UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
……
CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES
……
UNITÉ DE RECHERCHE ET FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
……
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE
……

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I
……
POSTGRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL AND EDUCATIONAL SCIENCES
……
DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR SOCIAL SCIENCES
……
DEPARTMENT OF HISTORY
……

LES PREMIERS HISTORIOGRAPHES CAMEROUNAIS ET L'ÉCRITURE DE L'HISTOIRE DU CAMEROUN AU LENDEMAIN DES INDÉPENDANCES : CAS D'ENGELBERT MVENG, D'ELDRIDGE MOHAMMADOU, DE MARTIN ZACHARY NJEUMA, DE FABIEN KANGE EWANE ET DE JOSEPH-MARIE ESSOMBA (1961-1990)

Version corrigée

Thèse en Histoire soutenue publiquement le 29 avril 2025 devant Jury :

Président : **DONG MOUGNOL Gabriel Maxime, Pr.** Université de Yaoundé 1

Rapporteurs : **EYEZO'O Salvador, Pr.** Université de Yaoundé 1

TAGUE KAKEU Alexis, Pr. Université de Yaoundé 1

Membres :

TCHUMTCHOUA Emmanuel, Pr. Université de Douala

ELOUNDOU Eugène Désiré, Pr. Université de Yaoundé 1

BOKAGNE BETOBO Édouard, M.C. Université de Yaoundé 1

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE UY1

Spécialisation : Histoire Économique et Sociale

PAR :

ETAKA TSAYEM Fabrice

Titulaire d'un Master en Histoire

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à la disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Celles- ci doivent être considérées comme étant propres à l'auteur.

À

Mes parents : Joseph Tsayem et Régine Ngnoupa

Ma fille : Ange Emmanuelle Etaka Tigang

REMERCIEMENTS

La conception de ce travail, fruit d'une patiente recherche, a nécessité le concours de bon nombre de personnes auxquelles nous sommes redevables.

De prime abord, ces remerciements vont à l'endroit de nos très estimés maîtres, les Professeurs Salvador Eyezo'o et Alexis Tague Kakeu. Ces derniers se sont montrés toujours disponibles et ouverts à toutes nos préoccupations, lors de la réalisation de ce travail.

Cette reconnaissance va aussi à l'endroit de la classe des historiens camerounais que nous ne pouvons citer nommément. Durant tout notre parcours académique et pendant la rédaction de ce travail, ils nous ont nourri de leur savoir et de leurs précieux conseils. Nous pensons particulièrement à : Pr Daniel Abwa, Pr Verkijika Godfrey Fanso, Pr Philippe Blaise Essomba, Pr Fomin Stephen Denis Efuetnkeng, Pr Roger Onomo Etaba, Pr Robert Kpwang Kpwang, Pr Eugène Désiré Eloundou, Pr Virginie Wanyaka Bonguen, Pr André Tassou, Pr Joseph Tanga Onana, Pr Edouard Betobo Bokagne, Pr Idrissou Alioum, Pr Gabriel Maxime Dong Mougnol, Pr Achille Elvice Bella, Pr Moussa II Lissou, Pr Cyrille Aymard Bekono, Pr Chamberlain Nenkam, Dr Alphonse Zozime Tamekamta, Dr Armélien Gasisou, etc.

Ensuite, nous réitérons notre pensée profonde aux regrettés professeurs Fabien Kange Ewane, Martin Ntone Kouo, Albert Pascal Temgoua et Gilbert Lamblin Taguem Fah. Ces derniers, avant leur décès brusque, n'ont pas dédaigné de nous fournir le maximum d'informations et de conseils pour aborder ce travail. Il en va de même des pères Prosper Abéga, Louis Paul Ngongo et Pierre Lucien Béténé.

De même, nous adressons un merci spécial au Père Kondjo Brossala Diddy et au Frère Philippe Azeufack de la Communauté Jésuite Saint François-Xavier de Yaoundé, qui nous ont ouvert la bibliothèque privée de ladite institution.

Nous ne saurons terminer sans dire merci à tous nos informateurs et aux personnels des centres de documentation pour les orientations et le temps qu'ils nous ont consacrés.

En dernier ressort, nous disons merci à tous nos frères et sœurs de la famille Tsayem, ainsi qu'à toutes nos connaissances, pour leur immense assistance à notre égard lors de la réalisation de cette thèse.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail – Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR THE SOCIAL AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR THE SOCIAL SCIENCES

B. P.: 755 Yaoundé

Email:

Siege : Bâtiment annexe à côté de l'AUF

Réf : _____ /UYI/ CRFD_SHSE/ URFD_SHS

Yaoundé, le_____

Serment de probité intellectuel obligatoire

Je soussigné M. **Fabrice ETAKA TSAYEM**, reconnais par ce serment de probité et de propriété intellectuelle que cette thèse de doctorat / Ph. D en Histoire est entièrement l'œuvre de mon esprit, ainsi que le produit de mes propres investigations intellectuelles. Elle ne fait par conséquent, d'aucune façon quelconque, l'objet de plagiat ou contrefaçon. Tout emprunt a été explicitement signalé et cité conformément aux conventions en vigueur dans la science en général et dans ma discipline en particulier. J'admets par-là que toute falsification probante de cette assertion puisse conduire à sa nullité.

Le coordonnateur

Prof. Armand LEKA ESSOMBA

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT i
DÉDICACE ii
REMERCIEMENTS iii
SERMENT DE PROBITÉ INTELLECTUEL OBLIGATOIRE iv
SOMMAIRE v
LISTE DES ILLUSTRATIONS vii
ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES viii
RÉSUMÉ xii
ABSTRACT xiii
INTRODUCTION GÉNÉRALE 1
PREMIÈRE PARTIE : LA MISE EN PLACE D'UNE HISTORIOGRAPHIE CAMEROUNAISE ET SES PREMIERS ACTEURS 33
CHAPITRE I : LE CONTEXTE HISTORIOGRAPHIQUE DES XIX^{E} ET XX^{E} SIÈCLES : LA LONGUE MARCHE POUR LA RECONNAISSANCE D'UNE HISTOIRE AFRICAINE 35
I- Du déni à la reconnaissance d'une historicité aux sociétés négro-africaines 37
II- Les plaidoyers pour la reconnaissance d'un passé à l'Afrique 57
CHAPITRE II : LA CRÉATION DES INSTITUTIONS DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES AU CAMEROUN POSTINDÉPENDANCES 77
I- L'université au Cameroun ou les prémices de la science historique 79
II- L'Institut des Sciences Humaines (ISH) : Un catalyseur de la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales 97
CHAPITRE III : BIOGRAPHIE ET BIBLIOGRAPHIE D'ENGELBERT MVENG, DE FABIEN KANGE EWANE, D'ELDRIDGE MOHAMMADOU, DE MARTIN ZACHARY NJEUMA ET DE JOSEPH-MARIE ESSOMBA 117
I- Les historiographes camerounais au parcours atypique 119
II- Les historiographes camerounais de formation classique en histoire 148
DEUXIÈME PARTIE : LES CONTRIBUTIONS DES PREMIERS HISTORIOGRAPHES À L'HISTORIOGRAPHIE ET PESANTEURS 166
CHAPITRE IV : DE LA NÉCESSITÉ DE REVISITER L'HISTOIRE AFRICAINE D'UN POINT DE VUE D'AFRICAIN 168

I- La conception *mvengienne* de l'histoire africaine : une approche basée sur la diversité et le renouvellement des sources 169
II- Les orientations njeumaennes de l'histoire africaine : la périodisation et les sources 184
III- Fabien Kange Ewane ou la réaffirmation de l'histoire africaine 194
IV- Eldridge Mohammadou, l'ethno-historiographe en quête de traditions orales 204
V- Joseph-Marie Essomba ou la reconstitution de l'histoire ancienne des sociétés du Sud-Cameroun 228
CHAPITRE V : PORTÉE DES CONTRIBUTIONS DES PREMIERS HISTORIOGRAPHES CAMEROUNAIS À L'ÉVOLUTION DE LA SCIENCE HISTORIQUE 238
I- Impact de leur contribution dans les domaines de la recherche et de l'enseignement 239
II- Une contribution inestimable à la formation des chercheurs en sciences sociales 266
CHAPITRE VI : PESANTEURS DE L'HISTORIOGRAPHIE CAMEROUNAISE POSTINDÉPENDANCE ET PERSPECTIVES 279
I- Les pesanteurs de l'historiographie camerounaise au lendemain des indépendances 281
II- Les perspectives pour une historiographie camerounaise dynamique 300
CONCLUSION GÉNÉRALE 322
ANNEXES 332
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 435
INDEX 472
TABLE DES MATIÈRES 509

LISTE DES ILLUSTRATIONS

A- LES PHOTOS

Photo n° 1 : Engelbert Mveng 119
Photo n° 2 : Fabien Kange Ewane 129
Photo n° 3 : Eldridge Mohammadou 136
Photo n° 4 : Martin Zachary Njeuma 149
Photo n° 5 : Joseph-Marie Essomba 156

B- LES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Tableau récapitulatif des universités en Afrique. 81
Tableau n° 2 : Taux de scolarisation dans la zone d'influence française en Afrique noire entre 1949 et 1950. 84
Tableau n° 3 : Quota des élèves et des étudiants boursiers en France sur le total des élèves et étudiants en Afrique dans l'enseignement secondaire, normal et supérieur, entre 1957-1958. 84
Tableau n° 4 : Évolution des effectifs des étudiants à l'université entre 1961 et 1984. 89
Tableau n° 5 : Publications d'Engelbert Mveng. 126
Tableau n° 6 : Publications de Fabien Kange Ewane. 134
Tableau n° 7 : Publications d'Eldridge Mohammadou. 145
Tableau n° 8 : Publications de Martin Zachary Njeuma. 154
Tableau n° 9 : Publications de Joseph-Marie Essomba. 162
Tableau n° 10 : Participations de Fabien Kange Ewane aux colloques. 248
Tableau n° 11 : Quelques chiffres sur les travaux scientifiques dirigés par Engelbert Mveng. 268
Tableau n° 12 : Quelques chiffres sur les travaux scientifiques dirigés par Fabien Kange Ewane. 270
Tableau n° 13 : Quelques chiffres sur les travaux scientifiques dirigés par Eldridge Mohammadou. 272
Tableau n° 14 : Quelques chiffres sur les travaux scientifiques dirigés par Martin Zachary Njeuma. 274
Tableau n° 15 : Quelques chiffres sur les travaux scientifiques dirigés par Joseph-Marie Essomba. 276

ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

A.A.N. : Atelier d'Art Nègre

AEF : Afrique Équatoriale Française

AHA : Association des Historiens Africains

A.I.N. : Archives de l'Imprimerie Nationale

ANCFALSH-UY I : Archives Non Classés de la FALSH-Université de Yaoundé I

ANY : Archives Nationales de Yaoundé

AOF : Afrique Occidentale Française

AOTA : Association Œcuménique des Théologiens Africains

ASO : Académie des sciences d'Outre-mer

AUPELF : Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langues Françaises

BCUY-1 : Bibliothèque Centrale de l'Université de Yaoundé 1

B.E.P.C. : Brevet d'Études du Premier Cycle

B.H.A. : Bibliothèque d'Histoire Africaine

CA : Conseil d'Administration

Cf. : Confer

CARI : Centre Africain de Recherches sur l'Inculturation

CCU : Centre Catholique Universitaire

CEIPS : Centre d'Études, d'Instruction et de Production de Semences

CENEEMA : Centre d'Études et d'Expérimentation du Machinisme Agricole

C.E.P.E. : Certificat d'Étude Primaire et Élémentaire

CEPER : Centre d'Édition et de Production pour l'Enseignement et de la Recherche

CERCLEF : Centre d'Études et de Recherches sur les Civilisations, Langues et Littératures d'Expression Française

CERELTRA : Centre de Recherches sur les Langues et les Traditions Orales Africaines

CERPANA : Centre d'Études et de Recherches sur les Pays d'Afrique Noire Anglophone

CES : Conseil de l'Enseignement Supérieur

C.F.L.C. : Centre Fédéral Linguistique et Culturel

CFPGE : Centre de Formation et de Perfectionnement pour la Gestion des Entreprises

CGN : Centre Géographique National

CICIBA : Centre International des Civilisations Bantoues

C.I.H.A. : Congrès International d'Historiens de l'Afrique

C.H.G.A. : Cercle Histoire-Géographie-Archéologie

CLE : Centre de Littérature Évangélique

CNE : Centre National de l'Éducation

CRDTO : Centre Régional de Documentation pour la Tradition Orale

CREA : Centre de Recherches et d'Études Anthropologiques

CRED : Centre de Recherches Économiques et Démographiques

CRFD : Centre de Recherche et de Formation Doctorale

CRSAEE : Conseil de la Recherche Scientifique et Appliquée des Études et Enquêtes

CSES : Centre des Sciences Économiques et Sociales

CTFT : Centre technique forestier tropical

CUSS : Centre Universitaire des Sciences de la Santé

D.E.A. : Diplôme d'Études Approfondies

D.E.S. : Diplôme d'Études Supérieures

DGRST : Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique

EATWOT : Association Œcuménique des Théologiens du Tiers-Monde

ECA : École Camerounaise d'Administration

EFSA : École Fédérale Supérieure d'Agriculture

EFSP : École Fédérale Supérieure Polytechnique

EMIA : École Militaire Inter-Armes

ENFOM : École Nationale de la France d'Outre-Mer

ENS : École Normale Supérieure

ESIJ : École Supérieure Internationale de Journalisme

ESSTIC : École Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication

FAAC : *Fulbright Alumni Association of Cameroon*

FALSH : Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines

F.A.N. : Festival des Arts Nègres

FDSE : Faculté de Droit et des Sciences Économiques

FEAN : Fédération des Étudiants d'Afrique Noire

FEANF : Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France

FECA : *Fako Elements Cultural Association*

FFESC : Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun

FLSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines

FIDES : Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social

FS : Faculté des Sciences

F.S.L.C. : *First School Leaving Certificate*

GCE A-L : *General Certificate of Education Advanced-Level*

H.S.C. : *High School Certificate*

ICOM-Cameroun : Comité national camerounais des musées

ICP : Institut des Cultures Pérennes

ICVT : Institut des Cultures Vivrières et Textiles

IEMVT : Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux

IFAC : Institut français de recherches fruitières outre-mer

IFAN : Institut Français d'Afrique Noire

IFCC : Institut Français du Café, du Cacao et autres plantes stimulantes

IFORD : Institut de Formation et de Recherche Démographique

IGN : Institut Géographique National

IHEOM : Institut des Hautes Études d'Outre-Mer

IMAF : Institut des Mondes Africains

IMPM : Institut de recherches médicales et d'études des plantes médicinales

INE : Institut National d'Éducation

INEU : Institut National des Études Universitaires

INJS : Institut National de la Jeunesse et des Sports

IRA : Institut de Recherche Agronomique

IRAF : Institut de Recherches Agricoles et Forestières

IRAT : Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières

IRCA : Institut de Recherches sur le Caoutchouc en Afrique

IRCAM : Institut de Recherches Scientifiques du Cameroun

IRCT : Institut de recherches du coton et des textiles exotiques

IRFP : Institut de Recherches Forestières et Piscicoles

IRGM : Institut des Recherches Géologiques et Minières

IRHGM : Institut de Recherches Hydrologiques, Géologiques et Minières

IRHO : Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux

IRIC : Institut des Relations Internationales du Cameroun

IRIT : Institut de Recherches Industrielles et Technologiques

IRTISS : Institut de Recherches sur les Techniques, l'Industrie et le Sous-Sol

IRZ : Institut de Recherches Zootechniques

IRZPV : Institut de Recherches Zootechniques, Pastorales et Vétérinaires

ISH : Institut des Sciences Humaines

JORFC : Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun

JORUC : Journal Officiel de la République Unie du Cameroun

MECFOP : Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Professionnelle

MESRES : Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique

MICA : Mouvement des Intellectuels Chrétiens d'Afrique

MINAC : Ministère des Arts et de la Culture

MINFOC : Ministère de l'Information et de la Culture

MINRESI : Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

ONAREST : Office National de la Recherche Scientifique et Technique

ONU : Organisation des Nations Unies

ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer

PCF : Parti Communiste Français

Ph. D. : *Philosophiæ Doctor*

PNDP : Programme National de Développement Participatif

R.F.A. : République Fédérale d'Allemagne

R.P. : Révérend Père

S.A.C. : Société Africaine de Culture

SCAT-CERVA : Centre d'Égyptologie et de la Réactualisation des Valeurs Africaines

SCH : Société Camerounaise d'Histoire

SDN : Sociétés des Nations

SOAS : *School of Oriental and African Studies*

SOBA : *Sasse Old Boys Association*

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

UFC : Université Fédérale du Cameroun

UNEK : Union Nationale des Étudiants du Kamerun

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

UPC : Union des Populations du Cameroun

URFD : Unité de Recherche et de Formation Doctorale

W.A.S.C. : *West African School Certificate*

RÉSUMÉ

L'historiographie camerounaise prend corps à l'aune des indépendances africaines. Elle est symptomatique des combats menés à l'échelle du continent africain afin de réhabiliter l'histoire de l'Afrique noire. L'aboutissement d'un tel processus est marqué par l'avènement d'une génération d'historiographes camerounais, dont le but ultime a été de corriger les imperfections de l'historiographie coloniale et de resituer l'Afrique noire au centre de l'histoire. C'est dans ce sillage que découle cette thématique intitulée : "Les premiers historiographes camerounais et l'écriture de l'histoire du Cameroun au lendemain des indépendances : Cas d'Engelbert Mveng, d'Eldridge Mohammadou, de Martin Zachary Njeuma, de Fabien Kange Ewane, et de Joseph-Marie Essomba (1961-1990)". Il s'agit d'une question portant sur l'écriture de l'histoire du Cameroun, par les Camerounais au lendemain des indépendances, et dont la résurgence est d'actualité. En témoigne les multiples appels, tant des scientifiques que des autorités politiques, pour l'écriture de la vraie histoire du Cameroun. Ainsi, c'est en s'appuyant sur des approches analytique et synchronique qu'il a été possible de dégager les apports de quelques-uns de ces premiers historiographes camerounais dans l'écriture de l'histoire et dans la connaissance des faits historiques. Cette première génération d'historiographes, qui émerge dans les trente premières années après les indépendances, a apporté une contribution inextinguible dans le profilage de la science historique dans toute sa trame. Elle a étoffé, à partir d'une dynamique du dedans, l'historiographie africaine en général et celle du Cameroun en particulier. Cette génération intervient dans un contexte où, durant les quatre dernières décennies du XX^{e} siècle, l'historiographie camerounaise tout comme celle de l'Afrique toute entière est dominée par des chercheurs étrangers d'origines européenne et même américaine. C'est ainsi qu'avec la création des institutions de recherche en sciences sociales et humaines – notamment l'université et l'Institut des Sciences Humaines (ISH) – ces nationaux formés dans les grandes universités occidentales vont s'atteler à modeler et à enrichir ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui l'historiographie camerounaise. Au nombre de ces premiers historiographes camerounais, figurent en bonne place Adalbert Owona, Raphaël Onambele Ela, Engelbert Mveng, Eldridge Mohammadou, Martin Zachary Njeuma, Fabien Kange Ewane, Emmanuel Ghomsi, Martin Ntone Kouo, Maurice Mveng Ayi, Joseph-Marie Essomba, Bongfen Chem-Langhëë, Zapharia Lovett Elango, etc. Leur conception philosophique de l'histoire, constitue le point d'achoppement qui, va contribuer aussi à l'ébranlement de l'idéologie européocentriste au sujet de l'historicité des sociétés africaines. En dépit des multiples pesanteurs qui leur font grief, et qui ont constitué le ventre mou de l'historiographie camerounaise postindépendance, ils se sont positionnés comme de véritables innovateurs en ce sens qu'ils ont donné un contenu scientifique à la recherche et à l'enseignement de l'histoire au Cameroun. Ils ont, pour ainsi dire, œuvré de manière singulière à la promotion de la science historique. En dernier ressort, ils ont posé les jalons pour une écriture factuelle et plus digeste de l'histoire du Cameroun. C'est pourquoi les générations actuelles d'historiographes camerounais, fruits de leurs odyssées scientifiques, sont plus critiques et orientées vers une perspective révisionniste. Leur leitmotiv aujourd'hui est de rectifier aussi les incongruités de la première génération afin de produire à leur tour l'histoire réelle du Cameroun.

ABSTRACT

Cameroonian historiography has taken shape in the wake of African independence. It reflects ongoing struggles continent-wide to restore the history of Black Africa. Such a process has been culminated in the advent of a generation of Cameroonian historiographers, whose ultimate aim has been to address the shortcomings of colonial historiography and put Black Africa back at the heart of history. This led to the study entitled "The first Cameroonian historiographers and Cameroon's post-independence history : a case study of Engelbert Mveng, Eldridge Mohammadou, Martin Zachary Njeuma, Fabien Kange Ewane and Joseph-Marie Essomba (1961-1990)". It has to do with the writing of the history of Cameroon by Cameroonians in the aftermath of independence, which is a topical issue. Indeed, there have been numerous calls from scientists and political authorities alike for the true history of Cameroon to be written down. Using analytical and synchronic approaches, it has been possible to identify the contributions of some of these early Cameroonian historiographers to the construction of history and knowledge of historical facts. This first generation of historiographers, who emerged in the first thirty years after independence, made a vital contribution to the shaping of historical studies as a whole. From an inward dynamic, they enriched African historiography in general and that of Cameroon in particular. They emerged in a context where, over the last four decades of the twentieth century, Cameroonian historiography, as well as that of Africa as a whole, was dominated by European and even American researchers. With the creation of research institutions in social and human sciences, namely the university and Institute of Human Sciences (IHS) - these nation-born scholars, trained in great Western universities, endeavoured to design and enrich what is now known as Cameroonian historiography. These early Cameroonian historiographers include Adalbert Owona, Raphaël Onambele Ela, Engelbert Mveng, Eldridge Mohammadou, Martin Zachary Njeuma, Fabien Kange Ewane, Emmanuel Ghomsi, Martin Ntone Kouo, Maurice Mveng Ayi, Joseph-Marie Essomba, Bongfen Chem-Langhëë, Zapharia Lovett Elango and others. Their philosophical conception of history was the stumbling block that helped to undermine the Eurocentric ideology of the historicity of African societies. Regardless of numerous drawbacks, which made up the soft underbelly of post-independence historiography in Cameroon, they stood out as true innovators in the sense that they gave scientific content to the research and teaching of history in Cameroon. They worked in a singular way to promote historical science. Ultimately, they have set the foundations for a factual and clearer writing of the history of Cameroon. Consequently, current generations of Cameroonian historiographers, following on from their scientific odysseys, are more critical and oriented towards a revisionist perspective. Nowadays, their leitmotiv is to remedy the shortcomings from the first generation in order to provide the real history of Cameroon.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1- Présentation du sujet

S'il est avéré que l'écriture de l'histoire est un art qui requiert de l'érudition, alors il n'en demeure pas moins vrai qu'elle constitue un véritable chantier pour les professionnels de cette science. Mais loin d'être un simple exercice d'érudition, il est à rappeler que cette discipline heuristique qu'est l'histoire, nécessite des recherches approfondies afin de contribuer au progrès de l'humanité. Cette science des sciences, au sens du philosophe Henri Berr, fait "le bilan des expériences humaines"[1]. En tant que tel, elle invite l'historiographe à s'instruire, à maîtriser les techniques de son métier et surtout à comprendre. Concernant ce dernier point, le spécialiste de l'écriture de l'histoire doit faire corps avec la notion de compréhension ; ce qui implique pour lui de prendre un recul nécessaire ou de pratiquer une certaine ascèse. Le but ici étant de l'amener à se débarrasser de ses préjugés, de ses sentiments et de ses références intellectuelles[2]. Pris sous cet angle, l'historiographie africaine en général et camerounaise en particulier – fille de l'historiographie coloniale – demeure un immense terrain en friche qui nécessite d'être déblayé au lendemain des indépendances.

C'est dans ce sillage que Cheikh Anta Diop invitait les historiens africains à questionner l'historiographie africaine[3]. Cette historiographie qui est à ses débuts peu ou prou tributaire de la conception occidentale[4]. Au Cameroun, l'histoire en tant que discipline scientifique prend corps à la faveur de la mise en place de l'université, intervenue au cours des années 1961-1962. Ainsi, c'est au lendemain des indépendances et surtout au sein de l'université que seront posés les jalons scientifiques d'une historiographie camerounaise ainsi que l'émergence de nombre de ses toutes premières figures nationales. C'est dans ce sens qu'intervient la thématique suivante : *"Les premiers historiographes camerounais et l'écriture de l'histoire du Cameroun au lendemain des indépendances : Cas d'Engelbert Mveng, d'Eldridge Mohammadou, de Martin Zachary Njeuma, de Fabien Kange Ewane, et de Joseph-Marie Essomba (1961-1990)"*[5]. Il s'agit en effet d'une thématique centrée sur

---

[1] G. Bourdé et H. Martin, *Les écoles historiques*, Paris, Seuil, 1983, p.173.
[2] M. Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1949, p.70.
[3] C. A. Diop, *Nations nègres et culture : de l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui*, Paris, Présence Africaine, 2ème éd., 1954, p.12.
[4] C. Coquery-Vidrovitch, "L'historiographie africaine en Afrique", *Revue Tiers Monde*, n°216, 2013, p.112.
[5] Cette thématique se situe dans la continuité de notre mémoire de Master intitulé : "Les acteurs camerounais de l'historiographie camerounaise : Cas d'Engelbert Mveng, de Martin Zachary Njeuma et de Fabien Kange Ewane (1961-1993)". Ici, nous avons ajouté deux autres acteurs camerounais de l'historiographie, à savoir E. Mohammadou et J.-M. Essomba. De même, nous avons apporté des développements nouveaux sur des aspects qui n'avaient pas suffisamment été analysés et sur ceux n'ayant pu être abordés dans le cadre du mémoire.

l'homme en tant qu'objet et acteur de l'histoire. C'est ainsi que Fernand Braudel affirmait à la préface de l'ouvrage de Joseph Ki-Zerbo : "L'histoire c'est l'homme, toujours l'homme, et ses admirables efforts"[6] ; d'où la dynamique anthropocentrique de la discipline historique, car elle place l'homme au cœur de sa réflexion. En ce sens, elle est considérée comme une science humaine qui s'intéresse à tous les aspects concernant l'homme[7], ainsi qu'aux personnes ayant marqué leur temps. Une telle question va en droite ligne des travaux d'un historien comme Daniel Abwa[8], qui a consacré des études spécifiques sur des personnalités qui ont imprimé leur marque sur le monde en général et leur pays en particulier. Ce qui ouvre donc une brèche sur l'histoire des "grandes figures"[9]. Toutefois, la particularité de ce travail est qu'il s'intéresse, non pas aux entrepreneurs politiques encore moins religieux ou militaires, mais aux hommes de sciences ayant influencé profondément l'historiographie camerounaise. Mieux encore, l'étude est centrée sur les acteurs impliqués dans la production du savoir historique. C'est-à-dire "ces bâtisseurs qui œuvrent à la réhabilitation du passé de leur nation et dont l'histoire est chargée de faits saillants", pour emprunter ces propos d'Élikia M'bokolo[10]. Il importe donc de revenir sur leur parcours d'historiographe afin de voir comment ils ont influencé l'histoire du Cameroun en général et l'historiographie camerounaise en particulier.

2- Raisons du choix du sujet

Nombre de raisons, tant personnelle que scientifique, ont motivé le choix de ce sujet.

D'une part, le choix de cette thématique par l'auteur de ce travail est le fruit de ses diverses lectures en rapport avec les questions historiographiques en général. Il est aussi étroitement lié aux cours d'historiographie et d'épistémologie de l'histoire qu'il a suivi à l'université de Yaoundé I. Lequel cours a contribué à susciter en lui une certaine curiosité au sujet de l'éclosion d'une historiographie camerounaise. Il s'agissait en effet de connaitre ses origines, ses acteurs, ses acquis, ses grandes thématiques ou ses grands centres

[6] J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p.5.

[7] L'histoire en tant que science humaine, étudie le politique, l'économique, le religieux, les mentalités, etc. Bref, tout ce qui concerne l'homme.

[8] Deux de ses ouvrages sont édifiants à ce sujet. Ce sont : *Commissaires et Hauts-Commissaires de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, P.U.Y. et PUCAC, 1998 ; *André-Marie Mbida, premier premier ministre camerounais (1917-1980*), Paris, L'Harmattan, 1993.

[9] Cette expression est entre guillemets parce qu'elle prête à équivoque ; puisque ne faisant pas l'unanimité. En réalité, ceux qui sont qualifiés de "grandes figures" par les adulateurs, ne le sont pas forcément pour les détracteurs.

[10] E. M'bokolo, *Le roi Dénis. La première tentative de modernisation du Gabon*, Paris, ABC, 1976, p.4.

d'intérêts, ses tendances et ses pesanteurs. Compte tenu du peu d'intérêt que l'histoire accorde à ses principaux artisans, les historiens, il était donc important d'axer la réflexion sur les acteurs de cette historiographie camerounaise et sur leurs différentes productions scientifiques. Bref, sur leur contribution dans la production historienne au lendemain des indépendances.

D'autre part, si l'historiographie a mis du temps avant de s'enraciner considérablement au Cameroun, elle est néanmoins redevable à ces hommes de sciences qui, par leur génie, ont su puiser dans les valeurs vivifiantes d'autrefois afin de permettre aux générations présentes et même futures de s'affirmer pleinement. C'est ainsi que partant du postulat selon lequel l'intelligibilité du processus d'émergence de la science historique au Cameroun, passe par une étude méthodique des orientations et préoccupations scientifiques des historiographes, il est nécessaire d'analyser la contribution des historiographes camerounais de la première génération. Une génération d'intellectuels et d'universitaires, animée au cours des années 1960 par la nécessité de rétablir une histoire digne du continent africain. Cette attention particulière, portée à l'endroit de cette première génération, est d'ailleurs motivée par les nombreux témoignages tant de leurs collègues que de leurs étudiants qui ne cessent de leur rendre hommage à travers des publications. De même, leurs productions scientifiques ont également été à l'origine de cette motivation ; car, ces productions ont alimenté et continuent d'abreuver les travaux des chercheurs s'intéressant à l'histoire du Cameroun. De telles constatations méritent une analyse systématique et méthodique de leur contribution à la conception et à l'écriture de l'histoire du Cameroun. Ainsi, parmi ces premiers historiographes camerounais, la présente étude s'est intéressée à quelques-uns d'entre eux. Il s'agit notamment d'Engelbert Mveng, de Fabien Kange Ewane, d'Eldridge Mohammadou, de Martin Zachary Njeuma et de Joseph-Marie Essomba. Le choix de ces personnages ne s'est pas fait au hasard. Il est fonction de leur notoriété, de la disponibilité de leurs publications ainsi que des informations sur eux.

3- Intérêt du sujet

L'intérêt de ce sujet est à la fois didactique et scientifique.

Sur le plan didactique, ce thème vise à ressortir le rôle joué par la première génération des historiographes camerounais en termes d'apports, de progrès, d'innovations ou encore d'avancées dans la discipline historique. C'est-à-dire à faire connaître au grand public ce qu'ils ont apporté à la construction du savoir scientifique en général et historique

en particulier. Ils ont, au même titre que ceux que l'histoire considère comme des "grandes figures" de l'histoire (sur le plan politique), œuvré de manière singulière à l'édification de la nation[11]. La présente thématique se propose ainsi de faire comprendre qu'en dépit des thèses de certains auteurs européocentristes qui récusaient l'existence d'une histoire africaine, l'Afrique a bel et bien une histoire ; laquelle a été aussi défendue et écrite par des Camerounais. Ce travail est également utile, car pouvant servir de support didactique, tant aux enseignants qu'aux étudiants, lors de l'enseignement du cours sur les acteurs de l'histoire du Cameroun. L'intérêt ici est d'amener les apprenants à connaître et à s'inspirer de ces modèles nationaux que l'histoire tend à oublier. Il s'agit donc au travers de cette étude, d'immortaliser les œuvres de ceux-là qui, à travers leur plume, ont participé activement à l'écriture de l'histoire du Cameroun et au Cameroun.

Sur le plan scientifique, en raison du fait que la question de l'historiographie camerounaise n'a pas encore fait l'objet de nombreuses études méthodiques – dans les travaux des étudiants – en milieu académique, cette thématique novatrice envisage donc jeter les bases sur lesquelles vont s'appuyer des chercheurs pour entreprendre d'autres recherches allant dans le même sens. Elle s'attèle également à attirer l'attention et à interpeller la communauté historienne camerounaise à enrichir le champ des spécialisations offertes aux étudiants en histoire, en y introduisant "l'histoire des sciences"[12] ou encore une spécialisation dénommée "historiographie"[13] ; champ dans lequel cette thématique s'insère. Aussi, en sus de compléter le tableau de l'historiographie camerounaise tel que dressé par les prédécesseurs, cette étude vise aussi à son terme, à être bénéfique à tous ceux (étudiants et chercheurs) qui s'intéressent à l'historiographie africaine en général et camerounaise en particulier.

---

[11] Il s'agit là des modèles locaux qu'il faut valoriser en écrivant leur histoire et en la faisant connaître au grand public. Ceci s'explique également par le fait que, l'on ne saurait écrire par exemple l'histoire de la France en se focalisant uniquement sur Napoléon, mais l'on peut aussi se référer à Molière, à Eiffel ; il en est de même en Allemagne avec des penseurs tels Hegel, Karl Marx, etc. L'Occident s'est donc constitué ses modèles à lui !

[12] L'histoire des sciences est en effet une spécialisation très appréhendée dans les universités occidentales. Elle s'intéresse à de nombreuses questions liées au monde de la science. D'une part, elle étudie les grands savants qui ont marqué le monde scientifique (Isaac Newton, Albert Einstein, Galilée, Charles Darwin, etc.) en se préoccupant de leur démarche intellectuelle, des nouvelles idées et représentations qui leur ont permis de formuler une nouvelle vision du monde. D'autre part, elle s'intéresse aux grandes révolutions scientifiques (naissance des sciences) ; bref, elle fait de chaque discipline scientifique (biologie, chimie, mathématique, médecine, etc.) l'objet de sa recherche. Pour plus de précisions sur cette question, bien vouloir consulter J.-F. Dortier (dir.), *Le dictionnaire des sciences sociales*, Paris, Éd. Sciences Humaines, 2013, pp.321-324.

[13] C'est une branche qui s'est développée dans plusieurs pays comme un champ particulier de la science historique, avec ses programmes de recherche, ses enseignements spécifiques et qui dispose même des chaires. À ce sujet, voir N. Offenstadt, *L'historiographie*, Coll. « Que sais-je », Paris, PUF, 1ère édition, 2011, pp.4-5.

4- Délimitation spatio-temporelle de l'étude

L'historicité d'un sujet repose sur un cadre spatio-temporel bien défini. Pour mieux appréhender le présent sujet d'étude, il est important de le situer brièvement dans l'espace et dans le temps. Sur le plan spatial, cette étude porte sur le Cameroun en général, pays du golfe de Guinée, situé entre 1°38 de latitude Nord et 13°05 de longitude Est. Il couvre une superficie de 475 442 km^2 pour 590 km de côtes[14]. Avec une ouverture sur l'océan atlantique, il est délimité au Nord par le Lac Tchad, au Sud par la Guinée Equatoriale, le Gabon et le Congo ; à l'Est par la République Centrafricaine ; au Nord-est par le Tchad et à l'Ouest par le Nigéria.

Sur le plan temporel, la chronologie détermine l'historicité d'un sujet. Dès lors, l'histoire étant l'organisation par l'intelligence des données qui se rapportent à la temporalité[15], il est nécessaire de fixer le point de départ et la période terminale sur lesquels va s'étendre l'étude[16]. La fourchette chronologique, allant de 1961 à 1990, couvre une période de vingt-neuf ans (29 ans). Ces dates n'ont pas été choisies de façon fortuite, car correspondent-elles à des faits marquants de l'historiographie camerounaise.

La première date, 1961, marque une phase déterminante pour l'historiographie camerounaise : celle de l'élaboration d'un ouvrage d'ensemble sur l'histoire du Cameroun par Engelbert Mveng. En effet, avec les indépendances, les gouvernements africains nourrissent le projet de construire leur nation respective et de disposer d'une histoire nationale. Dès lors, conscients qu'un tel projet passe par le développement d'une conscience historique au sein des populations, ils décidèrent de rompre avec l'historiographie coloniale. Cette historiographie qui avait privé le continent de son histoire. C'est dans ce sens qu'il devenait plus qu'impérieux de faire connaitre aux Camerounais leur passé glorieux. À cet effet, des conférences des ministres africains de l'éducation nationale qui se tinrent depuis 1960, encouragèrent la rédaction et la publication d'ouvrages et de manuels consacrés à cette histoire nationale. C'est dans ce sillage qu'Engelbert Mveng dota le Cameroun d'une histoire nationale à partir de 1961, à travers un ouvrage de bonne facture[17]. Cet ouvrage est

[14] G. Bwele (dir.), *Encyclopédie de la République Unie du Cameroun*, Dakar, NEA, 1981, p.6.
[15] P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire ?*, Paris, Seuil, 1971, p.33.
[16] C.-A. Colliard, *Les institutions internationales*, Paris, Tours Dalloz, 1970, p.1.
[17] T. Mouctar Bah, "L'historiographie africaine et ses tendances", in *Historiographie africaine : Afrique de l'Ouest-Afrique Centrale*, chapitre 2, Dakar, CODESRIA, 2015, pp.28-29.

bel et bien *Histoire du Cameroun* dont le texte manuscrit a été disponible depuis 1961[18], mais il sera finalement publié en 1963 par la maison d'édition Présence Africaine[19]. Bien plus, cette date représente aussi la mise en place de l'institution universitaire au Cameroun ; car l'université constitue un des cadres par excellence de consécration de l'historiographie[20]. Ainsi, c'est à cette année que fut créée la toute première université moderne, en avril 1961. Il s'agit de l'Institut National des Études Universitaires (INEU)[21] qui, dès juillet 1962, devint l'Université Fédérale du Cameroun (UFC). Mais plus tard, avec l'avènement de l'État unitaire, l'UFC changea de dénomination en 1973 pour devenir l'Université de Yaoundé[22].

L'année 1990 est justifiée par la publication de l'ouvrage *Cameroun : 1884-1985. Cent ans d'Histoire* de Victor Julius Ngoh[23]. Il s'agit d'une immense contribution dans le domaine de l'historiographie camerounaise. L'ouvrage aborde l'histoire du Cameroun depuis la période allemande jusqu'à l'ère Paul Biya. L'œuvre de Victor Julius Ngoh s'intègre dans la nouvelle dynamique ou le renouveau qui a caractérisé la production historienne au Cameroun. Cette profonde mutation, qui s'est opérée dans le champ historiographique camerounais, est à mettre à l'actif de l'ouverture démocratique du pays matérialisée au cours des années 1990[24]. En effet, c'est à partir de cette date que l'on observe, comme le souligne Gilbert Lamblin Taguem Fah, "des revendications des libertés exprimées par les populations camerounaises en termes de solidarité primaire et autres replis identitaires"[25]. Ces revendications impactèrent profondément sur la pratique historienne et réorientèrent les réflexions en matière d'écriture de l'histoire. Ce bouleversement, lié au

[18] E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, 1ère édition, Paris, Présence Africaine, 1963, p.6.

[19] La publication de cet ouvrage a été tardive en raison de la volonté de domination et d'exclusion des colonisés du champ de la pratique historiographique. Le domaine de la pratique historienne étant réservé aux Blancs, il était donc impensable à cette époque de voir un Noir se faire passer pour un historien. C'est pourquoi les manuscrits d'*Histoire du Cameroun* d'Engelbert Mveng ont été rejetés par plusieurs maisons d'éditions françaises. C'est la maison d'édition Présence Africaine qui accepta finalement de publier cet ouvrage deux ans plus tard. Lire à ce sujet, G. L. Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne : Considérations générales sur un demi-siècle de production de l'Histoire du Cameroun", *African Humanities*, vol. II et III, septembre 2017, pp.21-22.

[20] N. Ossama, Sj "Père Engelbert Mveng, historien", in F. X. Akono, Sj (dir.), *Engelbert Mveng : Chantre de la libération du Muntu. Relecture plurielle de son œuvre*, Yaoundé, PUCAC, 2014, p.211.

[21] ANY, JORFC, Décret n°61-65 du 25 avril 1961 portant création d'un Institut National d'Études Universitaires (INEU).

[22] ANY, JORUC, Décret n°73-326 du 23 juin 1973 modifiant la dénomination de l'Université Fédérale du Cameroun, de l'École Fédérale Supérieure d'Agriculture et de l'École Fédérale Supérieure Polytechnique.

[23] V. J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985. Cent Ans d'Histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.

[24] M. Mbengué Nguimè, "Pratiques démocratiques au Cameroun actuel : étude comparée avec la période de l'accession à l'indépendance", *Outre-mers*, tome 97, n°368-369, 2e semestre, 2010, p.115.

[25] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.41.

contexte socio-politique que traversait le pays, a ainsi littéralement transformé le mécanisme de production de l'histoire du Cameroun avec la mise en place d'une historiographie révisionniste[26]. Cette nouvelle tendance historiographique s'intéresse désormais à des thématiques autrefois "tabous", qui avaient caractérisées la production historienne nationale au cours des années 1960-1980. Non seulement cette historiographie révisionniste valorise l'approche biographique en histoire, mais elle va plus loin en abordant des aspects portant entre autres sur la question de l'ethnicité, du nationalisme, du coup d'État de 1984, du rôle de la partie septentrionale dans le processus de construction de l'État, etc.[27].

C'est donc dans cet espace temporel choisi (1961-1990) pour cette recherche, qu'il faut placer la première génération d'historiographes camerounais. C'est au cours de cette période qu'ils firent leur intrusion progressive dans le champ historiographique. Parmi ces techniciens locaux, pionniers de la science historique, figurent : Adalbert Owona, Eldridge Mohammadou, Raphaël Onambélé Éla, Maurice Mveng Ayi, Engelbert Mveng, Martin Zachary Njeuma, Fabien Kange Ewane, Bongfen Chem-Langhëë, Zaphariah Lovett Elango, Emmanuel Ghomsi, Martin Ntoné Kouo, Joseph-Marie Essomba, etc.[28].

5- Cadre conceptuel de la recherche

L'une des conditions *sine qua non* à la compréhension de toute recherche d'ordre scientifique, exige au préalable une clarification des différents concepts clés afin d'éviter toute ambiguïté[29]. Il s'agit en effet de donner une définition claire et précise des termes structurant du sujet. S'agissant de ce travail, les termes clés retenus sont : Histoire et historiographe.

5.1. La notion d'histoire

Le mot "histoire" dérive du grec *Historia*[30] qui, de plus en plus, se rapproche d'une enquête limitée tant logiquement (une activité humaine bien déterminée),

---

[26] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.42.
[27] Ibid., p.42.
[28] Entretien avec S. Eyezo'o, 64 ans, historien, Yaoundé, 09 juin 2020.
[29] F. Kange Ewane, *Semence et moisson coloniales : un regard d'Africain sur l'histoire de la colonisation*, Yaoundé, éd. CLÉ, 1985, p.87.
[30] Ce terme désignait dans l'antiquité gréco-romaine une enquête, une investigation, une recherche quelconque ; la connaissance dérivant de cet examen ; l'exposé (oral ou écrit), portant sur un objet déterminé (la nature ou l'homme). Cette expression a été reprise telle quelle en latin et avec des légères variantes dans les langues latines (Histoire, *Storia*, *Historia*…) ; dans les langues germaniques, on a le terme *Geschishte* (du verbe *geschehen*), mais aussi *History*, *Historie*.

chronologiquement (dans un temps déterminé) que géographiquement (dans un espace déterminé). C'est dire que l'histoire étudie une partie de la vie de l'homme connue par les documents, dans un cadre spatio-temporel bien défini. Ce concept revêt une double signification. D'une part, il renvoie aux évènements qui se sont passés, ce qui est réellement arrivé, l'évolution de l'humanité, les faits ; d'où l'idée d'histoire-réalité. D'autre part, il désigne la connaissance qu'un sujet pris individuellement a de ce passé, laquelle connaissance ne se focalise pas uniquement aux faits bruts. C'est pourquoi à ce niveau, l'histoire s'efforce à trouver des liens de causalité liant les faits entre eux ; d'où la notion d'histoire-science[31].

Partant de cette double signification, il ressort que l'histoire est une faculté humaine[32]. Elle est ce récit, ce fruit de la mémoire[33], ce compte rendu des faits, des évènements passés concernant la vie de l'humanité, d'une société donnée, d'une personne ; bref, cette étude englobant tous les aspects de la vie de l'homme dans la société[34]. C'est la mémoire des sociétés humaines[35]. Outre sa fonction mémorielle, l'histoire est aussi réflexion[36]. Elle s'appuie sur une démarche explicative bien précise, afin de mettre en évidence la causalité des évènements[37]. Mieux encore, c'est " […] cette science, cet art qui permet de saisir le continuum évolutif de l'humanité dans son ensemble"[38]. C'est pour cette raison que l'on fait très souvent allusion au concept de "science historique" qui est cette étude scientifique du passé humain à partir des méthodes et des règles propres à cette discipline qu'est l'histoire. L'histoire est donc une science totale de l'homme au sens propre du terme. Elle en est une parce qu'elle n'est pas une simple reproduction de ce qui est perceptible, mais elle est une conception, une élaboration et une organisation intelligible de la réalité dont la richesse transcende l'entendement humain[39]. De fait, elle recourt aux méthodes de la recherche scientifique à savoir : l'observation, la description et l'explication

[31] L'histoire-science est un récit verbal explicatif donnant une compréhension, une saisie plus ou moins profonde du passé humain, et cela oralement ou par écrit.

[32] G. Hanotaux, *De l'Histoire et des historiens*, Paris, Éd. L. Conard, 1919, p.5.

[33] P. Larousse, "Grand Dictionnaire universel du XIX^{e} siècle, 1866-1876", in *Encarta* ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, 2009. [DVD].

[34] T. Mouctar Bah, "Le rôle de l'histoire dans les sciences sociales en Afrique : Passée, présent et futur", *Africa Development*, vol. XIX, n°1, CODESRIA, p.17.

[35] Th. Obenga, *Pour une Nouvelle Histoire*, Paris, Présence Africaine, 1980, p.84.

[36] Ibid.

[37] Cette démarche consiste à critiquer et à interpréter les faits sur la base des sources variées ou de plusieurs ordres.

[38] Th. Obenga, *La dissertation historique en Afrique*, Dakar, NEA, 1980, p.23.

[39] R. Aron, *La philosophie critique de l'histoire. Essai sur une théorie allemande de l'histoire*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1969, p.221.

qualitative et quantitative. Au sujet de cette scientificité, John Bagnell Bury martèle que : "*history is a science, no less no more*"[40].

L'histoire en tant que science, veut savoir, comprendre et expliquer. Selon Henri-Irénée Marrou, l'histoire est "Science, art et technique"[41]. De ce fait, elle revêt une dimension ambivalente. D'entrée de jeu, l'histoire se démarque des discours fabulateur, mythique ou romanesque ; c'est dire qu'elle n'est pas une simple narration des faits passés. L'histoire est un art spécifique, arborant rigoureusement ses méthodes et ses techniques que sont : l'objectivité, l'esprit critique et la rigueur méthodologique. L'histoire est caractérisée par ses dimensions heuristique et herméneutique, en ce sens qu'elle vise un certain degré d'exactitude au travers d'une diversité de documents (tradition orale, textes écrits ou gravés, vestiges archéologiques, etc.), préalablement passés au crible de la confrontation. Ces documents aident à interpréter les faits, pour dégager des causalités et rétablir l'historicité des évènements. L'interprétation est donc au cœur de la démarche historique et représente ce que Edward Hallet Carr a nommé à juste titre "*the life-blood of history*"[42]. Toutefois, loin d'être une affaire purement objective, il importe de souligner que l'histoire est cette manière propre à l'historien de saisir et de mettre en relations une série d'évènements[43]. L'historien, obligé de s'en tenir aux faits[44], exprime sa propre vision ou sa propre pensée à partir de ces faits passés[45]. Pour cela, il procède à une sélection délibérée dans la masse des faits historiques dont il dispose et les interprète en fonction du présent, tout en y mêlant quelques fois son imagination[46]. C'est ce qui a amené Carl Lotus Becker à affirmer que : "l'interprétation du passé est fonction des aspirations de chaque génération"[47]. D'où la dimension ambivalente du discours historique, car confronté entre objectivité et subjectivité de l'historien. Parvenir à l'objectivité, implique pour l'historien de se "déconstruire lui-même, rompre avec le sens commun"[48], prendre le recul nécessaire dans l'analyse des faits.

---

[40] J. B. Bury, "Is history a science ?", *Cambridge Historical Journal*, vol.2, n°2, 1927, pp.194-197.

[41] H.-I. Marrou, "Qu'est-ce que l'histoire", in Ch. Samaran (dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Collection Encyclopédie de la pléiade, Paris, Gallimard, 1961, p.3.

[42] E. H. Carr, *What is History ?*, New York, Alfred A. Knopf, 1964, p.28. Pour cet historien anglais, l'histoire n'a pas pour objet les faits, mais plutôt l'interprétation des faits.

[43] Ch. Oman, *On the writing of History*, Londres, Routledge Library Editions, 2016, p.7.

[44] Aron, *La philosophie critique de l'histoire…*, p.218.

[45] B. Croce, *L'histoire comme pensée et comme action*, Genève, Droz, 1968, p.265.

[46] R. G. Collingwood, *The Idea of History*, Oxford, Oxford University Press, 1993, pp.247-248. Lire aussi H. S. Commager, *L'historien et l'histoire*, Paris, Éd. Seghers/Nouveaux horizons, 1967, p.17.

[47] C. L. Becker, *Everyman His Own Historian: Essays on History and Politics*, New York, F.S. Crofts, 1935, pp.169-170.

[48] Offenstadt, *L'historiographie*…, p.4.

5.2. Le concept d'historiographe

Pour comprendre le concept d'historiographe, il est impératif de clarifier la notion d'historiographie. C'est cette clarification qui permet de mieux cerner le rôle de l'historiographe.

D'après Théophile Obenga, l'historiographie repose sur trois aspects particuliers à savoir : la méthodologie, l'épistémologie et l'interprétation rigoureuse des faits. C'est pourquoi il la conçoit comme :

> […] la description raisonnée des divers moments du savoir historique, conquis de façon progressive, étape par étape, grâce au labeur des générations, au fil du temps. Chaque moment participe ainsi au développement des connaissances, soit au niveau de la méthodologie, soit à celui de l'épistémologie, de l'interprétation sérieuse des faits du passé humain, - ce qui est l'objet même de l'histoire.[49]

Cette notion est née au XIX[e] siècle en Allemagne au moment où se développait une dynamique école historique (l'idéalisme). Elle a pris des proportions importantes depuis le XX[e] siècle dans le jargon des historiens de toutes les nationalités. Renvoyant aux différentes "manières de faire l'histoire", elle est actuellement très appréhendée dans les milieux universitaires[50]. Elle est désignée par cette école historique allemande sous le vocable de *Geschichtswissenschaft* (science de l'histoire) ou *Geschichtsschreibung* (écriture de l'histoire)[51]. Elle peut être définie littéralement comme l'histoire de l'histoire, son objet portant sur l'écriture de l'histoire et ses méthodes, au sens de François Hartog[52].

Pour Nicolas Offenstadt, ce concept renvoie aussi à l'ensemble de documents historiques ou de "travaux des historiens" relatifs à une question, telle l'historiographie des résistances, l'historiographie politique, l'historiographie religieuse, etc. Ces différents thèmes reposent bien évidemment sur une période précise[53]. Bref, l'historiographie revêt un double sens. D'une part, elle fait référence à la production historienne et d'autre part, au processus ou au mécanisme lié à cette production[54]. C'est pourquoi, poursuivant sa réflexion, l'historien français la conçoit comme "un discours sur les méthodes et les pratiques des historiens"[55], en matière d'écriture de l'histoire. À cet effet, elle se consacre à "l'histoire des idées sur l'histoire, à l'analyse des œuvres des historiens, aux discours et aux

---

[49] Th. Obenga, "Nouveaux acquis de l'historiographie africaine", *Éthiopiques*, N° 27, juillet 1981, p.33.
[50] Dortier (dir.), *Le dictionnaire des sciences sociales…*, p.160.
[51] https://www.wikipédia/wiki/historiographie.html, consulté le 02 septembre 2019 à 06h47 min.
[52] F. Hartog, *Le XIX[e] siècle et l'histoire : Le cas de Fustel de Coulanges*, Paris, Seuil, 2001, p.13.
[53] Offenstadt, *L'historiographie*…, p.5.
[54] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.18.
[55] Offenstadt, *L'historiographie*…, p.3.

pratiques des historiens dans leurs sociétés"[56]. Ce discours cherche à rattacher les écrits des historiens "à des contextes, à des luttes académiques, à des enjeux politiques, à des mondes sociaux"[57]. Sur cette base, l'historiographie veut examiner et comprendre les modes d'interprétation des événements historiques par les historiens, à partir des sources secondaires. En d'autres termes, elle s'appuie sur les travaux des historiens (articles, ouvrages) d'une période précise, pour analyser dans les méandres leurs méthodes d'investigation et leurs modes d'écriture de l'histoire. C'est ce qui fait dire à Charles-Olivier Carbonell que l'historiographie est "l'histoire du discours – un discours écrit et qui se dit vrai – que les hommes ont tenu sur le passé, leur passé"[58].

Abondant dans le même sens, Thierno Mouctar Bah voit en l'historiographie "l'étude des façons de concevoir et d'écrire l'histoire"[59]. Autrement dit, cette démarche entreprise par la discipline historique pour écrire le passé et interpréter le fait historique[60], dans un espace précis et durant une période déterminée. L'historiographie recèle ainsi une manière de penser et d'écrire l'histoire ; c'est en d'autres termes une école qui dégage des thèmes majeurs, adopte une méthodologie d'approche et prône des tendances. L'on peut en guise d'illustration, parler de la nouvelle tendance de l'historiographie africaine, caractérisée par cette ambition légitime de réécrire l'histoire de l'Afrique en se démarquant des théories européocentristes qui récusaient toute historicité à l'Afrique au XIX^{e} siècle.

Cette manière d'appréhender, de concevoir et de reconstruire le passé interpelle le spécialiste – l'historiographe – à partir d'une réelle étude scientifique et méthodique des sources de divers ordres pour reconstituer de façon intelligible, critique et impartiale le passé humain. Ces sources, documents ou traces laissés par les Hommes du passé, sont variées et constituent l'intermédiaire, le miroir entre le passé et le concepteur du savoir historique ; mais un miroir qui peut souvent être déformant. Elles sont à la fois écrites, orales, archéologiques, épigraphiques, numismatiques, etc. C'est dans cet optique que le travail de l'historiographe trouve tout son sens. Ce spécialiste chargé de penser et d'écrire

[56] Offenstadt, *L'historiographie*…, p.4.
[57] Ibid.
[58] C.-O. Carbonell, *L'Historiographie*, Coll. « Que sais-je », Paris, PUF, 1993, p.4.
[59] T. Mouctar Bah, "Les antécédents et les fondements de l'historiographie de l'Afrique de l'ouest et du Centre", in *Historiographie africaine : Afrique de l'Ouest-Afrique Centrale*, chapitre 1, p.8.
[60] Lorsqu'on parle de fait historique, il s'agit d'un évènement réel ayant marqué l'histoire et dont l'historien est appelé à porter à l'attention de ses contemporains. Il revient donc à l'historien de forger les faits sur la base des sources et de son savoir-faire. Pour plus d'informations à ce sujet, lire L. Febvre, *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1992, pp.169-199.

l'histoire de son temps doit, en dépit de sa sensibilité et dans un réel souci d'objectivité, rétablir la vérité historique dans toute sa trame en s'appuyant sur les documents.

Dans le cadre de cette étude, il faut dire que travailler sur les acteurs de l'historiographie camerounaise implique de faire preuve de "réflexivité", en questionnant les pratiques historiennes des premiers historiographes camerounais ; c'est-à-dire "leur conception de l'histoire, leur méthode et leurs productions"[61]. Il est donc question ici de faire "l'histoire de l'historiographie", pour parler comme Nicolas Offenstadt[62].

6- Revue critique de la littérature

Tout travail de recherche scientifique, au sens propre du terme, nécessite une certaine confrontation avec des travaux antérieurs, ayant des similitudes ou allant dans le même sens. D'entrée de jeu, l'on tient à signaler que nous ne sommes pas les premiers à produire des travaux sur l'historiographie, aussi bien au Cameroun que dans le monde. Même si les travaux se rapportant aux acteurs de l'historiographie camerounaise sont peu ou prou existants, il faut néanmoins reconnaitre que certains auteurs avant nous ont commis des travaux scientifiques dignes d'intérêt pour mieux aborder cette thématique. Il est dès lors important de nous intéresser à ce qu'ils ont fait, afin de souligner d'une part les forces et les faiblesses de leurs études, et d'autre part de préciser l'apport qui sera le nôtre dans le cadre de cette thèse.

Dans un ouvrage collectif sous la direction de François Xavier Akono et intitulé *Engelbert Mveng : chantre de la libération du Muntu*[63], les auteurs rendent hommage à Engelbert Mveng à travers une relecture plurielle de son œuvre. Il s'agit d'un travail mené par de jeunes chercheurs appartenant majoritairement à sa famille religieuse. L'ouvrage revisite de manière critique les principaux aspects de l'œuvre de ce grand artisan du réveil de l'Afrique. Les différentes dimensions artistique, anthropologique, historique, spirituelle et théologique d'Engelbert Mveng y sont abordés. Ce mélange a le mérite de contenir des éléments biographiques et bibliographique du personnage, ainsi que de nombreux pans de sa pensée dans toutes les dimensions susmentionnées. Ils seront donc d'une grande utilité dans la rédaction de cette thèse. Lesquelles éléments seront complétés par des recherches

[61] Offenstadt, *L'historiographie*…, p.5.
[62] Ibid. Cet auteur nous précise que "l'histoire de l'historiographie" est une tendance très répandue dans le monde anglo-saxon et désignée sous le vocable de *History of historiography* dans les pays de langue anglaise. Tandis qu'en Allemagne, on parle de *Historiographiegeschichte* ou *Geschichte der Geschichtsschreibung.*
[63] Akono, Sj (dir.), *Engelbert Mveng : Chantre de la libération du Muntu…*

complémentaires, aussi bien pour le personnage d'Engelbert Mveng que pour les autres acteurs camerounais de l'historiographie que ce travail envisage d'aborder.

Jean-Paul Messina dans son ouvrage *Engelbert Mveng : La plume et le pinceau. Un message pour l'Afrique du III^e millénaire (1930-1995)*[64], pose les premiers jalons d'une biographie complète d'Engelbert Mveng. L'auteur présente son personnage comme un homme "multidimensionnel", doté de nombreuses casquettes : prêtre, théologien, historien, archéologue, philosophe, écrivain, artiste, éducateur et homme de culture. Cet ouvrage de 191 pages, évoque le destin tragique d'un universitaire africain qui joua un rôle de premier plan dans l'histoire de son pays, de l'Afrique et de l'Église en Afrique au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Les analyses de l'auteur dégagent de nombreux pans sur la vie d'Engelbert Mveng. Son ouvrage a le mérite de contenir des renseignements biographiques sur le personnage. Cependant, son étude demeure parcellaire, car ne s'étendant pas à l'ensemble des acteurs que nous envisageons étudier. Aussi, en parcourant cette œuvre, il ressort que l'auteur s'est plus attardé sur le personnage en tant qu'homme d'Église. Il brosse de manière sommaire la pensée historienne d'Engelbert Mveng. Or, notre but est d'étudier uniquement Engelbert Mveng en tant qu'historien, ainsi que ses productions historiques.

Thierno Mouctar Bah dans son ouvrage intitulé *Historiographie africaine : Afrique de l'Ouest-Afrique Centrale* [65], consacre un chapitre sur quelques figures de proue de l'historiographie. À travers cette réflexion, il s'intéresse aux producteurs du savoir historique, notamment ceux de la première génération en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale. En fonction de leur notoriété et leur productivité, il va dresser de brèves biographies et bibliographies de ces historiographes africains, européens et américains qui ont pour champ de recherche l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale. Il passe ainsi en revue des précurseurs tels que Jacob Ade Ajayi, Albert Adu Boahen, Henri Brunschwig, Sékéné Mody Cissoko, Lucie Ann Gallistel Colvin, Cathérine Coquery-Vidrovitch, Hienriette Diabaté, Cheikh Anta Diop, Eldridge Mohammadou, Emmanuel Ghomsi, Mbaye Guèye, Amadou Hampâté Bâ, John Hunwick, Ibrahima Baba Kaké, Oumar Kane, Joseph Ki-Zerbo, Martin A. Klein, Abdoulaye Ly, Madina Ly Tall, Raymond Mauny, Engelbert Mveng, Martin Zachary Njeuma, Djibril Tamsir Niane, Théophile Obenga, Adalbert Owona, Claude-Hélène Perrot, Yves Person, Jean Suret-Canale, Jean-Claude Zeltner. Il

[64] J.-P. Messina, *Engelbert Mveng : La plume et le pinceau. Un message pour l'Afrique du III^e millénaire (1930-1995)*, Yaoundé, PUCAC, 2003.
[65] T. Mouctar Bah, "Quelques figures de proue de l'historiographie", in *Historiographie africaine : Afrique de l'Ouest-Afrique Centrale*, chapitre 9, pp.195-226.

s'agit d'un travail fort intéressant pour cette recherche, car il contient quelques éléments d'orientation sommaires, mais déterminants, à l'instar des biographies et publications de quelques historiographes camerounais.

Daniel Abwa, dans *Écrire et enseigner une histoire des vaincus pour une Afrique qui gagne*[66], démontre que la paupérisation anthropologique qui frappe l'Africain actuellement est aussi liée au fait qu'il ne maîtrise pas assez son histoire. D'après l'auteur, l'histoire transmise aux générations présentes tend à les faire passer pour des vaincus, des "damnés de la terre" condamnées à vivre en marge de l'histoire et de l'évolution du monde ; ce qui les maintient davantage dans leur complexe d'infériorité. L'auteur va plus loin en débusquant et en déconstruisant les préjugés ainsi que les idées reçues au sujet de l'histoire africaine. Il s'attèle aussi à restituer les réalités culturelles et sociologiques africaines, susceptibles d'apporter un éclairage plus objectif sur l'histoire du continent africain. C'est dans ce sillage qu'il propose quelques pistes de l'écriture et de l'enseignement de l'histoire authentique de l'Afrique, démêlée de tout malaise historique. En lisant minutieusement cet ouvrage, il se dégage que le but de l'auteur n'était pas d'étudier les acteurs de l'historiographie camerounaise, encore moins la production historienne au Cameroun au lendemain des indépendances. C'est la raison pour laquelle son étude n'a pas de lien direct avec notre thématique. Cependant, elle est utile en ce sens qu'elle porte sur l'historiographie camerounaise. D'où son importance dans le présent travail de recherche.

Eldridge Mohammadou dans un article intitulé "Histoire du Cameroun par Engelbert Mveng" [67], fait une critique de l'ouvrage *Histoire du Cameroun* d'Engelbert Mveng. Il se focalise notamment sur les pages concernant les parties septentrionale et méridionale du Cameroun. Il y aborde aussi quelques problèmes généraux figurant dans cette œuvre. À travers son étude, il nous présente Engelbert Mveng comme ce prêtre jésuite dont les travaux dans le domaine de l'art africain et camerounais ont suscité des admirations auprès des illustres spécialistes des civilisations africaines. Son livre *Histoire du Cameroun* est la toute première étude historique d'ensemble écrite par un africain francophone sur son pays, car elle embrasse le Cameroun dans sa totalité. Cet article de nature critique ressort un certain nombre de lacunes dont revêt l'ouvrage d'Engelbert Mveng. Toutefois, son importance n'est plus à démontrer, car il va permettre de procéder à une lecture croisée des

[66] D. Abwa, *Écrire et enseigner une histoire des vaincus pour une Afrique qui gagne*, Yaoundé, Éd. Clé, 2020.
[67] E. Mohammadou, "Histoire du Cameroun par Engelbert Mveng", *Abbia : Revue culturelle camerounaise*, n°8, février-mars 1965, pp.171-191.

ouvrages de ces premiers producteurs du savoir historique. Mais, loin de se focaliser sur cette œuvre d'Engelbert Mveng, il est nécessaire de parcourir l'ensemble de ses publications à caractère historique. Il en va de même pour l'ensemble des premiers historiographes camerounais qui feront l'objet de cette étude.

Thierno Mouctar Bah revient une fois de plus avec un article intitulé "L'œuvre d'Eldridge Mohammadou : sa contribution à l'historiographie du Cameroun"[68], met en exergue le personnage d'Eldridge Mohammadou et son œuvre. En effet, dans ce papier que signe l'auteur, il est entre autres mis en évidence une présentation sommaire d'Eldridge Mohammadou, les dimensions de son œuvre, ses grands thèmes et thèses, ses critiques et controverses et enfin l'impact de son œuvre. Il s'agit ici de l'immense production historique d'Eldridge Mohammadou sur les traditions orales des peuples du Nord-Cameroun qui est passée en revue à travers une analyse critique. De manière générale, il présente Eldridge Mohammadou comme l'une des premières figures ayant considérablement influencé l'historiographie camerounaise. Ses travaux permettent de renseigner sur les traditions d'origine, l'organisation socio-politique et les interactions qui se sont opérées entre les principaux peuples du Nord-Cameroun. L'auteur suggère en fin d'analyse que l'œuvre d'Eldridge Mohammadou occupe une place importante dans l'historiographie du Cameroun. En témoigne l'importante recension bibliographique exposée à la fin. L'exploitation de ce travail est déterminant pour cette étude, car il s'intéresse à l'un des historiographes camerounais que l'on envisage mettre en évidence. Bien plus, cet article aidera à faire une lecture croisée de l'ensemble de l'œuvre d'Eldridge Mohammadou et de dégager sa trajectoire historiographique.

Joseph-Marie Essomba dans un opuscule libellé "Engelbert Mveng, l'un des artisans de l'historiographie africaine"[69], présente Engelbert Mveng comme l'un des artisans, l'un des pionniers de l'historiographie africaine ; c'est-à-dire celui-là qui a œuvré pour la réécriture de l'histoire africaine longtemps biaisée par des stéréotypes de nature "raciste", proférés par des auteurs occidentaux. D'où le concept de "Nouvelle historiographie africaine" employé par ce dernier. Son article met en exergue les différents pans qui ont jalonné le parcours d'Engelbert Mveng en tant qu'historien, ses contributions dans le

[68] T. Mouctar Bah, "L'œuvre d'Eldridge Mohammadou : sa contribution à l'historiographie du Cameroun", in M. Michel (éd.), *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone*, Actes du Colloque international, Marseille, P.U.P, 1997, pp. 45-61.

[69] J.-M. Essomba, "Engelbert Mveng, l'un des artisans de l'historiographie africaine", *Héritages des Tropiques*, vol.2, n° 2, mars 2000, pp.93-110.

domaine de l'historiographie africaine ; ce qui lui valut le titre d'artisan de la nouvelle historiographie africaine. Cet article est digne d'intérêt pour la réalisation notre recherche, car les informations qu'il contient sur le personnage mis en exergue représentent une source d'enrichissement de notre travail. Néanmoins, cet article reste limité au seul personnage d'Engelbert Mveng. Or, notre but est d'aller plus loin en nous attardant méthodiquement sur la première génération d'historiographes camerounais.

De même, Salvador Eyezo'o dans "Les missionnaires chez les Béti du Sud-Cameroun d'après le R.P. Mveng et le Pasteur Cosendai"[70], fait ressortir le lien entre l'anthropologie des *Béti* et la missiologie d'après les expériences de ces deux acteurs et témoins de l'histoire contemporaine du christianisme en Afrique. Dans cet article, il dégage la conception mvengienne au sujet du peuple Béti, ainsi que la démarche chrétienne préconisée par Engelbert Mveng. Il présente Engelbert Mveng comme celui-là qui avait pour mission de désoccidentaliser le christianisme en l'arrimant à la culture africaine. Seulement, même si le texte de Salvador Eyezo'o ne fait point allusion à Engelbert Mveng en tant qu'historien, il est tout aussi intéressant, car il ressort de manière sommaire la biographie d'Engelbert Mveng. Des éléments biographiques qui, bien qu'insuffisants, vont être enrichis par d'autres recherches complémentaires.

En outre, les *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*[71], dans un numéro, rendent hommages au professeur Martin Zachary Njeuma. Il s'agit en effet des hommages académiques rendus à ce dernier, décédé le 28 avril 2010. Dans ledit numéro, sont exposés de façon sommaire la biographie, la bibliographie et la conception historienne de Martin Zachary Njeuma. Ainsi, s'appuyant sur cette publication, ce travail vise à ressortir l'apport de ce dernier dans l'historiographie africaine et partant, dans l'essor de la science historique. Ces informations seront complétées par des recherches plus approfondies.

Aussi, Achille Elvice Bella dans "La production historienne au Cameroun à l'épreuve de la critique historique"[72], mène une réflexion féconde et une discussion critique sur l'historiographie camerounaise. Il s'appesantit sur les acquis de cette historiographie locale en termes d'orientations, de tendances et de méthodologie. Son analyse s'étend

[70] S. Eyezo'o, "Les missionnaires chez les Béti du Sud-Cameroun d'après le R.P. Mveng et le Pasteur Cosendai", in O. Servais et G. Van't Spijker (dir.), *Anthropologie et missiologie XIX^e^-XX^e^ siècles. Entre connivence et rivalité*, Paris, Karthala, 2004, pp. 323-339.

[71] "Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n° 12, 2011, pp. 3-33.

[72] A. E. Bella, "La production historienne au Cameroun à l'épreuve de la critique historique", *Revue du CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur)*, vol.1, n°5, 2015, pp.11-26.

également sur quelques pesanteurs qui limitent l'affirmation des jeunes historiens en tant que chercheurs. Autrement dit, l'auteur montre en effet que la production historienne au Cameroun est un construit reposant sur deux principales tendances de l'historiographie africaine et sur de nombreuses sources endogènes, mais étant limitée par un certain nombre de facteurs. C'est ainsi qu'il interpelle l'historien camerounais à se redéfinir d'un point de vue épistémologique et thématique afin de mieux écrire l'histoire du Cameroun. Comme il souligne lui-même, son étude est une "source de connaissances épistémologique et théorique pour une écriture et réécriture de l'histoire tangible du Cameroun et celle de l'Afrique". Néanmoins, ses analyses restent limitées à l'objectif qu'il s'est fixé au départ, c'est-à-dire montrer les voies pour une véritable production historienne au Cameroun. En ce sens, sa réflexion ne touche pas directement notre sujet. Mieux encore, elle n'aborde pas la contribution des premiers historiographes camerounais. Bien qu'étant d'ordre général, le présent article est fondamental pour cette recherche. Il sera mis à contribution pour mieux aborder les tendances des premiers historiographes camerounais, ainsi que les pesanteurs qui ont entouré la production historienne au Cameroun au lendemain des indépendances.

Dans un autre registre, Salvador Eyezo'o revient une fois de plus avec "L'art chrétien africain et l'inculturation de l'évangile au Cameroun. De Max Mintsa à Engelbert Mveng"[73]. Ici, l'auteur souligne la continuité qui existe dans l'art de Max Mintsa et d'Engelbert Mveng, tout en montrant que ce dernier va s'inspirer du premier et innover par la suite. Sont également exposées ici quelques informations sur la biographie d'Engelbert Mveng, ainsi que la place de l'art dans sa philosophie. En revanche, cet article s'intéresse plus à l'art dans la religion. Or, ce travail envisage montrer le rôle de l'art chez Engelbert Mveng, dans la reconstitution de l'histoire.

Enfin, Gilbert Lamblin Taguem Fah dans "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne : Considérations générales sur un demi-siècle de production de l'Histoire du Cameroun"[74], fait une brève analyse de l'historiographie du Cameroun cinquante ans après les indépendances. L'auteur part de l'hypothèse selon laquelle l'historiographie du Cameroun postindépendance est structurellement et organiquement indissociable du processus de construction de l'État. Dès lors, en se focalisant sur la production historienne endogène, il oriente sa réflexion vers les acquis, les

[73] S. Eyezo'o, "L'art chrétien africain et l'inculturation de l'évangile au Cameroun. De Max Mintsa à Engelbert Mveng", in J. Pirotte, C. Sappia et O. Servais (dir.), *Images et diffusion du christianisme. Expressions graphiques en contexte missionnaire XVI^e^-XX^e^ siècle*, Paris, Karthala, 2012, pp. 127-138.

[74] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", pp.17-55.

tendances et les défis de cette historiographie. Mieux encore, il met en exergue aussi bien les points d'ancrage, les défaillances que les acquis de l'historiographie du Cameroun. Remontant d'abord aux origines de l'historiographie du Cameroun après les indépendances, il relève ensuite les contraintes qui l'ont entaché. Enfin, il dégage les tendances nouvelles de cette historiographie, lesquelles ont émergé au cours des deux dernières décennies (1990-2010). Par ailleurs, il propose quelques pistes de restructuration de cette historiographie nationale, qui demeure prisonnière de nombreuses pesanteurs. Au sortir de ses analyses, Gilbert Lamblin Taguem Fah souligne sans ambages que l'évolution de l'historiographie du Cameroun est intimement liée au contexte sociopolitique du pays ; c'est-à-dire qu'elle est fille de son temps. Cet article est concluant pour notre recherche. Il nous renseigne sur les conditions de la mise en place d'une historiographie camerounaise, sur les pesanteurs qui l'ont entouré depuis les années 1960, sur les tendances nouvelles de cette historiographie et enfin sur quelques perspectives envisageables pour redimensionner cette historiographie afin de permettre au Cameroun de se réapproprier son histoire. Cependant, la limite de ce travail scientifique réside dans le fait qu'il ne soulève pas fondamentalement la contribution des premiers historiographes camerounais dans la production du savoir historique au lendemain des indépendances. L'apport qui est le nôtre est donc déterminant en ce sens que nous allons nous appesantir sur la première génération des historiographes camerounais et analyser leur apport dans le champ historiographique après les indépendances.

Voilà présenté de façon non exhaustive quelques sources écrites se rapportant à cette question. Ces travaux recensés sont parcellaires, voire même excentrés. D'une part, ils touchent uniquement quelques historiographes camerounais sur des points spécifiques. D'autre part, ils portent sur des aspects singuliers de l'historiographie camerounaise. Or, notre étude s'étend sur nombre d'historiographes camerounais et leur apport dans l'historiographie. Toutefois, le but du présent travail n'est pas de remettre en cause ces travaux susmentionnés. Mais, il vise à bien les exploiter pour mettre en évidence la contribution de ces personnages suscités qui, faute d'oubli, n'ont pas été étudiés de façon méthodique. Pour donc mieux aborder cette étude, il est nécessaire de construire une problématique.

7- Problématique

7.1. Problème et questions de recherche

La présente étude porte sur les précurseurs camerounais de la science historique et leur contribution à l'historiographie camerounaise au lendemain des indépendances. Il s'agit

de ces historiographes camerounais de la première heure, qui se sont engagés dans la dynamique de la renaissance africaine, en réconciliant le peuple camerounais avec son passé. En effet, tout au long de son évolution, le Cameroun a subi des mutations qui ont fortement impacté sur son histoire. Un passé atypique, riche et fécond[75], qui fut cependant occulté, falsifié par un ensemble de facteurs exogènes depuis le XIX^{e} siècle. C'est ainsi qu'au lendemain des indépendances, l'écriture de cette histoire nationale constitue une véritable gageure. De fait, c'est au cours des années 1960 qu'un immense travail de réhabilitation de cette histoire du Cameroun va s'opérer à partir d'une vision endogène. Ainsi, s'il est admis que l'historiographie renvoie aux manières d'écrire l'histoire, alors il est nécessaire de comprendre qu'en Afrique en général et au Cameroun en particulier, elle est au centre des préoccupations depuis des lustres. De l'avis de Thierno Mouctar Bah, "c'est précisément au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, couplé à l'effondrement des empires coloniaux et l'accession à l'indépendance des sociétés africaines que la question de l'écriture de l'histoire est à l'ordre du jour"[76]. Ce d'autant plus que, l'historiographie coloniale, pris de façon globale, était essentiellement fondée sur l'exaltation d'une Afrique barbare et anhistorique. Il devenait alors impératif pour les chercheurs africains de corriger cette vision étriquée de l'historiographie occidentale. De ce fait, d'importantes recherches ont été lancées sur le continent afin d'écrire l'histoire vraie et authentique de l'Afrique : c'est la mise en place d'une historiographie africaine. Dès lors, il ne serait pas excessif, à la vue du contexte qui prévalait, de dire que la production historienne au Cameroun est le fruit de ce long processus qui s'intègre dans une dynamique évolutive de l'historiographie africaine en général. Cette historiographie camerounaise est ainsi redevable à ces premiers historiographes camerounais qui ont œuvré singulièrement à son éclosion. Leurs travaux, aussi bien que leurs enseignements, ont ouvert de perspectives nouvelles à l'enracinement de la science historique au Cameroun, ainsi qu'à l'émergence d'autres générations d'historiographes. À l'instar d'Hérodote d'Halicarnasse, de Thucydide, de Polybe, d'Ibn Khaldun, de Cheikh Anta Diop, de Joseph Ki-Zerbo, etc., ils ont joué des rôles de précurseurs, en faisant reposer la discipline historique sur des bases rigides, en y injectant des domaines et des contenus nouveaux. Ils ont pour ainsi dire, posé la fondation inhérente à l'écriture et à la connaissance de l'histoire ancienne et contemporaine du Cameroun.

---

[75] Pour se faire une idée sur le riche passé du Cameroun, lire A. Owona, "La naissance du Cameroun (1884-1914)", *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol.13, n°49, 1973, pp.16-36.

[76] Mouctar Bah, "L'historiographie africaine et ses tendances"…, p.21.

Toutefois, le constat qui se dégage au cours du siècle présent suscite de nombreuses interrogations. L'on s'aperçoit qu'en dépit des multiples recherches menées par les premiers historiographes camerounais, et qui ont plus ou moins contribué à poser les jalons essentiels à l'approfondissement de la connaissance du passé des peuples camerounais, des appels pour l'écriture d'une histoire authentique du Cameroun s'intensifient et se posent avec acuité. En témoigne les nombreux plaidoyers, et colloques organisés en vue de réfléchir sur l'écriture vraie et objective de l'histoire du Cameroun. C'est le cas du Congrès de Maroua, tenu du 27 février au 1er mars 2014 à l'Université de Maroua, région de l'Extrême-nord Cameroun[77]. Cette assise avait pour but de débattre sur l'enseignement et la recherche de l'Histoire au Cameroun. Il était également question au cours de ce banquet scientifique de trouver des pistes pour donner à l'histoire du Cameroun la place qui est sienne, en écrivant une histoire vraie et objective[78]. Bien plus, l'on ne saurait faire fi du Colloque international pluridisciplinaire, tenu du 07 au 09 juin 2017 à Yaoundé au Cameroun. Cette conférence a été organisée par la Fondation de géopolitique en Afrique centrale Paul Ango Ela, l'Université de Yaoundé I, le département d'Histoire de l'Université de Bamenda et les Archives Nationales du Cameroun, sous le thème "Histoire et mémoires au Cameroun. Cadrages, marquages, héritages et usages (de 1884 à nos jours)". Il était question de dresser l'état de la réflexion sur les rapports entre mémoires, archives et histoire au Cameroun. Les panélistes ont d'abord fait une rétrospective sur l'histoire du Cameroun dans son ensemble, avant de déboucher sur l'urgence d'une identification de nouveaux paradigmes pouvant permettre une écriture objective de l'histoire du pays[79].

Au vu de ce qui précède, il faut préciser que si aujourd'hui, l'un des sujets qui préoccupe la classe des historiens camerounais porte sur l'écriture de l'histoire du Cameroun, cela supposerait que rien n'a encore été fait par les précédentes générations d'historiographes camerounais. Dès lors, il importe au travers de cette étude, de questionner la contribution de la première génération d'historiographes camerounais. En d'autres termes, ce travail nous amène à rentrer dans leurs productions historiennes, à les examiner afin de voir comment ils ont écrit l'histoire, leur degré d'objectivité, de subjectivité et

---

[77] Lire D. Abwa, "Plaidoyer pour l'écriture de l'histoire contemporaine du Cameroun", *Ngaoundéré-Anthropos*, vol. VII, 2002, pp.5-22.

[78] U. Tadajeu Kenfack, "La Société Camerounaise d'Histoire est née !", [en ligne], disponible sur https://tamaafrika.mondoblog.org, consulté le 14 juin 2021 à 23h01 min.

[79] Au sujet de l'annonce de colloque, lire à ce sujet J. Fernandes, "Histoire et mémoire au Cameroun", Appel à contribution, *Calenda*, publié le mardi 21 février 2017. [En ligne], disponible sur https://calenda.org/393735, consulté le 25 avril 2021 à 02h18 min.

d'engagement, etc. Aussi, il est question de voir s'ils ont fait œuvre utile à la science ; c'est-à-dire s'ils ont réellement déblayé le chemin pour la mise en place d'une historiographie camerounaise factuelle. Cependant, une préoccupation surgie au préalable : celle de savoir s'il est nécessaire qu'une attention particulière soit portée sur l'historiographie camerounaise et l'apport de ses premiers acteurs, alors que les impératifs du développement économique s'avèrent plus important dans cette société de plus en plus engagée dans le processus d'émergence. À cette controverse, il y a lieu de répondre par l'affirmative. En effet, de l'avis de Fabien Kange Ewane : "Il est désormais temps que chaque science se penche sur son histoire et ses principaux acteurs pour mieux les connaître, savoir ce qu'ils ont fait et aussi en vue d'une réelle avancée scientifique"[80]. Partant sur cette base, la présente recherche a pour socle la nature des apports des premiers historiographes camerounais dans l'historiographie ; ce qui implique la connaissance des facteurs ayant influencé leur façon d'écrire l'histoire, leurs différentes thématiques abordées, les sources mobilisées par ces derniers, leurs apports méthodologiques, etc. De ce fait, quelle est l'apport ou la contribution des premiers historiographes camerounais dans l'écriture de l'histoire du Cameroun et dans la diffusion de la science historique ? À cette question centrale, se greffent les questions subsidiaires suivantes : Dans quelles circonstances ont émergé les premiers historiographes camerounais ? Qui sont ces premières figures de la science historique au Cameroun ? Comment ont-ils pénétré l'histoire et sur quoi réside l'originalité de leurs travaux ? Quelles sont leurs différentes conceptions de l'histoire ? Quel a été la portée de leur contribution à l'avancement de la science historique ? Quelles sont les pesanteurs qui ont entaché l'historiographie camerounaise postindépendance et quelles sont les perspectives envisageables pour y remédier ? Telles sont les préoccupations qui entourent ce sujet.

7.2. Hypothèses de la recherche

Dans le contexte de l'historiographie camerounaise, les premiers historiographes camerounais ont joué un rôle déterminant. La contribution de cette première génération est fondamentale dans la mesure où leurs travaux seraient le cadre opérant, le matériau de base inhérent à la connaissance de l'histoire ancienne et contemporaine du Cameroun, ainsi qu'à l'écriture d'une histoire véritable du Cameroun telle que posée ou débattue aujourd'hui. Cette hypothèse centrale est soutenue par les hypothèses subsidiaires suivantes :

[80] Entretien avec F. Kange Ewane, 84 ans, historien, Yaoundé, 23 avril 2016. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

- L'engagement de ces premiers historiographes, dans l'écriture de l'histoire du Cameroun, est tributaire d'un ensemble de facteurs. Ces mobiles sont en rapport avec le contexte historiographique des XIX^{e} et XX^{e} siècles et l'avènement des institutions de recherche en sciences sociales et humaines au Cameroun. Lesquels facteurs vont impacter grandement sur leur éclosion ainsi que sur leur manière de percevoir et d'écrire l'histoire.

- À la lumière des thématiques abordées et des sources utilisées par la première génération d'historiographes camerounais, leurs productions historiennes, de par leur envergure dense et variée, sont enrichissantes pour la connaissance du passé du Cameroun et de ses peuples. Elles permettent de saisir l'histoire du Cameroun dans ses grandes lignes.

- Les acquis actuels de l'historiographie camerounaise – en termes de sources, de thématiques, de spécialisations offertes aux étudiants, de méthodologie, d'endogénéisation des programmes d'histoire et même en matière du nombre croissant des spécialistes dans le champ historique – seraient à porter à l'actif de cette première génération d'historiographes camerounais.

- Les travaux de la première génération des historiographes camerounais comportent quelques limites, en raison d'un certain nombre de pesanteurs – d'ordre structurelle, conjoncturelle et épistémologique – ayant entaché la production historienne au lendemain des indépendances.

7.3. Objectifs du travail

L'objectif principal de cette étude consiste à montrer le rôle joué par la première génération d'historiographes camerounais en matière d'écriture de l'histoire du Cameroun et d'avancée dans la science historique. Outre cet objectif central, les objectifs spécifiques consistent à :

- Analyser les facteurs de l'émergence des premiers historiographes camerounais et mettre en évidence les formations et les influences qu'ils ont reçues.

- Présenter les apports de ces spécialistes de la science historique, au travers de leurs différentes publications, ceci en ressortant les thématiques abordées et les sources utilisées.

- Mettre en exergue l'impact de leur apport dans l'avancement de la science historique.

- Soulever un certain nombre de pesanteurs qui ont plombé l'historiographie camerounaise postindépendance et proposer quelques pistes de rénovation.

8- Théories explicatives du sujet

Cette étude sur l'historiographie camerounaise et ses principaux acteurs repose sur un certain nombre de théories dont : la théorie du "vase vide", la théorie l'Afrocentricité et la théorie de l'Afrotopia.

8.1. La théorie du "vase vide"

La théorie du "vase vide" est une conceptualisation ou une mise en évidence de Thierno Mouctar Bah dans son ouvrage intitulé *Historiographie africaine : Afrique de l'Ouest-Afrique Centrale*[81]. Cette théorie se fonde sur le postulat selon lequel l'histoire africaine est intimement liée à la présence européenne en Afrique. Elle s'appuie sur les préjugés européocentristes pour expliquer les motifs pour lesquels l'Afrique a été mise à la périphérie de l'histoire. En effet, pendant longtemps, l'Afrique fut considérée comme un continent sans dynamique propre ou sans valeurs intrinsèques et dont les réalisations endogènes, inexistantes, seraient à porter à l'actif des facteurs exogènes. Une situation ayant pour corollaire la falsification de l'histoire africaine et qui va conduire inéluctablement à l'éclosion de quelques mythes pervers. C'est fort de ce principe qu'elle fut mise en marge de l'histoire universelle. L'un des défenseurs, apôtre de cette théorie, est Hegel. Son œuvre ou sa pensée à l'égard du continent africain, et plus particulièrement à l'endroit de l'Afrique subsaharienne, a constitué le substrat inhérent à la domination, à l'aliénation et à la domestication des peuples qu'il considérait comme "anhistorique"[82]. Cette conception d'une Afrique inerte, considérée comme une table rase, va conduire à l'émergence d'une historiographie raciste et d'une historiographie coloniale. Ces deux tendances historiographiques complémentaires ayant marqué l'histoire à plus d'un titre, ont jeté l'Afrique au tribunal de l'histoire. Cette dernière, soumise à une véritable vindicte, est vue comme une "*terra incognita*" et caractérisée par sa pétulance, son immédiateté. Un continent où il est observé de nombreuses carences en matière d'initiatives, de lois, d'ordre et de stabilité. Il s'agit là d'un réel procès intenté contre l'Afrique et l'histoire. Ramenée à la présente étude, cette théorie est capitale. En effet, elle permet de comprendre que si la

[81] Pour plus de précisions, lire Mouctar Bah, "Les antécédents et les fondements de l'historiographie de l'Afrique de l'Ouest et du Centre"…, pp.7-20.
[82] Ibid., p.10.

première génération d'historiographes camerounais s'est lancée dans l'écriture de l'histoire au lendemain des indépendances, c'est en raison de la négation dont l'Afrique a été victime au sujet de son histoire. Ainsi, cette théorie éclaire notre lanterne au sujet de l'engagement des premiers historiographes camerounais dans la recherche et l'écriture de l'histoire, et justifie à suffisance les combats qui ont été menés après les indépendances en vue de ressusciter le passé de l'Afrique. Bref, il est question de s'appuyer sur cette théorie, pour comprendre les motivations qui ont favorisé la mise en place d'une historiographie endogène et l'émergence de ses premières figures nationales.

8.2. La théorie de l'Afrocentricité

L'Afrocentricité est une théorie ou un courant paradigmatique né au sein du milieu universitaire nord-américain autour des années 1980. Cette notion prend son essence dans les travaux des intellectuels noirs tels Edward Wilmot Blyden, Cheikh Anta Diop, George Granville Monah James, Chancellor Williams, Ivan Van Sertima, William Edward Burghardt Dubois, etc.[83]. Toutefois, c'est à l'historien américain Molefi Kete Asante que l'on doit la paternité de ce modèle, notamment dans son ouvrage *The Afrocentric Idea*[84], paru en 1987. Molefi Kete Asante, accompagné d'auteurs comme Ama Mazama, Maulana Karenga, fixa les fondements théoriques de cette théorie, mais en prenant pour matrice les thèses de Cheikh Anta Diop. C'est en effet lui qui fit évoluer les débats au sujet de l'anhistoricité ou non de l'Afrique ainsi que celui de l'antériorité ou non de la civilisation africaine. Il recentra les débats en positionnant l'Afrique comme point de référence, à partir des principes scientifiques[85]. Sa théorie repose ainsi sur quatre bases conceptuelles : le Garvéyisme, la Négritude, la Kawaida et l'historiographie diopienne[86]. Molefi Kete Asante défini d'ailleurs l'Afrocentricité comme un paradigme intellectuel ou savant qui vise à positionner l'Africain comme agent dans la construction de sa propre histoire[87]. Autrement dit, ce paradigme orienté vers la connaissance des réalités endogènes de l'Afrique en termes de cultures et de valeurs, a pour but ultime de placer les Africains au centre de toutes leurs actions et de leur histoire. C'est une invite à l'Africain de penser son histoire d'un point de vue interne, afin de développer les acquis légués par les générations antérieures[88].

---

[83] P. Guedj et N. Yala Kisukidi, "Présentation", *Tumultes*, n°52, 2019, p.6.
[84] M. Kete Asante, *The Afrocentric Idea*, Philadelphia, Temple University Press, 1987.
[85] A. Mazama, *L'impératif afrocentrique*, Paris, Menaibuc, 2003, p.224.
[86] Ibid., p.225.
[87] M. Kete Asante, *An afrocentric manifesto: toward an African renaissance*, Cambridge, Polity Press, 2007, p.2.
[88] M. Kete Asante, *L'Afrocentricité*, Trad. A. Mazama, Paris, Menaibuc, 2003, p.8.

S'inscrivant dans l'héritage *diopien*[89], l'Afrocentricité est une réponse aux représentations négatives de l'altérité, telle que développée par les européocentristes, au travers de leurs préjugés et mythes à l'égard des peuples africains particulièrement. Elle est une critique de l'eurocentrisme et de sa prétention à l'universalité, à partir d'un modèle basé sur la connaissance, afin de battre en brèche la falsification de l'histoire de l'Afrique par l'Occident conquérant[90].

Penser l'Afrocentricité, c'est mettre en avant le projet de renaissance identitaire et culturelle de l'Afrique. C'est opter pour une dynamique de changement social qui place l'Afrique au centre de son cadre de référence. C'est concevoir le monde et se construire une identité nouvelle à partir de la culture et des valeurs africaines. L'Afrocentricité prône de facto, la multiplicité des identités, sans rapports hiérarchiques, et reposant sur la *Mâat*[91]. En dépit de tout ce qui a été mentionné *supra*, l'Afrocentricité n'est pas une prise en compte de l'Afrique comme unique référent (africanité), encore moins un regroupement de Négro-africains. Tout au contraire, elle implique pour l'Africain de percevoir l'histoire non pas en tant que victime, mais comme agent. L'Africain est dès lors convié à pratiquer sa culture pour retrouver son identité, son originalité et à penser son devenir. L'Afrocentricité se démarque ainsi de l'Afrocentrisme et se hisse comme ce paradigme de connaissance africaine du monde en général, de l'Afrique et de ses diasporas en particulier[92]. Au demeurant, il y a lieu de retenir que l'Afrocentricité est une science et une méthode destinées à modifier la perception que l'on a de soi et de notre histoire. Cette théorie est digne d'intérêt dans le cadre de cette thèse, en ce sens qu'elle aide à comprendre que les travaux des premiers historiographes camerounais s'inscrivent dans la logique de la renaissance africaine. En effet, ces derniers avaient pour dessein de briser les tabous européocentristes en rétablissant l'historicité du continent et en plaçant les Africains au centre de leur histoire.

---

[89] Pour C. A. Diop et ses disciples, toute civilisation tire ses origines d'un âge classique. En ce qui concerne l'Afrique, l'Égypte antique en est la matrice. Ainsi, d'après lui, pour construire une science sur l'Égypte ancienne, il est primordial de compulser les récits des penseurs grecs (Homère, Hérodote, Isocrate, Platon, Aristote, etc.), les données iconographiques, linguistiques, ethnologiques et archéologiques. Il se situe dans une posture des origines, préalables pour réhabiliter l'historicité de l'Afrique noire, jadis falsifiée.

[90] J.-P. Omotunde, *Discours afrocentriste sur l'aliénation culturelle*, Paris, Menaibuc, 2006, p.59.

[91] La *Mâat* est cette ancienne philosophie de l'Égypte antique qui implique la recherche de l'harmonie, de la vérité, de la justice et de la mesure. Pour plus de détails sur cet aspect, consulter G. Mafa Asseu, "L'Afrique et la Mâat : Pour une éthique existentielle", *Rev. ivoir. anthropol. sociol. KASA BYA KASA*, n°33, 2016, pp.51-67.

[92] Th. Obenga, *Le sens de la lutte contre l'Africanisme eurocentriste*, Paris, Éd. Khepera/L'Harmattan, 2001.

8.3. La théorie de l'Afrotopia

Cette théorie a été élaborée en 2016 par le Sénégalais Felwine Sarr[93]. Dans ses travaux, Falwine Sarr met en exergue le rôle moteur de l'histoire dans le rayonnement des sociétés. Pour y parvenir, il suggère que les chercheurs africains doivent développer leurs propres paradigmes de production endogène du savoir historique. Le but ici étant de faire sortir l'Afrique de la domination séculaire dont elle a été et continue d'être victime, afin qu'elle puisse accéder à un seuil de décolonisation jugé acceptable. L'Afrotopia prône ainsi pour une écriture de l'histoire basée sur des règles établies par les chercheurs africains afin de faire rayonner leurs cultures, notamment à travers l'exploitation des traditions, coutumes conservées dans l'oralité. Elle penche pour un rayonnement de l'image de l'Afrique à travers sa culture et surtout pour la faire sortir de toute domination européocentriste. Au cœur de cette théorie, surgit l'impérieuse question de la renaissance culturelle africaine ainsi que sa refondation. C'est dans ce sillage que se situent les travaux des premiers historiographes camerounais, lesquels visaient à revaloriser l'histoire des sociétés africaines et camerounaises, à faire connaitre leurs traditions et coutumes à partir des sources endogènes. C'est ce qui justifie à suffisance la prise en considération de l'oralité, de l'archéologie et de l'art dans les travaux de ces premiers historiographes camerounais, en vue de la reconstitution du passé africain.

9- Démarche méthodologique envisagée

Pour réaliser ce travail, l'auteur a suivi la voie de tout chercheur en recourant singulièrement à une méthode qualitative, à travers des démarches analytique et synchronique. Le but de cette recherche a consisté à faire la collecte des informations dans l'optique de les analyser et de les présenter simultanément. Ce qui est passée par l'assemblage, la confrontation et l'exploitation des différentes informations recueillies[94]. La complexité du sujet aidant, une variété de sources à la fois écrites, orales, iconographiques et numériques ont été mises à profit. Cette collecte des informations s'est déroulée selon des étapes bien précises.

D'entrée de jeu, la recherche des documents d'archives s'est faite aux Archives Nationales de Yaoundé (ANY) et à l'imprimerie nationale. Étant donné que cette étude ne pouvait se faire sans qu'on ne parle au préalable de l'institutionnalisation de la recherche

[93] F. Sarr, *Afrotopia*, Paris, Philippe Rey, 2016.
[94] M. Merle, *Sociologie des relations internationales*, 23ème éd., Paris, Dalloz, 1982, p.34.

Cameroun, une descente du côté des ANY a été nécessaire. Il était question de rechercher les textes officiels (décrets) qui ont été signés en vue de la mise en place des institutions de recherches au Cameroun. Aux ANY, quelques décrets ont été retrouvés, à l'instar de celui portant création de l'UFC. Dans la quête de ces documents officiels, l'on s'est ensuite rendu à l'imprimerie nationale. C'est dans cette seconde institution que de nombreux autres décrets, tirés des journaux officiels, ont été collectés. Ainsi, l'ensemble desdits textes officiels ont été utiles pour la rédaction de la première partie de ce travail.

Ensuite, dans la continuité de la collecte des sources écrites, de nombreuses bibliothèques publiques et privées ont été fréquentées. Dans la bibliothèque du Centre National de l'Éducation (CNE), quelques ouvrages et articles de ces précurseurs de la science historique au Cameroun ont exploités. C'est le cas des publications d'Eldridge Mohammadou, de Joseph-Marie Essomba et de Martin Zachary Njeuma. Un autre détour s'est avéré nécessaire dans les bibliothèques du Cercle Histoire-Géographie-Archéologie (C.H.G.A.) de l'Université de Yaoundé 1, du Centre Catholique Universitaire (C.C.U.) et de l'Institut Français du Cameroun (I.F.C.) François Villon de Yaoundé. Dans ces différents centres de documentations qui ont été fréquentés, d'importantes publications ont été compulsées et exploitées dans le cadre de la présente étude. Il s'agit notamment des travaux d'Engelbert Mveng, de Martin Zachary Njeuma, de Joseph-Marie Essomba, d'Eldridge Mohamadou et de Fabien Kange Ewane, ainsi que d'autres ouvrages qui ont été bénéfiques dans la rédaction de tous les chapitres. Les bibliothèques de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH), celles des départements d'Histoire ainsi que d'Archéologie de l'Université de Yaoundé I, ont servi pour répertorier les quelques travaux (thèses et mémoires) dirigés par Engelbert Mveng, Martin Zachary Njeuma, Joseph-Marie Essomba et Fabien Kange Ewane. Concernant les travaux encadrés par Eldridge Mohamadou, ils ont été répertoriés à l'Université de Ngaoundéré, lors d'une descente fortuite menée par l'auteur de ce travail dans la ville de Ngaoundéré.

Dans la même lancée, cette quête des documents écrits nous a également conduit dans des bibliothèques privées. Celle des pères jésuites de la Communauté Saint François-Xavier de Yaoundé, nous a été ouverte par le Père Brossala Diddy Kondjo et le Frère Philippe Azeufack. Cette bibliothèque, riche en documents divers et dans toutes les disciplines, a permis d'avoir une quantité impressionnante des travaux d'Engelbert Mveng et bien d'autres ouvrages de qualité, inhérents à ce travail. De même, les bibliothèques de Martin Ntoné Kouo à Douala, de Fabien Kange Ewane, de Salvador Eyezo'o et de Verkijika

Godfrey Fanso à Yaoundé ont été également mises à profit. C'est particulièrement chez Salvador Eyezo'o et Verkijika Godfrey Fanso que l'on est entré en possession des Curriculum Studiorum de Fabien Kange Ewane et de Martin Zachary Njeuma qui ont surtout aidé à l'élaboration partielle des chapitres III et V.

Enfin, les sources orales n'ont pas été en reste dans le cadre de la présente étude. Leur collecte s'est effectuée sur le terrain, muni d'un guide d'entretien. Ainsi, des témoignages oraux d'un certain nombre de personnes ressources ont été recueillis. Les critères de choix des informateurs ont porté principalement sur les amis, les collègues, les anciens étudiants ainsi que les disciples de ces premiers historiographes camerounais ; c'est-à-dire ces étudiants qu'ils ont eu à encadrer et même ceux qui les ont connus de près ou de loin. Mais, il faut signaler que les regrettés Fabien Kange Ewane, Prosper Abéga, Louis Paul Ngongo, Pierre Lucien Béténé, Gilbert Lamblin Taguem Fah, Albert Pascal Temgoua, Thomas Messi, Antoine Madiba Essiben, Martin Ntoné Kouo avaient été côtoyés bien avant leur décès. Ces rencontres avec eux s'étaient faites dans le cadre de nos discussions sur les questions liées à l'historiographie africaine en générale, ainsi que lors de la rédaction de notre mémoire de Master.

Une fois toutes ces informations (écrites et orales) rassemblées, il fallait recourir à une analyse rigoureuse. Ce qui est passé par une confrontation des données les unes aux autres afin de ressortir les éléments importants, nécessaires à l'élaboration d'une synthèse.

Cependant, il était impossible qu'une telle étude ne se heurte à des difficultés multiformes.

10- Difficultés rencontrées

Nombreux ont été les obstacles ayant entaché et ralenti la réalisation de ce travail, lesquels ont grandement contribué à réduire l'engouement qu'avait son auteur au début de sa conception. La première difficulté était liée au mauvais entretien et à la rareté des documents dans les centres de documentation. Aux ANY précisément, les documents (journaux officiels) se trouvent dans un état piteux. C'est ce qui nous a d'ailleurs poussé à trouver des voies alternatives, en nous rendant à l'imprimerie nationale. Il en va de même de l'absence ou encore de la rareté des informations sur l'ensemble des premiers historiographes camerounais et même de la carence de leurs publications dans les bibliothèques. Cet obstacle a constitué une réelle impasse, à telle enseigne que nous étions

obligés de circonscrire l'étude sur ces acteurs dont les publications étaient disponibles ainsi que les informations sur eux.

La deuxième série d'obstacles réside dans l'inaccessibilité de certains centres de documentation. C'est le cas de la bibliothèque du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI). En effet, durant toute la période de nos investigations documentaires, nous n'avons pu avoir accès à cette bibliothèque. Celle-ci, a été fermée en raison de la pandémie liée à la Covid-19. Malgré nos multiples demandes déposées afin d'y accéder, celles-ci ont malheureusement été infructueuses. C'est également le cas de la Bibliothèque Centrale de l'Université de Yaoundé 1 (BCUY-1). Au terme de la restructuration de cette dernière, il n'est pas aisé pour le chercheur d'avoir accès aux documents qui sont consultables en ligne. La cause principale de cette inaccessibilité aux documents, est liée au débit de la connexion internet fournit par la BCUY-1. Cette connexion est extrêmement lente, avec une bande passante qui ne permet pas très souvent d'accéder à la page d'accueil de la bibliothèque encore moins de télécharger un document.

La troisième catégorie d'obstacles était celle de la réticence de certains informateurs, qui ont préféré garder le silence, sous le prétexte qu'ils n'ont pas assez de temps. D'autres par contre, considérant les échanges comme des causeries, étaient volubiles et refusaient l'emploi du magnétophone ou même les prises de notes. Il y a lieu de terminer par le décès de bon nombre d'informateurs, à l'instar des abbés Prosper Abéga, Louis Paul Ngongo et Pierre Lucien Béténé ; des professeurs Martin Ntoné Kouo, Antoine Madiba Essiben, Fabien Kange Ewane, Albert Pascal Temgoua, Gilbert Lamblin Taguem Fah, etc. Ils sont partis sans fournir toutes les informations nécessaires, pouvant permettre de mûrir davantage ce travail.

Nonobstant ces difficultés rencontrées, et qui n'ont d'ailleurs pas été rédhibitoires, un plan de travail a pu être dressé.

11- Plan du travail

Le plan est la charpente de toute recherche, il accompagne toutes les phases de l'élaboration d'un travail scientifique[95]. Pour des besoins de clarté et de convenance, il a été judicieux d'organiser ce travail en deux (02) grandes parties, structurées en six (06) chapitres distincts, suivant un plan thématique.

[95] J.-P. Fragnière, *Comment réussir un mémoire ?*, Paris, Dunod-Bordas, 1986, p.69.

La première partie est intitulée “La mise en place d’une historiographie camerounaise et ses premiers acteurs”. Il s’agit ici de ressortir premièrement l’ensemble des évènements exogènes et endogènes qui ont influencé considérablement ces premières figures camerounaises de la science historique ou qui ont contribué à leur émergence et à leur engagement dans la recherche et l’écriture de l’histoire. Deuxièmement, elle met en exergue la présentation biographique et bibliographique des différents personnages choisis dans le cadre de ce travail. Cette partie englobe ainsi trois (03) chapitres qui se déclinent comme suit :

Le premier chapitre avec pour titre “Le contexte historiographique des XIX^{e} et XX^{e} siècles ou la longue marche pour la reconnaissance d’une historiographie africaine”, retrace le long chemin qui a favorisé la mise en place d’une historiographie africaine en général et camerounaise en particulier. L’accent est ainsi mis sur le déni d’une historicité aux sociétés négro-africaines, de même que sur les plaidoyers pour la reconnaissance d’un passé à l’Afrique.

Le deuxième chapitre de cette partie est libellé “La création des institutions de recherche en sciences humaines et sociales au Cameroun postindépendances”. Ce chapitre ressort les facteurs endogènes qui ont également favorisé l’émergence des premiers historiographes camerounais. Nous nous sommes attardés ici sur l’institutionnalisation de la recherche au Cameroun, en nous arc-boutant sur l’université et l’Institut des Sciences Humaines (ISH), qui ont été des catalyseurs de la recherche historique au Cameroun et ont par la même occasion permis aux premiers historiographes camerounais de s’engager dans la recherche et la production historienne.

Le troisième chapitre est axé sur la “Biographie et bibliographie d’Engelbert Mveng, de Fabien Kange Ewane, d’Eldridge Mohammadou, de Martin Zachary Njeuma et de Joseph-Marie Essomba”. Il s’attèle à mettre en relief une brève biographie et une exposition bibliographique de ces cinq personnages ; c’est-à-dire à retracer leur parcours et à faire ressortir leurs différentes productions scientifiques.

La deuxième partie quant à elle, a pour titre “Contributions des premiers historiographes et pesanteurs de l’historiographie camerounaise postindépendance”. Cette section met en évidence les multiples apports de ces premiers historiographes camerounais, en matière d’écriture, d’analyse des faits et de diffusion de la science historique. Aussi, elle

dégage quelques pesanteurs ayant plombé la production historienne postindépendance. Tout comme la première partie, elle est également structurée autour de trois (03) chapitres qui sont répartis de la manière suivante :

Le quatrième chapitre intitulé “De la nécessité de revisiter l’histoire africaine d’un point de vue d’Africain”, ressort la dimension des œuvres de chacun de ces historiographes à travers des présentations succinctes de leurs publications, tout en dégageant les idées générales défendues, les thèmes développés et les sources mobilisées. Bien plus, ce chapitre présente également les apports de ces historiographes en matière de méthodes, d’épistémologie, de critique de faits et d’acquis ainsi que leur conception de l’histoire.

Le cinquième chapitre, “Portée des contributions des premiers historiographes camerounais dans l’avancée de la science historique”, se propose de faire une tentative d’évaluation ou un bilan de l’impact des travaux de ces derniers dans l’avancement de la science historique. Cette portée est donc évaluée dans les domaines de la recherche, de l’enseignement et de la formation.

Le sixième chapitre du présent travail s’intitule “Pesanteurs de l’historiographie camerounaise postindépendance et perspectives”. Ce chapitre dégage quelques pesanteurs ayant entaché la production historienne au Cameroun durant les trente premières années qui ont précédé les indépendances, et propose tout aussi des pistes de solutions pouvant permettre une restructuration de cette historiographie camerounaise.

PREMIÈRE PARTIE :
LA MISE EN PLACE D'UNE HISTORIOGRAPHIE CAMEROUNAISE ET SES PREMIERS ACTEURS

La mise en place d'une historiographie camerounaise est le fruit d'un long processus. Ce processus est symptomatique d'une vitalité atavique ayant animé le continent africain au cours des XIX^{e} et XX^{e} siècles. Il prend notamment corps grâce aux combats menés partout sur le continent en vue de la reconnaissance de l'historicité des sociétés africaines, et aussi grâce à la création des institutions de recherche en sciences sociales et humaines au Cameroun. C'est dans cette dynamique qu'émerge une première génération d'historiographes camerounais, dont la pugnacité laudative relève d'une volonté de participer aussi aux agapes de la réhabilitation du passé de l'Afrique. Cette première génération, suffisamment formée dans les universités occidentales, s'active au lendemain des indépendances à battre en brèche la question de l'anhistoricité de l'Afrique. Telle est la quintessence de cette partie, organisée autour de trois (03) chapitres, dans lesquels il est mis en exergue les facteurs exogènes et endogènes ayant favorisé l'éclosion d'une historiographie camerounaise et ses premiers acteurs, ainsi qu'une présentation de quelques-uns de ces premiers historiographes camerounais et leurs publications.

CHAPITRE I :

LE CONTEXTE HISTORIOGRAPHIQUE DES XIX^{E} ET XX^{E} SIÈCLES : LA LONGUE MARCHE POUR LA RECONNAISSANCE D'UNE HISTOIRE AFRICAINE

Au cours des XIX^e^ et XX^e^ siècles, il est observé en Afrique une sorte de volonté manifeste des Africains de connaître leur véritable histoire. En effet, jadis considérée comme une terre sans histoire, statique et sans dynamique propre, l'Afrique fut pendant longtemps décrétée *"terra incognita"*. C'est dire que tout au long de l'évolution du continent africain, son histoire va être soumise à un traitement singulier. Cet immense espace de terre émergée, habité majoritairement par des populations noires, fut par conséquent présenté comme un monde primitif, peuplé de « bons sauvages » et encore captif de son environnement naturel. Toutefois, c'est davantage au lendemain des indépendances africaines[1], et même quelques années avant, qu'un besoin accru pour la réhabilitation d'une histoire africaine et l'affirmation d'une identité originale de l'homme noir se fit de plus en plus sentir[2]. Ce projet de restauration du passé africain fut porté et soutenu surtout par des historiens africains de la "première génération", considérés comme les précurseurs de l'historiographie africaine. Cet argument permet de comprendre que l'écriture de l'histoire des sociétés africaines en général et camerounaises en particulier, remonte à plusieurs siècles marqués par un ensemble de facteurs – tant exogènes qu'endogènes – ayant poussé les chercheurs à s'y engager.

Revenant sur le cas spécifique du Cameroun, il est nécessaire de s'appesantir sur quelques circonstances ayant favorisé la mise en place d'une historiographie camerounaise par les Camerounais. De ce fait, il est intéressant ici d'étudier l'impact du contexte historiographique des XIX^e^ et XX^e^ siècles dans l'émergence des premières figures de l'historiographie camerounaise. Autrement dit, en quoi ce contexte a constitué un facteur important dans l'éclosion des premiers acteurs de la science historique au Cameroun ? Le présent chapitre envisage apporter des éléments de réponse à cette question, en partant d'une part du déni dont l'Afrique noire a été victime au sujet de son histoire, pour aboutir à l'influence des écoles historiques occidentales dans l'éclosion d'une historiographie négro-africaine (I). D'autre part, il va s'appesantir sur les luttes menées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale en vue de la reconnaissance d'un passé à l'Afrique noire (II).

---

[1] Ces indépendances ont été le fruit d'un long processus ayant abouti, de manière successive, à la naissance des États africains. Le tout premier pays d'Afrique noire à accéder à l'indépendance est le Ghana (1957).

[2] Ce projet de revendication d'une originalité de l'homme noir ou d'une réhabilitation des Noirs par l'égalité des droits avec les Blancs, avait déjà été lancé dès le début du XX^e^ siècle à travers le mouvement panafricaniste et le mouvement littéraire de la Négritude. Mais l'on ne saurait toutefois faire fi des importantes données archéologiques et anthropologiques livrées par l'Afrique depuis la fin du XIX^e^ siècle, lesquelles ont d'ailleurs bouleversé la chronologie de l'histoire culturelle et technique de l'humanité.

I- Du déni à la reconnaissance d'une historicité aux sociétés négro-africaines

La reconnaissance d'un passé propre aux sociétés africaines s'inscrit dans une dynamique de longue durée, ayant débuté au cours des XIX^e^ et XX^e^ siècles. C'est en effet pendant cette période que l'Europe affirma sa primauté sur bon nombre de sociétés[3]. Victimes des traites négrières[4], les sociétés africaines sous domination coloniale, furent exclues de l'histoire de l'humanité. L'historicité des sociétés africaines fut remise en question, sous le prisme d'un négativisme déconcertant porté par des auteurs européocentristes. Toutefois, c'est par le canal de certaines écoles historiques occidentales que l'on observa une certaine décrispation des thèses européocentristes. Quelques-unes de ces écoles suscitèrent même une prise de conscience et un regain d'engagement chez les premiers historiens camerounais au lendemain des indépendances. Il est question ici de mettre en exergue deux mobiles fondamentaux ayant suscité l'engagement des premiers historiographes camerounais. Il s'agit dès lors des facteurs tels que les représentations sociales européocentristes au sujet de l'histoire négro-africaine et l'influence des écoles historiques occidentales.

1. Les représentations sociales européocentristes au sujet de l'histoire négro-africaine

La conscience européocentriste a longtemps contribué au déni de toute historicité aux sociétés africaines. L'Afrique a alors été taxée d'irrationnelle, sous le pseudo prétexte qu'elle n'a pas d'histoire. Ce déni s'accentua si bien qu'avec la colonisation, l'on observa une influence manifeste de cette dernière sur l'historiographie africaine. Telle est l'économie de ce qui va être développé dans les lignes qui suivent. À ce niveau, nous allons nous appesantir sur les instruments de négation de l'historicité du continent africain : il s'agit des mythes et préjugés européocentristes au sujet de l'Afrique noire et de son passé, ainsi que de la colonisation en tant que vecteur de la pensée européocentriste.

1.1. Mythes et préjugés comme instruments de négation de l'historicité du continent africain

Dès la fin du XVIII^e^ siècle et jusqu'au début du XIX^e^ siècle, c'est-à-dire les dernières décennies qui précédent la colonisation, l'Afrique fut mise à l'écart de la

[3] Au nombre de ces sociétés, figurent entre autres, les sociétés d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique.

[4] Pour reprendre ces propos d'Élikia M'bokolo, lors de son entretien avec les étudiants de l'École Normale Supérieure (ENS) de Yaoundé le 29 novembre 2013, il a existé deux formes de traite : la traite transsaharienne et la traite transatlantique ; d'où le concept pluriel de "traites négrières".

rationalité[5]. L'historiographie de manière générale, reposait sur la projection d'une Afrique barbare et étrangère à l'histoire universelle. L'histoire de l'Afrique était dès lors méconnue, extravertie et méprisée. Cette conception unilinéaire et ethnocentrique de l'histoire trouvait son fondement sur la prétendue civilisation universelle que l'Occident se targuait en être détenteur[6]. Des préjugés européocentristes vont fuser de toutes parts et donner naissance à des sciences ayant pour objet d'étude l'Afrique et l'identité de ses populations. L'ethnologie et les autres sciences humaines vont contribuer à développer des discours et des pensées pessimistes envers l'Africain et son continent. Ces "sciences des sauvages"[7], comme l'indiquait Valentin-Yves Mudimbe, vont présenter davantage les Africains comme des sous-hommes, avec des traits particuliers.

Attachés à un certain européocentrisme de même qu'aux impératifs idéologiques de la colonisation, bon nombre de penseurs et de savants européocentristes, sur la base des stéréotypes de nature "raciste", dénièrent aux sociétés négro-africaines la possibilité d'avoir une histoire. En effet, ce refus d'un passé à l'Afrique noire découlait évidemment d'une conception saugrenue qui présentait l'histoire comme la connaissance du passé basé sur les écrits[8]. Ce postulat fragile fit l'unanimité dans de nombreux cercles savants occidentaux et auprès de certains historiens, à l'instar d'Henri Brunschwig (1904-1989), le "fétichiste de l'écriture". Celui-ci estimait que seul le document écrit peut fonder une histoire véritable[9]. À ce propos Jean-Louis Triaud soutient que selon Brunschwig, "faute de sources écrites suffisantes, l'histoire du continent noir avant 1800, c'est-à-dire avant la colonisation, n'était pas concevable"[10]. Autrement dit, par le simple fait que l'histoire de l'Afrique n'était pas suffisamment matérialisée et qu'elle s'est réalisée sur la base d'un paradigme endogène de production historique à savoir l'oralité, l'Afrique s'est vue exclue de l'histoire universelle[11].

---

[5] La rationalité renvoie à ce qui relève de la raison, c'est-à-dire d'une intelligibilité logique. Elle exclut le domaine des passions et le recours à des arguments surnaturels.

[6] Mouctar Bah, "Les antécédents et les fondements de l'historiographie de l'Afrique de l'Ouest et du Centre"…, p.9.

[7] V.-Y. Mudimbe, *L'autre face du royaume. Une introduction à la critique des langages en folie*, Lausanne, Éd. L'Âge d'Homme, 1973, p.35.

[8] Lire à ce propos, J. Criaud, *Histoire du Cameroun. De la Préhistoire à nos jours*, Yaoundé, Éd. St-Paul, 1982, p.3. Aussi, il s'agissait d'une conception de l'école historique allemande qui prétendait que seules les sources écrites pouvaient fonder valablement une histoire.

[9] H. Brunschwig, "Éditorial du n°7", *Cahiers d'Études Africaines*, vol.2, 3e cahier, 1962, pp.337-338.

[10] Pour plus d'informations sur cette position de d'Henri Brunschwig au sujet de l'histoire africaine, lire J.-L. Triaud, "Brunschwig Henri (1904-1989)", [en ligne], disponible sur https://www. Encyclopædia Universalis.fr, consulté le 26 aout 2017 à 20h37 min.

[11] Même les Occidentaux qui valorisent l'écrit, se sont à un certain moment, appuyés sur l'oralité. L'on en veut pour preuve l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère, qui sont des épopées grecques archaïques oscillant entre 12 000 et

Parmi les penseurs occidentaux ayant véhiculé des thèses remettant en cause l'historicité de l'Afrique (noire), figure en bonne place Georg Wilhelm Friedrich Hegel (1770-1831). Philosophe allemand de la fin du XVIII[e] siècle et du début du XIX[e] siècle, il conçoit l'histoire comme une dimension fondamentale de l'existence du monde. Ce dernier, à partir de son intuition philosophique, à savoir la raison universelle[12], a par une diatribe sans scrupule et de manière allégorique, présenté la raison comme un grand voyageur ayant parcouru toutes les parties du monde à l'exception de l'Afrique noire. Fort de ce qui précède, il va faire passer l'Afrique pour une partie "araison" et par ricochet "anhistorique du monde"[13]. L'Afrique pour lui, représente cet espace géographique mythique dont l'âme serait imperméable ou en désharmonie avec la raison et la logique. Une Afrique qui, contrairement aux autres sociétés, n'est jamais sortie du stade de l'enfance, ne s'est jamais départie de l'éternel présent. Elle fait corps avec la nature. C'est dire que l'Africain représente l'homme naturel et brut dans toute sa barbarie et en observant son caractère, "On ne peut rien trouver qui rappelle l'homme"[14]. Continent recroquevillé sur lui-même, il se compose selon Hegel de trois parties distinctes n'ayant chacune, ni lien, ni contact entre elles. Dans sa division de l'Afrique, il la priva de sa partie septentrionale (plus précisément l'Égypte). Dès lors, distinguait-il :

- L'Afrique proprement dite, c'est-à-dire celle qui se situe au Sud du Sahara et qui, est presque totalement inconnue ;
- L'Égypte, située dans le bassin du Nil et qui, selon le philosophe allemand, est asiatique ;
- L'Afrique septentrionale, située au Nord du Sahara, serait européenne[15].

Ce découpage hégélien, conforme aux conceptions européocentristes en vigueur à cette époque, conforte l'idée selon laquelle l'Égypte et l'Afrique septentrionale sont des parties distinctes et distantes de l'Afrique noire[16]. Ne faisant aucunement partie intégrante de la civilisation, l'Afrique (subsaharienne) de Hegel et de Brunschwig est le pays de l'enfance, car repliée sur elle-même. C'est un monde ténébreux caractérisé par sa

---

15 000 vers. Le premier (l'*Iliade)* relate certains épisodes de la guerre de Troie. Tandis que le second (l'*Odyssée*), est un récit construit autour du retour d'Ulysse à Ithaque après la guerre de Troie.

[12] https://www.contrepointphilosophique.ch, consulté le 26 août 2017 à 19h40 min.

[13] J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire*, p.10.

[14] G. W. F. Hegel, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Trad. J. Gibelin, 3 éd. Paris, Vrin, 1987, p.76.

[15] Il fait allusion ici, parlant de l'Afrique septentrionale, à Carthage qui était une province romaine.

[16] G. W. F. Hegel, *La Raison dans l'histoire*, Trad. K. Papaioannou, Paris, UGE, 1965, p.209.

"conscience subjective", par l'indolence, l'idolâtrie, l'ignorance, la barbarie, la pétulance[17], la magie, le fétichisme, le culte des morts et, couronnée par un mépris total pour l'homme. Selon Hegel, la dévalorisation de l'homme en Afrique a atteint des cimes à telle enseigne que "consommer la chair humaine est la chose la mieux répandue"[18]. En outre, cette Afrique selon ces Européocentristes, est le siège de nombreuses pratiques obscènes telles que l'anthropophagie, l'esclavage, la polygamie, etc. ; bref, c'est le règne de l'immédiateté et de l'anarchie, c'est-à-dire d'un despotisme arbitraire. C'est d'ailleurs ce qui ressort de ces propos d'Hegel :

> Dans cette partie principale de l'Afrique, il ne peut y avoir de l'histoire proprement dite. Ce qui se produit, c'est une suite d'accidents, de faits surprenants. Il n'existe pas ici un but, un État qui pourrait constituer un objectif. Elle n'a donc pas à proprement parler, une histoire […]. Elle ne fait pas partie du monde historique ; elle ne montre ni mouvement ni développement. Ce que nous comprenons en somme sous le nom d'Afrique, c'est un monde anhistorique, non développé, entièrement prisonnier de l'esprit naturel. C'est un monde dont la place se trouve encore au seuil de l'histoire universelle.[19]

Plus tard, d'autres penseurs, s'inscrivant en droite ligne de la pensée hégélienne, estimèrent que l'Afrique n'avait pas d'histoire avant l'arrivée des Européens. Selon eux, l'histoire commence quand l'homme se met à écrire. C'est ainsi que considérant les Africains comme des "vauriens", des "improductifs", ils vont soustraire à ces derniers leur identité (qui est leur histoire). C'est le cas de Reginald Coupland qui, dès 1928, soutenait que l'Afrique n'avait pas d'histoire en raison de l'inertie des Africains. Cette inertie serait d'après lui, la résultante d'un "décret de la nature" qui plongeait les habitants du continent noir dans un cycle de l'éternel recommencement, sans une réelle perspective de progrès, d'avancement. C'est dans ce sens qu'il martelait que ceux-ci (les Africains) dans leur indolence, "demeuraient stagnants sans avancer ni reculer"[20]. Allant dans le même ordre d'idée, Pierre Gaxotte déclara péremptoirement en 1957 que les Africains sont des incapables, des inaptes à la pensée demeurant dans leur inertie légendaire[21], ils n'ont rien donné à l'humanité. Il en est de même du professeur Hugh Trevor-Roper de l'Université d'Oxford pour qui, le passé de l'Afrique n'est qu'un ensemble de "girations peu édifiantes de tribus barbares dans des coins pittoresques mais sans importance du globe"[22]. C'est ainsi qu'en réponse aux étudiants qui demandaient des cours d'histoire africaine, il leur

---

[17] Hegel, *Leçons sur la philosophie de l'histoire…*, p.77.
[18] Ibid., p.79.
[19] Hegel, *La Raison dans l'histoire…*, pp.249-269.
[20] Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire…*, p.10.
[21] J. D. Fage, "L'évolution de l'historiographie de l'Afrique", in J. Ki-Zerbo (éd.), *Histoire générale de l'Afrique : Méthodologie et préhistoire africaine*, Paris, Unesco/NEA, 1980, p.51.
[22] H. Trevor-Roper, "The Rise of Christian Europe", *The Listener*, vol.17, n°2, november 1963, p.871.

affirma qu'en dehors de l'histoire des Européens en Afrique, l'Afrique elle-même n'a pas d'histoire ; son passé n'est qu'une chimère[23]. Aussi, dans son ouvrage intitulé *Races of Africa*, l'anthropologue britannique Charles Gabriel Seligman développa une théorie selon laquelle les civilisations africaines sont tributaires des interactions avec les Hamites. Pour lui, sans l'influence de ces peuples ayant des caractéristiques "raciales" proches des Européens, les Nègres et les Bushmen seraient incapables de développer une quelconque civilisation[24]. Il marqua ainsi son adhésion au mythe de supériorité des peuples à la peau claire sur les peuples à la peau noire, préjugé omniprésent à la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} siècle[25]. Dans la même lancée, l'anatomiste allemand Carl Vogt, en ce qui le concerne, compare le Noir adulte à un enfant européen ou à une femme européenne ou encore à un vieillard blanc sénile. Il estime d'ailleurs que l'homme noir n'a rien accompli qui puisse contribuer au progrès de l'humanité ou qui mériterait d'être conservé[26]. L'intelligence n'étant pas son propre, le Nègre est intellectuellement inférieur à l'Européen et ce dernier a pour devoir de participer à sa civilisation, à son humanisation. Une humanisation qui doit passer par la soumission naturelle du Noir au Blanc[27].

Plus récemment, notamment le 26 juillet 2007 à Dakar, le président français Nicolas Sarkozy, confortant les pensées *hégélienne*, *kantienne* et même celle de David Hume, encensait une fois de plus la thèse de l'anhistoricité de l'Afrique. Dans un discours qui laisse entrevoir une certaine ontologie négative de l'Afrique [28], ce dernier estime que le continent noir est encore au stade de l'enfance et vit dans l'éternel présent caractérisé par la sensation, l'instinct, l'intuition. Il le dévoilait clairement en ces termes :

> […] Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles. Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès. Dans cet univers où la nature commande tout, l'homme échappe à l'angoisse de l'histoire qui tenaille l'homme moderne mais reste immobile au milieu d'un ordre immuable où tout semble écrit d'avance. Jamais l'homme ne s'élance vers l'avenir. Jamais il ne lui vient à l'idée de sortir de la répétition pour s'inventer un destin. […] Le

[23] L. Kaba, "Histoire africaine et idéologie", *Afrika Zamani*, n°2, Yaoundé, avril 1974, p.12.

[24] C. G. Seligman, *Races of Africa*, London, University Library of Modern Knowledge, 1930, p.96.

[25] I. Nkemjika Chimee, "L'historiographie africaine et les défis de la périodisation européenne : un commentaire historique", in *TRAFO – Blog for Transregional Research*, 06.04.2021, p.3. [En ligne], disponible sur https://trafo.hypotheses.org/26846, consulté le 30 juin 2021 à 06h47 min.

[26] S. J. Gould, *La mal-mesure de l'homme*, Paris, Éd. Nouveaux Horizons, 1983, p.109.

[27] Lire à ce propos D. Defert, "Sur la Revue anthropologique de Londres (suite)", *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 1ère série, tome 5, fascicule 1, 1864. pp. 852-867.

[28] L'ontologie est le discours sur l'être. Ce discours porte sur le non-être historique de l'Afrique, car être c'est être dans l'histoire.

> problème de l'Afrique c'est de cesser de toujours répéter, de toujours ressasser, de se libérer du mythe de l'éternel retour, c'est de prendre conscience que l'âge d'or qu'elle ne cesse de regretter, ne reviendra pas pour la raison qu'il n'a jamais existé. Le problème de l'Afrique, c'est qu'elle vit trop le présent dans la nostalgie du paradis perdu de l'enfance[29].

Cette déclaration européocentriste qui place l'Afrique à la périphérie de l'histoire, tente de justifier les traites négrières, la colonisation et le néocolonialisme comme des paravents ayant favorisé l'inscription de l'Afrique dans l'histoire[30]. Plus loin, elle légitime l'argument selon lequel l'Afrique est un continent qui fait corps avec la nature et dont les populations sont demeurées au stade primaire de l'existence. Par conséquent, elles ne peuvent se rendre "maîtres et possesseurs de la nature"[31], au sens cartésien du terme. De l'avis de Charles Kounkou, cette thèse de l'anhistoricité de l'Afrique dont fait allusion Nicolas Sarkozy, est tributaire de ce qu'il désigne sous le vocable de "l'essentialisation de l'Africain"[32]. Mieux encore, ce caractère immuable, dénué de tout progrès qui caractérise les sociétés africaines. Cette conception infantilisante de l'Afrique, remontant depuis les écrits des premiers penseurs européocentristes, va marquer négativement l'historicité du continent africain. C'est ainsi qu'au cours du XIX^{e} siècle, lorsque l'Afrique tombe sous domination coloniale, elle est perçue par les colonisateurs comme un continent sombrant dans l'obscurantisme et où il faut apporter les "bienfaits" de la civilisation judéo-chrétienne.

1.2. La colonisation et son influence manifeste sur l'historiographie africaine

Les représentations sociales négatives (préjugés) des Européocentristes à l'égard de l'Afrique et de son histoire vont s'accentuer si bien que dès le XIX^{e} siècle, notamment en 1884-1885, avec la deuxième conférence de Berlin[33], l'Afrique est entrée pleinement dans une phase d'occupation et d'exploitation. Au cours de cette période sombre, il naquit une série de théories à prétention scientifique et philosophique, orientée vers le sens du darwinisme ou de l'évolutionnisme[34]. D'après ces théories, les Négro-africains n'ont rien

---

[29] M. Lecolle, "Le discours de Dakar. Représentations et stéréotypes dans un discours en Afrique sur l'Afrique", *Textes et Cultures*, vol. XIX, n°1, 2014, p.3.

[30] Pour plus d'informations sur le discours de Dakar, lire C. Kounkou, « L'ontologie négative de l'Afrique », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 198-199-200/2010, disponible sur http://journals.openedition.org/etudesafricaines/16349, consulté le 02 juin 2021 à 10h44 min.

[31] R. Descartes, *Discours de la méthode*, Paris, Bordas, 1982, p.122.

[32] Kounkou, "L'ontologie négative de l'Afrique"…, p.7.

[33] Cette conférence, organisée par l'Allemagne et la France, se déroula du 15 novembre 1884 au 26 février 1885. Elle ne consacre point le partage de l'Afrique, mais pose plutôt le cadre du *"scramble of Africa"* ; c'est-à-dire la manière dont l'Afrique va être partagée en colonies.

[34] Doctrine sociologique et anthropologique selon laquelle l'histoire des sociétés humaines se déroule de façon progressive et sans discontinuité. Cette théorie évolutionniste attestait donc que le Noir est inapte à la pensée

inventé, ils n'ont pas d'écriture, ni d'histoire, ni de culture, ni de civilisation et surtout pas de philosophie. Cette élaboration savante n'avait qu'un objectif : justifier l'infériorité décrétée de la race noire, qui n'aurait pas joué un rôle significatif dans l'histoire de l'humanité et, plus loin, universaliser la culture occidentale. C'est d'ailleurs ce qu'approuva Joseph-Arthur de Gobineau (1816-1882) pour qui, c'est la race qui explique le cours de l'histoire des peuples[35]. À ce propos, David Hume (1711-1776), confortant cette position européocentriste, justifiait ces élucubrations par le pseudo-prétexte de "l'infériorité des Noirs par rapport aux Blancs". Il fondait d'ailleurs son argument sur le fait que la nature aurait établie dès l'origine, une différence "manifeste", réelle et visible entre les Blancs et les Noirs. S'appuyant sur l'histoire de sa société (occidentale) ainsi que sur des grands penseurs occidentaux – comme Euclide, Aristote, Galilée, Lavoisier, Eusèbe, etc. – il trancha de manière subtile qu'il n'aurait pas existé en Afrique, des nations civilisées, encore moins des éminents personnages[36].

Toutes ces thèses visaient à montrer que l'Afrique n'avait pas de civilisation et en tout état de cause, pas d'histoire. Pour les Européocentristes, l'Afrique était donc un continent plongé dans l'obscurantisme (sauvagerie, barbarie, esclavage, etc.). Par conséquent, la mission de l'Occident était de la faire sortir de cet état en lui inoculant un niveau de civilisation jugé "évolué", afin qu'elle intègre l'histoire universelle. Cette opinion trouva ses plus grands défenseurs parmi les chantres de l'impérialisme, notamment les idéologues tels que Rudyard Kipling (1865-1936), qui soutint l'argument du "fardeau de l'homme blanc". Selon lui, en raison du caractère non civilisé du Nègre, le Blanc se devait de lui apporter la lumière afin de le faire sortir de son état de "sous-homme". Il s'agit là des préjugés qui trouvaient, à n'en pas douter, leur fondement tant dans les nombreux récits des voyageurs arabes tels que Ibn Khaldoun, Jean-Léon l'Africain, que dans les écrits des historiens et géographes helléniques de l'Antiquité (Hérodote, Pline, Solinus, etc.). Leur description de l'Afrique noire et de ses habitants, ne pouvait que susciter autant d'arguments

---

logique et abstraite ; c'est pourquoi certains européocentristes vont même soutenir de façon sentencieuse que le Noir n'a pas de langage, ni d'âme ; intermédiaires entre l'homme (le leucoderme) et l'animal.

[35] J-A. de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Tome 1, Paris, Firmin Didot, 1940, pp.214-215.

[36] À ce niveau, se référer à l'article de Z. Bouraima, intitulé « La place de l'Afrique dans l'Histoire et dans le monde », p.5. Il s'agit d'une conférence organisée le Jeudi 21 février 2008, à 17h30 min, par le Centre d'Études pour le Développement Africain (CEDA) et le Centre de Documentation Joseph Ki-Zerbo. [En ligne], disponible sur : http://www.fondationkizerbo.org/IMG/pdf/CONFERENCE_ZAKARI-2.pdf, consulté le 11 mai 2019 à 11h26 min.

prétentieux, dont celui de la "mission civilisatrice"[37]. En effet, ces auteurs et chroniqueurs présentaient, d'une part, l'Afrique noire comme une zone marquée par sa rudesse climatique, avec des températures extrêmement élevées et où ne peut se développer des civilisations. D'autre part, ils décrivaient les Africains comme des anthropophages, des barbares, des idolâtres, des sauvages qui manquent de raison et agissent par instinct. Or, dans leur grande majorité, ceux-ci n'avaient qu'une idée sommaire de l'Afrique ; car comme le soutient William B. Cohen, "l'Afrique du Nord était leur unique point de contact, avec le continent noir"[38].

À travers ces arguments susmentionnés, le colonisateur européocentriste va s'atteler à occulter la mémoire des Africains. En ce sens, l'historiographie coloniale a contribué à forger l'historiographie de nombreuses sociétés africaines. Prenant le cas du Cameroun, Gilbert Lamblin Taguem Fah ne pense pas le contraire lorsqu'il soutient que : "l'historiographie camerounaise est fille de l'historiographie coloniale"[39]. Cette assertion trouve tout son sens dans la mesure où, la colonisation a phagocyté le psychisme des populations camerounaises, en inculquant en elles le pseudo argument de leur anhistoricité. Par ce subterfuge, l'Europe conquérante se faisait passer pour le centre du monde. Il se mit ainsi progressivement un système de lessivage de la conscience historique de ces populations, orchestré par le colonisateur. La résultante de cet état de chose fut la domestication, la chosification voire même la négation de l'histoire du Cameroun. De ce fait, le colonisateur a savamment procédé à la falsification de cette histoire, en la réduisant à l'histoire de la métropole et de la période coloniale. C'est-à-dire qu'avant l'arrivée des Européens au Cameroun, le pays n'avait pas de passé qui puisse être ressassé. L'historicité des peuples camerounais, vouée aux gémonies de la néantisation, il s'est opéré une altération de l'univers mental et du mode de vie quotidien de ces peuples, au point où ils furent animés par un sentiment de rejet, de honte et de frustration vis-à-vis de leur passé[40]. Sur la base d'un discours stéréotypé et entaché de racisme, le colonisateur a fait prévaloir le mythe de supériorité de l'homme blanc et a défendu l'impétueuse "mission civilisatrice"

---

[37] Cette mission civilisatrice s'est d'ailleurs accompagnée d'une réelle chosification de l'Afrique et de ses populations. L'Afrique a été vidée, ses cultures piétinées, ses terres confisquées, ses religions assassinées, etc. À ce sujet, lire A. Césaire, *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence Africaine, 1955, pp.19-20.

[38] W. B. Cohen, "Français et Africains : L'Afrique vue par les Européens". [En ligne], disponible sur : http://les.traitesnegrieres.free.fr/03_esclavage_vue_par_les_europeens.html., consulté le 11 mai 2019 à 17h32 min.

[39] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.20.

[40] Ibid.

qu'il s'est assigné[41]. Cette dénaturation de l'historiographie camerounaise a été visible aussi bien dans l'écriture de l'histoire que dans son enseignement. Pour le démontrer prenons, une fois de plus, pour référence l'histoire du Cameroun.

Pour ce qui est de la reconstitution de l'histoire du Cameroun, elle était faite en majorité par des amateurs occidentaux, constitués d'ethnologues, d'anthropologues, d'administrateurs coloniaux et d'hommes d'église. Parmi ceux-ci, nous pouvons mentionner : les Révérend Pères (R.P.) Jean Criaud et Joseph Bouchaud ; les pasteurs Jean-René Brutsch et Henri Martin ; les administrateurs coloniaux comme Jean-Baptiste Jauze, Jacques Binet, Maxime Rodinson, Michel Guerpillon, Louis Cosme Damien Joos, Jacques Vossart, Pierre-François Lacroix, François-Marie Guillou, Roger Delarozière, Jacques Guilbot, Jean Claude Zeltner, Léon Salasc, etc. Ces derniers, dans leurs efforts de bricolage, s'étaient aventurés dans la production de l'histoire du Cameroun[42]. Cependant, leur but était avant tout de mettre en avant la politique coloniale qui résidait dans l'assujetissement des masses colonisées. Par cette domination, il fallait corrompre l'histoire des peuples opprimés, afin de les amener à comprendre que leur passé est vain et ne commence qu'avec la présence européenne. Les productions de ces amateurs, supports de l'instrumentalisation de l'histoire du Cameroun, ont fait la part belle à l'idéologie raciste de la sujétion. Elles ont présenté les acquis culturels des peuples camerounais comme des "faits divers relevant du fétichisme, de l'idolâtrie, de l'animisme et même de l'anthropophagie"[43]. Bien plus, elles vont faire passer les héros de l'histoire du Cameroun (résistants et nationalistes) pour des délinquants, des chefs de gang, des maquisards[44]. Au grand mépris des données orales, archéologiques, ethnologiques et artistiques comme sources authentiques pour l'histoire africaine, ces amateurs occidentaux s'appuyèrent sur les documents écrits (archives) habilement fabriqués par le colonisateur dans l'optique de positionner le Camerounais non pas comme sujet de l'histoire, mais en tant qu'objet d'étude[45]. Au demeurant, s'il est admis que la pratique historienne au Cameroun pendant la période coloniale était un "domaine

[41] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.21.
[42] À ce niveau, nous avons les textes du R. P. Bouchaud, dont le plus illustre est "La Côte du Cameroun dans l'histoire et la cartographie", publiés dans la Revue *Études Camerounaises*. L'on ne saurait faire fi d'autres nombreuses publications sur l'histoire du Cameroun, parues dans cette même revue au cours des années 1940-1950. Études Camerounaises était en effet une Revue trimestrielle de l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN), qui s'occupait de la publication des bulletins trimestriels et des mémoires sans périodicité fixe concernant le Cameroun français.
[43] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.21.
[44] Ibid., p.22
[45] Ibid., p.21.

réservé exclusivement aux Blancs", il va sans dire qu'elle donna lieu à des pernicieuses transformations des réalités et des faits historiques du Cameroun. Certains faits de moindre importance furent de ce fait valorisés, au détriment d'autres faits majeurs qui passèrent dans le registre de l'oubli volontaire.

En ce qui concerne l'enseignement de l'histoire du Cameroun, il fut un outil d'aliénation culturelle et d'apologie de la colonisation. L'enseignement de l'histoire n'apportait pas une grande formation intellectuelle aux jeunes camerounais[46]. Il ne répondait ni aux besoins, ni aux impératifs du contexte local. Mieux encore, il consistait à répandre l'idéologie coloniale de la domination et à maintenir les colonisés au stade de sous-hommes, d'incapables. Comme partout d'ailleurs en Afrique noire – notamment en Afrique noire française – pendant la période coloniale, l'enseignement de l'histoire visait surtout à déconnecter les Africains dès le bas-âge de leur univers historique. Or, Ibrahima Baba Kaké démontre à suffisance que l'histoire est le meilleur moyen de formation de la jeunesse, car "elle permet à l'enfant de se rattacher à ses ancêtres qui peuvent lui inspirer des modèles à imiter, lui montrer des erreurs à éviter"[47]. Le colonisateur, plus ou moins conscient de ce rôle avant-gardiste de l'histoire dans la formation de la jeunesse, a violé la conscience historique des colonisés en introduisant dans leurs schèmes mentaux des éléments de sa civilisation ou de son histoire. Il était question de les amener à intégrer dans leur conscience qu'ils sont inférieurs par rapports aux Blancs et que leurs ancêtres étaient des barbares. C'est ainsi que dans les écoles, les programmes d'histoire tendaient à donner aux Africains une idée sommaire de la colonisation, non pas en tant que moyen de domination, mais comme un canal ayant permis aux colonisés d'entrer dans l'histoire, de cesser d'être des peuples anhistoriques. Ces programmes avaient aussi pour but d'exalter l'histoire de la France et ses héros nationaux afin de susciter l'admiration chez les colonisés[48]. Il fallait mettre en avant le caractère "humanitaire" de la France, venue apporter la paix et les bienfaits de la civilisation aux Africains et les délivrer de la tyrannie de quelques "barbares" résistants ayant tenté de faire ombrage à l'aventure impérialiste[49]. Au sujet de cette question sur l'enseignement de l'histoire en Afrique, Ernest Nestor Roume, Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française (AOF), écrivait en 1924 que :

---

[46] C. Marchand, "Aperçu sur le contenu de l'enseignement au Cameroun sous le mandat français (1921-1939)", *Annales de la FLSH*, n°4, Yaoundé, 1972, p.49.

[47] Baba Kaké, *Combats pour l'histoire africaine…*, p.15.

[48] A. Wade, "Examen critique des méthodes pédagogiques", *Présence africaine*, n°7, mai-juin 1956, p.59.

[49] Marchand, "Aperçu sur le contenu de l'enseignement au Cameroun sous le mandat français (1921-1939)"…, p.49.

> Tout l'enseignement de l'histoire et de la géographie doit tendre à montrer que la France est une nation riche, puissante, capable de se faire respecter, mais en même temps grande par sa noblesse des sentiments, généreuse et n'ayant jamais reculé devant les sacrifices d'hommes et d'argent pour délivrer les peuples asservis ou pour apporter aux peuplades sauvages avec la paix, les bienfaits de la civilisation[50].

Cette réalité sus évoquée s'appliqua également au Cameroun. En effet, l'absence d'une histoire écrite du Cameroun fit en sorte que c'est l'histoire de la métropole et de sa mission civilisatrice qui était enseignée aux jeunes camerounais. Il était enseigné aux élèves que leurs ancêtres étaient les Gaulois auxquels ils devaient être redevables. On leur enseignait également la civilisation française, les héros de l'histoire de la France, les bienfaits de l'œuvre colonisatrice et civilisatrice de la France ainsi que les épopées historiques de la France[51].

Même au lendemain des indépendances et avec la constitution des toutes premières universités, l'histoire enseignée ne reflétait pas vraiment les réalités du pays. C'est dans cette logique qu'il devenait plus qu'urgent de rompre avec l'historiographie coloniale, laquelle a œuvré à déconnecter le Camerounais avec son passé. En guise d'illustration, à l'Université Fédérale du Cameroun, comme dans toutes les universités d'Afrique noire, les programmes étaient occidentalisés. L'histoire africaine n'occupant qu'une portion incongrue. Les étudiants suivaient des cours d'histoire moderne et contemporaine, d'histoire ancienne et médiévale. L'histoire moderne portait entre autres sur :

- La Suède et l'expansion suédoise de Gustave Adolphe à Charles XII ;

- Les sociétés africaines au XVI^{e} et XVII^{e} siècles ;

- La France de 1661 à 1774.

Dans la section Histoire contemporaine, figurait des cours comme :

- Les relations internationales de 1914 à 1945, les problèmes extra-européens ;

- L'Afrique et l'Europe au XIX^{e} siècle ;

- La III^{e} République ;

- Les arts africains du XVI^{e} siècle au début du XX^{e} siècle.

---

[50] A. Moumouni, *L'éducation en Afrique*, Paris, Maspéro, 1957, p.57.

[51] Marchand, "Aperçu sur le contenu de l'enseignement au Cameroun sous le mandat français (1921-1939)"…, p.49.

Concernant l'Histoire ancienne, elle s'articulait autour de :

- L'Afrique et le monde grec du V^e siècle au I^er siècle avant Jésus-Christ ;

- L'expansion grecque au IV^e siècle avant Jésus-Christ ;

- La pénétration romaine en Afrique du Nord du II^e siècle avant Jésus-Christ au temps d'Auguste.

L'Histoire médiévale enfin couvrait des contenus tels que :

- L'installation des peuples germaniques en Occident Chrétien aux V^e et VI^e siècles ;

- La vie de l'Église en Occident et en Orient au XI^e et XII^e siècles ;

- L'économie d'échange à la fin du Moyen-Âge.

À ces cours d'histoire, il était associé des notions de sociologie, de diplomatie et d'archéologie. La sociologie abordait : Les rapports entre la sociologie et l'histoire ; Le peuplement du Cameroun ; La conversion des populations du Cameroun aux religions de salut. En diplomatie, l'on faisait allusion à la question des chartes. L'archéologie s'intéressait à l'initiation à l'art romain et aux Eglises de Saintonge[52].

Toutefois, en dépit de ce qui précède, il serait hâtif de taxer ces Européocentristes de "racistes"[53]. Il serait également précoce de considérer leur vision et leur exposé sur l'Afrique comme une atteinte à la dignité du Nègre et de son continent, si tant est que leur pensée n'est que le reflet que la conscience européenne se faisait de l'Afrique noire et de ses habitants, pour parler comme Francis Fukuyama[54]. Néanmoins, cette conception européocentriste concourut largement à une falsification de l'histoire négro-africaine. C'est dans cette logique qu'au lendemain des indépendances, il devenait nécessaire de se détacher de cette historiographie coloniale. Laquelle a contribué à priver l'Afrique de sa mémoire, à la bannir du champ de la rationalité et de l'historicité. Elle fut ainsi reléguée dans la sphère de l'anhistoricité. Cette marginalisation arbitraire suscita l'éveil et la prise de conscience des premiers historiographes camerounais. Héritiers de cette historiographie de la

[52] E. Mveng, *L'enseignement de l'Histoire dans les universités africaines*, Yaoundé, Université Fédérale du Cameroun, 1968, pp.131-133.
[53] Pour mieux comprendre la position d'Hegel vis-à-vis de l'Afrique noire, lire A. Aly Dieng, *Hegel et l'Afrique noire. Hegel était-il raciste ?*, Dakar, CODESRIA, 2006.
[54] F. Fukuyama, *The End of History and the Last Man*, New York, The Free Press Edition, 1992, p.63.

domestication, puisque moulés dans le système éducatif colonial, ils s'attelèrent à replacer les Camerounais au centre de leur histoire. Ils furent aidés dans ce sens par les écoles historiques occidentales ; lesquelles participèrent indirectement à l'éclosion d'une historiographie camerounaise.

2. Les écoles historiques occidentales, annonciatrices d'une historiographie africaine

À ce niveau, trois (03) grandes écoles historiques nées en Europe ont influencé profondément la naissance d'une historiographie africaine ou l'écriture de l'histoire en Afrique. Il s'agit de l'École méthodique, de l'École des Annales et de l'École marxiste.

2.1. L'École méthodique

Elle naît entre les XIX^{e} et XX^{e} siècles (1880-1930) en France sous la troisième République. Encore qualifiée de "positiviste"[55], cette école de pensée secrète un discours idéologique faisant la part belle aux grands hommes, tout en encensant la conquête coloniale[56]. Elle voit le jour sous les auspices de nombreux auteurs dont les principaux sont Charles Seignobos, Charles Victor Langlois, Pierre Guiraud, Charles Bémont, Alfred Rambaud, Gustave Fagniez, Victor Duruy, Ernest Renan, Hippolyte Taine, Edgar Boutaric, Gabriel Monod, Ernest Lavisse, Alfred Rambaud, Louis Halphen, Philippe Sagnac, Jules Michelet, Fustel de Coulanges, etc. Les tenants de ce courant de pensée[57], formés à l'école allemande (idéalisme), notamment à partir des thèses de l'Allemand Leopold Von Ranke, avaient pour dessein d'éclaircir l'histoire de la France marquée par l'obscurantisme et de faire progresser l'historiographie en France[58]. De retour dans leur pays (France), ils décidèrent de rompre avec l'idéalisme allemand[59], ainsi qu'avec la conception de l'histoire

---

[55] Le positivisme, initié par Auguste Comte, est un système philosophique dont la méthode épistémologique se fonde sur l'expérience et la connaissance empirique des phénomènes. Ainsi, le positivisme considère la pensée spéculative comme une méthode de connaissance inappropriée et imparfaite.

[56] Bourdé et Martin, *Les écoles historiques…*, p.137.

[57] Au nombre de 53, il s'agit pour la plupart des anticléricaux, qui seront soutenus par les grands hommes politiques de leur époque. Dès lors, ils vont chercher à asseoir leur hégémonie en contrôlant à travers leur production, l'enseignement supérieur, le secondaire et le primaire. Il s'agit donc d'"intellectuels organiques", qui vont produire des arguments pour soutenir le pouvoir ou l'idéologie en place (la conquête coloniale).

[58] Bourdé et Martin, *Les écoles historiques…*, pp.163-164.

[59] Cette école de pensée, avec des tenants tels que Emmanuel Kant, Karl Marx, Georg W. F. Hegel, Johann Gottlieb Fichte, etc., recherche un mode de pensée reposant sur la temporalisation de l'expérience commune. Ainsi, pour cette école, l'histoire appartient au monde libre et plusieurs faits concourent à capitaliser le progrès de l'humanité. Aussi, l'histoire véritable est celle qui se déroule dans une ère géographique donnée, celle qui a connu des personnages et des évènements singuliers et régulateurs comme Napoléon Bonaparte et la Révolution Française, Adolf Hitler et le Nazisme ; bref, ce que Emmanuel Kant considère comme des méta-

française et de repenser l'histoire de l'éducation en France. L'École méthodique domine ainsi la production historienne française de 1880 à 1930. Elle met l'accent sur les faits politiques, militaires et diplomatiques. Cependant, les faits économiques, sociaux et culturels sont placés à la périphérie. Elle vient marquer une rupture épistémologique avec le providentialisme chrétien, le progressisme rationaliste et le finalisme marxiste[60]. Cette école prône la valorisation des textes, à travers leur critique interne et externe, et leur mise en fiches au détriment du questionnement des sources. Pour mieux asseoir leurs idées, ils lancèrent une Revue historique en 1876 et un guide à l'intention des étudiants. Un guide qui a d'ailleurs été rédigé par Charles Victor Langlois et Charles Seignobos en 1898. La mise sur pied de cette revue historique avait pour but d'immortaliser surtout l'histoire de la France en s'appuyant sur des fonds d'archives. Cette Revue refuse tout crédo dogmatique et mène un combat anticlérical[61]. Elle vient ainsi suppléer son aînée, fondée dix (10) ans plutôt, à savoir la *Revue des Questions Historiques*[62]. Pour Charles Seignobos et Charles Victor Langlois, "l'histoire n'est que la mise en œuvre des documents"[63]. Ce qui implique pour eux, une relation très étroite entre l'historien (le sujet) et le document (l'objet).

Caractérisée par son rigorisme rébarbatif, cette école voulait imposer une recherche scientifique écartant toute spéculation philosophique et visant l'objectivité absolue dans le domaine de l'histoire[64]. Autrement dit, celle-ci adopta une méthode en histoire à savoir la recherche scientifique de l'objectivité reposant sur les faits et ceci sur la base des documents dûment critiqués. Cette école concevait en effet l'histoire sur des aspects essentiellement politique, événementiel et subjectif[65]. C'est la raison pour laquelle elle privilégia les sources écrites, notamment les documents d'archives (documents écrits, témoignages volontaires des chartes, décrets, correspondances, manuscrits divers)[66], reléguant par ce fait au second plan, les documents non écrits (vestiges archéologiques, séries statistiques, etc.)[67]. De cette préférence pour les sources écrites, elle contribua de fait au renforcement des thèses

---

catégories. Avec l'idéalisme allemand donc, c'est le projet d'une histoire mondiale et universelle qui est mis en marche. Lire également P. Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.

[60] Bourdé et Martin, *Les écoles historiques…*, p.145.

[61] Ibid., p.142.

[62] Ibid., p.139. La *Revue des Questions Historiques* fut instituée par les hommes de la noblesse française.

[63] Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos, *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette, 1ère édition, 1898, p.275.

[64] Bourdé et Martin, *Les écoles historiques…*, p.137.

[65] R. Ebalé, *Initiation aux méthodes et techniques de l'histoire économique*, Yaoundé, Éd. CLÉ, 2011, p.51.

[66] Pourtant, les archives ne représentent pas la vérité historique mais seulement une vision bien déterminée, ou encore, une infime partie des faits.

[67] Bourdé et Martin, *Les écoles historiques…*, p.146.

européocentristes, négatrices d'une histoire à l'Afrique sous le fallacieux prétexte qu'elle n'avait pas d'écriture.

Néanmoins, le mérite de cette école est d'avoir fixé et codifié le cadre de l'analyse historique. Elle accorde une importance capitale aux documents ; car pour elle, il ne peut y avoir d'histoire sans documents. Ces documents doivent de ce fait être soumis à une analyse critique, qui passe par des vérifications, des comparaisons et des recoupements. Cette conception scientifique de l'histoire par l'École méthodique, vise à amener l'historien à se débarrasser de sa personnalité, de ses préjugés, de son imagination et de ses passions afin de restituer le passé le plus exactement possible. En ce sens, il est invité à faire parler uniquement les documents. Cette rigueur instaurée dans l'analyse historique a marqué l'historiographie africaine à plus d'un titre. En établissant la recherche de l'objectivité absolue en histoire, l'École méthodique a jeté les bases d'une recherche objective et rigoureuse sur le passé de l'Afrique afin de déconstruire les thèses européocentristes à partir des supports écrits produits par les Européens eux-mêmes. Désormais, il incombait aux historiographes africains, de s'inspirer de la vision de l'École méthodique pour rechercher la vérité historique. Cette quête de la vérité historique doit passer au crible de la critique historique ; c'est-à-dire par l'analyse de tous les procédés techniques que l'érudition met à la disposition de l'historien. Mieux encore, l'École méthodique a contribué à fournir aux historiographes les fondements nécessaires pour une recherche historique objective, reposant sur les faits[68]. Par fait historique, il faut entendre tout évènement qui s'est réellement passé. Un évènement qui a été en raison de son importance, jugé d'être retenu par l'historien parmi plusieurs évènements et qui a été reconstitué par celui-ci, à la fois à partir du donné objectif des sources et de son expérience personnelle. Il faut donc dire que c'est grâce à l'École positiviste, au travers de sa méthode reposant sur la recherche de l'objectivité et la critique rigoureuse des documents écrits, que les premiers historiographes africains ont pu percer les sources écrites laissées par les Occidentaux sur l'Afrique. Martin Ntoné Kouo affirmait à cet effet que :

> Les écoles historiques occidentales ont œuvré grandement à la formation des historiens africains de la première génération. Elles ont contribué à inculquer en eux les bases d'un raisonnement objectif et scientifique, si bien que de nombreux producteurs du savoir historique, tels qu'Engelbert Mveng, ont réussi à remettre en question les thèses des Européocentristes comme Hegel, à partir des sources écrites grecques au sujet de l'histoire négro-africaine…[69].

[68] Entretien avec A. P. Temgoua, 58 ans, historien, Yaoundé, 21 juin 2017. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

[69] Entretien avec M. Ntoné Kouo, 77 ans, historien, Douala, 17 août 2016. [Entretien, mémoire de Master].

Cependant, fondée sur des bases peu stables et portant en elle-même de graves contradictions, l'École méthodique fut fortement critiquée à partir des années 1920. En effet, prônant une histoire historisante, elle valorise plus les documents écrits ; d'où sa remise en question. Dès lors, une autre école avec des idées plus novatrices se mit progressivement en place : c'est l'École des Annales.

2.2. L'École des Annales

L'École des Annales est une tendance historique occidentale née dans les années 1920, suite aux manquements de l'École méthodique[70]. Elle a systématisé et apporté des principes nouveaux à la science historique. Au nombre de ses précurseurs, il y a lieu de relever entre autres : Lucien Febvre, Marc Bloch, Fernand Braudel. À ceux-ci, s'adjoignirent d'autres tenants à l'instar de Pierre Goubert, Ernest Labrousse, Jean Meuvret, Pierre Chaunu, André Armengaud, Jean-Pierre Poussou, Emmanuel Le Roy Ladurie, etc. Cette école s'exprimait dès ses débuts dans la *Revue de Synthèse*[71], revue fondée en 1900 par l'historien et philosophe français Henri Berr. Puis, elle se constitua à partir de 1930 autour de la Revue les *Annales*[72], et plus tard autour des *Annales Économies-Sociétés-Civilisations (ESC)*[73]. Le projet de l'École des Annales était de faire de l'histoire une science plus complète, globale, holistique et de promouvoir une histoire pluridisciplinaire, reposant sur la longue durée. Pour ce faire, elle mit l'accent sur l'étude des réalités collectives (les mentalités) et structurelles (les structures économiques et sociales), au détriment de celle des individus et des évènements[74]. C'est dire que, ce courant privilégia la longue durée au grand dam de l'événement ; il se consacra plus à l'économique, au social et au culturel, en reléguant au second plan la vie politique. Il proposa l'extension de la documentation aux sources non écrites (archéologie, iconographie, oralité, art, numismatique, etc.) ; et, enfin, il s'investit à favoriser un rapprochement entre l'histoire et les autres sciences humaines et sociales (la géographie, l'ethnologie, la démographie,

---

[70] L'École des Annales va en effet se dresser contre l'École "positiviste". En effet, l'École méthodique, de par son caractère traditionnel (historisant), ne prête attention qu'aux documents écrits, aux témoignages volontaires (décrets, lettres, rapports, etc.) et privilégie plus l'évènement, les faits politiques, diplomatiques et militaires tout en se focalisant sur la courte durée. À propos de cette question portant sur l'École des Annales, bien vouloir consulter aussi Dortier (dir.), *Le dictionnaire des sciences sociales…*, pp.16-17.

[71] Bourdé et Martin, *Les écoles historiques…*, p.171.

[72] "L'École des Annales", *Encarta* ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, 2009. [DVD].

[73] Fondée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, cette Revue s'appuie sur un institut de recherche et d'enseignement dénommé l'École Pratique des Hautes Études (E.P.H.E), de même que sur un important tissu de relations dans l'édition et la presse.

[74] Ébalé, *Initiation aux méthodes et techniques…,* p.51.

l'économie, la sociologie, la linguistique, etc.). En d'autres termes, à travers sa démarche, cette école préconisait le temps long par rapport au temps court, ne s'intéressait pas exclusivement au côté événementiel de l'histoire, encore moins aux documents écrits comme seules sources. Au contraire, elle invitait à une construction de l'histoire sur la base des faits et reposant sur une problématique. Aussi, s'arrogea-t-elle d'étendre les domaines de l'histoire, qui touchèrent désormais la politique, l'économie, le social, les mentalités[75], la culture, etc. Elle fit également appel à de nombreuses méthodes scientifiques propres aux autres sciences humaines à l'exemple de la méthode comparative ou l'expérimentation indirecte[76].

L'École des Annales penche ainsi pour une histoire totale, qui touche tous les aspects de la vie humaine. Elle se refuse de concevoir l'histoire comme l'enregistrement d'une suite d'évènements à partir des seuls documents écrits, mais recommande de recourir aussi aux traces non écrites et aux sciences auxiliaires. Tel était le projet de cette école au cours de l'année 1929, notamment avec la mise sur pied de la Revue *les Annales d'histoire économique et sociale* par Lucien Febvre et Marc Bloch. Leur but était entre autres de briser l'esprit de spécialité, de promouvoir la pluridisciplinarité, de favoriser l'union des sciences humaines, de laisser les débats théoriques pour privilégier les enquêtes collectives sur le terrain[77]. L'École des Annales s'engagea à ouvrir le champ de spécialisation de l'histoire à d'autres disciplines auxiliaires comme l'épigraphie, la paléographie, l'archéologie, la statistique, l'art, aux langues anciennes et modernes[78]. Il faut aussi préciser que contrairement aux tenants de l'École méthodique, ceux des Annales pensent qu'il existe un lien entre le passé et le présent. Ils trouvent que l'histoire est une discipline très flexible et la plus ouverte. Il faut donc la nourrir des autres sciences humaines.

Bref, l'École des Annales va élargir le champ de la recherche en histoire, tout en y intégrant la notion d'interdisciplinarité[79]. Cet élargissement du champ de l'histoire par l'École des Annales ouvrait donc des horizons nouveaux et apportait quelque peu une lueur

---

[75] Pour Ricœur in *La mémoire, l'histoire…,* p.399, l'histoire des mentalités remonte à Hegel, qui traduit l'historicité par la manière dont les Grecs ont élaboré leurs cosmologies, leurs mythologies, leur histoire des dieux et des hommes. D'où la naissance de l'ethnologie qui trouve son essence dans "l'ethnophilosophie hégélienne" et qui fut abordée par Lévy Brühl sous le concept de "mentalités primitives". C'est d'ailleurs aussi ce que Lévi-Strauss considère comme des structures mentales des sociétés primitives.

[76] A. Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris Seuil, 1996, pp.189-211.

[77] Bourdé et Martin, *Les écoles historiques…*, pp.173-174.

[78] Ibid., pp.183-184.

[79] La notion d'interdisciplinarité ici, suppose la recherche et l'utilisation d'autres sciences comme matériaux auxiliaires (géographie, économie, statistiques, sociologie, etc.) dans l'écriture de l'histoire.

d'espoir à l'historiographie africaine. Désormais, il est possible d'étudier et d'écrire le passé du continent noir sur la base de nombreuses sources ; d'où l'intérêt des chercheurs tant Africains qu'Occidentaux s'intéressant au passé de l'Afrique.

2.3. L'École marxiste

L'École marxiste voit le jour au XIX^e^ siècle[80], à partir des écrits de Karl Marx et Friedrich Engels[81]. Cette école a donné naissance à l'histoire économique et sociale dans les années 1930, et plus tard à l'histoire des mentalités au cours des années 1960 et 1970[82]. Elle apporte une dimension économique, pratique et matérialiste à l'histoire, en ce sens qu'elle place l'analyse historique au cœur de la réflexion historienne. En sus de Karl Marx et de Friedrich Engels, ses autres tenanciers les plus illustres sont entre autres : Max Adler, Vladimir Ilitch Lénine, Otto Bauer, Rudolf Hilferding, Eduard Bernstein, Jean Jaurès, Antonio Gramsci, Georg Lukács, Louis Althusser, Léon Trotski, Max Weber, José Carlos Mariátegui, Pierre Vilar, Edward Palmer Thompson, Éric Hobsbawm, Rodney Hilton, etc.

Les Marxistes font reposer l'analyse historique sur une théorie dénommée le "matérialisme historique". Tout en remettant en question la philosophie hégélienne dans laquelle ont été moulés ses pères fondateurs[83], ils s'inspirent néanmoins de la "méthode dialectique" développée par Hegel[84]. Ainsi, pour Nicolas Offenstadt, l'École marxiste conçoit l'histoire comme "un processus dialectique fait de lutte des classes et mu par les contradictions qui voient le jour entre les forces productives et les rapports de production et déclenchent les bouleversements sociaux"[85]. C'est dire que cette école, à travers sa théorie sus évoquée, démontre le rôle avant-gardiste de l'histoire dans l'évolution de toute société. Ce progrès de la société passe par la lutte des classes, qui est présentée comme le "moteur de l'histoire"[86]. Autrement dit, c'est à partir des contradictions, entre la classe dominante (la bourgeoisie) et la classe dominée (le prolétariat), que jaillit l'histoire. Cette lutte des classes donne donc un sens à l'histoire ou la fait exister. C'est pourquoi Karl Marx pense que

---

[80] Offenstadt, *L'historiographie*…, p.37.
[81] Les idées phares du marxisme sont contenues dans deux ouvrages célèbres. Le premier est de K. Marx, *Le Capital*, Trad. M. J. Roy, Paris, Maurice Lachatre et C^ie^, 1872. Tandis le second est de F. Engels et K. Marx, *L'Idéologie allemande*, Paris, Éditions Sociales, 1982.
[82] Bourdé et Martin, *Les écoles historiques…*, p.260.
[83] Ibid., p.227.
[84] Ibid., p.234.
[85] Offenstadt, *L'historiographie*…, p.38.
[86] Bourdé et Martin, *Les écoles historiques…*, p.253.

l'aboutissement de cette lutte marquera la fin de l'histoire[87]. L'histoire dont il fait allusion ici est celle vécue et construite par les communautés humaines, au travers de leurs multiples interactions. En effet, suivant la logique marxiste, les hommes sont engagés dans un processus de changement social, qui passe par le travail. Ainsi, ils se lancent dans un système de production matérielle reposant sur deux déterminants : les "forces productives" et les "rapports de production", lesquels constituent "l'infrastructure économique de la société"[88]. Cette infrastructure engendre dès lors des classes sociales, plaçant ainsi les groupes humains au centre de l'histoire. Ces derniers agissent, non pas comme des "objets passifs", mais comme des "sujets actifs de leur propre histoire"[89]. Sur la base de cette explication, on comprend que l'École marxiste prône pour une histoire des masses ou des peuples, et non pas une histoire de l'homme prit individuellement[90]. En se focalisant donc sur l'histoire des groupes humains, via leurs relations sociales et leurs activités économiques, cette école transcende l'École positiviste. Cette dernière qui est plus orientée vers l'étude des évènements politiques et des grands hommes (rois, chefs d'armées, conquérants, etc.), au détriment des masses paupérisées. C'est la raison pour laquelle les tenants de l'École marxiste suggèrent à la science historique de porter un intérêt particulier à "l'histoire des producteurs des biens matériels, l'histoire des masses laborieuses, l'histoire des peuples", si elle veut "être une science véritable"[91].

Dans une perspective nouvelle, l'École marxiste ouvre la voie à l'écriture de l'histoire des peuples opprimés (les prolétaires). L'Afrique étant sous domination européenne, il va s'opérer une lutte des classes opposant les opprimés-dominés (les colonisés) aux oppresseurs-dominants (les colons). Ce combat a été porté par les premiers intellectuels africains, imprégnés des idées marxistes dans les universités occidentales. Ils vont se dresser contre l'ordre colonial et s'engager de ce fait dans un vaste mouvement de revendication, visant l'affranchissement des peuples opprimés d'Afrique. Ces premières figures de l'intelligentsia africaine, regroupés au sein du mouvement de la Négritude[92],

---

[87] A. Larané, "Karl Marx (1818-1883). Das Kapital", *Herodote.net. Le média de l'histoire*, pp.1-3. [En ligne], disponible sur https://www.herodote.net/Das_Kapital-synthese-256.php, consulté le 07 juillet 2024 à 8h43min.
[88] Bourdé et Martin, *Les écoles historiques…*, pp.228-232.
[89] Ibid., p.236.
[90] Ibid., p.259.
[91] Ibid., p.253.
[92] La Négritude, encore reconnue comme une forme de socialisme africain, est un courant littéraire et politique né à Paris en France dans l'entre-deux-guerres. Fondée par le Sénégalais Léopold Sédar Senghor, le Guyanais Léon Gontran Damas et le Martiniquais Aimé Césaire, ce mouvent défend les valeurs culturelles des peuples noirs. Il met également en avant l'idée de l'acceptation d'une identité négro-africaine. C'est dire que le Nègre

s'inspirent et s'approprient les pensées de Karl Marx et de Friedrich Engels afin de faire "du marxisme, doctrine de progrès, l'outil de leur libération"[93]. Au nombre de ceux-ci, figurent des Africains et des Africanistes[94]. Il s'agit notamment de : Léopold Sédar Senghor, Lamine Senghor, Tiémoko Garan Kouyaté, Abdoulaye Ly, Amadou Mahtar M'bow, Grégoire Kayibanda, Cheikh Anta Diop, Ahmady Aly Dieng, Samir Amin, Babacar Sine, Amadou Traoré, Cathérine Coquery-Vidrovitch, Jean Suret-Canale, Claude Meillassoux, Emmanuel Terray, Jean Copans, etc.[95]. À ces chantres de la Négritude dont fait allusion Françoise Blum, nous pouvons aussi évoquer des figures comme Engelbert Mveng, Théophile Obenga, Joseph Ki-Zerbo, Ibrahima Baba Kaké, etc. Tous, influencés peu ou prou par la pensée marxiste, se lancent dans des productions historiques et littéraires pour combattre ou dénoncer la colonisation et ses corollaires, ainsi que pour montrer l'empreinte négro-africaine sur l'histoire de l'humanité. Ils cherchent alors à inverser la tendance en brisant les cloisons dominants-dominés, en opérant une rupture épistémologique et chronologique avec l'historiographie coloniale, en faisant triompher l'histoire des peuples opprimés d'Afrique et en plaçant les Africains au centre de leur histoire comme "des sujets actifs et non comme des objets passifs"[96].

Dans l'ensemble, la mise sur pied d'une historiographie africaine en général et camerounaise en particulier, est également tributaire des écoles historiques occidentales. Les premiers historiographes africains vont donc s'appuyer sur la vision de ces écoles historiques. Le but pour eux étant d'entreprendre des recherches historiques en Afrique et sur l'Afrique. C'est ainsi qu'ils vont formuler, *ipso facto,* des plaidoyers en vue de la reconnaissance d'un passé à l'Afrique (Noire).

---

est invité à s'accepter tel qu'il est. Ce courant révolutionnaire qui entend ainsi restaurer la dignité de l'homme noir, longtemps assujettis, prône aussi la libération de ce dernier de la domination séculaire à laquelle il est confronté. De ce fait, ses tenants militent pour une déconstruction des thèses européocentristes qui vouent les civilisations négro-africaines à la néantisation.

[93] F. Blum, "Marx en Afrique francophone", in J.-N. Ducange et A. Burlaud, *Marx, une passion française*, Paris, La Découverte, 2018, p.321.

[94] Suivant la définition donnée lors du premier Congrès des Africanistes tenu à Accra au Ghana en 1962, Par Africaniste il faut entendre tout chercheur – non-Africain – qui s'intéresse aux études africaines. Ces études peuvent porter sur l'histoire, l'archéologie, les religions, la philosophie, les langues, la sociologie, la littérature, l'art, la musique, les institutions politiques, ainsi que les problèmes qui se posent en Afrique dans les domaines de l'économie, des sciences, de la technique, de la psychologie et de l'enseignement. Bref, tout expert ou spécialiste étranger de l'une de ces disciplines, portant sur l'Afrique, peut être considéré comme un Africaniste. Pour plus de détails, lire B. Fonlon, "Rencontre des Africanistes au Ghana", p.49. [En ligne], disponible sur http://www.vestiges-journal.info/Abbia/Abbia_2_1963/Abbiav2n6.pdf, consulté le 25 mai 2020 à 19h35min.

[95] Blum, "Marx en Afrique francophone"…, pp.322-329.

[96] Ces expressions, nous les empruntons à Bourdé et Martin, *Les écoles historiques…*, p. 236.

II- Les plaidoyers pour la reconnaissance d'un passé à l'Afrique

Dans la mouvance de la reconnaissance d'un passé aux sociétés africaines, de nombreux chercheurs, africains et africanistes, menèrent des combats pour démontrer le rôle joué par l'Afrique dans l'histoire. C'est dans ce sillage que d'importants travaux de réhabilitation de l'historiographie africaine furent lancés, dans le but de déconstruire la thèse de l'anhistoricité de l'Afrique. Il faut rappeler que ce déni de l'historicité des sociétés africaines était justifié par le culte du document écrit, comme seule source de l'histoire. Cet alibi contribua au mépris des réalités africaines en termes de données orales, archéologiques, ethnographiques et artistiques. Il s'agit ici des données dont disposent les sociétés africaines pour écrire leur histoire. Cet éventail de sources, validé par l'École des Annales au cours des années 1920, a suscité de nombreux plaidoyers en vue de la reconnaissance d'un passé à l'Afrique. Ces appels pour la prise en compte d'un passé à l'Afrique découlent de l'éveil nationaliste suscité par la Seconde Guerre mondiale[97]. C'est suite à cet éveil nationaliste que l'on assista à de nombreux combats pour la légitimation d'un passé à l'Afrique et aux Africains, ainsi qu'à l'éclosion d'un intérêt accru pour l'histoire africaine dans les milieux savants. Telle est la quintessence de ce qui va être développé dans les lignes qui suivent.

1. L'éveil nationaliste à la fin de la Seconde Guerre mondiale

L'éveil nationaliste intervenu en Afrique au lendemain de l'année 1945, a entrainé un réel bouleversement sur le continent et marquer l'historiographie africaine à plus d'un titre. Il a contribué à briser les barrières et à ouvrir les portes à la reconstitution de l'histoire de l'Afrique. Certes, l'historiographie africaine remonte à plusieurs siècles. Cependant, il n'est pas superflu de préciser que c'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, grâce à l'éveil nationaliste, que l'on observe une prise en compte de l'historicité des peuples d'Afrique et l'émergence d'une historiographie moderne[98]. En effet, avec la lutte anticoloniale qui a tourné contre l'Europe les motifs justifiant sa domination et sa négation d'un passé aux peuples colonisés d'Afrique, il s'est opéré une véritable révolution au sujet de l'histoire africaine. Cette révolution prend corps avec la fondation de prestigieuses universités en Afrique noire, à l'instar de l'Université d'Ibadan au Nigéria, l'Université de

[97] Mouctar Bah, "Les antécédents et les fondements de l'historiographie de l'Afrique de l'ouest et du Centre"…, p.13.
[98] Ibid., p.14.

Dakar au Sénégal, l'Université de Makéréré en Ouganda, etc. au sein desquelles des études historiques sur l'Afrique commencent à être menées.

C'est précisément à partir de la seconde moitié du XX^{e} siècle que l'histoire africaine trouve sa place dans ces universités en Afrique. Elle devient autonome des autres disciplines telles que l'ethnologie, l'ethnographie, l'anthropologie et surtout l'histoire coloniale[99]. Même s'il est admis avec Cathérine Coquery-Vidrovitch que ces sciences ont constitué les bases de l'historiographie africaine en termes d'orientation, de concepts et d'outils méthodologiques[100], il faut néanmoins noter qu'elles ont plus ou moins contribué à la perpétuation de la domination occidentale en Afrique. C'est au sein de ces milieux académiques que de nombreux intellectuels africains, partis étudier dans les universités européennes et américaines, revinrent pour intégrer le monde universitaire dans leur pays d'origine[101]. Cette génération de chercheurs et d'historiens professionnels formée aux techniques heuristiques et herméneutiques en histoire, c'est-à-dire aux stratégies de collecte des données et de critique des sources afin de faire jaillir la vérité historique, imposèrent des cours d'histoire africaine, rédigèrent des travaux de bonne facture afin de poser les bases du développement d'une historiographie africaine locale. C'est donc elle qui a ouvert les voies de la redécouverte de l'histoire africaine et a opéré une rupture épistémologique avec l'histoire occidentale enseignée aux jeunes africains. Dès lors, ce bouleversement impulsé entre 1950 et 1960 par cette génération montante de chercheurs professionnels aguerris aux techniques heuristiques, vient ainsi suppléer progressivement les efforts de bricolage qui avaient été effectués par certains administrateurs coloniaux et certains hommes d'église amateurs de l'histoire[102]. Cette génération, motivée par l'essor du mouvement nationaliste, a opté pour une perspective panafricaniste, qui consiste à retourner dans le passé ancien des

---

[99] I. Thioub, "L'espace dans les travaux des historiens de « l'École de Dakar » : entre héritage colonial et construction nationale", in J.-C. Waquet et al. (Dir.), *Les espaces de l'historien*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2000, p.91.

[100] C. Coquery-Vidrovitch, "Réflexions comparées sur l'historiographie africaniste de langue française et anglaise", *Politique africaine* ; n°66, janvier 1997, pp.91-100.

[101] Nkemjika Chimee, "L'historiographie africaine et les défis de la périodisation européenne : un commentaire historique", in *TRAFO – Blog for Transregional Research*, 06.04.2021, p.4, [en ligne], disponible sur https://trafo.hypotheses.org/26846, consulté le 30 juin 2021 à 06h47 min.

[102] Pendant la période coloniale, les éléments éparses dont on disposait au sujet du passé de l'Afrique ont quelques fois été l'œuvre d'amateurs. Il s'agissait des administrateurs coloniaux et des hommes d'église, curieux du passé des sociétés africaines. Cependant, pour répondre à leurs préoccupations politico-administratives plutôt que scientifiques, ils ont occulté cette histoire africaine en produisant un savoir utile à la métropole. Pour plus de détails sur cet aspect, lire Y. K. Fall, "L'histoire et les historiens en Afrique contemporaine", *Actes du Colloque de Nice*, 1986, pp.181-207.

peuples africains afin de trouver les bases d'un "continuum historique" à la civilisation africaine jusqu'alors réfutée par l'idéologie coloniale[103].

Plus tard, notamment avec l'accession aux indépendances des peuples africains, l'histoire est une fois de plus mis au premier plan. L'on assiste à la production d'une histoire nationale dans tous les territoires d'Afrique autrefois colonisés. Désormais, il se pose la nécessité de reconvertir les sciences sociales, singulièrement l'histoire, de telle sorte qu'elles puissent servir l'Afrique et les Africains. L'histoire africaine s'imposait donc comme faisant partir de l'histoire de l'humanité, sans laquelle aucune histoire universelle ne pouvait s'estimer complète. Mais de quelle histoire africaine est-il question ? Bien évidemment, il s'agit de l'histoire du continent qui s'intéresse à la genèse et aux rythmes d'évolution des structures politiques, sociales, économiques et culturelles africaines. Une histoire africaine dont l'écriture a constitué l'ultime préoccupation des premiers chercheurs africains formés à la veille des indépendances par les Africanistes de bonne foi[104]. C'est d'ailleurs ce que souligne Mamadou Diouf en ces termes :

> La première génération d'intellectuels et d'universitaires africains se posait la question, à la fin des années 1950, de la possibilité d'une histoire de l'Afrique, elle s'intéressait à une histoire qui devait d'abord restituer au continent un passé digne du présent. Avec pour principaux éléments la libération du joug colonial et du savoir ethnologique qui lui était associé[105].

Tout compte fait, ces professionnels africains, appuyés par des Occidentaux, entreprirent dès lors des combats pour la reconnaissance et la valorisation de l'historicité de l'Afrique. Ils firent un pèlerinage aux sources du passé du continent noir, afin de rechercher des bases d'une conscience nationale. Ces batailles d'idées furent également soutenues par les grandes universités occidentales et donnèrent lieu à d'importantes assises scientifiques en vue de réfléchir sur l'histoire africaine.

2. Les combats des chercheurs africains et africanistes pour la valorisation de l'histoire africaine

Ces combats ont surtout été l'œuvre des chercheurs africains et africanistes de bonne foi. Leur principale mission fut la réhabilitation de l'histoire africaine, afin de supprimer les incorrections qu'elle renfermait. Mieux encore, ils s'attelèrent à la reconnaissance de

---

[103] Thioub, "L'espace dans les travaux des historiens de « l'École de Dakar » : entre héritage colonial et construction nationale"…, p.93.

[104] Ibid., p.92.

[105] M. Diouf, "Des Historiens et des histoires, pour quoi faire ? L'Histoire africaine entre l'État et les communautés", *Revue Canadienne des Études Africaines*, vol.34, n°2, 2000, p.337.

l'histoire africaine comme une science non pas à part entière, mais ayant aussi ses méthodes et techniques de reconstruction. Leurs travaux furent le cadre épistémique à partir duquel ils remirent à l'Afrique son historicité. Ainsi, par le biais des résultats de leurs recherches, ces chercheurs menèrent de véritables combats pour prouver à la "communauté scientifique internationale[106]" que l'Afrique a une histoire. Cette histoire s'exprime à travers les divers aspects de la vie des peuples africains. En effet, avant d'être une discipline, l'histoire est tout d'abord la vie des peuples dans toute sa dimension, leurs modes d'adaptation dans leur environnement, leur conception du monde, leur organisation sociale, leurs relations avec les autres peuples[107]. Appréhendée comme telle, l'histoire devient ainsi la culture, le miroir, la mémoire des nations ou même l'identité d'un peuple par lequel il fonde son existence[108]. Pour reprendre les mots de Cheikh Anta Diop, elle est l'âme d'un peuple et, un peuple sans histoire est un peuple amnésique ; c'est-à-dire sans mémoire, sans passé, sans civilisation, sans personnalité. C'est dans ce sillage qu'empruntant la pensée de Joseph Ki-Zerbo, il y a lieu de préciser que "l'homme est un animal historique"[109]. L'homme africain n'échappe donc pas à cette définition ; comme partout d'ailleurs, il a fait son histoire et il s'est fait une idée de cette histoire.

Les Européens, pour nourrir leur complexe de supériorité par rapport aux Africains, ont brandi le prétexte selon lequel l'Afrique est "un continent anhistorique", ceci par le fait même que, son histoire n'avait pas suffisamment été fixée sur écrit[110]. C'est dire que, selon eux, "sans écriture il n'y a pas d'histoire". Or, si l'on s'en tient à la définition scientifique qui stipule que l'histoire est la science qui, sur la base des sources écrites, matérielles et orales, étudie le passé, on comprend aisément que, l'histoire ne se limite pas seulement aux écrits, mais aussi aux différents restes matériels (vestiges archéologiques) laissés par l'homme, ainsi que les témoignages oraux. C'est pourquoi Lucien Febvre, cité par Ibrahima Baba Kaké, déclarait sans ambages :

> L'histoire se fait avec des documents écrits sans doute. Quand il y en a. Mais elle peut se faire, elle doit essayer de se faire, à tout prix, sans documents écrits s'il n'en existe point. Tout ce qui étant de

---

[106] Par communauté scientifique internationale, il faut comprendre l'ensemble des sociétés savantes occidentales qui, sous quelques prétextes que ce soit, s'étaient résolus à refuser à l'Afrique noire un passé ou une historicité.

[107] Essomba, "Engelbert Mveng, l'un des artisans"…, p.96.

[108] J. Ki-Zerbo, "Histoire et conscience nègre", *Présence Africaine*, n°16, octobre-novembre 1957, p.53.

[109] J. Ki-Zerbo, *Histoire générale de l'Afrique. Méthodologie et Préhistoire Africaine,* Tome 1, Paris, Présence Africaine, 1986, p.41.

[110] C'est en tout cas ce qu'observe J. Suret-Canale, *Essai d'histoire africaine. De la traite des Noirs au néocolonialisme*, Paris, Éds. Sociales, 1980, p. 7.

> l'homme, dépend de l'homme, sert à l'homme, signifie la présence, l'activité, les goûts, les façons d'être de l'homme, tout cela est documents pour l'historien, c'est pourquoi la connaissance historique ne consiste plus à raconter ce qui s'est passé d'après les documents écrits […], elle consiste à nous mettre en quête des documents qui nous ouvriront l'accès au passé.[111]

C'est dire que, ce dernier, loin de rester figé sur une conception de l'histoire basée exclusivement sur les documents écrits, élargi l'éventail des sources de l'histoire. Il est dès lors désormais possible aux historiens de s'appuyer sur une pluralité de sources pour reconstituer le passé de l'homme. Cette conception de Lucien Febvre au sujet des sources de l'histoire vient donc battre en brèche la thèse des fétichistes de l'écriture, qui concevaient l'histoire uniquement sur la base des sources écrites. Si l'on s'en tient à ce qui précède, il apparaît que l'Afrique a un riche passé connu grâce à l'archéologie, à l'ethnologie, à la linguistique et à l'oralité ; d'où d'importants arguments avancés tant par les historiens africains que par les chercheurs étrangers ayant pour champ d'études l'Afrique.

L'un des premiers savants à démontrer l'historicité du continent africain est le penseur sénégalais Cheikh Anta Diop. Celui-ci a été courroucé par le fait que de nombreux théoriciens européocentristes s'appliquaient à légitimer au plan moral et philosophique l'infériorité intellectuelle décrétée du Nègre. Il s'offusqua aussi de la vision qu'avaient ces Européocentristes au sujet d'une Afrique "anhistorique et atemporelle" dont les habitants, les Nègres, n'auraient jamais été responsables, par définition, d'un seul fait de civilisation[112]. C'est ainsi qu'il a pu remettre en cause, par une investigation scientifique et méthodique, cette représentation figée de la thèse européocentriste. Sur la base des travaux de nombreux chercheurs, notamment ceux du docteur Leakey, Cheikh Anta Diop démontra *ad libitum* que l'Afrique est le "berceau de l'humanité". C'est pourquoi les plus anciens phénomènes civilisationnels ont dû nécessairement avoir eu lieu sur ce continent[113].

En fait, dans sa démarche consistant à l'affirmation d'une histoire africaine, Cheikh Anta Diop explique le refus d'une historicité au continent africain par le souci des Européens de légitimer l'entreprise coloniale. Il soutient aussi que la civilisation de l'Égypte pharaonique est une civilisation nègre ; c'est pour cette raison qu'il établit un continuum

---

[111] I. Baba Kaké, *Combats pour l'histoire africaine*, Paris, Présence Africaine, 1982, p.20.

[112] On entend par civilisation, l'ensemble des réalités techniques, sociales et culturelles intrinsèques à une société ou à une aire plus vaste, pendant une période historique donnée. C'est dire que la notion de civilisation renvoie à une aire culturelle, stable sur le long terme, marquée par quelques grands caractères qui lui sont propres.

[113] Cette perspective serait confortée par les plus récentes découvertes archéologiques remontant en 2002 et issues des recherches menées dans la grotte de Blombos en Afrique du Sud par Francesco d'Erico et Marian Vanhaeren, préhistoriens au CNRS. [En ligne], disponible sur : http://ma.prehistoire.free/blombos.htm [archives]), consulté le 22 janvier 2020 à 22h43 min.

culturel, linguistique et racial entre l'Égypte antique et l'Afrique noire. Bref, pour lui, la réhabilitation du passé de l'Afrique passe par la mise en évidence de l'origine noire de l'Égypte ancienne[114]. Dès les années 1940, il avait déjà commencé à se distinguer à travers ses multiples conférences. Mais, la concrétisation de ses multiples échanges dont l'objectif était de démontrer l'antériorité des civilisations nègres et surtout de l'idée que l'Afrique a une histoire, se trouve consignée dans son ouvrage *Nations nègres et culture.* Cet ouvrage publié en 1954, selon Raymond Mauny, est "un livre audacieux et révolutionnaire, véritable œuvre de combat, et la toute première rédigée par un Noir d'expression française"[115]. Dans cet imposant volume, l'auteur invite les Africains à une prise de conscience et à une immersion dans la culture égypto-pharaonique pour retrouver non seulement leurs origines, mais aussi leur identité culturelle. Aussi, il leur propose de les amener à retrouver leur personnalité faite, elle aussi, de capacité créatrice, à l'instar de ce qu'avait été celle de leurs semblables les Égyptiens[116]. À travers *Nations nègres et culture*, il établit une parenté génétique entre la civilisation pharaonique de la vallée du Nil et celles des sociétés de l'Afrique au sud du Sahara. Pour le penseur sénégalais, "l'Égypte des pyramides est au reste de l'Afrique au sud du Sahara, ce que la Grèce et Rome ont été pour les civilisations et les cultures européennes"[117].

Son combat pour la restauration de l'histoire africaine le conduisit à lancer un appel aux Africains afin de les encourager à s'engager eux-mêmes, à retrouver leur vrai passé et à s'intéresser à l'histoire de leur continent[118]. C'est ce qui ressort à la préface de son ouvrage de 1954 où il invite les Africains dans leur grande majorité à se tourner vers leur histoire et leur civilisation, de les étudier afin de mieux se connaître. Le but ici étant de corriger les multiples imperfections que recèle l'histoire africaine et de remettre en question les thèses européocentristes au sujet de l'anhistoricité du continent noir. Il s'agissait aussi pour les Africains de se lancer véritablement dans la recherche, de façon à pouvoir contrecarrer les armes culturelles que l'Occident utilise pour les aliéner et maintenir sa domination sur les peuples noirs. C'est ce qui ressort à la préface de l'ouvrage de Cheikh Anta Diop de 1954 :

---

[114] "Cheikh Anta Diop", *Encarta* ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, 2009. [DVD].

[115] R. Mauny, "Nations nègres et culture et l'Afrique noire précoloniale de Cheikh Anta Diop", *Bulletin de l'IFAN*, B, n° 3-4, juillet-octobre 1960, p.6.

[116] F. Kange Ewane, "L'historien Cheikh Anta Diop", *Héritage des Tropiques*, vol.2, n°2, Yaoundé, mars 2000, p.72.

[117] Thioub, "L'espace dans les travaux des historiens de « l'Ecole de Dakar » : entre héritage colonial et construction nationale"…, p.93.

[118] C. A. Diop, *Antériorités des civilisations nègres : mythe ou vérité historique ?*, Paris, Présence Africaine, 1967, p.12.

> À l'heure actuelle, […] Il devient donc indispensable que les Africains se penchent sur leur propre histoire et leur civilisation et étudient celle-ci pour mieux se connaître, arriver ainsi, par la véritable connaissance de leur passé, à rendre périmées, grotesques et désormais inoffensives ces armes culturelles[119].

C'était donc là une exhortation pour une nouvelle historiographie africaine, qui d'ailleurs, provoqua une prise de conscience chez bon nombre d'intellectuels africains[120], à l'exemple de Joseph Ki-Zerbo, Théophile Obenga[121], Kenneth Onwuka Dike, Jacob Festus Ade Ajayi, Ali Mazrui, Albert Adu Boahen, Adalbert Owona, Bethwell Allan Ogot, Eldridge Mohammadou, Sékéné Mody Cissoko, Hienriette Diabaté, Mbaye Guèye, Hamadou Hampâté Bâ, Oumar Kane, Abdoulaye Ly, Madina Ly Tall, Penda Mbow, Djibril Tamsir Niane, Maurice Mveng Ayi, Ibrahima Baba Kaké, Amadou Mahtar M'bow [122], Engelbert Mveng, Eldridge Mohammadou, Martin Zachary Njeuma, Fabien Kange Ewane, Joseph-Marie Essomba, etc.

Aussi, c'est non sans raison que, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, l'histoire africaine a connu un engouement extraordinaire. C'est également grâce aux actions des chercheurs non-africains (Occidentaux), spécialistes en sciences humaines et sociales se rapportant à l'Afrique (historiens, anthropologues, linguistes, etc.). Ils contribuèrent autant que les Africains, et d'une manière, active à la réhabilitation du passé de l'Afrique par le biais de leurs travaux et de leurs nombreux ouvrages de qualité[123]. Au nombre de ceux-ci, et dont-on ne peut citer nommément, figurent entre autres : Henri Brunschwig, Raymond Mauny, Denise Paulme, Hubert Deschamps, Hélène d'Almeida-Topor, Jean Devisse, John Owen Hunwick, Cathérine Coquery-Vidrovitch, Jean Suret-Canale, Claude-Hélène Perrot, Ivor Wilks, Yves Person, Jan Vansina, Jean Boulègue, Philip Deamond Curtin, John Donnelly Fage.

---

[119] Diop, *Nations nègres et culture…*, p.15.

[120] Au sujet des biographies de certains de ces intellectuels africains de la première heure, notamment ces professionnels de la science historique, lire Mouctar Bah, " Quelques figures de proue de l'historiographie"…, pp.195-226.

[121] Th. Obenga*, Pour une nouvelle histoire,* Paris, Présence Africaine, 1980. Celui-ci pense que l'Afrique vue par les Européens a été décrite selon des critères et des schémas européocentristes. Sur la base d'un conformisme universitaire et des tabous académiques, ils ont ignoré les réalités africaines. Le but ici étant de faire prévaloir le faux sentiment de supériorité de l'homme blanc.

[122] Ce dernier, à la préface d'*Histoire générale de l'Afrique. Méthodologie et préhistoire africaine*, Tome 1, Paris, UNESCO, 1980, p.9, dans une perspective diopienne, affirma : "Longtemps, mythes et préjugés de toutes sortes ont caché au monde l'histoire réelle de l'Afrique. Les sociétés africaines passaient pour des sociétés qui ne pouvaient avoir d'histoire […], faute notamment de sources et de documents écrits."

[123] La qualité d'une étude ou d'un ouvrage historique est appréciable par son objectivité ; c'est-à-dire l'impartialité de l'auteur, son attitude vis-à-vis des documents ainsi que de la pertinence de ses analyses.

Henri Brunschwig est agrégé d'histoire en 1930 et un disciple de Lucien Febvre ainsi que de Marc Bloch au sein de l'École des Annales. Au début de sa carrière, il est captivé par l'histoire de l'Allemagne. Ce n'est qu'à partir de 1952 qu'il change de cap pour s'intéresser à l'histoire coloniale de l'Afrique noire où il forme la plupart des historiens africanistes et africains[124]. Des historiens de renom tels que Yves Person et Élikia M'bokolo sont ses disciples. Selon Thierno Mouctar Bah, c'est Brunschwig qui va orienter Cathérine Coquery-Vidrovitch vers les études africaines[125]. Fétichiste de l'écriture, il exploita exclusivement les documents d'archives dans ses travaux[126]. Toutefois, son apport dans l'historiographie africaine est appréciable.

John Owen Hunwick est un Africaniste d'origine anglaise, formé à la *School of Oriental and African Studies* (SOAS). Il se lance dans les études africaines, avec pour champ de prédilection l'Islam. Pionnier et spécialiste de la littérature en langue arabe en Afrique sub-saharienne, il s'efforce à changer la perception selon laquelle l'Afrique était dépourvue de documents écrits. Sa découverte de près de 3000 manuscrits arabes à Tombouctou au Mali, lui permet de prouver à ses contemporains européocentristes que les Africains ont effectivement écrit leur propre histoire[127]. Pour Hunwick, la langue arabe est pour l'Afrique, ce que représente le Latin pour l'Europe. Par conséquent, pour mieux appréhender l'histoire africaine, il faut se référer à la littérature arabe traitant de l'Afrique[128].

Jean Boulègue, historien français et africaniste, il s'est consacré à l'histoire médiévale et moderne des grands empires ouest-africains. Ses travaux, pour l'essentiel, reposent sur la Sénégambie et sur le Tchad. Féru des sources écrites, il les analysa minutieusement en vue d'administrer la preuve. Il a de ce fait abondamment exploité les sources portugaises, lusophones et arabes. Il s'est aussi référé à la tradition orale afin de proposer une chronologie des royaumes africains, à l'exemple de la chronologie du royaume de Kajoor. Sa thèse de doctorat, intitulée "La traite, l'État, l'Islam. Les royaumes wolof

---

[124] M. Michel, "Henri Brunschwig (1904-1989)", *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, n°286, 1990, pp.99-101.

[125] Mouctar Bah, " Quelques figures de proue de l'historiographie"…, p.198.

[126] Ibid.

[127] J.-L. Triaud, "John O. Hunwick, Sharî'n in Songhay. The Replies of Al-Maghîlî to the Questions of Askia al-hâjj Muhammad", *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, 43e année, n°6, 1988, p.1378. [En ligne], disponible sur www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1988_num_43_6_283562_11_1378_0000_001, consulté le 06 août 2020 à 07h55 min.

[128] Ch. C. Stewart, "John Owen Hunwick", *Islamic Africa*, vol.7, n°1, 2016, pp.1-3. [En ligne], disponible sur https://www.jstor.org/stable/90017584, consulté le 17 juillet 2021 à 02h50 min.

(XV^e-XVIII^e siècles", a été rédigée sur la base de ces différentes sources. Il en va de même de ses différentes publications sur l'Afrique, dont nous retenons quelques titres phares comme : *Les anciens royaumes wolof (Sénégal). Le grand Jolof (XIII^e-XVI^e siècles)* ; *Les Luso-africains de Sénégambie* ; *Les royaumes wolof dans l'espace sénégambien (XIII^e-XVIII^e siècles)*[129].

Raymond Mauny, juriste français de formation, se lance dans la recherche historique, avec pour champ d'études la préhistoire africaine. Son intérêt pour l'histoire naît suite à sa rencontre avec Théodore Monod à l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN) en 1937[130]. Sa curiosité intellectuelle et son attirance pour l'Afrique l'amenèrent à militer pour la réhabilitation de l'histoire du continent africain[131]. Il mène ainsi de nombreuses enquêtes, fouilles et prospections dans toute l'ancienne Afrique Occidentale Française (AOF). Ce qui lui permit de rédiger une thèse de doctorat portant sur l'Histoire ancienne de l'Afrique, notamment au Moyen-Âge[132]. Il publie également des articles et ouvrages de facture pour l'historiographie africaine.

Hubert Deschamps, administrateur colonial français, embrassa la carrière d'historien au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il s'intéresse notamment à l'histoire moderne et contemporaine de l'Afrique. Pour lui en effet, "l'Afrique a besoin d'historiens pour sauver les sources et les utiliser. Sinon son passé restera encore longtemps livré aux songes fantastiques des romanciers, de polémistes et des poètes"[133]. C'est donc fort de sa passion pour l'histoire africaine, couplée à sa formation d'anthropologue, qu'il réussit à côtoyer de nombreuses populations africaines et à procéder à la collecte des sources inhérentes à l'écriture de l'histoire de l'Afrique.

Cathérine Coquery-Vidrovitch, également historienne française, spécialiste de l'Afrique, elle contribue de manière remarquable à l'écriture de l'histoire du continent sur de nombreux aspects. C'est par l'entremise d'Henri Brunschwig qu'elle jette son dévolu sur l'Afrique centrale et s'impose comme une spécialiste de l'histoire économique et sociale de

---

[129] Pour plus d'informations sur cet Africaniste et ses publications, se référer à C.-H. Perrot et I. Ba, "Jean Boulègue (1936-2011)", *Outre-mers*, Tome 98, n° 372-373, 2e semestre, 2011, pp.331-336. [En ligne], disponible sur https://www.persee.fr/doc/outree_1631-0438_2011_num_98_372_4777, consulté le 07 juillet 2021 à 07h24 min.

[130] Mouctar Bah, " Quelques figures de proue de l'historiographie"…, pp.216-217.

[131] J. Boulègue, "Raymond Mauny", *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, n°305, 1994, p.501.

[132] Cette thèse qui consacra sa formation d'historien, fut soutenue en 1959 sous le titre "Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen-Âge".

[133] Mouctar Bah " L'historiographie africaine et ses tendances"…, p.21.

l'Afrique noire. Elle travaille aussi bien sur les pans politique, économique, sociale que militaire de l'histoire africaine et mène des réflexions fécondes sur la question de l'historiographie africaine[134]. Auteure féconde, elle a à son actif de nombreuses publications couvrant le champ historique africain[135].

Yves Person, administrateur des colonies converti en historien, œuvre à l'écriture de l'histoire de l'Afrique par ses enquêtes et sa collecte des traditions orales dans le monde mandingue. Il joue un rôle de premier plan dans l'historiographie de l'Afrique de l'Ouest[136]. En effet, en 1970, il soutint une thèse de doctorat d'État sur Samory Touré. Ce travail qui porte sur une illustre figure de la résistance africaine, influence les étudiants et les jeunes chercheurs passionnés d'histoire africaine, en termes d'approches et de problématiques.

Hélène d'Almeida-Topor, historienne française, est spécialiste des études africaines. Son champ de prédilection est l'histoire économique, sociale et culturelle de l'Afrique, notamment l'histoire du Dahomey colonial. Ses travaux portent sur la colonisation du Dahomey, les femmes guerrières (les amazones) du Dahomey, les transports en Afrique, la dénonciation des idées reçues concernant l'Afrique[137].

Claude-Hélène Perrot, historienne et ethnologue française, se spécialise en histoire africaine avec pour principal terrain de recherche la Côte d'Ivoire. Dans un contexte marqué par des luttes d'idées autour des traditions orales et leur légitimité comme source pour l'histoire de l'Afrique, Claude-Hélène Perrot mène ce combat avec conviction et efficacité[138]. Pour elle, la collecte et l'exploitation critique des traditions orales constituent une mine d'or pour l'historien.

Ivor Wilks, historien africaniste britannique, a pour terrain d'étude le Ghana. Il appartient à cette génération de chercheurs africanistes novateurs ayant réorienté la recherche sur l'Afrique afin de contre-carrer les thèses européocentristes. Son intérêt pour l'histoire du Ghana débute entre 1953 et 1966, lors de son passage au sein de la *University College of Gold-Coast* en tant qu'enseignant. Il s'intéresse à l'histoire des Akan ainsi qu'à l'Islam en Afrique de l'Ouest. Sa principale publication, *Asante in the Nineteenth Century :*

---

[134] Mouctar Bah, "Quelques figures de proue de l'historiographie"…, pp.200-201.
[135] Au sujet de ses publications, consulter le travail de Mouctar Bah susmentionné.
[136] Ibid., p.223.
[137] Ces informations sont accessibles en ligne sur https://fr.m.wikipedia.org/wiki/helene_d_almeida-topor, consulté le 25 janvier 2021 à 11h22 min.
[138] J.-L. Triaud, "Claude-Hélène Perrot (1928-2019)", *Journal des Africanistes*, n°89, 2019, p.193.

The Structure ans Evolution of a Political Order, est un chef d'œuvre reposant beaucoup plus sur les traditions orales[139].

Jean Devisse est un chercheur médiéviste français, spécialiste de l'histoire et de l'archéologie de l'Afrique[140]. Il s'intéresse à l'Afrique noire à partir de 1958[141]. Ses recherches archéologiques sur le continent, précisément sur le site ancien de Tegdaoust-Awdagost, ont été utiles pour la reconstitution de l'histoire africaine[142]. Jean Devisse a donc marqué l'historiographie africaine à travers ses enseignements à l'Université de Dakar et par le biais de ses publications. Il influença l'archéologie africaine et les archéologues africanistes par ses travaux et par les étudiants qu'il a formés.

Philip Deamond Curtin est un historien américain et spécialiste de l'Afrique. Il est connu pour ses travaux sur l'histoire de la traite négrière[143]. Après la soutenance de sa thèse de doctorat Ph. D en 1953, il se lance dans l'enseignement et rencontre de célèbres historiens comme Jan Vansina. Avec ce dernier, il met sur pied au sein de l'université de Wisconsin-Madison, un département de langues et de littératures africaines en 1956. Ses multiples publications portent sur l'histoire de l'Afrique, avec des titres tels que : *Africa Remembered: Narratives by West Africans from the Era of the Slave Trade* ; *The image of Africa : British Ideas and Action (1780-1850)* ; *Africa and the West: Intellectual Responses to European Culture* ; *Precolonial African History* ; *Economic Change in Precolonial Africa: Senegambia in the Era of the Slave Trade*.

Jean Suret-Canale est un géographe de formation et historien spécialiste de l'Afrique. Il travaille à faire émerger l'historiographie africaine à travers une mise au point synthétique, objective et attachante du passé de l'Afrique noire[144]. Cet apport dans la réhabilitation de l'histoire africaine l'amène à donner une orientation nouvelle à

---

[139] http://www.northwestern.edu/african-studies/publications/WILKS%20PAPER-8-3-11.pdf, consulté le 11 août 2020 à 06h41 min.

[140] C. Maurel, "L'histoire générale de l'Afrique de l'Unesco", *Cahiers d'Études Africaines*, n°215, 2014, p.717.

[141] M. Gutierrez et al. (Dir.), *La recherche archéologique en Afrique : Hommage au Professeur Jean Devisse. Actes du colloque*, Paris, Ed. Sépia, 2015, p.7.

[142] Mouctar Bah, "L'historiographie africaine et ses tendances"…, p.24.

[143] P. Butel, "Philip D. Curtin, The Rise and Fall of the Plantation Complex, Essays in Atlantic History", *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 47e année, n°4-5, 1992, p.936. [En ligne], disponible sur https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1992_num_47_4_279085_t1_0936_0000_001, consulté le 19 juin 2022 à 07h54 min.

[144] Mouctar Bah, " Quelques figures de proue de l'historiographie"…, p.224.

l'historiographie africaine, en rassemblant une riche et abondante documentation sur l'histoire, la sociologie et l'économie de divers territoires africains[145].

Jan Vansina est historien et anthropologue de l'Afrique formé à la SOAS[146]. Il brille par ses travaux sur l'histoire ancienne de l'Afrique centrale et orientale ainsi que par son traité sur la tradition orale africaine, où il fait œuvre de pionnier[147]. Jan Vansina s'est attelé à récolter des données historiques, linguistiques et sociales des peuples d'Afrique. Sa contribution dans le domaine de l'histoire ancienne de l'Afrique et de la méthodologie des traditions orales fait de lui une figure de proue de l'historiographie africaine.

John Donnelly Fage est un historien britannique et spécialiste de l'histoire précoloniale et coloniale de l'Afrique. Il s'intéresse notamment aux sociétés précoloniales de l'Afrique de l'ouest ainsi qu'à l'expansion britannique dans cette partie du continent noir. À partir des sources archéologiques, linguistiques et orales, il va reconstituer l'histoire des sociétés africaines. Ses nombreuses publications témoignent de son intérêt manifeste pour l'histoire africaine. L'on en veut pour preuve quelques titres comme : *Introduction to the History of West Africa* ; *Atlas of African History* ; *A Short History of Africa*. Par ailleurs, en 1960, il fonde avec Roland Antony Oliver, le *Journal of African History*. Il s'agit de la toute première revue académique consacrée aux études africaines. De retour au Royaume-Uni, il fonde dès 1963 de nombreuses structures spécialisées dans les études africaines. C'est le cas par exemple du Centre d'études ouest africain (CWAS) et de l'association des études africain du Royaume-Uni (ASAUK)[148].

À ces chercheurs étrangers susmentionnés, ayant pour champ de prédilection les études africaines, l'on ne saurait oublier d'autres comme : Jean-Paul et Annie Lebeuf ; Robert et Marianne Cornevin ; Lucie Ann Gallistel Colvin ; Jean-Claude Zeltner ; Leonhard Harding ; John Hargreves ; Samuel Johnson ; Michael Crowder ; Walter Rodney ; Roland Anthony Oliver ; Harry Rudolph Rudin ; Michal Tymowski ; Endre Sik ; Maurice Delafosse ; Marc Michel ; Jean-Louis Triaud ; David Birmingham ; Jean-Louis Miège ;

---

[145] Mouctar Bah, " Quelques figures de proue de l'historiographie"…, p.225.

[146] Musée Royal de l'Afrique Centrale, *Inventaire des archives de Jan Vansina (1929-2017)*, HA.01.0331, Tervuren, 2018, p.3.

[147] J. Vansina, *De la, tradition orale : Essai de méthodologie historique,* Tervuren, Musée royal d'Afrique centrale, 1961. II a montré dans cette étude l'intérêt historique des témoignages oraux et les problèmes de leur utilisation.

[148] Pour plus d'informations sur J. D. Fage, lire P.F. de Moraes Farias et al., "J.D. Fage (1921-2002)", *History in Africa*, vol.30, 2003, pp.1-9. [En ligne], disponible sur http://www.jstor.org/stable/3172079, consulté le 20 juin 2021 à 03h15 min.

Alexander Sydney Kanya-Forstner ; Martin A. Klein ; Marc Augé ; etc. Tels sont là quelques Africanistes qui, s'insurgeant contre le mépris dans lequel leurs sociétés avaient maintenu l'Afrique et son histoire, firent d'importantes recherches sur le passé du continent. Ils y introduisirent aussi des méthodes de recherche nouvelles.

Outre les combats menés par les chercheurs africains et africanistes au sujet de l'histoire de l'Afrique, il ne faut pas perdre de vue que l'histoire africaine a suscité un grand intérêt aussi bien au sein des cercles savants occidentaux que dans les grandes rencontres internationales.

3. L'intérêt pour l'histoire africaine dans les milieux savants

L'histoire africaine, en dépit de l'ostracisme dont elle a fait face dans la littérature européocentriste, a connu un regain d'intérêt au cours des années 1940. Des pans d'études sur l'histoire africaine furent également ouvertes au sein des grandes universités occidentales ; tandis que des conférences et des colloques se tinrent pour briser les cloisons et poser les bases d'une historiographie africaine. Il est important d'exposer ces deux aspects dans les lignes qui suivent. Lesquels ont tout aussi marqué positivement la première génération d'historiographes africains en général et camerounais en particulier.

3.1. La place des études africaines dans les universités occidentales

En plus des travaux des Africanistes, il faut signaler que les grandes universités occidentales ont aussi contribué à la construction de l'historiographie africaine. Elles ont ouvert des pans d'études de l'histoire africaine, formé et outillé les toutes premières figures africaines de la science historique. Cet intérêt pour l'histoire africaine au sein des universités occidentales remonte au cours des années 1940, avec la prise en charge de l'histoire africaine par des historiens de métier. C'est ainsi que la connaissance des peuples africains cessa d'être délaissée aux seuls ethnographes[149]. Des centres, instituts et laboratoires de recherche dédiés aux études africaines virent le jour dans les universités européennes, nord-américaines et asiatiques.

De prime abord, c'est en Europe de l'Ouest que des études sur l'histoire africaine ont acquis leur droit de cité, notamment en Grande-Bretagne avec la prestigieuse *School of Oriental and African Studies* (SOAS). Cette structure logée au sein de l'Université de

[149] I. Ndaywel è Nziem, "L'historiographie congolaise. Un essai de bilan", *Civilisations : Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, vol.54, n°1-2, 2006, p.238.

Londres va constituer un cadre privilégié pour les études africaines bien avant même les indépendances. C'est à partir de 1947, que l'historiographie africaine va y être développée davantage et connaître une orientation féconde par le biais d'éminents enseignants et chercheurs ayant pour terrain d'étude le Nigéria et l'actuel Ghana[150]. Ce centre fut le noyau de formation des historiens africains de la première génération. Certains y ont d'ailleurs soutenu leur Thèse de Doctorat Ph. D[151], à l'instar de : Samuel Johnson, Kenneth Onwuka Dike, Jacob Festus Ade Ajayi, Saburi Buobaku, Isaac Adeagbo Akinjogbin, Martin Zachary Njeuma, etc. Il en est de même des premiers historiens occidentaux, produits de la SOAS, qui ont joué un rôle de pionniers dans l'écriture de l'histoire de l'Afrique. C'est le cas de John Hargreves, Michael Crowder, Robert Roswell Palmer, Robert Smith, Murry Last, John Fage et Roland Antony Oliver, etc.[152]. Grâce à la SOAS et par le truchement de leurs travaux, ces premiers professionnels de la science historique ont impacté positivement l'historiographie africaine. Aussi, l'Allemagne ne fut pas en marge des études africaines. Les universités de Humboldt et de Hamburg vont donner une réelle impulsion en la matière, avec des spécialistes comme Helmut Stoker, Harry Rudolph Rudin, Leonhard Harding[153]. En France, des centres d'études africaines tels que le Centre de Recherches Africaines (CRA) rattaché à l'Université de Paris I et le laboratoire Tiers-Monde Afrique de l'Université Paris VII Aix-en-Provence, où furent localisées les Archives d'outre-mer, ont aussi joué un rôle déterminant dans la promotion de l'historiographie africaine[154].

Ensuite, en Europe de l'Est, l'Université Lomonosov dans l'Union des Républiques Socialistes et Soviétiques (URSS) mit sur pied un centre des études africaines avec pour spécialité l'histoire et destiné à accueillir les étudiants étrangers[155]. Quant à l'Université de Varsovie en Pologne, elle se dota d'une prestigieuse école historique au sein de laquelle fut formé l'historien-archéologue malien Alpha Oumar Konaré[156]. Aussi, le professeur Michal Tymowski y marqua l'historiographie de l'Afrique de l'Ouest par ses travaux portant notamment sur l'histoire du Mali, l'histoire de Tombouctou, l'histoire du Niger, etc.

---

[150] Mouctar Bah, " L'historiographie africaine et ses tendances"…, pp.22-23.
[151] Coquery-Vidrovitch, "L'historiographie africaine en Afrique"…, p.112.
[152] Mouctar Bah, " L'historiographie africaine et ses tendances"…, p.23.
[153] Ibid.
[154] Ibid., p.25.
[155] L'intérêt pour les études africaines en URSS remonte à l'année 1959, au plus fort de la Guerre Froide, avec la création d'un centre dédié à l'étude des réalités africaines. Le but de cet institut, pour les Soviétiques, était de maîtriser la socio-anthropologie africaine afin de mieux contre-carrer l'influence des puissances capitalistes en Afrique. Pour plus de détails, lire M. Chelli, "L'évolution historique de l'organisation des recherches sur l'Afrique en URSS", *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol.8, n°1, Mars 1977, pp.165-178.
[156] Mouctar Bah, " L'historiographie africaine et ses tendances"…, p.23.

De même, dans le paysage nord-américain, l'historiographie africaine a également acquis ses lettres de noblesses. Des sections d'études africaines, en l'occurrence l'Association américaine pour les études africaines, sont mises en place. Celles-ci sont pilotées par des intellectuels tels que Philip Deamond Curtin, Boniface Obichere, Lansiné Kaba, Ali Mazrui, etc. Tandis qu'au Canada, les études africaines ont eu une base solide au travers de la Revue canadienne des Études Africaines. Des spécialistes de l'histoire de l'Afrique comme Alexander Sydney Kanya-Forstner et Martin A. Klein y font figure de proue[157].

Enfin, pour ce qui est de l'Asie, bien que l'historiographie africaine y trouve timidement ses repères, il existe néanmoins des centres de références pour les études africaines. C'est surtout le Japon qui donna l'impulsion. Des chercheurs s'investirent dans l'étude des langues africaines et la collecte des traditions orales ; d'où la collaboration établie entre l'historien camerounais Eldridge Mohammadou et le linguiste japonais Paul Kazuhisa Ogushi[158].

Au total, il ressort que les études africaines ont connu une excroissance dans les universités occidentales. Des historiens de métier, notamment africains et africanistes, s'y sont formés ou ont reçu un appui déterminant en matière d'historiographie de l'Afrique. À cette contribution remarquable des grandes universités occidentales dans le domaine de l'historiographie africaine, l'on ne saurait aussi oublier l'apport des grandes conférences internationales.

3.2. Le rôle des grandes conférences dans la promotion de l'histoire africaine

Dans le prolongement des plaidoyers pour la reconnaissance d'une histoire propre à l'Afrique, des conférences et des congrès mémorables pour l'historiographie africaine ont été organisés. Leur but étant de reconnaître et d'affirmer l'histoire africaine. Au rang de ces banquets scientifiques figure, au premier chef, le premier congrès des artistes et écrivains noirs, tenu à Paris du 19 au 22 septembre 1956. Cette assise se tient sous l'initiative d'Alioune Diop, fondateur de la revue Présence Africaine[159]. De nombreux étudiants noirs résidant en France, ainsi que d'illustres personnalités venues d'Afrique et d'Amérique

[157] Mouctar Bah, " L'historiographie africaine et ses tendances"…, p.23.
[158] Ibid., p.26.
[159] M. B. Basto, "Le Congrès de 1956, la S.A.C. et Présence Africaine et la genèse des luttes de libération nationale des colonies portugaises : cosmopolitisme et écritures de soi", *Présence Africaine*, n°175-176-177, 2007, pp.93-94.

prirent part à cette rencontre internationale. Il s'agit entre autres de Richard Wright, Aimé Césaire, Amadou Hampâté Bâ, James Baldwuin, Franzt Fanon, Joséphine Baker, Thomas Ekollo, François Sengat Kuo, Ferdinand Oyono, Cheikh Anta Diop, Léopold Sédar Senghor, etc.[160]. Au cours des travaux axés sur la crise de la culture, les réflexions ont porté sur l'urgence d'une libération culturelle de l'Afrique[161]. Compte tenu du contexte que traversait l'Afrique, marqué notamment par la domination coloniale que l'éveil nationaliste de la fin de la Seconde Guerre mondiale avait déjà commencé à ébranler, il devenait plus que nécessaire de mettre le pied à l'étrier pour booster davantage le mouvement nationaliste à travers la culture. C'est dans ce sillage que la culture fut reconnue comme le levier pour une véritable libération des peuples dominés, qui autrefois étaient frappées d'ostracisme historique ; d'où le lien étroit établi entre la culture et la politique[162]. Il fut reconnu que la culture est l'âme d'un peuple, ce sur quoi il fonde son destin et par conséquent son histoire. C'est pourquoi à la fin des travaux, des recommandations fortes furent émises, notamment la réhabilitation, la revalorisation et le développement de la culture des peuples noirs et parallèlement la reconnaissance d'un passé qui leur est propre puisqu'étant liés par un ensemble d'évènements historiques et partageant la même culture. C'est du moins ce qui ressort du discours d'ouverture prononcé par Alioune Diop : "l'évènement dominant de notre histoire a été la traite des esclaves. C'est le premier lien entre nous […]. Noirs des États-Unis, des Antilles et du continent africain […], nous avons ceci d'incontestablement commun que nous descendons des mêmes ancêtres"[163]. Étant donné que la culture est un leg des ancêtres, alors il devenait impératif de s'appuyer sur elle pour accélérer le processus de décolonisation de l'Afrique ainsi que son histoire.

Aussi, du 26 mars au 1er avril 1959, il fut organisé à Rome le deuxième congrès des écrivains et artistes noirs. Sous le parrainage de la Société Africaine de Culture (S.A.C.) et de l'Institut italien pour l'Afrique, le thème de cette deuxième rencontre des artistes, écrivains et historiens africains portait sur "l'unité des cultures négro-africaines". Par ce

---

[160] A. Darrigol, "Les congrès internationaux des écrivains et artistes noirs (1956 et 1959)", HistoireEngagee.ca, (8 décembre 2016), [en ligne], disponible sur http://histoireengagee.ca/?p=5993, consulté le 25 juin 2020 à 17h06 min.

[161] Mouctar Bah, "Les antécédents et les fondements de l'historiographie de l'Afrique de l'ouest et du Centre"…, pp.14-15.

[162] D. Tamsir Niane, "Le Congrès de 1956 : un programme d'action pour le monde noir", *Présence Africaine*, nouvelle série, n°175-177, 2008, p.26.

[163] Darrigol, "Les congrès internationaux des écrivains et artistes noirs (1956 et 1959)", HistoireEngagee.ca, (8 décembre 2016), [en ligne], disponible sur http://histoireengagee.ca/?p=5993, consulté le 25 juin 2020 à 17h06 min.

thème, il n'était pas question pour les participants de faire un inventaire des cultures négro-africaines, mais bien au contraire de construire une politique culturelle, scientifique et éducative. Tenu à la veille des indépendances, ce colloque fut déterminant pour l'historiographie africaine. Premièrement, une place de choix fut accordée à la discipline historique. Plus loin, les congressistes dénoncent l'influence de l'historiographie coloniale qui contribue à faire ombrage à l'histoire de l'Afrique. C'est ainsi qu'ils recommandent le retrait des manuels coloniaux, car ceux-ci constituent un facteur d'aliénation et de déracinement des jeunes élèves africains vis-à-vis de leur culture[164]. C'est dans ce sens que les premiers historiens africains, formés dans les milieux savants en Occident et ayant hérité du bouillonnement intellectuel et politique des années 1950, sont appelés à écrire leur propre histoire et à produire des manuels scolaires mieux adaptés aux réalités locales. C'est ce qui justifie d'ailleurs la mise sur pied d'un sous-comité d'histoire au sein de la commission des sciences humaines en vue de mieux réfléchir sur les aspects essentiels de l'historiographie africaine[165].

Autre festin scientifique ayant marqué l'historiographie africaine, il faut mentionner la conférence internationale de Londres de 1961. En effet, c'était la première fois, au lendemain des indépendances de certains pays africains, que se tint une telle conférence sur l'histoire et l'archéologie africaine. Celle-ci orienta donc la réflexion autour de l'épistémologie et de la méthodologie en vue d'une valorisation de l'histoire africaine. La même année, fut également organisé le premier Congrès International d'Historiens de l'Afrique (C.I.H.A.). Il se tint en 1961 à Dakar au Sénégal, avec pour objectif de traiter du rôle de l'histoire en Afrique tropicale et, il s'intéressa aussi au métier d'historien. Au cours des assises, des spécialistes venus tant d'Afrique que d'Europe, menèrent des réflexions sur la question de l'histoire africaine. À l'entame des échanges, les panélistes ont insisté sur la nécessité pour chaque État de se pencher sur son passé pour faire revivre les périodes de gloire des anciens empires.[166]. Compte tenu du fait que l'Afrique est un continent de l'oralité, ils insistèrent sur l'urgence d'une collecte des traditions orales. De cette conférence, on publia un ouvrage intitulé *The Historian in Tropical Africa*, avec comme éditeurs Jan Vansina, Raymond Mauny, Louis-Vincent Thomas.

---

[164] Mouctar Bah, "Les antécédents et les fondements de l'historiographie de l'Afrique de l'ouest et du Centre"…, p.15.

[165] Darrigol, "Les congrès internationaux des écrivains et artistes noirs (1956 et 1959)", HistoireEngagee.ca, (8 décembre 2016), p.1, [en ligne, disponible sur http://histoireengagee.ca/?p=5993, consulté le 25 juin 2020 à 17h06 min.

[166] J. Vansina et al. (éd.), *The Historian in Tropical Africa*, Londres, Routledge, 1964, p.1.

Allant dans la même logique, une autre conférence portant sur la tradition orale et l'histoire, eut lieu du 10 au 18 décembre 1962 à Accra au Ghana[167]. Sous la présidence de Kenneth Onwuka Dike, recteur de l'Université d'Ibadan (Nigéria), cette réunion scientifique concernant l'Afrique réunit d'éminents chercheurs venus d'horizons divers[168]. Les travaux furent ouverts par des remerciements aux chercheurs non-africains impliqués dans les études africaines, notamment à travers leur contribution à la renaissance de la curiosité scientifique envers l'Afrique. Cependant, ces études relatives à l'Afrique devraient davantage être abordées avec plus d'objectivité et d'impartialité[169], afin de dépasser le cadre étriqué de l'histoire africaine écrite par les Européens impérialistes pour tenter de dénigrer le continent et de justifier l'exploitation à outrance dont elle était victime[170]. Les participants insistèrent donc sur l'urgence de la collecte des traditions orales et d'autres sources indispensables à l'écriture de l'histoire originale de l'Afrique. Ce premier Congrès International des Africanistes a également mis en avant des questions en rapport avec le développement de l'Afrique. Ces questions portaient entre autres sur l'histoire et l'archéologie, la religion et la philosophie, la linguistique, les institutions politiques et sociales, l'enseignement et la psychologie, les sciences et les techniques[171]. Ainsi, ces études devraient être menées avec précisions afin de parvenir à une décolonisation effective de l'Afrique aussi bien sur les plans politique, économique, social, culturel que psychologique. Pour cela, il revient aux historiens africains de faire surgir et recréer le passé du continent pour donner à l'Africain un portrait authentique de lui-même[172].

---

[167] Placé sous le patronage de l'UNESCO, c'est la première fois qu'un congrès d'Africanistes était organisé par les Africains eux-mêmes. Bien avant, ce type d'assise rassemblait les peuples non-africains. Lors du congrès des Orientalistes tenu à Moscou en août 1960, la section africaine décida d'africaniser ces sortes de rencontres internationales. Un comité préparatoire fut donc mis sur pied et comprenant les recteurs des universités d'Ibadan, de Dakar, d'Addis-Abeba, du Ghana, du Lovanium, de Tunis. Figuraient également dans ledit comité les représentants des Africanistes de France, des États-Unis d'Amérique, de Grande-Bretagne, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) et de la Société Africaine de Culture (S.A.C.). Le financement de la rencontre a été assuré grâce aux dons octroyés par la Fondation Ford, l'UNESCO, les gouvernements du Ghana et du Nigéria. Plus d'une soixantaine de pays étaient représentés, notamment la plupart des États et territoires d'Afrique, totalisant en tout 150 délégués officiels, sans compter naturellement de nombreux observateurs du monde entier. Cf. *Abbia*, n°1, février 1963, p.111.

[168] F. N'Sougan Agblemagnon, "1er Congrès International des Africanistes (Accra, 10-18 décembre 1962)", *Revue française de Sociologie*, 4e année, n°2, 1963, p.207.

[169] Nkemjika Chimee, "L'historiographie africaine et les défis dde la périodisation européenne : un commentaire historique", in *TRAFO – Blog for Transregional Research*, 06.04.2021, p.4, [en ligne], disponible sur https://trafo.hypotheses.org/26846, consulté le 30 juin 2021 à 06h47 min.

[170] A. E. Afigbo, *K.O. Dike and The African Historical Renascence*, Owerri, Nigeria: Rada Publishing Compagny, 1984, p.4.

[171] Fonlon, "Rencontre des Africanistes au Ghana"…, p.51.

[172] Ibid., p.50.

Trois ans plus tard, en 1965, fut organisé le deuxième C.I.H.A. à Dar-es-Salaam en Tanzanie. Cette assise scientifique qui s'est avérée déterminante pour l'histoire africaine, fut convoquée dans l'optique de concevoir des orientations opérantes pour une nouvelle historiographie africaine. Elle permit ainsi la mise sur pied d'une méthodologie appropriée, destinée à la rédaction d'une nouvelle histoire de l'Afrique. Par la même occasion, elle donna lieu à la mise en place de l'École historique de Dar-es-Salaam, réputée pour son engagement, sa vitalité ou son dynamisme. À l'issue dudit congrès, l'histoire de l'Afrique fut reconnue comme faisant partie intégrante de l'histoire universelle et il revenait alors aux Africains de l'écrire. Dans la même lancée, une conférence sur la chronologie africaine s'était tenue à Londres en 1966 ; laquelle conférence réunissait un nombre important de spécialistes sur la chronologie africaine. La même année, se tint le premier Festival des Arts Nègres (F.A.N.) à Dakar. Le deuxième F.A.N. quant à lui, se déroula à Lagos au Nigéria, en 1977 et au cours de celui-ci, de nombreuses résolutions relatives à l'éducation dans le monde noir furent adoptées.

Par ailleurs, toujours à Dakar, s'est tenu en 1972, un autre congrès d'envergure. Présidé par Léopold Sédar Senghor, ce Congrès mobilisa un parterre d'hommes scientifiques réputés pour leur probité intellectuelle. En effet, cette rencontre de Dakar avait pour objectif de réunir dans tous les États africains, des chercheurs et précisément des historiens, en vue de réécrire et de valoriser l'histoire des peuples africains et même son enseignement. Au terme de ce congrès, il fut mis officiellement en place l'Association des Historiens Africains (AHA), ainsi que la Revue *Afrika Zamani*[173]. Deux ans plus tard, en décembre 1975, les historiens africains se rencontrèrent à Yaoundé en vue de tabler sur l'organisation de leur corporation. Il s'agissait là d'une étape vers la maturité au cours de laquelle, le lien entre histoire et développement fut établi. Autrement dit, il a été démontré tout au long des échanges que l'histoire est aussi une source et une ressource du développement ; d'où l'interpellation des Africains à s'y engager, en témoigne les multiples contributions des participants[174]. Aussi, du 13 au 15 décembre 1980, s'est déroulé une fois de plus à Dakar et sous la coordination de la Société Africaine de Culture (S.A.C), le

[173]*Afrika Zamani*, est en fait une Revue d'histoire africaine, spécialisée dans la vulgarisation de l'histoire du continent africain en général. Ce nom dans son acception originelle, signifie "Afrique d'hier". Au sujet de cette revue, lire J. R. Nkada Mvondo, "Les revues internationales au Cameroun et la valorisation des cultures africaines : Les cas Abbia - Afrika Zamani - Ozila (1961-2001)", Thèse de Doctorat/Ph. D. en Histoire, FALSH, Université de Yaoundé I, 2024.

[174] Pour plus d'amples informations sur ces contributions, bien vouloir consulter la Revue *Afrika Zamani*, n°5 (spécial congrès), Yaoundé, CEPMAE, 1975.

troisième F.A.N. Sous le thème *"Dimensions mondiales de la communauté des peuples Noirs"*, ce festival avait pour objectif de prendre et de faire prendre conscience des dimensions de la communauté des peuples noirs aux savants négro-africains qui se spécialisent sur les problèmes du monde noir[175].

En définitive, il était question dans ce chapitre de montrer l'impact du contexte historiographique des XIX^{e} et XX^{e} siècles dans l'émergence des premières figures de l'historiographie camerounaise. Il ressort de la présente analyse que ce contexte a constitué un facteur exogène ayant motivé la première génération des historiographes camerounais à s'impliquer dans le champ de la recherche historique. Pour y arriver, l'étude s'est penchée d'une part sur les représentations sociales européocentristes au sujet de l'histoire négro-africaine, où, sur la base de mythes et préjugés, l'Europe dénia un passé à l'Afrique. Une remise en question, qui suscita un véritable éveil des consciences sur le continent africain et même au-delà du sol africain au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. D'autre part, elle s'est attardée et de façon succincte, sur trois autres éléments à savoir l'influence des écoles historiques occidentales, les plaidoyers des Africains et des Africanistes pour la reconnaissance d'un passé à l'Afrique ainsi que l'intérêt qu'a revêtu l'histoire africaine dans les milieux savants. Ces facteurs externes ont d'une manière ou d'une autre galvanisé les premiers historiographes camerounais et suscité en eux par la même occasion, une volonté manifeste d'engagement dans le processus de réhabilitation de l'histoire africaine en général et camerounaise de façon spécifique. Cet engagement avait ainsi pour but de relever un défi précis : celui de restituer à l'Afrique sa véritable histoire occultée par l'Europe conquérante. Il y a donc lieu de dire que ce contexte historiographique des XIX^{e} et XX^{e} siècles marque une étape déterminante dans l'éclosion d'une historiographie camerounaise et de ses premiers acteurs nationaux. Mais, reste-t-il aussi qu'un autre facteur endogène, non moins important, aida grandement à l'achèvement de ce processus : il s'agit de la création des institutions de recherche en sciences humaines et sociales au Cameroun.

[175] S.A.C., "1er Pré-Colloque du 3^{e} Festival Mondial des Arts Nègres", *Présence Africaine*, n° 117-118, 1er et 2^{e} trimestre, 1981, p.5.

CHAPITRE II :
LA CRÉATION DES INSTITUTIONS DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES AU CAMEROUN POSTINDÉPENDANCES

La naissance d'une historiographie camerounaise et l'implication des Camerounais dans ce domaine sont aussi intimement liées à la création des institutions de recherche en sciences humaines et sociales. En effet, c'est dans le souci de faire asseoir la recherche fondamentale que de nombreuses institutions de recherche ont été mises en place dès 1961. Dans le champ heuristique de la science historique, il était important d'avoir des structures à même d'encadrer des chercheurs en vue de la production de l'histoire du Cameroun et de ses peuples. La mise en place de ces institutions au Cameroun est encadrée par un ensemble de textes administratifs[1]. De l'avis de Motaze Akam, l'institutionnalisation de la recherche au Cameroun s'étend sur deux périodes : la période sous-administration française et la période postindépendance[2]. C'est cette deuxième période qui constitue le centre d'intérêt de ce chapitre[3]. Dès lors, quel a été la place de ces institutions dans la cristallisation de l'historiographie camerounaise et l'émergence de ses premiers acteurs nationaux ? Il est donc question ici de s'arcbouter sur quelques institutions de recherche en sciences humaines et sociales, typiquement camerounaises, qui ont contribué à la promotion de la science historique et à l'éclosion de nombre de ses acteurs au Cameroun dès l'accession aux indépendances. À ce niveau, nous allons mettre l'accent sur deux institutions qui ont joué un rôle considérable dans cette émergence : l'université et l'Institut des Sciences Humaines (ISH).

---

[1] Motaze Akam, "Le marché de l'expertise et la place du socio-anthropologique : Le chercheur en sciences sociales en Afrique. Illustrations camerounaises", *Bulletin de l'APAD*, n°7, 1994, p.1.

[2] Ibid.

[3] Il y a lieu de rappeler rapidement que c'est à partir de 1935 que la recherche scientifique prend corps au Cameroun. Par un arrêté de l'administration française du 03 mars 1935, la Société d'Études Camerounaises (SECAM) est instituée, avec pour mission régalienne de coordonner la recherche et de collecter les données sur le Cameroun dans des domaines variés comme les sciences humaines, la géologie et l'écologie. Au moment où s'achève la Deuxième Guerre mondiale, la France ouvre en 1945 une autre institution de recherche en sciences humaines au Cameroun. Il s'agit d'une antenne locale de l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN) – basée à Douala – et dont le siège est à Dakar au Sénégal. Financé par le gouvernement français à travers le Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES), l'IFAN mena des projets d'études ethnologique, historique et sociologiques sur le Cameroun. En 1949, l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM) qui est un organisme public français met sur pied l'Institut de Recherche Scientifique du Cameroun (IRCAM). Cette institution bénéficiant aussi du financement du FIDES, va remplacer dès 1958 la SECAM et l'IFAN. L'IRCAM coordonna, de manière générale, la recherche scientifique au Cameroun jusqu'aux années 1960. Avec les indépendances du Cameroun, l'IRCAM reste la seule entité chargée de la recherche. C'est dans cette même lancée que le Cameroun se dota de ses propres institutions nationales de recherche en sciences humaines et sociales, notamment dès 1962. Au sujet de l'histoire de la recherche scientifique au Cameroun, consulter les auteurs suivants : Motaze Akam, "Le marché de l'expertise et la place du socio-anthropologique : Le chercheur en sciences sociales en Afrique. Illustrations camerounaises"…, pp.1-11 ; Y. Mintoogue, "La recherche scientifique au Cameroun : essai d'histoire et de mémoire", in F. Eboussi Boulaga (dir.), *Contribution à la rédaction d'un Rapport de synthèse sur l'élaboration d'un plan directeur de la recherche au Cameroun*, mai 2010, [En ligne], disponible sur http://www.academia.edu/10289953/La_recherche_scientifique_au_Cameroun_essai_d_histoire_et_de_m%C3%A9moire, consulté le 28 juillet 2021 à 04h27 min ; C. G. Mbock et al., "Utilisation des résultats de la recherche dans l'action publique au Cameroun", *Revue internationale des sciences sociales*, n°179, 2004, pp.43-51.

I- L'université au Cameroun ou les prémices de la science historique

L'institution universitaire, de par le monde, a pour but d'approfondir, d'étendre par la recherche les limites du savoir et d'en faire bénéficier la société[4]. Au Cameroun, la création de l'université constitue une phase cruciale dans la naissance de la science historique et l'éclosion des toutes premières figures nationales de cette discipline. C'est dire que l'histoire, en tant que science, prit réellement corps avec la création de l'université, ainsi que la mise en place d'un département en charge de la vulgarisation de cette discipline. L'objectif de cette séquence s'articule autour de deux axes : D'une part, il est question de présenter les circonstances de la création de l'université camerounaise et de ressortir son organisation. D'autre part, il importe de faire un survol de l'historique du département d'histoire. Le but étant de montrer que l'université est le lieu par excellence de la formation classique des historiens aux techniques heuristiques, ainsi qu'un cadre opérationnel pour la recherche critique.

1. Naissance et organisation de l'université au Cameroun

L'université, dans son acception actuelle, est née en Europe au Moyen-Âge. Dans la conception latine médiévale, l'université était désignée à la fois sous les vocables *Studium* (établissement d'enseignement supérieur) et *Universitas* (organisation corporative qui faisait fonctionner le *Studium* et en garantissait l'autonomie)[5]. C'est donc une institution qui assure le quasi-monopole d'un certain type d'enseignement et, plus largement, de culture[6].

Au Cameroun, l'université est aussi bien une réalité endogène qu'exogène. En effet, si l'on jette un regard rétrospectif sur le passé de nombreuses sociétés africaines en général et camerounaises en particulier, il apparaît que chacune de ces sociétés avaient sa spécificité, notamment en ce qui concerne la gestion et la transmission du savoir ou de la sagesse. Ce qui se faisait d'ailleurs au travers de l'éducation et plus précisément de l'initiation. Cette éducation avait pour finalité de promouvoir le développement harmonieux de l'individu sur tous les plans et visait à favoriser l'enracinement social et culturel de ce dernier. Dès lors, il existait quelques hautes sphères de transmission des valeurs culturelles, à l'exemple de l'Académie Royale Bamoun. Véritable centre de production intellectuelle fondée par le Sultan Ibrahim Njoya, c'était de l'avis d'Achille Elvice Bella, "la première

[4] L. H. Ofusu-Appiah, "Réflexions sur les universités africaines", *Présence Africaine*, n°36, 1er trimestre, 1961, p.71.
[5] J. Verger, *Les Universités au Moyen-Âge*, Paris, PUF, 1973, p.48.
[6] Ibid., p.5.

expérience endogène d'enseignement supérieur au Cameroun"[7]. Mais, au sens moderne du terme, l'université camerounaise est une création occidentale, notamment française[8]. En d'autres termes, l'université en Afrique est d'émanation coloniale. Cette affirmation se justifie par le fait que la plupart d'États africains possédant des universités (Nigéria, Ghana, Soudan…), étaient au départ d'anciennes colonies ; c'est pourquoi en raison du niveau assez bas d'éducation qu'octroyaient les écoles secondaires qui d'ailleurs étaient peu nombreuses, les puissances coloniales durent installer en Afrique les premières institutions universitaires.

Sans toutefois camper sur la thématique des universités, il est question ici de présenter l'institution universitaire moderne, en tant que lieu d'expression de la plupart des acteurs de la science historique au Cameroun. Pour cela, il est important de partir des raisons de la mise sur pied de l'université au Cameroun, pour déboucher sur son organisation.

1.1. Le contexte de création de l'université au Cameroun

La création de l'université, au sens moderne du terme, est très récente au Cameroun. Le pays, au même titre que certains territoires d'Afrique noire, s'est doté assez tardivement d'universités et d'écoles pour former la jeunesse au-delà des études secondaires. C'est notamment à partir de 1945 que la question liée à l'enseignement supérieur se posa avec insistance. En effet, les élites camerounaises, conscientes des exigences de l'après indépendance en termes d'administration autonome du territoire, entrevoyaient la formation supérieure des cadres locaux comme une condition *sine qua non* au développement de la nation[9]. Ces cadres locaux constituaient ainsi une main d'œuvre qualifiée, susceptible de conduire au développement économique et social. À l'exception des établissements d'enseignement supérieur comme la *University preparatory classes*, école de droit créée en 1958 ; l'École Nationale d'Administration, créée en 1959 et de l'École Militaire Interarmées[10], l'université fut implantée sur le territoire camerounais après l'indépendance nationale en 1960. Or, l'université en Afrique est une réalité qui remonte depuis le XIX^{e} siècle, en témoigne le tableau suivant (à la page 81) :

---

[7] A. E. Bella, "L'institution universitaire au Cameroun : Dynamiques, Ruptures et Permanences d'une réalité plurielle. Des origines à 2001", Tome 1, Thèse de Doctorat/Ph. D. en Histoire, FALSH, Université de Yaoundé I, 2010, pp. 31- 41.

[8] Ibid.

[9] A. Bouopda, "La genèse de l'enseignement supérieur au Cameroun (1945-1965)", Mémoire de Master en Histoire contemporaine de l'Afrique, IMAF, Université Paris-I- Panthéon-Sorbonne, 2016, p.4.

[10] G. Fonkeng Epah, *The History of Education in Cameroon (1844-2004)*, Ceredigion, Wales Edwin Mellen, 2007, p.169.

Tableau n° 1 : Tableau récapitulatif des universités en Afrique.

Année d'inauguration	Université	Pays
1826/1827	*Fourah Bay College*	Sierra Leone
1829	*Université du Cap, Victoria College at Tellenbosch*	Afrique du Sud
1841	*Lovedale Institution in South Africa*	Afrique du Sud
1863	*Liberia College*	Libéria
1873	*The University of Cape of Good Hope*	Afrique du Sud
1879	*University of Alger*	Algérie
1902	Université de Khartoum	Soudan
1909	Université du Caire	Égypte
1918	Ecole française de médecine	Sénégal
1927	Collège universitaire d'Achimota	Ghana
1932	*Yaba Higher College*	Nigéria
1945	Institut des Hautes Etudes	Tunisie
1946	*Gordon College*	Soudan
1947/1948	*University of Ibadan*	Nigéria
1949	*University of Gold Coast*	Ghana
1950	Institut d'enseignement supérieur	Sénégal
1954	Université de Lovanium	Congo Kinshasa
1955	École française de médecine	Madagascar
1955	Université de Brazzaville	Congo Brazzaville
1955	Université de Lubumbashi	Congo Kinshasa
1955	*University College of Rhodesia and Nyasaland*	Rhodésie et Nyassaland
1956	Université de Rabat	Maroc
1956	Université Al Fateh	Lybie
1957	Institut des Hautes Études	Madagascar
1958	Université d'Abidjan	Côte d'Ivoire
1958	Université de Kisangani	Congo Kinshasa
1959	*Averroes School of Applied Medecine in Casablanca*	Maroc
1959	*University of Somalia*	Somalie
1961	*Makerere College*	Ouganda
1961	Collège universitaire de Nairobi	Kenya
1963	Collège universitaire de Dar es Salam	Tanzanie
1965	*Omdurman Islamic University*	Soudan

Source : A. Bouopda, "La genèse de l'enseignement supérieur au Cameroun (1945-1965)", Mémoire de Master en Histoire contemporaine de l'Afrique, IMAF, Université Paris-I- Panthéon-Sorbonne, 2016, pp.16-17.

La lecture de ce tableau permet de comprendre que les territoires africains d'obédience anglo-saxonne, sont les tout premiers à s'être dotés d'universités et de grandes écoles au cours du XIX^{e} siècle. C'est la Sierra Leone qui annonce les couleurs avec l'ouverture de la *Fourah Bay College* le 18 février 1827[11]. Cette première université d'Afrique de l'Ouest, la plus ancienne d'ailleurs, va attirer la convoitise de nombreux étudiants qui y viennent pour étudier le droit, la médecine, la philologie et la théologie[12]. Ensuite, au XX^{e} siècle les territoires d'Afrique septentrionale, avec en tête de liste l'Égypte, se dotent aussi des premières institutions universitaires. Dans l'espace sous influence française et belge, la réalité fut différente. C'est à partir de 1950 et même au lendemain des indépendances que nombre de ces territoires furent nantis d'institutions d'enseignement supérieur, à l'exception du Sénégal qui bénéficia d'une école de médecine en 1918. L'année 1950 constitue donc le point de départ de la multiplication des établissements d'enseignement supérieur en Afrique noire française[13].

Le Cameroun, territoire sous tutelle ayant subi une triple domination, n'échappa pas à cette dotation tardive en matière d'établissements d'enseignement supérieur. C'est suite aux multiples pressions des populations camerounaises, de l'Union Nationale des Étudiants du Kamerun (UNEK), de la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU), que la France se décida de mettre en place une institution universitaire[14]. Cependant, ce n'est qu'au lendemain des indépendances que la toute première université est implantée au Cameroun dès 1961. Alexandrine Bouopda nous édifie d'ailleurs à ce sujet lorsqu'elle affirme que :

> Durant les années 1950, les Camerounais ont connaissance de l'existence de toutes ces institutions universitaires africaines. Leur demande d'enseignement supérieur en est d'autant plus pressante à l'époque. La volonté de voir l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur au Cameroun leur paraît naturelle et légitime au regard de ces expériences africaines. Mais malgré leur pression, les réalisations en la matière ne se feront pas avant l'indépendance du pays. En effet, durant les années 1940 et 1950, et contrairement à d'autres territoires africains, aucun établissement d'enseignement supérieur ne voit le jour au Cameroun. A l'indépendance du pays, le sujet de l'enseignement supérieur est donc au premier plan des urgences en matière d'éducation[15].

Il ressort de ces propos susmentionnés que la création d'une université visait à répondre à un besoin urgent en matière d'éducation au Cameroun : celle de former et de

---

[11] Bouopda, "La genèse de l'enseignement supérieur au Cameroun (1945-1965)"…, p.13.
[12] Ibid.
[13] Teferra Damtew et P. G. Altbach (eds), *African Higher Education: An International Reference Handbook*, Bloomington & Indianapolis, Indiana University Press, 2003, pp.18-19.
[14] M. Mbengué Nguimè, "Académie, diplôme et marche à l'indépendance intellectuelle au Cameroun de 1961 à 2010", *Revue du CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur)*, vol.1, n°3, 2014, pp. 17-18.
[15] Bouopda, "La genèse de l'enseignement supérieur au Cameroun (1945-1965)"…, pp.14-15.

disposer d'un personnel compétent, apte dans la gestion des affaires. Cette mise en place ne fut pas un long fleuve tranquille. Elle a été marquée par de nombreux pourparlers entre la France et les autorités camerounaises. En dépit des pressions exercées sur la France au cours des années 1950, cette dernière brilla par son inertie. Dans son rapport au Conseil de tutelle des Nations Unies, la France justifia sa réticence par le fait que le territoire ne disposait pas d'assez d'étudiants. Par conséquent, elle préféra accorder des bourses d'études aux jeunes bacheliers camerounais désireux de poursuivre des études supérieures. Ce régime de bourses d'études a donc rendu le processus de création de l'université au Cameroun assez long.

Fruit d'un long processus, la naissance de l'université au Cameroun répondait à des nécessités tant culturelles, politiques, idéologiques, économiques que sociales.

Les raisons culturelles tiennent du fait que, dans le souci de maintenir sa politique assimilationniste et de vulgariser sa langue, la France s'engagea à faciliter l'accès à l'éducation dans ses colonies et territoires associés d'Outre-mer[16]. Ce facteur culturel trouve sans doute son explication dans le contexte des années 1950 où, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la Grande Bretagne et les États-Unis sont décidés de diffuser la langue anglaise sur l'ensemble du continent noir[17]. C'est ainsi que, pour endiguer cette politique culturelle anglo-saxonne, la France dont le projet initial était d'instituer deux universités fédérales qui devaient avoir pour siège Dakar (ancienne capitale de l'Afrique Occidentale Française) et Brazzaville (ancienne capitale de l'Afrique Équatoriale Française)[18], commença par accorder des bourses d'études aux Africains de sa sphère d'influence, désirant poursuivre leurs études universitaires en France[19]. Mais, très vite, elle se trouva confrontée au coût onéreux du soutien apporté aux étudiants africains dans ses universités. Ce problème s'est posé avec insistance dans les anciens protectorats allemands, devenus territoires sous tutelle de la France à la veille des indépendances. À ce problème majeur, s'ajoute celui des effectifs pléthoriques au sein des universités françaises. Tout ceci étant lié au fait que, pendant la période du protectorat, le gouvernement allemand s'était investi à promouvoir l'éducation dans les colonies[20]. Une exhortation dans ce sens était dès lors

[16] Bella, "L'institution universitaire au Cameroun"…, p.47.
[17] Ibid.
[18] M. Michel, "Entre fédéralisme et nationalisme : un témoignage sur les débuts de l'enseignement en Afrique francophone", in D. Abwa et al., *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale,* Yaoundé, P.U.Y., 2001, Tome 1, pp. 283-299.
[19] Bouopda, "La genèse de l'enseignement supérieur au Cameroun (1945-1965)"…, p.27.
[20] R. Mbala Owono, *Éducation traditionnelle et développement endogène en Afrique Centrale*, Yaoundé, CEPER, 1990, p.15.

adressée aux missionnaires qui devaient s'occuper du secteur éducatif contenu dans le projet colonial des Allemands[21]. C'est ce qui explique le taux élevé d'étudiants camerounais et togolais en France, comme le montrent les tableaux ci-dessous :

Tableau n° 2 : Taux de scolarisation dans la zone d'influence française en Afrique noire entre 1949 et 1950.

Anciens protectorats Allemands/territoires Français	Pourcentage (%)
Cameroun	22,2
Togo	20
Afrique Équatoriale Française (AEF)	8,5
Afrique Occidentale Française (AOF)	4,2

Source : J. Capelle, *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances (1945-1958)*, Paris, Karthala, 1990, p.56.

Tableau n° 3 : Quota des élèves et des étudiants boursiers en France sur le total des élèves et étudiants en Afrique dans l'enseignement secondaire, normal et supérieur, entre 1957-1958.

Origine	Taux (en %)
AOF	7
Togo	6
Cameroun	3,4
AEF	3

Source : F. Guimont, *Les étudiants africains en France (1950-1965)*, Paris, L'Harmattan, 1997, p.26.

[21] Cette sollicitation des missionnaires était davantage une conséquence de l'orientation de la politique éducative du système colonial allemand, consistant à confier le secteur éducatif de leur projet colonial aux missionnaires qui devaient assurer la promotion de l'éducation avec le concours de l'administration allemande. Cela s'explique par le fait qu'au départ, l'administration allemande avait peu d'intérêt en ce qui concernait la construction des écoles. Ce sont les missionnaires qui s'investirent considérablement dans ce domaine. Mais, n'ayant pas suffisamment de ressources pour promouvoir l'évangélisation et la scolarisation, les missionnaires se tournèrent vers l'administration allemande qui, après une période de réticence, accepta de subventionner ces missions. À condition que ces dernières acceptent enseigner la langue allemande dans leurs écoles, qu'elles présentent les candidats au *Zeugnis* et qu'elles mettent les jeunes formés au service de l'administration. À ce sujet, lire W. B. Mumford, *African learns to be French*, New-York, Negro University Press, 1970.

L'observation de ces deux tableaux permet de se rendre à l'évidence que dans le tableau n°2, les taux de scolarisation en AEF (8,5%) et en AOF (4,2%) sont largement inférieurs à ceux du Cameroun (22,2%) et du Togo (20%). D'où le pourcentage relativement élevé d'étudiants togolais (6%) et camerounais (3,4%) en France tel que le démontre le tableau n°3. À partir de ces chiffres, l'on peut déduire que la décision de la France de créer des institutions universitaires en Afrique résulte de deux mobiles : économique et stratégique. D'une part, la raison économique est liée à l'incapacité de la France à maintenir le régime de bourses. En effet, avec le système de bourses instauré par la France dans ses territoires d'Outre-mer, l'on observe un nombre élevé d'étudiants camerounais boursiers en France. Il faut préciser que ces bourses d'études allouées par la France aux étudiants de sa sphère d'influence s'échelonnaient en trois catégories[22], et étaient financées par le Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES). Ainsi, cet organisme financier créé en 1946, a octroyé des milliers de bourses aux jeunes Camerounais[23]. Cependant, ce palliatif salutaire et vivement encouragé par le Conseil de tutelle des Nations Unies s'est avéré très coûteux pour la France. D'autre part, le mobile stratégique repose sur la détermination de la France à mettre en place son projet néocolonial. C'est dire qu'il était question pour elle de tout faire pour maintenir les Africains de son pré carré dans un seuil de dépendance, une fois les indépendances obtenues. Pour y parvenir, Martin Mbengué Nguimè nous renseigne que les autorités françaises décidèrent de limiter cette excroissance d'étudiants africains en France, de contrôler l'immigration des Africains en métropole en général, d'accorder une aide liée aux futurs jeunes États africains afin d'y garantir des emplois aux diplômés français[24]. L'objectif pour la France étant de mieux contrôler ces jeunes États ou de les maintenir sous sa domination insidieuse[25]. Au total, faisant face à la surpopulation estudiantine africaine sur son territoire et ne disposant plus

[22] Il existait trois catégories de bourses allouées aux jeunes camerounais par l'administration française : les bourses d'enseignement par correspondance, les bourses d'études sur le territoire et les bourses d'études hors du territoire ou bourses d'université. En ce qui concerne la première catégorie – les bourses d'enseignement par correspondance – elles étaient dédiées au renforcement des capacités des jeunes fonctionnaires camerounais qui n'avaient pas la possibilité d'abandonner leurs foyers ou leurs emplois pour aller en France. Ensuite, pour ce qui est des bourses d'études sur le territoire, elles étaient assignées uniquement aux élèves du secondaire général et professionnel pour des études de perfectionnement dans les établissements secondaires supérieurs du territoire. Enfin, la troisième catégorie dite bourses d'études hors du territoire ou bourses d'université, était consacrée aux diplômés du secondaire pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures en France. Pour plus d'informations à ce sujet, lire Bouopda, "La genèse de l'enseignement supérieur au Cameroun (1945-1965)"…, p.40.

[23] E. Atangana, *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996, p.135.

[24] Mbengué Nguimè, "Académie, diplôme et marche à l'indépendance intellectuelle au Cameroun de 1961 à 2010"…, p. 17.

[25] Ibid.

d'assez de ressources financières pour l'octroi des bourses, la France chercha des stratégies pour maintenir sa domination sur les territoires africains bien même après les indépendances. Sous pression[26], elle se décida de doter ces territoires d'institutions universitaires.

Pour ce qui est des motivations politiques et idéologiques, elles émanent surtout de l'État camerounais. En effet, au lendemain de son accession à l'indépendance, le jeune État se lance dans un processus de modernisation. Conscient du fait que l'éducation, de façon générale, est l'une des voies pour parvenir à cette modernité et en même temps un instrument d'affirmation de la souveraineté nationale, il œuvra activement dans ce sens. Cet argument trouve tout son fondement dans la conception qu'avaient les autorités politiques camerounaises de l'université. Ils appréhendaient en effet l'université comme une haute sphère, un centre de formation et de mobilisation intellectuelle, un milieu de fierté et de ralliement national, bref, un instrument de développement et de consolidation de la nation[27]. Des promesses furent ainsi faites aux jeunes de l'ouverture d'une université pour résorber le problème de la formation des cadres supérieurs. Désormais, il n'était plus question pour les jeunes camerounais de s'expatrier afin de suivre une formation universitaire. À ce propos, le Président de la République Fédérale – Ahmadou Ahidjo – déclarait :

> Les jeunes Camerounais doivent comprendre et se persuader qu'il est parfaitement possible d'avoir sur place une formation universitaire de niveau international et que le simple fait de s'expatrier pour les études ne confère pas une supériorité de formation. En tout état de cause, le Gouvernement développera en fonction des objectifs fondamentaux du plan, sur son territoire, les enseignements supérieurs qu'il n'est pas indispensable de poursuivre ailleurs. C'est dans ce but que nous nous orientons résolument vers la création d'une Université camerounaise qui constituera un centre de mobilisation intellectuel, de fierté et de ralliement national, un instrument de développement culturel, contribuant à la création et à la consolidation de la jeune Nation et du nouvel Etat. L'objectif prioritaire à atteindre est la formation aussi solide et aussi rapide que possible de cadres nationaux animés par leurs idéalismes propres, et prenant la responsabilité de leur Nation…[28]

À la lumière de ces propos, il ressort que la création d'une université constituait un impératif pour la classe politique camerounaise, qui y voyait un instrument de la souveraineté du pays un pôle de formation des élites dirigeantes capables de prendre en

---

[26] Les pressions sur la France étaient surtout celles des élites africaines issues des universités occidentales, qui, ayant compris que le développement véritable passe par l'école, réclamèrent hâtivement la création des centres éducatifs ainsi que des universités dans leur pays respectif. Cette doléance figurait également dans le programme de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), qui en plus de l'indépendance et de la réunification immédiate des deux Cameroun, exigeait aussi le développement de l'enseignement (supérieur) au Cameroun.

[27] A. Ahidjo, *Anthologie des discours*, Tome 1, Abidjan, NEA, 1980, pp.256-260.

[28] J.-F. Loung et L. Guetang Boyomo, *L'Université Fédérale du Cameroun*, Yaoundé, CEPMAE, 1971, pp.7-8.

main la destinée du pays. C'est dans ce sillage que des actions furent entreprises par le Président de la République Ahmadou Ahidjo pour parvenir à cette fin. L'aboutissement de cet effort fut donc la création d'un établissement d'enseignement supérieur chargé de contribuer à la recherche fondamentale et d'assurer la production des idées (rôle idéologique)[29].

Sur le plan économique, une université s'avérait importante pour un pays en voie de développement comme le Cameroun. Nouvellement indépendant et tirant l'essentiel de ses revenus de l'agriculture, le jeune État ne pouvait pas subventionner sur la longue durée les études de ses ressortissants à l'étranger. Ces études étaient d'ailleurs très coûteuses pour l'État camerounais et pas adaptées aux réalités locales, comme le soulignent Jean-Félix Loung et Léonard Guetang Boyomo :

> Au moment où le Cameroun accédait à l'indépendance, l'un des problèmes cruciaux que devait résoudre le jeune Etat était la formation des cadres, notamment celle des cadres supérieurs. Si jusque-là la totalité des cadres supérieurs nationaux sortait des Universités étrangères, […] le nombre de [ces] cadres nécessaires était si élevé que le recours exclusif aux établissements étrangers se révélait, à long terme, une solution insuffisante et onéreuse, car le Cameroun ne pouvait envoyer à l'extérieur qu'un nombre limité d'étudiants, et l'entretien des boursiers et stagiaires entraînait de lourdes charges financières que l'aide bilatérale ou internationale allégeait à peine.[30]

Cette situation économique était surtout liée à l'importance numérique des étudiants camerounais à l'extérieur comme il a été mentionné dans les tableaux précédents (tableaux 2 et 3 de la page 84), et aussi à cause des difficultés pécuniaires de la France, qui n'était plus capable d'octroyer des bourses d'études.

Sur le plan social, l'université a dû se fonder de toutes pièces pour répondre à d'urgents besoins sociaux[31]. Instrument au service de la nation, l'université dans sa vocation première a pour tâche de transmettre et d'accroître les connaissances. Mieux encore, son rôle est de repousser les barrières de l'ignorance, de diffuser une culture universelle, de former des chercheurs scientifiques et des cadres de la nation[32]. Bref, elle est chargée de faire bouger la société. De ce fait, au Cameroun la création d'un centre de production intellectuelle nécessaire à la formation des cadres nationaux "supérieurs" était de mise. C'est surtout en raison du fait que la formation offerte par les universités étrangères était

---

[29] Entretien avec A. E. Bella, 44 ans, historien et enseignant au département d'histoire de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Yaoundé, Yaoundé, 03 août 2017. [Cet entretien a été fait lors du mémoire de Master].

[30] Loung et Guetang Boyomo, *L'Université Fédérale…,* p.13.

[31] Ofusu-Appiah, "Réflexions sur les universités africaines"…, p.71.

[32] M. De Ceccatty, "Les missions de l'Université et leur fonction sociale", *Esprit*, n°328 (5/6), 1964, pp.768-769. [En ligne], disponible sur http://www.jstor.org/stable/24256823, consulté le 27 juin 2022 à 02h33 min.

inadaptée aux besoins spécifiques du pays, et que beaucoup de Camerounais formés à l'étranger y demeuraient à la fin de leurs études, qu'il était indispensable de créer des structures d'enseignement supérieur. Lesquelles devraient être à même de former des cadres nationaux qualifiés devant assurer la destinée du pays et, d'adapter cette formation aux besoins de la société. Ces structures devaient également lutter contre "l'exode des cerveaux"[33].

C'est la combinaison de ces facteurs suscités, qui concourut à l'implantation de l'institution universitaire au Cameroun. Avec l'assistance de la France, le gouvernement camerounais créa, par le décret n°61-55 du 25 avril 1961, l'Institut National des Études Universitaires (INEU). Cet institut était en réalité un complexe universitaire, un embryon de la future université fédérale[34], qui offrait une formation de niveau supérieur sur une période de deux ans. Ouvrant ses portes dès octobre 1961, il disposait d'un niveau très modeste avec un quota de 213 étudiants[35]. L'INEU avait pour mission régalienne de préparer les jeunes camerounais aux diplômes de sciences de l'éducation, de droit, d'économie et de lettres, afin de les rendre aptes aux divers concours et examens organisés suivant le modèle français. En d'autres termes, il était chargé de fournir à l'administration publique une main d'œuvre qualifiée. Un an après la mise en place de l'INEU, le Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Professionnelle (MECFOP) connut une réorganisation à travers le décret n°62-DF-84 du 12 mars 1962. À la suite de cette restructuration, un secrétariat permanent de l'enseignement supérieur est créé au sein dudit ministère en charge de l'éducation nationale. C'est ainsi que quelques mois après cette réorganisation, par décret présidentiel n°62-DF-289 du 26 juillet 1962 et suite aux accords de coopération franco-camerounaise, l'INEU changea de dénomination pour devenir Université Fédérale du Cameroun (UFC)[36].

L'UFC est un organisme de recherche rassemblant des établissements publics (Facultés, Écoles et Centres Supérieurs, Instituts d'Université) qui dispensent un enseignement de type supérieur au Cameroun et assurent de ce fait la formation et le perfectionnement des cadres supérieurs scientifiques, pédagogiques et administratifs de la

[33] Loung et Guetang Boyomo, *L'Université Fédérale…,* p.13.
[34] E. Folefack, "L'architecture du système universitaire camerounais : évolution historique et dynamique actuelle", in L. Ngwé et H. De Prince Pokam (dir.), *L'enseignement supérieure au Cameroun depuis la réforme de 1993 : dynamiques et perspectives*, Dakar, CODESRIA, 2016, p.33.
[35] Bella, "L'institution universitaire au Cameroun"…, p.79.
[36] ANY, JORFC, Décret n°62-DF-289 du 26 juillet 1962, portant création et organisation de l'Université Fédérale du Cameroun. [Voir ledit décret en annexe de ce travail]

République Fédérale du Cameroun[37]. Tel que précisé aux articles 2 et 3 de son décret de création, l'UFC est une personne morale de droit public disposant de la capacité juridique et avec un rôle de promotion sociale. À sa naissance, l'UFC a été investie de nombreuses missions telles que : l'élaboration et la transmission des connaissances ; le développement de la recherche et la formation des hommes ; la charge de porter au plus haut et au meilleur rythme de progrès les formes supérieures de la culture et de la recherche ; l'ouverture de l'accès à la formation supérieure à tous ceux qui en ont la vocation et la capacité ; le concours à l'appui au développement et à la promotion sociale et culturelle ; le développement de la pratique du bilinguisme[38]. Elle démarra ses activités le 19 novembre 1962 avec un effectif de 539 étudiants, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau n° 4 : Évolution des effectifs des étudiants à l'université entre 1961 et 1984.

Années	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969
Effectifs	**213**	**539**	**577**	**1 129**	**1 369**	**1 677**	**1 913**	**1 896**
Années	1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	1976-1977
Effectifs	**2 011**	**2 575**	**3 334**	**4 484**	**5 533**	**6 098**	**7 169**	**8 200**
Années	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985
Effectifs	**9 057**	**9 602**	**9 687**	**9 562**	**10 231**	**10 494**	**12 031**	**18 000**

Source : Rapport du Groupe de Travail sur l'Enseignement Supérieur de l'ADEA, "La réforme d'un système national d'enseignement supérieur : L'exemple du Cameroun", Washington, juillet 1999, p.3.

Le 02 avril 1963, au lendemain de la création de l'UFC, il est officiellement mis en place par décret du Général de Gaulle, la Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun (FFESC)[39]. La FFESC accompagna le Cameroun dans la consolidation de son institution universitaire, en y apportant une assistance technique, matérielle et financière. En ce sens, elle constitua le bras séculier de la France en matière de promotion de l'enseignement supérieure au Cameroun. Sa mission principale portait sur la gestion du

[37] ANY, JORFC, Décret n°62-DF-289 du 26 juillet 1962, portant création et organisation de l'Université Fédérale du Cameroun. [Cf. Article 1]

[38] Folefack, "L'architecture du système universitaire camerounais"…, p.36.

[39] Bella, "L'institution universitaire au Cameroun"…, p.54.

personnel français exerçant dans l'enseignement supérieur au Cameroun. Parallèlement, la FFESC œuvra au recrutement des premiers enseignants et du personnel de l'UFC, assura le payement des salaires et prit en son compte toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'UFC[40]. Structure administrativement légère et rattachée au Ministère de l'Éducation Nationale de France[41], elle fut un adjuvant à la formation exponentielle des cadres camerounais[42]. Voici en filigrane, présenté le contexte d'instauration de l'université au Cameroun. Toutefois, il est important de statuer sur son organisation.

1.2. L'organisation de l'université camerounaise

Initialement conçue comme un outil indispensable pour le développement du pays et l'émancipation des populations, l'université camerounaise se mua très vite en une corporation bien structurée. En effet, créée par le décret du 26 juillet 1962, l'UFC s'organisa d'une manière hiérarchique, tant administrativement qu'académiquement[43]. L'organisation administrative était constituée de deux grands conseils à savoir : le Conseil de l'Enseignement Supérieur (CES) et le Conseil d'Administration (CA)[44].

Pour ce qui est du CES, c'était l'organe politique chargé de l'orientation générale et de la planification de l'enseignement supérieur. Ce conseil était présidé par le Président de la République Fédérale du Cameroun. La vice-présidence dudit conseil fut confiée au MECFOP (ministre de l'éducation nationale)[45]. Au sein du CES, l'on retrouvait aussi bien des membres de droit et ceux nommés par voie de décret présidentiel. Les membres de droit étaient composés des personnalités suivantes : le ministre délégué à la Présidence, chargé de l'administration territoriale fédérale, des finances et du plan ; le ministre de la santé publique et de la population ; le ministre de la justice ; le ministre de l'économie nationale ; un représentant du gouvernement de l'État fédéré du Cameroun oriental ; un représentant du gouvernement de l'État fédéré du Cameroun occidental ; le président du conseil économique et social ; le chancelier et le vice-chancelier de l'UFC ; le directeur de l'enseignement du

[40] Bella, "L'institution universitaire au Cameroun"…, p.58.
[41] Pour plus de détails sur l'organisation de la FFESC, se référer à la thèse d'A. E. Bella susmentionnée, pp.55-58.
[42] J.-C. Kanmogne Tamuedjon, *Histoire de l'Art Pharmaceutique latin et de la Pharmacie au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2013, p.191.
[43] Pour mieux comprendre cette organisation, lire Bella, "L'institution universitaire au Cameroun"…, pp.94-139.
[44] ANY, JORFC, Décret n°62-DF-289 du 26 juillet 1962, portant création et organisation de l'Université Fédérale du Cameroun. [Cf. Article 5]
[45] Au départ, ce ministère s'occupait uniquement des enseignements primaires et secondaires. Mais, avec la création du secrétariat de l'enseignement supérieur, ses compétences vont s'étendre jusqu'à l'université.

second degré et le directeur de l'enseignement technique. Tandis que ses autres membres étaient nommés par décret présidentiel. Le choix de ces derniers était fonction de leurs responsabilités politiques ou professionnels, de leur notoriété ou des services qu'ils rendent ou ont rendu à l'UFC[46]. Le CES siégeait une fois par an. Il était chargé entre autres de : mettre en œuvre le plan de développement de l'université, se pencher sur les résultats de l'année écoulée, faire des suggestions concernant l'orientation de l'université et les enseignements à créer, promouvoir la dimension sociale et les sources de financement possible, tabler sur tous les problèmes généraux intéressant la vie de l'université[47].

Le Conseil d'Administration quant à lui, s'occupait de la direction et du fonctionnement de l'université. Présidé par le chancelier de l'université, il est assisté par un vice-chancelier. Au nombre de ses membres, figuraient : un représentant du ministre des finances et du plan ; les chefs d'établissements (doyens des facultés, directeurs d'écoles, centres et instituts universitaires), trois membres élus par la faculté (un professeur, un chargé de cours et un assistant) et des délégués d'étudiants[48]. La précision qu'il faut faire ici est que pendant la période de mise en place de l'UFC, tous les professeurs et chargés de cours étaient membres du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit tous les trois mois ou à titre exceptionnel sur convocation du chancelier ou du vice-chancelier. Ce conseil était doté de nombreuses prérogatives. Il devait entre autres :

- Assurer l'exécution du plan de développement de l'enseignement supérieur élaborer par le CES ;

- donner son avis sur les modifications et adaptations de programme et méthodes d'enseignement universitaires ainsi que sur les problèmes de recherche ;

- donner son avis sur toutes les mesures concernant la carrière et en particulier l'avancement du corps professoral ;

- statuer sur les infractions disciplinaires concernant le corps enseignant et les étudiants des divers établissements ;

---

[46] ANY, JORFC, Décret n°62-DF-289 du 26 juillet 1962, portant création et organisation de l'Université Fédérale du Cameroun. [Cf. Articles 5 et 6]

[47] ANY, JORFC, Décret n°62-DF-289 du 26 juillet 1962, portant création et organisation de l'Université Fédérale du Cameroun. [Cf. Article 7]

[48] ANY, JORFC, Décret n°62-DF-289 du 26 juillet 1962, portant création et organisation de l'Université Fédérale du Cameroun. [Cf. Article 9]

- établir le budget des établissements d'enseignement supérieur dans la limite des crédits et des moyens disponibles ;

- donner son avis sur toutes les questions qui lui seraient soumises par le chancelier ou le vice-chancelier[49].

Pour tout dire, le CA était compétent en matière de coordination et de gestion factuelle de l'université (vote du budget, recrutement du personnel enseignant, organisation des enseignements et de la discipline universitaire)[50].

Sur le plan académique, au sommet de l'université on avait une chancellerie, avec à sa tête un chancelier (autorité politique)[51], chef de la corporation universitaire et nommé par décret présidentiel pour un mandat de trois ans renouvelables. Mais l'équivoque à lever ici est qu'au début de l'implantation de l'université au Cameroun, sa gestion (chancellerie) était confiée aux hommes politiques. C'est la raison pour laquelle c'est le ministre de l'éducation nationale de la République Fédérale du Cameroun qui était placé à la tête de ladite institution. Le chancelier était assisté dans ses missions par un vice-chancelier (autorité académique et membre de la FFESC) qui était désigné parmi les professeurs et élu pour une période de trois ans[52]. On y retrouvait également un secrétariat général, assuré par un secrétaire général (membre de la FFESC), placé sous l'autorité du chancelier. Venait ensuite des unités fonctionnelles telles que les facultés, les écoles, les centres et les instituts, individuellement dotés d'une mission bien précise.

La création l'UFC visait à répondre à un impératif besoin, celui d'assurer la promotion sociale et surtout de former des cadres supérieurs aptes à penser le développement du pays. C'est la raison pour laquelle, pour atteindre ce but, l'on intégra au sein de l'UFC des facultés, des grandes écoles et des centres de formation[53]. Ainsi, à l'exception de l'École Camerounaise d'Administration (ECA) et de l'École Militaire Inter-

[49] ANY, JORFC, Décret n°62-DF-289 du 26 juillet 1962, portant création et organisation de l'Université Fédérale du Cameroun. [Cf. Article 10]

[50] Loung et Guetang Boyomo, *L'Université Fédérale…*, pp.20-21.

[51] Représentant du Président de la République, le chancelier, était encore appelé recteur au XIII[e] siècle. Avec des pouvoirs étendus, il s'occupait de la gestion des finances de l'université, de l'étude des problèmes relatifs à l'expansion de l'université, de la préparation des travaux du CES dont il est membre de droit, ainsi que des autres conseils nationaux. Il avait aussi juridiction civile sur les membres de l'université etc.

[52] ANY, JORFC, Décret n°62-DF-289 du 26 juillet 1962, portant création et organisation de l'Université Fédérale du Cameroun. [Cf. Article 9]

[53] Les grandes écoles ont été associées à l'UFC par le décret n°62-DF-372 du 8 octobre 1962, précisant la liste des établissements d'enseignement supérieur qui composent l'Université Fédérale du Cameroun.

Armes (EMIA), bon nombre d'écoles et de centres supérieurs de formation, jouissant d'une certaine autonomie, étaient rattachés à l'UFC. On peut à titre d'illustration citer : l'École Normale Supérieure (ENS), l'École Fédérale Supérieure d'Agriculture (EFSA), le Centre Universitaire des Sciences de la Santé (CUSS), le Centre de Formation et de Perfectionnement pour la Gestion des Entreprises (CFPGE), l'École Supérieure Internationale de Journalisme (ESIJ), l'École Fédérale Supérieure Polytechnique (EFSP)[54], etc. Tous ces centres et écoles de formation, placés sous l'autorité d'un directeur, visaient à promouvoir la formation professionnelle et managériale afin de préparer les cadres de l'administration publique et de la bureaucratie gouvernante.

Pour ce qui est des facultés, il faut tout d'abord préciser qu'il s'agit des subdivisions qui sont apparues dans les universités au Moyen-âge[55]. Au sein de l'UFC, on rencontrait trois facultés : la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH), la Faculté de Droit et des Sciences Économiques (FDSE) et la Faculté des Sciences (FS). Les facultés étaient chargées de dispenser un enseignement universitaire destiné à faire acquérir aux étudiants des connaissances approfondies dans des disciplines bien précises ; c'est-à-dire, former des esprits cultivés et des intellectuels qui dissertent sur les affaires de la cité[56]. Chacune de ces facultés étaient dirigées par un doyen[57], désigné par décret présidentiel pour une durée de trois ans parmi les enseignants, et secondées par un vice-doyen. Bien plus, chaque faculté disposait en son sein des départements. Un département étant entendu comme, une unité pédagogique regroupant l'ensemble des enseignements et des activités de recherche d'une discipline ou groupe de disciplines déterminées[58]. Il était dirigé par un professeur désigné par les autres professeurs du département pour un mandat de trois ans. Mais, à défaut de professeur, c'était l'enseignant le plus ancien dans le grade le plus élevé qui assumait cette fonction[59].

En ce qui concerne la FLSH, elle disposait de huit départements créés par l'arrêté n°7/E1/MEJEC/ES du 12 février 1969. Il s'agit des départements d'anglais, de français, de

[54] ANY, JORFC, Décret n°62-DF-372 du 8 octobre 1962, précisant la liste des établissements d'enseignement supérieur qui composent l'Université Fédérale du Cameroun.
[55] Verger, *Les Universités au Moyen-Âge*, p.50.
[56] A. Zelao, "Le développement universitaire au Cameroun : Trajectoires Nord-Sud", in M. Simeu Kamdem et E. W. Schamp (éd.), *L'université africaine et sa contribution au développement local : L'exemple du Cameroun*, Paris, Karthala, 2014, p.46.
[57] Le terme "doyen" commença à être utilisé dès 1967 ; mais bien avant, on employait le concept de "Président".
[58] Cf. Article 22, Section V du décret n°88/1328 du 28 septembre 1998 portant organisation, régime des études et statut de l'ENS.
[59] Loung et Guetang Boyomo, *L'Université Fédérale…*, p.25.

littérature négro-africaine, de langues africaines et linguistiques, de géographie, d'histoire, de philosophie et de sociologie. À cela s'ajoutaient les trois unités ci-après non encore érigées en département. Il est question entre autres, des unités d'allemand, d'espagnol, de formation bilingue[60]. De tous ces départements et unités, il est important de s'attarder sur le département d'histoire. Il s'agit du tout premier laboratoire de la science historique, institué au lendemain de la création de l'UFC. C'est en son sein que bon nombre d'historiographes camerounais de la première génération vont s'affirmer.

2. La mise en place du département d'histoire ou l'éclosion de la discipline historique au Cameroun

Le département d'histoire fait partir des huit premiers départements créés au lendemain de la fondation de l'UFC. Institué par l'arrêté ministériel n°7/E1/MEJEC/ES du 12 février 1969 comme présenté *supra*, ce département en termes d'étudiants et d'enseignants était le plus important[61].

Au premier abord, sa mise en place visait à assurer un enseignement propédeutique en histoire ; notamment en histoire ancienne et médiévale, en histoire moderne et contemporaine ainsi qu'en histoire du Cameroun et des pays du tiers-monde. Il devait ainsi outiller et accompagner les étudiants à la préparation d'une licence en sciences humaines et dont la durée était fixée à trois ans[62]. De ce fait, à la fin de la propédeutique, comme le soutient Achille Elvice Bella, "l'étudiant était titulaire d'un Certificat Général des Lettres et Sciences Humaines et, par la suite, d'un Certificat de Licence…"[63]. Il faut dire ici que, ce certificat général couvrait divers domaines tels que : l'histoire moderne et contemporaine, la géographie générale, la grammaire et la philosophie, la littérature française, la linguistique générale, la langue et littérature anglaise et la philosophie[64]. De manière plus explicite, il y a lieu de comprendre qu'à l'UFC, les étudiants de la FLSH pouvaient préparer six (06) types de licences dont : la licence de lettres classiques ; la licence de lettres modernes ; la licence d'histoire et de géographie ; les licences de sciences humaines avec soit la mention

[60] ANCFALSH-UYI, Arrêté n°7/E1/MEJEC/ES du 12 février 1969 portant création des départements à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Ou encore, voir *Livret de l'étudiant*, Université de Yaoundé, FLSH, 1980, p.10.

[61] Bella, "L'institution universitaire au Cameroun"…, p.122.

[62] ANY, JORFC, Décret n°62-DF-371 du 8 octobre 1962, fixant le régime des études pour les diplômes de licences de lettres et de sciences humaines délivrés par l'Université Fédérale du Cameroun. [Voir ledit décret en annexe de ce travail]

[63] Bella, "L'institution universitaire au Cameroun"…, p.134.

[64] Ibid.

philosophie, soit la mention sociologie ou soit la mention psychologie[65]. Lesquelles licences se composaient chacune de certificats. Pour ce qui est de la licence d'histoire et de géographie, elle comportait deux options (histoire et géographie) ayant en commun les certificats suivants : histoire des civilisations, histoire du Cameroun et des pays du tiers-monde, et histoire moderne et contemporaine. L'option histoire disposait, également à son tour, de deux certificats qui lui étaient propres (le certificat d'histoire ancienne et médiévale et le certificat général de géographie). Sans pour autant s'étendre sur ce point, il faut noter que l'instauration d'un département chargé des études historiques visait donc à octroyer des enseignements, dans les domaines suscités, aux étudiants en vue de la préparation d'une licence en histoire[66].

Bien plus, ce département avait également pour but d'initier les étudiants camerounais à la recherche historique. Conformément au décret n°62-DF-289 du 26 juillet 1962, portant création et organisation de l'UFC, l'université fut mise en place en tant qu'un organisme devant regrouper tous les établissements publics. Il s'agissait en fait des établissements dispensant un enseignement supérieur au Cameroun et assurant de facto, la formation et le perfectionnement des cadres supérieurs scientifiques, pédagogiques et administratifs de la République Fédérale du Cameroun. C'est en ce sens qu'elle ne pouvait se départir de cette mission capitale, propre à toute institution universitaire : celle de promouvoir l'enseignement et la recherche fondamentale. C'est ce qui justifia donc la mise sur pied des unités d'appui à la recherche. Parmi ces unités, figurait en bonne place le département d'histoire. Mais très vite, ledit département devint le lieu d'expression par excellence de bon nombre d'acteurs de la science historique au Cameroun. Cette assertion pourrait s'expliquer par le fait que, c'est là que certains parmi ces premiers historiographes ou historiens camerounais[67], par leurs travaux et leurs enseignements vont à leur manière, influencer profondément la conception, l'écriture et l'enseignement de cette science du passé.

---

[65] ANY, JORFC, Décret n°62-DF-371 du 8 octobre 1962, fixant le régime des études pour les diplômes de licences de lettres et de sciences humaines délivrés par l'Université Fédérale du Cameroun.

[66] Il est à noter que, pour être admis au sein des facultés de l'UFC comme étudiant en vue de la préparation d'une licence ou d'un diplôme d'ingénieur, de médecin, de pharmacien, etc., il fallait : soit être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires (Baccalauréat, *General Certificate of Education Advance-Level* ou tout autre titre équivalent) ; soit être reçu à un examen probatoire d'entrée à l'université. Cf. Article 19 du décret n°62-DF-289 du 26 juillet 1962, portant création et organisation de l'Université Fédérale du Cameroun. Lire aussi Loung et Guetang Boyomo, *L'Université Fédérale…*, pp.29-69, pour plus de précisions sur ces critères d'admission.

[67] Nous nuançons à ce niveau parce qu'il y a également eu d'autres acteurs à l'instar d'E. Mohammadou qui, bien qu'étant juriste et administrateur de formation, a néanmoins marqué en autodidacte, l'historiographie camerounaise. Nous reviendrons plus amplement sur ce personnage dans le chapitre 3 de ce travail.

Leur arrivée à l'université et au sein dudit département trouve son explication dans ce qu'il est convenu d'appeler le processus de "*camerounisation"*[68], de l'université et des enseignements, entamé en 1974[69]. Ce processus a été assez précoce. Les mobiles de cette précocité sont d'ailleurs nombreux. La première raison est celle de l'inadaptabilité des enseignements dispensés aux étudiants par les étrangers (Français). En effet, bien qu'étant orientés vers les besoins spécifiques de la jeune nation, ces enseignements ne contribuaient pas pour autant à forger un véritable esprit patriotique chez les étudiants. C'est précisément en raison du fait même que les programmes en vigueur étaient, dans leur grande majorité, calqués sur ceux en vigueur en France et ne cadraient point avec les réalités locales. L'Afrique en général et le Cameroun en particulier étaient dès lors réduits à des portions congrues. Quant au second motif, il est lié au désengagement des Français dans les universités africaines ainsi qu'à la fermeture de la FFESC. Ce désengagement des Français est tributaire de la fermeture de la FFESC en 1973. En effet, la FFESC aurait cessé ses activités suite à de nombreux problèmes dont : les difficultés pécuniaires que rencontra l'UFC au cours de son fonctionnement ainsi que l'importante croissance démographique des années 1970 qui se répercuta sur la population estudiantine. Ces problèmes eurent d'autres corollaires qui poussèrent la FFSEC à cesser ses activités, provoquant ainsi le retrait progressif des Français de l'université. Face donc à ces situations susmentionnées, il fallait procéder rapidement à un recrutement des nationaux, capables de continuer l'œuvre entamée par la France. C'est ainsi que de nombreux Camerounais ayant étudié dans les universités occidentales, furent recrutés en qualités d'enseignants sous le régime des vice-chanceliers André Pellegrin Hardorff et Yves Séguillon[70].

Revenant sur le cas spécifique de la FLSH, les premiers enseignants camerounais recrutés étaient : Henri Marcel Bôt Ba Njock, Prosper Abéga, Pierre Ngijol Ngijol, Guillaume Bwele, Thomas Melone, Grâce Etonde Ekotto, Jean-Félix Loung, Joseph Ngoué, Émile Mbarga, etc.[71]. Au département d'histoire, certes il y avait des enseignants étrangers à l'instar de Jean Martin, Jean Maurice Bizière, Marc Michel, Zoghby, Guy Mainet et Alain

[68] Tout comme *l'africanisation*, la *camerounisation* correspond à une double nécessité, l'une se rapportant à la personne et à la culture, l'autre à la société et à la politique. Ce processus malgré sa précocité dans les pays comme le Cameroun, a été relativement long dans son ensemble. Ceci par le fait que, les universités africaines recevaient de l'Occident l'essentiel de leurs moyens ; elles devaient par conséquent se plier à des stratégies générales conçues pour assurer la persistance des structures économiques et politiques, et d'un système de valeurs favorables à l'Occident. À ce sujet, lire A. E. Bella, "L'institution universitaire au Cameroun", p.359.

[69] Ibid., p. 256.

[70] Ibid., pp. 60-61.

[71] Entretien avec P. Abéga, 82 ans, prêtre retraité, Yaoundé, 19 juillet 2014. [Entretien, mémoire de Master].

Peloux[72] ; mais l'on peut citer des pionniers camerounais tels que : Raphaël Onambele Éla, Adalbert Owona, Engelbert Mveng, Martin Zachary Njeuma, Maurice Mveng Ayi, Fabien Kange Ewane, Joseph-Marie Essomba, Bongfen Chem-Langhëë, Zaphariah Lovett Elango, Léopold Eze, etc. Chacun de ces derniers, selon ses orientations épistémologiques et épistémiques, contribua à poser les jalons de ce que l'on pourrait appeler l'historiographie camerounaise. Il s'agissait là d'une nécessité dans la mesure où, l'histoire dispensée tant à l'université que dans les établissements secondaires et primaires du Cameroun, était presque identique à celle enseignée en Occident ; c'est-à-dire calquée sur les programmes et manuels hérités de la colonisation[73].

En sus de l'université, une autre institution étatique va tout aussi contribuer à l'émergence des premiers acteurs nationaux de l'historiographie : il s'agit de l'Institut des Sciences Humaines (ISH), un organisme orienté vers la recherche fondamentale, en vue de trouver des solutions à des problèmes précis de développement[74].

II- L'Institut des Sciences Humaines (ISH) : Un catalyseur de la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales

L'Institut des Sciences Humaines (ISH) est une structure chargée de promouvoir la recherche et le développement au Cameroun[75], tant dans le domaine des sciences humaines que sociales. Au même titre que l'université, cette structure fut un centre d'incubation de la science historique et d'expression de nombreux historiographes camerounais. Il est dès lors intéressant de présenter brièvement cet institut, en mettant l'accent sur son contexte de création, sur ses missions ainsi que sur son organisation et son fonctionnement.

1. Contexte de création de l'ISH : un organisme de recherche subsidiaire

Dans le souci de s'affirmer sur la scène internationale et de disposer d'une structure de recherche indépendante, le gouvernement camerounais créé l'ISH. L'ISH est un organisme de recherche subsidiaire chargé de conduire des études en sciences humaines et sociales sur le Cameroun, afin de promouvoir une meilleure connaissance des réalités

[72] Entretien avec E. Betobo Bokagne, 55 ans, historien, Yaoundé, 06 juillet 2021. Se référer aussi à l'annuaire de l'UFC portant sur le personnel enseignant, année universitaire 1971-1972, p.4.
[73] Eyezo'o, "L'enseignement de l'histoire dans le secondaire au Cameroun", in M. Michel (éd.), *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire...*, p.383.
[74] Ph. B. Essomba, "L'Institut des Sciences Humaines (ISH) : une histoire inachevée", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n°12, Nouvelle série, premier semestre, 2011, p.225.
[75] Ibid., p.221.

locales. Sa mise en place est tributaire de l'histoire scientifique du Cameroun et remonte au décret d'application n°74-538 du 06 juin 1974 portant création de l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST). Cet institut de recherche né au cours des années 1970, va se déployer au sein de deux grandes institutions : l'ONAREST et la Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique (DGRST) : c'est pourquoi nous qualifions l'ISH d'organisme subsidiaire. Il est dès lors important de s'attarder un tant soit peu sur ces deux grandes institutions, l'ONAREST et la DGRST, pour mieux comprendre le contexte de naissance et d'évolution de l'ISH.

1.1. L'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST)

L'ONAREST est un établissement public à caractère scientifique créé par la loi fédérale n°65-LF-5 du 22 mai 1965 et rendu fonctionnel par le décret de 1974 précité[76]. Il intervient dans un contexte marqué par la restructuration du champ de la recherche scientifique au Cameroun[77]. C'est dire qu'il émane d'une volonté des pouvoirs publics de "camerouniser" la recherche[78]. Dans ce processus d'endogénéisation de la recherche au Cameroun, l'ONAREST est investi de prérogatives particulières. Non seulement il supplante les institutions de recherches françaises présentes au Cameroun tels que l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM) et l'Institut de Recherche Scientifique du Cameroun (IRCAM) ; mais bien plus encore, il vient aussi remplacer le Conseil de la Recherche Scientifique et Appliquée des Études et Enquêtes (CRSAEE), l'une des premières institutions en charge de la recherche scientifique dont s'est doté le Cameroun en 1962, par décret n°62-DF-364 du 02 octobre 1962[79]. C'est dire que l'ONAREST se voit doter de compétences larges, car il intègre les attributions du CRSAEE ainsi que celles dévolues à l'ORSTOM-IRCAM[80]. Ainsi, l'ONAREST dont les objectifs dépassaient ceux du CRSAEE[81], était chargé entre autres d'assurer :

---

[76] Pour plus d'informations, voir lesdits textes en annexe de ce travail.

[77] Mbock et al., "Utilisation des résultats de la recherche dans l'action publique au Cameroun"…, p.44.

[78] Bella, "L'institution universitaire au Cameroun"…, p.359.

[79] A.I.N., JORFC, Décret n°62-DF-364 du 2 octobre 1962, portant création du Conseil de la Recherche Scientifique et Appliquée des Études et Enquêtes. [Voir ledit décret en annexe de ce travail]

[80] A.I.N., JORFC, Loi n°65-LF-5 du 22 mai 1965, portant création de l'Office national de la recherche scientifique et technique, article 4. [Voir ledit décret en annexe de ce travail]

[81] Ce conseil était chargé de la coordination de la recherche dans la République Fédérale du Cameroun en vue de promouvoir le développement économique et social. Pour y parvenir, il lui a été attribué de nombreuses missions. Pour plus d'informations sur les attributions du CRSAEE, consulter en annexe de ce travail le décret n°62-DF-364 du 2 octobre 1962 susmentionné, notamment en son article 2.

- l'orientation, la coordination et le contrôle des activités de recherche à travers toute l'étendue du territoire national ;

- la promotion du développement économique et social à travers la recherche appliquée ;

- la supervision de l'exécution des programmes de recherche ;

- le développement de la collaboration avec les organismes scientifiques étrangers et internationaux ;

- l'enregistrement des procédés techniques sous forme de dépôts de brevets et licences auprès des organismes compétents pour le compte de la nation ainsi que la négociation de ceux-ci en vue de leur exploitation[82].

Pour atteindre ces objectifs susmentionnés, l'ONAREST entretient avec l'université des rapports particuliers tels que mentionnés au titre IV du décret d'application de l'ONAREST[83]. À cet effet, il revient aux deux institutions de coopérer dans le but de :

- mettre en avant les réalités économiques et culturelles du pays en vue d'en assurer la mutation et le progrès ;

- éclairer l'avenir du pays dans des secteurs déterminés par les résultats des analyses et des travaux de recherche ;

- faciliter l'accès des laboratoires, des instituts et centres de recherches aux chercheurs attachés à l'un ou l'autre organisme en vue de la promotion de la recherche et de la formation des chercheurs ;

- traduire en pratique les résultats de ces travaux (recherches appliquées aux domaines social, économique et culturel) ;

- permettre l'expérimentation des travaux des chercheurs dans le cadre desdits laboratoires, instituts ou centres de recherches ;

- entretenir des échanges constants d'informations scientifiques sur le plan national et international ;

---

[82] A.I.N., JORUC, Décret n°74-538 du 6 juin 1974, portant application de la loi n°65-LF-5 du 22 mai 1965, créant l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique. [Cf. Article 2]

[83] A.I.N., JORUC, Décret n°74-538 du 6 juin 1974, portant application de la loi n°65-LF-5 du 22 mai 1965, créant l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique. [Cf. Titre IV]

- faire appel l'un à l'autre soit pour l'exécution d'un travail de recherches ou d'enseignement déterminé soit pour assumer des fonctions de responsabilité dans le domaine de la recherche ;

- contribuer à la publication des bulletins et des revues scientifiques[84].

Bien plus, la loi fédérale du 22 mai 1965 a mentionné dans son article 3, la création des instituts spécialisés pour la recherche appliquée, à même d'accompagner l'ONAREST dans le déploiement de ses compétences. C'est ainsi que dans le décret d'application du 06 juin 1974, conformément au chapitre V dudit décret, l'ONAREST est doté de neuf (09) instituts de recherche appliquée. Il s'agit notamment de :

- L'Institut des Cultures Pérennes (ICP), qui intègre notamment l'ensemble des activités du Centre national de recherches agronomiques d'Ekona, ainsi que celles précédemment exercées dans ce domaine par l'Institut de recherches pour les huiles et oléagineux (IRHO), l'Institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes (IFCC), l'Institut de recherches sur le caoutchouc en Afrique (IRCA), l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM).

- L'Institut de Recherches Industrielles et Technologiques (IRIT) qui intègre les activités du laboratoire des travaux publics, du Centre d'études et d'expérimentation du machinisme agricole (CENEEMA), du Centre de bois de Nkolbisson.

- L'Institut de Recherches Forestières et Piscicoles (IRFP) qui prend en compte les activités de recherches du projet forestier ainsi que celles précédemment exercées dans ce domaine par le Centre technique forestier tropical (CTFT). Cet institut est également chargé des recherches sur la faune.

- L'Institut de Recherches Zootechniques, Pastorales et Vétérinaires (IRZPV) intègre notamment l'ensemble des activités précédemment exercées par l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (IEMVT).

- L'Institut des Cultures Vivrières et Textiles (ICVT), intègre l'ensemble des activités du Centre d'études, d'instruction et de production de semences de Dschang (CEIPS) ainsi que celles précédemment exercées dans ce domaine par l'Institut de recherches agronomiques

[84] A.I.N., JORUC, Décret n°74-538 du 6 juin 1974, portant application de la loi n°65-LF-5 du 22 mai 1965, créant l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique. [Cf. Titre IV, Articles 39-41]

tropicales et des cultures vivrières (IRAT), l'Institut français de recherches fruitières outre-mer (IFAC), l'Institut de recherches du coton et des textiles exotiques (IRCT), l'ORSTOM.

- L'Institut de Recherches Hydrologiques, Géologiques et Minières (IRHGM) qui gère les activités de recherches du laboratoire des mines ainsi que celles précédemment exercées dans ce domaine par l'ORSTOM. Il est aussi chargé d'effectuer des recherches dans le domaine de l'énergie.

- l'Institut de Recherches Médicales et d'Étude des Plantes Médicinales (IRMEPM) intègre les activités de l'Institut de recherches médicales de Kumba ainsi que celles précédemment exercées dans ce domaine par l'ORSTOM et l'Institut Pasteur.

- L'Institut des Sciences Humaines (ISH) qui intègre les activités de recherches du centre linguistique, du service de la recherche du ministère de l'information et de la culture (Direction des affaires culturelles) ainsi que celles précédemment exercées dans ce domaine par l'ORSTOM, l'Institut géographique national (IGN), l'Institut de formation et de recherche démographique (IFORD).

- L'Institut National d'Éducation (INE)[85].

Ces multiples instituts vont permettre une diversification des activités de l'ONAREST. Toutefois, il faut noter que c'est en son sein que l'ISH et l'INE vont marquer la recherche en sciences humaines et sociales.

Cependant, à la faveur du décret n°76-116 du 16 mars 1976, le nombre d'institutions rattaché à l'ONAREST est réduit à cinq (05)[86]. Cette réorganisation de l'ONAREST, ponctuée par la réduction du nombre de ses instituts, est liée à un ensemble de difficultés rencontrées par l'institution. Au sujet de ce réaménagement, Yves Mintoogue y voit une volonté des pouvoirs publics "d'alléger l'appareil administratif de l'ONAREST jusqu'alors pléthorique dans des organismes qui manquent pourtant de chercheurs"[87]. Jacques Gaillard

[85] A.I.N., JORUC, Décret n°74-538 du 6 juin 1974, portant application de la loi n°65-LF-5 du 22 mai 1965, créant l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique. [Cf. chapitre V, Article 21]

[86] A.I.N., JORUC, Décret n°76-116 du 16 mars 1976, portant réorganisation de l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST). [Cf. Titre II]

[87] Y. Mintoogue, "La recherche scientifique au Cameroun : essai d'histoire et de mémoire", in F. Eboussi Boulaga (dir.), *Contribution à la rédaction d'un Rapport de synthèse sur l'élaboration d'un plan directeur de la recherche au Cameroun*, p.11, mai 2010, [En ligne], disponible sur http://www.academia.edu/10289953/La_recherche_scientifique_au_Cameroun_essai_d_histoire_et_de_m%C3%A9moire, consulté le 28 juillet 2021 à 04h27 min

et Hocine Khelfaoui vont plus loin en relevant que cette restructuration est l'apanage de trois principales difficultés dont : la multiplicité des tutelles, la mauvaise gestion des structures héritées, les surcoûts et les lourdeurs administratives[88].

La première difficulté – la multiplicité des tutelles – s'explique par le fait que dès sa création l'ONAREST est une institution de recherche à vocation interministérielle et placé sous la tutelle du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire. C'est dire que l'ONAREST et les différents ministères avaient des intérêts complémentaires ; en ce sens, ils devaient travailler en collaboration. Mais très vite, l'ONAREST est confronté aux querelles de compétences et aux conflits de prérogatives orchestrés par de nombreux départements ministériels. Aucune de ces structures tutélaires, bien qu'utilisant les résultats des recherches menées par l'ONAREST, ne veut pour autant pas céder à l'Office une partie de leurs moyens humains, matériels et financiers[89]. Cette quasi inféodation de l'ONAREST va de facto plomber son fonctionnement.

Deuxièmement, l'Office va être fragilisé par la mauvaise gestion des structures héritées. En effet, à sa création, l'ONAREST a hérité d'une dizaine d'organismes français de recherche installés au Cameroun à l'instar de l'ORSTOM-IRCAM, de l'Institut Pasteur et de l'Institut français de géographie[90]. Il revenait donc à l'ONAREST de pérenniser les activités menées par ces différentes structures, puisqu'elles opéraient dans des domaines variés. Une telle tâche n'a pas été facile pour la jeune institution, car surplombé par une multitude d'instituts et confronté à un manque de moyens financiers et de chercheurs.

Troisièmement, les surcoûts et les lourdeurs administratives n'ont pas aidé l'ONAREST à atteindre ses missions régaliennes. D'une part, la question des surcoûts est liée au fait qu'il fallait assez de ressources pécuniaires pour assurer le bon fonctionnement des neuf instituts rattachés à l'ONAREST. D'autre part, les lourdeurs administratives se justifient par le fait même que l'office disposait en son sein d'un personnel effectuant beaucoup plus des tâches bureaucratiques qu'un travail de terrain. Un personnel qui, n'étant

---

[88] J. Gaillard et H. Khelfaoui, "La science au Cameroun", rapport d'étude sur la science en Afrique à l'aube du 21ème siècle, sous la direction de R. Waast et J. Gaillard, Institut de Recherches pour le Développement (IRD), Décembre 2000, p.12. [En ligne], disponible sur https://www.researchgate.net/publication/282170268_La_science_en_Afrique_a_l'aube_du_21eme_siecle_la_science_au_Cameroun, consulté le 23 juin 2022 à 04h08 min.

[89] Ibid.

[90] Ibid.

pas très aguerri au management ou aux techniques de gestion administrative et scientifique, va rendre le fonctionnement de l'appareil très lourd[91].

Face à ces multiples problèmes rencontrés par l'Office, le gouvernement a pensé à sa réorganisation. C'est dans ce sillage qu'en mars 1976, le nombre d'instituts rattachés à l'ONAREST passe de neuf à cinq et leurs missions allégées. Pour juguler le problème lié aux querelles de compétences et aux conflits de prérogatives, certaines structures de recherche ont été ramenées à leurs anciens départements ministériels de tutelle. C'est le cas du CEIPS, du Centre national de pisciculture de Foumban, du Projet forestier et du Centre de promotion du bois, du Centre linguistique, de l'IFORD[92]. Les cinq instituts désormais intégrés au sein de l'ONAREST sont :

- L'Institut de recherches sur les techniques, l'industrie et le sous-sol (IRTISS) prend en compte les activités du laboratoire des travaux publics, du centre d'études et d'expérimentation du machinisme agricole (CENEEMA). Il intègre les activités précédemment exercées dans ce domaine par l'ORSTOM et est également chargé d'effectuer des recherches dans les domaines de l'énergie et du sous-sol.

- L'Institut des sciences humaines (ISH) qui intègre les activités de recherches précédemment exercées par le service de la recherche du ministère de l'information et de la culture, par l'ORSTOM, l'Institut géographique national (IGN), l'Institut national d'éducation (INE) et le centre de recherches sur les langues et traditions orales africaines[93].

- L'Institut de recherches agricoles et forestières (IRAF) qui intègre les activités menées par le Centre régional de recherches agronomiques d'Ekona, ainsi que celles précédemment exercées dans ce domaine par l'Institut de recherches pour les huiles et oléagineux (IRHO), l'Institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes (IFCC), l'Institut de recherches sur le caoutchouc en Afrique (IRCA), l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM), l'Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (IRAT), l'Institut de recherches fruitières d'outre-mer (IFAC), l'Institut de recherches du coton et des textiles exotiques (IRCT), le Centre technique forestier tropical (CTFT).

---

[91] Gaillard et Khelfaoui, "La science au Cameroun"…, p.12.

[92] Ibid., p.13.

[93] A.I.N., JORUC, Décret n°76-116 du 16 mars 1976, portant réorganisation de l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST). [Cf. Article 5]

- L'Institut de recherches médicales et d'études des plantes médicinales (IMPM) qui intègre les activités de l'institut de recherches médicales de Kumba ainsi que celles précédemment exercées dans le domaine par l'ORSTOM et l'institut Pasteur.

- L'Institut de recherches zootechniques (IRZ), qui intègre l'ensemble des activités précédemment exercées par l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (IEMVT).

En bref, il y a lieu de relever qu'à travers cette réorganisation de l'ONAREST, les activités de l'INE vont se fondre dans celles de l'ISH, qui dispose désormais de prérogatives plus ou moins étendues. Trois ans plus tard, notamment en 1979, l'ONAREST connaît une réelle transformation et change de dénomination pour devenir la Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique (DGRST). De l'avis de Jacques Gaillard et Hocine Khelfaoui, ce changement de dénomination est une "promotion et exprime une amélioration du statut politique de la Recherche Scientifique"[94].

Sous la DGRST, la gestion des sciences humaines et sociales est toujours placée sous la houlette de l'ISH, avec les mêmes structures et missions qui lui avaient été assignées sous l'ONAREST[95].

1.2. La Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique (DGRST)

Comme mentionné supra, la Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique (DGRST) intervient dans un contexte de restructuration de la recherche scientifique au Cameroun. C'est à la faveur du décret n°79-495 du 4 décembre 1979 qu'elle est instituée[96]. La DGRST est une administration publique chargée de piloter la recherche dans son ensemble au Cameroun. Dans l'optique de rendre la DGRST totalement autonome, elle est rattachée directement aux services du Premier Ministre. Les motivations de ce rattachement, au plus haut niveau de la hiérarchie administrative, résident dans le fait qu'il fallait donner plus de poids à la DGRST et éviter qu'elle soit confrontée à la multiplicité de tutelle comme l'a été l'ONAREST. Parlant de cette mutation ONAREST-DGRST, Jacques Gaillard et Hocine Khelfaoui abondent une fois de plus dans le même sens en soutenant que : "l'un des objectifs de cette promotion est de donner plus de pouvoir à l'institution de

[94] Gaillard et Khelfaoui, "La science au Cameroun"…, p.13.
[95] Motaze Akam, "Le marché de l'expertise et la place du socio-anthropologique : Le chercheur en sciences sociales en Afrique. Illustrations camerounaises"…, pp.2-3.
[96] A.I.N., JORUC, Décret n°79-495 du 4 décembre 1979, portant organisation de la Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique. [Voir ledit décret en annexe de ce travail]

recherche, et lui permettre de reprendre l'ensemble des prérogatives qui lui reviennent, et qui sont détenues par d'autres institutions."[97].

La création de la DGRST émane ainsi d'une volonté du politique visant à accélérer la recherche au Cameroun et surtout permettre à l'institution de disposer de ses moyens propres afin de travailler librement. C'est ainsi que dans son décret de création, elle est investie d'une mission principale : concevoir, orienter et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la science et de la technologie[98]. Pour mener à bien cette mission, la DGRST est chargée de :

- Animer, coordonner et contrôler l'activité scientifique sur toute l'étendue du territoire ;

- susciter et faciliter les recherches scientifiques et techniques destinées à promouvoir le développement économique, social et culturel de la Nation dans ses organismes propres ou dans ses organismes associés ;

- assurer la formation et la promotion des chercheurs et des techniciens nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;

- réunir des collections, constituer une documentation scientifique et technique et procéder à la publication des résultats ;

- faciliter l'enregistrement des procédés techniques sous forme de dépôts de brevets et licences auprès des organismes compétents ainsi que leur valorisation et leur exploitation ;

- veiller aux transferts des technologies adaptées et efficaces ;

- entretenir avec les institutions universitaires et les organismes rattachés à certaines administrations des rapports particuliers de nature à conférer à la recherche scientifique et technique camerounaise une unité d'orientation et d'action ;

- assurer au nom du gouvernement la liaison avec les organismes scientifiques et techniques étrangers nationaux et internationaux[99].

---

[97] Gaillard et Khelfaoui, "La science au Cameroun"…, p.13.

[98] A.I.N., JORUC, Décret n°79-495 du 4 décembre 1979, portant organisation de la Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique. [Cf. Article 1]

[99] A.I.N., JORUC, Décret n°79-495 du 4 décembre 1979, portant organisation de la Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique. [Cf. Article 1]

L'observation de ces objectifs consacrés à la DGRST permet de comprendre qu'il n'y a pas eu de rupture entre l'ONAREST et la DGRST, mais plutôt une continuité. Cet argument est justifié par le fait que ce sont les mêmes objectifs qui étaient attribués à l'ONAREST qui ont été transférés à la DGRST. Les seules différences perceptibles reposent sur le transfert des technologies adaptées et efficaces, ainsi que sur la promotion des chercheurs. Dans une dynamique de synergie avec les institutions universitaires et d'autres organismes techniques de recherche de certaines administrations[100], la DGRST doit également œuvrer à donner à la recherche scientifique et technique une réelle visibilité et une orientation plus féconde.

La Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique se constitue autour d'un secrétariat particulier, d'une administration centrale et des organismes de recherche[101]. Revenant précisément sur le cas des organismes de recherche, il est nécessaire de rappeler qu'ils s'organisent autour des instituts spécialisés. Ainsi, la DGRST a hérité des cinq instituts issus du décret n°76-116 du 16 mars 1976 portant réorganisation de l'ONAREST. Ces instituts sont chargés de la mise en œuvre de la politique scientifique et technologique du gouvernement. De ce fait, ils bénéficient d'une gestion financière déconcentrée et disposent chacun d'un budget propre, en vue de mieux se déployer dans leur action. Bien plus, chaque institut comprend des structures opérationnelles de recherche telles que les centres, les laboratoires, les stations et les antennes[102]. Les articles 20 et 21 du décret n°79-495 du 4 décembre 1979 nous présentent et décrivent les missions respectives des cinq instituts de recherche qui constituent la DGRST. Il y ressort alors les instituts suivants :

- L'Institut de recherche agronomique (IRA) : il est chargé d'élaborer les programmes et de réaliser des recherches dans toutes les branches de l'agronomie et le développement expérimental en vue de l'amélioration de la production agricole et forestière.

---

[100] Parmi ces organismes techniques de recherche rattachés à certaines administrations, nous avons le Centre d'études, d'instruction et de production de semences de Dschang (CEIPS), le Centre national de pisciculture de Foumban, le Projet forestier et le Centre de promotion du bois, le Centre linguistique, l'Institut de formation et de recherche démographique (IFORD), etc.

[101] A.I.N., JORUC, Décret n°79-495 du 4 décembre 1979, portant organisation de la Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique. [Cf. Article 2]

[102] A.I.N., JORUC, Décret n°79-495 du 4 décembre 1979, portant organisation de la Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique. [Cf. Titre IV, Article 19]

- L'Institut des recherches zoologiques (IRZ) : il est institué dans le but d'élaborer des programmes et de réaliser des recherches et le développement expérimental en vue de l'amélioration de la productivité de l'élevage et de la pêche.

- L'Institut des recherches médicales et d'études des plantes médicinales (IMPM) : il a pour mission d'élaborer les programmes et de réaliser les recherches et le développement expérimental en vue de l'amélioration des conditions de santé des citoyens.

- L'Institut des recherches géologiques et minières (IRGM) : cet organisme a pour mission d'élaborer les programmes et de réaliser les recherches en vue d'une meilleure maîtrise des données géologiques, hydrologiques, énergétiques et minières du pays.

- L'Institut des sciences humaines (ISH) : il a pour mission d'élaborer les programmes et de réaliser des recherches et le développement expérimental pour une meilleure connaissance de l'environnement humain, socio-culturel, historique, économique et démographique du pays[103].

C'est par l'entremise de ces différents instituts que la DGRST pilota la recherche au Cameroun, jusqu'à son érection en ministère en 1984. En effet, cinq ans après la création de la DGRST, le gouvernement camerounais décide de rompre la séparation institutionnelle existant entre la recherche scientifique et l'enseignement supérieure en créant le Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique (MESRES)[104]. Le MESRES est dès lors doté d'une direction de la recherche scientifique et technique. Cette direction remplaça la DGRST, sans pour autant se départir de ses textes et de ses structures. C'est dire que cette mutation de la DGRST en ministère n'a rien apporté de nouveau dans la structuration de la délégation d'une part et d'autre part de l'ISH[105].

Sur la base des analyses faites, il y a lieu de constater que l'histoire de l'ISH est intrinsèquement liée à l'institutionnalisation de l'ONAREST, de la DGRST et du MESRES. C'est donc dans ce sillage que l'ISH naît et se consolide, si bien qu'il se vit doter d'un statut

[103] A.I.N., JORUC, Décret n°79-495 du 4 décembre 1979, portant organisation de la Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique. [Cf. Titre IV, Articles 20 et 21]

[104] Ce ministère connut plusieurs mutations au cours desquelles elle adopta différentes dénominations. Elle passa de MESRES (Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique), à MESIRES (Ministère de l'Enseignement Supérieure, de l'Informatique et de la Recherche Scientifique), puis MINREST (Ministère de la Recherche Scientifique et Technique) et enfin aujourd'hui MINRESI (Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation).

[105] Motaze Akam, "Le marché de l'expertise et la place du socio-anthropologique : Le chercheur en sciences sociales en Afrique. Illustrations camerounaises"…, p.3.

des chercheurs[106]. Ce statut vise à mieux organiser, encadrer les activités des chercheurs et permettre surtout à l'ISH de remplir le cahier de charge qui lui a été confié[107] ; d'où l'importance de questionner les missions de ladite structure.

2. Missions de l'ISH

Né dans un contexte particulier de "*camerounisation*" de la recherche au lendemain des indépendances, l'ISH s'est vu attribuer d'importantes missions dont l'atteinte devait contribuer au développement de la nation. Conformément au décret n°76-121 du 16 mars 1976[108], l'ISH est un établissement public dont le siège est à Yaoundé. Cet organisme public créé par décret présidentiel, en son article 2, a pour missions de :

a) Élaborer les programmes, de réaliser les recherches et le développement expérimental en vue de favoriser l'épanouissement du potentiel humain et de revaloriser l'élément humain dans le développement national. L'atteinte de cet objectif passe par :

- La meilleure connaissance de la personnalité nationale et du patrimoine historique et culturel ;
- la plus grande compréhension de l'environnement humain, aussi bien l'environnement physique, géographique qu'économique, social, ethnique ou culturel ;
- l'étude des lois économiques et sociales, l'analyse des facteurs, des données et des contraintes du développement ;
- la promotion expérimentale, à travers des réalisations concrètes et contrôlées.

b) Élaborer les programmes, de réaliser les recherches et le développement expérimental en vue de l'amélioration et de la rénovation de l'ensemble du système éducatif national en rapport direct avec les exigences du plan de développement du pays et conformément aux

---

[106] A.I.N., JORUC, Décret n°80-275 du 18 juillet 1980, portant statut des chercheurs. [Voir ledit décret en annexe de ce travail]

[107] Le statut des chercheurs est un document qui garantit les conditions et les modalités de l'exercice de la profession de chercheur au Cameroun. C'est-à-dire qu'il définit les modalités de recrutement, d'évaluation, de mise en stage ou en formation, de changement de grade, de primes de recherche et de technicité, etc. Ici, le chercheur peut être soit un fonctionnaire détaché d'un ministère technique, soit un contractuel recruté selon les modalités prévues. Sa carrière passe par quatre grades (Attaché de recherche, Chargé de recherche, Maître de recherche et Directeur de recherche) et son changement de grade s'obtient au terme d'une évaluation scientifique de ses travaux. Pour d'amples informations, consulter Motaze Akam, "Le marché de l'expertise et la place du socio-anthropologique : Le chercheur en sciences sociales en Afrique. Illustrations camerounaises"…, p.3.

[108] A.I.N., JORUC, Décret n°76-121 du 16 mars 1976, portant organisation de l'institut des sciences humaines. [Voir ledit décret en annexe de ce travail]

vœux exprimés par le conseil national de l'éducation et le conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technique. Cette rénovation du système éducatif nécessite pour l'ISH de s'impliquer dans :

- L'étude scientifique et sociologique des relations et des interactions entre l'éducation et la vie socio-économique et culturelle en vue de l'intégration de l'individu à la société et d'une promotion permanente du processus de développement de la nation et de l'épanouissement de l'individu ;

- la conception, la confection, l'harmonisation et la réforme des programmes d'enseignement ;

- la connaissance théorique et pratique de tous les processus et toutes formes d'éducation, ainsi que institutions de transmission de connaissances et d'aptitudes, depuis l'initiation à la vie en famille et à l'école jusqu'à l'éducation permanente en vue de la cohésion du système social, dans le respect des principes de l'humanisme et du génie national ;

- l'évaluation quantitative et qualitative du système éducatif dans ses relations avec les autres systèmes : démographique, sociologique, socio-économique, culturel, etc. en vue de permettre une coordination et une planification cohérente et efficace des ressources et des moyens existants ou à créer aux fins d'éducation, formation et de perfectionnement sur toute l'étendue du territoire national.

c) Diffuser les résultats en liaison avec les services et organismes compétents.

d) Assurer la formation des chercheurs et techniciens pour ses propres besoins et ceux exprimés par les autres secteurs et organismes nationaux[109].

L'observation de ces objectifs permet de comprendre que l'ISH disposait de compétences larges. Il a notamment intégré les activités de recherche exercées par les organismes suscités (le service de la recherche du ministère de l'information et de la culture, l'ORSTOM, l'IGN, l'IFORD, l'INE ainsi que le Centre de Recherches sur les Langues et Traditions Orales Africaines). Ces nombreuses missions de l'ISH vont ainsi reposer sur des domaines divers tels que : la démographie, la sociologie, l'économie, l'histoire, la philosophie, les langues camerounaises, l'éducation, le droit, la géographie, etc.[110]. Cette

[109] A.I.N., JORUC, Décret n°76-121 du 16 mars 1976, portant organisation de l'institut des sciences humaines. [Cf. Titre I, Article 2, Alinéa 1]
[110] Essomba, "L'Institut des Sciences Humaines (ISH) : une histoire inachevée"…, p.223.

pléthore d'objectifs et de domaines touchés par l'ISH, témoigne de son implication dans la poursuite du développement technique, économique et socio-culturel du Cameroun tel que voulu par la classe dirigeante. Pour y parvenir, l'ISH devait donc collaborer avec les autres instituts susmentionnés afin de leur servir de passerelle. Cet avis est soutenu par François Tchala Abina pour qui, l'ISH était tenu d'informer les autres instituts techniques (IRA, IRZ, IMPM et IRGM) des réalités économiques, démographiques et socio-culturelles du milieu rural camerounais. C'est-à-dire qu'il devait fournir à ces instituts des savoirs et des savoir-faire en sciences humaines, pour une meilleure connaissance des réalités locales camerounaises et pour faciliter le transfert des technologies adéquates[111].

Au demeurant, l'ISH est une structure de recherche créée dans le but de mener une recherche appliquée et orientée vers le développement. Ainsi, il a été investi de nombreuses missions. Ces missions reposaient sur la volonté du gouvernement de répondre aux impératifs du progrès socio-économique en rapport avec les différents plans quinquennaux[112]. Il est important de s'arrêter dans les lignes qui suivent pour questionner l'organisation et le mécanisme de fonctionnement de cette institution ayant favorisé l'expansion de l'historiographie camerounaise et l'éclosion de ses premiers acteurs.

3. Organisation et fonctionnement de l'ISH

D'après le décret n°76-121 du 16 mars 1976, l'ISH dans son organisation comprend : un conseil de direction, une direction, un service administratif et financier, un service de documentation et des publications, des centres, des laboratoires, des stations et des antennes.

Dans son mécanisme de fonctionnement, l'ISH est chapeauté par un conseil de direction. Ce conseil est chargé d'orienter et d'examiner les programmes de recherche conformément aux recommandations du conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technique. Ledit conseil assiste l'institut dans l'organisation et le bon fonctionnement de l'établissement en émettant son avis sur des questions relatives : au projet de règlement intérieur de l'institut ; au projet de budget ; au compte administratif et au compte de gestion de l'institut ; à la suppression ou à la création des postes ; au

[111] F. Tchala Abina, "Requiem pour l'ISH ou la fin de l'approche pluridisciplinaire inter-institutionnelle au Cameroun", *Bulletin de l'APAD*, n°3, 1992, p.2.
[112] Motaze Akam, "Le marché de l'expertise et la place du socio-anthropologique : Le chercheur en sciences sociales en Afrique. Illustrations camerounaises"…, p.3.

recrutement et à l'avancement des chercheurs et à toute autre question touchant la vie de l'institut[113].

La direction de L'ISH est placée sous l'autorité d'un directeur, assisté d'un directeur adjoint et d'un ou deux conseillers techniques. Le directeur de l'ISH administre et gère l'institut. Il est aussi responsable de l'exécution des programmes de recherches ainsi que des résultats obtenus. À cet effet, le directeur remplit les différentes tâches suivantes : il est ordonnateur délégué du budget de l'institut ; il prépare le projet de budget de son établissement ; il signe les ordres de mission des personnels de l'institut ; il présente à sa hiérarchie[114] les projets de programmes de recherches, le projet de budget annuel, les rapports trimestriels et annuels des activités, le compte administratif et le compte de gestion, la situation trimestrielle des crédits de l'institut ; il représente l'institut en toutes circonstances ; il peut déléguer une partie de ses attributions à ses collaborateurs après avis de sa hiérarchie. Bref, la direction de l'ISH assiste son supérieur hiérarchique (le directeur général des différentes structures sous lesquelles l'ISH a évolué) dans la réalisation des missions et dans la coordination des programmes et des activités[115].

Le service administratif et financier quant à lui est sous la responsabilité d'un chef service et de son adjoint. Ce service s'occupe de : la confection du projet de budget annuel de l'institut ; la préparation du compte administratif et du compte de gestion ; la gestion du matériel est des bâtiments et la gestion financière[116].

En ce qui concerne le service de documentation et des publications, il se charge de : assurer la publication des bulletins scientifiques et techniques de l'institut ; réunir des collections, constituer une documentation scientifique et procéder à la publication de travaux de recherches ; entretenir des échanges de publications scientifiques avec les

---

[113] A.I.N., JORUC, Décret n°76-121 du 16 mars 1976, portant organisation de l'institut des sciences humaines. [Cf. Titre III, Chapitre I, Articles 6 et 7]

[114] La hiérarchie de l'ISH a connu une mutation au fil du temps. L'ISH était au départ sous le couvert de l'ONAREST (1974-1979), ensuite sous la responsabilité de la DGRST (1979-1984) et enfin sous le contrôle du MESRES (1984-1991).

[115] A.I.N., JORUC, Décret n°76-121 du 16 mars 1976, portant organisation de l'institut des sciences humaines. [Cf. Titre III, Chapitre II, Articles 9 et 10]

[116] A.I.N., JORUC, Décret n°76-121 du 16 mars 1976, portant organisation de l'institut des sciences humaines. [Cf. Titre III, Chapitre II, Article 11]

organismes de recherches étrangers et internationaux ; approvisionner la bibliothèque et les archives centrales de l'office de documentations scientifiques[117].

Dans la même veine, pour rendre les objectifs assignés à l'ISH opérationnels, il lui est rattaché des centres de recherches. Ainsi, l'on distingue quatre (04) centres au sein de l'ISH et tous basés à Yaoundé. Il s'agit entre autres du :

- Centre National d'Éducation (CNE) ;
- Centre Géographique National (CGN) ;
- Centre des Sciences Économiques et Sociales (CSES) ;
- Centre de Recherches sur les Langues et les Traditions Orales Africaines (CERELTRA).

À ces quatre centres, Philippe Blaise Essomba fait allusion à d'autres tels que le Centre de Recherches et d'Études Anthropologiques (CREA), le Centre de Recherches Économiques et Démographiques (CRED)[118].

Chaque centre est garant de l'exécution des programmes de recherche. En ce sens, par le biais d'un superviseur (chef de centre), ces centres accompagnent l'ISH dans la réalisation de ses missions et la coordination de ses activités. Les superviseurs des différents centres assistent le directeur dans la réalisation des missions de l'institut et dans la coordination des activités entre les différents centres en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de l'établissement. De ce fait, le chef de centre est chargé : de la préparation du programme de recherche et de l'évaluation des coûts ; de la mise en œuvre des moyens en vue de l'exécution du programme approuvé ; de la coordination des activités du centre et de ses dépendances ; du contrôle d'exécution du programme et de la centralisation des résultats ; de la présentation du rapport annuel d'activités du centre au directeur de l'institut ; de l'exécution effective des recherches, relevant de sa spécialité[119]. Pour un meilleur déploiement sur le terrain, les centres de l'ISH sont subdivisés en unités ou stations de recherche et dirigées par des coordonnateurs de recherches. Une station étant un lieu d'accueil des chercheurs sur le terrain, qui dispose des mini laboratoires d'analyse et de conservation des données collectées. Quatre (04) stations ont ainsi été ouvertes, dans les

[117] A.I.N., JORUC, Décret n°76-121 du 16 mars 1976, portant organisation de l'institut des sciences humaines. [Cf. Titre III, Chapitre II, Article 12]
[118] Essomba, "L'Institut des Sciences Humaines (ISH) : une histoire inachevée"…, p.223.
[119] A.I.N., JORUC, Décret n°76-121 du 16 mars 1976, portant organisation de l'institut des sciences humaines. [Cf. Titre II, Article 5]

localités de Bertoua, Bamenda, Garoua et Douala[120]. Cette structuration de l'ISH vise surtout à en faire un espace de recherches couvrant l'étendue du territoire camerounais et dans tous les domaines des sciences humaines et sociales, notamment en histoire. Concernant ce dernier point, il faut dire que la recherche historique va se développer davantage au sein de l'ISH. À cet effet, deux centres – le CSES et le CREA – avaient pour mission d'entreprendre des investigations en vue de promouvoir la production historique.

Revenant particulièrement sur le cas du CREA, il faut dire que ce centre – à la suite du CSES – va permettre à la recherche historique de se déployer et de gagner en densité entre 1979 et 1991. Créé le 4 décembre 1979, le CREA est dirigé par Dika Akwa Nya Mbonambela et Emmanuel Ghomsi[121]. C'est le lieu de maturation des recherches et des projets en histoire. Ce centre est doté de quatre (04) départements, chargés d'élaborer et de réaliser des programmes de recherches. Ils ont pour mission, comme le souligne Sonia Inès Boto, "d'étudier l'Homme camerounais dans milieu socioculturel et par rapport au contexte socioculturel africain et international"[122]. Ces différents départements se répartissent comme suit :

- Le département d'histoire et d'archéologie, dirigé par Dika Akwa Nya Mbonambela, il vise la reconstitution du passé des peuples du Cameroun sur la base des données écrites, orales et archéologiques.

- Le département de langue et linguistique, conduit par Maurice Tadadjieu, il s'intéresse à l'analyse des systèmes linguistiques des groupes humains rencontrés au Cameroun afin de permettre aux Camerounais de rester encré dans leurs cultures tout en restant ouvert au monde.

- Le département d'analyse des structures sociales et mentales, piloté par Eballé Yalla, il touche à tous les aspects sociaux des peuples du Cameroun.

- Le département de pensée africaine, sous la direction de Marcien Towa, il participe à la promotion des cultures camerounaises ainsi que la valorisation des modes de pensées endogènes[123].

---

[120] Essomba, "L'Institut des Sciences Humaines (ISH) : une histoire inachevée"…, p.224.
[121] S. I. Boto, "L'Institut des Sciences Humaines et sa contribution à la production historique au Cameroun : 1974-1991", Mémoire de DIPES 2 en Histoire, ENS de Yaoundé, Université de Yaoundé I, 2016, pp.52-53.
[122] Ibid., p.53.
[123] Ibid., pp.54-55.

En ce qui concerne spécifiquement le département d'histoire et d'archéologie, il faut préciser que c'est en son sein que de nombreux chercheurs camerounais et étrangers vont exécuter des programmes de recherches et mener d'intenses activités de terrain portant entre autres sur des questions relatives à : la préhistoire et l'archéologie du Cameroun ; l'histoire du Cameroun précolonial, colonial et indépendant ; l'étude des arts et des techniques traditionnels du Cameroun et la recherche ethnomusicologique du Cameroun[124]. Parmi ces chercheurs ayant mené des investigations en histoire, nous avons : Alain Marliac, Emmanuel Ghomsi, Eldridge Mohammadou, Dika Akwa Nya Mbonambela, Louis Perrois, Pie-Claude Ngumu, Jean Claude Digara, Raymond Neba'ane Asombang, Martin Elouga, Augustin Holl, Christiane Atangana, Joseph-Marie Essomba, Thierno Mouctar Bah, Jean-Paul Warnier, Paul Valentin Emog, Aboubacar Njiassé Njoya, Anastasie Nlendé Nzumé, Adolphe Wang sonnè, Elodie Nya, Lucie Zouya Mimbang, Martin Njikam, Odile Chatap Ekindi, Emmanuel Chiabi, Paul Nchoji Nkwi, etc.[125].

Pour tout dire, à travers ses centres de recherche, l'ISH a été un véritable pôle de recherches où de nombreux chercheurs se retrouvaient pour discuter sur les résultats de recherche. La recherche y était fleurissante si bien que l'institut a été pourvu de deux instances de publications dont : la *Revue Science et Technique, série Sciences Humaines* et la collection *Travaux et Documents de l'ISH*. Le premier dispositif de publication était chargé de divulguer tous les trois mois, des articles n'excédant pas trente pages. Tandis que le second était tenu de faire paraître annuellement deux à trois livres, c'est-à-dire des travaux allant jusqu'à trois cents pages et plus[126]. De l'avis de Motaze Akam, "l'ISH a été le cadre unique dans lequel se pratiquaient une recherche professionnelle, c'est-à-dire que les chercheurs qui y exerçaient le faisaient à plein temps et ne s'occupaient pas en principe d'autres activités"[127]. L'ISH s'est donc consacré exclusivement à la recherche ainsi qu'à la formation des chercheurs. Il a tant bien que mal joué ce rôle, en témoigne les multiples projets menés en son sein (formation, octroi des bourses, publications, soutenance des thèses, etc.)[128]. C'est ainsi qu'au plus fort de son fonctionnement, il a inculqué chez les

[124] Pour plus de détails sur les programmes de recherche en histoire menés par l'ISH, lire Boto, "L'Institut des Sciences Humaines et sa contribution à la production historique au Cameroun : 1974-1991"…, pp.41-60.
[125] Ibid., pp.56-60.
[126] Motaze Akam, "Le marché de l'expertise et la place du socio-anthropologique : Le chercheur en sciences sociales en Afrique. Illustrations camerounaises"…, p.4.
[127] Ibid.
[128] Boto, "L'Institut des Sciences Humaines et sa contribution à la production historique au Cameroun : 1974-1991"…, pp.80-88.

chercheurs une vitalité pérenne, au point où au lendemain de sa liquidation son esprit continuait d'animer la recherche scientifique au Cameroun. À cet effet, Philippe Blaise Essomba ne pense pas le contraire lorsqu'il soutient une fois de plus qu'en dépit de la fermeture de l'ISH, de nombreuses activités scientifiques ont continué d'être promues, à l'instar de la tenue d'expositions, la publication des actes de colloques, la parution de nombreux ouvrages dans divers domaines, la publication de plusieurs articles dans des revues scientifiques et la soutenance des thèses aussi bien en histoire, littérature, philosophie, anthropologie, économie et sociologie[129]. De nombreux chercheurs en histoire, tels que cités ci-dessus (à la page 114), y ont fait leur preuve en marquant l'historiographie camerounaise au travers de leurs différentes recherches et publications. Bref, l'ISH a également contribué à la consolidation de l'historiographie camerounaise et a été le lieu d'expression de nombreux historiographes camerounais.

En somme, l'objectif de ce chapitre était de montrer la place des institutions de recherche en sciences humaines et sociales dans l'émergence des premiers historiographes camerounais. Après analyse, il ressort que la création de l'université et de l'Institut des Sciences Humaines (ISH) a constitué un facteur endogène à cette émergence. La mise en place de ces deux institutions émane d'une volonté gouvernementale de disposer des instruments de fierté nationale, aptes à promouvoir la recherche fondamentale dans le champ des sciences humaines et sociales, afin d'amener les Camerounais à avoir une meilleure connaissance de leur univers socio-culturel. D'une part, c'est en leur sein que l'on va voir émerger une classe de chercheurs s'intéressant à la chose historique. D'autre part, elles vont permettre à la science historique de gagner en fécondité grâce aux travaux de ces producteurs du savoir historique. S'il est admis, avec Engelbert Mveng et Nicolas Offenstadt, que les universités et les centres de recherches sont des lieux par excellence où se fait l'histoire[130], alors on comprend pourquoi l'UFC et l'ISH sont deux organismes de recherches en sciences humaines et sociales au Cameroun qui ont constitué des tribunes d'expression des premiers historiographes camerounais. Ces institutions se dotèrent dès lors des départements chargés des études historiques qui, sous l'instigation de ces premiers historiographes, marquèrent une rupture épistémologique avec l'historiographie coloniale. Mieux encore, c'est dans ces pôles de recherche que ces concepteurs de la science historique

[129] Essomba, "L'Institut des Sciences Humaines (ISH) : une histoire inachevée"…, p.227.

[130] À ce propos, lire Ossama, Sj "Père Engelbert Mveng, historien", in Akono, Sj (dir.), *Engelbert Mveng : Chantre de la libération du Muntu…*, p.211. Consulter également Offenstadt, *L'historiographie*…, p.5.

vont ainsi repenser la conception, l'écriture et l'enseignement de l'histoire du Cameroun au Cameroun. Toutefois, parmi ces premiers acteurs camerounais de l'historiographie, cinq d'entre eux, Engelbert Mveng, Fabien Kange Ewane, Eldridge Mohammadou, Martin Zachary Njeuma et Joseph-Marie Essomba, en fonction de leurs orientations scientifiques ont retenu l'attention du présent travail. Il est de ce fait nécessaire qu'un soin particulier leur soit accordé dans les pages qui suivent. C'est pourquoi le troisième chapitre de ce travail est consacré à la présentation de ces personnages susmentionnés ainsi que de leurs productions scientifiques.

CHAPITRE III :

BIOGRAPHIE ET BIBLIOGRAPHIE D'ENGELBERT MVENG, DE FABIEN KANGE EWANE, D'ELDRIDGE MOHAMMADOU, DE MARTIN ZACHARY NJEUMA ET DE JOSEPH-MARIE ESSOMBA

Mener une étude d'ensemble sur un personnage est un exercice fastidieux qui relève du domaine de la biographie[1]. Elle consiste à faire un résumé de la vie du personnage concerné, à ressortir ses principales actions et à présenter ses œuvres. Pour y parvenir, il faut connaître toutes les péripéties ayant jalonné la vie de l'homme. L'histoire en tant que science se prête bien à ce type d'exercice, puisqu'elle place l'homme au cœur de sa réflexion. La biographie demeure donc un exercice scientifique dont l'apport à l'historiographie reste incontestable[2]. Ainsi, dans toute réflexion scientifique axée sur l'homme, il est nécessaire de procéder d'abord par une présentation du personnage. Celle-ci permet de saisir de façon intelligible et objective, les évènements l'ayant profondément marqué ainsi que sa formation. Dans le cadre de ce chapitre, il ne s'agit pas d'élaborer une biographie *stricto sensu.* Mais, il est question de ressortir laconiquement les grandes phases de la formation et du parcours des cinq protagonistes suscités. L'objectif ici est de souligner quelques aspects marquants de leur cursus et de mettre en évidence leurs productions. Engelbert Mveng, Fabien Kange Ewane, Eldridge Mohammadou, Martin Zachary Njeuma et Joseph-Marie Essomba, cinq (05) acteurs de la science historique au Cameroun. Au fait, qui sont-ils et quels sont les grands moments qui ont favorisé leur éducation solide et accomplie ? Pour une bonne compréhension, il serait judicieux de répondre à ces questions en procédant à une présentation individuelle des personnages et à une recension de leurs productions. Par soucis d'harmonisation, cette présentation se fera par groupage. Dans une première partie, nous allons présenter ces premiers historiographes camerounais ayant eu un parcours atypique (I) ; et dans une deuxième partie, ceux-là qui ont eu une formation systématiquement classique en histoire (II).

---

[1] La biographie, héritière des hagiographies du Moyen-Âge, s'affirma dès le XIX^e^ siècle et fut beaucoup privilégiée par l'école méthodique. Mais, au tournant du XX^e^ siècle, elle fut dénigrée, surtout par l'École des Annales qui prônait une histoire totale, économique et sociale et préférant l'histoire des masses à l'étude des personnages. Autrement dit, elle fut pendant longtemps proscrite des cercles savants. En effet, avec la professionnalisation de leur métier au XIX^e^ siècle, les historiens la jugèrent comme un style trop littéraire. Par ailleurs, dans leur quête de la scientificité, ils la toléraient si et seulement si elle entendait révéler des traits collectifs qui dépassaient l'individu ou quand elle cherchait à montrer que les acteurs de l'histoire étaient les produits d'une tendance historique impersonnelle. Cependant, peu de temps après son "excommunication", ce « genre » est réhabilité à la fin des années 1970 – ainsi qu'au cours des années 1980 – et reconnu dans le monde universitaire. C'est dans ce sillage que des historiens issus de l'École des Annales, à l'instar de Georges Duby et Jacques Le Goff, se sont essayés dans ce genre historiographique. Suite à son explosion dans le paysage scientifique, les historiens ont découvert qu'à travers elle, il est possible d'interroger les représentations de l'homme au sujet de l'histoire. C'est pourquoi la biographie s'insère désormais dans ce qu'il est convenu d'appeler la "Nouvelle histoire". Pour plus de détails, consulter Dortier (dir.), *Le dictionnaire des sciences sociales…*, pp.29-30.

[2] Lire à ce propos G. Piketty, "La biographie comme genre historique ? Étude de cas", *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°63, 1999, pp.119-126.

I- Les historiographes camerounais au parcours atypique

Dans cette section, il importe de faire le point sur trois historiographes de la première génération, ayant eu un parcours atypique. Il est question ici de ces producteurs du savoir historique qui, à la base, n'ont pas eu une formation systématiquement classique en Histoire. C'est-à-dire qu'ils ont suivi d'autres formations avant de se lancer plus tard dans le champ historiographique. Il s'agit d'Engelbert Mveng, de Fabien Kange Ewane et d'Eldridge Mohammadou.

1. Engelbert Mveng : un personnage multidimensionnel

Si l'on considère Engelbert Mveng comme un personnage multidimensionnel, c'est surtout grâce à sa remarquable formation ainsi qu'à son importante production scientifique dans divers domaines. C'est ce qui va être développé dans les lignes qui suivent. La photo ci-dessous présente ce personnage éclectique qu'est Engelbert Mveng.

Photo n° 1 : Engelbert Mveng



Source : J.-P. Messina, *Engelbert Mveng : La plume et le pinceau. Un message pour l'Afrique du III^e millénaire (1930-1995),* Yaoundé, PUCAC, 2003. [Première de couverture].

1.1. L'homme et les principaux moments de son parcours[3]

Engelbert Mveng, communément appelé Révérend Père (R.P.) Engelbert Mveng, fut un homme polyvalent aux multiples casquettes dont le génie l'amena à embrasser divers domaines de la vie professionnelle.

Issu d'une famille chrétienne très modeste[4], Engelbert Mveng est né le 09 mai 1930 à Énamngal dans l'arrondissement de Ngoulmakong[5], actuel département du Ntem, région du Sud-Cameroun. Ses parents, Jean Amougou et Barbe Ntolo, cultivateurs, furent des chrétiens presbytériens[6]qui lui inculquèrent dès sa plus tendre enfance une solide éducation chrétienne. Une éducation qui, bien qu'étant calquée sur les valeurs chrétiennes, visait également à forger en lui un caractère de conquérant, de combattivité, de créativité, d'inventivité[7]. En effet, si l'on analysait attentivement les deux lieux d'origine d'Engelbert Mveng à savoir Énamngal qui veut dire en Éwondo[8] "tireur d'élite" et Ngoulmakong qui signifierait "par la force des armes", l'on se rend très vite compte qu'Engelbert Mveng est né dans un milieu hostile à toutes dominations ; notamment un cadre dans lequel la survie des membres du territoire est tributaire de la hardiesse de ses fils et filles jusqu'au prix du sang. C'est-à-dire dans une zone de résistance contre tout assujettissement, où il aurait d'ailleurs entendu mille et une histoires, vu et subi dans sa propre chair de nombreuses humiliations[9]. Voici ce qu'Engelbert Mveng lui-même, cité par Jean-Paul Messina, pense de ses origines :

> Je suis né à quelques kilomètres de l'Équateur, dans ce Sud-Cameroun à cheval sur les deux hémisphères. Afrique en miniature et terre de dialogue, c'est là au fond du Golfe de Guinée, à la pointe de cette baie de Biafra redoutée des caravelles, que toute l'Afrique d'abord (toutes les races et tous les groupes ethniques africains sont représentés chez nous), […]. Contrairement à ce qui

[3] Il n'est pas question ici d'une biographie exhaustive. Certains éléments biographiques exposés ici ont été tirés de l'article d'Engelbert Mveng : "Synode africain, prolégomènes pour un concile africain", *Concilium*, n°239, 1992, pp.149-169 ; ainsi qu'à la postface de son ouvrage *L'Afrique dans l'Église : paroles d'un croyant*, Paris, L'Harmattan, 1985. Pour la biographie complète du père Engelbert Mveng, se référer à l'œuvre de J.-P. Messina, *Engelbert Mveng : La plume et le pinceau. Un message pour l'Afrique du III e millénaire (1930-1995),* Yaoundé, PUCAC, 2003.

[4] J. Owona Ntsama, "Humanisme et conscience historique ou les voies de l'afro-renaissance chez Engelbert Mveng", *Patrimoine*, n°0036, avril 2003, p.14.

[5] Eyezo'o, "Les missionnaires chez les Béti du Sud-Cameroun "…, p.323.

[6] Pour plus d'informations sur les parents d'Engelbert Mveng ainsi que leur religion, lire Messina, *Engelbert Mveng : La plume et le pinceau…*, pp.177-183.

[7] J. Ndongo, "L'art comme testament universel et infalsifiable de l'œuvre d'Engelbert Mveng", in Akono, Sj (dir.), *Engelbert Mveng : Chantre de la libération du Muntu…,* p. 26.

[8] Langue maternelle d'Engelbert Mveng, parlée partiellement dans le grand Sud-Cameroun.

[9] Ndongo, "L'art comme testament universel et infalsifiable de l'œuvre d'Engelbert Mveng"…, p.26.

> s'est passé ailleurs, aucune de ces puissances coloniales ne nous a assimilés ou supprimés. Nous ne sommes devenus ni la nouvelle Carthage [...]. Nous sommes restés nous-mêmes […][10].

Ce milieu qui l'a vu naître aurait sans doute contribué à son éveil précoce ; puisqu'il est couramment admis que l'homme est le produit de son milieu, de son environnement, à travers le processus de socialisation[11]. Cette affirmation est d'autant plus vraisemblable qu'à l'âge de cinq ans, de par sa probité et son intelligence, il est remarqué par le Père Pierre Pichon (1890-1968), l'un des fervents militants de la lutte contre les travaux forcés. Ce dernier, dès son départ (exil) du Cameroun en 1935, confia Engelbert Mveng à son successeur le R.P. Laurent Hébrard (1905-1990) qui fit de lui son protégé. En dépit de l'obédience religieuse de ses parents, il est baptisé le 14 juillet 1935 à l'Église Catholique. Le 28 juillet 1942, soit sept ans après son baptême, il reçoit son sacrement de confirmation. C'est dire que, le jeune Engelbert Mveng a eu à subir dès son plus jeune âge l'influence des prêtres et de la religion catholique. Cette influence ne serait-elle pas à la base de son engagement dans la vie religieuse ?

À partir de 1936, c'est le début pour lui d'un parcours scolaire et académique qui débuta à l'école de la Mission Catholique de Minlaba[12], couronné par l'obtention de son Certificat d'Étude Primaire et Élémentaire (C.E.P.E). Après l'école primaire, il poursuivit avec succès ses études secondaires, respectivement aux petits séminaires d'Éfok (lieu où étaient évaluées les vocations issues des différentes missions catholiques), d'Akono (1944-1950) et au grand séminaire d'Otélé (1950-1951). Sa vocation pour le service de l'Église l'amena à intégrer le Noviciat de la Compagnie de Jésus de Djuma, le 21 septembre 1951. C'est précisément dans cette localité située sur le Kwilu, au Congo belge (actuelle République Démocratique du Congo) et où fut implanté le premier noviciat des Jésuites d'Afrique noire en 1948, qu'Engelbert Mveng, après trois ans de préparation à la vie religieuse, prononça ses premiers vœux de religion.

Ses études universitaires se déroulèrent tour à tour aux universités de Namur et de Louvain (Belgique), de Lyon et de Paris-Sorbonne (France) et de Dakar (Sénégal). Il y étudia les lettres classiques, la philosophie et la théologie. En effet, dès 1954, Engelbert Mveng quitte Djuma pour l'Institut Saint Robert Bellarmin de Wépion à Namur en

---

[10] Messina, *Engelbert Mveng : La plume et le pinceau…*, p.168.

[11] La socialisation désigne le processus par lequel les individus intègrent les normes, les codes de conduites, les valeurs, etc., de la société à laquelle ils appartiennent. Lire Dortier (dir.), *Le dictionnaire des sciences sociales…*, pp.328-329.

[12] Eyezo'o, "L'art chrétien africain et l'inculturation de l'Évangile au Cameroun"…, p.131.

Belgique où il entreprend des études de lettres (littérature, latin, grec). Puis, il commença sa formation en Philosophie en 1956 à Eegenhoven (Louvain) en Belgique et l'acheva deux ans plus tard à Vals-Chantilly (France). Conformément au parcours habituel des Jésuites, Engelbert Mveng, au terme de ses études en philosophie, rentre au Cameroun dans l'optique d'effectuer un stage apostolique de trois ans (1958-1960)[13]. Son bref séjour le conduisit à exercer en tant qu'enseignant de français et d'histoire au Collège Libermann à Douala de 1958 à 1959[14]. Durant ces deux années d'enseignement, le futur Jésuite se familiarise considérablement avec l'histoire, qui l'amène à se poser des questions sur l'historicité du continent africain tant rejetée par les Européocentristes. C'est ce qu'il reconnaît lui-même en écrivant à la préface d'un de ses ouvrages :

> Nous ne voulons pas conclure ces lignes sans adresser un merci tout spécial à […] Nos cadets du Collège Libermann (Douala) : c'est dans la préparation du brevet ou du baccalauréat, en leur enseignant l'histoire, que l'auteur de ces lignes a appris lui-même à mieux découvrir la valeur humaine de l'histoire[15].

C'est également pendant cette période de régence qu'il prit connaissance et s'initia avec l'art traditionnel africain (précisément celui de l'Ouest-Cameroun), lorsqu'il se rendit à Foumban en compagnie du père Éric de Rosny. Après son séjour au pays natal, le "jeune prodige" s'envole une fois de plus pour la France, afin d'entamer des études théologiques. Lesquelles se firent à Lyon et s'achevèrent en 1963 par son ordination sacerdotale à la Basilique Saint-Jean de Lyon. Pour survoler un tout petit peu cette présentation chronologique, il est à noter qu'en 1968, il s'inscrit à l'Université de Dakar et obtient l'année suivante les certificats de latin et de grec[16].

Ordonné prêtre le 07 septembre 1963 après un long parcours parsemé d'obstacles dont il gravit grâce à sa ténacité[17], le Jésuite camerounais publia la même année, en autodidacte, sa première œuvre historique à savoir *Histoire du Cameroun*, éditée à Paris aux éditions Présence Africaine[18]. Cet ouvrage fut couronné en 1964 par l'Académie

---

[13] J.-B. Talla et al., "Engelbert Mveng : Itinéraire prométhéen d'un prophète incompris", *Patrimoine*, n°0013, avril 2001. [en ligne], disponible sur https://www.google.cm/search?q=google&ie=utf-8&oe=utf-8&rls=org.mozilla:fr:official&client=firefoxa&channel=sb&gws_rd=cr&ei=Itr1U63dB4iN7Qa_xIFA#channel=sb&q=engelbert+mveng&rls=org.mozilla:fr:official., consulté le 18 août 2017 à 15h33 min.

[14] En effet, pendant cette période, les Jésuites viennent de s'installer dans la cité économique ; c'est donc l'occasion pour lui d'édifier ses plus jeunes concitoyens en mettant en pratique tout ce qu'il a appris.

[15] E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Tome 1, Yaoundé, CEPER, 1984, p.12 [Préface à la première édition].

[16]https://www.google.cm/search?q=google&ie=utf-8&oe=utf-8&rls=org.mozilla:fr:official&client=firefoxa&channel=sb&gws_rd=cr&ei=Itr1U63dB4iN7Qa_xIFA#channel=sb&q=engelbert+mveng&rls=org.mozilla:fr:official., consulté le 18 août 2017 à 21h53 min.

[17] Messina, *Engelbert Mveng : La plume et le pinceau…*, pp. 21-45.

[18] L'on reviendra sur cet ouvrage dans le prochain chapitre.

française. C'est en effet dans un contexte où les combats des chercheurs africains et africanistes pour la reconnaissance d'un passé à l'Afrique (noire) se faisaient de plus en plus sentir, qu'Engelbert Mveng s'engagea à sa manière et avec détermination dans la recherche historique. Son dessein était de redorer le blason de l'histoire africaine et lui donner la place qui est sienne dans une perspective holistique. Bien que nanti de Licences en lettres classiques (grec et latin), en philosophie et en théologie scolastique[19] ainsi que d'une thèse de doctorat troisième cycle en théologie intitulée "Paganisme face au christianisme dans la correspondance de Saint Augustin"[20], son appétit effréné pour l'histoire contribua dès son retour au Cameroun, à son recrutement en qualité de maître assistant délégué et Chargé d'enseignement au département d'histoire de l'UFC en 1965[21]. Enseignant d'histoire, il s'intéressa surtout à l'histoire ancienne[22], de même qu'à la méthodologie et la critique historique[23], à l'égyptologie, à l'histoire religieuse et aussi à l'histoire de l'art[24]. Homme multidimensionnel, son dynamisme et son impatience le poussèrent à s'adonner avec entrain, en tant que prêtre et historien, à d'autres domaines tels que la théologie, la poésie, l'art, l'archéologie[25], etc. L'on va revenir plus amplement sur ces deux derniers domaines dans les prochains chapitres.

Pour confirmer son statut d'historien et consolider par-dessus tout sa formation, Engelbert Mveng s'imposa dans le domaine historique en soutenant, en 1970, une thèse de doctorat d'État à la Sorbonne intitulée : "Les sources grecques de l'histoire négro-africaine, depuis Homère jusqu'à Strabon"[26] sous la direction d'Henri Van Effenterre, Professeur d'histoire ancienne. Docteur ès lettres et sciences humaines, il passa du grade d'Assistant à celui de Chargé de cours (1968-1971), puis, Maître de conférences (1971-1974) et enfin Professeur titulaire dès 1974. Par ailleurs, il assuma aussi les fonctions de Chef du département d'histoire (de 1983 à 1987) de l'Université de Yaoundé. Mais, il est

[19] Eyezo'o, "Les missionnaires chez les Beti du Sud-Cameroun"…, p.324.
[20] Il s'agit de sa thèse de doctorat troisième cycle en théologie, soutenue en 1964 à l'Université de Lyon en France.
[21] ANCFALSH-UY I, Annuaire de l'UFC portant sur le personnel enseignant, année universitaire 1971-1972, p.4. Voir aussi A. E. Bella, "L'institution universitaire au Cameroun", p.62.
[22] J.-M. Essomba, *Civilisation du fer et sociétés en Afrique Centrale : Le cas du Cameroun Méridional (Histoire ancienne et archéologie)*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 11.
[23] Entretien avec R. Kpwang Kpwang, 56 ans, historien, Yaoundé, 17 septembre 2020.
[24] Entretien avec T. Mouctar Bah, 77 ans, historien, Dakar-Yaoundé (via internet), le 17 janvier 2020.
[25] Entretien avec P. Abéga, 82 ans, prêtre retraité, Yaoundé, 19 juillet 2014. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].
[26] Cette thèse fut publiée en 1972 à Paris, aux éditions Présence Africaine.

à noter que, entre 1966 et 1974, il fut Directeur des Affaires Culturelles au Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Professionnelle.

Engagé dans le mouvement culturel de la Négritude comme un filial disciple de Léopold Sédar Senghor[27], Engelbert Mveng s'impliqua parallèlement dans le fonctionnement de plusieurs associations intellectuelles :

- membre de l'Académie des sciences d'Outre-mer (ASO) ;

- membre de l'Association Internationale des Écrivains de Langue Française ;

- membre de la Fondation Égyptologique Reine-Élisabeth (Belgique) ;

- membre de l'AHA et du comité scientifique de la Revue historique *Afrika Zamani* ;

- fondateur du Mouvement des Intellectuels Chrétiens d'Afrique (MICA) ;

- membre de l'Association Œcuménique des Théologiens du Tiers-Monde (EATWOT), association fondée en 1976 à Dar-es-Salaam en Tanzanie, par un groupe de théologiens venus d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique[28] ;

- président de la Commission des Arts de la Société Africaine de Culture ;

- cofondateur et secrétaire général de l'Association Œcuménique des Théologiens Africains (AOTA). Il s'agit aussi d'une autre association authentiquement africaine, créée le 20 décembre 1977 à Accra au Ghana ;

- coorganisateur du premier F.A.N. de Dakar au Sénégal en 1966, et membre du comité technique chargé de la préparation du deuxième F.A.N. de Lagos au Nigéria en 1977 ;

- président de l'Association des Musées du Monde Bantou, il fut choisi pour la circonstance par le Centre International des Civilisations Bantoues (CICIBA)[29] ;

- fondateur d'une Bibliothèque d'Histoire Africaine (B.H.A.) en 1970[30], qui devint en 1981 le musée Alioune Diop.

---

[27] Ph. Laburthe-Tolra, "L'adaptation au Cameroun de la négritude selon Senghor dans l'art du R.P. Engelbert Mveng", in J. Pirotte, C. Sappia et O. Servais (dir.), *Images et diffusion du christianisme…,* p.368.
[28] E. Mveng (dir.), *Spiritualité et libération en Afrique*, Paris, Karthala, 1987, p.13.
[29] E. Mveng, "Protection et conservation du patrimoine culturel. À quand le musée national du Cameroun ?", in J.-M. Essomba (dir.), *L'Archéologie au Cameroun. Actes du premier Colloque international de Yaoundé (6-9 janvier 1986),* Paris, Karthala, 1992, p.292.

Bien plus, les autres structures fondées par lui sont : le foyer Jeanne Amugu (1974), le collège "Le Sion" Jeanne Amugu (1975) et la congrégation religieuse les Béatitudes (branche féminine) en 1980. Il fut aussi aumônier des étudiants et animateur d'un Atelier d'Art Nègre (A.A.N.) sis au quartier Élig-Essono à Yaoundé, etc. En 1992, il fonde le Centre Africain de Recherches sur l'Inculturation (CARI), car il s'est hissé comme l'un des hérauts de l'inculturation[31] dans le domaine religieux au Cameroun ; puisque proposant celle-ci comme méthode d'appropriation de l'Évangile[32].

Tel est là, présenté brièvement Engelbert Mveng ainsi que son éminent parcours. Il ne reste plus qu'à faire ressortir ses différentes publications à caractère scientifique.

1.2. Ses principales productions scientifiques

Comme l'atteste Jean-Paul Messina, "Engelbert Mveng se sera surtout fait connaître […] à travers ses publications"[33].

Extrêmement abondantes, ces publications d'Engelbert Mveng sont constituées de nombreux ouvrages publiés, des ouvrages en collaboration, des chapitres dans des ouvrages et plusieurs articles scientifiques commis, dans les domaines de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de l'anthropologie, de la spiritualité, de la poésie et de la théologie. Pour des besoins de convenance, il a été nécessaire de chiffrer ses différentes publications dans un tableau[34], bien que les chiffres avancés ne soient pas totalement exacts en raison du caractère non-exhaustif de celles-ci.

---

[30] E.M., "La recherche historique au Cameroun", *Revue Camerounaise d'Histoire*, n°1, octobre 1971, pp.217-218.

[31] L'inculturation émane en fait des Jésuites qui, dans les pays de mission, manifestaient une tolérance subtile sur certains rites ancestraux n'ayant aucunement un caractère idolâtrique. C'est donc le père Matteo Ricci de la première mission supérieure de Chine (1610) qui préconisait bien même avant le Concile Vatican II, que les méthodes missionnaires et les principes d'évangélisation s'acclimatent au contexte culturel, linguistique, et social de la Chine tout en prenant en compte les rites canoniques des chinois. Ce qui suscita la montée des hostilités, notamment auprès des congrégations religieuses comme les Dominicains, les Franciscains, les Augustins (Jansénistes), et aussi dans de nombreux pays d'Europe à l'instar de la France qui expulsèrent la compagnie des Jésuites de leur territoire respectif et poussèrent par la même occasion le Pape Clément XIV à dissoudre l'ordre des clercs réguliers de la compagnie de Jésus ; mais qui ne sera rétabli qu'en 1814 par le Pape Pie VII. Pour en savoir plus sur ce sujet, consulter "Inculturation", in *Encarta* ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, 2009. [DVD].

[32] Eyezo'o, "Les missionnaires chez les Béti du Sud-Cameroun"…, p.331.

[33] Messina, *Engelbert Mveng : La plume et le pinceau…*, p.51.

[34] Les données sur les productions d'Engelbert Mveng reportées dans ce tableau, résultent du fruit des recherches menées par l'auteur de ce travail dans les différentes communautés religieuses et bibliothèques de

Tableau n° 5 : Publications d'Engelbert Mveng.

Publications	Nombre
Ouvrages publiés	16
Ouvrages en collaboration[35]	08
Chapitres dans des ouvrages[36]	12
Articles scientifiques[37]	52
Total	**88**

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des informations recueillies pendant ses recherches et dans certains ouvrages.

Il ressort de ce tableau qu'Engelbert Mveng a beaucoup publié. Pour un total d'environ quatre-vingt-huit (88) publications, ses productions scientifiques touchent de nombreux domaines de la science de façon générale. La grande majorité de ses travaux ont été publiés par *Présence Africaine*, Revue fondée en 1947 par son "mentor" Alioune Diop et son épouse, simultanément à Paris et à Dakar. Cette Revue sans but politique, visait à remettre en question le colonialisme. Elle avait aussi pour objectif ultime de définir l'originalité de la personne et de la civilisation africaine afin de permettre leur insertion dans le monde moderne[38]. Revenant sur ces publications, elles sont constituées de :

- Environ seize (16) ouvrages publiés où il est seul auteur ; parmi ceux-ci, l'on peut relever les titres comme : **-** *Si quelqu'un… Chemin de croix* (1962) ; *Histoire du Cameroun* (1963) ; **-** *L'art d'Afrique noire. Liturgie cosmique et langage religieux* (1964) ; **-** *Art nègre, Art chrétien ?* (1967) ; **-** *Les sources grecques de l'histoire négro-*

---

la place ; chez ses proches ; sur internet (http://www.idref.fr/028163141, consulté le 04 septembre 2017 à 21h42 min) ; dans l'ouvrage : *L'art et l'artisanat africain*, Yaoundé, CLÉ, 1980, p.5. Et, pour l'enrichir, il a exploité l'ouvrage de F. X. Akono, Sj (dir.), *Engelbert Mveng : Chantre de la libération du Muntu…,* pp.269-275. S'appuyant principalement sur cet ouvrage, il a opéré un classement chronologique desdites productions, mais tout en corrigeant également certains écueils que renfermait ce livre. Il est à noter que ledit tableau est explicité en annexe de ce travail.

[35] Cette rubrique concerne les ouvrages dans lesquels Engelbert Mveng a publié avec le concours d'autres auteurs, de même que ceux où il intervient en tant qu'éditeur scientifique et directeur de publication.

[36] Il s'agit ici des livres auxquels Engelbert Mveng a apporté sa contribution.

[37] Ces articles d'Engelbert Mveng s'étendent tant dans les domaines de la théologie, de l'art, de l'histoire, de l'archéologie que des autres sciences sociales.

[38] L. Kesteloot, *Histoire de la littérature négro-africaine*, Paris, Karthala, 2001, p.210.

africaine depuis Homère jusqu'à Strabon (1972) ; - *Balafons : Poèmes* (1972) ; - *L'art et l'artisanat africains* (1980) ; - *L'Afrique dans l'Église. Paroles d'un croyant* (1985) ; - *Histoire des Églises chrétiennes au Cameroun : les origines* (1990) ; etc.

- Près de huit (08) ouvrages en collaboration, où Engelbert Mveng est soit directeur de publication, soit éditeur scientifique. Parmi ceux-ci, nous avons : - *Guide bibliographique du monde noir* (1971) ; - *Perspectives Nouvelles sur l'histoire africaine* (1971)[39] ; - *Jerusalem Congress on Black Africa and the Bible* (1972) ; - *Manuel d'histoire du Cameroun* (1978) ; - *Spiritualité et libération en Afrique* (1987) ; - *Théologie, libération et cultures africaines. Dialogue sur l'anthropologie négro-africaine* (1996) ; etc.

- Douze (12) contributions dans des ouvrages et dont les principaux titres, sont : - "Signification africaine de l'art"[40] ; - "Négritude et civilisation, gréco-romaine"[41], - "La Bible et l'Afrique noire. Réflexions sur la pénétration de la Bible en Afrique"[42] ; - "Introduction à l'herméneutique négro-africaine"[43] ; - "De la soumission à la succession"[44] ; - "Protection et conservation du patrimoine culturel. A quand le musée national du Cameroun ?"[45] ; - "La voie initiatique de Saint Jean de la Croix"[46] ; - "Impoverishment and Liberation : A Theological approach for Africa and the Third World"[47] ; - "De la mission à l'inculturation"[48] ; etc.

- Une cinquantaine d'articles scientifiques rédigés aussi bien dans le domaine de la théologie que dans celui des sciences humaines et sociales. Au nombre de ces articles,

---

[39] Il s'agit des Comptes rendus du Congrès international d'historiens de l'Afrique, Dar- es-Salaam, Octobre 1965, Paris, Présence Africaine, 1971.

[40] in S.A.C. (éd.), *Colloque du premier Festival Mondial des Arts Nègres*, Paris, Présence Africaine, 1967, pp.7-22.

[41] in S.A.C. (éd.), *Colloque sur la Négritude*, Dakar, 12-17 Avril 1971, Paris, Présence Africaine, 1972, pp.43-52.

[42] in E. Mveng et R.J.Z. Werblowsky (éd.), *Jerusalem Congress on Black Africa and the Bible*, April 24-30, New-York, Anti-Defamation League of B'nai B'rith, 1972, pp. 23-39.

[43] in *Le critique africain et son peuple comme producteur de civilisation*, Actes du Colloque de Yaoundé, 16-20 Avril, Paris, Présence Africaine, 1977, pp.121-134.

[44] in S.A.C. (éd.), *Civilisation noire et Église Catholique*, Colloque d'Abidjan, 12-17 Septembre 1977, Paris/Abidjan/Dakar, Présence Africaine/NEA, 1978, pp.267-276.

[45] in J.-M. Essomba (dir.), *L'Archéologie au Cameroun*, Actes du premier Colloque international de Yaoundé (6-9 Janvier 1986), Paris, Karthala, 1992, pp.287-293.

[46] in D. Zuazua (éd.), *La mystique africaine*, Actes du colloque international à l'occasion du 4e centenaire de la mort de St Jean de la Croix, Kinshasa, Baobab, 1993, pp.321-345.

[47] in R. Gibellini (ed.), *Paths of African Theology*, New York, Maryknoll Orbis Books, 1994, pp.154-165.

[48] in J. Ndi-Okalla (dir.), *Inculturation et conversion. Africains et Européens face au synode des Églises d'Afrique*, Paris, Karthala, 1994, pp.11-19.

nous pouvons évoquer quelques titres phares comme : - "Essai d'anthropologie négro-africaine : la personnalité humaine…"[49] ; - "L'art d'Afrique noire, liturgie cosmique et langage religieux"[50] ; - "L'art camerounais"[51] ; - "L'art africain d'hier et l'Afrique d'aujourd'hui…"[52] ; - "Structures fondamentales de l'art négro-africain"[53] ; - "L'art africain : le rythme"[54] ; - "Les sources de l'histoire négro-africaine : Agatharchide de Cnide"[55] ; - " Les sources de l'histoire négro-africaine II : Homère"[56] ; - "Ngoro, nouveau site archéologique du Cameroun"[57] ; - "La femme dans la sagesse bantoue"[58] ; - "Archéologie Camerounaise, découverte des Poteries à Mimetala"[59] ; - "Les sources de l'histoire du Cameroun"[60] ; - "Archéologie Camerounaise : Mvolyé"[61] ; etc.

Au demeurant, Engelbert Mveng est véritablement un personnage multidimensionnel comme le montre sa dense et intense formation, ainsi que son immense production scientifique dans les domaines des sciences philosophique, théologique, littéraire, artistique, historique et même des sciences sociales. Ce qui fait donc de lui un "intellectuel", un "savant" pour reprendre ces mots de Martin Ntoné Kouo[62].

Ayant ainsi parcouru la vie et les productions d'Engelbert Mveng, intéressons-nous à présent à l'itinéraire d'un autre artisan de la science historique au Cameroun, à savoir Fabien Kange Ewane.

2. Fabien Kange Ewane : l'historien, sa formation et ses publications

Fabien Kange Ewane a activement contribué au rayonnement de la discipline historique au Cameroun, notamment à travers ses publications et ses enseignements. Homme polyvalent de par sa formation solide et fortement enracinée dans le domaine

[49] *Cahiers des Religions Africaines*, n°12, 1978, pp.85-96.
[50] *Bulletin de Théologie Africaine*, n°1, 1979, pp.99-103.
[51] *Abbia*, n°3, septembre 1963, pp. 3-24.
[52] *Présence Africaine*, n°46, 2è trimestre, 1963, pp.35-51.
[53] *Présence Africaine*, n°49, 1er trimestre, 1964, pp.116-128.
[54] *Présence Africaine*, n°52, 4è trimestre, 1964, pp.104-127.
[55] *Présence Africaine*, n°55, 3è trimestre, 1965, pp.92-99.
[56] *Présence Africaine*, n°60, 4è trimestre, 1966, pp.46-53.
[57] *Abbia,* n° 14-15, Juillet-Décembre 1966, pp. 143-152.
[58] *Vivante Afrique*, n°243, Mars-Avril 1966, pp.3-7.
[59] *Bulletin de l'Association Française pour les Recherches et Études Camerounaises*, Bordeaux, Tome 3, 1968, pp. 39-41.
[60] *Abbia,* n°21, Janvier-Avril 1969, pp. 127-137.
[61] *Revue Camerounaise d'Histoire*, n°1, Octobre 1971, pp. 123-127
[62] Entretien avec M. Ntoné Kouo, 77 ans, historien, Douala, 17 août 2016. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

religieux, il est, comme Engelbert Mveng, “un personnage atypique”[63]. Il est question, dans les lignes qui suivent, de revenir sur les grands moments du parcours de ce dernier et de ressortir quelques-unes de ses publications. La photo ci-dessous présente le personnage de Fabien Kange Ewane.

Photo n° 2 : Fabien Kange Ewane



Source : Cliché Fabrice Etaka Tsayem, Yaoundé, 23 avril 2016.

[63] Entretien avec J.-P. Messina, 64 ans, historien et enseignant à l’Université Catholique d’Afrique Centrale, Yaoundé, 25 juillet 2021.

2.1. Les grands moments du parcours de l'homme[64]

Fabien Kange Ewane est né le 1er février 1932 à Yabwadibe, canton bakoko, dans l'actuel arrondissement de Dibombari[65] au Cameroun. En effet, il naît au moment où la colonisation européenne bat son plein en Afrique. Cette localité qui l'a vu naître, au même titre que nombre de régions du Cameroun pendant la période coloniale, souffre d'un manque considérable d'écoles. C'est ce qui explique d'ailleurs sa scolarisation relativement tardive, comme il le souligne lui-même :

> Durant les dix premières années de ma vie, ma formation a été initiatique, car comme tous les garçons de mon âge, j'accompagnais mon père dans ses besognes quotidiennes. Il m'apprenait ainsi la connaissance et l'exploitation des différents éléments de notre environnement (l'eau, la forêt, la pêche, la chasse…). Entre temps, les missionnaires catholiques avaient créé des écoles à Douala et à Bonabéri ; alors, ils envoyèrent dans mon village des moniteurs chargés d'enseigner le français. C'est l'un de ces moniteurs, en la personne de Joseph Ngongo, qui m'a pris avec lui. Baptisé en 1940, les missionnaires de la mission catholique de Bonabéri m'ont inscrit dans leur école[66].

Ces propos liminaires de Fabien Kange Ewane, font allusion au système d'éducation et d'instruction qui était appliqué dans l'Afrique traditionnelle. Cette éducation consistait à préparer le jeune à la vie adulte. Dès la naissance, on lui apprenait à être fort de corps et d'esprit à travers des exercices physiques comme la lutte, la course, la chasse, la pêche, etc. Son intelligence, sa mémoire et son imagination étaient également stimulées par des contes, des récits et des devinettes. On lui enseignait comment vivre en harmonie avec la nature ; comment s'intégrer dans la communauté via l'observance des valeurs fondamentales telles que l'amitié, la parenté, la justice, la fidélité, la loyauté, le respect d'autrui et de son bien, la maîtrise de soi, la prudence et la sincérité[67]. Si tant est que dès sa plus tendre enfance, l'Afrique en général et le Cameroun en particulier restaient encore fermement attachés à ces valeurs traditionnelles, cette formation initiatique reçue par le jeune Fabien Kange Ewane ne serait-elle pas à l'origine de son profond

---

[64] À ce niveau, il est important de trouver des astuces pour retracer brièvement les grandes étapes du parcours de ce héraut de la science historique au Cameroun. Ainsi, la biographie et la bibliographie succinctes du personnage vont être élaborées à partir de la postface de ses ouvrages *Semence et moisson coloniales : un regard d'Africain sur l'histoire de la colonisation*, Yaoundé, Éd. CLÉ, 1985 ; *Défi aux Africains du IIIème millénaire*, Yaoundé, Éd. CLÉ, 2000 ; de même que sur la base de son Curriculum Studiorum.

[65] L'arrondissement de Dibombari créé en 1955, est situé à 18 km de la ville de Douala, chef-lieu de la région du Littoral dont il fait partie. Il est à cheval entre les régions du Littoral, du Sud-ouest et de l'Ouest.

[66] Entretien avec F. Kange Ewane, 85 ans, historien, Yaoundé, 15 avril 2017. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

[67] N. Ossama, Sj, "Histoire et enseignement en Afrique", in E. Mveng, *L'enseignement de l'Histoire dans les universités africaines*…, p.158.

enracinement culturel et de son intérêt poussé pour l'égyptologie ? L'on reviendra plus amplement sur cet aspect dans les prochains chapitres.

Inscrit en 1943 à l'école primaire de la mission catholique de Bonabéri où il débute sa formation scolaire, Fabien Kange Ewane obtient en 1948, son tout premier diplôme à savoir le Certtificat d'Études Primaires et Élémentaires (C.E.P.E.). Ce certificat lui permet ainsi d'entamer, de 1949 à 1955, ses études secondaires tour à tour au petit séminaire de Melong et au séminaire moyen de Mvaa[68]. À Melong, il obtient le Brevet d'Études du Premier Cycle (B.E.P.C.) ainsi que la première partie de son Baccalauréat. La deuxième partie de ce diplôme est obtenue au séminaire moyen de Mvaa en 1955. De 1955 à 1975, il entreprend ses études supérieures en trois grandes étapes. La première étape, de 1955 à 1962, se déroule respectivement au grand séminaire d'Otélé où il fait deux années de philosophie et quatre années de théologie au grand séminaire de Mvolyé. Au terme de cette première étape, il s'initie dans l'enseignement et l'encadrement des élèves de l'École Normale d'Instituteurs de Nkongsamba et du collège privé catholique Herbert de Souza (1962-1964), dont il est cofondateur et directeur. Il est à noter qu'en 1963, Fabien Kange Ewane est ordonné prêtre séculier[69].

Dans la même lancée, il poursuit la deuxième phase de ses études supérieures en Europe, à l'Université des sciences humaines de Strasbourg II et à l'Université grégorienne de Rome. Dans la première institution, il obtient une Licence en théologie, un Diplôme d'Études Supérieures (D.E.S.) en Histoire des institutions ainsi qu'un Doctorat 3è cycle en histoire des institutions (1969). Tandis que dans la seconde, il en sort nanti d'une Licence en Exégèse Biblique (langues et civilisations orientales).

---

[68] Il est à noter que durant cette période, les petits séminaires tout comme les grands séminaires étaient des institutions qui ne présentaient pas des candidats aux examens officiels. En fait, l'on est en pleine période coloniale et, il ne fallait pas que les séminaristes acquièrent des diplômes officiels qui risqueraient les détourner de leur mission originelle. Tel est le cas de Monseigneur Albert Ndongmo qui, ayant passé tous ses études au séminaire, n'a eu que pour seul diplôme son C.E.P.E. Ce n'est qu'à partir des années 50, suite à des mouvements de contestations orchestrés par des Séminaristes que les Supérieurs vont instaurer le système de certification.

[69] Entretien avec F. Kange Ewane, 85 ans, historien, Yaoundé, 15 avril 2017. Du latin *sæcularis*, le clergé séculier est constitué des prêtres et des chanoines qui vivent dans le "siècle", c'est-à-dire au milieu des laïcs. Ses membres prennent des engagements religieux, mais leur principale caractéristique est d'être engagée dans la vie séculière et non en communauté comme le clergé régulier. Alors que le clergé régulier s'engage dans les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, le clergé séculier fait des engagements, mais ne prononce aucun vœu de célibat (de ne pas vivre en couple amoureux) et d'obéissance (de manière générale à l'Église, par l'intermédiaire de chaque supérieur hiérarchique). Les membres du clergé séculier sont soumis à la règle canonique et sont tenus de réciter les différentes prières de l'Office divin.

Doté d'un Doctorat 3è cycle[70] et d'une Licence en Exégèse Biblique, il exerce de 1969 à 1971 en tant que professeur d'histoire de l'Église et d'Exégèse Biblique au grand séminaire international de Nkolbisson au Cameroun. Entre 1971 et 1975, c'est la troisième et dernière étape de ses études universitaires. Celles-ci ont été marquées par la préparation d'un Doctorat d'État à l'Université des sciences humaines de Strasbourg II, ainsi que son admissibilité en Doctorat de droit international en juin 1973 au Centre de Droit International de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques, Juridiques et Sociales de Strasbourg. Ces études supérieures sont couronnées le 10 juin 1975 par la soutenance d'une thèse d'État ès lettres (Histoire), sur le thème "Le politique dans le système religieux Catholique romain en Afrique : 1815-1960", sous la direction de Fernand L'Huillier, Professeur des études contemporaines à l'Université de Strasbourg[71].

De ce qui précède, on peut constater que la formation supérieure reçue par Fabien Kange Ewane, tant dans le domaine théologique qu'historique, a été très solide. Ce qui lui valut, quelques temps après son retour au Cameroun, son recrutement à l'Université de Yaoundé le 04 octobre 1976 en tant que Chargé de cours au département d'histoire. Il y exerça pendant environ huit ans avant de passer au grade de Maître de conférences le 30 juillet 1984. Grade qu'il conserva jusqu'à sa mise en retraite officielle en 1997. En tant qu'enseignant, il s'adonna avec entrain à l'histoire des religions, à l'égyptologie ainsi qu'à la science politique.

Poursuivant cette présentation du parcours du personnage, il est également impératif de souligner que Fabien Kange Ewane fut aussi :

- Vice-doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH) de l'Université de Yaoundé, de 1978 à 1981 ;

- fondateur du Centre d'Égyptologie et de la Réactualisation des Valeurs Africaines (SCAT-CERVA) ;

- membre du comité consultatif sur l'Enseignement Supérieur en Afrique (1987) ;

- membre de l'association française d'histoire religieuse et contemporaine, Paris, Créteil ;

- membre du comité international Paul Hazoumé, Université de Paris XII, Créteil ;

[70] Sa thèse de troisième cycle, soutenue à Strasbourg, est intitulée : "Église d'Afrique : mythe ou réalité ?".
[71] Entretien avec F. Kange Ewane, 85 ans, historien, Yaoundé, 11 août 2017.

- membre du comité scientifique de la revue *Syllabus*, ENS, Yaoundé ;

- membre du Centre d'Études et de Recherches sur les Pays d'Afrique Noire Anglophone (CERPANA), Université Paul Valéry, Montpellier ;

- membre du Centre d'Études et de Recherches sur les Civilisations, Langues et Littératures d'Expression Française (CERCLEF), Université de Paris XII, Créteil ;

- membre fondateur de *Terroirs*, revue africaine des sciences sociales, avec Fabien Eboussi Boulaga[72] ;

- membre du comité scientifique de la revue *Héritages des Tropiques*, ENS, Yaoundé ;

- directeur du projet de recherche "Cent ans de politique domaniale des missionnaires au Cameroun (1845-1945)", Université de Yaoundé ;

- superviseur de séminaires d'initiation à la direction des travaux des étudiants (mémoires) par les assistants, à la FALSH et à l'ENS de Yaoundé.

Voici présenté en filigrane, le remarquable parcours de Fabien Kange Ewane qui fut marqué par de solides études universitaires et son grand appui à la recherche scientifique. Dès à présent, faisons également le point sur ses productions scientifiques.

2.2. Essai d'esquisse bibliographique du personnage

Fabien Kange Ewane est, au même titre qu'Engelbert Mveng, un historien fécond tant dans le domaine de la recherche que celui de la production. Ses productions scientifiques sont variées, de nature historique et englobent pour l'essentiel les volets religieux, culturel, politique et certaines sont même destinées à la conscientisation de l'homme africain en quête de repère. En dépit du nombre relativement élevé de ses publications, il a été jugé convenable de les chiffrer[73]. C'est pourquoi le tableau ci-dessous met uniquement en exergue le nombre de travaux scientifiques produits par cet auteur, afin de donner un bref aperçu de sa fécondité scientifique. Il serait également aberrant pour le

[72] Entretien avec F. Kange Ewane, 85 ans, historien, Yaoundé, 11 août 2017. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

[73] Pour plus de détails sur la bibliographie de Fabien Kange Ewane, voir tableau en annexe de ce travail. Il est à noter que, ce tableau résulte du fruit des recherches menées dans les différentes bibliothèques de la place ; chez ses proches ; dans la bibliothèque personnelle du concerné ; dans ses ouvrages *Semence et moisson coloniales…*, p.2, *Défi aux Africains du III*^{ème} *millénaire*, Yaoundé, Éd. CLÉ, 2000, pp.5-6 ; et, l'on a également mis à profit quelques éléments bibliographiques figurant dans son Curriculum Studiorum.

lecteur de se cantonner sur ces chiffres, puisqu'ils ne sont qu'à titre indicatifs ; ceci en raison du caractère incomplet desdites publications recensées.

Tableau n° 6 : Publications de Fabien Kange Ewane.

Publications	Nombre
Ouvrages publiés	11
Ouvrages en collaboration	/
Chapitres dans des ouvrages[74]	05
Articles et communications[75]	25
Total	**41**

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des informations recueillies pendant ses recherches et dans certains ouvrages.

En observant ce tableau, l'on se rend à l'évidence que Fabien Kange Ewane est un auteur productif doué du zèle de la recherche. Ses productions, pour un total d'environ trente-huit publications, portent sur l'histoire culturelle et politique. Elles sont constituées de :

- Onze (11) ouvrages dont il est seul auteur et où figurent des titres comme : **-** *L'originalité de la personne selon l'Homme noir de la côte du Cameroun : Éléments d'anthropologie africaine* (1965) ; **-** *Le politique dans le système religieux catholique romain en Afrique : 1815-1960* (1976) ; **-** *Semences et moissons coloniales : un regard d'Africain sur l'histoire de la colonisation* (1985) ; **-** *Les effets induits de la coopération Nord-Sud : le développement du sous-développement en Afrique*, (1993) ; **-** *Défi aux Africains du III^{ème} millénaire* (2000), **-** *L'indépendance dépendante dans l'Afrique francophone de la post-colonie : l'histoire sans complexe ni complaisance* (2016) ; etc.

- Cinq (05) chapitres très édifiants dans des ouvrages qui s'illustrent à travers des thèmes accrocheurs tels que : **-** "De la dynamique historique de l'identité culturelle camerounaise :

[74] Il s'agit ici des ouvrages auxquels Fabien Kange Ewane a apporté sa contribution et par conséquent, il y figure en tant que contributeur.

[75] Cette rubrique concerne notamment les articles scientifiques de Fabien Kange Ewane, ainsi que ses multiples communications passées lors des colloques.

un regard d'historien" (1985)[76] ; - "L'émergé et l'immergé dans la conférence de Berlin : l'expérience dans la rencontre germano-camerounaise, 1884-1916" (1985)[77] ;- "Doguicimi : une approche de l'histoire africaine" (1987)[78] ; - "Étude critique des tendances observées dans les universités et instituts de recherches de l'Afrique centrale" (1989)[79] ; etc.

- Près de vingt-cinq (25) articles scientifiques et de communications qui ne laissent point le lecteur curieux indifférent à la lecture des titres, à l'instar de : - "Les légendes ont la vie dure : image de l'Afrique en Occident"[80] ; - "Le mythe d'Alfred Saker dans l'histoire du Cameroun"[81] ; - "Alioune Diop et l'encyclique Progressio Populorum : le développement solidaire de l'humanité ?"[82] ; - "Le phénomène religieux en milieu urbain : le syncrétisme dans les villes africaines modernes"[83] ; - "In memoria : ma gerbe au regretté Cheikh Anta Diop"[84] ; - "L'historien Cheikh Anta Diop"[85] ; etc.

Les parcours et publications d'Engelbert Mveng et de Fabien Kange Ewane mis en exergue, présentons maintenant un autre historiographe camerounais de la première génération qui a également eu un parcours atypique : il s'agit d'Eldridge Mohammadou.

3. Eldridge Mohammadou : Un administrateur doté du zèle de la recherche

Eldridge Mohammadou, qui signe aussi sous le nom de Mohammadou Mal Idrissou[86], est un chercheur solitaire "reconverti" qui s'est affirmé dans le champ historiographique camerounais au lendemain des indépendances. Nous insistons sur l'adjectif "reconverti" parce qu'à la base, il fut un administrateur civil de formation. Très tôt, il se détacha des rouages de l'administration publique pour embrasser une carrière de

---

[76] in Ministère de l'Information et de la Culture (éd.), *L'identité culturelle du Cameroun*, Yaoundé, 1985, pp.71-78. [Cette thématique a été exposée la même année au colloque de Yaoundé portant sur "Quelle identité pour le Cameroun et l'Afrique de demain ?"]

[77] in Kum'a Ndumbe III A. (éd.), *L'Afrique et l'Allemagne, de la colonisation à la coopération*, Douala, Africavenir, 1985, pp.3-14. [Cette thématique a été reprise en 1986 au colloque de Kinshasa portant sur "L'Afrique et son avenir : les voies africaines pour le développement intégral"].

[78] in Mane R. et Huannou A. (éds.), *Doguicimi de Paul Hazoume,* Paris, L'Harmattan, 1987, pp.49-57.

[79] in Breda, *Amélioration et rénovation de l'enseignement supérieur en Afrique*, Paris/Dakar, Unesco, 1989, pp.39-57. [Il s'agit des Actes du colloque de Dakar, tenu du 4-8 mai 1987 et portant sur "Amélioration et rénovation de l'enseignement supérieur en Afrique."]

[80] *L'Afrique littérature*, n°58, 1er trimestre, 1981, pp.10-24.

[81] *Afrique histoire*, n°5, avril 1982.

[82] *Bulletin de théologie africaine*, vol. IV, n°7, janvier-juin 1982, pp.75-86.

[83] *Dossier CERPANA*, n°3, décembre 1983, Montpellier, pp. 125-152.

[84] *Nomade*, revue culturelle, numéro spécial 1/2, Paris, 1989, pp.8-17.

[85] *Héritage des Tropiques*, vol.2, n°2, Yaoundé, mars 2000, pp.71-91.

[86] Mouctar Bah, "L'œuvre d'Eldridge Mohammadou : sa contribution à l'historiographie…", p. 45.

chercheur. C'est du moins ce qui va être développé dans les lignes qui suivent. Nous mettrons en exergue les grands moments ayant marqué sa vie ainsi que ses publications. La photo ci-dessous, donne un aperçu du personnage d'Eldridge Mohammadou. Cette photo a été prise à la première de couverture d'un numéro des Annales de la FALSH de l'Université de Ngaoundéré[87], car le personnage tel que décrit par Christian Seignobos, n'était pas un adepte des photographies depuis les années 1970[88].

Photo n° 3 : Eldridge Mohammadou



Source : Annales de la FALSH, *Traditions historiques et développement. Mélanges offerts aux Professeurs Thierno Mouctar Bah et Eldridge Mohammadou*, numéro spécial, vol. XV, Université de Ngaoundéré 2016.

[87] Annales de la FALSH, *Traditions historiques et développement. Mélanges offerts aux Professeurs Thierno Mouctar Bah et Eldridge Mohammadou*, numéro spécial, vol. XV, Université de Ngaoundéré 2016.
[88] C. Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou*, Réseau Méga-Tchad, 2011, p.8. [En ligne], disponible sur http://lah.soas.ac.uk/projects/megachad/divers.html, consulté le 20 juillet 2021 à 16h05 min.

3.1. Les principaux moments du parcours d'Eldridge Mohammadou[89]

Nous allons développer ici les grands moments du parcours d'Eldridge Mohammadou, en partant de son enfance jusqu'à sa conversion en tant que chercheur.

3.1.1. Une jeunesse difficile

Eldridge Mohammadou est né le 15 janvier 1934 à Garoua d'un père anglais et d'une mère peule[90]. Son père, Georges William Eldridge, est un comptable et employé de la John Holt & Co de Liverpool[91]. Affecté à Garoua, il démissionne plus tard pour se mettre à son propre compte. Il se convertit en homme d'affaires, parcourant les marchés du Nord-Cameroun pour y vendre des tissus, des vêtements, des bimbeloteries diverses et variées[92]. Tandis que sa mère, Mayrhama, est une peule yillaga du Lamidat de Mayo-Luwé[93]. De nationalité camerounaise, Eldridge Mohammadou eut une enfance difficile à cause de la séparation de ses parents. Une rupture qui entraina son départ du Cameroun avec son père. En effet, comme le souligne Christian Seignobos, l'un de ses proches collaborateurs, son père était un homme au tempérament agressif et capricieux. Il le souligne en ces termes :

> Georges William Eldridge, qui ne supporte de vivre ni en Angleterre, ni dans ses colonies, est un homme violent et fantasque. Il gifle un administrateur à Garoua et doit quitter le Cameroun. En 1941, il s'engage à Fort-Lamy dans la colonne Leclerc. Il laisse Mohammadou à Fort-Lamy avec sa marâtre car, entre temps, il a divorcé de Mayrhama. La guerre du Fezzan terminée, il reprend Mohammadou et descend à Brazzaville. Il va créer au Congo Léopoldville la « société allumettière du Congo ». Il ne sait que faire de son rejeton et le laisse en pension à Brazza[94].

---

[89] Cette biographie sommaire d'Eldridge Mohammadou a été puisée dans des travaux des chercheurs l'ayant côtoyé et qui ont décidé de lui rendre hommage. Nous pensons ici aux publications de C. Seignobos, "Eldridge Mohammadou (1934-2004)", *Journal des Africanistes*, tome 75, fascicule 1, 3ème trimestre, 2005, pp.299-306 ; *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou*, Réseau Méga-Tchad, 2011. [En ligne], disponible sur http://lah.soas.ac.uk/projects/megachad/divers.html, consulté le 20 juillet 2021 à 16h05 min. L'on s'est aussi référé à l'article de Mouctar Bah, "L'œuvre d'Eldridge Mohammadou : sa contribution à l'historiographie…", pp. 45-61. Il en est de même de la contribution de C.-H. Perrot et T. Mouctar Bah, "Eldridge Mohammadou", *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°176, 2004, pp.741-744. Nous avons aussi mis à profit l'article de R. Fardon, "Eldridge Mohamadou : 15 January 1934 – 18 February 2004", *Africa. Revue de l'Institut Africain International*, vol. 74, n°4, 2004, pp.662-669. Enfin, nous avons la publication de H. Adama et al., "Eldridge Mohammadou (1934-2004)", *Vestiges : Traces of Record*, vol. 5, 2019, pp.57-62. [En ligne], disponible sur http://vestiges-journal./, consulté le 21 juillet 2021 à 08h10 min.

[90] Seignobos, "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.299.

[91] Cette entreprise anglaise basée à Yaoundé, est l'ancêtre de la R. W. King & Co dite "Kampani" dans le Nord-Cameroun, elle-même issue de la Royal Niger Compagny. À ce sujet, lire Adama et al., "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.57.

[92] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.4.

[93] Seignobos, "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.299.

[94] Ibid., pp.299-300.

Après l'incident de Garoua, Eldridge Mohammadou âgé de quatre (04) ans et son père débutèrent les aventures à travers l'Afrique Équatoriale Française (A.E.F.). Cette instabilité de son géniteur, car toujours en quête de bien-être social, eut un réel impact sur sa scolarité. À l'âge de sept ans, Eldridge Mohammadou est inscrit dans une école à Fort-Lamy ; mais il n'y va presque pas. Il passe ses journées à se baigner dans le Chari avec ses camarades tchadiens. Il en profita pour se familiariser avec l'"Arabe-mafi", langue parlée dans le bassin tchadien[95]. La guerre du Fezzan terminée, Georges William Eldridge quitta Fort-Lamy en 1943 pour aller s'installer à Fort-Archambault avec son fils, où il renoua avec son métier d'expert-comptable à la Coton-Franc[96]. À Fort-Archambault[97], Eldridge Mohammadou apprit le Sango, langue véhiculaire parlée en Oubangui-Chari (actuelle République Centrafricaine). En 1944 son père, devenu exploitant forestier à Ouesso, descend la rivière Oubangui pour s'établir à Brazzaville[98]. Plus tard, il monta une société allumettière au Congo Léopoldville. Ne pouvant amener son fils dans la colonie belge, en raison du racisme dont les métis y faisaient face[99], il se trouva obligé de l'abandonner au Congo Brazzaville. Georges William Eldridge confia donc son fils en pension chez deux sous-officiers antillais, notamment les sergents Mélèze et Léandre[100]. Ces derniers l'envoyèrent chez les louveteaux[101], où il reçut une éducation beaucoup plus ludique, car orientée vers la nature. Cette éducation n'a pas été très formelle. Chez les louveteaux, "… il se baigne et pêche près des rapides du Congo, fait du vélo, a accès à la bibliothèque des pères, boit avec eux de la « frênette », une boisson alcoolisée à l'orange"[102].

En 1944, en dépit de sa scolarisation chancelante, Eldridge Mohammadou obtint son C.E.P.E. Son père le confia aux pères spiritains afin qu'il puisse suivre ses études secondaires[103]. C'est là qu'à partir de 1945, il suivit une formation plus ou moins

---

[95] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.4.
[96] Adama et al., "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.57.
[97] Fort-Archambault, dénommé actuellement Sarh, est une ville du Tchad située dans le Sud du pays, sur le fleuve Chari, à proximité de la frontière avec la République Centrafricaine.
[98] Adama et al., "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.57.
[99] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.4.
[100] Ibid., p.5.
[101] Les louveteaux sont des jeunes de 8 à 12 ans, faisant partie d'une association de scoutisme. Inspiré du *Livre de la Jungle* écrit par Rudyard Kipling en 1894, le louvetisme est un mouvement d'éducation par l'action proposé aux jeunes (filles et garçons) sans distinctions aucunes. Les louveteaux mènent une vie d'équipe et de foi beaucoup plus orientée vers la nature. Ce mouvement veut donc socialiser les jeunes en les faisant revivre les idées maîtresses de Robert Baden Powell (militaire britannique et initiateur du scoutisme) : apprendre par l'action ; travailler en petits groupes et donner des responsabilités aux enfants, en prenant conscience de leurs différences dans le processus d'apprentissage et d'acquisition des connaissances.
[102] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.5.
[103] Adama et al., "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.57.

régulière. Ces derniers, vu son ouverture d'esprit, remarquent en lui une personnalité hors du commun[104]. Dès la classe de quatrième, les pères spiritains l'envoient continuer ses études en France. Il s'inscrivit à Cannes, au Collège Stanislas chez les Marianistes, où il obtint son B.E.P.C. Après Cannes, il est admis à Strasbourg dans un établissement laïc, le Lycée Fustel de Coulanges. Il y décroche son Probatoire, et en 1954 son Baccalauréat en Lettres (Latin, Grec, Anglais)[105]. Parallèlement, à Strasbourg, il tenta en vain d'entrer en contact avec la famille de son père. Porté à embrasser la vie cléricale dans la compagnie des Jésuites ou chez les Dominicains après son Baccalauréat, Eldridge Mohammadou abandonna ce rêve pour poursuivre ses études universitaires[106].

Ses études supérieures se firent à Bordeaux (1955-1958) et à Paris (1959-1960). À Bordeaux, il étudie le Droit qui ne l'intéresse pas d'ailleurs. C'est au cours de son séjour à Bordeaux qu'il s'initia à la vie politique française ainsi qu'à la lecture du *Canard Enchaîné*[107]. Il fit aussi la rencontre de nombreux étudiants camerounais tels que Paul Nchoji Nkwi et Jean-Félix Loung, avec qui il se lie d'amitié. À la faveur de la Loi-cadre de 1956, le Cameroun a besoin d'élites locales à même de gérer les affaires du pays une fois l'indépendance accordée. C'est dans ce sillage qu'Eldridge Mohammadou alla à Paris s'inscrire à l'Institut des Hautes Études d'Outre-Mer (IHEOM)[108]. Son séjour parisien qui dura un an (1959-1960), lui permit de suivre une formation d'administrateur civil. Il se fit également de nouvelles connaissances, notamment celles des étudiants camerounais upécistes. Il s'agit entre autres de Mongo Béti, Nzié Tam, Ngouo Woungly Massaga, Abel Eyinga, Augustin Frédéric Kodock, François Sengat-Kuo, Michel Ndoh Kingué, William Aurélien Eteki Mboumoua, Vroumsia Tchinaye, etc. Avec ces derniers, il participa activement à la vulgarisation des idées upécistes à travers la *Revue camerounaise*[109]. Eldridge Mohammadou entra ainsi dans la mouvance du militantisme pré-indépendance et adhéra par la même occasion à la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire (FEAN). En

[104] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.5.
[105] Adama et al., "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.57.
[106] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.5.
[107] Ibid., p.6.
[108] L'IHEOM, fondé par l'Ordonnance du 5 janvier 1959, est un établissement institué à la demande des États de l'Afrique Noire et de Madagascar pour former les cadres supérieurs de la Fonction Publique de ces Pays. Cet institut vient remplacer l'ancienne École Nationale de la France d'Outre-Mer (ENFOM) qui formait les administrateurs coloniaux. Pour plus de détails sur l'IHEOM, lire "Chronique de l'I.H.E.O.M.)", *La Revue administrative*, 15ème année, n°85, Janvier-Février 1962, pp.110-112. [En ligne], disponible sur https://www.jstor.org/stable/40763498, consulté le 22 juillet 2021 à 05h55min.
[109] Adama et al., "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.58.

prélude à la préparation d'une guerre psychologique au Cameroun[110], la FEAN s'associa à d'autres étudiants venus du Maghreb et du Vietnam. Ils bénéficièrent de l'accompagnement des intellectuels du Parti Communiste Français (PCF) et des Tiers-mondistes comme Maurice Duverger, Jacques Vergès, Marcel Merle, Jean Suret-Canale, Roger Garaudy, René Dumont, Pierre Moussa, etc.[111].

De par son activisme politique, Eldridge Mohammadou devint le représentant des étudiants du Nord-Cameroun à Paris. C'est ainsi qu'à la veille de son examen, suite à la grève des collégiens de Garoua, il commit un article dans la revue upéciste, intitulé "L'expectative de la jeunesse du Nord-Cameroun". Un opuscule qui irrita le gouvernement camerounais. Ce dernier, après suspension de la bourse d'étude d'Eldridge Mohammadou, lui intima l'ordre de rentrer au Cameroun[112]. Il revint dès lors au pays en 1960 sans diplôme, car n'ayant pu composer son examen de fin d'année à l'IHEOM. Toutefois, il faut rappeler qu'avant son retour forcé au Cameroun, il avait déjà signé un engagement décennal auprès de l'administration française. Par cet engagement, il devait d'abord exercer au Congo avant d'intégrer la fonction publique française par la suite. Or, en raison de son apatridie, il devait choisir entre trois nationalités : française, congolaise et camerounaise. Il porta cependant son choix sur le Cameroun. C'est ainsi que son engagement décennal fut transféré au Cameroun, pays de son choix[113]. De retour au Cameroun, il arpenta à partir de 1961 les couloirs de l'administration publique camerounaise, jusqu'à sa reconversion en tant que chercheur.

3.1.2. De l'administration publique à la recherche

Un an après son retour à Yaoundé, en 1961, Eldridge Mohammadou qui a fait des études d'administrateur civil, fut affecté d'abord aux finances (Service des marchés et des études), puis aux affaires étrangères[114]. Il faut constater qu'en dépit de la sommation dont il a fait face de la part des autorités camerounises et qui lui valut son retour forcé au Cameroun, il est incorporé rapidement dans l'administration publique camerounaise. Ceci

[110] Cette guerre psychologique, base du militantisme de ces jeunes étudiants camerounais, se résumait à une forme de chantage. Elle se fondait sur le principe selon lequel "il faut qu'à diplôme et mérite égaux, un Noir ait le même salaire qu'un Blanc". Pour plus de détails, consulter Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.6.
[111] Ibid.
[112] Seignobos, "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.300.
[113] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.7.
[114] Ibid., p.8.

pour la simple raison qu'il intégra le milieu politique camerounais. Mais cette carrière politique a été très brève[115].

Avec la préparation de la Réunification du Cameroun, le pays avait urgemment besoin de fonctionnaires bilingues. Eldridge Mohammadou, polyglotte de son état, car ayant des connaissances plus ou moins approfondies en de nombreuses langues (Arabe, Sango, Kikongo, Fulfulde, Pidgin, Français, Allemand, Espagnol, Russe et surtout Anglais), fut envoyé aux Affaires étrangères comme interprète dans les rencontres officielles[116]. Il fut remarqué par John Ngu Foncha, vice-président de la République Fédérale du Cameroun, qui fit de lui son chef de cabinet de 1962 à 1963[117]. Avec John Ngu Foncha, Eldridge Mohammadou participa aux nombreuses campagnes d'incorporation du Cameroun britannique au sein de la République du Cameroun, indépendante depuis le 1er janvier 1960. Lors de ses multiples descentes sur le terrain, il servit non seulement d'interprète, mais prêcha aussi aux militants de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) de sortir de la clandestinité pour venir participer à la construction du pays[118]. Il confirma ainsi son abandon envers ses compagnons de l'UPC, dont il fut un allié de longue date. Il exerça sa fonction d'interprète aussi bien aux côtés de John Ngu Foncha, que d'Ahmadou Ahidjo en Europe, au Moyen-Orient et auprès du groupe de Monrovia[119]. Une fois la Réunification réalisée, John Ngu Foncha est délaissé par le Président Ahmadou Ahidjo, au profit de Salomon Tandeng Muna[120]. Eldridge Mohammadou perd de ce fait son protecteur[121]. Cette perte représenta pour lui un moment difficile dans sa carrière, aussi bien politique qu'administrative. En effet, son passé d'Upéciste ne joua pas en sa faveur. Jugé peu fiable, le Président Ahmadou Ahidjo pour l'éloigner de l'administration centrale, lui proposa d'intégrer le corps des ambassadeurs. Eldridge Mohammadou refusa cette proposition et démissionna de l'administration centrale en 1964, pour s'investir progressivement dans le champ de la recherche. Ce champ qu'il affectionnait tant, notamment celui de la collecte des traditions orales des peuples du Cameroun[122].

---

[115] Adama et al., "Eldridge Mohammadou (1934-2004)" …, p.58.
[116] Ibid.
[117] Fardon, "Eldridge Mohamadou : 15 January 1934 – 18 February 2004"…, p.662.
[118] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.8.
[119] Seignobos, "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.300.
[120] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.9.
[121] Seignobos, "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.300.
[122] Adama et al., "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.58.

Renonçant à toute ambition politique, Eldridge Mohammadou de par son caractère indépendant et curieux, se tourna vers la culture, la linguistique et la collecte des traditions orales[123]. Bref, il se lança dans la recherche en sciences sociales et choisit comme discipline de prédilection l'histoire[124]. Ce fut pour lui le début d'une longue odyssée dans la mouvance de la reconstitution du passé des peuples du Cameroun. Son intrusion dans la recherche historique intervient suite à l'appel lancé par Amadou Ampâté Bâ, à travers le programme de l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), pour le sauvetage des traditions orales en vue de préserver le patrimoine culturel de l'Afrique. Eldridge Mohammadou tira profit du riche contexte marqué par les combats des Africains et des Africanistes pour la reconnaissance d'une histoire africaine, pour se lancer lui aussi dans la recherche en histoire. Cette période au cours de laquelle se mettait en place les prémices de la recherche historique nationale. Tous les intellectuels étaient donc conviés à s'y investir.

De même, un autre fait marquant de son engagement dans le champ de la recherche en sciences sociales fut la mise en place des éditions CLÉ (Centre pour la Littérature Évangélique) et de la Revue culturelle *Abbia* en 1963[125]. C'est surtout au sein de la Revue *Abbia* qu'Eldridge Mohammadou s'exprime à ses débuts de chercheur. Auprès des chercheurs comme Bernard Fonlon, Michel Ndoh Kingué, Jean-Félix Loung, Françis Mbassi Manga, Alain Gheerbrandt et Roland Diziain, il s'outille davantage à l'art de la recherche et de la rédaction. Il suit, collecte et corrige les articles. "Il assure la recension d'ouvrages en français, en anglais, en allemand, des actes de Colloques, mais aussi de films et de musiques"[126]. Toutefois, Christian Seignobos, l'un de ses proches collaborateurs, nous décrit les raisons qui ont constitué le déclic réel de l'intérêt d'Eldridge Mohammadou pour l'histoire en ces termes :

> Sa vocation pour l'histoire serait née, d'après lui, de la recherche de ses origines, mais c'est Alain Gheerbrandt qui, le premier, va l'entraîner sur le terrain et lui en donner le goût. Gheerbrandt fait des recherches sur la culture matérielle, les « trésors des chefferies ». Il entraîne avec lui Mohammadou dans les chefferies bamiléké et en pays tikar. C'est là qu'Eldridge reçoit son premier choc de terrain. Il y reviendra et y finira même sa recherche avec les Baare-Chamba[127].

---

[123] Seignobos, "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.300.

[124] Mouctar Bah, "L'œuvre d'Eldridge Mohammadou : sa contribution à l'historiographie…", p.46.

[125] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.10.

[126] Ibid.

[127] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.11.

De ces propos de Christian Seignobos, il y ressort que c'est en recherchant ses origines anglaises et peules, entre 1954 et 1960, qu'Eldridge Mohammadou commença à prendre goût pour l'histoire. Mais la concrétisation de cette passion pour la recherche historique trouva son assise avec la création en 1965 du Centre Fédéral Linguistique et Culturel (C.F.L.C.) à Yaoundé par l'UNESCO. Eldridge Mohammadou intégra donc le C.F.L.C. et devint consultant de l'UNESCO sur les langues et les traditions orales[128]. C'est à partir du C.F.L.C. qu'il effectua ses premières descentes de terrain avec l'anthropologue belge Alain Gheerbrandt, premier directeur du C.F.L.C[129].

Entre 1963 et 1991, Eldridge Mohammadou reconverti en chercheur, participa à de nombreuses rencontres sur les langues et les traditions orales, et anima aussi plusieurs structures de recherche inaugurées au Cameroun au lendemain des indépendances. Il fut entre autres :

- Fondateur et animateur de la Revue culturelle *Abbia*, mise en place en 1963 ;

- chercheur et consultant pour l'UNESCO au sein du C.F.L.C. de 1964 à 1972 ;

- membre du Centre Régional de Documentation pour la Tradition Orale (CRDTO) de Niamey, fondé par l'UNESCO ;

- fondateur de la *Revue Camerounaise d'Histoire* en 1971, un projet qui fut malheureusement sans lendemain[130] ;

- chef de département de la recherche à la Direction de la Recherche au Ministère de l'Éducation et de la Culture de 1972 à 1975 ;

- chef de division (sections Histoire, Langue, Anthropologie) au Centre de Recherche sur les Langues et les Traditions Orales Africaines (CERELTRA), service qui instruit les dossiers des chercheurs et placé sous la tutelle de l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST) de 1975 à 1980. Par la même occasion, il occupa aussi le poste de coordinateur du musée de la recherche toujours au sein de l'ONAREST[131]. C'est dans cette structure qu'il fit la connaissance du linguiste et

[128] Seignobos, "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.301.
[129] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.10.
[130] Ibid., p.12.
[131] Fardon, "Eldridge Mohamadou : 15 January 1934 – 18 February 2004"…, p.662.

ethnologue japonais Paul Kazuhisa Ogushi et de l'archéologue britannique Nicolas David[132] ;

- chef de station à l'Institut des Sciences Humaines (ISH) de 1980 à 1991. C'est au sein de cette dernière structure (ISH) qu'il déploya une activité débordante et s'épanouit particulièrement. En effet, il fut envoyé à Garoua comme chef de station, avec pour mandat de couvrir la recherche dans tout le Nord-Cameroun. Il y mena une forte activité de terrain à travers la collecte des traditions orales des lamidats peuls de l'Adamawa et le dépouillement des archives coloniales[133].

Tenu en marge des institutions universitaires pour défaut de diplômes, Eldridge Mohammadou compléta sa formation en 1973 à l'École Pratique des Hautes Études à Paris. Il y soutint un travail sur "Rey-Bouba"[134]. En 1991, avec la fermeture de l'ISH (considéré comme le nid des opposants), Eldridge Mohammadou est toujours en mal de reconnaissance dans le paysage universitaire au Cameroun, car fortement ostracisé, parce que n'étant pas détenteur d'une thèse de doctorat. Il s'exila alors au Nigéria, à l'Université de Maiduguri, plus précisément au *centre for Trans-saharan Studies*[135]. C'est plus tard qu'il revint occasionnellement à l'Université de Ngaoundéré à la faveur de la fondation de l'association *Anthropos*.

Après présentation de cette brève biographie d'Eldridge Mohammadou, il est question de faire le point sur ses nombreuses publications.

3.2. Les principales publications d'Eldridge Mohammadou

Eldridge Mohammadou est un éminent chercheur qui s'est illustré sur le champ de la recherche. Il a effectué un travail pionnier et une œuvre monumentale sur les traditions historiques des peuples du Cameroun septentrional[136]. Ce personnage paradoxal, autodidacte de son état, est devenu une référence incontournable dans l'historiographie du Cameroun. Chercheur fécond, il a commis de nombreux ouvrages et articles qui ne laissent pas le lecteur indifférent au premier regard. Pour des besoins de clarté et de

[132] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.12.
[133] Ibid., pp.13-15.
[134] Seignobos, "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.301.
[135] Ibid.
[136] Mouctar Bah, "L'œuvre d'Eldridge Mohammadou : sa contribution à l'historiographie…", p.46.

précision, il a été nécessaire de chiffrer ses différentes publications dans un tableau[137], afin d'éviter d'encombrer ce texte.

Tableau n° 7 : Publications d'Eldridge Mohammadou.

Publications	Nombre
Ouvrages publiés	30
Ouvrages en collaboration	04
Chapitres dans des ouvrages[138]	08
Articles et communications[139]	27
Total	**69**

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des informations recueillies pendant ses recherches et dans certaines publications.

De ce tableau, il ressort qu'Eldridge Mohammadou a brillé par sa fécondité sur le plan de la production scientifique. Ce passionné des sciences sociales à la plume légère s'est donné avec entrain à la production du savoir historique dans sa zone de prédilection, la partie septentrionale du Cameroun. En témoigne le nombre élevé de ses publications qui occupent une place appréciable dans la bibliographie du Cameroun. Celles-ci permettent d'édifier le lecteur sur le passé des sociétés du grand Nord-Cameroun. Même s'il lui a été reproché de s'être limité aux "histoires dynastiques"[140], il n'en demeure pas moins vrai qu'il reste parmi les historiographes camerounais, l'un des plus productifs. Avec une soixantaine de publications à son actif, Eldridge Mohammadou a marqué lui aussi l'historiographie camerounaise à plus d'un titre. Dans sa bibliographie, l'on enregistre :

- Une trentaine d'ouvrages publiés où il figure en tant qu'auteur. Ces ouvrages comprennent des titres comme : **-** *L'Histoire de Tibati, chefferie foulbé du Cameroun* (1965) ; **-** *L'Histoire des Peuls Feroobe du Diamaré : Maroua et Petté. Les Traditions*

[137] Pour plus de détails sur la bibliographie d'Eldridge Mohammadou, voir tableau en annexe de ce travail. Il est à noter que lesdites publications ont été tirées des publications suscitées dans ce travail. Il s'agit des publications de T. Mouctar Bah, de C. Seignobos, de C.-H. Perrot et T. Mouctar Bah, de R. Fardon, de H. Adama et al., que nous avons amplement citées au cours de cette présentation.

[138] Il s'agit ici des ouvrages auxquels Eldridge Mohammadou a apporté sa contribution.

[139] Cette rubrique concerne notamment les articles scientifiques d'Eldridge Mohammadou, ainsi que ses multiples communications passées lors des Colloques.

[140] Seignobos, "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.302.

historiques des Peuls de l'Adamawa, vol.1, (1970) ; - *Traditions d'origine des peuples du Centre et de l'Ouest du Cameroun (Mboum, Tikar, Bamoun, Bamenda, Banso, Bamiléké, Vouté)*, (1971) ; - *Le catalogue des archives coloniales allemandes du Cameroun. Katalog des deutschen Kolonial-Archivs in Kameroun* (1972) ; - *Le Royaume du Wandala ou Mandara au XIX^e siècle* (1975) ; - *L'histoire de Garoua, cité peule du XIX^e siècle* (1977) ; - *Fulbe Hooseere. Les Royaumes foulbé du plateau de l'Adamaoua au XIX^e siècle (Tibati, Tignère, Banyo, Ngaoundéré). Les Traditions historiques des Peuls de l'Adamawa,* vol.4, (1978) ; - *Ray ou Rey Bouba* (1979) ; - *Peuples et Etats du Fombina et de l'Adamawa (Nord-Cameroun). Etudes de Kurt Strumpell et von Briesen* (1982) ; - *Idriss Alaoma, ou l'apogée du Kanem-Bornou* (1983) ; *Le Peuplement de la Haute-Bénoué. Les Habitants de la zone centrale* (1983) ; - *Traditions d'origine des peuples du Centre et de l'Ouest du Cameroun* (1986) ; - *Peuples et sociétés traditionnelles du Nord-Cameroun. Étude de Leo Frobenius*, (1987) ; - *Les Lamidats du Diamare et du Mayo-Louti au XIX^e siècle (Nord-Cameroun). Les Traditions historiques des Foulbé de l'Adamawa,* vol.6, (1988) ; - *Les Lamidats des montagnes Mandara* (1988) ; - *Traditions historiques des peuples au Cameroun central : Ni-zoo, Voute et Kondja* (1991) ; etc.

- Près de quatre (04) ouvrages en collaboration, où il s'est associé avec d'autres chercheurs s'intéressant à sa zone d'étude. Ces travaux portent entre autres sur : - *Contes et poèmes foulbés de la Bénoué (Nord-Cameroun)*, (1965)[141] ; - *Dictionnaire élémentaire Fulfulde-Français-English* (1971)[142] ; - *Les Yillaga de la Bénoué : Ray ou Rey-Bouba. Les Traditions historiques des Foulbé de l'Adamawa,* vol.2, (1979)[143] ; - *Garoua, tradition historique d'une cité peule du Nord-Cameroun* (1980)[144] ; etc.

- Environ huit (08) chapitres dans des ouvrages, où il figure comme contributeur. On y trouve des titres tels que : - "Kalfu or the Fulbe Emirate of Baguirmi and the Toorobbe of Sokoto"[145] ; - "Introduction à l'histoire des Yillaga de Bindir"[146] ; - "Kanuri imprint on Adamawa Fulbe and Fulfulde"[147] ; - "L'implantation des Peuls dans l'Adamawa

[141] Cet ouvrage a été publié en collaboration avec H. Mayssal.
[142] Ce travail a été publié avec la collaboration des auteurs tels que A. Sow, P.-F. Lacroix et D. W. Arnott.
[143] L'ouvrage est le fruit de la collaboration avec A.Hamadjoda Abdoullaye
[144] Ouvrage publié en collaboration avec A. Modibbo Bassoro
[145] in Y.B. Usman (ed.), *The Sokoto Seminar papers*, Zaria, ABU,1975.
[146] in C. Seignobos et H. Tourneux (éds.), *Chronique des peuls Bindir*, Ndjaména, Université du Tchad, 1978, pp.6-14.
[147] in N. Cyffer & T. Geider (éds.), *Advances in Kanuri Scholarship*, Cologne, Köppe, 1997, pp.257-311.

(approche chronologique)"[148], - "Le poney conquérant des savanes du Cameroun central (*c*.1750–1850)"[149], - "Chronique royale versus histoire : le facteur Baare et le Bamoum au XIX[e] siècle (Cameroun)"[150], etc.

- Une vingtaine d'articles aussi bien en français qu'en anglais. Ces articles ont été publiés dans divers Journaux et revues. On y retrouve des titres comme : - "Introduction à la littérature peule du Nord-Cameroun"[151] ; - "Pour servir à l'histoire du Cameroun : la chronique de Bouba Njidda Rey"[152] ; - "L'histoire des lamidats foulbé de Tchamba et Tibati"[153] ; - "Un manuscrit peul sur l'histoire de Garaoua, par Mal Hammadou Bassoro"[154] ; - "Contes foulbé de la Bénoué"[155] ; - "Pour une histoire du Cameroun central : les traditions des Voute ou Baboute"[156] ; - "Un nouveau manuscrit arabe sur l'histoire du Mandara"[157] ; - "De la Bénoué à Bamenda : la chevauchée fantastique des Bali-Tchamba"[158] ; - "Kalfu ou l'émirat peul de Baguirmi et les Toorobbe de Sokkoto"[159] ; - "Envahisseur du Nord et Grassfields camerounais au XVIII[e] siècle : le cas du Bamoun"[160] ; - "Northern Cameroon or the Cameroonian section of the Emirate of Adamawa"[161] ; - "Le soulèvement mahdiste de Goni Waday dans la Haute-Bénoué (juillet 1907)"[162] ; - "Les sources de l'exploration et de la conquête de l'Adamawa et du Bornou allemands (1893-1903) : Passarge, Dominik, Bauer"[163] ; - "L'empreinte du Borno sur les

---

[148] in C. Tardits (éd.) *Contribution de la recherche ethnologique a l'histoire des` civilisations du Cameroun*, vol. 1, Paris, CNRS (Centre national de la recherche scientifique), 1981, pp.229-247.
[149] in C. Baroin et J. Boutrais (éds) *L'Homme et l'animal dans le bassin du lac Tchad. Actes du colloque du Réseau Mega-Tchad, Orléans, 15–17 octobre 1997*, Paris, IRD (Institut de recherche pour le développement), 1999, pp. 81-106.
[150] in D. Ibriszimow, R. Leger et U. Seibert (eds), *Von Agypten zum Tschadsee.Eine linguistische Reise durch Afrika (Festschrift¨ fur Herrmann Jungraithmayr zum 65. Geburtstag)*, Wurzburg, Deutsche Morgenlandische Gesellschaft, Ergon Verlag, 2001, pp. 273-287.
[151] *Abbia,* n°3, 1963, pp.66-76.
[152] *Abbia,* n°4, 1963, pp.17-55.
[153] *Abbia,* n°6, 1964, pp.15-158.
[154] *Abbia*, n°8, 1965, pp.
[155] *Abbia,* n°9-10, 1965, pp.11-46.
[156] *Abbia,* n°16, 1967, pp.59-127.
[157] Cet article a été produit en collaboration avec M. Abbo, *Revue camerounaise d'histoire,* n°1, 1971, pp.130-173.
[158] *Cameroun-Dimanche,* n°13-14, 1974, pp.6-7.
[159] *Afrika Zamani,* n°4, 1975, pp.67-114.
[160] *Sudan-Sahel Studies,* II, 1986, pp.237-273.
[161] *Borno Museum Newsletter*, vol.6&7, 1991, pp.39-41.
[162] *Senri Ethnological Studies,* n°31, 1992, pp.423-464.
[163] *Paideuma,* vol. 40, 1994, pp.37-66.

Foulbé de l'Adamawa et leur langue"[164] ; - "The Fulbe of Eastern Niger: Ethnic groups and dialects"[165] ; etc.

Voilà présenté laconiquement ces trois premiers historiographes camerounais dont les parcours furent exceptionnels. C'est-à-dire qu'à la base, rien ne les prédestinait à s'investir dans le domaine de l'historiographie. Cependant, leur revirement dans le champ historique et de la production historienne est éventuellement à porter à l'actif de deux facteurs intrinsèques. D'une part, le contexte historiographique des XIX^{e} et XX^{e} siècles, marqué par la négation de l'histoire africaine ainsi que les nombreux combats menés pour sa reconnaissance. D'autre part, la mise sur pied des institutions de recherche en sciences humaines et sociales au Cameroun après les indépendances. Ils interviennent ainsi dans une période durant laquelle l'histoire africaine a été vandalisée, si bien que son écriture et son enseignement ne répondaient ni aux besoins, ni aux impératifs du contexte local. Dès lors, on pourrait aisément comprendre que leur orientation dans le domaine de l'histoire est due au fait que c'est l'histoire, contrairement aux autres disciplines des sciences sociales, qui a nécessité d'urgentes adaptations au lendemain des indépendances. Cette hypothèse est un truisme, compte tenu du nombre important de Colloques ou de Congrès organisés à cet effet avant et après les indépendances. Aussi, c'est toujours l'histoire qui a suscité les plus vives réticences au sein de l'opinion européenne au sujet de l'anhistoricité de l'Afrique. C'est donc ce qui justifierait à suffisance l'engagement de ces trois protagonistes dans le paysage historiographique. Toutefois, qu'en est-il du parcours des historiographes ayant subi une formation classique en histoire ?

II- Les historiographes camerounais de formation classique en histoire

À ce niveau, nous allons présenter ces premiers historiographes camerounais qui ont suivi une formation classique en histoire. C'est-à-dire ces concepteurs du savoir historique qui ont débuté leurs études universitaires en histoire, et sont même allés jusqu'à soutenir une Thèse de doctorat dans cette discipline. Mieux encore, nous voulons mettre en évidence ici les parcours de deux historiographes camerounais de la première génération qui, contrairement aux premiers sus présentés, ont fait des études en histoire, même si par la suite l'un a embrassé un autre champ disciplinaire apparenté à l'histoire. Il s'agit dans cette section de Martin Zachary Njeuma et de Joseph-Marie Essomba.

---

[164] *Ngaoundéré-Anthropos*, vol.1, 1996, pp.90-113.
[165] *Borno Museum Society Newsletter,* vol.40-41, 1999, pp.31-58.

1. Martin Zachary Njeuma : parcours et publications majeures de l'historien

Martin Zachary Njeuma est un historien camerounais qui consacra toute sa carrière et avec dévouement, à la réhabilitation de l'histoire africaine afin de corriger les imperfections qu'elle renfermait jusque-là. Mais, avant d'aborder sa contribution dans la restauration de l'histoire du continent noir tant occultée par l'Occident conquérant, il est tout d'abord nécessaire, voire même impérieux de faire le point sur les grands moments de son itinéraire et de présenter quelques-unes de ses publications. La photo ci-dessous met en évidence le personnage de Martin Zachary Njeuma.

Photo n° 4 : Martin Zachary Njeuma



Source : Album de la famille Njeuma, disponible en ligne sur http://martin-njeuma.last-memories.com/gallery/begin/72

1.1. Les grandes phases de l'itinéraire de l'homme[166]

Fils de Isaac Njeuma Mase et de Sophie Éwusi Mondindé, Martin Zachary Njeuma est né le 09 avril 1940 à Buéa[167], capitale coloniale du Cameroun pendant la période du protectorat allemand (1901-1909) et capitale administrative du Cameroun britannique

[166] Notre objectif n'est pas de dresser une biographie complète de Martin Zachary Njeuma, mais de ressortir uniquement les grandes phases de son parcours. Les informations exposées ici ont été extraites de son Curriculum Studiorum. [Voir ledit Curriculum Studiorum en Annexe de ce travail].

[167] P. L. Béténé (dir.), *L'enseignement Catholique au Cameroun 1890-1990*, Bologna, Grafiche Dehoniane, 1992, p.604.

méridional durant les périodes de mandat (1922-1945) et de tutelle (1946-1961). Il s'agit donc d'une ville coloniale, qui a connu successivement la présence des "colonisateurs" allemands et britanniques qui y ont implanté leurs résidences. C'est dans cette localité du Cameroun que Martin Zachary Njeuma, originaire du Sud-Cameroun, passa son enfance[168]. Il débute sa scolarité à une période durant laquelle le *British Cameroon* en général, connait un manque criard d'écoles primaires. Cette situation était due au fait que l'administration britannique n'accordait pas assez d'importance à l'instruction des populations camerounaises de sa sphère d'influence. On retrouvait néanmoins quatre types d'écoles au Cameroun britannique méridional : les écoles publiques, les écoles des administrations indigènes, les écoles missionnaires et les écoles traditionnelles (vernaculaires)[169]. Ces écoles primaires visaient surtout à rendre les élèves aptes à affronter le *First School Leaving Certificate* (FSLC)[170] qui se préparait dès le *Standard I*[171]. Le "*Standard I"* débutait à partir de la quatrième année élémentaire ; car, la durée de l'enseignement primaire, initialement fixée à neuf ans, fut réduite dès 1932 à huit ans dont deux années pour les enfants (Niveaux 1 et 2), quatre années élémentaires (*Standards I, II, III et IV*) et deux années intermédiaires (*Middles I et II*)[172]. Les matières dispensées dans ces différents niveaux d'étude étaient les suivantes : lecture, écriture, arithmétique, composition anglaise, grammaire anglaise, dictée, anglais familier et éducation physique[173]. C'est dans ce contexte qu'en 1946, Martin Zachary Njeuma est inscrit à l'école publique de Buéa et en ressort après huit ans, soit en 1954, avec son tout premier diplôme, le FSLC. L'obtention dudit certificat lui ouvrit dès lors les portes du secondaire.

Ses études secondaires se firent premièrement au St. Joseph's College Sasse de Buéa (1954-1958), tout premier collège du Cameroun britannique (et même du Cameroun en général) ouvert en 1939 à Sassé, dans la circonscription de Victoria par la Mission Catholique Romaine[174], où il prépara la *West African School Certificate* (W.A.S.C.). Deuxièmement, il poursuivit sa scolarité au Nigéria. En effet, si l'on admet qu'à partir de 1950 le Cameroun britannique méridional disposait déjà d'établissement secondaires créés par les missions chrétiennes, il faut tout de même constater que beaucoup de jeunes

[168] Entretien avec D. Abwa, 68 ans, historien, Yaoundé, 06 octobre 2021.
[169] Ngoh, *Cameroun : 1884-1985. Cent Ans d'Histoire…*, p.151.
[170] Le *First School Leaving Certificate* (F.S.L.C.) est l'équivalent du C.E.P.E. dans le système francophone ou français.
[171] Ngoh, *Cameroun : 1884-1985. Cent Ans d'Histoire…*, p.152.
[172] Ibid.
[173] Ibid.
[174] Ibid., p.153.

camerounais préféraient aller continuer leurs études secondaires au Nigéria[175]. C'est ainsi que Martin Zachary Njeuma s'inscrivit au King's College Lagos du Nigéria (1959-1960), établissement dans lequel il obtint son *High School Certificate* (H.S.C.) en trois matières : latin, histoire, géographie ; ainsi que son *General Certificate of Education Advanced-Level* (GCE A-L) [176] en économie. L'acquisition de son GCE A-L lui permit d'intégrer le monde universitaire dès 1961.

Son cursus universitaire se fit d'abord à l'Université de Legon à Accra au Ghana (1961-1964), puis à la *School of Oriental and African Studies* (SOAS) de l'Université de Londres (1964-1969), ensuite à l'Alliance Française de l'Université de Paris I- Sorbonne (1965-1966) et enfin, à l'Institut Goethe de Grafin (près de Münich) et de Marburg en République Fédérale d'Allemagne (1972). Ces intenses études supérieures lui permirent de décrocher successivement, une Licence en histoire à l'Université de Legon ; un Doctorat Ph.D.[177] en histoire africaine soutenu à la SOAS ; des certificats de langue et civilisation française, de langue et civilisation germanique. Il y a donc lieu de constater que, toute la formation universitaire de Martin Zachary Njeuma a été plus accentuée en histoire, plus particulièrement l'histoire du continent africain. Nanti de nombreux diplômes dont un Doctorat Ph.D. en histoire africaine intitulé *"The Rise and Fall of Fulani Rule in Adamawa, 1809-1901"* sous la direction de Roland Anthony Oliver, Martin Zachary Njeuma revint au Cameroun en 1970. Il exerça d'abord comme directeur des Archives Nationales de Buéa, à la *West Cameroon Public Service* (mars-septembre 1970) où il lança une campagne pour la collecte et la codification des anciens dossiers de l'État et des structures paraétatiques. Il œuvra aussi à la formation du personnel des Archives et dressa par la même occasion le catalogue des Archives nationales de Buéa.

Dès octobre 1970, c'est le début pour lui d'une longue carrière universitaire. Intégrant par arrêté ministériel le monde universitaire le 1er octobre 1970, il est recruté au département d'histoire de l'UFC en tant que Professeur-adjoint (Maître de conférences)[178].

---

[175] Ngoh, *Cameroun : 1884-1985. Cent Ans d'Histoire…*, p.153.

[176] Le *General Certificate of Education Advanced-Level* (GCE A-L) est l'équivalent du Baccalauréat dans le système francophone ou français.

[177] Entendu par "*Philosophiæ Doctor* " ou *"Doctor of Philosophy"*, le Ph. D. est le propre du système anglo-saxon, qui s'obtient une seule fois. C'est l'équivalent du doctorat troisième cycle dans l'ancien système français. En effet, dans le système français, il y avait deux types de Doctorat : le doctorat de troisième cycle et le doctorat d'État.

[178] ANCFALSH-UYI, Annuaire de l'UFC portant sur le personnel enseignant, année universitaire 1971-1972, p.4.

Il s'intéresse particulièrement à l'enseignement de l'histoire africaine (toutes les périodes), à l'histoire des religions (Islam), à la méthodologie de la recherche historique, de la rédaction des mémoires et thèses, aux questions frontalières en Afrique, etc. De 1970 à 1993, Martin Zachary Njeuma fut simultanément Maître de conférences à l'UFC ; coordinateur de la recherche au département d'histoire (1970-1979) ; chef du département d'histoire (1974-1979) ; modérateur et directeur du GCE-A-L en Histoire[179] (1978-1993) ; doyen de la FLSH (1979-1981) et Professeur titulaire en 1981. En 1993, suite à la réforme universitaire qui favorisa la création d'autres universités d'État, Martin Zachary Njeuma est affecté à l'Université de Buéa comme premier doyen de la Faculté des Arts de ladite université[180].

Il est membre des comités scientifiques de nombreuses sociétés savantes à l'instar de la *Journal of World History* (États-Unis), *Paideuma* (Allemagne), *Afrika Zamani* (Yaoundé-Cameroun), *Les Annales de la FLSH* (Yaoundé), la *Revue Ngaoundéré-Anthropos* (Ngaoundéré-Cameroun) et du Journal de l'*Académie Camerounaise des Sciences* (Buéa-Cameroun), etc. Par ailleurs, il a également été :

- fondateur et vice-président de l'Association des Historiens du Cameroun ;

- membre fondateur du Record Club (*Class of 1953-1958*) du collège St. Joseph de Sassé (1971) et membre du bureau exécutif de la *Sasse Old Boys Association* (SOBA) ;

- membre du conseil exécutif de la *International African Institute*, l'une des nombreuses organisations internationales sur les études africaines, fondée depuis 1921 et qui publie les journaux d'Afrique à Londres ;

- fondateur et membre exécutif de la *Fako Elements Cultural Association* (FECA), Association nationale regroupant tous les Bakwéri du département de l'Océan ;

- membre du comité de rédaction de la Revue américaine *Fontes Historiae Africanae* (1987), où il collecta et traita les sources arabes du Cameroun ;

- membre du comité exécutif de l'AHA et président du comité d'organisation du second Congrès de cette association en 1975 ;

[179] Il a été formé pour la circonstance à Londres et s'est également attelé à la formation des premiers promotionnaires en charge de cet examen au Cameroun.
[180] Entretien avec J. Tanga Onana, 62 ans, historien, Yaoundé, 26 mars 2020.

- membre de la Commission Frontalière Nationale du Cameroun en 1990, avant le début des hostilités entre le Cameroun et le Nigéria ;

- membre fondateur de la *Fulbright Alumni Association of Cameroon* (FAAC) ;

- fondateur de la Revue historique *Habaru* (1971), Journal de la société historique du Cameroun, dont le siège est au département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I et qui s'occupe des publications historiennes ;

- fondateur et membre du comité scientifique de la Revue *Ngaoundéré-Anthropos* (1992), un programme de recherche camerouno-norvégien[181] ;

- membre de l'*Académie Camerounaise des Sciences*, Revue scientifique de l'Université de Buéa, etc.

Bref, vue son riche parcours, il ressort de cette esquisse biographique que Martin Zachary Njeuma fut de l'avis de Verkijika Godfrey Fanso : *"a scholar, and a genuine historian*"[182]. C'est-à-dire un érudit et un véritable ou authentique historien. Ces grandes qualités se reflètent d'ailleurs dans ses nombreux écrits.

1.2. Des écrits de références sur l'histoire du Cameroun

Auteur prolifique, Martin Zachary Njeuma a commis de nombreux travaux parmi lesquels figurent des ouvrages, des articles scientifiques dans des livres et dans des revues et des journaux internationaux. Sa bibliographie est riche et abondante. Cependant, elle porte pour l'essentielle sur l'histoire du Cameroun, spécialement sur les sociétés islamisées du Cameroun septentrional. Pour plus de clarté, de précision et sans avoir la prétention d'être complète, celle-ci a été dressée dans un tableau et suivant l'ordre chronologique des publications[183]. Mais dans le tableau ci-dessous, l'on s'est uniquement résolu à donner quelques chiffres sur ces publications de Martin Zachary Njeuma, afin d'amener le lecteur à avoir un bref aperçu sur le nombre potentiel de travaux scientifiques produits par cet auteur. Pour ce fait, il est à noter que les nombres avancés ici ne sont pas exhaustifs ; car toutes ses publications n'ont pu être répertoriées.

[181] Entretien avec T. Mouctar Bah, 77 ans, historien, Dakar-Yaoundé (via internet), le 17 janvier 2020.
[182] Entretien avec V. G. Fanso, 73 ans, historien, Yaoundé, 19 août 2019.
[183] Ledit tableau figure de façon explicite en annexe de ce travail.

Tableau n° 8 : Publications de Martin Zachary Njeuma.

Publications	Nombre
Ouvrages publiés	03
Ouvrages en collaboration[184]	05
Chapitres dans des ouvrages[185]	14
Articles scientifiques	14
Total	**36**

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des informations recueillies dans le Curriculum Studiorum de Martin Zachary Njeuma et de ses propres recherches.

L'observation du tableau laisse augurer que, nombreuses sont les productions de Martin Zachary Njeuma. Pour un total d'environ trente-six publications, celles-ci portent pour l'essentiel sur le Cameroun et sont constituées de :

- Trois (03) ouvrages dont il est l'auteur et où figurent des titres comme : *Fulani Hegemony in Yola (Old Adamawa) 1809-1902* (1978) ; *History of St. Joseph's College Sasse, Cameroon (*1984) ; **-** *Valiant Soldiers from Fako* (2000) ; etc.

- Cinq (05) ouvrages en collaboration, dont trois où il est contributeur et coéditeur, et deux où il est contributeur et éditeur ; parmi cette catégorie figure en bonne place : *Introduction to the History of Cameroon in the Nineteenth and Twentieth Centuries* (1989)[186] ; **-** *The Power of Knowledge in Regional Development* (1999) ; **-** *A Pilgrimage of Faith (History of Buea Diocese)* (2000) ; **-** *Dynamiques d'Intégration Régionale en Afrique Centrale* (2001) ; etc.

- Quatorze (14) chapitres inclus dans des ouvrages. Il s'agit notamment de : **-** "The History of Bamun from Ancient Times to Sultan Njoya"[187] ; **-** "Sokoto and her Provinces: A Case

[184] Cette rubrique concerne les ouvrages dans lesquels Martin Zachary Njeuma a publié avec le concours d'autres auteurs. Dans ces ouvrages, il est contributeur et éditeur scientifique.
[185] Il s'agit ici des livres auxquels Martin Zachary Njeuma a apporté sa contribution.
[186] Cet ouvrage a été traduit en français la même année, par J. A. Mbembé et E. Nguematcha, sous le titre : *Histoire du Cameroun (XIX^e^-début XX^e^ siècle),* Paris, L'Harmattan, 1989, 312p.
[187] in Haberland et al. (eds.), *Symposium Leo Frobenius*, Stuttgart, West Germany, 1974, pp.249-265.

Study of the Relationship between Sokoto and Yola in the 19th Century"[188] ; - "The Pan-Cameroon Movement. 1949-1961"[189]; - "Les Lamidats du Nord-Cameroun (1800-1894)"[190] ; - "L'idée de Cameroun dans l'indépendance du Cameroun (1959-1961)"[191] ; - "The Foundations of Radical Islam in Ngaoundere, Cameroon, 1835-1907"[192] ; - "Extending and Expanding Historical Knowledge in Cameroon : a methodology for national history"[193] ; - "Humboldt in Cameroon: improving the image of African scholars"[194] ; - "Dynamics of the Lake Chad Basin Commission (LCBC) in Regional Integration in Central Africa"[195] ; - "Contributions diplomatiques et administratives à la paix sur la frontière entre le Cameroun et le Nigéria (1885-1992)[196] ; etc.

- Quatorze (14) contributions dans des Revues et Journaux, tant nationaux qu'internationaux. L'on note entre autres : - "Adamawa and Mahdism: The Career of Hayatu ibn Sa'id in Adamawa 1878-1898"[197] ; - "The Foundations of Pre-European Administration in Adamawa: Historical Considerations"[198] ; - "Uthman Dan Fodio and the Origin of Jihad in Cameroon Hinterland 1809-1847"[199] ; - "Reunification and Political Opportunism in the Making of Cameroon's Independence"[200] ; - "Imperialism of Knowledge: The Fulbe factor in Northern Cameroon"[201] ; etc.

De l'analyse ci-dessus, il ressort que Martin Zachary Njeuma est un historien classique qui s'est initié considérablement durant tout son cursus académique, à la science historique et avec pour spécialité phare l'histoire africaine ; c'est donc ce qui lui valut réellement le statut d'historien.

---

[188] in Bala Usman (ed.), *Studies on the Sokoto Caliphate*, London, Oxford University Press, 1979, pp.71-90.
[189] in Ndiva Kofele (ed.), *An African Experiment in Nation Building. The Bilingual Cameroon since Reunification,* U.S.A., West View Press, 1980, pp.43-52.
[190] in M.Z. Njeuma (dir.), *Histoire du Cameroun (XIX^e^-début XX^e^ siècle),* Paris, L'Harmattan,1989,pp.17-56.
[191] in M. Michel et C. Augeron (éds.), *La France et les Indépendances des pays d'Afrique noire et de Madagascar*, Paris, Édition du CNRS, 1991, pp.411-423.
[192] in J. Boutrais (éd.), *Peuples et Cultures de l'Adamaoua (Cameroun)*, Paris, ORSTOM, 1993, pp.87-101.
[193] in M .Michel (éd.), *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone*, Actes du Colloque international, Marseille, P.U.P, 1997, pp. 63-75.
[194] in A. von Humboldt Stiftung (hg.), *Wissenschaft Lerastausch und Entwicklungszusammenarbeit vor der Jahrtanusendwende,* (Bestandsaufnahme, Probleme und Perspektiven), 1998, pp. 375-380.
[195] in D. Abwa et al. (éds.), *Dynamiques d'Intégration Régionale en Afrique Centrale*, tome 2, Yaoundé, P.U.Y., 2001, pp.537-544.
[196] in UNESCO, *Des frontières en Afrique du XII^e^ au XX^e^ siècle*, Paris, UNESCO, 2005, pp.159-185.
[197] *Journal of African History*, vol. 12, n°1, 1971, pp.61-77.
[198]*Journal of the Historical Society of Nigeria,* vol. VII, n°1, 1973, pp.3-14.
[199] *Afrika Zamani*, n°3, 1974, pp.51-68.
[200] *Paideuma*, n°41, 1995, pp.27-37.
[201] *Revue Ngaoundéré-Anthropos*, vol.2, 1997, pp.1-18.

Après avoir présenté, dans les lignes précédentes, le parcours d'Engelbert Mveng, de Fabien Kange Ewane, d'Eldridge Mohammadou et de Martin Zachary Njeuma, qui furent d'ailleurs très féconds, n'est-il pas important de s'attarder quelque peu sur celui de Joseph-Marie Essomba ? À cette interrogation, il y a évidemment lieu de répondre par l'affirmative.

2. Joseph-Marie Essomba, un historien-archéologue de formation

Joseph-Marie Essomba est un historiographe camerounais de la première heure. Sa remarquable formation en histoire et en archéologie lui permit de contribuer aussi à la reconstitution du passé des sociétés camerounaises. Il joua un rôle déterminant dans l'historiographie camerounaise en tant qu'historien, archéologue et universitaire. Dans les lignes qui suivent, nous allons fixer le cadre en procédant par une présentation des grands moments de son parcours. La photo ci-dessous permet d'avoir une idée dudit personnage.

Photo n° 5 : Joseph-Marie Essomba



Source : Photo prise en ligne sur le site de Ghislaine15, www.cross-wikiuploadfromfr.wikipedia.org

2.1. Esquisse biographique de l'homme[202]

Fils de Patrice Essomba et de Marie Nga Owona[203], Joseph-Marie Essomba est né le 28 octobre 1939 à Mvengue II (Province du Sud-Cameroun)[204]. Cette localité qui l'a vu naître, est un village situé dans le groupement Enoah, méridien 11°01' et parallèle 3°17'[205], à environ deux (02) kilomètres de l'arrondissement de Mvengue[206]. En effet, jusqu'en 1934, Mvengue appartenait à l'arrondissement de Mbalmayo. C'est en 1935, par Arrêté n°237 du 27 juillet 1935, que Mvengue est rattaché à Lolodorf[207]. Joseph-Marie Essomba est donc né dans l'actuelle Région du Sud-Cameroun, Département de l'Océan.

Sans s'attarder sur la présentation du lieu dont est issu Joseph-Marie Essomba, il faut mentionner que c'est à l'âge de six ans que débuta sa scolarisation. En effet, c'est dans un contexte marqué par la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'éveil nationaliste qui a caractérisé le continent africain, qu'il entama ses études primaires en 1945. Lesquelles études se déroulèrent entre 1945-1955 à la Mission catholique de

---

[202] Il est important ici, de trouver des astuces pour retracer brièvement les grandes étapes du parcours de cet historien-archéologue qu'est J.-M. Essomba. Ainsi, la biographie et la bibliographie succinctes du personnage vont être élaborées à partir de la quatrième de couverture de son ouvrage *L'Art africain et son message*, Yaoundé, Éditions CLÉ, 1985. Nous nous sommes aussi appuyés sur le dépliant du 13 mars 2014, consacré à ses hommages académiques. Nous avons également mis à contribution son Curriculum Studiorum pour pouvoir réaliser cette esquisse biographique.

[203] Ph. B. Essomba, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, n°16, 2ème semestre, Septembre 2014, p.9.

[204]J.-M. Essomba, *Manemba ou les souvenirs d'un enfant de Brousse*, Yaoundé, Editions Semences africaines, 1986, p.7.

[205] Centre ORSTOM de Yaoundé, *Dictionnaire des villages de Kribi*, 2e édition, Sciences Humaines, n°54, Octobre 1969, p.22.

[206] La localité de Mvengue fut érigée en arrondissement par le décret n°66/DF/442 du 27 décembre 1966. Mvengue fait actuellement partie des huit (08) Communes constituant le département de l'Océan. Il est délimité au Nord par l'arrondissement de Makak (département du Nyong et Kellé), au Sud par l'arrondissement de Biwong-Bane (département de la Mvila), à l'Est par l'arrondissement de Ngomedzap (département du Nyong et So'o) et à l'Ouest par l'arrondissement de Lolodorf (département de l'Océan). Mvengue est situé à environ 112 kilomètres (Km) d'Ebolowa sur l'axe routier Ebolowa-Mvengue en passant par Lolodorf, à environ 135 Km d'Ébolowa sur la route Ebolowa-Mengueme en passant par Ngomedzap et à environ 130 Km de Kribi, chef-lieu du département de l'Océan. Selon la tradition orale, le nom "Mvengue" vient de "Mvongo", nom d'un chasseur Bassa qui en fuyant les guerres tribales, s'est réfugié dans la localité. L'administration coloniale allemande transforma "Mvongo" en "Mvengue" ; ce qui empêcha le chef Okala Ntsama de donner son nom propre à la localité. "Mvengue" désigne également la rivière qui arrose le chef-lieu de l'arrondissement. Pour plus de précisions sur l'arrondissement de Mvengue et son histoire, consulter le document suivant : Programme National de Développement Participatif (PNDP), *Plan Communal de Développement de Mvengue*, Yaoundé, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Décembre 2013, pp.12-18.

[207] Ibid., p.12.

Nyamfendé[208], et au petit séminaire d'Édéa. C'est à Nyamfendé que Joseph-Marie Essomba fit ses premiers pas dans l'univers scolaire, ceci pour la simple raison que son village (Mvengue II) disposait certes d'une école catholique, mais à cycle incomplet[209]. Ses parents l'envoyèrent donc à l'école de la Mission catholique de Nyamfendé, dotée d'un cycle complet. Il y fit ses études primaires et les acheva en 1955 au petit séminaire d'Édéa, où il en sort nanti d'un C.E.P.E. Ce certificat lui permit de commencer des études secondaires de 1956 à 1964. Ils les firent entre autres au petit séminaire d'Édéa, au petit séminaire d'Akono, au Lycée Joss de Douala (classe de Seconde), au Lycée Général Leclerc (classe de Première) et au Collège François-Xavier Vogt de Yaoundé (classe de Terminale). Son passage dans ces différents établissements d'enseignement secondaire, lui permit de décrocher de nombreux diplômes. Il s'agit notamment du B.E.P.C., du Probatoire et du Baccalauréat. Après l'obtention de son Baccalauréat, il entreprit ses études supérieures, tour à tour à l'Université Fédérale du Cameroun (1964-1970) et à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne (1970-1991).

Faisant partir des premières promotions de l'Université Fédérale du Cameroun[210], Joseph-Marie Essomba s'inscrivit d'abord en propédeutique à la section lettres classiques (latin, grec)[211], au sein de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH). Il y obtient le Certificat général de lettres et sciences humaines en 1966. Cependant, il rencontra quelques difficultés dans cette section. Il fut obligé d'abandonner pour se tourner vers l'histoire-géographie.

Inscrit dans cette filière, Joseph-Marie Essomba suivit sa formation sans interruption. En 1969, il est titulaire d'une Licence en Histoire-Géographie. Un an plus tard, notamment en 1970, il obtient son Diplôme d'Études Supérieures (D.E.S.) en histoire[212]. C'est au cours de son initiation en histoire, qu'il rencontra Engelbert Mveng.

---

[208] Nyamfendé est un village du groupement Enoah, Arrondissemnt de Mvengue. Situé entre le méridien 10°33' et le parallèle 3°16', Nyamfendé se trouve à 13 kilomètres de Mvengue, sur la route Mvengue-Lolodorf. Il disposait d'une école catholique à cycle complet. Cette information a été tirée du document publié par le Centre ORSTOM de Yaoundé, *Dictionnaire des villages de Kribi…*, p.26.

[209] Ibid., p.22.

[210] Essomba, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.9.

[211] Entretien avec Ph. B. Essomba, 67 ans, historien, Yaoundé, 16 juillet 2021.

[212] Nous tenons à préciser que jusqu'en 1974, le Diplôme d'Études Supérieures (D.E.S.) était le plus haut diplôme décerné par l'université. C'est grâce à la tenue du premier conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technique, en 1974, qu'il fut recommandé d'arrimer l'université avec sa mission régalienne, celle de la recherche fondamentale. D'où la nécessité d'élaborer un cadre dynamique pouvant susciter cette recherche, via des études doctorales. C'est ainsi qu'en 1975, par décret présidentiel, l'on

Ce dernier l'orienta vers le domaine de l'archéologie. Il l'aida d'ailleurs à bénéficier d'une "bourse de formation en archéologie et en muséologie, à une époque où l'archéologie ne présentait aucun intérêt pour les Camerounais"[213]. C'est dans ce sillage que Joseph-Marie Essomba s'envola pour la France, afin de suivre des études en archéologie à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, de 1970 à 1991. Bien que titulaire d'un D.E.S. en Histoire, Joseph-Marie Essomba choisit de recommencer en première année, à la Sorbonne, des études d'archéologie et d'histoire ancienne[214]. En 1972, il réussit son examen de Licence en archéologie et histoire de l'art. L'année suivante, en 1973, il obtient son Diplôme d'Études Approfondies (D.E.A.) en archéologie médiévale et africaine. En 1975, il soutient un Doctorat III^{e} cycle avec comme thématique "L'histoire ancienne des abords du Lac Tchad : Les Zaghawa du Kanem et les rapports possibles entre les abords nord et sud du Lac Tchad, d'après les géographes et historiens arabes du VIII^{e} au XV^{e} siècle, la tradition orale et l'archéologie"[215], thème encadré par Raymond Mauny. S'étant frotté très tôt à la pédagogie, lorsqu'il enseignait l'Histoire-Géographie dans des Collèges privés de Yaoundé (notamment aux Collèges Jean Tabi d'Étoudi, Mongo Béti et Meyong Meyeme)[216], Joseph-Marie Essomba rentra au Cameroun pour s'adonner à cet art qu'est l'enseignement.

Doté d'une thèse de III^{e} cycle en histoire ancienne et archéologie, Joseph-Marie Essomba revint au Cameroun pour y entamer une longue et riche carrière professionnelle dès 1975. Il a été recruté au département d'histoire de l'Université de Yaoundé, plus précisément à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH), en qualité de Chargé de cours-délégué. Il y dispense des enseignements portant sur des thématiques diverses,

---

assista à la mise en place effective d'un cycle doctoral à l'université. La première thèse de doctorat soutenue à cet effet à l'Université de Yaoundé, eut lieu en Juillet 1980 sous la direction de Bernard Fonlon. Pour plus d'informations, lire Mintoogue, "La recherche scientifique au Cameroun : essai d'histoire et de mémoire", in F. Eboussi Boulaga (dir.), *Contribution à la rédaction d'un Rapport de synthèse sur l'élaboration d'un plan directeur de la recherche au Cameroun*, mai 2010, p.13. [En ligne], disponible sur http://www.academia.edu/10289953/La_recherche_scientifique_au_Cameroun_essai_d_histoire_et_de_m%C3%A9moire, consulté le 28 juillet 2021 à 04h27 min.

[213] Essomba, *Civilisation du fer et sociétés en Afrique Centrale…,* p. 11.

[214] R. L. Omgba, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, n°16, 2ème semestre, Septembre 2014, p.6.

[215] Cette thèse de 3^{e} cycle en histoire ancienne et archéologie, soutenue à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne en 1991, a été complétée par un ouvrage intitulé : *Bibliographie critique de l'Archéologie camerounaise*, Yaoundé, SOPECAM, 1986, 132p. [Voir J.-M. Essomba, "La question des « fosses » dans le contexte de l'archéologie de l'âge du fer au Sud-Cameroun", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n°1, 1997, p.177.].

[216] Essomba, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.12.

telles que : les civilisations bantoues, les civilisations du Lac Tchad, les civilisations gréco-romaines et surtout la philosophie de l'histoire[217]. En plus de l'histoire, il fit introduire des cours d'archéologie dans les programmes au département d'histoire[218]. En 1977, il passa au grade de Chargé de cours titulaire. Concomitamment, il préparait un Doctorat d'État en histoire ancienne et en archéologie qu'il soutient brillamment en 1991 sur le thème : "Le fer dans le passé des sociétés du Sud-Cameroun : archéologie et histoire"[219], sous la direction de Jean Devisse. La même année (1991), il passa au grade magistral de Maître de Conférences.

À la faveur de la réforme universitaire de 1993, qui a favorisé la création d'autres universités d'État, ainsi que le remplacement de l'Université de Yaoundé par l'Université de Yaoundé I[220], on assista à la dislocation de la "mère des universités"[221]. C'est ainsi que Joseph-Marie Essomba est promu simultanément aux fonctions de chef de département d'histoire et de doyen de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH). Il s'attela, en tant que doyen de la FALSH, à implémenter la réforme universitaire de 1993 au sein de son établissement. Il s'impliqua donc à refondre les programmes, à reformer les pratiques pédagogiques, à amener les étudiants à comprendre et à s'adapter à la réforme[222]. En 1999, il accéda au grade de Professeur titulaire d'histoire et archéologie.

Au cours de sa longue carrière professionnelle, Joseph-Marie Essomba occupa de nombreuses fonctions administratives. Il fut entre autres :

- Président du Comité national camerounais des musées (ICOM-Cameroun), dès 1975 jusqu'à 2013[223] ;

- chef du service de la conservation du patrimoine culturel au Ministère de l'Information et de la Culture (MINFOC) de 1975 à 1978 ;

---

[217] Essomba, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.10.
[218] Omgba, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.6.
[219] J.-M. Essomba, "Le fer dans le passé des sociétés du Sud-Cameroun : archéologie et histoire", Thèse d'État en histoire ancienne et archéologie, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1991.
[220] Voir l'Article 1 du décret n°93/036 du 29 janvier 1993, portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I.
[221] Expression de R. L. Omgba, Doyen de la FALSH de l'Université de Yaoundé I, lors de son allocution à l'occasion des hommages académiques à Martin Zachary Njeuma, in *Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol. 1, n° 12, 2011, P.3.
[222] Omgba, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.6.
[223] https://www.Icom-unesco-cameroun.org, site consulté le 23 juillet 2021 à 11h27 min.

- directeur adjoint des affaires culturelles au MINFOC de 1978 à 1979 ;

- directeur des affaires culturelles au MINFOC de 1979 à 1982 ;

-directeur adjoint de la recherche scientifique et technique au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de l'informatique et de la recherche scientifique de 1991 à 1993 ;

- doyen de la FALSH de l'Université de Yaoundé I, de 1993 à 1997 ;

- chef du département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, de 1993 à 2000 ;

- fondateur et premier chef du département des arts et archéologie de l'Université de Yaoundé I, de 2000 à 2004 ;

- recteur de l'Institut Samba Supérieur de l'Université de Yaoundé-Sud, de 2005 à 2007.

- enseignant à l'École Normale Supérieure (ENS) de Yaoundé ; à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) ; et à l'École Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé (ESIJY), actuelle ESSTIC[224], de 1983-2004.

C'est fort de ces prestigieuses fonctions administratives qu'il reçut deux distinctions honorifiques. En 1994, il est élevé au rang de Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais et en 2003 il est fait Officier de l'Ordre du Mérite Camerounais. Outre ce parcours remarquable, Joseph-Marie Essomba fut aussi membre de nombreuses sociétés savantes. Il s'agit notamment de : L'Association des Historiens Africains (A.H.A.) ; le Conseil international des musées ; le Conseil international des monuments et sites ; l'Association des Archéologues du Cameroun ; la *West African Society of Archaeology*. Il fut également un membre actif au sein du comité de rédaction de la Revue panafricaine *Afrika Zamani*. Il mit également sur pied des filières plastiques telles que : les Arts du spectacle et la cinématographie, les Arts plastiques, l'Histoire de l'art et l'archéologie[225].

Au total, il ressort de cette section que le parcours de Joseph-Marie Essomba a été dense et riche. Sa formation classique en Histoire et en Archéologie a fait de lui un maître dans ces deux disciplines au Cameroun. Il s'est d'ailleurs illustré dans ce sens à travers ses multiples publications.

---

[224] ESSTIC signifie École Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication,
[225] Omgba, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.3.

2.2. Les publications de Joseph-Marie Essomba

Historien et archéologue, Joseph-Marie Essomba fut aussi un auteur prolifique. Il a commis de nombreux travaux. Parmi ceux-ci, figurent des ouvrages, des articles dans des ouvrages et des articles dans des Revues scientifiques. Sa production scientifique porte beaucoup plus sur l'histoire ancienne du Cameroun, précisément les volets concernant l'art et l'archéologie. Pour des raisons de clarté et d'harmonisation, nous avons chiffré ses publications dans un tableau[226]. Ainsi, dans le tableau ci-dessous, nous avons le nombre d'ouvrages publiés par lui-même, des ouvrages publiés en collaboration avec d'autres auteurs, des chapitres dans des ouvrages et des articles scientifiques.

Tableau n° 9 : Publications de Joseph-Marie Essomba.

Publications	Nombre
Ouvrages publiés	09
Ouvrages en collaboration[227]	07
Chapitres dans des ouvrages[228]	04
Articles scientifiques et communications	17
Total	**37**

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des informations recueillies pendant ses recherches et dans certains ouvrages.

En observant ce tableau, il se dégage que Joseph-Marie Essomba a beaucoup publié, tant en archéologie qu'en histoire. Ses travaux, s'étendant sur une trentaine de publications, sont composés de :

- Neuf (09) ouvrages publiés, où il figure en tant qu'auteur. Ceux-ci comprennent des titres comme : **-** *L'histoire ancienne de l'Afrique centrale et ses* problèmes (1975) ; **-** *Introduction à l'étude du fer dans les sociétés traditionnelles du Sud-Cameroun* (1979) ; **-** *L'Art traditionnel du Cameroun : Statues et Masques* (1982) ; **-** *L'Art africain et son*

[226] Ledit tableau figure de façon explicite en annexe de ce travail. Notre but ici est d'amener le lecteur à se faire une idée du nombre potentiel de travaux scientifiques produits par cet auteur.
[227] Cette rubrique concerne les ouvrages dans lesquels Joseph-Marie Essomba a publié avec le concours d'autres auteurs. Dans ces ouvrages, il est contributeur et éditeur scientifique.
[228] Il s'agit ici des livres auxquels Joseph-Marie Essomba a apporté sa contribution via des chapitres.

message (1985) ; **-** *Manemba ou les souvenirs d'un enfant de brousse* (1986) ; **-** *Bibliographie critique de l'Archéologie camerounaise* (1986) ; **-** *Civilisation du fer et Sociétés en Afrique centrale* (1992) ; **-** *Cheikh Anta Diop et son dernier message à l'Afrique et au monde* (1996) ; **-** *Pierre-François Mebe, le missionnaire-bâtisseur : le cours temporel du théâtre de sa vie, 1898-1980* (1998) ; etc.

- Sept (07) ouvrages en collaboration. Dans ceux-ci, il est à la fois contributeur et éditeur scientifique. On y note les titres suivants : **-** *Aperçu sur les sources orales, écrites et iconographiques relatives à la métallurgie du fer chez les Fang-Béti-Bulu du sud Cameroun* (1983) *;* **-** *L'Archéologie au Cameroun. Actes du premier Colloque international de Yaoundé (6-9 janvier 1986)* (1992)[229] ; **-** *Paléo-Anthropologie en Afrique centrale : Un bilan de l'archéologie au Cameroun* (1998)[230] ; **-** *L'art tikar au Cameroun* (2000)[231] ; **-** *Les Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, (2000)[232] ; **-** *Les civilisations du Cameroun : histoire, art, architecture et sociétés traditionnelles* (2012)[233] ; **-** *Archaeological reconnaissance studies (storage yard, camp, landfill, roads, Chad Export Project: Belel, Nanga Eboko, Dompta, Meiganga, Batschenga* (2001)[234] ; etc.

- Quatre (04) chapitres dans des ouvrages, dont l'un a pour titre phare : - "L'histoire ancienne du Cameroun est-elle possible ?" (1997)[235] ; **-** "L'archéologie de l'âge du fer au Cameroun méridional" (1998)[236] ; **-** "Archéologie au Sud-Cameroun : Notes préliminaires de recherches au site de Nkometou (Mfomakap)" (1992)[237] ; etc.

---

[229] Ouvrage publié en 1992 à paris par Karthala, il figure comme éditeur scientifique.

[230] Cet ouvrage a été publié en 1998 à Paris par L'Harmattan et rédigé en collaboration de M. Delneuf & A. Froment.

[231] Ouvrage rendu public en 2000 à Paris par L'Harmattan, avec la collaboration de M. Elouga.

[232] Ouvrage édité en 2000 à Yaoundé par les Presses Universitaires de Yaoundé (PUY), avec la collaboration de D. Abwa, M. Z. Njeuma et C. M. De La Roncière.

[233] Cet ouvrage a été publié en 2012 à Dschang par les Éditions La Route des chefferies, avec la collaboration de S. Djache Nzefa, A. Foka, F. Taboué Nouaye, C. B. Bela, V. Epee, S. Ba Bani et N. C. Ngon.

[234] Ouvrage édité en 2001 à Yaoundé avec R. Asombang, M. Elouga, C. Mbida Mindzié, J. C. Digara, P. Kinyock, Gouem-Gouem, Dzou Tsanga, Y. Yakam, O. Nkokonda.

[235] in M. Michel (éd.), *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone*, Actes du Colloque international organisé à Aix-en-Provence les 24-26 avril 1995, Marseille, P.U.P, 1997, pp.17-34.

[236] in M. Delneuf et al. (éds.), *Paléo-Anthropologie en Afrique centrale : Un bilan de l'archéologie au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Etudes africaines », 1998, pp.231-246.

[237] in J.-M. Essomba (éd.), *L'archéologie au Cameroun*, Paris, Karthala, 1992, pp.229-245.

- Plus d'une quinzaine d'articles et de communications scientifiques, dans des supports de référence comme : *Afrika Zamani* de l'A.H.A., *Nyame Akuma* de l'Université de Calgary (Canada), *West African Journal of Archaeology* de l'Université d'Ibadan (Nigéria), *NSI, bulletin de liaison des archéologues du monde bantou* de Libreville (Gabon) et les *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines* de l'Université de Yaoundé I[238]. Parmi ces articles, l'on peut retenir quelques titres évocateurs, à l'instar de : - "L'Archéologie et le problème de chronologie du fer aux abords du Lac Tchad"[239] ; - "Archéologie et Histoire au Sud-Cameroun : Découverte de hauts-fourneaux en pays Bassa"[240] ; - "Métallurgie traditionnelle du fer au Sud-Cameroun : Notes préliminaires de recherches"[241] ; - "Le fer dans le développement des sociétés traditionnelles du Sud-Cameroun"[242] ; - "Quelques analyses des sites de métallurgie ancienne du fer de Pan-Pan en pays Bassa (Sud-Cameroun)"[243] ; - "Dix ans de recherche archéologiques au Cameroun méridional (1979-1989)"[244] ; - "La question des « fosses » dans le contexte de l'archéologie de l'âge du fer au Sud-Cameroun"[245] ; - "Engelbert Mveng, l'un des artisans de l'historiographie africaine"[246] ; - "Yaoundé, l'un des plus vieux villages d'Afrique centrale et vieux carrefour des populations"[247] ; etc.

Au terme de ce chapitre, il était question de faire une présentation succincte des différents personnages et de dégager leurs différentes publications. Il ressort de nos analyses que ces cinq acteurs de la science historique suscités, ont eu chacun à recevoir une éducation solide, intense et dense, comme en témoigne leur remarquable parcours de prométhéen. Pour ce qui est d'Engelbert Mveng, sa personnalité est pluridimensionnelle ; car, oscillant entre le théologien, l'historien, le poète, l'anthropologue, le philosophe, l'artiste, l'archéologue, l'homme de culture, etc. Bref, un intellectuel au sens propre du

[238] D. Abwa, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, n°16, 2ème semestre, Septembre 2014, p.32.
[239] *Afrika Zamani*, n°6-7, 1977, pp.1-14.
[240] *Nyame Akuma*, n°26, 1985, pp.2-4.
[241] *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, Série Sciences Humaines, vol.2, n°1, 1986, pp.2-28.
[242] *West African Journal of Archaeology*, vol.16, 1986, pp.1-24.
[243] *NSI : bulletin de liaison des archéologues du monde bantu*, n°4, 1988, pp.15-19.
[244] *NSI : bulletin de liaison des archéologues du monde bantu*, n°6, 1989, pp.33-57.
[245] *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n°1, 1997, pp.157-179.
[246] *Héritages des Tropiques*, vol.2, n° 2, mars 2000, pp.93-110.
[247] *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n°1, 2001, pp.157-179.

terme. Ce qui est de toute évidence perceptible dans ses immenses productions scientifiques. Quant à Fabien Kange Ewane, il est lui aussi un "intellectuel" ayant suivi pratiquement le même parcours qu'Engelbert Mveng. Homme tridimensionnel, puisqu'étant théologien, historien-chercheur et homme de la science politique ; bref, une figure de l'intelligentsia camerounaise. Eldridge Mohammadou en ce qui le concerne, est un administrateur civil doté du zèle de la recherche, qui s'est lancé très tôt dans la reconstitution du passé des sociétés du Cameroun septentrional. Tandis que, Martin Zachary Njeuma et Joseph-Marie Essomba, à l'opposé des trois premiers susmentionnés, sont des historiographes de formation classique – en histoire pour ce qui est de Martin Zachary Njeuma ; en histoire et en archéologie pour le cas de Joseph-Marie Essomba – dont l'itinéraire s'avère fort intéressant et significatif. Pour tout dire, l'on a d'un côté trois (03) hommes aux multiples casquettes qui n'ont pas eu à suivre une formation exclusive et systématiquement classique en histoire[248]. De l'autre côté, on a par contre deux (02) historiens de formation ayant reçu durant tout leur cursus universitaire, une importante dose de connaissances en histoire. Cependant, tous les cinq, "amoureux de l'histoire"[249], ont été grandement influencés par le contexte historiographique des XIX^{e} et XX^{e} siècles. Particulièrement cette période pendant laquelle "l'anhistoricité" de l'Afrique était de mise. Héritiers des écoles historiques occidentales – aussi bien anglo-saxonnes que francophones – ils adoptèrent à leur manière la politique du "penser globalement, agir localement" pour contribuer à la réhabilitation de l'histoire africaine. Il serait maintenant utile d'analyser leurs publications, afin de ressortir leur apport à l'historiographie. Cet aspect constitue l'objet du quatrième chapitre de ce travail.

[248] Concernant particulièrement le cas d'Engelbert Mveng, l'un de ses anciens collègues, en la personne d'Adolphe Wang Sonnè, dans le *Messager* n°432 du mois de mai 1995, écrivait à juste titre que "chez le père Mveng, il n'y avait pas de formation de base en histoire au départ". Pour plus d'informations, bien vouloir consulter Ossama, Sj "Père Engelbert Mveng, historien"…, p. 211.
[249] Nous empruntons ces propos à Febvre, *Combats pour l'Histoire*…, p.18.

DEUXIÈME PARTIE :
LES CONTRIBUTIONS DES PREMIERS HISTORIOGRAPHES À L'HISTORIOGRAPHIE ET PESANTEURS

En dépit des pesanteurs de l'historiographie camerounaise postindépendance, les contributions d'Engelbert Mveng, de Fabien Kange Ewane, d'Eldridge Mohammadou, de Martin Zachary Njeuma et de Joseph-Marie Essomba à l'historiographie sont dithyrambiques. D'une part, elles viennent édulcorer les productions des auteurs européocentristes au sujet de l'histoire africaine. Des auteurs qui, dans un élan de frénésie, avaient décrété de manière cinglante l'inanité de l'Afrique. D'autre part, ces contributions ont favorisé l'enracinement de la science historique au Cameroun. Cette deuxième partie est structurée en trois (03) chapitres. Elle met en évidence les multiples apports de ces premiers historiographes camerounais, en matière d'écriture, d'analyse des faits et de diffusion de la science historique. Aussi, dégage-t-elle quelques pesanteurs ayant phagocyté la production historienne postindépendance au Cameroun.

CHAPITRE IV :
DE LA NÉCESSITÉ DE REVISITER L'HISTOIRE AFRICAINE D'UN POINT DE VUE D'AFRICAIN

La nécessité de la restitution d'une histoire factuelle de l'Afrique, abondamment reléguée au second plan, va constituer le socle épistémique des historiens africains du XX^e^ siècle. Durant toute leur formation scolaire et universitaire, ils furent marqués par l'absence de leur histoire aussi bien dans les programmes que dans les manuels élaborés par le colonisateur. Cette carence laissait néanmoins entrevoir quelques rares évocations de la traite négrière ou d'autres références présentant l'Afrique (noire) en position d'infériorité par rapport à l'Europe conquérante et dominante[1]. Fort de ce constat, il revenait particulièrement aux historiens africains de s'atteler à cette tâche, celle d'écrire une nouvelle histoire de l'Afrique[2]. Joseph Ki-Zerbo a synthétisé cette dynamique intellectuelle en ces termes : "la nécessité de refonder l'histoire à partir de la matrice africaine"[3]. C'est dire que cette histoire, sans toutefois être le monopole exclusif des historiens africains, devait retrouver son essence à partir d'une vision afro-centriste. Ce qui nécessitait d'ailleurs des études et des recherches approfondies. De ce fait, comment Engelbert Mveng, Martin Zachary Njeuma, Fabien Kange Ewane, Eldridge Mohammadou et Joseph-Marie Essomba ont-ils pénétré cette histoire africaine et sur quoi réside l'originalité de leurs travaux ? Pour mieux cerner cette interrogation, ce chapitre se propose de voir comment chacun de ces acteurs a influencé l'historiographie à travers son apport dans la conception et l'écriture de l'histoire de l'Afrique en général et du Cameroun en particulier.

I- La conception *mvengienne* de l'histoire africaine : une approche basée sur la diversité et le renouvellement des sources

L'approche historienne d'Engelbert Mveng repose en majorité sur la diversité et le renouvellement des sources. De par sa formation solide et richement diversifiée, il était prédisposé à fournir des connaissances sur le passé négro-africain. En effet, Engelbert Mveng connaît d'une façon remarquable et profonde la portion de l'histoire qui l'intéresse et qui pose le plus de problème : l'Antiquité et la notion de sources. Cette partie a pour but de ressortir sa contribution à l'historiographie. Mais, avant d'y arriver, elle envisage d'abord de présenter la place qu'occupe Engelbert Mveng dans la nouvelle historiographie africaine.

---

[1] Entretien avec F. Kange Ewane, 85 ans, historien, Yaoundé, 15 avril 2017. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

[2] M. Amengual, *Une Histoire africaine est-elle possible ?,* Dakar-Abidjan, NEA, 1975, p.45.

[3] J. Ki-Zerbo, *A quand l'Afrique ?*, La tours d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2003, p.12.

1. Engelbert Mveng, artisan de la nouvelle historiographie africaine

La nouvelle historiographie africaine est celle qui considère la discipline historique comme une science apte à restituer au Négro-africain, sa fierté et sa dignité d'homme à part entière. Elle fut officiellement mise en place à partir de 1965, lors du deuxième Congrès International d'Historiens de l'Afrique (C.I.H.A.) à Dar-es-Salaam en Tanzanie. Ce congrès a été une étape décisive pour l'histoire africaine. Il a été organisé dans l'optique d'élaborer les principales orientations et tendances épistémiques de la nouvelle historiographie africaine. C'est ainsi qu'il permit la mise sur pied d'une méthodologie appropriée, destinée à la rédaction d'une nouvelle histoire de l'Afrique. Au cours de ces importantes assises scientifiques, les participants se sont penchés sur l'histoire africaine, sa philosophie, sa méthodologie et sa pédagogie. Ce congrès accorda aussi une place importante aux sources écrites (latines, grecques, judaïques, byzantines, arabes, autochtones, etc.) et à la tradition orale. Par ailleurs, les apports des sciences humaines, des sciences exactes et de la critique moderne furent fortement reconnus[4].

Le deuxième C.I.H.A. s'était également assigné quatre principes afin d'assurer l'efficience de la recherche historique sur l'Afrique ; à savoir :

- l'interdisciplinarité, qui valorise chacune des sources à travers leur association ;
- une vision africaine de l'histoire africaine à partir d'une dynamique épistémique du dedans ;
- une histoire des peuples africains en bloc, si tant est que certains d'entre eux vivent dans plusieurs pays indépendamment du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation (Peul, Fang, etc.) ;
- une histoire portant sur les civilisations, les institutions, les structures techniques, sociales, politiques, culturelles et spirituelles[5].

Engelbert Mveng participa à cette rencontre de 1965 en tant qu'acteur, aux côtés des illustres personnalités du monde noir parmi lesquels : Cheikh Anta Diop, Alioune Diop, Léopold Sédar Senghor, Amadou Mahtar M'Bow, Aimé Césaire, Haïlé Sélassié, Dika Akwa Nya Mbonambela, Théophile Obenga, Joseph Ki-Zerbo, etc. Il avait été désigné avec Terence Osborn Ranger comme rapporteurs, chargés d'élaborer les comptes rendus dudit congrès. Pour la circonstance, Terence Osborn Ranger devait préparer et

[4] Essomba, "Engelbert Mveng, l'un des artisans de l'historiographie"…, p.100.
[5] Ibid., p.101.

présenter la version anglaise, tandis qu'Engelbert Mveng devait s'occuper de la version française. À l'issue de ce colloque, le R.P. Engelbert Mveng laissa un ouvrage de référence, publié six ans plus tard à *Présence Africaine*[6]. Il s'agit des comptes rendus de ce congrès dont les grandes orientations étaient destinées à la rédaction d'une nouvelle histoire de l'Afrique[7]. Lors des travaux, Engelbert Mveng rapportait que : "Le congrès a assuré que l'Afrique est devenue maîtresse de son histoire ; il lui revient de dire qui était le continent, qui il est et qui il veut devenir ; l'Afrique par le biais de son histoire affirmera son authenticité et exprimera en toute objectivité le visage réel des enfants d'Afrique"[8].

Artisan de la nouvelle historiographie africaine, Engelbert Mveng s'attela à la concrétisation des recommandations adoptées au cours du deuxième C.I.H.A. À travers la mise en application d'une méthode d'investigation visant l'exploitation de diverses sources (écrites, orales, épigraphiques et archéologiques) et le recours aux sciences connexes à l'histoire (anthropologie, linguistique, paléontologie, archéologie, épigraphie, etc.), il se résolut à réécrire l'histoire de l'Afrique. Par la même occasion, il s'attela à réconcilier le Négro-africain avec la trame falsifiée de son passé. L'histoire chez Engelbert Mveng est conçue comme "une école de vérité sur nous-mêmes, une école de dignité, de créativité et d'idéal"[9]. C'est pourquoi dans la même perspective qu'un Cheikh Anta Diop, il se donna pour mission de restaurer le passé glorieux de l'Afrique en plongeant dans les antiquités égyptiennes. Il montre en effet que tout comme le premier homme est né en Afrique, l'histoire y est née aussi, notamment avec la naissance d'Horus qui est le fondement de l'histoire, le commencement de la civilisation[10]. C'est avec Horus que naissent les dynasties pharaoniques, les arts, les sciences et les techniques, le droit, la justice, de même que la mobilisation par l'homme des forces de la vie qui grouillent dans le monde, à l'assaut des forces de la mort[11].

---

[6] E. Mveng, *Perspectives Nouvelles sur l'histoire africaine*, *Comptes rendus du congrès international d'historiens de l'Afrique*, Dar-es-Salaam, octobre 1965, Paris, Présence Africaine, 1971.

[7] Pour plus d'informations sur les orientations de ce congrès, lire : J. Ki-Zerbo (dir.), *Histoire générale de l'Afrique. Méthodologie et préhistoire africaine*, Tome 1, Paris, UNESCO, 1980. De même que I. Baba Kaké, *Combats pour l'histoire africaine*, Paris, Présence Africaine, 1982, pp.20-25 et pp.30-35.

[8] J. L. Enyegue, sj, "Engelbert Mveng : nouvelles pistes pour une épistémologie de l'histoire", in F. X. Akono, Sj (dir.), *Engelbert Mveng : Chantre de la libération du Muntu, …*, p.198.

[9] E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Tome 1, Yaoundé, CEPER, 1984, p.15.

[10] Horus est le père de la royauté terrestre chez les Égyptiens anciens ; il est issu de l'union entre Osiris et Isis. Sa naissance marque en effet le triomphe de la vie sur la mort ainsi que la victoire du bien sur le mal. Pour plus d'informations, se référer à la cosmogonie héliopolitainne, in E. Mveng, *L'Afrique dans l'Église. Paroles d'un croyant*, Paris, L'Harmattan, 1985, pp.9-18.

[11] Ibid., p.15.

Prônant une recherche interdisciplinaire, Engelbert Mveng s'appuya d'abord sur l'anthropologie. En effet, il reste convaincu qu'une approche épistémologique africaine authentique ou originale de l'histoire doit avoir pour point de départ l'homme, en tant que sujet et objet de la pensée créatrice. Mieux encore, l'homme en tant qu'animal historique et fondement de l'histoire. Il est créateur de lui-même, créateur de sa société, créateur des civilisations[12]. Ensuite, il mit à profit la linguistique. Selon lui, pour mieux explorer le passé, l'historien africain doit maîtriser plusieurs langues de travail et savoir les manipuler à son avantage. C'est pourquoi lui-même fut un polyglotte, un féru d'érudition de par sa connaissance de plusieurs langues à l'instar du latin, du grec, de l'hébreu, de l'arabe, de l'anglais et du français. En d'autres termes, chez Engelbert Mveng, la recherche historique nécessite de l'érudition indispensable à la synthèse et à la créativité historique.

Constatant la manière par laquelle l'histoire des peuples noirs était écrite, Engelbert Mveng à travers une méthode appropriée, la critique historique[13], se proposa de rationaliser ce passé. Il s'agit là d'une tâche ardue, mais menée dans l'optique de permettre à l'Afrique de se libérer de ce carcan infernal dans lequel l'avaient enfermé les Occidentaux à travers leur lecture biaisée de l'histoire[14]. Par cette démarche visant à rechercher des sources nouvelles pour l'historiographie africaine et à les critiquer afin de les rendre plus crédibles, il reconstitua de façon méthodique l'histoire de l'Afrique en général et celle du Cameroun en particulier ; ceci depuis les origines et parfois dans les moindres détails. Deux de ses ouvrages illustrent parfaitement sa méthode d'approche. Il s'agit de : *Histoire du Cameroun* et *Les sources grecques de l'histoire négro-africaine depuis Homère jusqu'à Strabon*, qui de l'avis de Joseph-Marie Essomba, sont "une illustration de la nouvelle historiographie africaine"[15].

Son premier ouvrage, à savoir *Histoire du Cameroun*, est une référence et la première étude historique d'ensemble écrite par un Camerounais sur son pays. Cet ouvrage fut publié à un moment où l'état des productions sur l'histoire du Cameroun était encore très embryonnaire[16]. S'inspirant des premières orientations issues du premier

[12] Mveng, *L'Afrique dans l'Église…*, p.14.
[13] Cette méthode, la critique historique, suppose l'établissement d'une distance temporelle et affective entre l'historien et le fait étudié.
[14] Les vrais novateurs commencent toujours par faire "table rase" de ce qui existait antérieurement à leur apparition. Tel est le cas d'Ibn Khaldun, François de Saussure, etc.
[15] Essomba, "Engelbert Mveng, l'un des artisans de l'historiographie"…, p.101.
[16] À ce propos, lire L. Kaptué, "Historiographie et enseignement de l'histoire au Cameroun. Problèmes et perspectives", in M. Michel (éd.), *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire*…, pp.323-334.

C.I.H.A. tenu à Dakar en 1961, il commet deux ans plus tard en autodidacte, cette imposante étude embrassant le Cameroun dans sa globalité et sur tous les aspects (politique, économique, social, culturel, artistique, etc.). Certes, il ne s'agit pas de la toute première publication sur l'histoire du Cameroun écrite par un Camerounais, car comme le souligne Eldridge Mohammadou :

> Quant à l'histoire du Cameroun à proprement parler, nous disposions jusqu'à présent de quatre documents de qualité inégale : le plus ancien d'entre eux est celui du R.P. J. Bouchaud, *Histoire et Géographie du Cameroun sous mandat français* ; viennent ensuite la *Contribution à l'Histoire du Cameroun de 450 avant Jésus-Christ à nos jours* de l'Abbé Thomas Ketchoua, *Histoire du Cameroun, de la préhistoire à nos jours* du R.P. Jean Criaud et *Histoire du Cameroun, de la préhistoire au premier janvier 1960* de R. Lagrave et P. Guy[17].

Mais, ces quatre ouvrages qu'évoque Eldridge Mahammadou, s'avéraient très limités puisque rédigés en majorité par des auteurs étrangers, à l'exception de celui de l'Abbé Thomas Ketchoua[18]. En outre, ces études recelaient d'importantes insuffisances dont l'absence de critique des documents utilisés et l'analyse partiale des évènements, etc. C'est dire que celles-ci n'étaient presque pas fiables tant au niveau des faits que des analyses y figurant, car avaient-elles laissé passer sous silence de nombreux évènements tels l'esclavage et le colonialisme[19]. Ainsi, contrairement à ces quatre auteurs suscités, Engelbert Mveng alla plus loin en palliant tout d'abord les lacunes desdits ouvrages et ensuite en les dépassant[20]. Il va d'ailleurs exploiter ces ouvrages lors de la présentation des faits historiques, tout en y faisant la critique desdits faits sur la base de ses sources. Sur ce, il essaya autant que faire se peut, de donner un peu plus d'objectivité à l'histoire du Cameroun, surtout au niveau des faits. C'est pourquoi son étude ne se réduit pas seulement au seul cadre de l'enseignement comme ce fut le cas pour les livres précédents, mais elle touche aussi le domaine de la recherche.

La première édition de cet ouvrage fut publiée en 1963 à Paris par *Présence Africaine*. Cet énorme volume de près de 530 pages avec 37 illustrations, 24 cartes et 24 pages de bibliographie est écrit dans un style accessible et sobre. Il retrace toute l'histoire du Cameroun, de la préhistoire jusqu'à la réunification, en passant par l'indépendance. Il est divisé en chapitres et en subdivisions dont les principales parties, au nombre de huit,

---

[17] Mohammadou, "Histoire du Cameroun par Engelbert Mveng"…, p.171.
[18] Th. Ketchoua, *Contribution à l'histoire du Cameroun de 450 avant Jésus-Christ à nos jours*, S.L, 1962. Cet ouvrage, comme le précise E. Mohammadou, contient des documents intéressants, mais l'auteur manque de l'ordre dans sa présentation des faits historiques. Ce qui fait donc de ce manuel, un ouvrage réservé "aux seuls initiés".
[19] Mohammadou, "Histoire du Cameroun par Engelbert Mveng "…, pp.171-172.
[20] Ibid., pp.172-173.

traitent des périodes suivantes : la Préhistoire et l'Antiquité ; le Moyen-Âge (500-1500) ; le Cameroun précolonial (1500-1850) ; les peuples du Cameroun à l'aube de l'ère coloniale ; la période coloniale (1880-1919) ; du mandat à la tutelle (1919-1945) ; la course vers l'indépendance (1945-1960) ; la réunification. Dans les années 1980, tenant compte de la maturité qu'a atteint le Cameroun, vingt ans après son indépendance ainsi que de l'évolution des sciences historiques, l'auteur s'est résolu à élaborer une deuxième édition corrigée et complétée du même ouvrage. Publiée à Yaoundé, aux éditions CEPER, en deux tomes : le premier tome datant de 1984, traite du Cameroun précolonial ; tandis que le second, parut en 1985, aborde le Cameroun depuis la colonisation jusqu'à la période post-coloniale. Il y examine les périodes coloniale et postindépendance, où sont évoqués des évènements politiques telles que la démission d'Ahmadou Ahidjo, son remplacement par Paul Biya et la crise successorale ayant abouti aux évènements du 06 avril 1984. Cette deuxième édition, ouvrage de synthèse englobant l'ensemble du Cameroun, est donc un complément de la première. Ici, comme il le précise lui-même :

> [...] Un long chapitre est consacré aux décades écoulées depuis l'indépendance. Nous avons retouché aussi le chapitre sur la préhistoire, en tenant compte des découvertes récentes sur l'apparition de l'homme en Afrique. Dans l'ensemble, nous avons respecté la méthode et le texte de la première édition[21].

S'appuyant principalement sur les sources écrites, Engelbert Mveng a, dans cet ouvrage, étudié le Cameroun dans toute sa trame historique depuis les périodes anciennes jusqu'à l'après-indépendance. Ses analyses sont si pertinentes et édifiantes que le lecteur y trouve ici presque tous les éléments concernant l'histoire du Cameroun et de ses peuples. Lesquelles analyses sont accompagnées de textes et d'illustrations. Pour aborder la thématique du Cameroun dans l'Antiquité, notamment avec les périples d'Hannon et de Néchao, il a exploité des textes anciens et des compilations d'auteurs gréco-romains de la période antique tels que : Hérodote, Pline l'Ancien et Pomponius Méla, Strabon, Diodore de Sicile[22]. De même, il s'est référé aux sources arabes (*Tarikhs*) laissées par des chroniqueurs tels que : Al Yakoubi (fin IX^{è} s.), El-Bekri (XI^{è} s.), Al Idrissi (XII^{è} s.), Abu Saïd (XIII^{è} s.), Al Makrisi (XIV^{è} s.), Ibn-Khaldun (XIV^{è} s.), Ibn-Batouta (XV^{è} s.), Léon l'Africain (XVI^{è} s.)[23]. Les travaux des archéologues, à l'instar de Jean-Paul et d'Annie Lebeuf sur les Sao et ceux de Leakey sur l'apparition de l'homme en Afrique, ont été intéressants pour situer la préhistoire en Afrique et au Cameroun. Il concluait en précisant

[21] Mveng, *Histoire du Camerouun*, …T.1, p.15.
[22] Ibid., pp.71-74.
[23] Ibid., pp.276-277.

que, sur la base des données archéologiques, "l'Afrique, par l'antiquité de ses vestiges, apparaît chaque jour davantage comme le berceau même de l'humanité"[24]. D'autres sources écrites d'envergure furent abondamment utilisées par lui, pour aborder des aspects cruciaux de l'histoire du Cameroun tels que la traite négrière et la période coloniale. À cela s'ajoutent ses multiples visites muséologiques dans les musées de Londres, d'Hambourg, de Tervuren, de Nairobi, de Lagos, d'Ife, de Jos, de Gorée, de l'Institut Français d'Afrique Noire (I.F.A.N.), de l'Institut de Recherches Scientifiques du Cameroun (I.R.C.A.M.)[25], etc.

De toute évidence, *Histoire du Cameroun* d'Engelbert Mveng, est un ouvrage rédigé avec minutie et qui est de ce fait incontournable, aussi bien dans le domaine de la recherche que celui de l'enseignement. Élaboré sur la base des recommandations du deuxième C.I.H.A., il est une contribution de plus à la production historienne en Afrique.

Les sources grecques de l'histoire négro-africaine depuis Homère jusqu'à Strabon[26], est le second ouvrage d'Engelbert Mveng. Dans celui-ci, il s'engage à restituer l'histoire négro-africaine à travers l'exploitation des sources écrites, épigraphiques et iconographiques. En fait, il s'agit de sa thèse de doctorat d'État qu'il publia en 1972 aux éditions *Présence Africaine*. Loin d'être une compilation de textes littéraires comme l'affirmaient certains auteurs à l'instar de Jacques Leclant, Raymond Mauny, Jean Devisse[27], ce chef-d'œuvre est une présentation des "documents grâce auxquels la civilisation grecque fournit des témoignages sur le passé de l'Afrique noire"[28]. Dans cette étude, il procède d'abord par une présentation ou un inventaire des documents laissés par les Grecs anciens, surtout sur l'Afrique noire. En effet, selon Engelbert Mveng, après l'Égypte, les Grecs se sont aussi beaucoup intéressés à l'histoire de l'Afrique noire. Ensuite, il expose quelques problèmes critiques soulevés par lesdites sources, qu'il analysa en termes de contenus afin de déceler la valeur historique tant des témoins que de leur témoignage. Enfin, la troisième partie est un regroupement d'éléments divers où l'auteur met en exergue, un bref répertoire des groupes ethniques, de l'organisation politique et sociale, des activités économiques et de l'ambiance culturelle des Éthiopiens de

[24] Mveng, *Histoire du Camerouun*, …T.1, p.26.
[25] Ibid., p.29. C'est dans ce dernier Musée qu'il a pu prendre contact avec la Préhistoire camerounaise.
[26] E. Mveng, *Les sources grecques de l'histoire négro-africaine depuis Homère jusqu'à Strabon*, Paris, Présence Africaine, 1972,
[27] Essomba, "Engelbert Mveng, l'un des artisans de l'historiographie"…, p.104.
[28] Mveng, *Les sources grecques de l'histoire négro-africaine…*, p.7.

l'Antiquité. En guise de conclusion, l'auteur lui-même estime que ces sources grecques sont assez abondantes et significatives pour fonder une enquête historique sur le passé africain. Ces sources témoignent donc de la certitude de nombreux auteurs grecs que l'origine de la civilisation doit être recherchée en Éthiopie et par ricochet en Afrique noire[29]. Puisque dans la littérature antique, l'Éthiopie signifie le pays des Noirs.

Ce sujet certes complexe, mais passionnant, couvre près de huit siècles d'histoire ancienne. Il met à la connaissance du grand public l'histoire de l'Égypte et de l'Afrique noire dans les écrits des auteurs grecs anciens tels que : Homère, Hérodote d'Halicarnasse, Agatharchide de Cnide, Diodore de Sicile, Strabon, Eusèbe de Césarée, Mimnerme de Colophon, Simonide de Céos, Pindare de Cynocéphales, Théocrite de Syracuses, Callimaque de Cyrène, Apollodore, etc. Ceux-ci décrivaient l'Afrique noire comme "une terre de chasse et un pays de l'or, un pays de contrastes aux multiples ethnies, berceau de la civilisation et carrefour d'usage d'un primitivisme déconcertant"[30]. Aussi, présentaient-ils les Nègres comme les plus anciens des hommes, "ils sont grands, beaux, indigènes (autochtones), inventeurs des cultes religieux, des danses sacrées, de l'écriture et même des civilisations de la vallée du Nil"[31]. Concomitamment, ces sources d'après Engelbert Mveng, bien qu'étant de nature et de valeur inégales, dégagent néanmoins une continuité dans la présentation de chaque auteur. Chacun de ces auteurs grecs, dans un style qui lui est propre à l'époque où il écrivait, fait allusion : au milieu et à sa faune, à sa flore, à ses produits du sol et du sous-sol ; aux peuples avec leurs modes de vie et leurs civilisations[32]. Bien plus, maîtrisant les langues anciennes, notamment le grec, Engelbert Mveng réussit à déceler dans les poèmes homériques le mot "Nègre", qui apparaît dans l'*Iliade*, chant I, vers 424 en ces termes : *"Aithiopeus"* et *"Aithiops"*[33]. Les deux désignant littéralement "l'homme de couleur" ou "l'homme au teint foncé" ; c'est-à-dire les Nègres. Très anciens et originaux, ces textes d'Homère, père de la poésie grecque, font grandement mention des visites des divinités grecques (Zeus, Iris, Poséidon, Ménélas, etc.) chez les Nègres[34].

---

[29] D. Jehan, "Mveng (R.P. Engelbert) : Les sources grecques de l'histoire négro-africaine depuis Homère jusqu'à Strabon", *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 60, n°219, 2è trimestre, 1973, p.270.
[30] Mveng, *Les sources grecques de l'histoire négro-africaine…*, pp.208-209.
[31] Ibid., pp.197-200.
[32] Ibid., p.206.
[33] *"Aithiops"* peut en réalité être décomposé en *Aithô* (brûler) et *Ôps* (visage) ; ce qui signifie donc "visage brûlé".
[34] *Iliade* I, 423-425 : Zeus chez les Nègres ; *Iliade* XXIII, 205-207 : Iris prend part au festin sacré chez les Nègres ; *Odyssée* I, 22-26 : Poséidon chez les Nègres ; *Odyssée* IV, 84-89 : Ménélas chez les Nègres ;

Il est dès lors possible d'affirmer que cet ouvrage du R.P. Engelbert Mveng serait, en quelque sorte, une réplique aux Occidentaux européocentristes qui considéraient que l'Afrique n'a pas d'histoire. Autrement dit, à travers cet ouvrage, il entre en contradiction directe avec les défenseurs de la thèse d'une Afrique anhistorique, en s'appuyant sur les textes de leurs devanciers les plus illustres et célèbres. Hegel et ses partisans n'avaient donc sûrement pas pris suffisamment connaissance de ces textes anciens avant d'écarter l'Afrique noire du champ historique. Parlant de cet ouvrage, Ntima Nkanza souligne qu'il s'agit :

> D'une démarche étrange, singulière. Alors que Cheikh Anta Diop, Théophile Obenga et d'autres s'efforcent de démontrer l'origine négro-africaine de la pensée occidentale, Mveng, lui, prend le chemin contraire. Il ne démontre pas l'origine, il rappelle à l'Occident que ses propres sources et sa propre histoire contiennent des vérités non encore prises au sérieux[35].

C'est dire qu'Engelbert Mveng adopta une posture nuancée par rapport à Cheikh Anta Diop. En effet, sur la question de l'antériorité des civilisations négro-africaines, le savant sénégalais est catégorique que c'est l'Éthiopie, contrairement à l'Égypte antique, qui est la toute première civilisation nègre[36]. Il soutient cet argument en démontrant que l'apparition de l'homme s'est faite sous les latitudes tropicales de l'Afrique, notamment dans la région des Grands Lacs. Par contre, Engelbert Mveng reste réservé en ces termes : "De l'Éthiopie ou de l'Égypte, qui a donné naissance à l'autre ?"[37].

S'appuyant sur une démarche méthodique rigoureuse, Engelbert Mveng a, par cette étude, développé une théorie originale dans le domaine de l'historiographie africaine. Il a apporté une contribution significative à la connaissance du passé des Africains qui ignoraient jusque-là, la présence de leur histoire dans les écrits des premiers intellectuels de l'Europe.

Outre cet apport considérable des sources écrites dans ses deux ouvrages suscités, Engelbert Mveng est également allé à la quête d'autres sources pour reconstituer le passé de l'Afrique. Au nombre de ces sources, figurent en bonne place l'art et l'archéologie.

Odyssée V, 282-283 : Poséidon de retour de chez les Nègres ; *Odyssée* XI, 522 : Allusion à Memnon, roi des Nègres.

[35] Ntima Nkanza, cité par J. Ndongo, "L'art comme testament universel et infalsifiable", …, p.30.

[36] C.A. Diop, *Antériorités des civilisations nègres : mythe ou vérité historique ?*, Paris, Présence Africaine, 1967, p.275. Des études récentes ont également démontré que la Nubie, tout comme l'Éthiopie, est aussi l'une des plus vieilles civilisations négro-africaines. Lire à ce sujet R. Seignobos, "L'autre Éthiopie : la Nubie chrétienne et la croisade (XII^{e} et XIV^{e} siècles)", *Annales d'Éthiopie*, n°27, 2012, pp.49-69.

[37] Mveng, *Les sources grecques de l'histoire négro-africaine…*, p.213.

2. Engelbert Mveng et la question des sources : pour une approche plurielle et renouvelée de l'histoire africaine à travers l'art et l'archéologie

D'une manière générale, il n'y a pas d'histoire sans sources. On appelle source historique tout vecteur d'informations susceptibles d'éclairer le passé. Le vecteur étant ici un objet ou un texte écrit servant de preuve, de témoignage[38]. Cette réalité est perceptible dans la conception *mvengienne* de l'histoire où il assimile la notion de source à celle de document. Pour lui en effet, le document est tout signe, toute manifestation de la présence de l'homme sur la terre et par lequel il imprime sa marque dans le monde qu'il habite d'une manière concrète[39]. Il peut être figuré (œuvre d'art ou représentation de tout genre), écrit, oral, ou enfin tout reste du travail humain (outils, ruines, traces de feu, etc.)[40]. C'est dans une approche plurielle qu'Engelbert Mveng s'est résolu à renouveler les sources de l'histoire africaine. En dehors des sources écrites abondamment exploitées dans ses travaux, ce dernier s'est également tourné vers d'autres traces qui sont complémentaires et porteuses de significations dans l'histoire africaine : il s'agit surtout de l'art et de l'archéologie. En fait, selon lui, pour écrire l'histoire authentique de l'Afrique, l'on ne saurait faire abstraction de ces deux disciplines qui, en plus de la tradition orale, constituent des documents de base pour son écriture. À ce sujet, il rapportait que : "Tout consiste à savoir si l'Afrique Noire et ses différentes régions, en plus de la tradition orale, ont laissé d'autres documents capables de fournir de la matière à une tradition écrite. La réponse, heureusement est affirmative"[41].

De ce fait, l'art et l'archéologie chez Engelbert Mveng s'affirment comme des matériaux basiques, nécessaires pour élaborer une historiographie africaine authentique.

2.1. L'art négro-africain comme archives de l'histoire chez Engelbert Mveng

De façon littérale, l'art peut être défini comme l'ensemble des œuvres esthétiques représentatives d'une civilisation, d'un pays, d'une époque, d'un courant ou d'un créateur particuliers[42]. Il est signe de la présence de l'homme sur le monde qu'il transforme en vue

[38] Obenga, *La dissertation historique,* …p.41.
[39] Mveng, *Histoire du Cameroun*, T.1, …p.23.
[40] Ibid.
[41] Ibid., p.24.
[42] *Dictionnaire Encarta* ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, 2009. [DVD].

d'en faire une véritable civilisation, c'est-à-dire une histoire[43]. Depuis les débuts de l'humanité en Afrique, les premiers hommes n'ont cessé de marquer leur passage sur le monde à travers les œuvres d'art. Ces dernières traduisent très souvent leur vision du monde. En témoignent les multiples gravures et peintures rupestres découvertes dans plusieurs sites préhistoriques africains. Cet art est donc porteur de signification et constitue inexorablement un document d'envergure. Selon Thomas Adeoye Lambo, l'art en tant que document, "raconte l'histoire d'un peuple, ses luttes, ses périodes de trouble et de témérité, ses sentiments religieux, ses modes de pensée, ses mouvements intellectuels, ses espérances, ses passions et ses craintes"[44]. Dans un sens plus large, il inclut non seulement les formes évidentes telles que l'architecture, la sculpture et la peinture, la danse, le théâtre, la musique, la poésie ; mais aussi la magie et autres expressions du développement intellectuel, perceptif, esthétique et créateur du génie humain. Pourquoi ne pas mentionner la légende qui elle aussi est un art oratoire, plein de signification, de faits historiques majeurs et "jouant un rôle très important dans la compréhension des origines des peuples noirs"[45] ? Sur ce, l'art est une production de l'homme et dans ce sens, il est sagesse, intelligence, réflexion, fonction, rythme et expression de la vie. Il raconte l'homme dans toute sa plénitude et dans tous les aspects de sa vie (militaire, politique, économique, social, culturel) ; mieux encore, il exprime l'homme dans toute sa simplicité et sa complexité. C'est pourquoi ce dernier est toujours présent en son sein.

Ainsi, l'art est un autre domaine que le R.P. Engelbert Mveng embrassa en autodidacte. Salvador Eyezo'o signale que "dès la classe de cinquième, ses formateurs lui reconnaissent un don dans le domaine du dessin et de la peinture"[46]. Ainsi, pour Engelbert Mveng, l'art africain est porteur de message, de signification. Il exprime le monde et l'homme dans sa triple dimension (monade, dyade, triade), ainsi que tout le drame humain, qui est celui du mystère de la vie et de la mort. Il parle à l'homme le langage de son destin où s'affrontent la vie et la mort, et dont le rôle est d'assurer le triomphe de la vie sur la mort ; ce qui n'est possible que par le retour aux sources[47]. L'art apparaît dès

---

[43] E. Mveng, "Signification africaine de l'art", in S.A.C. (éd.), *Colloque du premier Festival Mondial des Arts Nègres*, Paris, Présence Africaine, 1967, pp.10-11.

[44] T. Adeoye Lambo, "La place de l'art dans la vie affective de l'Africain", *Présence Africaine*, n°60, 4e trimestre, 1966, p.7.

[45] E. Mveng, "L'Art africain d'hier et l'Afrique d'aujourd'hui…", *Présence Africaine*, n°46, 2e trimestre, 1963, p.44.

[46] Eyezo'o, "L'art chrétien africain et l'inculturation de l'Évangile au Cameroun", …p.131.

[47] E. Mveng, "Structures fondamentales de l'art négro-africain", *Présence Africaine*, n°49, 1er trimestre, 1964, p.116.

lors comme “un grand livre écrit par l’homme pour se raconter” (son histoire)[48]. Il permet de comprendre le passé de toute société humaine : il est écriture ; d’où son caractère historique. Il va sans dire que chez Engelbert Mveng, il n’y a pas de meilleur moyen d’exhumer l’histoire de l’Afrique que par l’art. Appliqué à l’histoire, l’art traditionnel africain recèle une dimension historique incontestable et constitue :

> Une vaste encyclopédie populaire où se lisaient la sagesse d’autrefois, les connaissances scientifiques, la conception du monde et de l’homme, la religion, la société, les travaux de tous les jours et les métiers, les jeux et les loisirs, et par-dessus tout, l’histoire du peuple créant sa pérennité à travers le temps[49].

Composé de signes, de symboles et caractérisé par son symbolisme chromatique (noir, rouge, blanc, jaune ocre, vert)[50], cet art est un témoin visible et le plus ancien document de l’histoire négro-africaine[51]. Il est par conséquent un véritable langage écrit, l’ensemble des archives épigraphiques de l’histoire au même titre que la tradition orale. Salvador Eyezo’o, analysant la pensée *mvengienne* dans le domaine de l’art, souligne qu’à l’encontre de ceux qui estimaient que l’Afrique noire n’avait pas d’histoire faute d’écriture, Engelbert Mveng répliqua sans ambages[52] :

> L’histoire négro-africaine est donc écrite en œuvres d’arts. Le déchiffrement de cette histoire ouvre une page épigraphique singulière et inédite. Il n’est plus vrai de dire que l’histoire négro-africaine manque de documents écrits ; ce qui est vrai, c’est que trop souvent, nous sommes analphabètes devant son écriture[53].

L’art d’Afrique noire sert donc à écrire l’histoire. À titre d’exemples, à partir de l’observation d’une peinture (art plastique) sur laquelle sont représentées la vie d’un peuple et ses activités, il est possible d’écrire l’histoire de ce peuple. Il en est de même d’une peinture rupestre ressortant des animaux, des lances et des hommes, qui atteste de la richesse faunique de cette région de même qu’une intense activité de chasse. Plus loin encore, l’art nègre rend compte des batailles et des stratégies militaires d’autrefois, des jeux de tous les jours, des danses, des périodes de malheurs, des techniques agricoles, des outils en usage, des instruments de musique, des armes de chasse et de guerre[54]. Bref, l’art raconte les travaux et les jours ; plus précisément le quotidien des hommes.

---

[48] Mveng, “L’Art africain d’hier et l’Afrique”…, p.50.

[49] E. Mveng, *L’art et l’artisanat africains*, Yaoundé, Éd. CLÉ, 1980, p.7.

[50] Pour la signification des couleurs, cf. E. Mveng, “L’art camerounais”, *Abbia : Revue culturelle camerounaise*, n°3, septembre 1963, pp.22-23.

[51] Mveng, *L’art et l’artisanat…*, p.9.

[52] Eyezo’o, “L’art chrétien africain et l’inculturation de l’Évangile au Cameroun”…, p.132.

[53] Mveng, *L’art et l’artisanat…*, p.36.

[54] Ibid., p.40.

Au regard de ce qui précède, il y a lieu d'affirmer que, l'art nègre comme source de l'histoire négro-africaine n'est plus à démontrer. Il est total, avec pour caractéristique d'être un livre d'histoire. En tant que tel, il est libération. Il parle, dialogue avec le monde et permet de maintenir la pensée en éveil. Il révèle l'histoire humaine, et est à la fois le cri de victoire de la vie sur la mort, de l'amour sur la haine, de la liberté sur l'oppression[55]. Cet art est le creuset, le testament de l'histoire négro-africaine ; c'est pourquoi de l'avis d'Engelbert Mveng, "en Afrique noire, avant la parole proférée, avant l'oralité, l'homme s'est raconté et se raconte toujours dans ce livre de silence et d'émerveillement"[56]. La lecture de ce livre qu'est l'art requiert par conséquent une "véritable initiation"[57] ; c'est la raison pour laquelle l'Africain doit pénétrer ses traditions, ses valeurs culturelles et ancestrales pour un meilleur enracinement culturel et aussi pour comprendre son histoire[58].

2.2. Engelbert Mveng, pionnier parmi les Camerounais dans la recherche archéologique

L'archéologie d'après son étymologie vient de deux mots grecs. Il s'agit de *archaïa* qui veut dire chose ancienne, et *logos* qui signifie science. C'est donc la science qui étudie le passé de l'humanité à travers les vestiges matériels laissés par les êtres vivants dont l'homme. En des termes plus clairs, l'archéologie est une science de l'antiquité, un discours sur les choses anciennes. Cette étude peut aussi intéresser d'autres catégories de données de l'univers dont on veut connaître l'histoire. Source indispensable pour la reconstitution du passé, elle est "une véritable servante de l'histoire et ainsi, elle a permis son développement"[59]. Elle s'est affirmée comme une discipline et une source riche et prometteuse, nécessaire à la compréhension des sociétés dont l'écriture est absente. Elle permet d'éclairer ou d'avoir des informations sur le lointain passé desdites sociétés jusque-là inconnu. À travers ces vestiges anciens, l'archéologie a apporté un plus à la connaissance de l'histoire de l'Afrique et partant celle du Cameroun.

Selon le R.P. Engelbert Mveng, premier parmi les Camerounais à s'intéresser aux fouilles archéologiques de son pays[60], "le peuplement ancien du Cameroun est une

[55] Mveng, *L'art et l'artisanat…*, p.43.
[56] Messina, *Engelbert Mveng : La plume et le pinceau…*, p.168.
[57] E. Mveng, "L'Art africain : le rythme", *Présence Africaine*, n°52, 4e trimestre, 1964, p.122.
[58] Mveng, "L'Art africain d'hier et l'Afrique"…, p.48.
[59] E. Essian Simvem, "L'apport de l'archéologie à l'histoire du Sud-Cameroun", Mémoire de Maîtrise en Histoire, FLSH, Université de Yaoundé 1, 1981, p.1.
[60] Entretien avec R. Asombang Neba'ane, 61 ans, archéologue et enseignant au département d'archéologie de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, 15 novembre 2017. [Entretien fait lors du mémoire de Master].

évidence et doit être saisi dans une dimension diachronique de ses divers aspects culturels"[61]. De la période la plus ancienne du paléolithique jusqu'aux périodes actuelles, en passant par le néolithique, le Cameroun regorge des évidences matérielles de la présence ancienne de l'homme sur son territoire. Or, dans les régions du Centre et du Sud-Cameroun, les recherches archéologiques, sporadiques et très inégalement effectuées, se sont résumées juste à des opérations de ramassages en surface d'industries préhistoriques. Ces opérations de collectes d'objets anciens ont été entreprises par des administrateurs coloniaux (Emile-M. Buisson, François-Marie Guillou, Mervyn David Waldegrave Jeffreys, Jean-Baptiste Jauze, etc.) et des missionnaires (le pasteur Schwab)[62]. Par contre, dans la partie septentrionale, l'on note d'intenses activités de fouilles menées par des chercheurs professionnels à l'instar de Jean-Paul Lebeuf et son épouse Annie Lebeuf ; lesquelles fouilles ont levé un pan de voile sur la civilisation Sao. Dès lors, le Jésuite camerounais conviait-il à l'intensification des recherches et à l'application rigoureuse des méthodes scientifiques dans l'archéologie camerounaise en général et celle du grand Sud-Cameroun en particulier. Le but étant de rendre intelligible l'étude de certains aspects historiques tels que le peuplement ancien des Bantou et leurs migrations. Cependant, avant de déboucher sur les conclusions se rapportant à l'apport de l'archéologie dans la connaissance du passé lointain du Cameroun, Engelbert Mveng, en véritable autodidacte, s'était lancé dans la recherche archéologique à partir de 1965 dans le Sud du Cameroun[63]. Ses découvertes, furent effectuées dans trois localités du Cameroun : il s'agit de Ngoro, Mimetala et Mvolyé.

Ngoro[64], carrefour des peuples et capitale des groupes ethniques Sanaga, situé à une quarantaine de kilomètres au Nord de Bafia, est un site archéologique intéressant. C'est là que le 04 décembre 1965, Engelbert Mveng exhuma une quantité impressionnante de vestiges anciens. Ces reliques séculaires sont constituées de deux groupes d'objets différents. Il s'agit : de la poterie (près de deux cents fragments revêtus de plus de quarante motifs décoratifs géométriques ou thématiques différents. Ceux-ci ne comportent aucune représentation animale comme dans l'art Bamiléké ou Bamoun, mais renferment

[61] Essomba, "Le public et les recherches archéologiques au Cameroun", in Essomba (dir.), *L'Archéologie au Cameroun…*, p.323.
[62] Ibid., pp.323-330.
[63] Ibid., p.333.
[64] E. Mveng, "Ngoro, nouveau site archéologique du Cameroun", *Abbia : Revue culturelle camerounaise,* n°14-15, juillet-décembre 1966, pp.143-152.

néanmoins une gamme variée de thèmes végétaux et rejoignant ainsi l'art décoratif du monde Bantou)[65], et du matériel lithique (constitué de six pierres préhistoriques de formes arrondies ; c'est-à-dire des pièces taillées et des bifaces) attestant de "la présence de l'homme à l'aube des temps, dans la zone couvrant l'Afrique centrale depuis les Grands lacs jusqu'au Golfe de Guinée"[66].

La deuxième région où Engelbert Mveng entreprit ses fouilles en 1968 est Mimetala[67]. Cette localité est située à 18 kilomètres de Yaoundé sur la route de Mbalmayo, à environ 500 mètres de la Mission Catholique de Nsimalen. Il y mit à jour près de cent fragments de poteries appartenant à un ensemble de vases de forme ovoïde, en argile blanche, d'une cuisson excellente et décorés de motifs géométriques très fins (marqués par des claies, des arcs de cercles concentriques et des demi-cercles concentriques)[68]. Ces poteries d'après Engelbert Mveng, seraient parmi les plus anciens documents archéologiques de Yaoundé. Elles peuvent dès lors ouvrir une page importante sur le passé de Yaoundé et sur l'ensemble du Sud-Cameroun.

Sa troisième trouvaille fut à Mvolyé[69]. C'est en 1970 que, sur cette colline culminant à 770 mètres au Sud-ouest de la ville de Yaoundé, Engelbert Mveng ramassa à des endroits et des niveaux différents, des objets préhistoriques. Au nombre de ceux-ci, figuraient des fragments de poteries ornés de dessins, des pierres arrondies et polies (de quartz blanc), des fragments de meubles, des lames, des pointes, des grattoirs, un grand nombre d'éclats et pour couronner le tout, "un beau fragment de hache polie en parfait état de conservation"[70]. Tous ces outils émanaient des industries lithiques du paléolithique et du néolithique. À partir de cette découverte, le R.P. Engelbert Mveng déduit que Mvolyé semble être l'un des plus vieux habitats de Yaoundé et détient l'une des clefs de l'histoire du peuplement non seulement de la région, mais aussi de l'ensemble du pays.

Aussi, prit-il part à d'autres opérations de recherches archéologiques. À Minlaba par exemple, bourgade située à 120 Kilomètres au Sud de Yaoundé, les fouilles effectuées

---

[65] Mveng, "Ngoro, nouveau site archéologique du Cameroun"…, p.147.
[66] Ibid., p.143.
[67] E. Mveng, "Archéologie Camerounaise, découverte des Poteries à Mimetala", *Bulletin de l'Association Française pour les Recherches et Études Camerounaises*, Bordeaux, Tome 3, 1968, pp. 39-41.
[68] Essian Simvem, "L'apport de l'archéologie à l'histoire"…, pp.23-25.
[69] E. Mveng, "Archéologie Camerounaise : Mvolyé", *Revue Camerounaise d'Histoire*, n°1, octobre 1971, pp.123-127.
[70] Ibid., p.124.

lui ont permis de trouver une hache datant du néolithique[71]. L'on ne saurait également faire abstraction des sites d'Odza (à 9 Km de Yaoundé) et d'Étoudi (à 8 km d'Obala). C'est dans ces deux localités faisant actuellement partie intégrante de la ville de Yaoundé, que furent prélevés bon nombre d'outils préhistoriques[72]. En juillet 1967, sous la direction d'Henri Van Effenterre, il participa à une mission archéologique en Crète (Grèce)[73].

De l'analyse ci-dessus, il ressort que l'apport d'Engelbert Mveng à l'historiographie africaine et/ou camerounaise est appréciable et mérite d'être pris en considération dans sa juste mesure. Que dire de la contribution de Martin Zachary Njeuma ?

II- Les orientations njeumaennes de l'histoire africaine : la périodisation et les sources

Spécialiste de l'histoire africaine, Martin Zachary Njeuma a surtout axé ses préoccupations et orientations scientifiques autour de deux domaines cruciaux de l'histoire : il s'agit de la chronologie et des sources, indispensables à l'écriture de l'histoire africaine. Celles-ci ont d'ailleurs constitué le fond de sa pensée et la majeure partie de ses enseignements. Tout comme la première, cette deuxième section vise aussi à ressortir l'apport de ce dernier dans la conception et l'écriture de l'histoire africaine.

1. Martin Zachary Njeuma face à la double problématique de la périodisation et des sources

Deux principaux aspects constituent les axes majeurs de l'approche historique de Martin Zachary Njeuma : la chronologie et la tradition orale.

1.1. Martin Zachary Njeuma et la question de la chronologie dans l'histoire africaine

Du grec *"Khrônos"* (temps) et *"logos"* (science), la chronologie peut être définie comme la science qui traite de la division du temps en périodes régulières et de la succession des évènements dans le temps[74]. Rattachée à l'histoire, elle a pour but la

[71] Le Néolithique est cette époque de la préhistoire, baptisée en 1865 par l'Anglais John Lubbock comme la période de la "nouvelle pierre" ; notamment avec l'apparition de la pierre polie et de la poterie. Bref, le Néolithique constitue un tournant décisif dans l'histoire de l'humanité. Pour toutes informations sur le Néolithique, se référer à Dortier (dir.), *Le dictionnaire des sciences sociales*…, pp.247-248.
[72] Mveng, "Archéologie Camerounaise : Mvolyé"…, p.125.
[73] Mveng, *Les sources grecques de l'histoire négro-africaine…*, p.10
[74] *Dictionnaire Encyclopædia Universalis 2011*, Paris, 2010. [DVD].

connaissance et l'ordonnance des dates des événements dans le déroulement de l'histoire de l'humanité. En tant qu'instrument de datation des phénomènes du passé, elle est l'un des outils privilégiés de la science historique et constitue avec la géographie, "les deux yeux de l'histoire"[75]. Sans chronologie, il n'y a donc pas d'histoire. La datation des faits dignes de mémoire en Afrique noire s'avère complexe, puisqu'ils sont très souvent dépourvus d'indications chronologiques.

Partant de ce postulat, il faut dire que, d'après Martin Zachary Njeuma, le problème de l'histoire africaine est d'abord celui de la chronologie[76]. Ce problème a divisé les chercheurs, spécialistes de l'histoire du continent noir. En effet, l'histoire africaine connaît des découpages chronologiques et les expressions employées pour les qualifier ne cadrent point avec le passé africain. Si l'Europe occidentale bénéficie d'un canevas conventionnellement admis par la majorité de chercheurs, il n'en est pas de même dans le cadre de l'histoire africaine où tâtonnements, improvisations, démarches plus ou moins fantaisistes et imitations ridicules se donnent libre cours[77]. Or, la conception du temps a évolué au fil des générations ; elle n'était pas la même qu'à l'heure actuelle. Elle était singulière tant aux Européens, aux Musulmans qu'aux Africains. Le temps actuel se réfère au mouvement du soleil, c'est-à-dire au calendrier grégorien. Dans l'Islam, le temps se rapporte à l'apparition et à la disparition de la lune ; d'où les 35 jours pour les Musulmans. Toutes ces conceptions du temps ont ainsi un rapport avec la chronologie[78].

Pour Bertrand Hirsch, l'histoire africaine étant écrite avec des dates aussi rares et sèches, "elle ne bénéficiait presque pas d'un système conventionnel viable"[79]. Chacun à sa manière, essayait de donner une importance à la périodisation qu'il choisissait. Par conséquent, elle était très souvent prise en considération en fonction des principales dates qui, en Europe, avaient constitué des tournants[80]. Pourtant, selon Cathérine Coquery-Vidrovitch, "la périodisation n'est pas une donnée exclusive et figée, elle est le fruit d'une

---

[75] "Chronologie", *Encarta* ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, 2009. [DVD].

[76] Ph. B. Essomba, "Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n° 12, 2011, p.13.

[77] A. F. Iroko, "Problèmes de périodisation en histoire africaine", *Afrika Zamani*, n°6 et 7, décembre 1977, pp.103-104.

[78] Essomba, "Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma"…, p.13.

[79] Lire B. Hirsch, "Transmettre l'histoire de l'Afrique", *Afriques* [En ligne], Débats et lectures, mis en ligne le 27 juillet 2015. Disponible sur http://journals.openedition.org/afriques/1698, consulté le 03 mai 2018 à 11h47 min.

[80] Iroko, "Problèmes de périodisation en histoire africaine"…, p.105.

construction de l'historien en vue d'une traçabilité des faits"[81]. Pour donc pallier cet imbroglio susmentionné, une conférence sur la chronologie africaine fut organisée à la SOAS à Londres en juillet 1966, afin de réfléchir sur la place de la chronologie en histoire.

À la question de savoir pourquoi la chronologie est importante pour l'historien, Martin Zachary Njeuma démontre que la temporalité est de mise en histoire. Il faut pouvoir préciser le temps d'un évènement et le localiser dans un cadre spatio-temporel. Selon lui, l'historien doit définir et maîtriser le temps ou le moment du fait ou des faits constitutifs de son étude. Il doit également être à mesure de statuer sur l'antériorité des civilisations et d'établir les différents niveaux de développement des idées ou des traditions. En sus, il doit être capable de déterminer l'origine et le stade de l'évolution des sociétés. C'est dire que, pour comprendre et expliquer des évènements historiques, Martin Zachary Njeuma suggère qu'il faut au préalable procéder à l'établissement, à la construction d'une chronologie sûre qui serait à même de servir de cadre de référence pour des dates discutables[82]. À cet effet, il précise que l'historien dispose d'un certain nombre de sources : les sources écrites, la tradition orale, l'archéologie, l'anthropologie physique, la linguistique, etc.[83] Ces différentes sources permettent d'élaborer un guide chronologique pour l'histoire africaine. Ainsi, la façon dont était pratiquée la poterie par exemple dans le temps peut être considérée comme un indicateur chronologique. Il en est de même des différentes sources écrites africaines[84], arabes et européennes sur l'Afrique qui permettent d'établir une chronologie exacte sur ses différentes régions.

Ayant ainsi constaté que le problème de la chronologie divise le monde savant, Martin Zachary Njeuma procéda à une distinction entre ceux qu'il qualifie de "peuples innovateurs" d'une part, et ceux dits "non-innovateurs" d'autre part. Une telle distinction, selon lui, est inévitable et utile. Il justifia d'ailleurs ce procédé par le fait qu'il existe des "groupes relativement stables, évoluant dans un continuum historique repéré, qui sont seuls aptes à fournir un cadre chronologique"[85]. D'après lui, le deuxième groupe est celui,

---

[81] C. Coquery-Vidrovitch, "De la périodisation en histoire africaine. Peut-on l'envisager ? À quoi sert-elle ?", *Afrique et histoire*, vol.2, n°1, 2004, p.31.

[82] M. Z. Njeuma, "Some Observations on the Chronology of North and Central Cameroon from Ethnographic Data", in C. Tardits (éd.), *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des Civilisations du Cameroun,* Vol.1, Paris, Édition du CNRS, 1981, p.305.

[83] Ibid., p.297.

[84] Il s'agit surtout des hiéroglyphes égyptiens, qui datent d'environ 5.000 ans et figurant sur les papyrus, les murs, les tombes, les monuments, etc.

[85] Njeuma, "Some Observations on the Chronology" …, p.297.

passif, dépourvu d'un cadre de références chronologiques et qui doit être suivi dans une dynamique évolutive de son histoire avant toute datation. Tandis que le premier groupe est actif, porteur d'éléments chronologiques et fourni directement des faits datables pouvant servir aussi à la compréhension de certains problèmes du second groupe[86]. Parmi les éléments du premier groupe, figurent : les Sao, les Mandara, les Fulani, etc. Quant au second groupe, il y intègre : les Mousgoum, les Kapsiki, les Toupouri, les Massa, les Matakam, les Guizigua, etc.

Compte tenu du fait que, chez Martin Zachary Njeuma, c'est la périodisation qui donne un sens à l'histoire, la précision à faire ici est qu'elle varie d'une région à une autre[87]. Il y a lieu de signaler que, de nombreuses tentatives de périodisation de l'histoire de l'Afrique ont été faites tant par des Africanistes que par des Africains eux-mêmes. Mais dans leur grande majorité, ceux-ci se sont heurtés en empruntant les concepts ayant cours dans l'histoire européenne (Antiquité, Moyen-Âge, Temps Modernes et Époque Contemporaine), ou même en essayant de rapprocher les dates de l'histoire africaine à ce cadre européocentriste[88]. Pourtant, il s'agit d'expressions élaborées pour l'histoire européenne qui ne concordent aucunement avec les concepts et le contexte d'évolution de l'histoire africaine. Ceci étant, l'histoire africaine a ses spécificités, ses exigences propres et ses grandes unités d'évolution. L'on ne saurait en aucune manière et sous quelque prétexte que ce soit, assimiler ses cadres chronologiques avec une quelconque périodisation importée. À ce sujet, des auteurs tels que Joseph Ki-Zerbo, Robert Cornevin, Hubert Deschamps, etc. ont montré, de manière pertinente, dans leurs différentes études, qu'on pouvait écrire l'histoire de l'Afrique sans pour autant rester figé sur la périodisation occidentale et ses différentes terminologies[89]. Ce qui est de toute évidence, le meilleur procédé, sinon le plus adéquat pour rendre à l'histoire africaine toute sa spécificité et son originalité. Tel est aussi le cas des grandes dates qui peuvent être établies en fonction des évènements historiques ayant eu cours en Afrique[90].

---

[86] Njeuma, "Some Observations on the Chronology" …, p.297.

[87] O. Lévy-Dumoulin, « Périodisation, histoire », *Encyclopædia Universalis*. [En ligne], disponible sur : http://www.universalis.fr/encyclopedie/periodisation-histoire/, consulté le 06 septembre 2017 à 21 h 45min.

[88] Il est bien vrai que ceux-ci n'avaient pas le choix. En effet, cette césure chronologique est à considérer comme une exigence opératoire qui s'est imposée aux Africains colonisés, tant matériellement qu'intellectuellement, par l'Occident.

[89] Iroko, "Problèmes de périodisation en histoire africaine"…, p.127.

[90] Pour en savoir plus, lire Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire…*, pp.26-27.

Sur ce, la chronologie en tant qu'élément indispensable à la science historique, revêt chez Martin Zachary Njeuma une grande importance pour l'histoire africaine. Qu'en est-il de la tradition orale ?

1.2. L'intérêt de la tradition orale comme source de l'histoire chez Martin Zachary Njeuma

La tradition orale en tant que source originale et de première importance pour l'histoire africaine était considérablement privilégiée par Martin Zachary Njeuma[91]. Il s'agit d'un "témoignage transmis oralement d'une génération à une des suivantes"[92].

Longtemps remise en question dans la méthode historique, la tradition orale fut réhabilitée par des historiens tant Occidentaux qu'Africains à l'instar de Jan Vansina[93], Joseph Ki-Zerbo[94], Hubert Deschamps[95], Yves Person[96], etc. Elle est désormais une source incontestable de l'histoire et apparaît ainsi comme "le conservatoire et le vecteur du capital des créations socioculturelles, accumulées par les "peuples sans écriture", un vrai musée vivant"[97]. Étant donné que les débats sur sa valeur scientifique sont actuellement dépassés, surtout en ce qui concerne l'histoire africaine, son importance dans la reconstitution du passé africain n'est plus à démontrer. Malgré son risque de fabulation, le respect méticuleux des règles liées au traitement et à l'exploitation de ce type de source donne à la tradition orale le même degré de certitude et de validité que les sources écrites ; mieux encore, elle "apporte une clé d'explication qui manque dans les sources écrites"[98]. Par ce traitement méthodique, l'on peut ainsi réécrire l'histoire de l'Afrique ou suivre l'évolution des différents peuples et leur civilisation dans le temps et dans l'espace. Sur un tout autre plan, elle permet de comprendre de l'intérieur la vision africaine du monde. Ne dit-on pas très souvent en Afrique qu'"un vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle" ou encore "la bouche du vieillard sent mauvais mais elle profère des choses bonnes

---

[91] Entretien avec S. Eyezo'o, 64 ans, historien, Yaoundé, 11 avril 2020.
[92] J. Vansina, "La tradition orale et sa méthodologie", in Ki-Zerbo (dir.), *Histoire générale de l'Afrique*, T.1…, p.168.
[93] Vansina, *De la, tradition orale : Essai de méthodologie historique…*
[94] Ki-Zerbo (dir.), *Histoire générale de l'Afrique*, vol.1…
[95] H. Deschamps, *Traditions orales et archives au Gabon : Contribution à l'ethno-histoire (L'homme d'Outre-mer)*, Paris, Éd. Berger-Levrault, 1962.
[96] Y. Person, "Traditions orales et chronologie", *Cahiers d'Etudes africaines*, n°7, 1962, pp.462-476.
[97] L. Diouldé, *La tradition orale : Problématique et méthodologie des sources de l'histoire africaine*, Niamey, UNESCO et CRDTO, 1972, p.7. [Préface de J. Ki-Zerbo].
[98] Ki-Zerbo, *Histoire générale de l'Afrique…*, p.62.

et salutaires"[99] ? Ce qui témoigne évidemment du caractère précieux et authentique de la tradition orale, ainsi que de "l'excellente mémoire des Africains"[100]. Elle est détenue en majorité par les anciens et dans les sociétés africaines bien organisées, par les griots. Leur apport est dès lors capital dans la restitution des faits dignes de mémoire, en ce sens qu'ils sont de véritables annalistes doués d'une mémoire prodigieuse et constituent un "document vivant" de l'histoire africaine[101].

Cependant, des objections méthodologiques ont été portées à la tradition orale par des auteurs de formation classique à l'instar de George Peter Murdock, Ropper Regius, André Leroi Gourhan, Charles Lucas et Gabriel Hanotaux, qui récusaient la crédibilité et la validité de la tradition orale. Ceci par le fait même que, cette dernière dépend de la mémoire qui est imparfaite. Ce n'est pas tout le monde qui est capable de se rappeler des évènements qui se sont produits des années avant avec le même degré de perfection. Chacun a ses sentiments personnels et des évènements qui peuvent l'avoir marqué dont il se remémore facilement[102]. Pour donc témoigner de la pertinence, de la fiabilité et de l'exactitude de la tradition orale, nombre de conférences furent organisées à cet effet. En 1962, une conférence portant sur la tradition orale se tint à Accra au Ghana ; une autre fut convoquée quinze ans plus tard (en septembre 1977) à Niamey au Niger. À l'issue desdites assises, la tradition orale fut reconnue et acceptée comme une source historique valable, surtout quand elle est la seule source disponible et lorsqu'on sait la place de l'oralité dans la société africaine.

De l'avis de Martin Zachary Njeuma, la raison pertinente pour laquelle la tradition orale est acceptée comme source crédible est que l'oralité est un élément caractéristique de la culture africaine. Ainsi, l'Afrique est restée longtemps un continent tourné vers la transmission orale. C'est pourquoi, en reconstituant l'histoire négro-africaine, la retransmission devient l'arme essentielle pour la connaissance de cette histoire[103]. Bien plus, comme autre raison avancée par lui, c'est que l'on est entré dans une forme d'histoire de masse. Pour écrire une histoire de masse, il faut parler de la situation des hommes, relever comment ceux-ci agissent par leur culture. Ce qu'il faut donc faire, c'est

[99] Diouldé, *La tradition orale : Problématique et méthodologie*…, p.8.
[100] R. Cornevin, *Histoire des peuples de l'Afrique Noire*, Paris, Éd. Berger-Levrault, 1962, p.55.
[101] I. Baba Kaké, "L'histoire, une dimension de l'unité ", *Présence Africaine*, n°49, 1er trimestre, 1964, p.70.
[102] Essomba, "Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma"…, p.14.
[103] Ibid.

de démocratiser l'histoire. C'est ce que soutient d'ailleurs Ajayi pour qui, toutes les sources qui passent pour écrites en Afrique ne sont qu'une compilation de sources orales[104].

Quant à la typologie de la tradition orale, Martin Zachary Njeuma admet qu'il y a deux catégories de traditions : celles qui peuvent être qualifiées de standards ou formelles et celles dites informelles[105]. En ce qui concerne la première forme, elle est détenue directement par les acteurs des évènements décrits ou du moins, elle est l'apanage des sociétés bien organisées [106]. Dans ces sociétés, la tradition orale est la propriété d'un groupe déterminé et dûment restituée par des spécialistes chargés de le faire. C'est le cas par exemple en Afrique occidentale, des sociétés Yoruba et Mandingue où, le griot est chargé de la conservation et de la récitation des prouesses du groupe. À ce sujet, le personnage de Djéli Mamoudou Kouyaté, conteur de l'épopée mandingue à travers la légende de Soundjata Keïta est très édifiant[107]. La seconde forme quant à elle, est le propre des sociétés lignagères. Ici, la tradition orale est conservée par certains individus de la société, en fonction des évènements qui ont touché leur sensibilité.

En outre, Martin Zachary Njeuma suggère qu'il est important de procéder par une collecte personnelle des traditions. Cette collecte se fait auprès des détenteurs ou détentrices, en fonction de leur statut social et à l'aide d'un questionnaire préalablement élaboré. L'enquêteur peut alors procéder par des interviews qui sont de plusieurs types (interviews de groupe, directive, indirecte, semi-directive). Il doit prendre la peine de confronter les différentes versions, afin de rétablir plus facilement les faits ; car, un informateur est à mesure de révéler les omissions faites par un autre. Une fois les canons méthodologiques du traitement des sources orales respectés, il est possible d'établir une chronologie relative des faits étudiés[108].

Sans pour autant s'attarder sur tous les aspects méthodologiques concernant les sources orales de l'histoire africaine, il est important de noter que chez Martin Zachary Njeuma, la tradition orale constitue le matériau de base pour écrire l'histoire de l'Afrique.

---

[104] Essomba, "Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma"…, pp.14-15.
[105] Ibid., p.16.
[106] M. Z. Njeuma, *Fulani Hegemony in Yola (Old Adamawa) 1809-1902*, Yaoundé, CEPER, 1978, p.400.
[107] Baba Kaké, *Combats pour l'histoire…*, p.22.
[108] Pour plus d'informations, lire Njeuma, "Some Observations on the Chronology"…, pp.297-303. Lire aussi Essomba, "Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma"…, pp.11-17.

Pour lui, un soin particulier doit être mis dans la collecte de ce type de source ; puisque c'est la "version du dedans, la version des Africains"[109].

Au-delà de ces orientations scientifiques et méthodologiques au sujet de l'historiographie africaine, Martin Zachary Njeuma est un historien prolifique. Dès lors, il est indispensable de faire le point sur son apport à l'écriture de l'histoire.

2. Un apport considérable à l'écriture de l'histoire du Cameroun septentrional

L'apport de Martin Zachary Njeuma à l'historiographie du Cameroun septentrional est appréciable. D'après Daniel Abwa, il est le premier camerounais originaire du Sud-Cameroun et non musulman, à s'intéresser à l'histoire de l'Islam et à l'histoire du Nord-Cameroun[110]. Son intérêt pour cette partie du territoire camerounais serait lié au fait que cette zone constitue un carrefour important des traditions orales. Il s'investit dans cette entreprise, à la suite de nombreux autres chercheurs. Autrement dit, son dynamisme dans la quête des données indispensables à l'écriture de l'histoire de cette région du Cameroun, en majorité musulmane, le conduisit dès lors à s'allier à des pionniers tels qu'Eldridge Mohammadou, Jean-Paul et Annie Lebeuf, et bien d'autres spécialistes de cette partie du Cameroun post-colonial. Zone très vaste et constituée d'une mosaïque de peuples, le Cameroun septentrional était ainsi le territoire de prédilection de Martin Zachary Njeuma. Grâce à sa maitrise de plusieurs langues (anglais, français, allemand, fulfuldé, etc.)[111], couplée à son intérêt pour la tradition orale, Martin Zachary Njeuma se lança dans la reconstitution de l'histoire des peuples islamisés du Nord-Cameroun ; notamment les Fulani ou Peul. L'histoire de ces populations musulmanes, abondamment abordée par de nombreux spécialistes de l'histoire africaine va, sans détour, bénéficier d'une nouvelle touche apportée par Martin Zachary Njeuma.

D'emblée, il convient de reconnaître que toute tentative de délimitation temporelle de son étude s'avère difficile. Certes, il s'inscrit plus dans les périodes des XIX^{e} et XX^{e} siècles, mais, essaye-t-il tout au long de ses travaux de remonter aux origines des faits étudiés. Par cette démarche méthodique, il s'applique à établir une esquisse chronologique

[109] Entretien avec A. P. Temgoua, 58 ans, historien et enseignant au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, 21 juin 2017. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].
[110] D. Abwa, "Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n° 12, 2011, p.20.
[111] Cf. Curriculum Studiorum de M. Z. Njeuma, p.6. [En Annexe]

des évènements relatés. Autrement dit, ayant très vite compris que chaque société a sa conception du temps, sa manière de l'évaluer et que l'absence de chronologie n'est jamais absolue, Martin Zachary Njeuma essaye à la fin de ses analyses d'élaborer une certaine périodisation (des évènements relatés) à partir des sources orales[112]. Nombre de ses travaux permettent de mieux s'en convaincre sur ce qui a été développé ci-dessus. Il s'agit principalement de son ouvrage *Fulani Hegemony in Yola (Old Adamawa) 1809-1902*[113], ainsi que de ses nombreux articles. Il serait dès à présent important de s'appesantir sur certaines de ses publications, afin de rendre compte de son apport à l'historiographie africaine en général et camerounaise en particulier.

Fulani Hegemony in Yola (Old Adamawa) 1809-1902, est son tout premier ouvrage publié en 1978, aux éditions CEPER. En réalité, cette publication est une version révisée et abrégée de sa thèse de doctorat Ph.D., intitulée *"The Rise and Fall of Fulani Rule in Adamawa, 1809-1901"*. Elle porte sur l'élément peul dans l'ancien Adamawa, plus précisément sur la domination des Fulani à Yola, dès le XIX^{e} siècle. Partant de cette période, l'auteur montre dans cette étude les origines de cette hégémonie, son expansion, ses principales caractéristiques et son déclin vers la fin du XIX^{e} – début XX^{e} siècle, sous la pression des puissances impérialistes européennes. S'étendant sur la longue durée (93 ans), ce volume est un ouvrage très riche et dense, dans lequel l'auteur a exploité une multitude de sources, tant écrites qu'orales. Sa bibliographie, d'environ seize (16) pages, est suffisamment fournie avec un total d'à peu près cent soixante-treize (173) auteurs pour près de deux cents-vingt-un (221) travaux publiés[114]. S'appuyant sur les travaux de nombreux auteurs tels Henry Barth, J.S. Boston, Hugh Clapperton, Hans Dominik, Eduard Robert Flegel, Franz Hutter, Jean-Paul Lebeuf, Louis Mizon, Eldridge Mohammadou, Engelbert Mveng, Siegfried Passarge, Harry R. Rudin, etc. Martin Zachary Njeuma aborda rigoureusement sa thématique. Privilégiant les sources orales, il n'hésite pas à décrire de façon explicite sa méthode employée dans la collecte de ce type de source. En effet, d'après l'auteur de *Fulani Hegemony in Yola…,* compte tenu du fait que l'Adamawa était une société composée en majorité d'"illettrés", ses sources ne pouvaient évidemment que reposer sur la tradition orale. C'est ce qu'il réitère en ces termes :*"Adamawa society was made up of non-literate peoples, as a consequence the source for this study is largely Oral*

[112] Pour plus d'informations sur ces esquisses chronologiques de M. Z. Njeuma, consulter *Fulani Hegemony in Yola…,* pp.397-399, ainsi que son article "Some Observations on the Chronology "…, pp.302-303.
[113] Njeuma, *Fulani Hegemony in Yola*…
[114] Ibid., pp.415-430.

Tradition – information received from various peoples at different times about their histories"[115].

Trois parties, divisées en neuf chapitres forment l'ossature de ce chef-d'œuvre d'environ 430 pages. Dans la première partie, il met en évidence l'expansion de l'hégémonie peule. Il y dégage de façon sommaire, les origines du Jihad ainsi que les différentes campagnes militaires jihadistes menées par Adama dans la région et sous l'impulsion d'Ousman Dan Fodio, contre les peuples non-musulmans se trouvant tant au Nord qu'au Sud de la Bénoué[116]. Dans l'élaboration de cette partie, Martin Zachary Njeuma s'est appuyé sur les sources arabes rédigées soit par Ousman Dan Fodio lui-même ou par les lettrés de Sokoto, à l'exemple de Muhaman Bello et Abdullah, respectivement fils et frères d'Ousman[117]. Quant à la deuxième partie de ladite étude, Martin Zachary Njeuma a fondamentalement exploité les sources orales. Leur exploitation judicieuse et minutieuse lui a permis de retracer la manière dont les Peuls ont conquis et imposé leur impérium dans la région. Ainsi, avec la domination peule, une administration centrale avec notamment les premières structures (administratives) furent mises en place et constituées au sommet des lamidats et à la base de la masse populaire. La troisième et dernière partie de cette étude fut surtout élaborées sur la base des sources archivistiques, c'est-à-dire des documents anciens laissés par les Européens[118]. Elle s'appesantit ainsi sur l'impact de la présence européenne dans le déclin de l'Émirat. Mais l'auteur souligne tout de même que la décadence de l'hégémonie peule repose en majorité sur le caractère traditionnel de l'Émirat[119].

En dépit de ce qui précède, l'objectif de cette étude, pour l'auteur, n'était pas d'aborder la question peule à Yola (ancien Adamawa) en tant que pionnier. Il cherchait à confronter les différentes sources sur cette question afin de donner à l'histoire africaine et à ses sources toute leur crédibilité. C'est du moins ce qu'il précise dans les lignes qui suivent :

> *This seminar articulated many of my perceptions about African History and in fact helped define the broad approach to the study of African History, which consisted in laying importance to European as well as local African source material. Through regular weekly reading and criticism of papers on the most recent researches on all aspects of African historiography and methodology*[120].

[115] Njeuma, *Fulani Hegemony in Yola*…, p.400.
[116] Ibid., p. 6.
[117] Ibid.
[118] Ibid., p. 8.
[119] Ibid.
[120] Ibid., p.9.

D'autres travaux de Martin Zachary Njeuma permettent davantage de saisir l'histoire des sociétés islamisées du Nord-Cameroun. Il s'agit précisément de son ouvrage collectif *Histoire du Cameroun (XIXè-début XXè siècle)*, ainsi que ses nombreux articles comme : "Les lamidats du Nord-Cameroun (1800-1894)"[121] ; "Imperialism of Knowledge : the Fulbe factor in Northern Cameroon"[122] ; "Uthman Dan Fodio and the origins of fulani jihad in Cameroon hinterland (1809-1847)"[123] ; etc.

Au total, l'apport de Martin Zachary Njeuma à l'historiographie est à considérer ; car, celui-ci a usé de son savoir et de son génie pour redonner à l'histoire africaine toute sa crédibilité. Il s'agit donc d'une contribution indéniable. Toutefois, il serait également judicieux de s'attarder quelque peu sur l'apport d'un autre personnage qui a aussi influencé considérablement l'historiographie africaine : Fabien Kange Ewane.

III- Fabien Kange Ewane ou la réaffirmation de l'histoire africaine

C'est non sans raison que Fabien Kange Ewane s'est intéressé à l'histoire. En effet, il avait pour but ultime d'amener l'Africain, longtemps assujetti, à retrouver son identité d'autrefois ; laquelle faisait de lui un homme fier, digne et original. Après avoir été suffisamment marqué par le contexte historiographique des XIXe et XXe siècles, ainsi que par la colonisation européenne en Afrique dont il a d'ailleurs vécu et subi ses effets, Fabien Kange Ewane va se mettre non pas dans une posture de victime, mais dans celle d'un authentique africain doté d'une mission salvatrice : aider l'homme noir à s'affranchir de ce carcan psychologique dans lequel il vit cinquante décades après les indépendances. Bref, sa philosophie de l'histoire est de donner à l'Africain des repères[124]. L'objet de cette partie est donc de revisiter quelques pans de la pensée de Fabien Kange Ewane, de manière à faire ressortir sa contribution à l'historiographie africaine. Cette immersion dans la pensée de cet historiographe, permet aussi de dégager sa conception de l'histoire et les mécanismes qu'il suggère pour une Afrique jouissant totalement de sa liberté.

---

[121] M. Z. Njeuma (dir.), *Histoire du Cameroun (XIXe-début XXe siècle),* Paris, L'Harmattan, 1989, pp.17-56.

[122] M. Z. Njeuma, "Imperialism of Knowledge: The Fulbe factor in Northern Cameroon", *Revue Ngaoundéré-Anthropos*, vol.2, 1997, pp.1-18.

[123] M. Z. Njeuma, "Uthman Dan Fodio and the Origin of Jihad in Cameroon Hinterland 1809-1847", *Afrika Zamani*, n°3, 1974, pp.51-68.

[124] Entretien avec F. Kange Ewane, 85 ans, historien, Yaoundé, 11 août 2017. Il justifia cet argument par le fait que, ayant été imprégné du cléricalisme en tant qu'ancien prêtre, le système catholique romain dans lequel il avait été moulé l'avait certes aidé, mais l'avait aussi dépouillé de son africanité. Il ne l'aidait pas ainsi à résoudre ses problèmes d'Africain ; il se résolut donc d'amener les Africains à retrouver leur originalité culturelle d'antan.

1. Fabien Kange Ewane, un artisan de l'unité culturelle de l'Afrique

La notion d'unité culturelle de l'Afrique est fondamentale dans la conception historique de Fabien Kange Ewane, tout comme chez Cheikh Anta Diop[125]. En effet, Fabien Kange Ewane s'est beaucoup inspiré de la pensée de Cheikh Anta Diop pour se positionner à l'échelle du continent africain dont il prône lui aussi l'unité culturelle. Il se situe ainsi dans une perspective *diopienne* de l'histoire. L'originalité de sa méthode réside en sa capacité à observer les faits réels et vécus par lui, à l'instar de la colonisation. À partir de cette observation, il tente de dégager un cadre systématique rationnel permettant de saisir ledit phénomène dans toutes ses dimensions. Cette méthode ouverte lui permet de donner des bases objectives à la personnalité culturelle de l'homme noir. Ainsi, pour parvenir à l'atteinte de cette mission, Fabien Kange Ewane s'appuya davantage sur la religion et l'égyptologie.

1.1. La religion, vectrice de l'unité culturelle de l'Afrique chez Fabien Kange Ewane

Du latin *"religare"* qui veut dire "être lié à", la religion est un système de croyances et de pratiques fondé sur la relation à un Être suprême, à un ou plusieurs dieux, à des choses sacrées ou à l'univers. Elle est considérée comme le noyau à partir duquel gravitent tous les autres éléments de la culture. Elle est la véritable clé de voûte permettant de saisir l'existence humaine. C'est donc avec raison que Fabien Kange Ewane s'est engagé, spécialement en histoire des religions et des institutions[126]. Cet engagement religieux couplé à l'histoire est sans nul doute pour lui, le moyen idoine pour remonter aux sources de l'histoire africaine à partir du phénomène religieux. Pour lui en effet, l'évolution des sociétés ne saurait rester cloîtrée sur les seuls volets politique et économique. Elle prend également en compte le domaine religieux[127]. Reprenant la pensée de Cheikh Anta Diop qui affirmait : "Ce qui est indispensable à un peuple pour mieux

[125] L'historiographie négro-africaine doit cette orientation au savant sénégalais, Cheikh Anta Diop, seul noir africain de sa génération à avoir reçu une formation d'égyptologue. Ce qui lui permit d'avoir un contact personnel et direct avec la civilisation de l'Égypte pharaonique. De ce contact, naîtront des vues originales sur l'histoire du continent noir. Pour plus de détails, lire Th. Obenga, "Méthode et conception historiques de Cheikh Anta Diop", *Présence Africaine*, n°74, 2è trimestre, 1970, pp.3-28.

[126] Son intérêt avéré pour la religion et l'histoire religieuse est surtout lié à son passé de prêtre ainsi qu'à sa formation, profondément ancrée dans la vie cléricale. Fabien Kange Ewane est un ancien prêtre ordonné en 1963. C'est pourquoi il s'intéresse davantage à l'histoire religieuse dont il maîtrise parfaitement les rouages.

[127] Le domaine religieux dont fait allusion F. Kange Ewane se réfère à la spiritualité ou aux traditions africaines dont le fond a été perdu suite à un certain nombre d'aléas historiques, à l'instar de la colonisation. Il invite donc les Africains, par le biais de l'initiation, à renouer avec leur spiritualité.

orienter son évolution, c'est de connaître ses origines, quelles qu'elles soient"[128], Fabien Kange Ewane écrit :

> L'évolution bien comprise englobe également tous les autres domaines de l'existence de l'homme en société. Elle implique notamment le domaine religieux qu'une certaine tradition, toujours en vigueur, voudrait considérer comme un simple épiphénomène dans la trame existentielle, oubliant ou tout simplement ignorant, que ce domaine-là constitue précisément la matrice des valeurs, véritables moteurs des actions menées dans tous les domaines, politique, économique ou social. A condition, cela va sans dire, de ne pas réduire ce domaine à une quelconque fanatique bigoterie sur fond de grimaçantes bondieuseries. L'évolution dans le domaine religieux ne jouant pleinement son rôle de moteur de l'évolution de tous les autres domaines de la vie sociale que si elle parvient à réguler, comme il est de sa nature, toute l'existence de l'homme en lui apportant d'une part une réponse sur son origine, sur le pourquoi de son exister sur la terre et sur sa fin ultime. De l'autre côté, une règle de conduite à tenir vis-à-vis de ses semblables, vis-à-vis des trépassés et vis-à-vis de l'existant éternel et de toutes les forces suprasensibles en soi inexpliquées[129].

La religion est pour lui une véritable gageure, mais indispensable pour l'humanisation de la société. C'est elle l'épicentre ou du moins, le socle qui sous-tend tous les autres domaines de l'existence humaine. Elle ne joue donc pas seulement un rôle passif, mais contribue à structurer, à expliquer les institutions politique et économique. C'est la raison pour laquelle, de l'avis de Fabien Kange Ewane, la religion pourrait être un instrument de libération de l'homme africain et de promotion de l'unité culturelle du continent noir. Cela n'est évidemment possible que si et seulement si elle s'attèle à l'émergence, à la renaissance d'une conscience négro-africaine authentique. La religion dans ce sens doit aussi viser à mettre fin à la débâcle de la conscience nègre en annihilant l'aliénation culturelle actuelle et en plaçant l'homme noir au statut de personne autonome et indépendante. La conscience négro-africaine dont il est question ici, passe par une libération collective ; en l'occurrence une libération religieuse[130], gage d'une plus grande expression des hommes et tremplin à l'unité culturelle.

La religion chez Fabien Kange Ewane n'est donc pas un "épiphénomène" comme il le souligne[131]. Elle est fondamentale et transcende même tous les autres domaines de la vie. C'est cette dernière qui doit contribuer, pour emprunter ces termes du Congolais Kä

---

[128] C. A. Diop, *Nations nègres et culture : de l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui*, Paris, Présence Africaine, 2ème éd., 1954, p.19.

[129] F. Kange Ewane, "De la transmigration des âmes et de la réincarnation en Afrique ou le défi à l'incroyance des croyants chrétiens – le temps des interpellations", Rapport du séminaire interdisciplinaire organisé à la Faculté de Théologie protestante de Yaoundé du 27 février au 4 mars 1995, p.1.

[130] La religion, en tant qu'expression de la vie des peuples, prône la collectivité au détriment de l'individualité. Au sens d'Emile Durkheim et de Max Weber, elle est un lien social qui crée des "groupements communautaires des croyants ". Elle fait ainsi partir de la mémoire collective et met les hommes en interconnexion avec le sacré.

[131] Kange Ewane "De la transmigration des âmes et de la réincarnation en Afrique "…, pp.1-13.

Mana, à amener "l'Africain à vivre dans la *Mâat* ; c'est-à-dire cette vie droite et vraie, juste, belle et solidaire dans laquelle l'individu et la société respirent l'énergie du divin"[132]. Dans un sens plus large, la religion permet de mieux saisir la trame existentielle de l'homme et concourt aussi au développement des nations[133]. Il va sans dire que la religion, est une entité vaste qui, joue un rôle prépondérant dans le développement des sociétés. C'est pourquoi elle permet de comprendre le politique, l'économique, le social et même d'expliquer un problème politique, diplomatique[134]. Elle aide ainsi à cerner aisément la société, l'existence humaine et par ricochet, à entrevoir dans un sens global, l'unité du monde noir sur le plan culturel. C'est dans ce sillage que Fabien Kange Ewane s'est fait, au même titre qu'Engelbert Mveng et bien d'autres historiographes camerounais de renom, comme l'un des chantres de cette histoire religieuse au Cameroun[135].

1.2. Fabien Kange Ewane ou l'honneur de repenser l'Afrique à travers sa mamelle nourricière : l'Égypte antique

Fabien Kange Ewane, ne s'est pas uniquement arrêté sur la religion comme instrument de promotion de la liberté et de l'unité culturelle de l'Afrique. Il a poussé la réflexion, en puisant dans son être intérieur et en se remettant à l'école de la sagesse égyptienne antique. C'est par enthousiasme et par extrême nécessité de revisiter l'histoire africaine et de redonner à l'homme noir sa fierté, sa dignité et sa grandeur d'antan qu'il s'est intéressé à l'égyptologie, entendue comme l'étude scientifique de la civilisation égyptienne ancienne. Dans un sens plus large, elle est la science qui étudie les réalités matérielles et immatérielles de l'Égypte pharaonique[136]. L'antériorité même de cette civilisation, la plus longue de l'humanité et dont-on ne saurait dater les origines, revêt un

---

[132] Kä Mana, *Le souffle pharaonique de Jésus-Christ : Réinventer le christianisme dans ses sources, sa lumière et ses fondements africains*, Yaoundé, Éd. SHERPA, 2001, p.29.

[133] Pour plus de détails, lire F. Kange Ewane, "Engagement religieux et engagement politique pour le développement", Rapport de la conférence donnée à l'Institut Goethe de Yaoundé le 21 avril 1993, pp.1-16.

[134] Tel est le cas de la récente crise centrafricaine qui, si l'on s'en tient à l'actualité internationale, aurait probablement ses fondements dans la religion.

[135] Entretien avec S. Eyezo'o, 64 ans, historien, Yaoundé, 11 avril 2020.

[136] L'égyptologie, comme science, naît suite au déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François Champollion (1790-1832). Or, bien avant, les réalités sur l'Égypte ancienne n'étaient qu'un mystère. C'est en effet, au cours des aventures napoléoniennes en Égypte, qu'un de ses officiers, Pierre-François-Xavier Bouchard, découvrit la fameuse pierre de Rosette sur laquelle était gravé trois systèmes d'écritures différents. Ce fragment de stèle eut donc pour particularité d'avoir conduit au décryptage des hiéroglyphes ; d'où son importance dans la connaissance scientifique de la civilisation de l'Égypte ancienne. Ainsi, cette étude scientifique de l'Égypte antique peut évidemment porter sur l'architecture, la religion, l'économie, l'organisation socio-politique, etc.

intérêt fort significatif. Elle est très importante et constitue une source de renseignements pour tous ceux qui s'intéressent à l'homme, puisqu'étant une des bases de l'humanisme moderne[137]. Ce que renchérit une fois de plus Jean Vercoutter pour qui, cette civilisation authentiquement africaine, éclaire sur des pans entiers de la vie ancienne des Africains (Égyptiens anciens) qui ont toujours su chercher des réponses aux problèmes qui ont hanté l'esprit de l'homme[138]. L'authenticité et le caractère original de la civilisation égyptienne, matrice de la culture africaine[139], ont donc amené Fabien Kange Ewane à s'intéresser à l'étude de cette dernière. Il rejoint Cheikh Anta Diop, dont il se réclame d'ailleurs comme fils et orphelin :

> […] Je crois avoir dépassé l'âge physique et intellectuel de la forfanterie, de la tricherie et de l'utilisation de fausses identités. Ce n'est ni par snobisme, ni par fanfaronnade que je m'estime l'orphelin de ce géant de la culture. Diverses exigences et circonstances m'ont en effet amené à jouir de son amitié, après que je me suis efforcé, pendant presque vingt ans, à saisir les composantes essentielles de son message à travers l'ensemble de ses publications. Et c'est au moment précis, où dans un court entretien, le troisième du genre, au Palais des Congrès de Yaoundé, il se préparait à me spécialiser pour me confirmer ensuite dans l'une de ces composantes, qu'ANUBIS vint le chercher pour le présenter à OSIRIS[140].

Durant les dix premières années de sa vie, la formation de Fabien Kange Ewane a été essentiellement initiatique et ancrée dans sa culture et ses valeurs traditionnelles[141]. C'est la raison pour laquelle on ne peut ne pas comprendre pourquoi ce dernier restait si fermement attaché aux traditions africaines, à telle enseigne qu'il accordait "un soin méticuleux à la connaissance des coutumes, des rites, des valeurs et des systèmes socio-politico-économiques de l'Afrique traditionnelle"[142]. Cette connaissance passe par la saisie et la compréhension de l'Égypte pharaonique. Ce profond enracinement culturel a d'ailleurs conduit Fabien Kange Ewane à fréquenter le gratin des égyptologues africains tels Cheikh Anta Diop et Théophile Obenga avec qui il participa à plusieurs travaux sur la restauration des valeurs africaines et surtout au très célèbre procès de Paris sur le caractère nègre de l'Égypte antique[143].

---

[137] J. Vercoutter, *L'Égypte ancienne*, Paris, PUF, 1963, p.6.
[138] Ibid., p.7.
[139] À l'heure actuelle, le débat sur l'antériorité de la civilisation négro-Africaine connaît une certaine évolution. Des recherches ont démontré que la civilisation nubienne est antérieure à la civilisation égyptienne.
[140] F. Kange Ewane, "In memoria : ma gerbe au regretté Cheikh Anta Diop", *Nomade*, numéro spécial 1/2, Paris, 1989, p.8.
[141] Entretien avec F. Kange Ewane, 85 ans, historien, Yaoundé, 15 avril 2017.
[142] Kä Mana, *Le souffle pharaonique de Jésus-Christ…*, p.30.
[143] J. R. Sawa, "Ligue des intellectuels africains", in http://www.AllAfrica.com, édition du 03 août 2013, consulté le 04 avril 2017 à 17h 48 min. Cette information a été confirmée le 15 avril 2017, lors d'un entretien fructueux que l'auteur de ce travail a eu avec Fabien Kange Ewane. Ce dernier a notamment

Convaincu que le salut ou la dignité de l'Afrique et de l'Africain ne saurait venir de l'Occident qui continue de maintenir sa domination sur le continent noir, Fabien Kange Ewane prônait un retour aux sources, un repli sur les traditions africaines authentiques[144]. Il concevait l'égyptologie non comme une simple discipline scientifique, mais comme un instrument visant à redynamiser, à bâtir de véritables sociétés (africaines). Cet idéal n'est possible que par une "redécouverte, une relecture et une réinterprétation de toute l'histoire africaine depuis l'antiquité égypto-nubienne jusqu'à nos jours"[145]. Estimant que "la grandeur de l'homme réside dans sa capacité d'inventer et de créer"[146], Fabien Kange Ewane pensait donc que l'Africain doit envisager une réintégration et une réconciliation avec son univers culturel. Il doit, tout comme les Égyptiens anciens, puiser dans sa tradition afin de faire valoir son sens de l'inventivité et de la créativité. Ce qui passe indubitablement par la connaissance et la compréhension de l'Égypte ancienne, et par la saisie des legs de cette civilisation afin de les greffer à sa tradition. C'est pourquoi Kä Mana, développant la pensée de Fabien Kange Ewane, souligne que : "Tout le travail aujourd'hui est de pénétrer au fond de nous-mêmes, de nos institutions sociales et de nos rêves de vie, en vue de nous régénérer à partir de l'éthique et de la spiritualité fondamentale de nos Pères pharaoniques et de nos Ancêtres au cours des siècles"[147].

C'est donc dans un esprit de parfaite communion avec l'Afrique et dans une réelle volonté de redynamisation de la culture africaine que Fabien Kange Ewane s'est lancé dans la recherche et l'enseignement de l'Égyptologie. En témoigne son initiative dans la mise sur pied d'un Centre d'Égyptologie et de Réactualisation des Valeurs Africaines (SCAT-CERVA)[148]. Il nous revient maintenant de faire le point sur quelques-unes de ses publications.

---

souligné que de nombreux égyptologues français étaient contre Cheikh Anta Diop lorsqu'il a publié son ouvrage *Nations nègres et culture*… C'est pourquoi Amadou Mahtar M'bow a organisé un colloque international en 1971 à Paris, au sujet du caractère nègre de l'Égypte. Cette conférence a connu la participation de nombreux égyptologues, tant Africains qu'Occidentaux. À son terme, des auteurs, ténors de l'égyptologie française tels que Jacques Leclant, Raymond Mauny, Jean Devisse, etc. ont reconnu que la civilisation égyptienne est véritablement africaine.

[144] Parlant de traditions africaines authentiques, il s'agit de celles qui n'ont pas été altérées ou n'ont subi aucune modification au contact de la civilisation occidentale.

[145] Kä Mana, *Le souffle pharaonique de Jésus-Christ…*, p.24.

[146] P. Mouyoula, "Aux sources de l'histoire africaine, la religion traditionnelle", Mémoire de Maîtrise en Histoire, FLSH, Université de Yaoundé, 1990, p.2.

[147] Kä Mana, *Le souffle pharaonique de Jésus-Christ…*, pp.26-27.

[148] Il s'agit d'un centre de recherches situé au quartier Essos à Yaoundé et qui s'attèle à la formation des jeunes dont la fécondité éducative est frappante, en vue de leur enracinement culturel. Ce centre dispense

2. Une contribution inestimable de Fabien Kange Ewane dans la prise de conscience négro-africaine

Inestimable est la contribution de Fabien Kange Ewane dans la prise de conscience de l'homme noir, tant opprimé et asservi depuis des lustres. En fait, dans l'optique d'amener l'Africain à s'émanciper, à s'auto-libérer et à prendre réellement conscience de ce qu'étaient ses ancêtres hier et de ce qu'il est aujourd'hui, il a commis des ouvrages. Ceux-ci visent à interpeller le nègre à reprendre sa destinée entre ses mains et à inviter les sociétés négro-africaines à adopter un comportement historique nouveau : c'est la révolution totale. Celle qui marque le départ d'une Afrique nouvelle, prête à nourrir l'âme de sa jeunesse dans la source de sa culture et de la familiariser avec son passé afin de former des hommes intègres, autonomes, dynamiques et totalement affranchis. Bref des hommes qui ne pensent pas par procuration, qui sont détachés de toute fanfaronnade, de toutes "singeries"[149] et de tout snobisme déconcertant. Deux de ses ouvrages permettent de mieux apprécier cette contribution à l'éclosion d'une conscience chez le Négro-africain[150]. Il s'agit de *Semence et moisson coloniales : un regard d'Africain sur l'histoire de la colonisation*[151] et de *Défi aux Africains du III*^{ème} *millénaire : sortir de la nasse libres, dignes et responsables comme Nelson Mandela*[152].

Dans *Semence et moisson coloniales*, Fabien Kange Ewane plonge dans le passé africain, pour trouver une explication historique, cohérente et critique sur nombre de phénomènes qui corrompent l'existence africaine actuellement. C'est ainsi qu'il dévoile au grand jour l'image du nègre, embrigadé dans un cercle carcéral de nature psychologique, dans lequel il s'est enfermé avec l'aide de son maître (le colonisateur) après les indépendances. Ses analyses tendent à faire la lumière sur la trame qui sous-tend l'existence du colonisé qui, "depuis une vingtaine d'années, essaie de mener une vie

---

son savoir dans un collège dénommé "les Pharaons". Pour plus d'amples informations sur cette structure, lire l'ouvrage susmentionné de Kä Mana, pp.23-33.

[149] Cette expression est empruntée au philosophe camerounais Ebénézer Njoh Mouellé, pour qualifier l'homme africain qui imite ou copie tout ce qui vient de l'Occident, sans pour autant mettre à profit sa matière grise ; bref, l'Africain qui n'a d'yeux que pour l'Occident. Cf. E. Njoh Mouellé, *De la médiocrité à l'excellence. Essai sur la signification humaine du développement*, Yaoundé, éd. CLÉ, 3ème édition, 1998.

[150] Il est à noter qu'il existe d'autres ouvrages et articles de Fabien Kange Ewane ; mais nous avons jugé opportun dans le cadre de cette thèse, de nous attarder uniquement sur deux de ses publications.

[151] F. Kange Ewane, *Semence et moisson coloniales : un regard d'Africain sur l'histoire de la colonisation*, Yaoundé, CLÉ, 1985.

[152] F. Kange Ewane*, Défi aux Africains du III*^{ème} *millénaire : sortir de la nasse libres, dignes et responsables comme Nelson Mandela*, Yaoundé, CLÉ, 2000.

indépendante"[153]. Le but de la mission civilisatrice était de sortir l'Africain de son terroir culturel, de faire couler en lui (dans sa peau et ses traits négroïdes) toutes les mœurs de l'Européen, dans tous les domaines du politique, de l'économique, du social et du religieux. Mieux encore, amener progressivement l'Africain à vivre politiquement, économiquement et religieusement comme le Blanc. L'aboutissement de cette mission, particulièrement dans le domaine de la religion, est d'avoir créé dans l'esprit de l'Africain une cacophonie, l'amenant à intégrer en lui "l'incroyance dans la croyance", pour parler comme Fabien Kange Ewane [154].

Pour avoir vécu l'expérience de la colonisation et de la psychose du travail forcé dont les séquelles sont encore vivaces et hantent toujours l'esprit de nombreux Africains, Fabien Kange Ewane propose ainsi quelques explications historiques à certains phénomènes de la vie africaine actuelle. Tel est l'objet de cet ouvrage qui tourne en dérision le colonisateur et le colonisé. Présentant la colonisation comme un phénomène ayant dégradé, dénaturé l'homme africain au plus profond de son être, Fabien Kange Ewane embrasse, dans un puissant mouvement, aussi bien la singularité européenne que celle africaine ; c'est-à-dire toute la trame évolutive de la colonisation jusqu'à son influence actuelle sur l'homme noir. Il s'agit donc, comme le précise l'auteur, d'une "contribution inestimable à la lutte pour l'élimination des tares qui minent la société et qui peuvent être expliquées à la lumière de l'histoire coloniale"[155]. Parmi ces tares, figurent en bonne place "l'irresponsabilité avérée de l'Africain" ; "son complexe d'infériorité et son extrême solidarité vis-à-vis de son maître d'hier" ; "ses multiples frustrations qui le poussent à s'ouvrir aux sectes ésotérico-scientifiques et religieuses" ; et, enfin, "l'impossible bataille menée par l'Africain depuis les indépendances pour l'unité de son continent"[156].

Ouvrage de synthèse, puisque s'étendant sur cinq ans[157], il comporte 228 pages. Divisé en deux grandes parties et subdivisé en chapitres, la première partie porte sur la "semence coloniale" et comprend cinq chapitres. Quant à la deuxième partie, elle

[153] Kange Ewane, *Semence et moisson coloniales…*, p.7.
[154] Kange Ewane, " De la transmigration des âmes et de la réincarnation en Afrique"…, p.4.
[155] Kange Ewane, *Semence et moisson coloniales…*, p.9.
[156] Pour plus de détails sur ces tares, lire cet ouvrage suscité, pp.133-181.
[157] Comme le note pertinemment l'auteur, il s'est agi, à l'origine, de ses communications faites dans le cadre des colloques et des séminaires nationaux et internationaux, et publiées par certains organes d'expressions depuis 1977. L'ensemble a été compilé de façon cohérente autour de deux grands thèmes, correspondant aux temps de la semence et de la moisson coloniales. Cf. ouvrage suscité, pp.7-8.

s'appesantit sur la "moisson coloniale" et subdivisée elle-même en quatre chapitres. Ce qui est intéressant et novateur dans cet ouvrage, c'est que Fabien Kange Ewane remet en question, avec des arguments pertinents, qu'Alfred Saker n'est pas le premier missionnaire au Cameroun comme il était couramment admis. Il présente celui-ci plutôt comme un pionnier de la "colonisation" européenne au Cameroun. Cela peut s'avérer un truisme, lorsqu'on sait que ce sont des Afro-jamaïquains, Joseph Merrick et Thomas Johnson, qui bravèrent dès 1843 les côtes camerounaises. Compte tenu de la répugnance qu'avaient les Anglais pour cette partie de l'Afrique, les deux Afro-jamaïquains s'installèrent les premiers à Douala et à Bimbia. Or, c'est normal qu'Alfred Saker, arrivé deux ans plus tard (1845), fût sacré par des auteurs tels que Jean Criaud comme le premier missionnaire au Cameroun ; car, il fallait à tout prix faire prévaloir l'hégémonie ou le mythe de supériorité de l'homme blanc[158].

Comme le souligne pertinemment l'auteur de *Semence et moisson coloniales*, cet ouvrage de synthèse est une modeste "contribution d'un historien à la connaissance et à la compréhension de l'Afrique en marche"[159].

Défi aux Africains du III^{ème} *millénaire : sortir de la nasse libres, dignes et responsables comme Nelson Mandela* est un autre ouvrage de Fabien Kange Ewane. Dans cet opuscule, il lance une fois de plus le chant du cygne, non plus pour expliquer historiquement la crise actuelle de l'Africain, mais dans l'optique de lancer un challenge pour le développement de l'Afrique et de l'Africain. Cet appel du penseur camerounais constitue un véritable défi lancé aux Négro-africains à l'aube du III^{ème} millénaire. Ce défi est une interpellation, qui invite l'Africain à se pencher sur son présent afin de mieux envisager son lendemain. Publié aux éditions CLÉ en 2000 et rédigé dans un style sobre et accessible, l'ouvrage s'étend sur 220 pages. Il comprend deux parties, portant chacune des sous-titres. La première partie intitulée "la nasse", décrit cette nasse tout en montrant comment elle agit sur la vie des Africains. La deuxième partie, "À l'école de Nelson Mandela", démontre comment sortir de cette nasse, en suivant l'exemple de cette illustre figure de l'histoire contemporaine de la République Sud-Africaine.

La nasse certes est là, construite et tenue par les Occidentaux et maintenant en captivité les Africains qui n'agissent plus par eux-mêmes. Dans cette nasse, l'Afrique est

[158] Pour plus d'informations à ce sujet, lire Kange Ewane, *Semence et moisson coloniales…*, pp.23-33.
[159] Ibid., p.9.

soumise à des idéologies politiques, économiques et spirituelles qui viennent d'ailleurs, qui ne sont pas siennes et dans lesquelles elle n'a presque pas d'intérêts. Fonctionnant comme une télécommande aux mains de ces Occidentaux, il est donc impossible de réfléchir, de penser aisément ou même de construire son destin et ses projets tant qu'on reste enfermé dans cette nasse. Certes, sortir ne suffit pas, encore faut-il "briser l'étau des dépendances multiformes qui ont anémié le génie créateur de l'Africain depuis la traite des noirs jusqu'à nos jours"[160]. Ce qu'il faut faire, c'est de songer à une déconnexion, non pas totale, avec l'Occident. Il s'agit d'une déconnexion mentale[161], qui passe par un repli dans la culture africaine depuis sa mamelle nourricière ainsi que dans ses traditions culturelles. Le défi est considérable ; car, il incombe à l'Africain, pour s'affranchir de la nasse, d'opérer une révolution copernicienne, de tout faire pour provoquer un revirement de la situation à travers ce que Hegel a nommé à juste titre "la dialectique du maître et de l'esclave"[162]. C'est un défi d'envergure où c'est la volonté qui prime, comme l'a bel et bien fait Nelson Mandela[163].

À partir de ces différentes réflexions menées sur quelques aspects de la pensée de Fabien Kange Ewane, il se dégage que l'histoire est le levier de libération des peuples africains. C'est à travers elle que les Africains peuvent asseoir les idéaux de développement, d'indépendance et d'unité de leur continent. Autrement dit, pour lui, l'histoire est à l'avant-garde de l'affranchissement de l'Homme noir des multiples crises qu'il traverse depuis des lustres. Fabien Kange Ewane s'inscrit ainsi dans la logique des penseurs tels que les Camerounais Axelle Kabou[164], Daniel Etounga-Manguellé[165], Achille Mbembé[166] ; le Congolais Kä Mana[167] ; le Guinéen Lansiné Kaba[168] ; le Béninois Roger Gbegnonvi[169] ; etc. qui militent pour le développement de l'Afrique. Mais à la seule différence que Fabien Kange Ewane, au même titre qu'Achille Mbembé et Lansiné Kaba, est afro-optimiste. Il prône pour un modèle de développement véritable et qui se veut

[160] Kä Mana, *Le souffle pharaonique de Jésus-Christ…*, p.56.
[161] Kange Ewane*, Défi aux Africains du III*ème *millénaire…*, pp.21-22.
[162] G.W.F. Hegel, *Phénoménologie de l'esprit,* trad. par Jean Hyppolite, Paris, Aubier, 1941, p.158.
[163] Pour plus de détails, lire Kange Ewane, *Défi aux Africains du III*ème *millénaire…*, pp.121-192.
[164] A. Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan, 1991.
[165] D. Etounga-Manguellé, *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?*, Ivry-sur-Seine, 4è édition, Éd. Nouvelles du Sud, 1991.
[166] A. Mbembé, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, Éd. La Découverte, 2013.
[167] Kä Mana, *L'Afrique va-t-elle mourir ?*, Paris, Karthala, 1993.
[168] L. Kaba, *Lettre à un ami sur la politique et le bon usage du pouvoir*, Paris, Présence Africaine, 1995.
[169] R. Gbegnonvi, *L'Afrique entre enfer et purgatoire*, Cotonou, Éd. Multi-Schèmes, 2012.

holistique[170]. Ce développement intégral est possible et il passe par la maîtrise de la réalité historique ; c'est-à-dire à travers la connaissance du patrimoine culturel de chaque peuple. Dès à présent, intéressons-nous à l'apport d'Eldridge Mohammadou à l'historiographie.

IV- Eldridge Mohammadou, l'ethno-historiographe en quête de traditions orales

Au même titre que Martin Zachary Njeuma, Eldridge Mohammadou a accordé une dimension sacrée aux traditions orales. C'est en autodidacte qu'il se lance, dès les années 1960, dans un travail d'exhumation des mémoires anciennes des peuples du Cameroun via leurs traditions orales. Féru de sources orales, il s'intéresse à tout type de témoignages susceptibles d'éclairer le passé humain. Son dessein est de léguer à la postérité une littérature dense sur l'historiographie des peuples du Cameroun n'ayant véritablement pas fait l'objet d'importantes recherches. Il est question dans cette partie de ressortir l'immense contribution d'Eldridge Mohammadou dans l'historiographie camerounaise. Ainsi, quelques pans de sa pensée en matière d'écriture de l'histoire et de connaissances des faits historiques seront exposés. Pour y parvenir, nous allons dégager ses sources de prédilection, ses thématiques abordées ainsi que les éléments cognitifs qu'il met à la disposition des Camerounais en vue de la saisie de leur histoire.

1. Aperçu général de l'immensité des travaux d'Eldridge Mohammadou

Démontrer l'immensité des travaux de cet historiographe, revient à présenter d'une part les sources de son breuvage, son terrain d'études et ses thématiques abordées. D'autre part, à soulever la quintessence de quelques-uns de ses travaux.

1.1. Sources, zones d'études et thématiques d'Eldridge Mohammadou

D'entrée de jeu, les travaux d'Eldridge Mohammadou dans le champ historiographique camerounais sont déterminants. Ce chercheur porte un intérêt particulier aux sources de l'histoire dans leur diversité. Il s'agit notamment des sources orales, écrites (archives administratives, études, ouvrages) et iconographiques. Mais, l'oralité reste sa source de prédilection. Pour lui en effet, sans la tradition orale, il n'est d'histoire possible de l'Afrique noire[171]. Il va plus loin en

[170] Le développement holistique vise la transformation de la vie de l'Homme et de son milieu. Son but est de réconcilier ou reconnecter l'individu avec lui-même, avec le sacré, avec les autres et avec l'environnement.
[171] E. Mohammadou, *Traditions d'origine des peuples du centre et de l'ouest du Cameroun*, Yaoundé, ORSTOM, 1971, pp.11-12.

montrant dans ses travaux que la linguistique, en sus de la tradition orale, joue aussi un rôle primordial dans l'investigation sur les origines des peuples. Il faut tenir compte des affinités linguistiques qui existent entre les composantes culturelles du Cameroun, afin de mieux retracer leurs origines[172]. Cet argument est pertinent à plus d'un titre dans la mesure où la langue parlée renseigne sur l'histoire du peuplement ; c'est-à-dire qu'elle est à même d'indiquer les foyers d'origines et les modes opératoires de peuplement. Dans l'optique d'asseoir cette philosophie quant aux sources orales, Eldridge Mohammadou s'engage durant toute sa carrière dans la collecte et la sauvegarde des traditions orales. Il pense qu'il est primordial de sauver cette source du passé et de la restituer telle quelle, afin de la rendre accessible à tout autre chercheur. C'est ainsi qu'au cours de ses pérégrinations, au même titre qu'Hérodote, Eldridge Mohammadou note tout ce qui lui est rapporté comme traditions, même dans les langues locales. Sans en modifier le contenu, il soumet ces données orales – à l'état brut – à l'appréciation des lecteurs. Une fois toutes ses sources collectées, sa méthode de travail consiste à laisser parler lesdites sources, à rapporter les faits tels quels et sans y mêler un quelconque jugement. C'est après avoir juxtaposé les différentes versions des traditions recueillies qu'il émet son point de vue dans les pages attenantes. À travers une telle méthode, il offre de la matière première aux chercheurs qui ont un intérêt scientifique pour l'histoire ancienne des sociétés du Cameroun ayant fait l'objet de ses études.

Bien plus, concernant ses zones d'études, Eldridge Mohammadou privilégie les espaces culturels les plus délaissés, qui ne sont véritablement pas au cœur des curiosités scientifiques. C'est le cas des entités territoriales du Cameroun central, septentrional et même occidental. C'est-à-dire ces aires géographiques qui, du fait de leur isolement physique, n'attirent pas la convoitise des chercheurs[173]. Son immersion dans l'étude de ces sociétés, à travers la collecte et l'exploitation des traditions orales, s'explique par le fait que l'ensemble des travaux y menées s'inscrivaient dans une perspective académique et fondés sur des sources écrites laissées par les Européens. Par conséquent, ces études dans leur ensemble sont caractérisées par une faible exploitation des sources orales. C'est le cas des travaux de Martin Zachary Njeuma,

[172] E. Mohammadou, *Peuples et royaumes du Foumbina : Traditions historiques de la haute Bénoué (Nord-Cameroun)*, Tokyo, ILCAA, 1983, p.243.

[173] E. Mohammadou, "Pour une histoire du Cameroun central : Les traditions historiques des Vouté ou Babouté", *Abbia*, n°16, Mars 1967, p.59.

d'Emmanuel Ghomsi, etc.[174]. Conscient de la vacuité scientifique de ces zones, en termes de productions historiennes, Eldridge Mohammadou s'attèle à les faire entrer dans la sphère de l'intelligibilité. En véritable sauveur des traditions orales, il s'empresse de compiler les sources orales de ces sociétés avant qu'elles ne disparaissent avec le temps.

Enfin, Eldridge Mohammadou touche à tous les pans de la vie des sociétés anciennes qu'il étudie. Ses travaux abordent des thématiques variées se rapportant aux origines, aux migrations et itinéraires migratoires, à l'implantation des peuples (peuplement), à l'organisation socio-politique et économique des peuples, aux résistances et collaborations ainsi qu'aux impérialismes ou hégémonies peules et Tchamba, etc. Bref, des thèmes d'histoire politique, économique, sociale, militaire, religieuse et même de civilisations sont abordés. En effet, les traditions rapportées par lui mettent en évidence divers éléments touchant tant au passé, à la géographie du milieu, à l'art, à la philologie, aux caractéristiques socio-anthropologiques des milieux, à la morphosyntaxe ou morphologie des énoncés et des phrases originelles en langues locales, à l'économie qu'à l'organisation socio-politique des entités étudiées. Dans l'ensemble, ces travaux constituent de véritables niches d'informations ou de connaissances pour les doctes des sociétés du Cameroun septentrional, central et occidental. Historiens, Géographes, Anthropologues, Archéologues, Sociologues, Linguistes, Économistes, Politologues, etc. y trouvent leur compte.

De ce qui précède, il ressort que les éléments sus-évoqués constituent le fond de la pensée d'Eldridge Mohammadou et le fondement même de ses publications.

1.2. Essai de synthèse de quelques publications d'Eldridge Mohammadou

Dans l'ensemble, les productions d'Eldridge Mohammadou sont abondantes. Elles se résument en une somme de traditions d'origine des peuples, que l'auteur a collecté pendant des années, tout en prenant le soin de les conserver précieusement et d'en assurer la disponibilité. Un constat se dégage au premier abord, lorsque ses ouvrages sont compulsés. Ce constat repose sur deux déterminants principaux. Le premier réside dans l'absence de distance entre l'auteur, les sources et les faits. Mieux

[174] Concernant cet aspect, lire T. Mouctar Bah, "Mohammadou (Eldridge) : Ray ou Rey Bouba, traditions historiques de l'Adamâwa ; Mohammadou (E.) et Bassoro (Modibbo A.) : Traditions historiques d'une cité peule du Nord-Cameroun", *Outre-Mer. Revue française d'histoire*, tome LXVII, n° 246-247, 1980, p.182.

encore, il ne recoupe pas réellement ses sources. Il les présente toutes et laisse le lecteur se faire une idée ou de tirer ses propres conclusions. De par cette manière de faire, ses travaux revêtent plus une dimension indicative qu'affirmative. Ils visent tout simplement à porter à la connaissance du public les traditions historiques des peuples du Cameroun. Des traditions qui sont certes connues, mais encore éparses. C'est d'ailleurs pourquoi il invite les monographes à s'inspirer desdits travaux pour mener des réflexions plus approfondies sur les groupes humains, rencontrés dans ces contrées du Cameroun. La deuxième remarque, et non des moindres, est visible via ces efforts d'illustrations perceptibles dans toutes ses publications. En effet, Eldridge Mohammadou fait montre d'un caractère de méticulosité lorsqu'il déploie sa fécondité intellectuelle. D'abord, chacun de ses travaux comporte des listes de titulature ou de généalogie des chefferies étudiées ; ce qui aide à remonter les origines. Ensuite, des tableaux toponymiques et ethnonymiques y sont dressés, visant à ressortir les vrais noms de ces peuples. C'est dire qu'il met en branle ses talents de linguiste en livrant les noms originels de ces peuples. De quoi donner plus d'orientations aux linguistes et ethnologues, qui s'intéressent aux questions anciennes des sociétés camerounaises des zones septentrionales, occidentales et centrales. Enfin, des cartes illustratives des milieux présentés sont également soigneusement confectionnés et insérés, afin d'orienter le lecteur et lui donner une idée de la zone objet d'étude.

Dans son ouvrage *Le royaume du Wandala ou Mandara au XIX^e siècle*[175], Eldridge Mohammadou se penche sur les sources orales et les manuscrits arabes (*Kirgams*) laissés par les rois du Wandala relatifs à l'histoire du royaume. Ce travail divisé en quatre (04) parties, n'est certes pas une synthèse de l'histoire du Wandala, mais une collecte de sources. Lesquelles visent à porter à notre connaissance les principaux faits qui ont marqué l'histoire du Wandala, de décrire l'organisation politico-administrative dudit royaume et tenter une genèse de la formation de l'État et de ses principales institutions. L'auteur mobilise ici les textes arabes sur le Wandala, légués par des dignitaires éclairés de la cour tels que : le sultan Tliksé Bichaïr Omar, Liman Mahamma Hachimi, Talba Yakouba Goni Hachimi, Tlija Kiari, Kola Issoufa, Tloujé Doukje, Igzofa-Malé Kalami, Arouna Kamsouloum, etc. Avec l'aide de ces derniers, il soumet lesdites sources arabes à un traitement particulier, oscillant entre

[175] E. Mohammadou, *Le royaume du Wandala ou Mandara au XIX^e siècle*, Tokyo, ILCAA, 1982.

déchiffrement – traduction en langue locale (Wandala) – interprétation en français – mise en mémoire sur des bandes magnétiques[176]. Après traduction des sources arabes, il se lance dans la collecte des traditions orales et des sources écrites sur l'histoire du Wandala[177]. Les Kirgam ou textes arabes présentés ici, contrairement aux manuscrits présents dans les documents écrits qu'il a exploités, sont plus complets. Alors que les autres manuscrits abordent l'histoire du Wandala à partir de la naissance du royaume, Eldridge Mohammadou va plus loin en remontant à la période pré-étatique ; c'est-à-dire à une période antérieure. Son travail est novateur en ce sens qu'il apporte de nouveaux manuscrits reposant sur : la chronologie du royaume au XIX^{e} siècle, l'organisation politico-administrative, l'histoire du peuplement en relation avec le reste du Bornou, le processus de l'émergence de l'État dans cette partie du Soudan central.

À travers cette publication, l'auteur met en évidence la liste dynastique des souverains qui ont régné sur le Wandala, depuis ses origines jusqu'en 1973. Laquelle généalogie est assortie de faits marquants ayant jalonné la vie du royaume. Ensuite, il présente l'affrontement ayant opposé le Bornou au Wandala en 1781, et dont le Wandala en sortit vainqueur. Ce qui laisse comprendre que le royaume du Wandala ne vivait pas en autarcie, car il entretenait déjà des relations extérieures tant pacifiques que conflictuelles avec le Bornou, le Baguirmi, l'Adamawa et les Kotoko[178]. Concernant la titulature du Wandala, il s'agit de la liste des titres et des fonctions en vigueur à la cour du Wandala au XIX^{e} siècle. On y enregistre près de quatre-vingt (80) titres, répartis dans huit (08) corps de dignitaires et fonctionnaires distincts[179]. Enfin, il y ressort que la coutume du Wandala présentait une singularité. Cette particularité est liée aux redevances traditionnelles que les dignitaires et la population

[176] Mohammadou, *Le royaume du Wandala ou Mandara au XIX^{e} siècle*…, p.2.
[177] Les sources écrites sur le Wandala exploitées par E. Mohammadou ici, sont celles comportant en leur sein des manuscrits arabes sur le Wandala. Il s'agit entre autres des publications de : A. Von Duisburg, "Zur Geschichte der Sultanate Bornu und Wandala (Mandara)", *Anthropos*, n°22, 1927, pp.187-196 ; H. Abbo, J.-P. Lebeuf et M. Rodinson, "Coutumes du Wandala", *Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire*, n°11, 1949, pp.471-490 ; J. Vossart, "Histoire du sultanat du Mandara. Province de l'empire du Bornou", *Études camerounaises*, n°35-36, 1952, pp.19-52 ; M. Rodinson, et J.-P. Lebeuf, "L'origine et les souverains du Mandara", *Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire*, Série B, n°18, 1956, pp.227-255 ; M. Abbo et E. Mohammadou, "Un nouveau manuscrit arabe sur l'histoire du Mandara", *Revue Camerounaise d'Histoire*, n°1, 1971, pp.130-174 ; etc.
[178] Mohammadou, *Le royaume du Wandala ou Mandara au XIX^{e} siècle*…, pp.189-208.
[179] Ibid., pp.97-167.

devaient verser au roi, de même qu'aux redevances dont le roi doit s'acquitter au profit d'une catégorie de dignitaires et de personnes[180].

En 1983, Eldridge Mohammadou enrichit l'historiographie camerounaise avec une autre publication riche en informations d'envergure. Cette œuvre est intitulée *Peuples et royaumes du Foumbina : Traditions historiques de la Haute-Bénoué (Nord-Cameroun)*[181]. L'ouvrage compte trois (03) parties, subdivisées en chapitres. La première partie avec pour titre "Le XIX^{e} siècle : les royaumes Foulbé", présente quelques lamidats fondés au cours de cette période par les conquérants peuls. Il s'agit des royaumes Wollarbé, Yillaga et Mbéwé, qui comportent en leur sein nombre de lamidats. Dans la deuxième partie, "Le XVIII^{e} siècle et avant : les peuples du Foumbina", Eldridge Mohammadou ressort quelques peuples faisant partir de cet ensemble géographique qu'est le Foumbina. Des peuples ayant occupé le Foumbina bien avant l'arrivée des Foulbé et qu'il regroupe en fonction de leurs affinités géographiques et historiques. Y sont mentionnés entre autres les peuples du Faro-Déo, les peuples d'entre Bénoué-Faro, les peuples riverains de la Bénoué, les peuples de la Bénoué-Kabi et les peuples du Nord de la Bénoué[182]. La troisième partie enfin procède à un essai de reconstruction historique, en mettant en exergue nombre d'éléments historiques reposant sur : la période des grandes migrations (XV^{e}-XVI^{e} siècles), la confédération Kôna de la Haute-Bénoué (XVI^{e}-XVIII^{e} siècles), l'expansion Bata et la culture de Kororafa (début XVIII^{e} siècle), l'émirat peul de l'Adamaoua et la Haute-Bénoué (XIX^{e} siècle). L'auteur achève ses analyses par une annexe fournie, dans laquelle il opère une classification des langues Adamawa et Bantoïdes. Il va s'appuyer sur de nombreux travaux d'archéologues, d'ethnologues, de linguistes, etc. pour réaliser ce travail qui repose en majorité sur les sources orales. En fait, la présente étude a été bâtie à partir d'un corpus de traditions orales soigneusement recueillies et accompagnées d'un manuscrit en *Ajami* (Foulfouldé écrit en caractères arabes). Ces traditions orales rapportées en français à Eldridge Mohammadou sont en réalité des traductions directes du texte en *Ajami* enregistré sur

[180] Mohammadou, *Le royaume du Wandala ou Mandara au XIX^{e} siècle*…, pp.73-77.
[181] E. Mohammadou, *Peuples et royaumes du Foumbina : Traditions historiques de la Haute-Bénoué (Nord-Cameroun)*, Tokyo, ILCAA, 1983.
[182] Au sujet de ces peuples ayant occupé le Foumbina avant l'intrusion des Foulbé, se référer à l'ouvrage d'Eldridge Mohammadou sus évoqué, p.218.

des bandes et des cassettes[183]. Eldridge Mohammadou prend donc le soin de les présenter dans son ouvrage à l'état brut, sans les analyser ou sans y introduire des commentaires venant de lui. Ce n'est que dans des notes infrapaginales qu'il émet son point de vue lorsque cela s'avère nécessaire. Toutes les traditions peules au XIX^{e} siècle sont soumises à l'appréciation des exégètes. Mais, Eldridge Mohammadou va au-delà en abordant les siècles antérieurs, les traditions des autres peuples de la région et en élaborant aussi une ébauche de synthèse de l'histoire locale de cette zone d'étude.

C'est dans un style plein de verve qu'Eldridge Mohammadou montre que pour les Foulbé, le terme "Foumbina" fait référence au "Sud". C'est-à-dire cet espace situé au sud du Bornou et occupé par des groupes de peuples non Foulbé, appelés les Mboum. À ce sujet, écoutons Eldridge Mohammadou :

> Ce terme aurait été introduit dans leur langue à l'époque où leurs ancêtres habitaient encore les abords immédiats du Lac Tchad, au Bornou. Car c'est de la sorte qu'étaient désignées dans ce pays les contrées méridionales en direction de la Bénoué, et en particulier de son bassin supérieur, région occupée alors par un ensemble de peuples connus sous le nom générique de Mboum, Mvoum ou Mfoum. Dans leur langue le terme Mvum-bina voudrait dire "le pays des Mvoum". En Foulfouldé, ce mot a été altéré en "Foumbina" ou "Fombina"[184].

C'est dans cet espace déterminé que les Foulbé fondent l'Émirat du Foumbina, dirigé par Modibbo Adama. Plus tard, Foumbina est remplacé progressivement par Adamawa en guise de reconnaissance à son fondateur[185]. Ici, les traditions historiques de dix-neuf (19) lamidats, localisés de part et d'autre de la Bénoué ont été collectées[186]. Ces structures politiques regroupées au sein de trois (03) grandes entités fondatrices (Wollarbé, Yillaga et Mbéwé), faisaient partie au XIX^{e} siècle de l'Émirat peul de l'Adamawa ; lequel Émirat était lui-même rattaché au Califat de Sokoto.

Au sujet de la création de ce vaste royaume du Foumbina – dont étaient tributaires les royaumes Wollarbé, Yillaga et Mbéwé avec leurs différents lamidats –

---

[183] Mohammadou, *Peuples et royaumes du Foumbina…*, p.11.

[184] Ibid., p.5.

[185] Ibid.

[186] Ces lamidats peuls évoqués par Eldridge Mohammadou sont entre autres : Gourin ou Yola, Démsa, Tchébowa, Béka, Guébaké, Gounna (dans le royaume Wollarbé) ; Démbo, Basséwo, Golombé, Bé, Bibémi (dans le royaume Yillaga Bénoué) ; Agorma, Woubawa, Lagdo, Bamé, Gamsargou (dans le royaume Yillaga de la rive gauche de la Bénoué) ; Na'âri, Mbéngui, Loubouki (dans le royaume Mbéwé). De toutes ces entités politiques peules, Eldridge Mohammadou nous précise que dix n'existent plus en tant qu'entités politiques distinctes et deux (02) ont été rayées de la carte (Agorma et Loubouki). Pour plus de renseignements, bien vouloir consulter ledit ouvrage, p.11.

nous apprenons qu'il a été fondé au gré d'une circonstance singulière. C'est en effet suite à l'appel au Jihad lancé depuis le Gobir, en pays Haoussa, par un grand marabout peul au nom d'Ousman Dan Fodio. Ce dernier invita tous les chefs des communautés peules à suivre le mouvement dans leurs pays respectifs ; c'est-à-dire faire revivre la foi islamique et la répandre parmi les païens. Pour mener cette mission, ils devaient au préalable soit se déplacer eux-mêmes, soit déléguer des représentants auprès d'Ousman Dan Fodio afin de recevoir les enseignements et les directives quant à l'organisation du Jihad. C'est ainsi qu'un lettré musulman au nom d'Adama, fils de Mal Hassana du clan de Bâ de Gourin est désigné par les siens pour aller à Sokoto. À la fin de cette formation, Modibbo Adama est choisi comme le représentant direct d'Ousman Dan Fodio dans la partie sud (Foumbina) ; ce qui fait de lui le Lamido du Foumbina auprès duquel les autres chefs de clan doivent se soumettre. Sa mission est d'asseoir les directives reçues à Sokoto et qui se résument en ces termes : "Agir avec justice et équité, punir les méfaits, poursuivre le Jihad au sein des populations païennes, convertir les païens à l'Islam et construire des mosquées dans les villages gagnés à la cause de l'Islam"[187]. Désormais reconnu souverain du Sud par l'ensemble des chefs des communautés peules du Foumbina, Modibbo Adama s'installe au départ à Gourin-Bélel, puis à Ribadou et enfin à Yola dont il fait sa capitale. Il confie aux différents chefs des clans peuls du Foumbina, des étendards du Jihad, symboles du pouvoir dans leurs régions[188].

En ce qui concerne le mode de diffusion de l'Islam via le Jihad, l'on se rend à l'évidence qu'il impliquait une forme de pacifisme et d'humanisation à l'endroit des "insoumis". Ainsi, les traditions mobilisées par Eldridge Mohammadou viennent déconstruire certaines thèses couramment admises et visant à faire passer le Jihad comme une stratégie de conversion forcée des païens. De fait, dans l'esprit du Jihad, il était question de diffuser davantage l'Islam et de convaincre le maximum de populations à y adhérer. Toutefois, celles qui reconnaissaient l'autorité de l'Islam n'étaient pas obligées de se convertir ; c'est-à-dire qu'elles pouvaient conserver leur religion traditionnelle. Mais à condition de ne pas constituer un obstacle à l'expansion de l'Islam. Elles étaient également tenues de nommer un marabout ou chef musulman chargé de mettre en pratique les rites coraniques et de conduire les prières

[187] Mohammadou, *Peuples et royaumes du Foumbina…*, p.14.
[188] Ibid., pp.14-17.

publiquement, dans un endroit approprié et accessible au public. L'objectif étant de faire des adeptes parmi les populations[189]. Eldridge Mohammadou nous présente le cas des Bata et des Ndéwé, populations non peules, qui reconnurent l'autorité de l'Islam et prêtèrent allégeance à l'Émir de Yola. Ces derniers, considérés comme des alliés des Foulbé, cohabitèrent en paix avec les Peuls tout en continuant de pratiquer leurs religions traditionnelles. Il fait également allusion aux Fali de Timpil[190], qui se soumirent à l'Émir de Yola à qui ils versaient un tribut annuel. Ils participèrent aussi avec Modibbo Adama, à des expéditions contre les païens du Sud. Sans pour autant embrasser l'Islam, ils continuaient de pratiquer leur religion ancestrale tout en bénéficiant de l'assentiment de Modibbo Adama. Bref, de l'avis d'Eldridge Mohammadou, ces peuples jouissaient du statut de "*Jimmadunko'en*" ; c'est-à-dire "des peuples païens protéger par l'Islam"[191]. Or, ceux qui refusaient systématiquement de reconnaître l'autorité de l'Islam ou de se convertir faisaient face à la guerre sainte[192]. Tel est le cas des Mbororo qui, dès le lancement du Jihad, refusèrent de répondre à l'appel d'Adama et s'enfuirent dans la brousse avec leurs troupeaux, au grand dédain de l'Islam et de la sédentarisation[193].

En dernier ressort, un autre fait marquant de cet ouvrage d'Eldridge Mohammadou est l'existence d'un regroupement d'États qui aurait vu le jour dès le XIII^{e} siècle et connu sous le nom d'empire du Kororafa. Cette confédération d'États, constituée de royaumes, aurait existé au Cameroun entre les XIII^{e} et XVIII^{e} siècles. Pour ce qui est du premier empire du Kororafa, son origine remonterait au XIII^{e} siècle, lorsque les Kôna envahirent les Mboum, premiers habitants du Foumbina. Ces deux groupes de peuples formèrent alors le premier empire du Kororafa, dont la dislocation intervint dès la seconde moitié du XV^{e} siècle suite à la survenance de deux facteurs. Le premier résiderait dans les multiples attaques orchestrées par les cités Haoussa de Kano et de Zaria ; tandis que le second facteur serait lié à l'émergence d'une entité puissante, le Bornou, au Sud du Lac Tchad. C'est dans ce sillage que les

[189] Mohammadou, *Peuples et royaumes du Foumbina…*, p.93.
[190] De l'avis d'Eldridge Mohammadou, le village Timpil n'existe plus. Seul l'un de ses quartiers, Djaréngol, situé au pied de la montagne sacré où avaient lieu les cultes traditionnels, subsiste pour témoigner de son existence. Le site est parsemé de baobab et de fragments de poteries, lesquels témoignent de la grandeur et du dynamisme ayant animé cette cité. Pour plus de précisions, consulter l'ouvrage sus évoqué, p.104.
[191] Ibid., pp.92-93.
[192] Ibid., pp.36-37.
[193] Ibid., pp.91-92.

Mboum et les Kôna migrèrent, entre les XV^e^ et XVI^e^ siècles, en direction de la Bénoué et du plateau de l'Adamaoua. À partir du XVI^e^ siècle, il se serait opéré progressivement un transfert des éléments dynastiques et royaux issus du premier empire du Kororafa, pour aboutir au début du XVII^e^ siècle au second empire. Ce second empire aurait été composé de trois grandes confédérations s'étalant du sud de la Bénoué au plateau de l'Adamaoua, en passant par les bassins du Logone et Chari, de la Sangha-Oubangui-Congo et du Mbam-Sanaga. Il s'agit de la confédération Djoukoun sur la moyenne Bénoué, de la confédération Kôna sur la haute Bénoué et de la confédération Mboum sur le plateau de l'Adamaoua. Ces trois confédérations auraient perduré jusqu'au XVIII^e^ siècle[194].

Dans la continuité de la présentation de cet empire du Kororafa, nous notons que c'est au milieu du XVII^e^ siècle qu'il aurait atteint son apogée avec une structuration d'envergure sur tous les plans[195]. Au sein de ces confédérations, le pouvoir religieux était incarné par des souverains dont les dénominations variaient d'un État à un autre[196]. Par contre, le pouvoir temporel était assuré par des dignitaires de la cour, en l'occurrence le premier ministre et le chef des armées[197]. Les armées confédérales du Kororafa, très puissantes, disposaient d'une cavalerie équipée et super entrainée. Elles se ravitaillaient en équipements tant au Bornou que dans les cités haoussa de Kano et de Zaria[198]. De par cette solide organisation militaire, ces armées aguerries aux combats, vinrent à bout des cités de Kano et de Katsina au XVIII^e^ siècle. Puis, elles partirent à la conquête des pays Bamoun, Bamiléké et Bamenda dès la fin dudit siècle[199]. Sur le plan économique, le commerce était une activité en pleine expansion. Il se pratiquait avec les cités haoussa et le Bornou. On y vendait principalement vêtements (Boubous, gandouras et turbans) ainsi que divers articles de luxe importés d'Afrique du Nord et transitant par le Sahara. La Bénoué et le Sahara constituaient, à cet effet, des voies commerciales phares[200]. Cependant, vers 1750 commence le déclin de cet important empire. Les raisons de sa chute reposent entre autres sur l'échec de ses armées dans leur tentative de conquête du Bornou à la

[194] Mohammadou, *Peuples et royaumes du Foumbina…*, pp.282-287.
[195] Ibid., pp.292.
[196] Au sujet de ces dénominations, consulter l'ouvrage ci-dessus, p.290.
[197] Ibid.
[198] Ibid.
[199] Ibid.
[200] Ibid., pp.292.

fin du XVII[e] siècle ; l'expansion des Bata des deux rives de la Bénoué au XVIII[e] siècle ; les calamités naturelles telles que la sècheresse excessive qui entraina la famine et les épidémies, limitant ainsi les capacités à pouvoir résister à toute intrusion étrangère. Les populations, en quête de conditions de vie meilleures et de ressources (nourriture, eau, terres et climats propices), durent migrer ailleurs, laissant ainsi leurs territoires aux Bata au XVIII[e] siècle, auxquels succédèrent les Foulbé au début du XIX[e] siècle[201].

Eldridge Mohammadou martèle que la domination peule au XIX[e] siècle, dans ces régions, s'accompagna d'une récupération des acquis socio-politique, économique et culturel de l'empire du Kororafa[202]. Autrement dit, il démontre avec pertinence que sur les plans politique et culturel, l'Émirat peul de l'Adamawa n'est que le prolongement du troisième empire du Kororafa. Mais dans ce nouvel empire, la religion d'État est l'Islam et les lignages royaux assurés désormais par les Foulbé[203]. En effet, c'est au contact des brillantes civilisations du Kororafa que les Foulbé (des clans Wollarbé, Yillaga et Mbéwé), pasteurs nomades à l'origine, apprirent à se sédentariser et à bâtir des unités politiques rigides appelées lamidats qui sont disséminés sur l'ensemble des territoires du Kororafa et touchant presque la zone côtière. Ils assimilèrent aussi les techniques militaires très avancées et en vigueur dans l'empire du Kororafa (art de la cavalerie, armement cuirassé, etc.). En outre, ils adoptèrent les modèles vestimentaires des habitants du Kororafa (Boubous et gandouras) ainsi que d'autres techniques matérielles comme l'agriculture, l'artisanat et l'architecture[204].

Au sortir de la présentation de cet ouvrage d'Eldridge Mohammadou, nous retenons que l'histoire du grand Nord-Cameroun ne débute pas avec la présence peule. Il y a existé des peuples anciens qui ont mis en place de brillantes civilisations, comme celle du Kororafa. Ces éléments attestent de l'antériorité du peuplement de la zone et de son organisation avant l'arrivée des Foulbé. Au même titre qu'en Afrique où l'on a observé la présence d'empires et de confédérations de royaumes, le

[201] Pour plus de détails sur l'effritement de l'empire du Kororafa, se référer à Mohammadou, *Peuples et royaumes du Foumbina…*, pp.292-296.
[202] Ibid., p.301.
[203] Ibid., p.298.
[204] Ibid., pp.298-301.

Cameroun en a connu aussi, même si cela n'est pas enseigné aux jeunes camerounais. Sans verser dans les querelles universitaires au sujet de l'existence ou non de cet empire, nous suggérons que cet aspect sur le Kororafa puisse bénéficier d'une attention particulière, à travers des études minutieuses. Le but étant de livrer à la jeunesse camerounaise, son véritable passé ; car depuis longtemps dans les enseignements sur les grands empires africains, aucune évocation n'est faite sur le Kororafa.

Un autre ouvrage, digne d'intérêt, publié par Eldridge Mohammadou est *Traditions d'origine des peuples du Centre et de l'Ouest du Cameroun*[205]. L'ouvrage est divisé en quatre (04) parties. La première, intitulée les peuples de l'Ouest, se penche sur les origines de quelques peuples retrouvés dans l'Ouest Cameroun actuel : les Bamiléké (Fomopéa, Bapi, Bandeng, Baleng, Bandjoun, Bagam, Bameyam, Baham, Bamendjo ou Mbeujio)[206] ; les Bamoun[207], ainsi que les peuples occupants les zones de Bamenda et de Banso (Bamounka, Bamessing, Boum, Bafout, Bafreng, Bamboui, Bambili, Kom, Foungom, Nsò, Nsoungli, Ntem, Wiya, Rom ou Lom, Mbem, Kaka)[208]. La deuxième partie, portant sur les Tikar, aborde les traditions d'origine des peuples Tikar en y mettant en évidence les différentes versions collectées, ainsi que l'histoire des chefferies Tikar. On y retrouve des listes dynastiques pour chaque chefferie (Bankim, Ngambé, Nditam, Ghâ, Beng-Beng, Ina Wé, Kong)[209]. La troisième partie est orientée sur les traditions d'origine du peuple Mboum, ce peuple ancien rencontré sur le plateau de l'Adamaoua[210]. La quatrième partie enfin présente les peuples apparentés, notamment les Djokoun et les peuples de Kisra (les Angas, les Astifa ou Atchipa, les Shira, les Awyoka, les Teshena, les Badé ou Beddé, les Boussa, les Illo, les peuples du Borgou, les Yorouba, les Kanouri, les Wandala ou Mandara), retrouvés en Afrique de l'ouest et plus précisément au Nord du Nigéria[211]. Dans ce travail, l'auteur s'appuie sur les données orales rassemblées sur le terrain, question de remonter les origines de ces peuples de même que l'histoire des

[205] E. Mohammadou, *Traditions d'origine des peuples du Centre et de l'Ouest du Cameroun*, Tokyo, ILCAA, 1986.
[206] Ibid., pp.19-39.
[207] Ibid., pp.41-59.
[208] Ibid., pp.63-77.
[209] Ibid., pp.81-118.
[210] Ibid., pp.123-141.
[211] Ibid., pp.146-172.

chefferies retrouvées dans ces espaces géographiques. Il cherche en effet à présenter les origines de ces peuples, à établir des liens de parenté entre eux et surtout à opérer des rapprochements entre ces peuples du Cameroun et ceux de l'Afrique de l'Ouest, notamment les peuples issus du Nord du Nigéria. Comme il le dit lui-même, cette publication est "un simple recueil des traditions d'origine et non pas une histoire du peuplement"[212]. Ces légendes se rapportent principalement à la provenance des fondateurs des chefferies et royaumes, aux groupes apparemment restreints qui les ont accompagnés, et non à l'ensemble ou à la majeure partie de la population des régions considérées.

De ce travail, Eldridge Mohammadou nous livre une somme considérable d'informations, qui viennent confirmer ou remettre en question certaines thèses ayant longtemps eu pignon sur rue dans l'historiographie camerounaise. Il démontre que la réalité des liens unissant une partie des Mboum, du plateau de l'Adamaoua avec la plaine septentrionale de la Bénoué est une lapalissade. Il en est de même des ramifications qui existent entre ces mêmes Mboum et les peuples des chefferies tikar de la zone de Bamenda. En effet, de l'avis d'Eldridge Mohammadou, ces peuples tikar seraient partis du Bornou, dans la région du Lac Tchad, pour s'installer entre Ngaoundéré et Tibati. Puis, ils se séparèrent des Mboum pour aller occuper les vastes plaines du Mbam, de la Mapé et du Kim. Suite à un ensemble de facteurs parmi lesquels figurent les pressions des Bâré-Tchamba et des Foulbé, les dissensions internes et la recherche de nouvelles terres, ce groupe s'éclata et se dispersa. Certains se déplacèrent vers l'Ouest et le Nord-ouest pour finalement atteindre la localité de Bamenda et s'organisèrent en de puissantes chefferies. Ces peuples dont fait allusion Eldridge Mohammadou sont entre autres : les Ndop, les Boum, les Bafut (Bafreng, Bamboui, Bambili), les Kom, les Foungam, les Nso, les Nsoungli, les Ntem, les Wiya, les Rom, les Mbem et les Kaka[213]. Si l'on s'en tient à cet argument suffisamment défendu par Eldridge Mohammadou, on comprend pourquoi à l'entame de cette étude il souligne que les nombreux mouvements de populations observés dans les Grassfields ne sont pas imputables aux Foulbé, mais aux Bâré-Tchamba. Il le dit d'ailleurs en ces termes :

---

[212] Mohammadou, *Traditions d'origine des peuples du Centre et de l'Ouest du Cameroun*…, p.5.
[213] Ibid., pp.63-78.

> Les Foulbé ne sont jamais intervenus dans les Grassfields au-delà de la région de Nkambé, si l'on excepte l'expédition que Banyo conduisit vers 1896 chez les Bamoun à la demande de Njoya. Toutes les autres références de la tradition locale aux raids, invasions et guerres attribués aux Foulbé furent en réalité le fait des envahisseurs Bâré-Tchamba, qu'on confondit ultérieurement avec les Peuls[214].

Bien plus encore, Eldridge Mohammadou renseigne que les migrations tikar auraient pour origine le Cameroun central, région également connue comme étant le dernier grand centre de dispersion des Bantou du Sud-Cameroun[215].

Traditions historiques des peuples du Cameroun central[216], est un autre ouvrage d'Eldridge Mohammadou dans lequel il fait la recension d'une somme importante de traditions orales et de récits historiques sur les origines de ces groupes de peuples occupant l'espace qu'il est convenu de désigner sous l'appellation de "Cameroun central". Cet ouvrage est publié en deux (02) volumes distincts. Le volume 1, commit en 1990, s'intéresse aux traditions historiques des peuples Mbéré, Mboum et Tikar. Il est composé de deux (02) parties, subdivisées chacune en chapitres. La première partie aborde les peuples de l'Adamaoua (Mbéré, Mboum et les peuples apparentés du sud tels que les Képéré). Pour ce qui est de la deuxième partie, elle met l'accent sur les Tikar et leurs voisins ; notamment les Mambila, les Ndjanti, les Yassem. Quant au volume 2 de ce chef d'œuvre, il paraît en 1991 et comporte une partie qui se décline en cinq (05) chapitres. Il s'intéresse aux peuples de la savane pré-forestière qui sont entre autres les Ni-Zoo ou Nyem-Nyem de Galim, les Vouté du Nord (Tibati), les Vouté du Sud (Yoko), les Vouté de l'Ouest (Banyo) et les Kondja. Cette étude dans son ensemble couvre la presque totalité des sociétés du Cameroun central, depuis leurs origines jusqu'à l'arrivée des Allemands qui vont freiner l'expansionnisme Vouté. C'est un travail assez intéressant dans la mesure où Eldridge Mohammadou a parcouru le monde Vouté dans son ensemble (Tibati, Banyo et Yoko), en recueillant les traditions historiques auprès des Vouté eux-mêmes. De ces volumes, il y ressort d'importantes listes de titulatures politiques, ainsi qu'une généalogie des souverains qui se sont succédés à la tête des différentes chefferies susmentionnées.

---

[214] Mohammadou, *Traditions d'origine des peuples du Centre et de l'Ouest du Cameroun*…, p.6.
[215] Ibid.
[216] E. Mohammadou, *Traditions historiques des peuples du Cameroun central*, Tokyo, ILCAA, 1990 (vol. 1) et 1991 (vol. 2).

À la lecture de ces deux volumes, un certain nombre de faits attirent l'attention du lecteur. D'une part, c'est à travers des arguments solides qu'Eldridge Mohammadou démontre qu'il existe une affinité linguistique entre les Vouté, les Nyem -Nyem de Galim, les Kondja de Mayo-Darlé et les Mambila, ainsi qu'un rapprochement géographique. Ces liens, issus de divers contacts entre ces peuples, sont si perceptibles qu'il ne serait pas superfétatoire de voir les éléments de parenté les unissant. C'est le cas des Vouté qui considèrent les Nyem-Nyem comme leurs "ancêtres"[217]. D'autre part, il nous apprend que ces groupes de peuples, vers la fin du XVIII^{e} siècle et le début du XIX^{e} siècle, s'organisèrent en chefferies guerrières pour faire face aux invasions des Bâré-Tchamba. Cet argument vient remettre en question les thèses selon lesquelles l'unité ou l'organisation de ces sociétés est le fruit des conquêtes Foulbé. Autrement dit, l'unité qui prévaut dans ces différents espaces géographiques n'est pas liée à la conquête peule (1825-1860), mais bien entendu aux invasions Bâré-Tchamba (fin XVII^{e} siècle – début XIX^{e} siècle). Face à ces invasions, les peuples qui occupaient ces contrées firent front pour combattre l'élément extérieur. Les Peuls n'ont fait que jouer le rôle de libérateurs, en stoppant les invasions Bâré-Tchamba ; car avant d'avoir résisté face aux Foulbé, ces peuples, en l'occurrence les Vouté, furent confrontés à la domination Bâré-Tchamba. C'est dire que lorsque les Foulbé arrivent et prennent possession du plateau de l'Adamaoua, ainsi que sa partie méridionale, ils y trouvent des peuples déjà bien organisés en chefferies[218].

Outre ces quelques ouvrages présentés et qui laissent entrevoir le fond de la pensée d'Eldridge Mohammadou, ainsi que sa contribution à l'historiographie, il y a lieu de préciser que toutes ses publications ont la même assise méthodologique et épistémologique. Autrement dit, en lisant attentivement les travaux de cet historiographe, nous constatons qu'ils sont construits sur la base des mêmes sources. Ses thématiques sont circonscrites comme nous l'avons précisé plus haut, et elles s'inscrivent dans un cadre spatial bien approprié. Des recherches de longue haleine, patiemment menées, qui permettent de comprendre la sociogenèse des peuples et des sociétés du Cameroun. Dès à présent, il est une fois de plus important pour nous de compulser quelques travaux d'Eldridge Mohammadou, pour ressortir les informations

[217] Mohammadou, *Traditions historiques des peuples du Cameroun central…,* vol.2, p.7.
[218] Ibid.

qu'il nous livre sur l'histoire des sociétés et des peuples du Cameroun central, septentrional et occidental.

2. Pour une connaissance des sociétés et des peuples du Cameroun

Eldridge Mohammadou s'est beaucoup ingénié pour mettre à notre disposition, de nombreux éléments cognitifs sur les groupes humains rencontrés dans les aires géographiques du Cameroun où il a mené ses travaux. En retraçant les origines de ces peuples, il répond à l'interpellation de Cheikh Anta Diop qui appelait chaque peuple à "connaître ses origines quelles qu'elles soient"[219]. Ainsi, dans ses publications, Eldridge Mohammadou nous fait connaître l'histoire de nombreux peuples du Cameroun. Mais à ce niveau, nous allons nous limiter à quelques-uns, localisés aussi bien au Cameroun central, septentrional qu'occidental.

2.1. Les peuples du Cameroun central

Le Cameroun central fait référence à cet ensemble géographique qui englobe des entités éparses du plateau de l'Adamaoua, du plateau sud-camerounais et des hauts plateaux de l'Ouest-Cameroun. La délimitation que donne Eldridge Mohammadou, de cette aire géographique, est plus circonspecte et permet de situer les peuples qu'on y retrouve. Il explicite et circonscrit cet ensemble en ces termes :

> Par Cameroun central nous entendons cette vaste zone de contact qui unit les trois entités culturelles du Nord-Cameroun, du Sud-Cameroun et des hauts plateaux de l'Ouest-Cameroun. Sur le plan géographique, le Cameroun central peut se définir par les limites naturelles suivantes : le Mbam à l'ouest, le Djérem à l'est, prolongé par la Sanaga au sud jusqu'à son confluent avec le Mbam ; vers le nord ces limites sont plus imprécises, mais pourraient se fixer sur le 7° de latitude nord placé au-dessus de Banyo et de Tibati. Il s'agit d'un vaste polygone qui aurait pour sommets : Banyo – Foumban – Bafia – Nanga Eboko – Bertoua – Bétaré-Oya et Tibati. Sur le plan administratif le Cameroun central engloberait donc le nord du département du Mbam (c'est-à-dire tout l'arrondissement de Yoko, le nord des arrondissements de Bafia et de Ndikiniméki), le sud du département de l'Adamaoua (c'est-à-dire les arrondissements de Banyo et de Tibati), le nord du département Bamoun (c'est-à-dire le nord de l'arrondissement de Foumban), le nord du département de la haute Sanaga (c'est-à-dire le nord-ouest de l'arrondissement de Nanga-Eboko et le nord de l'arrondissement de Minta) et le sud-ouest du département du Lom-et-Kadéi (c'est-à-dire l'est des arrondissements de Bertoua, et Bétaré-Oya). Sur le plan ethnique le Cameroun central recouvre les pays occupés par deux grands groupes de populations camerounaises :les Tikar à l'ouest et les Vouté ou Babouté à l'est, auxquels il convient d'ajouter d'autres peuples numériquement moins importants : les Mambila à l'ouest, les Konja sur la « falaise » de Banyo, les Wawa au nord-ouest ; les Bafeuk dispersés en petits ilôts de Yoko à Linté, et enfin sur la rive gauche du Mbam : les Balom, Janti, Ngoro, Tsinga, et Betsinga ; sur la rive droite de la Sanaga, les Mvélé et quelques Yangafouk. On n'oubliera pas non plus les Baya nouveaux venus, les Pygmées du Pays Janti et Tikar, et les Foulbé et Mbororo des lamidats de Banyo et Tibati[220].

---

[219] Diop, *Nations nègres et culture…,* p.19.

[220] Mohammadou, "Pour une histoire du Cameroun central …", pp.59-60.

Cette délimitation faite par Eldridge Mohammadou mérite une réelle prise en considération, pour tous ceux qui veulent comprendre l'organisation territoriale du Cameroun, ainsi que la composition socio-anthropologique des peuples qui s'y trouvent. Elle aide le chercheur à pouvoir situer dans l'espace, les peuples du Cameroun central ou mieux encore de connaître dans quel ensemble situer chaque peuple. Porter ce découpage à l'attention du public permet d'éviter tout imbroglio, qui tend souvent à ramener certains peuples du Cameroun central soit dans la partie septentrionale, soit dans la partie méridionale du Cameroun. Bref, il s'agit des peuples ayant pratiquement les mêmes affinités sociologiques et anthropologiques. Les peuples retrouvés ici sont entre autres : les Tikar, les Vouté ou Babouté, les Mambila, les Kondja, les Pygmées, les Wawa, les Bafeuk, les Balom, les Janti, les Ngoro, les Tsinga, les Betsinga, les Mvélé, les Yangafouk, les Foulbé, les Mbororo, etc. De tous ces peuples, nous allons nous intéresser quelque peu aux cinq (05) premiers, non pas parce qu'ils sont des groupes importants du Cameroun central, mais parce qu'ils ont été mis en avant par Eldridge Mohammadou.

2.1.1. Les Vouté ou Babouté

Le peuple Vouté ou Babouté fait partir du grand groupe dit "soudanais" et retrouvé à la lisière septentrionale de la zone bantou du Cameroun. Ils occupent une vaste zone parsemée de savane et de grandes galeries forestières[221]. Les Vouté seraient originaires du Bornou, notamment d'une région située au sud-ouest du Lac Tchad. Ils auraient migré au cours du XVI^{e} siècle vers l'Adamaoua. En effet, dans sa tentative de reconstitution de l'histoire des Vouté, Eldridge Mohammadou va émettre des hypothèses en s'appuyant sur les traditions orales. D'après ses analyses, il ressort que les Vouté auraient une origine commune avec certains peuples de l'Adamaoua, notamment les Mboum. Ces mêmes Mboum qui à leur tour situent leurs origines au Bornou[222]. Néanmoins, au sujet des origines de ce peuple, il reste mesuré dans ses conclusions. Toutefois, ses hypothèses ouvrent ainsi une brèche aux recherches ultérieures, qui doivent approfondir la réflexion sur les origines exactes des Vouté. Ce peuple s'est constitué en de puissantes chefferies, dont la formation serait l'œuvre de trois (03) frères. Ceux-ci –Ngouté, Ngrang et Ndong Méré – conquirent de vastes espaces, soumirent de nombreux peuples[223], fondèrent de

[221] Mohammadou, "Pour une histoire du Cameroun central …", p.64.
[222] Ibid., pp.64-71.
[223] Ces peuples dont parle E. Mohammadou et qui ont été soumis par les Vouté sont : les Bafeuk, les Bamvélé, les Yangafouk, les Bobili, les Yézoum, les Yébékolo, les Badjia, les Omvang, les Ngoro, les Bafia, les Nanga-Eboko, les Janti, Les Balom. Pour plus de détails, lire l'article cité ci-dessus, pp.74-75.

nombreuses chefferies s'étendant jusqu'aux rives de la Sanaga. On distingue ainsi les Vouté du Nord (à Banyo et à Tibati), les Vouté du Centre (à Yoko, à Sengbé, à Doumé, à Guéré, à Makouri, à Batoua, à Matsa et à Nyô) et les Vouté du Sud (à Linté, à Ngila, à Yangba, à Mangaï, à Nyem, à Mankim et dans les groupements de Nanga-Eboko)[224].

Les Vouté disposent des structures sociales similaires à celles des autres populations de l'Adamaoua. Chasseurs et agriculteurs[225], ils ont également une longue tradition guerrière. En effet, chez les Vouté, la guerre faisait partir de la dynamique du groupe. Nul ne pouvait s'en départir ou ne saurait se rendre face à un ennemi plus fort[226]. On comprend aisément pourquoi ce peuple a opposé de vives résistances aux invasions étrangères. L'on en veut pour preuve, la cuisante défaite infligée aux Foulbé par les Vouté du Sud, sous la conduite des chefs comme Soumhet et Ngila[227]. Il en va de même des résistances menées par le chef Lima des Ngila et le chef Ngouté de Linté contre les troupes allemandes conduites par Von Kamptz et Hans Dominik. Malheureusement, toutes ces résistances se sont avérées vaines, car ces résistants ont été trahis par les leurs. Le chef Lima a été trahi par l'un des siens, en la personne de Touguéri, premier adjudant vouté de l'armée allemande[228]. Vaincu, Lima fut décapité et sa tête expédiée dans une boîte en verre en Allemagne. Ce qui suscita la colère des autres chefs vouté, à l'instar de Ngouté et Mvoké[229]. Quant au chef Ngouté de Linté, après avoir battu une première expédition envoyée par Von Kamptz, il tomba cependant dans un guet-apens allemand. Ce complot a été savamment mené par Hans Dominik et l'une de ses servantes, une Sanaga de la chefferie de Ngila, épouse de Hans Dominik. C'est ainsi que le chef Ngouté fut capturé, déporté à Yaoundé et remplacé par son fils aîné, Doukwan, lui aussi complice des Allemands[230].

2.1.2. Les Pygmées, Kondja, Mambila et Tikar

Les Pygmées dont fait allusion Eldridge Mohammadou dans ses travaux sont établis le long du fleuve Mbam. Il s'agit notamment des Pa-Njanguain et des Békoué. Les premiers sont retrouvés sur la rive gauche du Mbam, tandis que les second occupent la

[224] Mohammadou, "Pour une histoire du Cameroun central …", p.73.
[225] Ibid., p.87.
[226] Mohammadou, *Traditions historiques des peuples du Cameroun central…*, vol. 2, pp.83-84.
[227] Mohammadou, "Pour une histoire du Cameroun central …", pp.78-80.
[228] Ibid., p.83.
[229] Ibid., p.85.
[230] Ibid., pp.85-86.

rive droite du même fleuve[231]. Cependant, il ne fait point allusion à leurs origines. Il les présente juste comme des populations anciennes, qui ont été refoulées tant par les Bamoun que par les Tikar au cours de leurs pérégrinations. Ceci nous amène de facto à interroger les origines réelles de ces groupes de peuples, disséminés actuellement dans les milieux forestiers camerounais. Autrement dit, dans un contexte marqué par la restructuration de l'historiographie camerounaise, il est important d'approfondir les recherches sur ces groupes de peuples sus-évoqués que la littérature ambiante a toujours présenté comme les premiers habitants du Cameroun. Aussi, s'il est couramment admis que ces peuples désignés sous l'appellation commune de "Pygmées" ont été repoussés jusque dans les profondeurs des forêts épaisses par les nouveaux arrivants, alors il est intéressant de comprendre pourquoi partout en Afrique équatoriale ils sont dispersés de la côte atlantique au Rwanda, exclusivement dans la forêt équatoriale[232]. Sur la base de ce constat, nous sommes aussi en passe de questionner l'essence même de ces peuples. Sont-ils animés d'un esprit pacifique ? N'ont-ils pas une tradition guerrière au point de se faire refouler sans grande résistance, jusqu'aux confins de la forêt équatoriale, par les nouveaux arrivants ? Telles sont là des questions dont l'historiographie africaine doit répondre, et cela passe nécessairement par le profilage de leur itinéraire migratoire, si tant est que les légendes font allusion des spécimens pygmoïdes en Égypte antique[233].

En ce qui concerne les Kondja, les Mambila et les Tikar, Eldridge Mohammadou nous apprend qu'ils appartiennent au groupe dit "Semi-Bantou" ou "Semi-Soudanais". Il le justifie par le fait que ces peuples ont des affinités linguistiques et culturelles, marquées entre autres par : leur forte croyance au caractère sacré du chef et des ancêtres, le culte des crânes des chefs défunts, l'importance sociale accordée à la mère du chef et à certaines femmes de la famille royale[234]. Ce socle culturel et linguistique identique partagé par ces peuples n'est-il pas le fruit des migrations ? Bien plus, ces peuples ne partageraient-ils pas les mêmes origines ? Mieux encore, ne sont-ils pas les descendants d'un même ancêtre ?

---

[231] Mohammadou, *Traditions d'origine des peuples du Centre et de l'Ouest du Cameroun*…, pp.58-82.

[232] S. Bahuchet, "Les Pygmées d'aujourd'hui en Afrique centrale", *Journal des Africanistes*, tome 61, fascicule 1, pp.5-7.

[233] À ce propos, lire P. Monceaux, "La légende des Pygmées et les nains de l'Afrique équatoriale", *Revue Historique*, vol. 47, n°1, 1891, pp.1-64. [En ligne], disponible sur https://www.jstor.org/stable/40938202, consulté le 27 août 2023 à 03h17min. Lire aussi, V. Dasen, "Nains et Pygmées : Figures de l'altérité en Égypte et en Grèce anciennes", in F. Prost et J. Wilgaux (Éds.), *Penser et représenter le corps dans l'Antiquité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, pp.95-113.

[234] Mohammadou, "Pour une histoire du Cameroun central …", p.87.

Si l'on pousse la réflexion un peu plus loin, on se rend à l'évidence de la similitude de ces affinités avec les peuples des grassfields. Dès lors, y a-t-il eu une interpénétration des éléments culturels entre ces Semi-bantou du Cameroun central et ceux de la zone des grassfields ?

2.2. Les peuples du Cameroun occidental

Le Cameroun occidental est ce vaste ensemble géographique qui abrite des groupes de populations de la famille des Semi-bantou et des Tikar. Ils sont constitués des Bamiléké, des Bamoun et des peuples de la zone de Bamenda (Bamounka, Bamessing, Boum, Bafout, Bafreng, Bamboui, Bambili, Kom, Foungom, Nsò, Nsoungli, Ntem, Wiya, Rom ou Lom, Mbem, Kaka). Parmi ces peuples, intéressons-nous ici aux Bamiléké et aux Bamoun.

2.2.1. Les Bamiléké

Eldridge Mohammadou situe l'origine des Bamiléké dans la région du Haut-Mbam, actuellement occupé par les Tikar. Leur exode serait le fait de l'invasion des Foulbé. Ils ont migré vers le sud, en vagues successives, pour atteindre l'actuel département du Noun. Ils y fondent des villages comme Nkoupit, Folepon et Koudeng. Suite à la pression des Bamoun, ils vont franchir le fleuve Noun, pour aller s'implanter dans la région qu'ils occupent actuellement et vont se constituer en de chefferies bien organisées[235]. Les principales chefferies bamiléké dont il remonte les origines sont : les chefferies Fomepéa, Bapi, Bandeng, Baleng, Bandjoun, Bagam, Bamenyam, Baham, Bamedjo. Cette présentation des traditions historiques des Bamiléké s'accompagne, pour chaque chefferie, d'une liste de chefs ayant régné à la tête des différentes chefferies. Cette liste dynastique sert de point de repère pour retracer l'histoire de chaque chefferie[236]. Il nous apprend par exemple que la chefferie Galim dans les Bamboutos a été fondée par les Bâré-Tchamba, même si les populations de cette chefferie n'ont pas de lien filial avec les Galim de Tignère[237].

2.2.2. Les Bamoun

De l'avis d'Eldridge Mohammadou, plusieurs versions des traditions orales présentent les Bamoun comme un peuple dont les origines remonteraient à l'Égypte

---

[235] Mohammadou, *Traditions d'origine des peuples du Centre et de l'Ouest du Cameroun*…, pp.19-23.
[236] Ibid., pp.24-40.
[237] Mohammadou, *Traditions historiques des peuples du Cameroun central…*, vol.2, pp.32-33.

ancienne. Ayant initialement habité le pays des Tikar dont ils sont des descendants, ils vont traverser la rivière Mapé sous la conduite de leur leader Nsharé, fondateur de la dynastie Bamoun[238]. Au terme de leur processus migratoire, il va se mettre en place un système de féodalité, instauré par les différents sultans Bamoun une fois que les arcanes du pouvoir royal aient été solidement ficelés. En effet, Eldridge Mohammadou nous renseigne que les Tikar et les Bamiléké présents dans la région ont été combattus par les nouveaux arrivants Bamoun. Leurs chefferies furent asservies. Ainsi, certains chefs ou leurs descendants, tenus en captivité, furent inféodés au Sultan. Ce dernier leur confia des fiefs qu'ils devaient administrer, mais sous la supervision du Sultan. Certaines de ces populations conquises furent même désignées soit comme des notables, soit comme des grands conseillers du Sultan ou encore soit comme des chefs de guerre[239]. Par ce mécanisme, la population originelle a été absorbée par les conquérants Bamoun conduits par Nsharé. Toutefois, sans avoir disparu totalement, elle s'est fortement métissée suite au contact avec les Bamoun. Ce qui témoigne de la diversité ethnique rencontrée dans le pays Bamoun. Au nord, on retrouve les Tikar répartis dans les villages de : Mamossafon, Maloungourou, Mamokino, Manda, Mata, Manté, Magba, Mamboungam, Mambonko. Tandis que le reste du pays est occupé essentiellement par les Bamoun dont les grands groupements sont : Fontain, Njinka, Njichom, Mayouom, Mfolap, Mfoyèt, Foyouam, Kounga, Mambain, Mayap, Njintout, Koundam Njissé, Koupara, Mantoum, Manka, Kougham, Koufamloum. Certains groupes bamiléké par contre, refusant de se soumettre, ont migré plus au sud pour occuper leur emplacement actuel[240].

De telles informations fournies par Eldridge Mohammadou pourraient permettre de comprendre l'incident récent qui s'est produit, le 03 février 2023, entre le Sultan Bamoun et le chef Tikar de Magba. Le vingtième roi de la dynastie Bamoun, Mouhamed Nabil Nfonrifoum Mbombo Njoya, effectuant une tournée de prise de contact dans son territoire de commandement, va entrer en conflit avec le chef Tikar de Magba, lorsque ce dernier dans son discours de bienvenue n'a pas feint d'appeler le Sultan "mon fils". Un acte d'"insubordination" qui a mis en courroux le Sultan des Bamoun. Dès lors, de violentes altercations ont éclaté entre les deux (02) communautés. À coup sûr, ce geste posé par le chef Tikar visait à montrer au Sultan que les Bamoun sont des descendants des Tikar et

[238] Mohammadou, *Traditions d'origine des peuples du Centre et de l'Ouest du Cameroun*…, pp.41-52.
[239] Ibid., pp.54.
[240] Ibid., pp.55-59.

qu'ils occupent le territoire jadis habité par leurs ascendants Tikar. Par conséquent, ils doivent honorer leurs ancêtres fondateurs. C'est ainsi qu'il aurait pris la visite du Sultan comme un déplacement de révérence aux ascendants et de courtoisie d'un fils allant vers son père. Or, compte tenu du lourd passé guerrier entre les Bamoun et les Tikar pour le contrôle de cet espace, ces derniers ayant perdu les combats furent soumis aux Bamoun qui les confièrent néanmoins quelques fiefs à administrer tout en rendant compte au roi des Bamoun. Dès lors, on comprend la grogne née autour de cet acte du chef de Magba, car pour les Bamoun les chefferies Tikar susmentionnées demeurent des territoires vassaux ou des fiefs du sultanat Bamoun.

2.3. Les peuples du Cameroun septentrional

Par Cameroun septentrional, il faut voir cette zone de savanes occupée par les populations de souche soudanaise. Elle couvre les plaines du Nord et les monts mandara, de même qu'une partie du plateau de l'Adamaoua. Ici, on retrouve une multitude de peuples, mais ceux qui ont été plus mis en exergue par Eldridge Mohammadou sont : Les Bâré-Tchamba et les Foulbé ou Peuls.

2.3.1. Les Bâré-Tchamba

Les Tchamba ou Bâré-Tchamba sont un groupe de peuples rencontré aussi bien au Cameroun qu'au Nigéria. Au Cameroun, ils sont situés dans l'actuelle région du Nord, département du Faro dans l'arrondissement de Béka, plus précisément au pied des monts Atlantika[241]. Ils sont constitués en deux (02) groupes ethniques, avec des similitudes tant sur les plans culturel que politique. Ces groupes sont les Tchamba-Léko et les Dakha. Les Dakha, retrouvés actuellement au Nord-est du Nigéria dans l'État de l'Adamawa[242], forment le groupe minoritaire. Par contre, les Tchamba-Léko sont l'élément aristocratique le plus représentatif, présents au Cameroun et au Nord du Nigéria. Ils représentent l'entité politique ayant donné naissance aux différentes chefferies Tchamba du Faro, de la Haute-Bénoué et du Nord-ouest Cameroun (Balikumbat, Baligangsin, Baligashu, Balinyongha,

[241] Selon E. Mohammadou, le terme "Atlantika" utilisé pour désigner la chaîne de montagnes située entre le Cameroun et le Nigéria est inconnu localement. Il est d'origine européenne. Pour d'amples informations, consulter Mohammadou, *Peuples et royaumes du Foumbina…*, pp.221-222.

[242] L'État de l'Adamawa est situé au Nord-est du Nigéria. Il est né suite au découpage de l'ancien État du Gongola fondé par Modibbo Adama et avec pour capitale Yola. L'État de l'Adamawa ainsi que ceux de Borno et de Taraba sont des territoires ayant constitué l'ancien Cameroun britannique du Nord (British Northern Cameroons). Ils ont été rattachés à la fédération nigériane en 1961, à la faveur d'un référendum à l'issu duquel les populations de la partie du Cameroun britannique septentrional décidèrent d'intégrer le Nigéria. Le Cameroun perdit ainsi ces différents territoires.

etc.)[243]. Il faut signaler que ces deux grands groupes Tchamba ont leur origine au Cameroun[244]. C'est en raison d'un aléa historique, la colonisation, qu'ils se sont retrouvés de part et d'autre des frontières. En effet, la deuxième conférence de Berlin (1884-1885) ayant précédé et jeté les bases de la colonisation, a savamment procédé à une balkanisation des territoires en Afrique. La résultante étant la séparation des peuples et des familles. Ce phénomène est prégnant chez de nombreux peuples frontaliers, qui ont été séparés à la suite de la présence européenne sur le continent.

Les Tchamba, dont fait allusion Eldridge Mohammadou, formaient une société centralisée, vivant dans des cités fortifiées et défendues par une armée très organisée. Ils maîtrisaient la cavalerie et le maniement des armes sophistiquées (les cottes de mailles et les cuirasses), bien avant les Foulbé[245]. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, s'appuyant sur une puissante armée, ils vinrent à bout des peuples tels que les Tikar, les Bamoun, les Banso, les Vouté et les Bamiléké. Pour ainsi dire, ils sont à l'origine de grandes mutations intervenues dans nombre d'entités politiques du Cameroun. C'est un truisme dans la mesure où, leurs invasions ont suscité d'importants mouvements migratoires des populations et l'émergence de nouvelles structures socio-politiques hiérarchisées avec une forte centralisation des pouvoirs du chef[246]. Ce qui justifie à suffisance la présence des sociétés étatiques centralisées, retrouvées dans les grassfields et dans le grand Nord-Cameroun. C'est le cas patent des sociétés Vouté dans leur ensemble, qui au départ étaient de type segmentaires et non hiérarchisées. Cependant, suite aux conquêtes Bâré-Tchamba, elles vont coalisées pour faire face à l'ennemi extérieur ; d'où l'émergence d'entités politiques centralisées[247]. Toutefois, la dispersion des Bâré-Tchamba, intervenue dans la première moitié du XVIII^{e} siècle, est le fait de deux facteurs majeurs, tant anthropiques que naturels. En effet, une forte sècheresse ayant frappé la Haute-Bénoué et la vallée du Faro, engendra la famine et des épidémies dévastatrices. Dès lors, les Bata de la rive droite de la Bénoué profitèrent de ces calamités et de l'affaiblissement de la puissance Tchamba pour envahir le territoire, obligeant les Bâré-Tchamba à migrer vers le Sud[248].

---

[243] Mohammadou, *Peuples et royaumes du Foumbina…*, pp.223-224.
[244] Ibid., p.224.
[245] Ibid., p.226. E. Mohammadou va plus loin en renseignant que, d'après les traditions orales Tchamba, les Foulbé n'auraient pas été les premiers à introduire les techniques de la cavalerie et le maniement des armes dans la région. Ils auraient appris auprès des Tchamba.
[246] Mohammadou, *Traditions historiques des peuples du Cameroun central…*, vol.2, p.183.
[247] Ibid., p.249.
[248] Mohammadou, *Peuples et royaumes du Foumbina…*, pp.226-227.

2.3.2. Les Foulbé

Les Foulbé ou Peuls sont des groupes de populations dispersés en Afrique de l'Ouest et au Cameroun. Originaires du Mali, ils comprennent les Foulbé Vollarbé, Yillaga et Mbéwé. Éleveurs, ils sont partis de leur foyer d'origine avec leurs troupeaux, en traversant diverses régions pour s'installer définitivement sur le plateau de l'Adamaoua ainsi que de part et d'autre des rives de la Bénoué. Dès leur arrivée sur les sites qu'ils occupent actuellement, ils ont trouvé des populations anciennes telles que les Bata, Véré, Fali, Ngong, Guéwé, Nyem-Nyem, Mbaama, Nagoumi, Dâma, Vouté, Wawa, Samba ou Bali, Kondja, Koutine, Mambila, Tikar, etc.[249] qui sont des populations sédentarisées constituées en majorité d'agriculteurs et de pécheurs. Au départ, ces pasteurs nomades viennent faire paître leurs troupeaux moyennant un tribut payé aux agriculteurs. Ils entretiennent avec ces derniers, des rapports cordiaux, en dépit de quelques querelles. Cependant, cette cohabitation quasi harmonieuse va prendre un coup vers la fin du XVIII^{e} siècle suite au Jihad. Avec la guerre sainte, une traque systématique est de ce fait engagée contre le paganisme. Les Foulbé profitent pour faire main basse sur ces territoires qui les avaient accueillis, obligeant les populations à se soumettre à leur impérium. Ils vont s'ériger en maîtres des espaces conquis, repoussant les populations insoumises vers les montagnes[250]. Par contre, celles qui ont accepté reconnaître l'autorité de l'Islam vont continuer à cohabiter avec les conquérants Peuls, même si cette coexistence est très souvent entachée d'irrégularité. En témoigne les conflits agriculteurs-éleveurs qui perdurent dans ces zones, et dont les origines remontent depuis le XVIII^{e} siècle suite à cet accaparement illégal des terres des agriculteurs sédentaires par les éleveurs peuls.

Dans la même lancée, il faut noter que cette cohabitation entre les Foulbé et certains peuples anciens susmentionnés va être à l'origine d'un fort métissage culturel. Cette hybridation est due à un syncrétisme culturel et sanguin. En ce sens, les cas des lamidats de Tibati et de Banyo sont patents. Ici, après avoir écrasé les résistances des Vouté, des Mboum et des Tikar grâce à la cavalerie, les Foulbé vont tenir ces derniers en captivité. Nombre d'entre eux ont été convertis à l'Islam et affranchis. De facto, ils recevaient des titres honorifiques et épousaient des femmes peules[251]. Ce mélange de sang et de cultures, va donner naissance à une société nouvelle. C'est pourquoi, l'intégration et

[249] Mohammadou, *Peuples et royaumes du Foumbina…*, pp.21-213.
[250] Mohammadou, "Pour une histoire du Cameroun central …", p.89.
[251] Ibid., pp.92-93.

l'assimilation entre les deux (02) communautés – tant à Banyo qu'à Tibati – sont si fortes qu'il est difficile aujourd'hui de séparer ces peuples sans profaner le socle culturel hybride qu'ils partagent en commun. Cette forme de métissage, fruit des migrations, est également le propre de l'ensemble des groupes humains rencontrés au Cameroun. Dans ce contexte, il est important de mettre de côté les particularismes ethniques ou tribaux qui animent certaines communautés culturelles, lesquels tendent à saper le vivre-ensemble. Puisque partageant désormais un même socle culturel bâtit au travers de leurs multiples interactions, tout élément conflictogène contribuerait à faire naître un conflit non plus ethnique, mais fratricide entre ces communautés culturelles camerounaises.

Au demeurant, face aux problèmes sociaux multiformes que rencontre le Cameroun (crise de l'identité, replis identitaires, appels au terrorisme culturel, prolifération du vocabulaire discriminant et du tribalisme, etc.), il est important de se pencher aussi sur les travaux d'Eldridge Mohammadou afin de reconstituer les origines des différents peuples qui occupent le Cameroun. Par ce procédé, l'on peut débusquer les différents liens ethniques, sociaux, culturels, linguistiques, géographiques et historiques qui unissent les populations du Cameroun. Ceci pourrait contribuer à la caducité des concepts d'"autochtone" et d'"allogène" dont se prévalent les communautés culturelles camerounaises. À ce propos, faisons notre cette maxime chère à Eldridge Mohammadou : "Aucune des composantes ethniques de ce pays ne peut se targuer d'avoir toujours été là : toutes, sans exceptions, ont été à un moment ou à un autre du passé, d'une provenance extérieure au triangle géopolitique que constitue le Cameroun d'aujourd'hui"[252]. C'est dans ce sillage que la contribution d'Eldridge Mohammadou à l'historiographie camerounaise est importante à plus d'un titre. Qu'en est-il de celle de Joseph-Marie Essomba ?

V- Joseph-Marie Essomba ou la reconstitution de l'histoire ancienne des sociétés du Sud-Cameroun

Dans le même sillage qu'Engelbert Mveng et Eldridge Mohammadou, Joseph-Marie Essomba s'intéresse à l'histoire ancienne des sociétés du Cameroun, mais avec pour espace de prédilection le Sud-Cameroun forestier. Estimant que l'histoire ancienne du Cameroun nécessite un démêlage, il met à contribution l'archéologie, l'oralité et l'art en vue de sa restitution. L'analyse de ses travaux permet de ressortir, de manière générale,

[252] Mohammadou, *Traditions historiques des peuples du Cameroun central…*, vol.1, p.5.

ses préoccupations épistémologiques et l'importance qu'il accorde aux sources sus-évoquées comme leviers de connaissance du passé des sociétés anciennes du Cameroun. Telle est l'économie de ce qui va être présenté dans les lignes qui suivent.

1. Les préoccupations épistémologiques de Joseph-Marie Essomba

Historien et archéologue, Joseph-Marie Essomba fait reposer ses orientations épistémologiques sur le passé ancien du Cameroun. Il pense que l'histoire ancienne du Cameroun est enfouie dans des données matérielles, léguées par les générations précédentes. Par conséquent, elle reste encore à écrire. Son écriture ne peut se faire qu'à partir de l'étude des cultures matérielles ou des techniques traditionnelles, fondée sur la recherche archéologique[253]. C'est ainsi que pour exhumer ce passé, il oriente sa réflexion vers des thématiques en rapport avec les migrations et le peuplement ancien du Cameroun ; les systèmes et les techniques de production endogènes ; les pratiques funéraires anciennes ; l'art africain, ses formes d'expression et son message ; la chronologie de l'histoire du Cameroun. Ces préoccupations l'ont poussé à se focaliser sur les technologies anciennes du Cameroun, notamment la métallurgie du fer dans le Sud-Cameroun forestier ainsi que sur l'art africain en général. Ses travaux sur la question ont permis non seulement de fixer des cadres chronologiques pour l'histoire ancienne de cette partie du Cameroun, mais aussi de donner un sens à l'histoire des sociétés africaines.

Chez Joseph-Marie Essomba, l'histoire est une science de l'Homme qui se construit avec le temps. Elle est évolutive. De ce fait, elle nécessite l'intervention de nombreux supports pour la restituer. On comprend aisément pourquoi il privilégie les objets comme sources de l'histoire. Mieux encore, pour ce spécialiste des sciences anciennes, l'histoire se fait avec des objets, c'est-à-dire tous ces supports matériels (os, pierre, métal, ivoire, œuvre d'art, etc.) produits et laissés par l'Homme. Ils constituent des sources et des supports d'informations[254]. L'analyse rigoureuse de ces objets surannés permet de donner une assise solide et historique aux faits. Il se situe ainsi dans une perspective de rupture épistémologique avec l'historiographie coloniale, qui fait reposer le discours historique sur les seules sources écrites. Dans le même sillage que Cheikh Anta Diop, Joseph-Marie Essomba s'efforce donc dans ses recherches, autant que faire se peut,

[253] J.-M. Essomba, "Le fer dans le développement des sociétés traditionnelles du Sud-Cameroun", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, Série Sciences Humaines, vol.3, n°2, Juillet 1987, p.33.
[254] Elouga, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.20.

à mobiliser l'arme culturel (art et archéologie) afin de réconcilier les Africains avec leur histoire et de montrer que celle-ci s'imbrique également dans l'histoire universelle. C'est ce qui l'amène à questionner les civilisations anciennes du Sud-Cameroun via leurs cultures matérielles.

Dans ses travaux, il s'appuie sur les sources écrites, orales et surtout archéologiques, qu'il soumet à un traitement méthodique. Cette méthode de travail consiste à procéder à une juxtaposition ou à un entrecroisement des sources, de façon critique, dans l'optique de dégager la vérité historique. Aussi, à travers une approche interdisciplinaire, il fait appel aux sciences de la terre, aux sciences exactes, aux analyses de laboratoires en prenant pour matériau de base les données archéologiques collectées. C'est par le truchement de cette méthode soutenue qu'il fournit des résultats de recherches probants et riches en renseignements, au regard des informations inédites et précieuses glanées sur le terrain. Ces résultats ont été consignés dans de nombreuses publications dont les plus saillantes sont : *Introduction à l'étude du fer dans les sociétés traditionnelles du Sud*-Cameroun[255], *L'Art africain et son message*[256], *Civilisation du fer et Sociétés en Afrique centrale. Le cas du Cameroun méridional : histoire ancienne et archéologie*[257], *L'Archéologie au Cameroun. Actes du premier Colloque international de Yaoundé (6-9 janvier 1986)*[258], *Paléo-Anthropologie en Afrique centrale : Un bilan de l'archéologie au Cameroun*[259], "Le fer dans le développement des sociétés traditionnelles du Sud-Cameroun"[260], "La question des « fosses » dans le contexte de l'archéologie de l'âge du fer au Sud-Cameroun"[261], etc. L'ensemble de ces textes, montre la dense mémoire du Cameroun contenue dans les restes matériels anthropiques.

Au total, il est à constater que l'une des motivations de l'implication de Joseph-Marie Essomba dans le champ historiographique local, est de resituer les débats au sujet

---

[255] J.-M. Essomba, *Introduction à l'étude du fer dans les sociétés traditionnelles du Sud*-Cameroun, Yaoundé, ONAREST, 1979.
[256] J.-M. Essomba, *L'Art africain et son message*, Yaoundé, Éditions CLÉ, 1985.
[257] J.-M. Essomba, *Civilisation du fer et Sociétés en Afrique centrale. Le cas du Cameroun méridional : histoire ancienne et archéologie*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Racines du présent », 1992.
[258] J.-M. Essomba, *L'Archéologie au Cameroun. Actes du premier Colloque international de Yaoundé (6-9 janvier 1986)*, Paris, Karthala, 1992.
[259] J.-M. Essomba et al., *Paléo-Anthropologie en Afrique centrale : Un bilan de l'archéologie au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Études africaines »,1992.
[260] Essomba, "Le fer dans le développement des sociétés traditionnelles du Sud-Cameroun"…, pp.33-65.
[261] J.-M. Essomba, "La question des « fosses » dans le contexte de l'archéologie de l'âge du fer au Sud-Cameroun", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n°1, 1997, pp.157-179.

de l'existence ou non d'une histoire ancienne de l'Afrique. À ce propos, Joseph-Marie Essomba recommande de se pencher sur les civilisations anciennes et à interroger leurs legs. Cet exercice nécessite d'intenses investigations archéologiques, afin d'exhumer les vestiges pouvant servir de preuves à la restitution de l'histoire ancienne de l'Afrique depuis les origines. C'est dans ce sillage qu'interviennent ses multiples recherches archéologiques, visant à restituer l'histoire des sociétés du Sud-Cameroun forestier.

2. Pour une restitution du passé des sociétés du Sud-Cameroun via l'archéologie

À la suite d'Engelbert Mveng, Joseph-Marie Essomba fait constater que le peuplement ancien du Sud-Cameroun est une évidence. Il remonte sur près de quatre (04) millénaires avant l'époque actuelle, lorsque les populations bantuphones auraient essaimées l'Afrique centrale au cours de l'âge du fer en passant par le Centre et le Sud du Cameroun[262]. Pour le démontrer, il convoque l'archéologie, notamment celle basée sur l'âge du fer et la métallurgie du fer dans le Centre et le Sud du Cameroun. Le but de cette partie est de présenter les résultats de ses fouilles et leurs renseignements sur le passé de la zone forestière du Cameroun. Cependant, avant d'y arriver, il est nécessaire d'évoquer les circonstances de l'immersion de Joseph-Marie Essomba dans la recherche archéologique au Sud-Cameroun.

2.1. L'intérêt de Joseph-Marie Essomba pour la recherche archéologique dans le Sud-Cameroun

Joseph-Marie Essomba se consacre davantage à la recherche archéologique, afin de montrer le rapport existant entre archéologie et histoire. C'est-à-dire qu'il cherche à démontrer en quoi l'archéologie est capitale pour l'histoire ancienne du Cameroun. Ainsi, un facteur déterminant suscita son engagement pour la recherche archéologique dans la partie méridionale du Cameroun, sa zone de prédilection. Il s'agit de la rencontre de Garoua de 1979, réunissant les archéologues travaillant sur le Cameroun. Au cours de ce banquet scientifique, il a été constaté une certaine timidité dans la recherche archéologique au Cameroun de manière générale. Si dans la partie septentrionale, cette activité était intense et avait permis de débusquer la riche civilisation Sao ainsi que toute l'histoire ancienne de cette partie du Cameroun[263], dans la partie méridionale par contre elle brillait par sa morosité. On n'y observait pas une intense activité de recherches archéologiques.

[262] Essomba et al., *Paléo-Anthropologie en Afrique centrale*…, p.234.

[263] Les recherches archéologiques dans cette partie du Cameroun étaient conduites par des archéologues étrangers de renom tels Jean-Paul et Annie Lebeuf, Jean-Gabriel Gauthier et Alain Marliac.

Les fouilles, bien que menées au départ par quelques missionnaires et administrateurs coloniaux et plus tard par Engelbert Mveng, étaient marquées par leur sporadicité. Au sortir de cette assise de Garoua, trois (03) grandes régions furent définies, à l'intérieur desquelles allaient se déployer une intense activité de recherche archéologique : le Nord, le Nord-ouest et le Sud. Dès lors, Joseph-Marie Essomba porta son dévolu sur la zone forestière (le Sud-Cameroun).

Son investissement dans cet espace géographique intervient dans un contexte marqué par la profusion des données et des préjugés, faisant passer le Cameroun méridional comme une partie où la pratique de l'archéologie était impossible. Les raisons fondamentales avancées, pour justifier ce déni d'une possible recherche archéologique dans le Sud-Cameroun, résident dans la forte pluviosité du milieu et l'acidité des sols ; ce qui rendrait difficile la conservation des vestiges[264]. De l'avis de Joseph-Marie Essomba, ces préjugés ont conforté les thèses européocentristes suivant lesquelles "l'Afrique forestière sortait à peine de l'âge de la pierre et qu'il n'y avait point de civilisations véritables à y découvrir"[265]. Il devenait plus qu'urgent pour Joseph-Marie Essomba de se joindre à d'autres archéologues – à l'instar de Pierre Maret, Christophe Mbida Mindzié et Christiane Atangana[266] – pour effectuer des fouilles dans ce milieu, afin d'exposer au public les premiers moments de sédentarisation et d'évolution des sociétés du Sud-Cameroun au cours de l'âge du fer. C'est ainsi qu'à partir de 1983 il initie, en partenariat avec l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM), un programme de recherche archéologique dans le Centre et le Sud du Cameroun[267]. Ce programme étant axé sur l'âge du fer et s'inscrivant dans la mouvance des recommandations de la conférence de Garoua. Il entreprit ainsi ses prospections dans de nombreux sites, situés dans les départements de la Lékié, du Nyong et Kellé, de la Sanaga Maritime, du Mfoundi et du Dja et Lobo[268]. Les différents sites fouillés, dans chacun des départements, ont livré d'importants résultats quant aux migrations et au peuplement du Sud-Cameroun.

---

[264] Essomba et al., *Paléo-Anthropologie en Afrique centrale*…, pp.234-235.

[265] Essomba, "La question des « fosses » dans le contexte de l'archéologie de l'âge du fer au Sud-Cameroun"…, p.159.

[266] Essomba, "Le fer dans le développement des sociétés traditionnelles du Sud-Cameroun", …, p.38.

[267] Au sujet des objectifs poursuivis par ce programme de recherche archéologique, bien vouloir lire Essomba et al., *Paléo-Anthropologie en Afrique centrale*…, pp.234-235.

[268] Ibid., p.235.

2.2. Les résultats de quelques sites fouillés par Joseph-Marie Essomba

Joseph-Marie Essomba a beaucoup travaillé sur l'archéologie de l'âge du fer, plus précisément la métallurgie du fer dans les localités du Sud-Cameroun habitées par des populations de souche Bantou et Semi-bantou[269]. Dans ces sociétés, le travail du fer remonte probablement entre les IV^{e} et V^{e} siècle avant Jésus-Christ. Cette activité a contribué au développement de ces sociétés traditionnelles jusqu'à l'ère coloniale, dont la production aurait cessé avec l'importation des objets manufacturés et en raison de la Première Guerre mondiale au Cameroun[270]. Le travail de cette ressource, dans les civilisations anciennes, se faisait dans des fourneaux de tailles variées et de façon traditionnelle. Il utilisait le bois comme comburant[271]. Compte tenu de ses rôles socio-économiques et culturels, le fer a favorisé l'éclosion des activités comme l'agriculture, la chasse, la guerre et a servi aussi de monnaie. Sur le plan culturel, une véritable cosmogonie s'est élaborée autour du fer ainsi que le développement du culte de l'unisson chez les peuples du Sud-Cameroun[272]. Le fer est donc une donnée historique fondamentale. L'étude de ses différentes dimensions – chronologiques, technologiques et socio-culturelles – peut aider à la reconstitution du passé ancien du Cameroun dans son ensemble[273]. Joseph-Marie Essomba l'a si bien compris. C'est pourquoi il s'est intéressé au Sud-Cameroun dont les sols sont dans l'ensemble ferralitiques et comportant d'importants minerais ferrugineux[274]. Pour la circonstance, il a mené ses investigations dans les sites de Nkometou, Pan-Pan, Oliga, Saaka, Mfomakap, Nkontok, Ngok, Nitoukou, Ndikiniméki, Mandoumba, Matomb, Nguimoulen, Neboya, Pongsolo, Ndom, Mebomo, Eviank Akak, Nkol Ngok, Massangui, Omeng, Zoétélé, Akok-oveng, etc. Les

---

[269] Essomba, "Le fer dans le développement des sociétés traditionnelles du Sud-Cameroun"…, p.37.

[270] Ibid., pp.43-45.

[271] Essomba, *Civilisation du fer et Sociétés en Afrique centrale…*, pp.82-337. Il faut dire qu'à travers cette technologie de transformation du fer à partir du bois, les sociétés anciennes d'Afrique s'inscrivaient dans le sillage de la création technique dont l'Europe conquérante tendait à se prévaloir comme étant la détentrice exclusive. Encore que même en Europe, le bois était aussi fortement utilisé tant dans le domaine de l'industrie que celui du transport durant le Moyen-Âge européen. Pour tout dire, l'Afrique noire ancienne savait aussi à sa manière, faire preuve d'inventivité et de créativité. Une telle technologie est toujours en vigueur dans les sociétés africaines actuelles, où l'atelier du forgeron est identique à celui de ses ancêtres et le comburant de réduction demeure le bois. Ce qui témoigne à suffisance de la transmission de la technologie de génération en génération.

[272] Essomba, "Le fer dans le développement des sociétés traditionnelles du Sud-Cameroun"…, p.60.

[273] Essomba, *Civilisation du fer et Sociétés en Afrique centrale…*, p.28.

[274] Essomba, "Le fer dans le développement des sociétés traditionnelles du Sud-Cameroun", …, p.37.

résultats fournis par lesdits sites ont permis de mettre en évidence des éléments chronologiques de la région[275].

Dans le département de la Lékié, les sites de Nkometou et de Pongsolo ont été mis en évidence et ont dévoilé des données sur la chronologie. Cette chronologie qui remonte l'occupation de la zone depuis des temps immémoriaux. À Nkometou, situé à 20 kilomètres du nord de Yaoundé, les fouilles ont témoigné de l'existence de deux (02) niveaux de civilisations. Le premier niveau remonte au Néolithique, marqué par une économie alimentaire reposant sur les noix de palme ; l'utilisation des meules des broyeurs et des ustensiles en poterie. Tandis que le deuxième stade est celui de l'âge du fer, remontant au V^e^ siècle avant Jésus-Christ[276]. Dans les sites de Pongsolo I et II, localisés dans le département de la Lékié, les données collectées ont fourni des informations sur la production du fer et le peuplement de la localité. Ces sites auraient été occupés par les anciens Béti entre les XV^e^ et XVI^e^ siècles de notre ère[277]. Pour ce qui est du département du Nyong et Kellé, les sites de Pan-Pan, de Matomb, renseignent sur les techniques de réduction du fer et le peuplement de la région par les anciens Bassa entre les XIV^e^ et XV^e^ siècles[278]. Ces anciens Bassa qui, au terme de leur mise en place sur le site, auraient développé la métallurgie du fer autour des XV^e^ et XVIII^e^ siècles[279]. Dans la même lancée, les fouilles conduites dans le département du Mfoundi, notamment sur le site d'Oliga situe la question de l'âge du fer entre la fin du 2^e^ millénaire avant notre ère et le début du 1^er^ millénaire de notre ère[280]. Bien plus, dans le département de la Mefou-et-Afamba, arrondissement d'Awae, le site de Saaka a mis en évidence un atelier de réduction du fer, caractérisé par des scories, des fragments de tuyères et des tessons de poterie qui remontent aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles de notre ère. Cette période correspond à celle de la mise en place des populations Béti dans la région[281]. Enfin, dans le département du Dja et Lobo, arrondissement de Zoétélé, c'est en compagnie de Raymond Neba'ane Asombang et de Jean-Paul Ossah Mvondo que Joseph-Marie Essomba mena une mission de reconnaissance archéologique en vue d'identifier et de localiser les sites anciens de la

[275] Essomba et al., *Paléo-Anthropologie en Afrique centrale*…, p.236.
[276] Ibid.
[277] Ibid.
[278] Ibid.
[279] J.-M. Essomba, "Archéologie et Histoire au Sud du Cameroun. Découverte des hauts fourneaux en pays Bassa", *Nyame Akuma*, n°26, juin 1985, pp.2-4.
[280] Essomba et al., *Paléo-Anthropologie en Afrique centrale*…, pp.238-239.
[281] Ibid., p.240.

localité. Les enquêtes et prospections menées dans les villages de Nkumadzap, Otetek, Etoto et Zoétélé ont favorisé l'identification de deux (02) types de sites : les sites préhistoriques (à Akok-Oveng et à Nkolmebong) et les sites de l'âge du fer (à Zoétélé, à Nkoumou et à Otetek)[282].

Les résultats des investigations dans les différents sites susmentionnés, couplés aux sources orales, permettent de situer l'âge du fer dans le Centre et le Sud du Cameroun au 1er millénaire de notre ère. Cette période est marquée par la sédentarisation, les changements des modes alimentaires et de vie, la domestication des plantes et des animaux, l'évolution des techniques, le peuplement et le regroupement des populations en villages, etc.[283]. Autrement dit, les premiers locuteurs bantous qui sont à l'origine de ces changements, ont occupé la zone le XVIe et le XVIIe siècles. Cette occupation s'est accompagnée d'une sédentarisation de ces peuples dits Bantou et Semi-bantou, essentiellement agriculteurs, il y a près de 6000 ans. Il s'en suit également le développement d'une civilisation de l'âge du fer dans la zone, datant d'environ 2000 à 2500 ans[284]. Sur la base de ces nombreuses recherches, Joseph-Marie Essomba conclut que "le Sud-Cameroun se positionne comme la plaque tournante des chemins migratoires des anciens bantuphones dès le 1er millénaire avant notre ère"[285].

Au total, à partir des conclusions de Joseph-Marie Essomba, on peut déduire que l'archéologie aide à la datation des faits du passé, en fournissant des indicateurs inhérents à la construction d'une grille chronologique. Elle ouvre le champ à l'analyse et à la critique historiques, car révélant les phénomènes de très longue durée que les sources orales et écrites ne peuvent pas reconstituer. Toutefois, si l'on admet avec Joseph-Marie Essomba que l'archéologie est une source et une ressource de l'histoire négro-africaine, quelle conception ce dernier donne-t-il à l'art africain ?

3. L'art africain comme livre d'histoire des sociétés africaines

L'art africain revêt une dimension socio-historique. Chez Joseph-Marie Essomba, tout comme chez Engelbert Mveng, l'art africain est une vaste encyclopédie où se lit la sagesse négro-africaine. Il remonte depuis les débuts de l'humanité en Afrique[286]. Cet art

[282] Essomba et al., *Paléo-Anthropologie en Afrique centrale*…, pp.240-244.
[283] Essomba, *L'Archéologie au Cameroun…*, p.15.
[284] Ibid., p.349.
[285] Essomba et al., *Paléo-Anthropologie en Afrique centrale*…, p.245.
[286] Essomba, *L'Art africain et son message*…, p.11.

informe de la dynamique sociale des entités africaines, car il traduit le quotidien des Hommes et témoigne de l'antériorité des civilisations africaines. C'est à travers les objets d'art que l'Homme africain a toujours su exprimer sa pensée, ses capacités créatrices et la plénitude de son humanité[287]. Il joue un rôle fondamental dans l'évolution des sociétés africaines, dans la mesure où il révèle aux Africains leur identité à partir du sens et de la valeur incarnés par les objets d'art. C'est une source authentique pour l'histoire, en ce sens qu'elle renseigne sur la vie des Hommes du passé. Au même titre que l'archéologie, l'art africain présente les civilisations négro-africaines pendant des millénaires. Mieux encore, c'est un véritable langage qui permet de cerner l'organisation sociale, la vie quotidienne des populations, leur cosmogonie et leurs croyances religieuses. C'est le cas de la gravure rupestre du Djado, qui présente des scènes de chasse pendant la Préhistoire. L'analyse de cette œuvre d'art permet de comprendre que la chasse était une activité pratiquée par l'Homme dans les temps anciens. C'est dire que l'art est le signe de la présence de l'Homme et de son empreinte sur le milieu. En outre, cet art est dynamique et évolutif. Vu sous cet angle, il révèle le "continuum" des civilisations africaines, perceptible à travers les grands moments de leur histoire qui sont : la préhistoire, la période égypto-nubienne et la formation des grands empires africains. Son dynamisme est aussi lié au fait qu'il traduit les préoccupations sociales, car il place l'Homme en son centre. Ce dernier qui, depuis des siècles, marque le monde par ses réalisations techniques (dans les domaines de la métallurgie, de la céramique, du tissage ou de la vannerie) et ses sentiments religieux[288].

Au vu de l'immensité des œuvres d'art africain, l'Afrique se présente comme un riche musée préhistorique. Ce musée livre au monde des messages de grandeur, d'intelligence de l'homme africain qui, avant la prolifération de l'écriture, a su exprimer au monde ses impressions, sa perception de l'univers, ses occupations et ses préoccupations. Cet art est par conséquent porteur d'une multitude de significations. D'une part, pendant la période égypto-nubienne, il symbolise l'éternité, la puissance et la gloire. C'est avant tout un art en rapport avec le sacré. C'est-à-dire qu'il est au service des morts, des prêtres, des rois et des dieux. Bref, il touche à tout ce qui tend vers l'impérissable et dont la matérialisation est visible à travers les temples et les pyramides, construits en matériaux impérissables[289]. D'autre part, au cours du Moyen-Âge africain et des Temps Modernes, on a affaire en Afrique à un art visant à transmettre des valeurs, à

[287] Essomba, *L'Art africain et son message*…, p.62.
[288] Ibid., p.52.
[289] Ibid., pp.30-34.

comprendre les relations sociales entre les groupes sociaux, à expliquer l'organisation politique et administrative des sociétés africaines. C'est donc un art symbolique et rituel, qui traduit la royauté, la maternité, la guerre, la fécondité, la sagesse, la divinité[290].

En bref, l'art africain renseigne sur la cosmogonie des sociétés africaines et permet de comprendre le passé. Il plonge dans le passé aussi lointain que possible. Véritable source de l'histoire, il véhicule la conscience historique des sociétés africaines. C'est un document porteur d'un message, dont le sens montre les systèmes d'organisation sociale, les modes de pensée, les croyances religieuses et les niveaux d'évolution des technologies africaines. Il témoigne de l'ancienneté des civilisations africaines, leur unicité, leur grandeur et leur humanisme. C'est un livre qui permet de retracer l'histoire des sociétés africaines.

En définitive, il était question dans ce chapitre, d'aborder les contributions de ces acteurs à l'historiographie. Il en ressort que, ces derniers se sont investis considérablement dans la restitution du passé africain. Ils se sont appuyés sur des sources authentiquement africaines (l'art, l'archéologie, l'oralité) et sont remontés jusqu'aux premières civilisations de l'Égypte antique. Ils ont revisité, redimensionné l'histoire africaine d'un point de vue d'Africain. À travers leurs divers travaux, ils ont contribué d'une façon importante à la reconstruction de la mémoire historique et à l'émergence d'une conscience historique dans le contexte africain postcolonial. Soucieux de l'Afrique et de sa jeunesse, ils ont joué le rôle mythique de l'oiseau de *Sankofa*, symbole du retour au passé [291]. C'est dire qu'ils se sont attelés à inviter les Africains à retourner dans leurs racines afin d'y puiser les meilleurs enseignements pour éclairer le présent et bâtir l'avenir, pour emprunter ces propos d'Attikpoé Kodjo[292]. De toute évidence, par tempérament, par intuition et par nécessité historique, ils se placent d'emblée à l'échelle du continent africain. Ce qui les amène à transcender l'histoire nationale et à embrasser la totalité du passé des Africains. À la lumière de ce qui précède, quelle est la portée de ces contributions d'Engelbert Mveng, de Martin Zachary Njeuma, de Fabien Kange Ewane, d'Eldridge Mohammadou et de Joseph-Marie Essomba à l'avancement de la science historique ?

---

[290] Essomba, *L'Art africain et son message*…, pp.37-42.

[291] Cet oiseau, dans la tradition Akan du Ghana, symbolise la mémoire. Il avance la tête tournée vers l'arrière, le bec tenant une graine.

[292] A. Kodjo, "La représentation du passé dans la littérature africaine pour la jeunesse", *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, vol.11, n°2, 2008, p.154.

CHAPITRE V :
PORTÉE DES CONTRIBUTIONS DES PREMIERS HISTORIOGRAPHES CAMEROUNAIS À L'ÉVOLUTION DE LA SCIENCE HISTORIQUE

Évaluer l'apport d'un chercheur dans un domaine précis de la science n'est pas toujours aisé. Pour y parvenir, il faut être à mesure de connaître intégralement les tenants et les aboutissants du fond de sa pensée. Bien évidemment, cela nécessite un background solide ainsi que de nombreuses années de réflexion et de travail à passer dans les publications dudit chercheur. Ceci est d'autant plus vraisemblable que les cinq personnages qui font l'objet de la présente étude, ont œuvré grandement à la consolidation de l'historiographie camerounaise au lendemain des indépendances. Leurs œuvres, leurs thématiques et les différentes sources sur lesquelles ils se sont appuyés sont là pour le prouver. Bien plus, ils se sont distingués à travers leur différente philosophie de l'histoire. Il n'a donc pas été facile de cerner de façon globale, leurs différentes orientations épistémologiques de l'histoire. Néanmoins, en examinant brièvement la pensée de ces derniers, il est opportun de s'arrêter un moment, pour faire le point sur l'impact de leur contribution à l'historiographie africaine dans la période sur laquelle s'étend cette étude. C'est dire qu'il est intéressant dans cette réflexion, de camper également sur la portée de leur apport à l'historiographie en mettant en exergue des aspects tout aussi importants, et qui participent à l'enracinement de la science historique : il s'agit ici des dimensions portant aussi bien sur la recherche, l'enseignement que sur la formation. Ce chapitre fait donc un bilan de l'influence de ces cinq figures dans l'avancement de la science historique. En clair, quelle a été la portée des travaux d'Engelbert Mveng, de Fabien Kange Ewane, d'Eldridge Mohammadou, de Martin Zachary Njeuma et de Joseph-Marie Essomba dans la consolidation et la diffusion de la science historique ? Pour apporter des éléments de réponse à cette interrogation, l'on s'est résolu à présenter cette tentative d'évaluation de leur contribution à la vulgarisation de la science historique en deux volets. Premièrement dans les domaines de la recherche et de l'enseignement (I), et deuxièmement sur le domaine de la formation (II).

I- Impact de leur contribution dans les domaines de la recherche et de l'enseignement

Les contributions d'Engelbert Mveng, de Fabien Kange Ewane, d'Eldridge Mohammadou, de Martin Zachary Njeuma et de Joseph-Marie Essomba dans l'avancée de la science historique sont remarquables. Ils ont, dans les domaines de la recherche et de l'enseignement, fait œuvre utile à la science. Ceci en menant des recherches pour étendre, non seulement, le champ de la recherche historique au Cameroun, mais aussi et surtout

pour enrichir par leurs enseignements le contenu des spécialisations offertes aux étudiants camerounais s'intéressant à la science historique. Il importe donc dans cette partie d'évaluer le travail abattu par ces derniers, sur les plans de la recherche – enseignement.

1. Engelbert Mveng ou la volonté d'enrichir et d'étendre les domaines de la science historique

Les travaux d'Engelbert Mveng dans le domaine historique ont dépassé le cadre du Cameroun, au point où le Jésuite camerounais a acquis le titre d'"historien africain". C'est pourquoi jusqu'à présent, lorsqu'on cite les grands historiens de l'Afrique, on ne peut ne pas parler d'Engelbert Mveng[1]. La lecture des chapitres précédents (3 et 4) a permis de constater que, les buts de l'engagement d'Engelbert Mveng en histoire étaient de :

- élargir l'éventail des sources de l'historiographie africaine ;

- enrichir le champ de la science historique au Cameroun, avec notamment l'introduction des domaines tels que l'art et l'archéologie.

Soucieux de déblayer le terrain sur lequel repose la discipline historique, Engelbert Mveng s'est distingué par son immersion dans le domaine de la recherche. En tant que maître dans le domaine historique, il s'est lancé dans une vaste entreprise de recherche documentaire, destinée à reconquérir et à assurer la dignité de l'homme noir. Cette quête de la documentation devait également permettre de donner un contenu solide à l'historiographie négro-africaine. C'est dans cette dynamique que trois structures, contenant d'importants documents nécessaires à la reconstitution de l'histoire africaine, furent mises sur pied par Engelbert Mveng[2]. Parmi celles-ci, deux, à savoir la Bibliothèque d'Histoire Africaine (B.H.A) et l'Atelier d'Art Nègre (A.A.N), furent les plus connues. Celles-ci contenaient des documents (ouvrages, documents archivistiques, photographiques, oraux, épigraphiques, archéologiques, etc.) de tous genres, indispensables à la connaissance et à l'écriture de l'histoire africaine en général et celle du Cameroun en particulier. De nombreux étudiants, à l'instar de Joseph-Marie Essomba[3], de Jean-Paul Notué, de Jean-Paul Messina et de Salvador Eyezo'o, affirment avoir exploité cette documentation, surtout de la B.H.A, lors de leurs travaux de recherches.

---

[1] Entretien avec J. Tanga Onana, 62 ans, historien, Yaoundé, 26 mars 2020.
[2] Plus de précisions sur ces structures, lire Ossama, Sj "Père Engelbert Mveng, historien"…, pp. 213-215.
[3] Essomba, *Civilisation du fer et sociétés en Afrique Centrale…,* p. 11.

Dans la même mouvance, l'engouement qu'avait Engelbert Mveng, l'amena, tel Jean-François Champollion, à percer le mystère des Abbia. Jeu de hasard pratiqué par les Béti du Sud-Cameroun[4], c'est Engelbert Mveng qui déchiffra le message que véhiculaient les signes contenus sur les jetons de l'Abbia[5]. Ce qui ouvre une fois de plus une page à l'épigraphie, source de l'histoire africaine. Bien plus, Engelbert Mveng s'est considérablement investi dans la collecte, le traitement et la sauvegarde (enregistrement) des traditions orales Béti. Ces données orales étaient minutieusement enregistrées et conservées à la B.H.A, afin que tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des Béti puissent en tirer profit. C'est ce que confirme le père Nicolas Ossama. Ce dernier fait allusion, dans son article, à l'historien Léopold Éze qui a mis à profit dans sa thèse de 3è cycle, un texte de la tradition orale enregistré et mis en page par les soins d'Engelbert Mveng. Lequel relatait le règne de Charles Atangana Ntsama, chef supérieur des Éwondo et des Bene[6]. L'un de nos informateurs, Prosper Abéga, interviewé dans le cadre de ce travail, a également soutenu que :

> Le père Engelbert Mveng était un passionné de la recherche en histoire. Peu de temps avant sa mort, il avait réuni un nombre important de vieillards et leur posa des questions au sujet des traditions Béti ; au point de rassembler une somme importante d'informations jusque-là portées disparu de nos jours[7].

Ces informations recueillies devaient sans aucun doute, être mises à la connaissance des chercheurs travaillant sur les civilisations Béti.

Ayant accordé un intérêt particulier aux civilisations anciennes du Cameroun, il participa également à de nombreux programmes de recherches dans plusieurs universités. À titre illustratif, à l'Université de Yaoundé, Engelbert Mveng prit part au programme de recherches sur le "Cameroun précolonial, archéologie et histoire des civilisations"[8]. Il en est de même de ses nombreuses fouilles archéologiques effectuées dès 1965 dans le Sud-Cameroun (Ngoro, Mimetala, Mvolyé) et bien d'autres missions archéologiques auxquelles il assista[9]. Cet intérêt avéré d'Engelbert Mveng pour les civilisations anciennes, particulièrement dans le domaine de l'archéologie, fait de lui le doyen et le

---

[4] Lire pour plus d'informations, L. Marfurt, "ABBIA. Un jeu des Béti du Sud-Cameroun", *Abbia : Revue culturelle camerounaise*, n°25, CEPMAE, 1971, pp.69-80.

[5] Entretien avec J.-P. Messina, 64 ans, historien et enseignant à l'Université Catholique d'Afrique Centrale, Yaoundé, 25 juillet 2021.

[6] Ossama, Sj "Père Engelbert Mveng, historien"…, p. 214.

[7] Entretien avec P. Abéga, 82 ans, prêtre retraité, Yaoundé, 19 juillet 2014.

[8] Essomba, *Civilisation du fer et sociétés en Afrique Centrale…,* p. 11.

[9] Pour plus d'amples informations, se référer au chapitre 4 de ce travail, pp.181-184.

pionnier parmi les Camerounais dans la recherche archéologique. En fait, c'est lui le tout premier camerounais à s'intéresser et à s'investir très tôt dans ce secteur. Ses différentes fouilles sont là pour le prouver. Il est bien vrai qu'avant lui, l'archéologie camerounaise était déjà connue grâce aux travaux des chercheurs tels que Jean-Paul et Annie Lebeuf ainsi que ceux des administrateurs coloniaux comme Emile-M. Buisson, Jean-Baptiste Jauze, etc. Cependant, tous ceux-ci étaient des Occidentaux. Fort de ce constat, le mérite d'Engelbert Mveng, c'est d'avoir posé les jalons, en tant que Camerounais, de la recherche archéologique au Cameroun et sur le Cameroun. Il s'agit là d'une évidence, lorsqu'on sait que, les archéologues camerounais de profession tels que Joseph-Marie Essomba, Raymond Neba'ane Asombang, Martin Elouga, Christophe Mbida Mindzié, Jean-Paul Ossah Mvondo, etc. sont venus après lui, et certains parmi eux ont même exploité les résultats de ses fouilles archéologiques dans leurs différents travaux de thèses[10]. C'est au regard de ce qui précède qu'Engelbert Mveng ne cessait d'encourager et d'apporter son appui total au développement de l'enseignement de l'archéologie au sein du département d'histoire de l'Université de Yaoundé. D'après lui, l'archéologie reste et demeure la source sûre, pour qui veut reconstituer, de la manière la plus scientifique, l'histoire ancienne de l'Afrique. Une fois de plus, Engelbert Mveng apporte un plus à la science, car ses travaux dans le domaine de l'archéologie ont permis de comprendre que le Sud-Cameroun a été une zone de peuplement ancien[11].

Engelbert Mveng est aussi le tout premier camerounais à écrire une histoire générale du Cameroun. Son ouvrage, *Histoire du Cameroun*, est resté une référence sur laquelle se sont appuyés et continuent de s'appuyer bon nombre de chercheurs[12]. Or, des auteurs comme Joseph Bouchaud, Jean Criaud, Thomas Ketchoua, etc. ont fait des travaux parcellaires et ne touchant presque pas tous les aspects de l'histoire du Cameroun ; bref, ils ont travaillé sur des champs d'investigations réduits. Par contre, Engelbert Mveng a été le premier à embrasser tout le Cameroun. Certes, cet ouvrage comporte des insuffisances comme tout travail scientifique, mais l'histoire retient qu'il a été le premier camerounais à avoir tenté ce projet de synthèse générale de l'histoire du Cameroun. En sus de *Histoire du Cameroun*, ses autres productions historiennes (ouvrages et articles), singulièrement sur

[10] Entretien avec A. P. Temgoua, 58 ans, historien et enseignant au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, 21 juin 2017. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].
[11] Entretien avec J.-P. Ossah Mvondo, 61 ans, archéologue, Yaoundé, 21 novembre 2019.
[12]Il est impossible aujourd'hui d'aborder l'histoire du Cameroun ou même un aspect de l'histoire camerounaise sans toutefois consulter, au préalable, cet ouvrage.

l'histoire du Cameroun et l'historiographie africaine, sont d'un apport capital pour la jeune génération d'historiens[13].

Sans discontinuer dans les analyses, il y a lieu de préciser qu'Engelbert Mveng s'est énormément appuyé sur les résultats de ses recherches pour concevoir ses enseignements et leur donner de la consistance. En des termes plus clairs, c'est sur la base des axes de ses recherches portant sur les domaines tels que l'archéologie et la préhistoire camerounaise, les traditions orales Béti, l'épigraphie africaine, etc. qu'il élabora des intitulés de cours professés dans nombre d'universités africaines. À l'Université de Yaoundé par exemple, il a introduit, dans le curriculum des cours d'histoire ancienne en vigueur au département d'histoire, des contenus comme l'archéologie, l'histoire de l'art, la paléontologie, la préhistoire (civilisations anciennes), etc. Ces contenus ont porté du fruit ; si bien que, bon nombre de ses anciens étudiants, dont certains sont aujourd'hui des enseignants d'universités, gardent encore fraîchement dans leur mémoire des intitulés de cours tels que "Rome sous l'empire", "le croissant fertile" (Moyen-Orient) et surtout "Introduction à l'histoire de l'Afrique"[14]. Aussi, en dehors de la paléontologie, les autres unités d'enseignement instituées par Engelbert Mveng au département d'histoire, continuent d'être dispensées actuellement aux jeunes étudiants qui s'inscrivent en première année à l'Université de Yaoundé I (que ce soit dans les départements d'histoire, d'archéologie ou de l'art et histoire de l'art, etc.). Certains étudiants vont même jusqu'à se spécialiser dans ces domaines.

Au regard de tous ces développements, il ne serait pas aberrant de dire qu'Engelbert Mveng est un éminent historien qui s'est véritablement affirmé aux côtés d'autres chercheurs africains tels que Cheikh Anta Diop, Joseph Ki-Zerbo, Théophile Obenga, Alioune Diop, Léopold Sédar Senghor[15], etc. Ses investigations, toutes d'envergure, ont contribué à l'enracinement et à la diffusion de la science historique dans toute l'Afrique. D'où sa sollicitation en tant qu'enseignant dans bon nombre d'universités africaines et en tant qu'animateur des conférences et des colloques – surtout au Congo[16].

---

[13] Entretien avec T. Mouctar Bah, 77 ans, historien, Dakar-Yaoundé (via internet), le 17 janvier 2020.

[14] Entretien avec T. Mayi, 60 ans, enseignante et ancienne étudiante d'Engelbert Mveng, Yaoundé, 16 avril 2020.

[15] Entretien avec P. Abéga, 82 ans, prêtre retraité, Yaoundé, 19 juillet 2014. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

[16] Plusieurs colloques ont été organisés par Engelbert Mveng au Congo, actuel RDC. Ce qui est tout à fait normal, car ayant fait ses études là-bas, il a grandement été marqué par ce pays au point où il a décidé d'y

Dès lors, qu'en est-il aussi de la portée de la contribution de Fabien Kange Ewane sur ce double plan de la recherche-enseignement ?

2. La profusion de la nouvelle histoire dans l'approche diffusionniste de la science historique chez Fabien Kange Ewane

Fabien Kange Ewane, par sa grande ouverture d'esprit, avait toujours su trouver des mobiles pour favoriser l'évolution de la science historique. Son objectif était d'utiliser l'histoire comme un instrument de valorisation et d'explication du quotidien de l'Africain. Fabien Kange Ewane de Yabwadibe[17] se révéla ainsi comme un chercheur éclairé qui œuvre à l'évolution de la science et, par ricochet, de sa société. Pour donc promouvoir l'avancée et la diffusion de la science historique, Fabien Kange Ewane s'attela, à l'instar d'Engelbert Mveng, à étendre les domaines de l'histoire au Cameroun. Cette noble tâche le conduisit à s'initier, à s'imprégner et à s'abreuver à la source de la nouvelle histoire, précisément l'histoire des mentalités tant valorisée par Jacques Le Goff[18]. En raison de son intérêt poussé pour la nouvelle histoire, il est question dans les lignes qui suivent de mesurer la portée de son œuvre dans l'émergence de la science historique.

Héraut de l'histoire des religions au Cameroun, Fabien Kange Ewane s'est engagé à la suite de Jacques Le Goff ; car s'investissant plus dans la nouvelle histoire[19]. C'est-à-dire qu'il s'est tourné davantage vers l'histoire culturelle, avec comme domaine de prédilection l'histoire des religions et des institutions. Au même titre qu'Engelbert Mveng, il s'est ingénié afin que cette histoire religieuse soit reconnue comme l'une des branches de l'historiographie camerounaise[20]. En effet, longtemps méconnue et reléguée au second

---

laisser ses empreintes. C'est pourquoi même aujourd'hui, bon nombre de Congolais lui rendent hommage. Cela peut se vérifier seulement par l'impressionnante quantité et qualité de documents qu'ils publient sur Engelbert Mveng.

[17] Ce qualificatif est de Salvador Eyezo'o. De la même façon dont-on appelle les chercheurs classiques dans le monde hellénique (Hérodote d'Halicarnasse, Pythagore de Samos, Thalès de Milet, etc.), pourquoi la même réalité ne pourrait-elle pas s'appliquer aux chercheurs africains ? C'est-à-dire qu'on désigne ces derniers par leur lieu d'origine. C'est ainsi qu'on pourra par exemple parler d'Engelbert Mveng d'Enamngal, de Fabien Kange Ewane de Yabwadibe, Martin Zachary Njeuma de Buéa, etc. Bref, c'est ce qui justifie cette expression utilisée pour désigner Fabien Kange Ewane.

[18] Jacques Le Goff est en historien médiéviste, spécialiste de l'histoire des mentalités. Il apparaît, aux côtés de Georges Duby, Jean Delumeau, Emmanuel Le Roy Ladurie ou Maurice Agulhon notamment, comme un des chefs de file de la nouvelle histoire. À ce sujet, lire Bourdé et Martin, *Les écoles historiques…*, pp.201-220.

[19] Entretien avec F. Kange Ewane, 85 ans, historien, Yaoundé, 11 août 2017. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

[20] Entretien avec S. Eyezo'o, 64 ans, historien, Yaoundé, 11 avril 2020.

plan, l'histoire des religions n'était pas prise en considération dans la majorité des universités des pays francophones. Autrement dit, ce vaste champ d'investigation ayant pour but de s'intéresser à la réécriture de l'histoire y était complètement marginalisé ; mais, fortement appréhendée et enseignée dans les universités anglo-saxonnes[21]. À contrario, à l'Université de Yaoundé, fondamentalement calquée sur le modèle français, l'histoire religieuse n'était pas enseignée. D'aucuns estimaient même que cette branche relève uniquement du ressort des théologiens et, doit pour ce faire, être destinée aux séminaristes. Tout ceci amène à comprendre pourquoi au Cameroun, l'histoire religieuse était professée exclusivement dans les grands séminaires par les théologiens ou même par les hommes d'Église[22].

Revenu au Cameroun en 1975 nanti d'une thèse d'État ès-lettre (histoire) intitulée "Le politique dans le système religieux catholique romain en Afrique : 1815-1960", Fabien Kange Ewane est recruté au département d'histoire de l'Université de Yaoundé un an plus tard. Son ancrage avéré dans la religion, couplé à ses nombreuses recherches effectuées dans ce domaine ainsi que les multiples colloques qu'il a eu à assister ou à organiser sur la question religieuse, l'amenèrent à réaliser *in petto* que la religion n'est pas un épiphénomène. C'est elle qui sert à structurer les institutions et à expliquer les autres domaines de l'existence humaine. Cependant, il est question ici de l'histoire religieuse en tant que science ; c'est-à-dire détachée de tout fanatisme et de tout dogmatisme aveuglant. C'est donc par nécessité d'étendre le champ de la recherche historique au Cameroun que Fabien Kange Ewane, avec le soutien d'autres acteurs tels qu'Engelbert Mveng et Martin Zachary Njeuma, milita ardemment pour que l'histoire des religions soit reconnue dans le paysage universitaire camerounais afin d'y être enseignée[23]. Ce combat a effectivement été remporté ; car non seulement l'histoire des religions a été reconnue comme un aspect de l'histoire du Cameroun, mais aussi, elle est enseignée dans toutes les universités camerounaises. À présent, elle est même de plus en plus confrontée à la convoitise de nombreux étudiants et de nombreux chercheurs laïcs qui s'en accaparent insidieusement et de façon progressive. Par cet élargissement du champ de l'histoire, Fabien Kange Ewane, s'inscrivant dans une histoire religieuse au sens scientifique du terme, a apporté un plus à l'historiographie camerounaise.

---

[21] Entretien avec S. Eyezo'o, 64 ans, historien, Yaoundé, 11 avril 2020.

[22] C'est d'ailleurs ce que professa Fabien Kange Ewane au grand séminaire international de Nkolbisson de 1969-1971. Cf. Curriculum Studiorum de Fabien Kange Ewane [En annexe de ce travail].

[23]Entretien avec S. Eyezo'o, 64 ans, historien, Yaoundé, 11 avril 2020.

Toujours sur le volet recherches – enseignement, Fabien Kange Ewane est un précurseur de l'enseignement de l'égyptologie à l'Université de Yaoundé[24]. C'est en effet sous lui que cette spécialisation, entrant dans le registre de l'histoire culturelle, arrive au Cameroun[25]. Le principal motif qui explique son engouement pour la recherche et l'enseignement de la civilisation de l'Égypte antique est lié à l'inadaptabilité de l'Africain moderne qui est en déphasage total avec le monde dans lequel il vit ; ce qui fait de lui un "chasseur d'avoir et de pouvoir"[26]. Cette inadaptabilité de l'Africain ne trouverait-elle pas ses fondements dans son éducation scolaire reçue ? À la lumière de la pensée *kangéenne*, il y a lieu de répondre par l'affirmative. Très souvent, cette éducation scolaire est aliénante et orientée vers les valeurs et les normes étrangères à l'Africain moderne. Elle ne stimule donc pas chez ce dernier le sens d'une conscience historique. Il vit dans l'ignorance de son passé et est confronté à une puissante aliénation culturelle. Il est pour ainsi dire, déraciné et étranger vis-à-vis de lui-même, de sa société et de sa propre culture. C'est du moins ce que confirme Fabien Kange Ewane en ces termes :

> L'école occidentale, à travers ses enseignements, s'est révélée comme une sorte de panacée, mais aussi comme un véritable instrument d'aliénation des Africains. Elle a ainsi occasionné, à tous les niveaux, le phénomène d'acculturation perceptible jusqu'à nos jours chez les masses africaines, intellectuelles ou non.[27]

Face à de tels problèmes auxquels est confronté l'Africain moderne, Fabien Kange Ewane va, sans doute, s'atteler à poser les bases de l'acquisition d'une conscience historique chez l'Africain. Une telle tâche devait passer par une réactualisation des valeurs africaines. Pour y arriver, le retour dans le lointain passé de l'Africain, depuis l'Égypte pharaonique, afin d'y tirer le maximum d'enseignements était indispensable. Ce retour était nécessaire non seulement à la construction de cette conscience historique, mais aussi à l'enracinement culturel de cet africain en voie de perdition.

Ayant côtoyé les pionniers africains de l'égyptologie tels que Cheikh Anta Diop et Théophile Obenga, Fabien Kange Ewane se familiarisa tout en s'initiant en autodidacte à

---

[24] Entretien avec R. Kpwang Kpwang, 56 ans, historien, Yaoundé, 17 septembre 2020.

[25] Entretien avec F. Kange Ewane, 84 ans, historien, Yaoundé, 23 avril 2016. Cette reconnaissance a d'ailleurs été clamée par l'actuel ministre de l'enseignement supérieur, Jacques Fame Ndongo. C'est en effet lors d'une conférence sur l'égyptologie, tenue à l'Université de Yaoundé I, qu'il affirma que : "Le Cameroun est reconnaissant à Fabien Kange Ewane pour avoir introduit officiellement l'égyptologie au Cameroun".

[26] Entretien avec F. Kange Ewane, 85 ans, historien, Yaoundé, 11 août 2017. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

[27] Entretien avec F. Kange Ewane, 84 ans, historien, Yaoundé, 23 avril 2016. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

cette science riche et prometteuse pour l'Afrique et ses hommes en quête de repères. C'est justement pourquoi au Cameroun, il proposa et introduisit le premier, dans les programmes d'histoire en vigueur à l'Université de Yaoundé, le cours d'égyptologie. Cours dont il était d'ailleurs le seul enseignant apte à mieux le dispenser, avant que le département ne recrute plus tard l'égyptologue Pierre Oum Ndigui[28]. C'est en effet dans des circonstances particulières, que ce cours fut mis en place, comme le témoigne Fabien Kange Ewane :

> Après avoir refusé la proposition de Robert Cornevin qui me sollicitait pour enseigner en France, je revins au Cameroun en 1975. Nanti de mon doctorat d'État, j'ai décidé de professer plutôt dans mon pays le Cameroun, précisément à l'Université de Yaoundé. Malheureusement, mon dossier de candidature a été rejeté. […] C'est un an plus tard que, sous les ordres du président Ahmadou Ahidjo, Njeuma, chef de département d'histoire, me fit appel. Étant donné que nous étions en milieu d'année, il n'y avait pratiquement plus de cours à me proposer. Cependant, le R.P. Mveng n'étant pas disponible, Njeuma me confia le cours qu'il dispensait ; à savoir le "croissant fertile". Alors, j'ai suggéré au chef de département qu'on ne peut parler du croissant fertile sans toutefois faire allusion à l'Égypte ancienne. C'est ainsi que j'ai introduit le cours d'égyptologie qui a beaucoup intéressé les étudiants. Dès cet instant, Martin Zachary Njeuma m'a fortement encouragé. Il est d'ailleurs allé voir le chancelier Mbella Mbappè pour lui dire que j'ai introduit un cours très apprécié par les étudiants. Cet intitulé a donc été validé et reconnu distinctement comme un cours de tronc commun pour tous les étudiants s'intéressant aux sciences humaines. C'est plus tard, notamment en cycle de licence, que j'ai commencé à spécialiser nombre d'étudiants dont Alexis Tague Kakeu à cette science riche et digne d'intérêt pour l'Afrique.[29]

Sur la base de ces propos susmentionnés, il ressort que l'enseignement de l'égyptologie au Cameroun est imputable à Fabien Kange Ewane. C'est lui qui va faire émerger l'égyptologie comme un cours distinct des autres. Lequel cours a effectivement porté du fruit, au point de devenir une spécialisation au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I. Une spécialité qui attire, de plus en plus, nombre d'étudiants du département d'histoire de ladite université. Même s'il était couramment admis qu'il n'avait pas de diplôme en égyptologie[30], ce dernier en tant que chercheur et à travers ses multiples relations entretenues avec des égyptologues de renom, a fait le travail dévolu à tout chercheur avéré et éclairé. Il a enrichi le champ scientifique, en introduisant le

---

[28] Entretien avec A. P. Temgoua, 58 ans, historien et enseignant au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, 21 juin 2017. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

[29] Entretien avec F. Kange Ewane, 84 ans, historien, Yaoundé, 23 avril 2016.

[30] Le diplôme ne confère pas forcément la compétence ; car on peut avoir un diplôme ou une thèse en sociologie et exceller en histoire, grâce à l'intuition intellectuelle et à la capacité à s'ouvrir aux autres pour apprendre. L'on en veut pour preuve Engelbert Mveng qui n'a presque pas eu de diplôme dans le domaine de l'art, mais il a pourtant excellé dans cette discipline et parfois plus que les vrais spécialistes. C'est d'ailleurs ce qu'a confirmé Philippe Laburthe-Tolra, lorsqu'il soutient que "s'il y a un domaine où le père Engelbert Mveng a le plus fait exploser son génie, c'est bel et bien dans le domaine de l'art." Cf. Laburthe-Tolra, "L'adaptation au Cameroun de la négritude selon Senghor dans l'art du R.P. Engelbert Mveng", in J. Pirotte, C. Sappia et O. Servais (dir.), *Images et diffusion du christianisme…,* pp.363-374. Lire aussi Eyezo'o, "L'art chrétien africain et l'inculturation de l'Évangile au Cameroun"…, pp.127-138.

premier, dans ses enseignements, l'égyptologie[31]. D'où un apport considérable dans le champ de l'historiographie camerounaise.

De plus, Fabien Kange Ewane était, au même titre que Martin Zachary Njeuma et Engelbert Mveng, un passionné de recherches. Il ne se contentait pas seulement à enseigner. Avec l'appui de nombreux chercheurs, à l'instar de Martin Zachary Njeuma et de Cheikh Anta Diop, il effectua plusieurs missions de recherches tant sur le plan national qu'international. Ainsi, l'intérêt dont faisait montre Fabien Kange Ewane, dans le domaine de la recherche afin d'assurer le rayonnement de la science historique, peut dès lors être évalué aussi par l'entremise de ses multiples activités d'ordre scientifique. Ces activités tournent surtout autour de ses participations aux colloques, de ses missions de recherches et d'enseignement ainsi que de ses appuis à la recherche scientifique[32]. Le tableau ci-dessous met en exergue quelques colloques auxquels Fabien Kange Ewane a pris part tout en apportant sa contribution[33].

Tableau n° 10 : Participations de Fabien Kange Ewane aux colloques.

Thèmes	Lieux	Années
- "Cent ans de relations entre l'Afrique et les Allemagnes"	Yaoundé (Cameroun)	1985
- "Quelle identité pour le Cameroun et l'Afrique de demain ?"	Yaoundé (Cameroun)	1985
- "L'Afrique et son avenir : les voies africaines pour le développement intégral"	Kinshasa (R. D. Congo)	1986
- "Amélioration et rénovation de l'enseignement supérieur en Afrique"	Dakar (Sénégal)	1987
- "Démocratie et développement en Afrique"	Bonn (Allemagne)	1988

[31] Entretien avec D. Abwa, 68 ans, historien, Yaoundé, 06 octobre 2021.

[32] Ces activités (participations aux colloques, missions de recherches, d'enseignement et appuis à la recherche scientifique), figurant dans le Curriculum Studiorum de Fabien Kange Ewane, sont postérieures à sa promotion au grade de Maître de conférences le 30 juillet 1984. [Voir ledit Curriculum Studiorum en annexe de ce travail].

[33] Ce tableau ressort uniquement quelques colloques auxquels Fabien Kange Ewane a assisté en tant que contributeur. La liste n'étant pas exhaustive, l'on a jugé opportun de mentionner ceux qui se sont tenus dans l'espace temporelle sur lequel s'étend cette étude.

- “Les paramètres de base du conflit Nord-Sud”	Yaoundé (Cameroun)	1992
- “Engagement religieux et engagement politique pour le développement”	Yaoundé (Cameroun)	1993
- “Chrétien-Africain : comment vivre sa foi et évangéliser ?”	Yaoundé (Cameroun)	1993

Source : Tableau réalisé par Fabrice Etaka Tsayem à partir des informations recueillies dans le curriculum studiorum de Fabien Kange Ewane.

Au rang de ses missions de recherches et d’enseignement, il y a lieu de mentionner qu’il a effectué, à titre illustratif :

- une mission de recherches à Bonn, à Coblenz et à Berlin (ex R.F.A.), de juillet à septembre 1985 ;

- une mission d’enseignement et de recherches à Penn State University, d’avril à mai 1986 ;
- une mission de recherches en Basse et en Haute Égypte, de juillet à octobre 1986 ;

- une mission de recherches et une participation au colloque à Hambourg et à Berlin (ex R.F.A), d’août à octobre 1988 ;

- deux missions d’enseignement à l’Université Marien Ngouabi[34], en février et en novembre 1989 ; etc.

Outre ses participations aux colloques et ses missions de recherches et d’enseignement, Fabien Kange Ewane a aussi fait preuve d’ouverture d’esprit en adhérant à des comités, des associations et des projets impliqués dans l’avancement et la vulgarisation de la science historique. Ce sont : le comité consultatif de l’enseignement supérieur en Afrique ; l’association française d’histoire religieuse et contemporaine ; le centre d’études et de recherches sur les civilisations, langues et littérature d’expression française ; le projet de recherche du centenaire de politique domaniale des missionnaires au Cameroun (1845-1945) ; etc.

Fabien Kange Ewane a donc contribué d’une manière singulière à l’évolution et à l’expansion de la science historique et surtout à l’enrichissement de l’historiographie

[34] Ces deux missions d’enseignement étaient pour le compte de l’Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langues Françaises (AUPELF).

camerounaise. Il a introduit l'enseignement de l'égyptologie et a aussi milité pour la prise en considération de l'histoire religieuse dans le monde universitaire camerounais. Telle est là, la contribution indéniable d'un historien passionné de recherches et soucieux d'une jeunesse africaine déconnectée de sa culture et "exposée à une absorption effroyable et sans vergogne de la culture occidentalo-chrétienne"[35]. Nous venons ainsi d'évaluer l'immense contribution de Fabien Kange Ewane dans la promotion de la science historique dans les domaines de la recherche et de l'enseignement. Qu'en est-il de l'apport d'Eldridge Mohammadou ?

3. Eldridge Mohammadou : un facilitateur dans l'historiographie des sociétés anciennes du Cameroun septentrional et central

L'apport d'un chercheur comme Eldridge Mohammadou est à considérer dans l'historiographie camerounaise. Son aura a atteint une dimension transnationale, à tel point qu'il est difficile de parler d'historiographie camerounaise sans faire allusion à cet acteur de premier plan. En effet, Eldridge Mohammadou s'est lancé très tôt, au lendemain des indépendances, dans un processus de reconstitution de l'histoire des sociétés du Cameroun septentrional et central. C'est en autodidacte qu'il s'est affirmé comme un producteur du savoir historique et un passeur de savoirs dans le champ historiographique camerounais. À travers ses multiples recherches, il réalisa un "travail de pionnier et une œuvre monumentale et incontournable sur les traditions historiques des peuples du Cameroun septentrional"[36]. Il accorda de facto une place de choix aux sociétés peules, organisées en lamidats et régies selon des principes théocratiques[37]. Dans cette partie du Cameroun, territoire de prédilection d'Eldridge Mohammadou, ce dernier mena un travail titanesque à travers la collecte des traditions orales et des données archivistiques de la période coloniale. Cet apport dans la vulgarisation et la diffusion de la science historique ont fait d'Eldridge Mohammadou une "référence incontournable dans l'historiographie du Cameroun"[38].

Dès les débuts des premières années de son immersion dans le domaine de la recherche en sciences sociales, il s'impliqua au rayonnement de la science historique.

[35] Ces propos sont ceux de F. Kange Ewane, 85 ans, historien, Yaoundé, 11 août 2017. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].
[36] Mouctar Bah, "L'œuvre d'Eldridge Mohammadou : sa contribution à l'historiographie…", p.46.
[37] Ibid., p.47.
[38] Seignobos, "Eldridge Mohammadou (1934-2004)" …, p.299.

Cette pugnacité l'amena à inviter les chercheurs, rattachés au sein de la station de l'ISH de Garoua dont il avait la charge, à ramener les données matérielles collectées sur le terrain (armes, poteries et d'autres outils divers) lors des fouilles archéologiques. Le but ici était de mettre en place un musée régional à Garoua. Ce musée dont l'objectif était orienté vers la recherche, visait aussi à servir d'instrument de démonstration du riche passé du Cameroun et de l'antériorité de son peuplement. Malheureusement, ce musée ne vit point le jour, à cause d'un certain nombre de pesanteurs d'ordre administrative[39].

Bien plus, c'est en tant que passionné de la recherche qu'Eldridge Mohammadou n'hésitait pas de collaborer avec d'autres chercheurs. Très souvent, il servait de guide, d'interprète et de personnes ressources aux nombreux chercheurs travaillant dans son territoire d'étude. Nous avons l'exemple de l'ethnologue et archéologue américain Nicholas David. Ce dernier, recommandé par Engelbert Mveng, bénéficia de l'accompagnement d'Eldridge Mohammadou dans les différents sites archéologiques du Cameroun septentrional et central ; notamment dans les localités de Wum, Foumban, Tibati, Galim, Garoua, etc.[40]. Dans la même veine, Christian Seignobos nous renseigne aussi sur les longues séances de travail d'Eldridge Mohammadou avec les expatriés de Garoua sur "les plateaux du Tinguelin et d'anciens sites des villages Fali, Sonayo, Sinre, Kasku, etc.[41]". De par son rang de directeur de la station de l'ISH de Garoua, dans les années 1980, il s'activait à délivrer des autorisations de recherche, des facilités de séjour, des cases de passage et des véhicules aux chercheurs étrangers et nationaux. Parmi ces chercheurs, nous avons entre autres Paul Kazuhisa Ogushi, Michel Dieu, Nigel Barley, Richard Fardon, Jean Boutrais, Olivier Iyébi-Mandjek, Augustin Holl, etc.[42].

De même, en tant qu'historien national, Eldridge Mohammadou partageait sa riche culture historique à travers des émissions radiophoniques. Ces connaissances historiques, acquises tout au long de ses recherches, servaient à abreuver l'opinion publique et à initier les Camerounais à la chose historique. Se hissant comme un dispensateur du savoir historique, il donnait des rudiments d'une culture historique aux Camerounais via des émissions radiophoniques à caractère historique. Lesquelles programmes, portant sur les migrations peules, l''histoire des lamidats et des groupes ethniques du Cameroun

[39] Au sujet de ces pesanteurs, lire Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, pp.16-17.
[40] Fardon, "Eldridge Mohamadou: 15 January 1934 – 18 February 2004" …, p.665.
[41] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, pp.15-16.
[42] Ibid., p.15.

septentrional et central, étaient diffusés dans les différentes stations radio de Garoua et de Ngaoundéré. Eldridge Mohammadou animait ces émissions avec le concours des personnalités comme André Elimbi, Zakari Ngniman, Moussa Zounaïdou, Gilbert Lamblin Taguem Fah[43]. Il participa ainsi à la vulgarisation de l'histoire du Cameroun, plus précisément l'histoire du grand Nord Cameroun.

En outre, son caractère polyglotte a grandement joué en sa faveur. Tirant profit de cet acquis, il s'est appliqué à préserver les traditions orales des peuples du Cameroun septentrional et central. Il était conscient que les sources orales sont déterminantes pour la reconstitution du passé des peuples africains. C'est la raison pour laquelle il milita, surtout au sein du CRDTO de Niamey pour leur collecte, leur transcription et leur conservation afin qu'elles soient utiles à la postérité[44]. Maîtrisant l'allemand et l'écriture gothique, il s'est aussi et surtout ingénié à rendre accessible aux chercheurs, les sources allemandes portant sur l'histoire du Cameroun[45]. C'est en effet à Eldridge Mohammadou que revient le mérite d'avoir mis à jour le catalogue des archives coloniales allemandes du Cameroun et d'avoir procédé aux traductions en français de certains textes allemands se rapportant à l'histoire du Cameroun[46]. Ce projet de traduction des sources germaniques avait en fait été lancé au cours des années 1980 par Paul Nchoji Nkwi et Eldridge Mohammadou. Il était question pour eux de faciliter la tâche aux chercheurs travaillant sur la période allemande. Leur but était de restituer en français ou en anglais une vingtaine d'ouvrage d'auteurs allemands sur le Cameroun en général, les régions de l'Adamawa et du Bornou en particulier pendant l'ère allemande[47]. C'est ainsi qu'ils s'attelèrent à la traduction des écrits des explorateurs allemands tels que Leo Frobenius, Kurt Strümpell et Kurt von Briesen, Hans Dominik, Fritz Bauer, Siegfried Passarge, etc. Lesquels ouvrages abordent tour à tour les explorations allemandes, la conquête militaire et la prospection économique et commerciale allemande dans la partie septentrionale du Cameroun. L'on ne saurait oublier de mentionner les manuscrits en arabes et en *Ajami* détenus par les souverains peuls, qu'il prit soin de rassembler et de traduire[48].

---

[43] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, pp.15-19.
[44] Perrot et Mouctar Bah, "Eldridge Mohammadou" …, p.742.
[45] Fardon, "Eldridge Mohamadou: 15 January 1934 – 18 February 2004" …, p.663.
[46] Seignobos, "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.302.
[47] E. Mohammadou, "Les sources de l'exploration et de la conquête de l'Adamawa et du Bornou allemands (1893-1903) : Passarge, Dominik, Bauer", *Paideuma,* vol. 40, 1994, pp.37-66.
[48] Perrot et Mouctar Bah, "Eldridge Mohammadou"…, p.742.

Toujours dans le volet recherche, c'est aussi à Eldridge Mohammadou qu'on doit un effort de périodisation de l'histoire ancienne du Cameroun septentrional et central[49]. Mieux encore, il s'est évertué dans ses différents travaux, à partir des données orales recueillies, à ressortir une esquisse chronologique des évènements relatés. Cette tentative de datation des faits historiques, revêt une importance capitale en histoire. Elle permet de suivre l'évolution de tout peuple ou de toute société dans le temps. Ce temps qui, au sens de Georg Simmel, est fonction de la diversité des contenus dont dispose l'historien. Il revient donc au spécialiste du savoir historique de situer ces contenus dans un cadre temporel adéquat afin de se faire comprendre[50]. C'est dans cette logique qu'il faut dire que l'historien est astreint à un effort de périodisation, même si celle-ci s'avère approximative. Concernant ce point, Eldridge Mohammadou s'est affirmé comme un véritable praticien de la science historique. Il propose chaque fois dans ses études, une série de dates, relativement fiables et qui permettent de situer les contenus qu'il présente dans le temps. Cette périodisation aide donc le lecteur en général et l'historien en particulier à saisir, dans sa trame la plus ancienne, le passé de la société peule et des autres sociétés du Cameroun septentrional et central. À ce sujet, Thierno Mouctar Bah martèle une fois de plus que cet effort de périodisation dont a fait montre Eldridge Mohammadou, vient résoudre partiellement un problème urgent qui se posait au sein de l'historiographie camerounaise : celui de la "périodisation de l'histoire ancienne du Cameroun"[51].

Aussi, dans les années 1990, il s'est illustré une fois de plus dans le champ historiographique camerounais. Eldridge Mohammadou, avec la collaboration des chercheurs comme Lisbet Holtedahl, Thierno Mouctar Bah, Martin Zachary Njeuma et Jean Boutrais, a été l'un des initiateurs de l'association "*Anthropos*", un programme de coopération entre l'Université de Ngaoundéré (Cameroun) et l'Université de Tromso (Norvège). Ce programme de recherche visait à promouvoir la recherche en sciences sociales dans la partie septentrionale en particulier et dans le bassin tchadien de manière générale[52]. Dès lors, *Anthropos* devint la plaque tournante de la recherche et du renforcement des capacités académiques des enseignants. Elle octroya des bourses aux chercheurs camerounais et norvégiens, aussi bien les doctorants que les enseignants. Plus

[49] Adama et al., "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, p.60.
[50] G. Simmel, "Le problème du temps historique", in G. Simmel*, La forme de l'histoire et autres essais, Trad. K. Winkelvoss*, Paris, Gallimard, 2004, p.27.
[51] Mouctar Bah, "L'œuvre d'Eldridge Mohammadou : sa contribution à l'historiographie…", p.46.
[52] Adama et al., "Eldridge Mohammadou (1934-2004)"…, pp.58-59.

tard, en 1996, elle se dota d'une Revue dénommée *Ngaoundéré-Anthropos*, spécialisée dans la promotion de la recherche en sciences sociales. Eldridge Mohammadou, au sein de cette revue, fut membre du comité scientifique[53].

Nombreuses sont les critiques ayant contribué à l'ostracisation, voire à la mise à l'écart, d'Eldridge Mohammadou du paysage historiographique par les historiens de formation classique. En effet, il lui était reproché de manipuler les sources primaires (via des traductions ou des interprétations), faisant perdre à ces textes leur originalité. Bien plus, Eldridge Mohammadou était accusé d'avoir un parti pro peul ; c'est-à-dire qu'il était beaucoup plus porté vers les histoires dynastiques, élitistes ou des cours royales, sa perspective historique sélective et sa trop grande attention qu'il accorde aux conquérants peuls. Bref, qu'il s'intéresse plus aux histoires des grands hommes, au détriment de l'histoire des masses ou des petits hommes qui composent la société. De même, Eldridge Mohammadou est accusé de n'avoir pas pris en considération les femmes dans ses enquêtes ; or, dans de nombreuses sociétés du Cameroun septentrional et central, la femme est non seulement détentrice du savoir, mais aussi une actrice d'envergure sur divers plans (politique, économique, social, religieux, etc.). Enfin l'on note aussi comme autres chefs d'accusions proférés à son encontre : son déficit méthodologique, son caractère mémorialiste, ses conclusions hâtives, l'absence de nuances dans ses analyses, sa grande assurance dans la présentation des faits et son ton péremptoire, son mépris souverain du conditionnel dans la présentation des faits, etc. Toutefois, en dépit de ces critiques véhémentes dont il a été victime[54], Eldridge Mohammadou demeure incontestablement un éminent chercheur en sciences sociales. Sa contribution, dans le champ historiographique camerounais, a alimenté de nombreux travaux scientifiques. De nombreux chercheurs, constitués aussi bien des anthropologues, des historiens, des ethnologues que des linguistes, se sont abreuvés dans ses productions. Concernant spécifiquement le cas des historiens, il faut signaler que l'intérêt avéré qu'avait Eldridge Mohammadou pour les sources de premières mains (sources orales et sources archivistiques) lui a permis de déblayer le chemin aux historiens s'intéressant au passé du Cameroun septentrional et central. Dans ce sillage, l'historien Thierno Mouctar Bah affirme que :

---

[53] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.19.

[54] Pour plus d'amples précisions sur ces critiques et controverses formulées à l'endroit d'Eldridge Mohammadou, lire Mouctar Bah, "L'œuvre d'Eldridge Mohammadou : sa contribution à l'historiographie…", pp.53-56.

> […] la plupart des historiens qui ont conduit des recherches, sur les peuples du Cameroun septentrional ou central ont eu, d'une façon ou d'une autre, à se référer aux travaux d'Eldridge. Je lui dois personnellement beaucoup dans l'accomplissement de ma thèse de doctorat d'Etat portant sur la "Guerre dans l'Afrique pré-coloniale, entre le Lac Tchad et la Côte du Cameroun". Martin Njeuma, Daniel Abwa, Emmanuel Ghomsi, Albert Temgoua, etc., tous enseignants-chercheurs, ont témoigné de leur dette envers Eldridge dont ils ont sollicité l'œuvre. Mieux encore, Eldridge a permis d'éveiller des vocations parmi nos étudiants de maîtrise et de doctorat à l'Université de Yaoundé, ses travaux constituant une base solide, en termes de références, pour une approche de l'histoire du Cameroun pré-colonial[55].

Cette assertion de Thierno Mouctar Bah rend compte de la richesse et de l'originalité de l'œuvre d'Eldridge Mohammadou dans l'historiographie du Cameroun septentrional et central. Ceci dans la mesure où, nombre d'historiens se sont appuyés sur ses travaux pour élaborer leurs recherches. Il énumère entre autres les cas des historiens tels que Martin Zachary Njeuma, Emmanuel Ghomsi, Daniel Abwa, Albert Pascal Temgoua, qui ont réellement mis à contribution les recherches d'Eldridge Mohammadou dans la rédaction de leurs thèses de doctorat. D'autres chercheurs tels que Maurice Mveng Ayi, Lisbet Holtedahl, Mahmoudou Djingui, Taïmou Adji, etc. ont eux aussi tiré profit des sources orales collectées et transcrites par les soins d'Eldridge Mohammadou[56]. C'est dire que son œuvre a été le substrat inhérent à la connaissance et à la compréhension du passé des peuples du Cameroun septentrional et central.

En ce qui concerne le volet enseignement, il faut dire que les travaux d'Eldridge Mohammadou ont renouvelé les thèmes de la recherche et de l'enseignement de l'histoire du Cameroun. Ses diverses thématiques, axées surtout sur les origines, les migrations et le peuplement anciens du Cameroun, ont fortement impacté sur la pédagogie de l'histoire du Cameroun. Elles ont donné lieu à des contenus d'enseignements riches, dispensés dans les universités de Yaoundé, de Maïduguri et de Ngaoundéré, pour ne citer que celles-ci. Pour mieux nous en convaincre, écoutons une fois de plus Thierno Mouctar Bah :

> Les données historiques, accumulées par Eldridge, ont également permis d'initier un programme d'enseignement mieux adapté aux réalités du pays et d'une grande richesse potentielle. C'est ainsi qu'en 1976, j'ai introduit dans le cursus studiorum du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé, un cours intitulé "Migrations anciennes et peuplement du Cameroun". Ce cours, dispensé sans interruption pendant près de vingt ans, a eu la faveur de nos étudiants qui ont su apprécier, notamment, l'effort d'Eldridge pour la reconstitution de l'ethnogenèse du Cameroun septentrional et central[57].

Au total, fort de ce qui précède, il est à constater que la contribution d'Eldridge Mohammadou dans l'avancée de la science historique, notamment dans les volets

[55] Mouctar Bah, "L'œuvre d'Eldridge Mohammadou : sa contribution à l'historiographie…", p.57.
[56] Ibid., p.59.
[57] Ibid., p.57.

recherche-enseignement est fort appréciable. Son œuvre, difficile à circonscrire, reste capitale aussi bien pour les historiens, les anthropologues, les ethnologues, les linguistes que pour les politistes[58]. Son apport dans l'avancée de la recherche en histoire est donc digne d'intérêt, au même titre que celui de Martin Zachary Njeuma.

4. Martin Zachary Njeuma : la nécessité de redonner des bases objectives à l'écriture et à l'enseignement de l'histoire au Cameroun

La contribution de Martin Zachary Njeuma à l'historiographie camerounaise est déterminante. Elle a stimulé le développement de l'enseignement et de la recherche en histoire au Cameroun ; d'où la mobilité de la science historique dans son ensemble. C'est à dessein que Martin Zachary Njeuma chercha et réussit à donner des fondements objectifs à l'historiographie ou à l'écriture et à l'enseignement de l'histoire du Cameroun et au Cameroun. Sur ce volet recherche-enseignement, Martin Zachary Njeuma s'est fait remarquer sur la scène internationale comme un historien-pédagogue, doté du zèle de la recherche. C'est-à-dire un chercheur animé de la volonté de "démocratiser" la science historique, en vue de la rendre accessible au grand public.

Au Cameroun, il s'affirma aussi comme l'un des maîtres de la recherche en histoire, afin de donner des bases solides à cette science du passé qui était si chère à Hérodote d'Halicarnasse[59]. S'il est admis que Martin Zachary Njeuma est le premier camerounais originaire du Sud-Cameroun et non musulman à s'être particulièrement intéressé à l'histoire de l'Islam et à l'histoire du Nord-Cameroun, il n'en demeure pas moins que la nécessité se faisait sentir. En effet, il s'était donné pour mission cardinale de reconstituer fidèlement l'histoire des peuples et des sociétés de cette partie du Cameroun. Compte tenu du fait que cette histoire, au même titre que celle des autres peuples et sociétés d'Afrique, avait longtemps été falsifiée, Martin Zachary Njeuma estima qu'il fallait l'écrire et la réécrire. Cette situation s'explique par le fait que beaucoup d'aspects étaient passés sous silence et restaient par conséquent méconnus. À partir de ce moment précis, pour atteindre cet objectif, il se posa en enquêteur en suivant les traces d'Hérodote

[58] Mouctar Bah, "L'œuvre d'Eldridge Mohammadou : sa contribution à l'historiographie…", p.56.

[59] Hérodote est pour les Occidentaux, le "père de l'histoire". C'est lui qui, au milieu du V^{e} siècle av. J-C., se pose en "enquêteur" pour rédiger son *Historiè* (Enquêtes) ; bref, c'est lui qui introduit l'enquête en histoire. À travers cette méthode, le savant grec va à la découverte de l'altérité (monde non grec), afin de poser l'identité du monde grec dont il est issu.

et de Thucydide[60]. C'est dire qu'il se lança dans la quête des sources, particulièrement les sources orales, nécessaires, après critique, pour rendre crédible l'histoire de cette partie du Cameroun. À travers cette méthode, il contribua au rayonnement de l'histoire et à sa prise en considération comme une science apte à révéler la réelle identité de l'homme et de toute société. C'est ainsi que son ouvrage, *Fulani Hegemony in Yola (Old Adamawa) 1809-1902*, est devenu et reste pour de nombreux chercheurs, qui s'intéressent à l'historiographie camerounaise et particulièrement à celle du Cameroun septentrional, un "bréviaire"[61].

De même, c'est en tant que coordinateur de la recherche au département d'histoire de l'UFC, puis de l'Université de Yaoundé (1970-1979) que, dans l'optique de promouvoir davantage la recherche historique, Martin Zachary Njeuma s'engagea dans la mise sur pied d'un programme d'études de troisième cycle *(post graduate studies)*[62] ; le développement des séminaires interdisciplinaires ; l'institution d'un système bilingue dans les programmes de troisième cycle ; etc. Entre 1979-1981, Martin Zachary Njeuma est promu doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH). Il se consacra dès lors au développement des structures académiques, à l'instar des bibliothèques. Pour ainsi dire, il dota la FLSH d'une bibliothèque, ainsi que les différents départements ; le département d'histoire n'étant pas en reste ! Ces bibliothèques témoignent ainsi de l'exaltation qu'avait Martin Zachary Njeuma vis-à-vis de la recherche.

Si le département d'histoire de l'Université de Yaoundé I compte aujourd'hui un nombre important d'enseignants et d'étudiants d'expression anglaise, il y va de la volonté de Martin Zachary Njeuma de faire avancer, par le biais de la recherche, la science historique au Cameroun. Autrement dit, Martin Zachary Njeuma est l'un des premiers à promouvoir la conciliation des systèmes francophones et anglophones dans l'enseignement supérieur au Cameroun. Mieux encore, s'il est établi que le Cameroun, avant la réforme universitaire de 1993, ne disposait que d'une seule université en majorité

[60] Thucydide est aussi, tout comme Hérodote, l'un des "pères fondateurs de l'histoire" dans le monde occidental. Mais à la différence d'Hérodote qui fait reposer la méthode historique uniquement sur l'enquête, Thucydide introduit le doute. Mieux encore pour Thucydide, l'histoire commence avec le doute : aucun document ne doit être accepté s'il n'est passé au crible de la critique. Cet examen de l'authenticité des faits, permet ainsi de les insérer dans une chaîne de causalité.

[61] Abwa, "Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma"…, p.20.

[62] Entretien avec A. Enokenwa Tanyi, 57 ans, historien et enseignant au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, 07 juin 2017. Ces études de troisième cycle ou *Post graduate studies*, renvoient dans le système anglo-saxon, à l'après licence ; c'est-à-dire au Master et au Ph. D.

francophone, il n'en demeure pas moins vrai que la majorité des Camerounais d'expression anglaise, désirant s'initier aux sciences humaines dont l'histoire, s'inscrivaient plus dans les universités nigérianes. Ce constat amena Martin Zachary Njeuma, chef du département d'histoire et doyen de la FLSH de l'Université de Yaoundé, à chercher des voies et des moyens pour concilier les deux systèmes dans l'enseignement supérieur au Cameroun. Il contribua ainsi à l'accroissement du nombre d'étudiants anglophones[63] à l'Université de Yaoundé et, partant, au département d'histoire de ladite université. Par cette conciliation des deux systèmes, Martin Zachary Njeuma ne cherchait-il pas à favoriser une plus grande cohésion dans le domaine de la recherche en invitant tous les maillons de la société camerounaise à s'y investir ? Il s'agit là d'une évidence. En effet, avec la mise sur pied d'un programme de doctorat à l'Université de Yaoundé, le premier à soutenir une thèse Ph. D. en 1983 au département d'histoire, est un étudiant d'expression anglaise, en la personne de Verkijika Godfrey Fanso[64]. Bref, Martin Zachary Njeuma est le promoteur du bilinguisme et du double héritage de l'historiographie "francophone" et "anglophone" au sein du département d'histoire[65].

Ayant toujours su valoriser l'importance et la nécessité de l'histoire pour la société, Martin Zachary Njeuma ne cessait d'encourager le département d'histoire de l'Université de Yaoundé, tout en lui apportant son appui, à organiser des conférences. L'on en veut pour preuve la conférence internationale de trois jours qui s'est tenue en 1980, sous le thème : *"History and the future of Cameroon"*. Celle-ci mobilisa un grand nombre d'historiens venus du Gabon, du Nigéria, du Sénégal, du Niger et, de nombreux Camerounais témoins oculaires de la période de l'occupation allemande au Cameroun[66]. Cet enthousiasme de Martin Zachary Njeuma au niveau national, est également mesurable au travers de nombreuses revues historiques qu'il a fondées ou qu'il a même contribuées à la création[67]. Lesquelles revues, gages à l'évolution de la science historique, visent à promouvoir la recherche historique. Au niveau continental, Martin Zachary Njeuma œuvra à la consolidation de l'unité des historiens africains ; notamment à travers la sensibilisation de ces derniers au sujet de l'existence d'une association panafricaine des

[63] Un "anglophone" est une personne de langue anglaise ; c'est-à-dire qui s'exprime en anglais.
[64] Z. Lovett Elango, "Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n°12, 2011, p.29.
[65] Entretien avec T. Mouctar Bah, 77 ans, historien, Dakar-Yaoundé (via internet), le 17 janvier 2020.
[66] Lovett Elango, "Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma"…, p.30.
[67] Au sujet de ces revues historiques mises sur pied par Matin Zachary Njeuma, se référer au chapitre 3 de ce travail, pp.152-153.

historiens – l'AHA. Pour la circonstance, peu de temps avant le deuxième congrès extraordinaire de l'AHA qui s'est tenu en 1975 à Yaoundé, Martin Zachary Njeuma effectua plusieurs voyages sur le continent africain. En décembre et avril 1974 par exemple, il fit deux missions dans les pays d'expression anglaise d'Afrique occidentale (Sierra Leone, Libéria, Ghana, Nigéria) et d'Afrique orientale (Tanzanie, Ouganda, Kenya, Zambie). Dans ces pays, il rencontra de nombreux historiens qui donnèrent leur assentiment d'adhésion à ladite association[68].

Sur l'échiquier international, Martin Zachary Njeuma institua des programmes d'échanges et d'enseignement interuniversitaires. Ceux-ci mettaient en symbiose la FLSH de l'Université de Yaoundé et les universités britanniques, françaises, américaines et allemandes. Cette étroite communauté d'idées et d'intérêts n'épargna point le département d'histoire de l'Université de Yaoundé[69]. Elle était ficelée de telle sorte que les étudiants et enseignants des universités suscitées, venaient soit étudier, soit enseigner à la faculté. La réciprocité s'appliquait aussi aux étudiants et enseignants de la FLSH de l'Université de Yaoundé[70]. En outre, l'on ne saurait faire fi des missions de recherches entreprises par Martin Zachary Njeuma dans les chaires d'histoire de certaines universités internationales. Parmi ces missions, figurent en bonne place celles effectuées aux États-Unis, respectivement à l'Université de Caroline du Sud (district de Columbia) en 1975 et à l'Université d'Evanston en 1983. En avril 1986, il entreprit une autre mission de recherches à l'Université de Münich en Allemagne ; mais cette fois-ci en tant que chef de la délégation des historiens lors d'une plate-forme d'échanges germano-camerounaise sur le thème : *"Apartheid, present and future perspectives"*. Quatre ans plus tard, il mena une autre mission de recherches à l'Université de Floride (Gainville), etc.

Dans la même lancée, Martin Zachary Njeuma manifesta sa volonté pour le rayonnement de la science historique, par l'entremise des différents comités à caractère historique qu'il coordonna. En fonction de leur importance et suivant les dates de leur tenue respective, on peut à juste titre relever : le symposium Leo Frobenius organisé en 1974 en Allemagne sous les auspices de l'Organisation des Nations unies pour

[68] B. Barry, "Rapport moral des trois années d'activités du bureau sortant de l'Association des Historiens Africains", *Afrika Zamani*, n°5, décembre 1975, pp.66-72.
[69] Entretien avec T. Mouctar Bah, 77 ans, historien, Dakar-Yaoundé (via internet), le 17 janvier 2020.
[70] Entretien avec F. Kange Ewane, 85 ans, historien, Yaoundé, 11 août 2017. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) ; le deuxième congrès panafricain des historiens tenu en 1975 à Yaoundé ; la semaine internationale d'histoire de l'Université de Yaoundé tenue en 1980 ; le centenaire des relations germano-camerounaises (1884-1984) célébré en 1985, etc.

Eu égard à ce qui précède, c'est par son dynamisme et par sa volonté de promouvoir l'évolution de la science historique au Cameroun, en Afrique et dans le monde que Martin Zachary Njeuma est admis au sein de plusieurs sociétés savantes et bénéficie *ipso facto* de nombreuses distinctions honorifiques[71]. À titre d'exemple, Martin Zachary Njeuma a été élevé au rang de citoyen honoraire de la ville de Sioux dans l'État de l'Iowa aux États-Unis. Il a également reçu en Allemagne des certificats de la fondation *Alexander von Humboldt*, de la *Frobenius Gesellschaft* et, aux États-Unis, de la *Fulbright Hays*. En 1993, il est promu au rang de membre honoraire de l'*American historical association*, pour s'être distingué dans le domaine de la recherche en histoire et pour avoir apporté son soutien à nombre d'historiens américains en missions de recherches et d'enseignement au Cameroun[72].

Dans le registre de la transmission du savoir historique, Martin Zachary Njeuma s'est surtout intéressé à l'enseignement de l'histoire africaine (toutes les périodes), de l'histoire des religions (Islam) et à la méthodologie de la recherche en histoire (pour la rédaction des mémoires et des thèses)[73]. Mais historien-chercheur qu'il était, il étendit ses domaines de compétence en intégrant, dans son champ d'action favori (histoire africaine), des centres d'intérêts tels que : l'étude comparative des frontières en Afrique ; la coexistence religieuse au Cameroun depuis 1800 à nos jours ; l'historiographie des frontières en Afrique et les formes de résolution des conflits en Afrique centrale ; l'histoire des institutions etc. Ceci revient à dire que, Martin Zachary Njeuma s'est ouvert à de nombreux centres d'intérêts dans l'histoire africaine. Cette ouverture multiple, n'est-elle pas pour lui un moyen de trouver des canevas ou des fils conducteurs indispensables à l'écriture et à l'enseignement de l'histoire africaine ? Il est permis de douter. Cependant, si l'on prend en considération les affirmations avancées par certains de ses contemporains, il y a lieu de répondre par l'affirmative. En effet, selon certains d'entre eux, c'est cette multiplicité de centres d'intérêts dans la recherche en histoire africaine qui a fait de Martin

[71] Entretien avec T. Mouctar Bah, 77 ans, historien, Dakar-Yaoundé (via internet), le 17 janvier 2020.
[72] La liste des distinctions honorifiques qu'a reçues Martin Zachary Njeuma n'est pas exhaustive. Pour plus d'informations, de référer à la page 6 de son Curriculum Studiorum [en Annexe de ce travail].
[73] Entretien avec V. G. Fanso, 73 ans, historien, Yaoundé, 19 août 2019.

Zachary Njeuma un grand pédagogue[74]. Prenant par exemple le cas de l'histoire coloniale de l'Afrique, ces derniers estiment que Martin Zachary Njeuma fait partir des premiers historiens africains à donner des recommandations sur le vocabulaire à utiliser dans l'enseignement de l'histoire africaine. Autrement dit, c'est avec Martin Zachary Njeuma que les concepts de "primitifs", de "paresseux", de "sauvages", etc., jadis utilisés pour désigner les Africains, n'avaient plus droit de cité dans l'enseignement de l'histoire à l'Université de Yaoundé et au Cameroun de façon générale[75]. Nonobstant ces arguments, la réflexion reste ouverte.

Martin Zachary Njeuma œuvra aussi à l'intensification de l'enseignement de l'histoire de l'Afrique et du Cameroun. C'est lui qui eut surtout le mérite de marquer une rupture épistémologique avec la périodisation classique de l'enseignement de l'histoire héritée de l'école européenne (préhistoire, histoire ancienne, histoire médiévale, histoire contemporaine) et qui donnait la primauté à l'enseignement de l'histoire de l'Europe. Il opta *mutatis mutandis*, pour une périodisation à la fois chronologique et spatiale ; laquelle donnait un espace plus consistant à l'enseignement de l'histoire de l'Afrique et du Cameroun[76]. Autrement dit, si l'enseignement de l'histoire au Cameroun, et particulièrement dans les universités camerounaises, a acquis des bases solides et des contenus nouveaux, c'est surtout grâce à Martin Zachary Njeuma. Ce dernier a "*camerounisé*" et "africanisé" l'enseignement de l'histoire au Cameroun[77]. C'est ce que lui reconnait d'ailleurs Daniel Abwa, à travers les lignes qui suivent :

> Grand-maître ; car, il s'est sacrifié pour donner à l'enseignement de l'histoire au Cameroun un nouveau contenu qui lui a valu les foudres des autorités politiques de la place, mais qui a permis une meilleure formation des étudiants dans les universités camerounaises. Avant […], l'histoire qui était enseignée dans les universités camerounaises se fondait sur la chronologie européenne, telle qu'elle était enseignée en France : préhistoire, histoire ancienne, histoire moderne, histoire contemporaine. Sur la base de cette chronologie, l'Afrique et le Cameroun n'avaient qu'une portion congrue (leur histoire n'était enseignée qu'en troisième année) alors que l'histoire européenne était prise dans toutes ses séquences. […]. C'est le professeur Njeuma qui vient mettre un terme à cette incongruité, malgré de nombreux obstacles placés devant lui. Aujourd'hui, nous sommes fiers de dire que l'histoire telle qu'elle est enseignée dans les universités camerounaises donne la meilleure place à

[74] Entretien avec M. Ntone Kouo, 77 ans, historien, Douala, 17 août 2016. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

[75] Entretien avec M. Ndobegang, 63 ans, historien et enseignant au département d'histoire de l'ENS de Yaoundé, Yaoundé, 18 juin 2020.

[76] J. Kouosseu et M. Noumbissie Tchouake, *Figures de l'histoire du Cameroun (XIX^{è}-XX^{è} siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.7.

[77] D. Abwa, L. Ayissi et C.C. Tsala Tsala (éds.), *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réunifié*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.9.

> l'Afrique et au Cameroun. Car elle est d'abord spatiale avant d'être chronologique. La jeunesse camerounaise le doit au professeur Njeuma.[78]

Vu l'intérêt que Martin Zachary Njeuma accordait à la notion de périodisation dans l'histoire africaine, on est donc en droite ligne de corroborer ces propos susmentionnés de Daniel Abwa.

Des analyses ci-dessus, il en ressort que, Martin Zachary Njeuma s'est fait chantre sur le plan de la recherche-enseignement en histoire africaine. Il a fait de l'histoire en général et de l'histoire africaine en particulier, la pierre angulaire du système éducatif camerounais. Suite à la correction qu'il a apportée à certaines imperfections et à certaines falsifications que renfermait l'histoire enseignée dans les établissements du Cameroun, il a contribué à donner des bases plus objectives à la science historique. Concernant le cas de Joseph-Marie Essomba, comment sa contribution peut-elle être appréciée sur ce double plan de la recherche et de l'enseignement ?

5. Joseph-Marie Essomba ou la valorisation de l'archéologie comme archétype de reconstitution du passé anciens des sociétés camerounaises

Figure de proue de l'historiographie camerounaise, Joseph-Marie Essomba a aussi œuvré ardemment à l'écriture de l'histoire ancienne du Cameroun. Se focalisant beaucoup plus sur sa discipline de prédilection, l'archéologie, il a contribué à l'enracinement de la science historique.

Au plan de la recherche, il s'est distingué comme un chercheur dont le but ultime a été de participer au rayonnement de l'historiographie camerounaise. Ses productions scientifiques sont honorables et permettent de constater son immense apport dans l'historiographie. Elles sont abondantes et orientées vers l'histoire ancienne du Cameroun. C'est par l'entremise des fouilles archéologiques qu'il s'est distingué dans cette vaste entreprise d'exhumation du lointain passé des sociétés camerounaises. Il a notamment enrichi la littérature sur la métallurgie du fer et sur l'art africain[79]. Son dessein, ouvrir des perspectives nouvelles à la recherche historique sur l'Afrique et sur le Cameroun. Il était dès lors impératif pour lui de recourir à l'archéologie, pour restituer la vraie histoire de l'Afrique et réconcilier les civilisations africaines avec l'histoire. Ses travaux sur les

[78] Abwa, "Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma"…, p.19.
[79] Elouga, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.19.

technologies anciennes en Afrique (les civilisations du fer et les arts) se situent dans ce cadre. Ils démontrent à suffisance le rôle joué par les sociétés africaines dans l'histoire universelle.

Son engagement dans le champ de la recherche débute en histoire. C'est donc en homme de sciences qu'il initia des projets de recherche à caractère historique et portant tous sur l'histoire ancienne. De ce fait, il mit un accent particulier sur le Cameroun ancien en s'appuyant notamment sur "l'archéologie et l'histoire ; les études historique, artistique et archéologique des monuments religieux au Cameroun ; la culture et le développement"[80]. Bref, il ouvrit des horizons nouveaux à l'historiographie. C'est d'ailleurs pourquoi ses préoccupations épistémiques portèrent entre autres sur des questions d'ordre divers qu'il se résolut d'interpeller la classe des historiens à approfondir la réflexion. Au nombre de ces aspects fondamentaux ayant constitué le fond de sa pensée, nous pouvons mentionner les questions liées aux migrations et au peuplement ancien du Cameroun, les technologies anciennes du Cameroun, les pratiques funéraires anciennes du Cameroun, les relations interethniques, les systèmes de défense dans le Cameroun ancien et surtout la périodisation de l'histoire ancienne du Cameroun[81]. Concernant ce dernier volet, Joseph-Marie Essomba pense que la chronologie de l'histoire du Cameroun nécessite une redéfinition et une réadaptation aux réalités endogènes[82]. Bien plus, il invita les historiens camerounais à se désolidariser d'un certain nombre de concepts inappropriés, en vigueur dans l'historiographie africaine en général et camerounaise en particulier. Parmi ces concepts nécessitant d'être déconstruits, figurent des sémantiques comme "préhistoire", "paléolithique", "néolithique", "colonial", "précolonial", "postcolonial", "antiquité", "moyen âge", etc.[83]. Ces préoccupations scientifiques de Joseph-Marie Essomba constituent ainsi une réelle dynamique pour l'émergence de la science historique ; car elles ont permis à la génération actuelle des historiens camerounais de repenser l'écriture de l'histoire du Cameroun en essayant de la débarrasser de ces terminologies qui n'ont aucun lien avec le passé des sociétés camerounaises. Elles ont également posé les bases d'une réelle interdisciplinarité dans la recherche historique au Cameroun et sur le Cameroun.

---

[80] Abwa, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.33.
[81] Elouga, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.18.
[82] Ibid.
[83] Ibid.

Historien et archéologue, Joseph-Marie Essomba a une fois de plus rehaussé l'image de la science historique par le biais de nombreux colloques, séminaires scientifiques et conférences auxquels il assista de par le monde. De l'avis de Daniel Abwa, Joseph-Marie Essomba a :

> […] participé à une dizaine de colloques organisés sur le plan national et à plus d'une cinquantaine sur le plan international. A ce niveau, il a été en Afrique, hors du Cameroun, à Nairobi, à Lilongue et à Mombassa au Kenya, à Dakar au Sénégal, à Libreville au Gabon, à Sun City en Afrique du Sud. En Europe, il a été à Paris et à Aix-en-Provence, en France, à Moscou en Russie, à Rome en Italie, à Barcelone en Espagne, à Berlin en Allemagne, à Southampton en Angleterre. En Asie, il a été à la conférence de l'ICOM (International Council of Museum) à Séoul en Corée du Sud. En Australie, il s'est retrouvé à Melbourne, tandis que l'Amérique l'a vu arriver à Atlanta aux Etats-Unis et à Buenos Aires[84].

Tous ces voyages à travers le monde visaient à contribuer au rayonnement de l'archéologie camerounaise, mais aussi de la science historique. Il faut aussi mentionner ici le fait que c'est Joseph-Marie Essomba qui eut l'ingénieuse idée d'inviter au Cameroun le célèbre penseur sénégalais Cheikh Anta Diop[85]. Ce dernier y délivra son ultime message à l'Afrique et au monde. Message dont Joseph-Marie Essomba prit le soin de déchiffrer et de publier en 1996 sous forme d'ouvrage[86]. Mieux encore, en tant qu'un des dépositaires du testament scientifique de ce grand maître de l'égyptologie africaine, Joseph-Marie Essomba s'employa à le faire bénéficier à toute l'Afrique. Telle est là une autre contribution d'envergure dans la diffusion de la science historique.

Sur le plan de la transmission des savoirs, Joseph-Marie Essomba a toujours su tirer du fruit de ses recherches, des éléments indispensables pour concevoir des contenus d'enseignement à dispenser aussi bien en archéologie qu'en histoire[87]. Selon lui, comme nous l'indique Martin Elouga, l'histoire réside dans les traces matérielles laissées par les hommes du passé. Autrement dit, pour mieux restituer le passé des sociétés humaines, en sus des sources écrites, orales ou iconographiques, il faut se référer également aux supports matériels archivés dans le sol et qui servaient aux hommes anciens. C'est pourquoi ses enseignements visaient à faire prendre conscience aux étudiants et aux chercheurs que l'histoire se fait avec des objets[88]. Par objets, il entend tous les outils qui ont fait partie intégrante de la vie quotidienne de l'homme. Ils ont été soit fabriqués par

[84] Abwa, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.32.
[85] Omgba, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.6.
[86] Abwa, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.31.
[87] Elouga, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.19.
[88] Ibid., p.20.

l'homme à partir des matériaux divers (os, pierre, terre, métal, ivoire, etc.), soit prélevés dans la nature et intégrés dans la culture matérielle de l'homme. Ces éléments constituent des supports et des sources d'informations pour les historiens. Ils sont une "mémoire matérielle riche en informations sur les sociétés du passé et subactuelles"[89]. Ainsi, pour appréhender, dans ses méandres, le passé du Cameroun depuis les origines, il est nécessaire de recourir à ces objets anciens et de les exploiter rigoureusement[90]. Aussi, Joseph-Marie Essomba ne cessait de rappeler dans ses enseignements que l'histoire humaine est une perpétuelle construction qui a commencé depuis l'apparition des premiers hommes sur la terre (Homo habilis et Homo erectus). L'on ne saurait donc parler d'une "période préhistorique" ou d'une "période historique", mais tout simplement d'une "histoire de l'humanité". Cette histoire de l'humanité qui s'enrichit chaque jour des actions des groupes et des individus[91].

Ces enseignements sus évoqués de Joseph-Marie Essomba, étaient axés sur des thématiques diverses et variées. Aussi bien en archéologie qu'en histoire, ils ont enrichi les connaissances de nombreux étudiants et chercheurs à travers le monde. Ses riches connaissances scientifiques ont été transmises via des colloques et des séminaires dans nombre d'universités sur l'échiquier international. Il a dispensé son savoir à Yaoundé et à Ngaoundéré au Cameroun, à Libreville au Gabon, à Bangui en République Centrafricaine, à Ndjaména au Tchad, à Ouagadougou au Burkina Faso, dans les Universités d'Atlanta et de Gainsville aux États-Unis d'Amérique, à l'Université de Lyon 2 en France, au Vulkerkunde Museum de Berlin en Allemagne et à Goiânia au Brésil[92]. Au Cameroun par exemple, ses enseignements transmis aux générations d'historiens camerounais portaient entre autres sur des unités de valeurs telles que : "Migrations et peuplements dans le Cameroun ancien" ; "Les civilisations de la Grèce et de la Rome antiques" ; "Archéologie et histoire de l'Afrique" ; "L'Amérique précolombienne" ; "Sites et monuments de l'Égypte ancienne" ; "Arts et archéologie de l'Égypte ancienne" ; "Economies et sociétés dans l'Egypte ancienne" ; "Monothéisme en Afrique ancienne" ; "Peuples et civilisations dans les abords du Lac Tchad" ; etc.[93]. Bref, il y a lieu de constater que ses enseignements en histoire ont été axées de manière générale sur les civilisations africaines et occidentales.

[89] Elouga, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.20.
[90] Ibid.
[91] Ibid.
[92] Abwa, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.30.
[93] Essomba, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.10.

Disposant des rudiments de connaissances en lettres classiques, il initia aussi les étudiants à la réflexion critique en histoire. C'est dire qu'il professa la philosophie de l'histoire aux étudiants en remontant à des périodes très éloignées, depuis les premiers historiens helléniques (Hérodote d'Halicarnasse et Thucydide) et romains (Polybe et Suétone)[94].

Dans le même ordre d'idées, Joseph-Marie Essomba a également été l'un des pionniers de l'enseignement de l'archéologie au Cameroun. Suivant les traces d'Engelbert Mveng, il a participé activement à la promotion et à l'enrichissement de la science historique à travers cette discipline-sœur à l'histoire. En effet, après avoir bénéficié du soutien d'Engelbert Mveng à poursuivre des études en archéologie, Joseph-Marie Essomba revint au Cameroun en 1975 pour abreuver les Camerounais de ses connaissances en archéologie. Il assura au département d'histoire de l'Université de Yaoundé, des enseignements d'archéologie d'abord comme option et ensuite comme spécialisation[95]. Une spécialisation qui marqua des générations d'étudiants et suscita l'attention de certains d'entre eux à suivre des études d'archéologie plus tard et d'en faire leur option de carrière. Cette information est d'ailleurs confirmée par Christophe Mbida Mindzié qui, lors des hommages académiques offerts à Joseph-Marie Essomba, soutient que ce sont les préceptes de ce pionnier de l'archéologie qui l'ont poussé à s'intéresser à cette science[96].

Au demeurant, il ressort de cette première articulation que ces cinq personnages se sont illustrés considérablement dans le champ historiographique camerounais, grâce à la diffusion de leurs connaissances historiques sur les plans de la recherche et de l'enseignement. Toutefois, il reste à analyser leur apport dans la formation des futurs chercheurs aussi bien en histoire que dans les autres disciplines apparentées à la science historique.

II- Une contribution inestimable à la formation des chercheurs en sciences sociales

Sur le plan de la formation, les cinq protagonistes ont aussi été soucieux de produire des générations de chercheurs, capables d'assurer la relève et de contrôler le

[94] Essomba, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.10.
[95] Elouga, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.17.
[96] Pour plus de précisions sur ce témoignage, bien vouloir lire C. Mbida Mindzié, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, pp.27-28.

champ de la recherche en sciences sociales au Cameroun. Ils ont fait des disciples à même de perpétuer leur immense contribution dans le domaine de l'historiographie camerounaise. Tout au long de cette deuxième section, il sera question pour nous de ressortir l'apport de chacun d'eux dans le volet de la formation.

1. Engelbert Mveng ou la formation pluridimensionnelle des étudiants

Engelbert Mveng a contribué grandement à l'historiographie africaine et à l'évolution de la science historique. Sur le volet de la formation des étudiants, son apport est aussi appréciable. Il s'est attelé à former des étudiants et des étudiants-chercheurs en histoire de l'art, en histoire des civilisations, en histoire des religions, en archéologie et même à la méthodologie de la critique historique. Concernant le domaine de l'archéologie, de façon spécifique, c'est Engelbert Mveng qui a initié et amené des jeunes camerounais tel que Joseph-Marie Essomba, à s'investir et à se spécialiser dans la recherche archéologique[97]. Il a même appuyé la candidature de nombre d'étudiants, pour l'obtention des bourses de formation à l'extérieur du Cameroun. C'est le cas de Joseph-Marie Essomba qui bénéficia d'une "bourse de formation en archéologie et en muséologie, à une époque où l'archéologie ne présentait aucun intérêt pour les Camerounais"[98]. En outre, l'appui d'Engelbert Mveng à la formation des étudiants, et partant à l'avancement de la science historique, a également porté sur l'encadrement des étudiants-chercheurs ; c'est-à-dire dans la direction des thèses et des mémoires. Les données du tableau suivant (à la page 268), à titre indicatifs, permettent juste d'avoir un aperçu du nombre de travaux dirigés par Engelbert Mveng[99].

[97] Entretien avec J.-P. Ossah Mvondo, 61 ans, archéologue et enseignant au département d'histoire de l'ENS de Yaoundé, Yaoundé, 21 novembre 2019.

[98] Essomba, *Civilisation du fer et sociétés en Afrique Centrale…,* p. 11.

[99] Le nombre de thèses et de mémoires reporté dans ce tableau n'est pas exhaustif. L'on s'est uniquement focalisé sur les travaux qu'il a dirigés dans l'intervalle de temps sur lequel s'étend cette étude. 1965 représentant ici l'année à laquelle il est recruté à l'UFC. Toutefois, compte tenu du fait qu'il n'existe pas un fichier central dans lequel sont répertoriés tous ces travaux au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, il a été difficile de retrouver la totalité desdits travaux. Ainsi, les chiffres ne sont qu'à titre indicatif.

Tableau n° 11 : Quelques chiffres sur les travaux scientifiques dirigés par Engelbert Mveng.

Nature	Nombre
Thèses[100]	6
Diplômes d'Études Supérieures (D.E.S.)	12
Mémoires de maîtrise	11
Total	**29**

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des données recensées pendant ses recherches à la bibliothèque de la FALSH et du département d'histoire de l'Université de Yaoundé I.

À la lumière de ce tableau, il se dégage que Engelbert Mveng a encadré près d'une trentaine d'étudiants. Avec six thèses et plus d'une vingtaine de mémoires (D.E.S. et maîtrise), les thématiques de ces travaux suivis tournent en majorité autour de ses grands axes de réflexion et de recherches. Malgré le fait que la totalité des thèses et mémoires dirigés par Engelbert Mveng n'a pu être recensée, ce tableau laisse néanmoins présager qu'il n'a pas encadré assez d'étudiants. Qu'est-ce qui peut justifier un tel constat ? Premièrement à cause de l'infériorité numérique d'étudiants que comptait l'université ainsi que le département d'histoire à sa création[101]. Deuxièmement, comme l'estiment certains de ses anciens étudiants interviewés, en raison de son indisponibilité. Laquelle était surtout liée à "ses multiples voyages et à son engagement religieux (prêtrise) qui l'occupaient tant"[102]. Bien même quand il était disponible, "il fallait fournir beaucoup d'efforts pour travailler avec lui ; car il était très sélectif"[103]. Bref, il y a lieu de supputer que, ce dernier ne consacrait pas assez de temps à l'encadrement des étudiants. Fort de ce constat, l'on peut dire qu'Engelbert Mveng s'est comporté comme ces savants conservateurs des XVI^{è}, XVII^{è} et XVIII^{è} siècles. C'est-à-dire qu'il s'est juste contenté de produire (ouvrages et articles), sans toutefois songer à laisser un grand nombre de

[100] L'on a ajouté ici les thèses soutenues en 1998 et 1999. Il s'agit des thèses de Robert Kpwang Kpwang et de Roger Bernard Onomo Etaba ; mais dont la direction a commencé au début des années 1990.

[101] Entretien avec F. Kange Ewane, 84 ans, historien, Yaoundé, 23 avril 2016. Ce nombre réduit d'étudiants peut aussi se comprendre à travers le tableau n°4 dressé à la page 89, chapitre 2, de ce travail.

[102] Entretien avec S.D.E. Fomin, 60 ans, historien et enseignant au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, 08 mai 2017. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

[103] Entretien avec R. B. Onomo Etaba, 55 ans, historien et enseignant au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, 15 mai 2019.

disciples à même de suivre ses traces et si possible, aller plus loin que lui dans la recherche. C'est pourquoi si l'on s'en tient uniquement aux thèses qu'il a dirigées, l'on peut déduire qu'il a laissé très peu de disciples. Parmi ces derniers, les plus connus sont : Jean-Paul Messina, Paul Valentin Emog, Jean Richard Song, Léon Kaptué, Samuel Efoua Mbozo'o, Robert Kpwang Kpwang, Roger Bernard Onomo Etaba, etc.

De ces analyses susmentionnées, il ressort que la contribution d'Engelbert Mveng dans le registre de la formation des étudiants a porté des fruits. Cet apport indéniable à l'évolution de la science historique, via la production des disciples est très significatif. N'est-il pas également nécessaire de faire le point sur l'impact de la contribution de Fabien Kange Ewane à la formation des étudiants, gage pour l'avancement et à la consolidation de la science historique ?

2. Fabien Kange Ewane et sa contribution à la formation des étudiants

Sur le plan de la formation, Fabien Kange Ewane a formé lui aussi, une pléthore d'étudiants à l'Université de Yaoundé et autres institutions d'enseignement supérieur, dans toutes les spécialisations. De l'histoire des civilisations et des religions, en passant par l'égyptologie et l'histoire des relations internationales, etc., il a initié des étudiants, futurs-historiens, à la science historique. Au même titre qu'Engelbert Mveng, Fabien Kange Ewane a donné naissance, scientifiquement parlant, aux figures de l'histoire religieuse et de l'égyptologie au Cameroun. Même dans la formation qu'il octroyait aux étudiants, il ne s'éloignait pas de sa philosophie de l'histoire[104]. C'est ainsi qu'il leur enseignait la connaissance et la vie[105]. Autrement dit, les enseignements dispensés par lui visaient non seulement à amener les étudiants à acquérir des connaissances scientifiques, mais aussi à les préparer à affronter la vie afin de s'auto-libérer : d'où une formation holistique de l'homme. À travers celle-ci, Fabien Kange Ewane cherchait à faire passer l'histoire comme "une science utile, digne d'intérêt pour l'émancipation de l'homme et de sa société"[106]. Dans la même lancée, on ne saurait oublier son appui à la supervision des

[104] À travers sa philosophie de l'histoire, qui vise à donner à l'Africain des repères sur la base de son patrimoine culturel, Fabien Kange Ewane épouse la définition d'Alexis Kagamè et d'Emmanuel Soundjock Soundjock au sujet de la culture. Pour lui en effet, il est indispensable que la vie soit une complémentarité des cultures, pour que chaque peuple puisse enrichir ses traits culturels, afin de déboucher sur le véritable développement ; d'où l'histoire connaissance telle qu'appréhendée aujourd'hui et qui doit permettre aux jeunes de se ressourcer et de résoudre leurs problèmes.

[105] Entretien avec F. Kange Ewane, 85 ans, historien, Yaoundé, 15 avril 2017.

[106] Entretien avec A. Tague Kakeu, 52 ans, historien et enseignant au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, 13 novembre 2022.

séminaires d'initiation des assistants à la direction des travaux des étudiants (mémoires), ainsi que l'encadrement de nombreux étudiants en thèses et mémoires.

Le tableau ci-dessous, permet d'avoir un aperçu du nombre de travaux scientifiques dirigés par Fabien Kange Ewane[107].

Tableau n° 12 : Quelques chiffres sur les travaux scientifiques dirigés par Fabien Kange Ewane.

Nature	Nombre
Thèses[108]	14
Diplômes d'Études Supérieures (D.E.S.)	5
Mémoires de maîtrise[109]	46
Total	**65**

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des données recensées pendant ses recherches à la bibliothèque de la FALSH et du département d'histoire de l'Université de Yaoundé I.

En observant ce tableau, l'on comprend aisément que Fabien Kange Ewane a dirigé de nombreux travaux d'étudiants. Il compte dans son registre, plus d'une soixantaine de travaux encadrés. Avec quatorze thèses et plus d'une cinquantaine de mémoires (D.E.S. et Maîtrise)[110], il s'est démarqué et distingué au niveau de l'encadrement des étudiants. Il manifestait une extrême attention et une grande disponibilité aux étudiants ; d'où sa sollicitation comme directeur de mémoires et de

[107] Le nombre de thèses et de mémoires reporté dans ce tableau n'est pas exhaustif. L'on s'est uniquement focalisé sur les travaux qu'il a dirigés dans l'intervalle de temps sur lequel s'étend cette étude. Toutefois, compte tenu du fait qu'il n'existe pas un fichier central dans lequel sont répertoriés tous ces travaux au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, il a été difficile de retrouver la totalité des travaux scientifiques dirigés par Fabien Kange Ewane de 1976-1990. 1976 représente ainsi l'année à laquelle il a été recruté à l'Université de Yaoundé. Mais il est à noter qu'il a commencé à encadrer les travaux des étudiants en 1979. Toutefois, les chiffres avancés ici ne sont qu'à titre indicatif. Ces travaux couvrent les établissements tels que : l'Université de Yaoundé, la Faculté de Théologie Protestante, l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), l'École Normale Supérieure de Yaoundé, etc.

[108] L'on a ajouté ici les thèses soutenues en 1998, mais dont la direction a commencé au début des années 1990 et bien même avant.

[109] Il a été aussi ajouté ici les mémoires de maîtrise soutenus en 1994, mais dont la direction a commencé au début des années 1990 et bien même avant.

[110] Il est à retenir que la Maîtrise est venue remplacer le D.E.S. Le D.E.S. se faisait deux ans après la licence ; tandis que la Maîtrise se préparait un an après la licence. Entretien avec J. Tanga Onana, 62 ans, historien et chef du département d'histoire l'ENS de Bertoua, Yaoundé, 26 mars 2020.

thèses par bon nombre d'étudiants[111]. À travers ce nombre élevé d'apprenants encadrés en si peu de temps, Fabien Kange Ewane innove dans ce sens qu'il a le double souci de produire et celui de former. C'est pourquoi il a non seulement beaucoup publié, mais aussi, il a formé de nombreux disciples dans tous les domaines. Les plus connus sont : Salvador Eyezo'o, Mballa Nguele, Mesmin Tchouake Kanguelieu, Ernest Nzintchoum, Emmanuel Tchumtchoua, Samuel Efoua Mbozo'o, Robert Kpwang Kpwang, Roger Bernard Onomo Etaba, Alexis Tague Kakeu, Joseph Ekassi Nyebele, Bertrand Begoumenie, David Mokam, Simon Nken, Dieudonné Massi Gams, Edouard Betobo Bokagne, Christian Célestin Tsala Tsala, Achille Elvice Bella, Chamberlain Nenkam, etc.

Voilà présenté, succinctement, l'influence remarquable de Fabien Kange Ewane dans la formation des étudiants. Qu'en est-il de celle d'Eldridge Mohammadou ?

3. Eldridge Mohammadou et sa contribution à la formation des étudiants

Pour ce qui est de la formation des étudiants, Eldridge Mohammadou a lui aussi contribué à faire perpétuer la recherche historique au Cameroun. Bien qu'en mal de reconnaissance dans le paysage académique, c'est dans les universités de Maiduguri et de Ngaoundéré qu'il va faire ses preuves en laissant une postérité scientifique. C'est grâce à ces deux tribunes à lui offertes par les deux universités d'obédiences anglosaxonne et francophone, qu'Eldridge Mohammadou va fasciner des générations d'étudiants par sa parfaite maîtrise de l'histoire du Cameroun septentrional et central[112].

En dépit de son caractère menaçant à l'endroit des étudiants, car perçu par ces derniers comme un maître rigoureux et parfois distant à leur égard[113], Eldridge Mohammadou se révéla toutefois à leurs yeux comme un véritable homme de terrain, pétri d'immenses connaissances historiques accumulées tout au long de sa carrière de chercheur et dont l'ultime crédo résidait dans le travail bien fait[114]. Son sérieux dans l'encadrement des étudiants inscrits en histoire, à l'Université de Ngaoundéré, lui a conféré une certaine notoriété académique[115]. Il a initié nombre de chercheurs camerounais aux enquêtes de

[111] Entretien avec B. Tchouala, 67 ans, enseignant d'histoire-géographie retraité et ancien étudiant de Fabien Kange Ewane, Bafoussam, 18 janvier 2018. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].
[112] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.19.
[113] Ibid.
[114] Entretien avec T. Mouctar Bah, 77 ans, historien, Dakar-Yaoundé (via internet), le 17 janvier 2020.
[115] Seignobos, *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou…*, p.19.

terrain, aux méthodes et techniques de collecte de données, d'analyses et d'écriture. C'est d'ailleurs pourquoi, ils sont nombreux ces étudiants qui se réclament de lui et qui reconnaissent de s'être abreuvés à la source de ses connaissances. C'est le cas d'Idrissou Alioum pour qui, Eldridge Mohammadou a été un chercheur dévoué qui a légué un riche héritage à la consolidation de l'historiographie camerounaise. Il a marqué de nombreux étudiants des universités camerounaises par son "savoir encyclopédique et son art dans la collecte, le traitement et l'analyse des traditions orales"[116].

Un coup d'œil rapide sur le nombre de travaux scientifiques encadrés par Eldridge Mohammadou, permet de se rendre à l'évidence de son immense apport à la diffusion de la science historique, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau n° 13 : Quelques chiffres sur les travaux scientifiques dirigés par Eldridge Mohammadou.

Nature	Nombre
Thèses	02
Diplômes d'Études Approfondies (D.E.S.)	22
Mémoires de maîtrise[117]	10
Total	**34**

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des données recensées pendant ses recherches à la bibliothèque du département d'histoire de l'Université de Ngaoundéré.

À partir de ce tableau, il ressort que Eldridge Mohamadou a aussi transmis son savoir aux générations suivantes d'historiens au sein de l'Université de Ngaoundéré. Nonobstant l'ostracisme dont il a été victime vis-à-vis de l'institution universitaire au Cameroun, il a néanmoins encadré de nombreux mémoires et des thèses des étudiants. Les deux thèses sous sa direction n'ont malheureusement pas été menées jusqu'au bout, suite à son décès. Les chiffres figurants dans le tableau ci-dessus, à titre indicatifs, permettent aux lecteurs d'apprécier la contribution d'Eldridge Mohamadou en matière de transmission de ses connaissances en sciences sociales aux apprenants sous son encadrement. Il a fait des

[116] Entretien avec Idrissou Alioum, 50 ans, historien, Yaoundé, le 08 avril 2019.
[117] Il a été aussi ajouté ici les mémoires de maîtrise soutenus en 1994, mais dont la direction a commencé au début des années 1990 et bien même avant.

émules et a impacté positivement des figures de proue de la science historique au Cameroun à l'instar de Thierno Mouctar Bah, Martin Zachary Njeuma, etc.

4. Martin Zachary Njeuma et sa contribution à la formation des étudiants

Martin Zachary Njeuma a œuvré aussi de manière active à la formation des étudiants dans plusieurs spécialisations en histoire : histoire africaine, histoire des civilisations et des religions, histoire économique et sociale, histoire des relations internationales, etc. À l'instar d'Engelbert Mveng, il a soutenu la candidature de nombreux étudiants du département d'histoire de l'Université de Yaoundé pour l'obtention des bourses dans les universités étrangères. C'est le cas de Michaël Ndobegang qui atteste avoir reçu le soutien de la part de Martin Zachary Njeuma, de Zapharia Lovett Elango et de Bongfen Chem-Langhëë, lorsqu'il allait continuer ses études aux États-Unis[118].

Dans le même ordre d'idées, Martin Zachary Njeuma a su œuvrer à la consolidation de l'équipe d'enseignants du département d'histoire. Ce qui revient à dire qu'il a encouragé et aidé les jeunes enseignants du département d'histoire de l'Université de Yaoundé, afin qu'ils puissent aller en Europe et dans les pays anglo-saxons (France, États-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Allemagne, etc.) afin de parachever leur formation. C'est ainsi qu'il aida Fabien Kange Ewane à aller à Londres, notamment à la SOAS, pour se familiariser avec la tradition académique anglo-saxonne. En 1976, il recruta Thierno Mouctar Bah au département d'histoire de l'Université de Yaoundé et l'encouragea fortement à achever son doctorat d'État à l'Université de Paris-Sorbonne[119]. Sa nécessité de promouvoir l'écriture de l'histoire de l'Afrique au Cameroun, l'amena à former de nombreux étudiants en histoire africaine et à engendrer les ténors de la science historique au Cameroun. Il alla même jusqu'à orienter deux de ses étudiants, Albert Pascal Temgoua et Eugène Désiré Eloundou, dans son champ de recherche. Il était question pour ces derniers de poursuivre la réflexion, là où il s'était arrêté dans le cadre de sa thèse[120].

---

[118] Entretien avec M. Ndobegang, 63 ans, historien et enseignant au département d'histoire de l'ENS de Yaoundé, Yaoundé, 18 juin 2020.

[119] Lovett Elango, "Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma"…, p.29. Cette information a été confirmée par Thierno Mouctar Bah suite à un entretien lors de son passage au Cameroun le 09 décembre 2013. Elle a également été approuvée par Fabien Kange Ewane lors d'une causerie que l'auteur du présent travail a eue avec lui à son domicile à Yaoundé le 23 avril 2016.

[120] Entretien avec A. P. Temgoua, 58 ans, historien et enseignant au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, 21 juin 2017. En effet, il proposa à Albert Pascal Temgoua un sujet sur le Nord-

L'observation du tableau ci-dessous, permet sur la base des données chiffrées qu'il contient, d'apprécier l'apport de Martin Zachary Njeuma dans l'évolution de la science historique à travers les thèses et les mémoires qu'il a dirigés[121].

Tableau n° 14 : Quelques chiffres sur les travaux scientifiques dirigés par Martin Zachary Njeuma.

Nature	Nombre
Thèses[122]	12
Master's Degree[123]	1
Diplômes d'Études Supérieures (D.E.S.)	20
Mémoires de maîtrise	11
Total	**44**

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des données recensées pendant ses recherches à la bibliothèque de la FALSH et du département d'histoire de l'Université de Yaoundé I.

Les données du tableau ci-dessus permettent de se rendre à l'évidence que Martin Zachary Njeuma a encadré un nombre considérable d'étudiants. Pour la période allant de 1970 à 1990, il compte dans son répertoire plus d'une quarantaine de travaux encadrés : près d'une dizaine de thèses, un *Master's Degree* et environ une trentaine de mémoires (D.E.S. et maîtrise). Plus loin encore, à l'opposé d'Engelbert Mveng, Martin Zachary

---

Cameroun afin que celui-ci puisse continuer là où il s'était arrêté avec sa thèse Ph. D. intitulée *"The Rise and Fall of Fulani Rule in Adamawa, 1809-1901"*. Il fit la même proposition à Eugène Désiré Eloundou, mais cette fois-ci dans la partie méridionale du Cameroun. Il était donc question pour les deux élus d'aborder la période allemande.

[121] Le nombre de thèses et de mémoires reporté dans ce tableau n'est pas exhaustif. L'on s'est uniquement focalisé sur les travaux qu'il a dirigés dans l'intervalle de temps sur lequel s'étend cette étude. Toutefois, compte tenu du fait qu'il n'existe pas un fichier central dans lequel sont répertoriés tous ces travaux au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, il a été difficile de retrouver la totalité des travaux scientifiques dirigés par Martin Zachary Njeuma de 1970-1993. 1970 représente ainsi l'année à laquelle il a été recruté à l'Université Fédérale du Cameroun. Ainsi, les chiffres ne sont qu'à titre indicatifs.

[122] L'on a ajouté ici les thèses soutenues en 1994 et 1995. Il s'agit des thèses d'Eugène Désiré Eloundou et d'Esambe Linus Ngalame, dont la direction a commencé au début des années 1990 et bien même avant.

[123] Le *Master's Degree* est l'équivalent du doctorat 3è cycle dans le système français. Il a été introduit pour les étudiants du système anglophone et expérimenté pendant un certain nombre d'années au département d'histoire de l'Université de Yaoundé ; car, avant il n'y avait pas de 3è cycle pour les anglophones. Ce n'est que quelques temps après qu'il a été supprimé pour laisser cours au Ph. D. et au système classique (3è cycle et doctorat d'État). Il est à noter que, l'un des étudiants de Martin Zachary Njeuma qui a présenté ce diplôme (*Master's Degree*) est Daniel Abwa, actuellement historien et Professeur titulaire des Universités.

Njeuma accordait une formation et un encadrement de proximité aux étudiants[124] ; c'est-à-dire qu'il consacrait beaucoup de temps à la direction des mémoires et des thèses[125]. C'est ce qui justifie le nombre relativement élevé d'étudiants qu'il a encadré en l'espace de vingt-trois ans. Ayant acquis la tradition et la méthode des universitaires anglo-saxons (Canada, États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, etc.) qui encouragent les "grands-maîtres" à laisser de nombreux disciples au sein des universités, Martin Zachary Njeuma s'est donc comporté comme un savant du XX^{è} siècle. Malgré le fait qu'il n'a pas beaucoup publié, il a néanmoins songé à la transmission de son savoir-faire et de sa méthode à un grand nombre de continuateurs qui auraient suivi ses traces ou qui seraient même allés plus loin que lui. Ses disciples sont majoritairement des enseignants d'universités. Au nombre de ceux-ci, les plus en vue sont : Adolphe Wang Sonnè, Verkijika Godfrey Fanso, Fomin Stephen Denis Efuetnkeng, Nicodemus Fru Awasom, Albert François Dikoumé, Gwanfogbe Mathew Basung, Albert Pascal Temgoua, Daniel Abwa, Eugène Désiré Eloundou, etc.

Après cette présentation de cet immense soutien de Martin Zachary Njeuma dans l'avancée de la science historique via la formation des étudiants, qu'en est-il de la contribution de Joseph-Marie Essomba ?

5. Joseph-Marie Essomba et sa contribution à la formation des étudiants

Sur le plan de l'initiation, Joseph-Marie Essomba a formé des disciples aptes à s'imposer dans le domaine de la science et à suivre ses pas dans ce vaste chantier de reconstitution de l'histoire des sociétés camerounaises. Ses successeurs, constitués des archéologues, des historiens et des historiens de l'art, ont appris de lui les méthodes indispensables à la reconnaissance ou à l'identification des objets matériels laissés par les hommes du passé, à les distinguer, à les analyser et à leur donner un sens[126]. De même, il ne cessait de recommander à ses étudiants de recourir à l'interdisciplinarité, c'est-à-dire à s'ouvrir aux autres disciplines ou à travailler en synergie avec les spécialistes d'autres sciences – physiciens, chimistes, géologues, paléontologues, botanistes écologues, climatologues, pédologues – en vue de dénicher les informations contenues dans ces

[124] Entretien avec E. D. Eloundou, 58 ans, historien et enseignant au département d'histoire de l'ENS de Yaoundé, Yaoundé, 16 février 2017. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].
[125] Entretien avec T. Mouctar Bah, 77 ans, historien, Dakar-Yaoundé (via internet), le 17 janvier 2020.
[126] Elouga, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.20.

supports matériels et de pouvoir produire un savoir historique digeste sur les sociétés camerounaises[127]. Bref, Joseph-Marie Essomba a fourni à ses apprenants le logiciel adéquat pour une bonne gestion des données matérielles enfouies dans le sol, des méthodes et des techniques de travail sur le terrain, d'analyse et d'interprétation desdites données[128].

Par le biais de ses conseils, cet archéologue, historien de l'art et historien de la première heure a donné naissance à des générations de chercheurs dans de nombreux domaines des sciences sociales. Dévoué à la tâche, il avait toujours le souci d'un meilleur encadrement des étudiants. Il accueillait ces derniers, les encourageait à aller au bout de leur recherche, les prodiguait des conseils et réglait leurs problèmes de documentation[129]. Avec l'appui de nombre d'enseignants missionnaires[130], Joseph-Marie Essomba a encadré une pléthore de travaux de Maîtrise, de Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A), de Master et de Thèses de doctorat. Le tableau ci-dessous ressort le nombre de ces travaux encadrés par Joseph-Marie Essomba[131].

Tableau n° 15 : Quelques chiffres sur les travaux scientifiques dirigés par Joseph-Marie Essomba.

Nature	Nombre
Thèses[132]	12
Diplômes d'Études Approfondies (D.E.A)	34
Mémoires de maîtrise et de Master	48
Total	**94**

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des données recensées pendant ses recherches à la bibliothèque de la FALSH et à la bibliothèque centrale de l'Université de Yaoundé I.

[127] Elouga, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.21.
[128] Ibid.
[129] Ibid.
[130] Ibid., p.20.
[131] Le nombre de thèses et de mémoires reporté dans ce tableau n'est pas exhaustif. Toutefois, compte tenu du fait qu'il n'existe pas un fichier central dans lequel sont répertoriés tous ces travaux, il a été difficile de retrouver la totalité desdits travaux. Ainsi, les chiffres ne sont qu'à titre indicatif.
[132] L'on a ajouté ici les thèses soutenues en 1998, mais dont la direction a commencé au début des années 1990 et bien même avant.

L'observation de ce tableau permet de comprendre que Joseph-Marie Essomba a dirigé de nombreux travaux d'étudiants. Il compte dans son registre, près d'une centaine de travaux encadrés. Avec douze thèses, plus d'une trentaine de mémoire de D.E.A et près d'une cinquantaine de mémoires de maîtrise, il a contribué grandement à la diffusion des sciences archéologiques et historiques. Au même titre que Fabien Kange Ewane et Martin Zachary Njeuma, il manifestait une extrême attention et une grande disponibilité aux étudiants. À travers ce nombre élevé d'apprenants encadrés, Joseph-Marie Essomba se positionne comme un passeur des savoirs, dans ce sens qu'il a le double souci de produire et celui de former. C'est pourquoi il a non seulement beaucoup publié, mais aussi, il a formé de nombreux disciples. Les plus connus sont : Augustin Holl, Jean Paul Notué, Bienvenu Denis Nizésété, Raymond Neba'ane Asombang, Martin Elouga, Jean Claude Digara, Christophe Mbida Mindzié, Bienvenu Cyrille Bela, Christophe Signie, Moussa II Lissou, etc.

Somme toute, il était question tout au long de ce chapitre, de faire une tentative d'évaluation de la contribution d'Engelbert Mveng, de Fabien Kange Ewane, d'Eldridge Mohammadou, de Martin Zachary Njeuma et de Joseph-Marie Essomba à l'évolution de la science historique. Cette évaluation visait à vérifier si leurs différentes contributions ont réellement favorisé l'enracinement de l'historiographie africaine et/ou camerounaise. Il ressort de cette analyse que ces derniers ont œuvré chacun à l'avancée, à l'enracinement et à la vulgarisation de la science historique. Leurs investigations, tant sur le plan de la recherche – enseignement que celui de la formation, ont constitué le cadre organique d'intégration de l'historiographie africaine et camerounaise dans une perspective holistique de l'histoire. Véritables bâtisseurs d'une conscience nationale, ils se sont ouverts à la réflexion et à la recherche tout en s'imprégnant de la méthode historique. L'acquisition de cette méthode scientifique propre à l'histoire leur a permis d'élargir et d'enrichir le champ de la recherche historique en Afrique en général et au Cameroun en particulier. Sur le plan de l'enseignement, l'africanisation et la *camerounisation* des enseignements et des programmes universitaires au Cameroun sont imputables à ces premiers acteurs de l'historiographie camerounaise. Pédagogues, ils ont prouvé que l'histoire africaine pouvait se faire sur la base d'une diversité de sources susceptibles de restituer à l'Afrique sa vraie image. Bien plus, ils ont montré que l'histoire africaine en

général et camerounaise en particulier, n'avait pas encore été suffisamment explorée ; ce qui les amena à interpeller nombre d'Africains en général et de Camerounais en particulier à s'y investir. Ils se sont également affirmés comme des "grands maîtres, des initiateurs à la chose historique et dont le maître-mot était celui du travail et essentiellement du travail bien fait"[133]. C'est sur cette base qu'ils se sont investis considérablement à la formation de nombreux étudiants en histoire, à même d'assurer la relève. Toutefois, malgré cette immense contribution dans la consolidation de l'historiographie camerounaise, il ressort néanmoins que cette dernière a été prisonnière d'un certain nombre de contraintes. Nous allons analyser ces pesanteurs dans le chapitre suivant et proposer également quelques solutions pour y remédier.

[133] Propos tenus lors de la soutenance du HDR du professeur Eugène Désiré Eloundou par S. Efoua Mbozo'o, 62 ans, historien et enseignant au département d'histoire de l'Université de Douala, Yaoundé, 10 octobre 2014.

CHAPITRE VI :
PESANTEURS DE L'HISTORIOGRAPHIE CAMEROUNAISE POSTINDÉPENDANCE ET PERSPECTIVES

L'historiographie camerounaise est un construit dynamique qui s'intègre dans l'histoire scientifique du Cameroun. C'est dire qu'elle prend réellement corps au lendemain des indépendances, à la faveur de la mise en place de l'université et des institutions de recherche en sciences humaines et sociales. C'est à partir de cette période que furent posés les jalons scientifiques de l'écriture de l'histoire du Cameroun afin de corriger les imperfections qu'elle renfermait[1], et aussi dans le but de faire avancer la recherche historique au Cameroun. C'est ce qui explique l'immersion des Camerounais dans le champ historiographique local. Dès lors, les productions historiennes de la première cuvée d'historiens camerounais, notamment ceux qui font l'objet du présent travail, sont nombreuses et ont enrichi davantage les travaux des générations suivantes. Cette première génération qui intervient dans un contexte marqué par un frémissement intellectuel et des luttes pour la reconstitution du passé des sociétés africaines. Elle a produit une littérature dense et diversifiée sur l'histoire du Cameroun. Leurs travaux sont dans l'ensemble de véritables synthèses générales sur le Cameroun, même si certains parmi eux ont touché des aspects singuliers de l'histoire des peuples du Cameroun. Bref, cette génération a posé les bases de l'écriture d'une histoire du Cameroun digeste et actualisée[2]. Toutefois, en dépit de la contribution remarquable de ces premiers historiographes camerounais dans l'écriture de l'histoire et dans l'avancée de la science historique, l'historiographie camerounaise est demeurée prisonnière d'un certain nombre de contraintes tant structurelles, conjoncturelles qu'épistémologiques. S'il est couramment admis que l'historiographie est fille de son temps, alors il importe ici d'analyser ces pesanteurs ayant entaché la production historienne au Cameroun durant les trente premières années ayant précédé les indépendances (I), et de proposer tout aussi des pistes de solutions pouvant permettre une restructuration de cette historiographie camerounaise (II). Ainsi, à la lumière de la pensée de Roland Barthes, il est question tout au long de ce chapitre de poser un discours de la scientificité[3], qui permet de marquer une rupture épistémologique avec certains éléments en vigueur dans la pratique historienne. Des éléments qui ne donnent pas la possibilité au Camerounais de comprendre et de se réapproprier son histoire.

---

[1] Ces imperfections sont en effet les erreurs savamment injectées par l'historiographie coloniale ainsi que par les amateurs occidentaux qui s'étaient lancés dans la production historienne sur le Cameroun durant la période coloniale, et même bien avant. Il était donc impératif de corriger ces imperfections en rétablissant la vérité historique.

[2] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.28.

[3] R. Barthes, *Le bruissement de la langue. Essais critique IV*, Paris, Éd. Seuil, 1984, p.130.

I- Les pesanteurs de l'historiographie camerounaise au lendemain des indépendances

Il est question dans cette section de partir de la contribution des premiers historiographes camerounais, pour dégager un certain nombre de contraintes qui ont émaillé la production historienne au Cameroun au cours des trois premières décennies postindépendances. Ces pesanteurs de l'historiographie camerounaise, reposent entre autres sur des déterminants tels que : la forte dépendance vis-à-vis du cadre institutionnel étatique ; les thématiques limitatives ; l'exclusion systématique de la biographie ; la périodisation et les terminologies inappropriées ; la claustration dans des sphères disciplinaires, spatio-linguistiques et thématico-religieux.

1. Une historiographie dépendante du cadre institutionnel étatique

L'historiographie camerounaise, au cours des trente premières années après les indépendances, a été sous le contrôle du système politique en place. Cette influence ne donnait aucune liberté aux historiographes de se mouvoir et d'exposer librement les faits, surtout politiques, sous peine d'être taxés de subversifs[4]. C'est dans ce contexte que l'État s'est érigé en "gendarme", afin de veiller sur la production historienne. Cette dernière était dès lors faite au sein des institutions mises en place par l'État. Il s'agit précisément ici de l'unique université d'État basée à Yaoundé et des centres de recherches en sciences sociales comme l'Institut des Sciences Humaines (ISH)[5]. C'est au sein de ces structures

[4] La subversion de manière courante désigne toute action visant à troubler, à porter atteinte ou à renverser l'ordre politique établi. Mais dans le contexte camerounais, la subversion a été conçue comme toute tentative visant à s'attaquer ou à s'opposer à la volonté des décideurs politiques. Ainsi, était taxé de subversif tout individu qui propageait des idées ou des théories, de nature à troubler ou à renverser l'ordre social ou politique. À ce sujet, lire l'Ordonnance n°62/OF/18 du 12 mars 1962, portant répression de la subversion au Cameroun. Cette loi, véritable instrument répressif, intervient dans un contexte particulier de l'histoire politique du Cameroun. Il s'agit notamment de cette période marquée par de vives contestations politiques dont fait face le pouvoir politique camerounais, en l'occurrence la lutte armée qui l'oppose à l'Union des Populations du Cameroun (UPC). Dans ses articles 1, 2 et 3, elle conçoit la subversion comme le fait :
- d'avoir par quelque moyen que ce soit, incité à résister à l'application des lois, décrets, règlements ou ordres de l'autorité publique (Article 1) ;
- d'avoir porté atteinte au respect dû aux autorités publiques ou incité à la haine contre le gouvernement de la République, ou de participer à une entreprise de subversion dirigée contre les autorités et les lois de ladite République, ou d'encourager cette subversion (Article 2) ;
- d'avoir émis ou propagé des bruits, des nouvelles ou des rumeurs mensongers, soit assorti de commentaires tendancieux des nouvelles exactes, lorsque ces bruits, nouvelles et commentaires sont susceptibles de nuire aux autorités publiques (Article 3).

[5] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.24.

étatiques qu'une recherche historique méthodique ainsi qu'une production historienne connurent une orientation féconde, avec notamment l'implication de nombreux producteurs de l'histoire du Cameroun[6]. Mieux encore, ceux-ci dans leur grande majorité, étaient attachés à ces institutions étatiques. Lesquelles institutions étaient d'ailleurs financées par les fonds publics. Dans cette ambiance, il devenait quasi impossible pour ces acteurs du savoir historique de mener à bien leur recherche et d'accompagner aisément ces institutions dans l'accomplissement de leur mission régalienne, celle de promouvoir la recherche fondamentale. Cette ascendance de l'État sur l'historiographie amena dès lors les historiographes, très souvent, à produire des travaux de recherche parfois teintés de jugements de valeurs[7].

Bien plus, c'est ce même pouvoir politique qui dicta les orientations de l'historiographie du Cameroun. Il décida de choisir et de proposer les axes pouvant être abordés, et classant certaines questions sous le registre du "tabou". C'est le cas par exemple de certains aspects politiques – comme le nationalisme camerounais[8], les violences ayant accompagné le processus de décolonisation du Cameroun et les acteurs de

---

[6] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.24.

[7] E. F. Ngagoum, "Le Cameroun d'hier à aujourd'hui : état des lieux d'un État-nation sexagénaire", Appel à contribution, *Calenda*, publié le lundi 15 juin 2020, [En ligne], disponible sur https://calenda.org/775304, consulté le 27 août 2021 à 15h47min.

[8] Le nationalisme camerounais remonte à une période très éloignée de l'histoire du Cameroun. Il s'est manifesté en fonction des moments que traversait le pays. Ses premiers balbutiements ont été visibles au lendemain de la signature du traité Germano-Douala, lorsqu'en violation d'un certain nombre de dispositions dudit traité via des expropriations et des bastonnades publiques, les populations de la Côte se sont dressées contre l'occupant allemand. Il en est de même des vives résistances dont fit face l'Allemagne dans son projet de conquête et de pacification de l'hinterland camerounais. Aussi, au lendemain des deux guerres mondiales, le Cameroun est soumis successivement à deux régimes internationaux : le mandat de la Société des Nations (SDN) en 1922 et la tutelle de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1946. Pour son administration, il est confié à deux puissances, la France et la Grande-Bretagne, qui ont pour missions de favoriser le progrès politique, économique et social des populations camerounaises, et d'accompagner le pays sur la voie de la souveraineté ou de l'indépendance. Suite aux lenteurs observées dans l'atteinte de ces missions, les populations camerounaises manifestèrent une fois de plus leur nationalisme en créant des mouvements nationalistes visant à déstabiliser et à bouter l'ordre colonial. L'une de ces associations virulentes est l'UPC, créée le 10 avril 1948. Cette dernière va mener une lutte ardente et sanglante contre l'administration coloniale ainsi que contre les autorités politiques camerounaises installées par la France au cours de l'année 1960. Ceci dans le but d'obtenir une indépendance "réelle" du Cameroun. Pour plus de détails sur le nationalisme camerounais, lire entre autres R. Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC (1946-1958)*, Paris, Karthala, 1986 ; A. Mbembé, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun*, Paris, Karthala, 1996 ; F. Chindji-Kouleu, *Histoire cachée du Cameroun*, Yaoundé, Saagraph, 2006 ; D. Abwa, *Cameroun : Histoire d'un nationalisme* (1884-1961), Yaoundé, Éd. CLÉ, 2010 ; Th. Deltombe, M. Domergue et J. Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, Paris, Éd. La Découverte, 2011 ; V. G. Fanso, "Commerce et hégémonie sur la côte du Cameroun (1879-1887)", in M. Z. Njeuma (dir), *Histoire du Cameroun (XIX^e s. – début XX^e s.)*.., pp.99-133.

la lutte armée pour la libération du Cameroun – qui étaient proscrits tant aux historiens qu'aux étudiants. Il est bien vrai, quelques chercheurs camerounais s'y sont penchés, notamment Mongo Béti[9], Abel Eyinga[10], Achille Mbembé[11], etc., mais leurs efforts ont été vains. Ils ont subi les affres du pouvoir politique en place ; ce qui leur a valu leur exil hors du territoire camerounais[12]. Bien évidemment, il s'agit d'une domestication de l'histoire à de fins politiques. Une instrumentalisation consciemment orchestrée par les dirigeants politiques de cette période, dans l'optique d'asseoir leur autorité et leur légitimité tant contestées. C'est ce que souligne Gilbert Lamblin Taguem Fah à travers ces propos :

> Pendant longtemps par exemple, il était risqué voir suicidaire d'aborder la question du nationalisme camerounais. Le commandement y voyait un terrain de délégitimation de son action autant qu'une atteinte au rôle qu'il souhaitait s'attribuer, principalement dans le processus de transfert de souveraineté politique mais de façon globale, dans l'ensemble du nationalisme camerounais pour lequel ceux à qui la « ruse de l'histoire » a conféré la gestion de l'Etat postcolonial n'avaient aucunement contribué. Dans un élan d'hystérie qui cachait mal sa paranoïa, l'administration postcoloniale avait nerveusement confisqué toutes initiatives de production de l'histoire. Elle avait satellisé les balbutiements en cours. La jeune historiographie du Cameroun en gestation s'en trouvait éventrée. Incontestablement, le politique jouait un rôle déterminant tant dans l'orientation de la production historienne, que dans la mise à disposition des sources. L'histoire était comme prise en otage par des gouvernants visiblement conscients de leur manque de patriotisme. […] Ayant décelé et anticipé la capacité de nuisance que pourrait engendrer une histoire objective, l'administration avait vu en l'histoire un véritable péril qu'il importait de conjurer à travers des formes diverses de surveillance, de contrôle et d'institutionnalisation[13].

De cette pensée, il ressort que les dirigeants de l'État camerounais postindépendance ont emboîté le pas au colonisateur. C'est dire qu'ils ont décidé de priver les Camerounais de leur véritable histoire, en instrumentalisant la recherche historique. La jeune et dynamique historiographie camerounaise, prise sous l'étau compresseur d'une forme d'"État importé" au sens de Bertrand Badie[14], s'est vue occultée. Il en est de même de ses sources. La mise

---

[9] Mongo Béti, *Main basse sur le Cameroun : Autopsie d'une décolonisation*, Paris, Éd. François Maspero, 1972.

[10] De nombreuses publications d'A. Eyinga touchent à ces aspects fâcheux de l'histoire du Cameroun. Il s'agit entre autres de : *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, 1978 ; *Mandat d'arrêt pour cause d'élections. De la démocratie au Cameroun (1970-1978)*, Paris, L'Harmattan, 1978 ; *Démocratie de Yaoundé : Syndicalisme d'abord (1914-1946)*, T.1, Paris, L'Harmattan, 1985 ; etc.

[11] A. Mbembé, "La vie quotidienne dans le maquis du Sud-Cameroun de 1955 à 1960", mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé, 1980. Ce mémoire portait sur les nationalistes des indépendances du Cameroun réunis au sein de l'UPC, ainsi que sur la lutte armée qui a accompagné le processus de libération du Cameroun de la domination européenne. Cependant, ce mémoire fut interdit d'être défendu publiquement et les membres du jury convoqués refusèrent de prendre part à la soutenance.

[12] Entretien avec J. Tanga Onana, 62 ans, historien et chef du département d'histoire l'ENS de Bertoua, Yaoundé, 26 mars 2020.

[13] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", pp.24-25.

[14] B. Badie, *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992. Dans cet ouvrage, le politologue français spécialiste des relations internationales, met en exergue la domination culturelle dont

à disposition de ces sources, en l'occurrence les archives laissées par le colonisateur, émanait de la volonté du politique. Ainsi, les chercheurs n'avaient accès qu'aux archives très anciennes du passé du Cameroun, c'est-à-dire celles ne pouvant porter atteinte à l'autorité politique établie. En ce qui concerne les archives récentes, puisque la plupart des acteurs politiques des années ardentes des indépendances étaient encore en vie, elles étaient classées secrètes et inaccessibles au public. Bref, l'administration camerounaise va, au même titre que le colonisateur, domestiquer l'écriture de l'histoire. Méfiante, elle va s'arranger à rendre accessible aux chercheurs les faits qu'elle juge digne d'être présentés.

Dans cet enchevêtrement inextricable, l'histoire du Cameroun a été falsifiée et transmise aux générations suivantes de manière parcellaire. En effet, tout comme le pouvoir politique contrôlait la production historienne, il s'employait aussi à établir son imperium sur la politique éducative. Il revenait de ce fait au politique de définir dans les programmes scolaires, les aspects devant être enseignés tant dans les établissements primaires, secondaires, qu'à l'Université. Sous ce coup, de nombreux pans de l'histoire du Cameroun furent sacrifiés sur l'autel de l'oublie volontaire. Il en est de même des héros nationalistes de l'histoire du Cameroun qui sont passés sous silence. Ils ont même été bannis du discours public. La simple évocation de leur nom était passible de sanctions. A contrario, le pouvoir politique va "ériger, à la gloire d'obscurs personnages, des monuments qui continuent d'être substitués à de véritables lieux de mémoire"[15]. Une récente étude menée en 2014 par Étienne Ségnou[16], montre en effet la place qu'a occupé le nationalisme camerounais dans les programmes d'histoire en vigueur tant au primaire, au secondaire qu'au supérieur. De cette étude, l'on se rend à l'évidence que de 1963 à 1990, cette question de l'histoire politique du Cameroun était inexistante dans le premier programme d'histoire. Selon Étienne Ségnou, "sur les 249 leçons qu'il comportait, aucune ne portait sur le passé nationaliste du Cameroun, ni même sur l'histoire du Cameroun"[17]. Ce n'est qu'à partir de 1990, à la faveur de l'ouverture démocratique et des luttes pour les

---

font face les pays non occidentaux. Il démontre que tous les pays du sud ayant copié, emprunté ou importé modèles politiques de l'Occident (systèmes juridiques, démocratie représentatives, État, etc.), ont été confrontés à un échec sans précédent dans l'implémentation desdits modèles. Du moins, la greffe n'a pas pris.

[15] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", pp.24-25.

[16] E. Ségnou, "Le nationalisme dans le programme et manuels d'histoire : réalités et enjeux". HistoireEngagee.ca (16 avril 2014), [en ligne], disponible du http://histoireengagee.ca/?p=4178, consulté le 27 août 2021 à 10h26 min.

[17] Ibid., p.5.

libertés, que le nouveau programme prend en compte l'histoire du Cameroun, même si le nationalisme camerounais y était encore fortement marginalisé[18]. Cette tentative d'occultation de la mémoire politique du Cameroun trouve son fondement dans la longue guerre ayant favorisé la consécration de la souveraineté de l'État du Cameroun. Par conséquent, compte tenu du traumatisme engendré par cette période obscure et les multiples contestations observées entre les acteurs des indépendances du Cameroun, le pouvoir politique s'est donc arrangé à porter publiquement des volets marginaux de l'histoire du Cameroun. Telle est l'une des raisons pouvant expliquer la méconnaissance actuelle de l'histoire réelle du Cameroun[19].

S'il est donc établi que l'historiographie camerounaise a été soumise à la vindicte de l'État, qui s'attelait à la contrôler au travers des institutions de recherche qu'il finançait, alors il n'en demeure pas moins vrai qu'elle ne pouvait se départir de la force gargantuesque de l'autorité étatique. Elle ne pouvait réellement être dynamique et critique, en ce sens que ses sources étaient contrôlées et ses thématiques limitatives.

2. Des thématiques limitatives

L'historiographie camerounaise, entre 1960-1990, est à l'image de celle de l'Afrique toute entière. Elle s'est construite et s'est enrichie de thèmes variés[20]. Cependant, cette diversité cachait mal des insuffisances. Elle n'a pas aidé les Camerounais à saisir fondamentalement leur histoire ; car certains volets ont été étudiés sommairement dans le cadre des synthèses générales sur le Cameroun, tandis que d'autres n'ont pas été très élucidés voire même négligés. Ces limites observées au niveau des thématiques de l'historiographie camerounaise, seraient à attribuer à l'environnement politique qui prévalait au pays au cours de cette période. C'est-à-dire ce contexte caractérisé par une surveillance à outrance de la production historienne, comme mentionné dans le point précédent. Dans cette logique, les historiographes camerounais étaient contraints de se cantonner sur des thématiques toutes aussi importantes, mais n'ayant aucun rapport direct avec le politique. Ces thématiques ont donc été très limitatives. Ainsi, parler de la dimension limitative des thématiques de l'historiographie camerounaise

[18] Ségnou, "Le nationalisme dans le programme et manuels d'histoire : réalités et enjeux"…, p.5.
[19] Fernandes, "Histoire et mémoire au Cameroun", Appel à contribution, *Calenda*, publié le mardi 21 février 2017. [En ligne], disponible sur https://calenda.org/393735., consulté le 25 avril 2021 à 02h18 min.
[20] P. Kipré, "L'historiographie de la formation de l'État contemporain en Afrique noire : du devoir de mémoire à la construction de l'avenir", *Présence Africaine*, Nouvelle série, n°173, 1er semestre, 2006, p.145.

postindépendance, revient à montrer que celles-ci n'ont pas permis de faire connaître substantiellement l'histoire du Cameroun. Certes, les thèmes abordés par les premiers historiographes au cours des trois premières décennies qui ont suivi les indépendances, ont balisé l'histoire du Cameroun dans toute sa trame. C'est-à-dire qu'ils ont tourné autour des points phares de l'histoire du Cameroun, mais sans entrer en profondeur. Les travaux de cette première génération se sont focalisés sur des dimensions liées entre autres aux origines des peuples ; aux migrations anciennes ; au peuplement et à la mise en place des populations ; à l'organisation socioculturelle, économique et politique des groupes humains ; à la colonisation et ses corollaires (les résistances et les mutations nées du contact avec le colonisateur européen) ; aux sources de l'historiographie africaine et leurs problèmes ; etc. Pour mieux s'en convaincre, il est important de s'attarder sur deux aspects de l'historiographie camerounaise qui ont suffisamment été déroulés, mais qui n'ont pas permis de cerner l'histoire du Cameroun dans ses méandres : il s'agit ici des monographies et de la colonisation.

Concernant le premier volet, les monographies, elles ont largement dominé la production historienne en y occupant une place de choix. Ces monographies historiques à caractère ethnique, se sont imposées comme le cadre opératoire permettant de mieux appréhender le passé réel des entités ethniques que compte le Cameroun[21]. C'est au sein des institutions de recherche mises en place par l'État, que ces monographies ont été abondamment développées par le biais des travaux scientifiques (articles, chroniques historiques, ouvrages, mémoires et thèses)[22]. Elles ont porté sur des thématiques en rapport avec les origines, les migrations anciennes, le peuplement et la mise en place des populations ainsi que leur organisation socioculturelle, politique et économique. À partir des données orales, linguistiques et archéologiques, ces études sur des pans entiers de l'histoire des peuples ont retracé le passé des groupes ethniques du Cameroun en remontant à des périodes très lointaines. En ce sens, les travaux des historiographes tels que Martin Zachary Njeuma, Joseph-Marie Essomba, Eldridge Mohammadou ont certes été d'un grand apport dans l'historiographie du Cameroun, mais ils ont contribué à l'oubli et à l'ostracisation de nombreux groupes ethniques. À titre d'illustration, l'accent mis par Eldridge Mohammadou et Martin Zachary Njeuma sur l'histoire des peuls a laissé

[21] Mouctar Bah, " Quelques centres de production de l'histoire en Afrique de l'Ouest et du Centre"…, pp.174-175.
[22] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.25.

présager une forme d'hégémonie peule sur les autres communautés humaines de la partie septentrionale du Cameroun. Autrement dit, leurs monographies sur le Cameroun septentrional ont fait passer l'histoire peule comme le point central de l'historicité des peuples qui s'y trouvent. La conséquence de cet état de chose a été la naissance d'un "impérialisme peul accepté et allègrement véhiculé par nombre de chercheurs"[23]. Aussi, cette tendance à la monographie bien que suffisamment articulée pour certains groupes ethniques, a brillé par son inégale répartition. Des régions comme l'Est Cameroun ont été oubliées ou n'ont pas fait l'objet d'études[24]. La part belle a été faite aux sociétés du Cameroun septentrional, aux sociétés de la zone côtière, aux sociétés des zones forestières du centre et du sud, aux sociétés des grassfields.

En outre, l'historiographie camerounaise s'est également orientée vers la thématique de la colonisation. L'histoire coloniale du Cameroun, s'étalant de la signature du traité de protectorat jusqu'aux indépendances (1884-1961), a bénéficié d'une attention à nulle autre pareille. Elle se caractérise par la triple domination extérieure qu'a connu le Cameroun[25], couplé à son double statut international. En effet, dès 1884 le Cameroun tombe officiellement sous la domination de l'Allemagne qui, après avoir vaincu toutes les résistances et conquis le territoire, institua un système colonial odieux[26]. Ce système de cruauté perdura jusqu'en 1916, date marquant la fin de la Grande Guerre au Cameroun et couronnée par la défaite de l'Allemagne. Après les deux grands conflits mondiaux, le Cameroun acquiert deux statuts internationaux. Premièrement, il est placé respectivement sous le mandat de la SDN (de 1922 à 1945) et, deuxièmement sous la tutelle de l'ONU (de 1946 à 1961). Ces deux institutions internationales, pour assurer une gestion efficace de ce territoire, les confia à la France et à la Grande Bretagne. Les deux puissances avaient de ce fait pour mission principale d'accompagner le Cameroun jusqu'à sa maturité ou encore jusqu'à ce qu'il soit capable de s'auto-administrer. Sans toutefois s'attarder sur la présentation du passé colonial du Cameroun, il est important de signaler que cette séquence a grandement déterminé la production historienne au lendemain des indépendances. De nombreux travaux se sont ainsi focalisés sur cette période, en analysant

[23] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.26.
[24] Ibid., p.27.
[25] Cette triple domination extérieure qu'a connu le Cameroun tient du fait que ce pays est tombé sous le joug de trois puissances coloniales depuis la fin du XIX^{e} siècle. Ces trois puissances coloniales sont l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne.
[26] Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun…*, p.40.

la colonisation et son impact sur divers angles. Dès lors, les mutations socio-politiques, économiques, culturelles et religieuses nées du contact avec le colonisateur européen ont été mises en exergue afin de voir leur influence sur la conscience historique des populations camerounaises[27]. Dans cette perspective, les productions d'Adalbert Owona, d'Engelbert Mveng, de Maurice Mveng Ayi, de Fabien Kange Ewane, etc. sont déterminants. Mais compte tenu du fait qu'il existait des thématiques brûlantes – en l'occurrence la décolonisation du Cameroun, le mouvement nationaliste et l'insurrection conduite par l'UPC – les premiers historiographes se sont orientés plutôt vers des questions en rapport avec l'éducation, la santé, les résistances à la conquête et à la domination coloniales, l'effritement du pouvoir traditionnel, le passage d'une économie de subsistance à une économie de rente, l'influence exercée par le christianisme sur la structure culturelle des peuples, etc.[28]. Cependant, ces travaux sont restés plus descriptifs et très peu critiques, car prisonniers des sources coloniales[29]. C'est ce qui a amené Gilbert Lamblin Taguem Fah à soutenir la thèse selon laquelle "l'histoire coloniale du Cameroun a, en apparence été bien explorée mais la méthodologie reste problématique et l'approche demeure d'une légèreté déconcertante"[30]. Cette histoire coloniale n'a donc pas été cernée fondamentalement.

En sus de ces différentes thématiques, qui se sont avérées limitatives, il faut noter que l'on a fait face à une historiographie recluse au contexte national. Elle est demeurée pour beaucoup, focalisée sur le Cameroun. Les questions interafricaines ou internationales n'ont pas assez retenu l'attention des chercheurs durant ces trente premières années postindépendances. Ce n'est qu'autour des années 1990 et même bien après que des synthèses transrégionales font leur apparition dans l'historiographie du Cameroun[31], avec en ligne de mire les travaux axés sur les problèmes liés à la sécurité, à la paix, à l'esclavage, à l'intégration régionale, aux prisons, à l'histoire militaire, à l'histoire des relations internationales[32].

Bref, il faut se rendre à l'évidence que l'historiographie camerounaise postindépendance s'est illustrée par le caractère limité de ses thématiques. Ces thèmes ont

[27] Mouctar Bah, "Quelques centres de production de l'histoire en Afrique de l'Ouest et du Centre"…, p.175.
[28] Ibid.
[29] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.26.
[30] Ibid.
[31] Ibid., p.27.
[32] Mouctar Bah, "Quelques centres de production de l'histoire en Afrique de l'Ouest et du Centre"…, p.175.

été très limitatifs ou pas assez suffisants pour que les Camerounais puissent s'approprier leur histoire. Il s'agit là d'une pesanteur qui préoccupe actuellement la classe des historiens camerounais. Ces derniers ne cessent de lancer des appels pour la réalisation d'un projet de réécriture de l'histoire coloniale du Cameroun d'une part et d'autre part de l'histoire générale du pays. À cette pesanteur portant sur les thématiques, se greffe une autre tout aussi importante : il s'agit de l'exclusion systématique de la biographie historique.

3. L'abandon systématique de la biographie

La biographie a été un domaine marginal de l'historiographie camerounaise au cours des années 1960-1990. Systématiquement mis à l'écart, cette question n'a presque pas bénéficié d'une attention particulière de la part de ces premiers historiographes camerounais. Son abandon dans le champ historiographique est à porter à l'actif d'un contexte particulier, celui marqué par l'émergence de la nouvelle histoire sociale avec en ligne de mire les sciences humaines[33].

Longtemps abordée dans l'historiographie de l'antiquité classique, notamment dans les écrits des historiens romains comme Tite-Live et Suétone, la biographie fut délaissée progressivement de la pratique historienne[34]. En effet, le délaissement de ce genre historique dans l'historiographie remonte depuis les années 1950, lorsque la biographie a été indexée comme un style ubuesque, hagiographique ou propagandiste. Dans un élan de sublimation, elle tentait de donner une certaine légitimité aux "grands hommes" ayant marqué l'histoire. À travers cette manière de faire l'histoire par le haut, les masses paupérisées ou les "petits hommes" se trouvaient délaissés du champ de l'historicité. De ce fait, la biographie a été considérée comme étant moins scientifique, puisque s'apparentant à l'histoire événementielle tant rejetée par l'École des Annales. De manière on ne peut plus claire, la biographie a été excessivement marquée par sa conception grossière du personnage, son caractère artificiel ou absurde et sa propension à ramener dans "l'illusion rétrospective", pour emprunter ces expressions chères à Pierre Bourdieu[35]. Cette critique infligée à la biographie serait liée à son manque de dynamisme

[33] M. Ferro, "La biographie, cette handicapée de l'histoire", *Le Magazine littéraire*, 1989, p.86.
[34] T. Mouctar Bah, "Acteurs de l'histoire : la biographie comme genre historique et l'histoire locale", *Ngaoundéré-Anthropos*, vol. III, n° spécial 1, 1998, pp.103-104.
[35] P. Bourdieu, "L'illusion biographique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, 1986, pp.69-72.

historique ; c'est-à-dire qu'elle retracerait la vie d'un personnage historique suivant une logique superficielle et anecdotique, en usant une chronologie plate et sans toutefois montrer les liens existants entre l'individu et la société[36]. Il se pose donc un réel problème de représentativité de l'individu en adéquation avec son univers socioculturel, économique et politique[37]. Or, l'individu est le produit d'un contexte social bien particulier. Son existence, loin d'être solitaire, s'imbrique dans un faisceau de relations où convergent les évènements et les forces sociales liés à son environnement[38]. Il était donc absurde, selon les détracteurs de la biographie, de mener une étude sur l'individu en le détachant de son environnement social.

Ainsi, face à ces manquements observés dans l'approche biographique, celle-ci fut méprisée au point de tomber sans appel sous le registre de l'ostracisme. Ce rejet se fit au profit de l'histoire économique et sociale. En d'autres termes, les historiens ont porté beaucoup plus leur attention sur "les groupes et les mouvements sociaux, ou sur l'étude des grandes séries plutôt que sur les individus"[39]. Par ricochet, la biographie fut tenue à l'écart par la communauté historienne, qui la percevait comme un aspect "anecdotique, subjectif, conservateur sur le plan scientifique et idéologique"[40]. Considérée comme une hérésie et un aspect périphérique de l'historiographie, elle a été très "vilipendée et systématiquement évacuée du champ de la production historienne"[41].

Il va donc sans dire que cette étude portant sur les acteurs de l'histoire, a brillé par son absence dans les productions historiennes des premiers historiographes camerounais durant les trois décennies ayant suivi les indépendances. En parcourant l'ensemble de leurs productions, l'on constate que l'aspect biographique a été marginalisé. Nombre

---

[36] J. Le Goff, "Comment écrire une biographie aujourd'hui", *Le Débat*, n°54, 1989, p.50.

[37] L. Veysey, "Intellectual History ant the New Social History", in J. Hingham and P. Conkin (eds), *New Directions in American Intellectual History*, Baltimore, The Johns Hopkins UP, 1979, p.20.

[38] J. Lepore, "Historians Who Love Too Much: Reflections on Microhistory and Biography", *Journal of American History*, n°88, 2001, p.131.

[39] A. Lévesque, "Réflexion sur la biographie historique en l'an 2000", *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n°1, 2000, pp.95-96.

[40] N. Arambasin, "Le savoir sur la peinture à l'épreuve des récits biographiques contemporains : vers une critique postmoderne de l'histoire de l'art", in D. Minary (éd.), *Savoirs et littérature*, vol. 2, 2001, pp.109-136.

[41] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.43-44.

d'entre eux ne s'y sont pas intéressés, à l'exception d'Eldridge Mohammadou[42] et de Joseph-Marie Essomba[43]. C'est néanmoins au cours des années 1980 que ces derniers se sont essayés dans le style biographique. Leur entrée dans le domaine de la biographie trouve son explication dans le contexte des années 1980, lorsque des historiens issus de l'École des Annales commencèrent à réintégrer la biographie dans l'historiographie[44]. C'est ainsi que la biographie va faire son retour en grâce dans les travaux des universitaires occidentaux – artisans de la nouvelle histoire – tels que Jacques Le Goff, Jean-Claude Passeron, John Hingham, Paul Conkin, Gordon Wood, Giovanni Levi[45]. Mais au Cameroun, c'est davantage au cours des années 1990 que l'on observe derechef une intrusion de la biographie dans la pratique historienne. Cette reconsidération est marquée par le renouveau qui a caractérisé la production historienne locale. Suite à l'ouverture démocratique du pays et aux revendications des libertés exprimées par les populations camerounaises, il va s'opérer un bouleversement dans le mécanisme de production de l'histoire du Cameroun avec la mise en place d'une historiographie révisionniste. Laquelle va redonner vie à l'approche biographique. Les ténors de cette approche dans l'historiographie camerounaise étant Thierno Mouctar Bah et Daniel Abwa[46].

La biographie a donc constitué le parent pauvre de l'historiographie camerounaise au lendemain des indépendances. Elle a été placée à la périphérie de la production historienne, en raison du fait qu'elle s'intéressait plus aux grands hommes, aux héros de l'histoire, sans toutefois aider à saisir l'histoire des groupes sociaux de manière tangible. Une autre limite observée dans la production historienne durant les trente premières années postindépendances, repose sur la périodisation et les terminologies utilisées pour rendre compte du passé du Cameroun.

---

[42] E. Mohammadou, *Idriss Alaoma, ou l'apogée du Kanem-Bornou (XVI^e siècle),* Libreville, Éd. Lion & Dakar, NEA, Collection "Grandes figures africaines", 1983.

[43] J.-M. Essomba, *Manemba ou les souvenirs d'un enfant de brousse*, Yaoundé, Éd. Semences africaines, 1986.

[44] N. Wulf, "Biographie et histoire dans la jeune République. Réflexions méthodologique", *Transatlantica*, [En ligne], 1|2002, mis en ligne le 30 juin 2006, disponible sur http://journals.openedition.org/transatlantica/392, p.1, consulté le 29 avril 2021 à 17h26 min.

[45] J. Meizoz, "Avant-propos", in Ph. Kaenel et al. (éd.), *« La vie et l'œuvre » ? Recherches sur le biographique*, Actes du colloque de relève organisé à l'Université de Lausanne les 8-9 novembre 2007 par la Formation doctorale interdisciplinaire, Université de Lausanne, 2008, pp.4-5.

[46] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", pp.44-45.

4. L'utilisation d'une périodisation et des terminologies inappropriées

Une autre pesanteur, et non des moindres, de l'historiographie camerounaise a résidé dans l'usage d'une périodisation et des terminologies inappropriées.

4.1. Des terminologies inadéquates

Pour ce qui est des terminologies, il y a lieu de rappeler que l'historiographie camerounaise s'est construite autour des concepts surannés et impropres à la compréhension de l'histoire du Cameroun. Des notions équivoques et pestilentielles qui ont contribué à conforter les thèses européocentristes au sujet de l'irrationnalité de l'Afrique. Ces terminologies rébarbatives et déconcertantes ont ainsi fait leur lit dans les productions historiennes au lendemain des indépendances. Au nombre de ces expressions et vocables inadéquats, l'on peut relever entre autres : "préhistoire" ; "paléolithique" ; "néolithique" ; "précolonial" ; "colonial" ; "postcolonial" ; "antiquité" ; "moyen âge" ; "temps modernes" ; "temps contemporains" ; "despote" ; "envahisseurs" ; "ethnie" ; "sauvages", "paresseux" ; "primitifs" ; "nègre" ; "bois d'ébène" ; "indigènes" ; "civilisés/non-civilisés" ; "animisme" ; "indigène" ; "Pygmée" ; "maquisards"[47] ; "autochtones" ; "allogènes" ; "hommes des cavernes" ; "homme de petite taille" ; "société anarchique" ; "société acéphale" ; "fétichisme" ; "totémisme" ; etc.[48].

Certains de ces énoncés, chargés de préjugés, ont été abondamment utilisés par nombre d'historiographes camerounais. Ces terminologies relavant d'un cadre euro-centrique, ayant eu droit de cité dans l'historiographie camerounaise, ont été utilisées pour

[47] Le qualificatif "maquisards" a été utilisé pour désigner les nationalistes camerounais engagés dans la lutte de libération du Cameroun contre la domination européenne. Ces nationalistes des années ardentes des indépendances réunis au sein de l'UPC, réclament le respect des accords de tutelle par la France et la Grande-Bretagne, ainsi que les indépendances et la réunification du Cameroun. Au départ, leur revendication était pacifique, mais c'est face à l'intransigeance et à la brutalité de l'administration française que les nationalistes camerounais prirent les armes pour engager une lutte armée qu'ils n'avaient ni voulu, ni préparé. Suite à l'interdiction de l'UPC en 1955 par le Haut-commissaire Roland Pré, ces nationalistes entrèrent dans le maquis ou dans la clandestinité et menèrent une guérilla sans merci contre l'administration coloniale française. Ce conflit asymétrique, fondé sur un rapport de force déséquilibré entre les deux protagonistes, dura seize ans et occasionna d'innombrables pertes en vies humaines au Cameroun. Au sujet de cette guerre de libération du Cameroun, lire Deltombe, Domergue et Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique…* ; lire aussi D. Yagnye Tom, *L'UPC face au marasme camerounais*, Paris, L'Harmattan, 2004, p.39.

[48] Au sujet de ces terminologies inappropriées de l'historiographie camerounaise, lire Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", pp.28-29. Lire aussi Elouga, "Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba"…, p.19.

catégoriser les périodes de l'histoire du Cameroun ainsi que les groupes humains qui y vivent. L'analyse de ces expressions laisse entrevoir un vocabulaire discriminant, qui est cette construction humaine des énoncés dévalorisants, grotesques, déconcertants ou encore discriminants. Ce vocabulaire se résume en un ensemble de mots et d'expressions savamment élaborés dans le but de décrire ou de catégoriser négativement l'autre[49]. Il est une manifestation pure du racisme, car sa finalité était de placer l'Africain à l'écart de la civilisation, de la rationalité ou de la pensée logique. Mieux encore, il cherche à ravaler l'Africain dans la sphère de l'anhistoricité, de l'irrationalité. C'est ce qui amena Gilbert Lamblin Taguem Fah à soutenir que ces terminologies "reproduisent le contexte colonial et perpétuent la mentalité de dépendance à une historiographie colonialiste à tendance hégélienne"[50]. Autrement dit, ces notions consolident et perpétuent les stéréotypes véhiculés par le penseur allemand Hegel, au sujet de la pseudo anhistoricité de l'Afrique et de la mentalité prélogique" de l'Africain[51].

En guise d'illustrations, si l'on s'arrête un tant soit peu sur le terme "Pygmée", il faut dire qu'il revêt une connotation péjorative et insultante à la limite, puisque entaché de préjugés. Ce terme fut employé pour la première fois en 1873 par le botaniste et ethnologue allemand Georg August Schweinfurth, pour désigner ces communautés humaines dont l'aspect et le type d'habitat diffèrent des autres Africains[52]. Ils sont donc qualifiés de "nains" ou de "négrilles" à la fin du XIX^{e} siècle par les explorateurs européens à l'instar de Henry Morton Stanley, Ernest Hamy, Georg August Schweinfurth, etc.[53]. Ce vocabulaire discriminant, en référence à la taille de ces peuples retrouvés majoritairement dans les milieux forestiers en Afrique, a longtemps été employé et continue même d'être utilisé dans de nombreux travaux des historiens camerounais sans être remis en question[54]. Il en est de même des sémantiques comme "précolonial",

[49] Pour plus d'informations sur la notion du vocabulaire discriminant, lire F. Etaka Tsayem, "Le Cameroun face à la question transnationale du vocabulaire discriminant en milieux urbains : Étude menée auprès des Jeunes de la ville de Yaoundé", Mémoire de Master en Relations Internationales / Coopération Internationale et Coopération Décentralisée pour le Développement, IRIC, Université de Yaoundé II, 2018.
[50] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.28.
[51] Ibid., p.29.
[52] M. Robillard et S. Bahuchet, "Les Pygmées et les autres : terminologie, catégorisation, politique", *Journal des Africanistes*, tome 82, fascicule 1, 2ème trimestre, 2013, p.16.
[53] Ibid.
[54] Il faut noter que le concept "Pygmée" est de plus en plus frappé d'opprobre et disparaît progressivement dans les publications et dans les cercles officiels. Compte tenu de son acception péjorative, la terminologie en vigueur pour les désigner est celle des "quatre B" : Baka, Bagyéli, Bakola, Bedzan.

“colonial”, “postcolonial” qui sont toutes aussi inappropriés. Elles ont constitué le socle chronologique de l’historiographie camerounaise au lendemain des indépendances. Leur utilisation revient à ramener tout le passé du Cameroun à la période coloniale. C’est-à-dire à prendre comme point de repère de l’histoire du Cameroun, cette période marquée par la domination européenne. Or, le Cameroun a un riche passé qui remonte à des milliers d’années et démontré par des découvertes archéologiques. Bref, cette lexicologie inopérante, validée et omniprésente dans les productions historiennes des premiers historiographes camerounais, a phagocyté la mémoire du Cameroun en l’enfermant dans une dynamique d’“impuissancisation”[55]. C’est un truisme dans la mesure où, de nombreux historiens continuent de “s’engouffrer dans ces terminologies aussi désuètes qu’inappropriées”[56].

4.2. Une périodisation inadaptée

Au même titre que ses terminologies, la périodisation de l’histoire de l’Afrique en général et du Cameroun en particulier est demeurée inadaptée. L’on a noté, dans l’essentielle des publications des premiers historiographes camerounais, une réelle absence de distanciation critique par rapport à cet aspect. Cette lacune trouverait son fondement dans leur formation. Initiés dans les milieux savants occidentaux, par des maîtres occidentaux, ces premiers précurseurs de l’historiographie camerounaise n’ont pu se détacher totalement de la périodisation en vigueur dans l’histoire européenne spécifiquement. L’historiographie camerounaise est dès lors restée calquée sur cette périodisation. Elle s’est agrippée sur des références chronologiques telles que : Préhistoire, Moyen-Âge, Temps modernes et Époque contemporaine. Plus loin, elle a même fait de la colonisation le point d’ancrage de l’histoire des sociétés africaines ; ce qui conforte à bien des égards les thèses européocentristes. Ces derniers estimaient qu’il est inconcevable de parler de l’existence d’une histoire de l’Afrique noire avant 1800[57]. Et pourtant, l’adoption de cette périodisation du monde eurasiatique ne cadre pas avec les réalités locales propres à l’Afrique. C’est une périodisation faite de ruptures et de continuités. Or, l’histoire africaine s’inscrit dans une logique d’enchevêtrements et de sédimentations[58]. Elle est une

[55] Cette expression est empruntée au professeur E. D. Eloundou, lors de la soutenance de son Habilitation à Diriger les Recherches (HDR) le 10 octobre 2014 à la salle NBP1 de l’Université de Yaoundé 1.
[56] Taguem Fah, “Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …”, p.28.
[57] Brunschwig, “Éditorial du n°7”…, p.338.
[58] Taguem Fah, “Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …”, p.30.

succession ou un agrégat d'innovations qui se juxtaposent simultanément sans pour autant effacer de manière interstitielle les périodes antérieures. C'est l'idée que défend François-Xavier Fauvelle lorsqu'il soutient que :

> On ne peut pas complètement appliquer à la périodisation de l'histoire africaine, les mêmes catégories ou les mêmes découpages que celui en vigueur dans la zone eurasiatique. La raison est assez simple à comprendre. C'est qu'en Europe, les sociétés ont développé des innovations qui ont fini par araser ou effacer devant elles les formes d'organisations et d'économies antérieures. Par exemple, le Néolithique efface toutes les populations du Paléolithique qui recouraient à la chasse et à la cueillette. L'âge des métaux à son tour efface les périodes antérieures. Les formations étatiques effacent toutes les autres formes d'organisations antérieures du territoire, sans laisser d'interstices. En Afrique, il se passe le contraire. Ce n'est pas une succession d'innovations qui effacent devant elles les formes antérieures, mais plutôt une juxtaposition. On retrouve par exemple en Afrique un maillage d'hommes et de sociétés qui pour certaines pratiquent la chasse et la cueillette, d'autres développent des formes de productions alimentaires, d'autres des sociétés-États et des sociétés organisées différemment par lignage ou segmentaires. Cette juxtaposition des systèmes de production, des formes d'organisation politique et économique sont visibles dans toutes les sociétés africaines. Elle donne au monde africain cet aspect de patchwork quel que soit l'angle sous lequel on examine les choses. Dès lors, il est difficile de proposer une périodisation unique qui serait basée sur l'évolution de toutes les sociétés africaines[59].

Même s'il est difficile de périodiser l'histoire africaine comme l'indique François-Xavier Fauvelle, il faut dire que la périodisation attribuée à l'histoire du continent noir par les premiers historiographes africains a été arbitraire. En tant qu'outil de description et d'analyse des faits[60], cette périodisation n'a pas permis de donner profondément du sens à l'histoire africaine. C'est une périodisation qui a maintenu et continue de tenir l'Africain à l'écart de la rationalité, et partant de l'histoire. Elle a coupé l'Africain de son lointain passé. Au pire, elle a vilipendé son univers historique. C'est ce qui a fait dire à Joseph-Marie Essomba que "nous sommes encore très colonisés par l'usage des concepts de préhistoire et de précolonial qui, très souvent et pour certains, n'ont guère été utilisés que pour ridiculiser notre passé […]"[61]. Allant dans le même sillage, Joseph Ki-Zerbo, réitère que le concept de "préhistoire" utilisé pour faire référence à l'histoire ancienne de l'Afrique est incongru. L'emploi de cette terminologie comme cadre chronologique laisse comprendre que ce qui a été réalisé ou fait par les premiers hommes ne relève pas du domaine de l'histoire, c'est-à-dire hors du champ historique. Il le dit clairement en ces termes :

---

[59] F.-X. Fauvelle, "La périodisation de l'histoire africaine", cours du vendredi 08 mai 2020, [en ligne], disponible sur https://www.aphg.fr, consulté le 03 septembre 2021 à 09h31min.

[60] C. Coquery-Vidrovitch, "De la périodisation en histoire africaine. Peut-on l'envisager ? A quoi sert-elle ?", *Revue Afrique & histoire*, vol.2, 2004, p.39.

[61] J.-M. Essomba, "L'histoire ancienne du Cameroun est-elle possible ?", in M. Michel (éd.), *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire…*, p.30.

> Vous savez que nous avons recherché de nouvelles sources de l'histoire africaine, y compris la tradition orale. J'ai prouvé que le mot "préhistoire" était un mot mal venu. Je ne vois pas pourquoi les premiers humains qui avaient inventé la position debout, la parole, l'art, la religion, le feu, les premiers outils, les premiers habitats, les premières cultures seraient hors de l'histoire[62].

Au total, à partir de ces analyses sus évoquées, il y a lieu de comprendre qu'au lendemain des indépendances, il n'a pas existé une chronologie acceptable et correspondant aux évènements du passé lointain de l'Afrique. Il est bien vrai que dans quelques-uns de leurs travaux, des historiographes camerounais, à l'instar d'Eldridge Mohammadou et Martin Zachary Njeuma, ont pris le soin de ressortir une périodisation un peu plus proche des réalités historiques locales et en rapport avec les évènements présentés. Mais tout compte fait, cette lacune liée à la périodisation va constituer l'une des préoccupations des générations suivantes des historiens africains au cours des années 1990. Depuis peu, ils s'attèlent à bannir de l'historiographie africaine la périodisation eurocentriste en vigueur, et à construire eux-mêmes des échelles périodiques qui tiennent compte des réalités et des particularités africaines[63].

En plus de cette pesanteur axée sur la périodisation et les terminologies dont a fait face l'historiographie camerounaise au cours des trois décennies postindépendances, il faut signaler qu'elle a également été embrigadée sous des contraintes d'ordre disciplinaire, spatio-linguistique et thématico-religieuse.

5. La claustration sous des contraintes disciplinaires, spatio-linguistiques et thématico-religieuses

L'historiographie camerounaise s'est aussi enfermée sous des contraintes tant disciplinaires, spatio-temporels que thématico-religieuses.

5.1. Les contraintes d'ordre disciplinaire

Sur le plan disciplinaire, l'historiographie camerounaise s'est faite prisonnière d'elle-même, en dressant une barrière entre elle et les autres sciences ainsi que leurs méthodes[64]. Dans un élan conservatiste, elle rechignait à s'ouvrir aux autres disciplines ou à explorer dans les autres sciences les éléments nécessaires à une meilleure interprétation

---

[62] Ki-Zerbo, *A quand l'Afrique ?* ..., p.12.

[63] Cet aspect sur le redimensionnement de la périodisation de l'histoire africaine sera explicité dans la deuxième section de ce chapitre portant sur les perspectives envisagées.

[64] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.31.

des faits historiques[65]. Les productions historiennes n'intégraient presque pas aussi les instruments d'analyses des autres sciences. Cette tendance rigoriste, visait plus ou moins à préserver le caractère puritain de la discipline historique. Toute tentative de recourt à la pluridisciplinarité, aux théories de même qu'aux hypothèses de recherche, suffisait à rompre la saine communion qui lie l'historien à sa discipline[66]. Autrement dit, tout historiographe qui essayait de convoquer d'autres sciences dans ses analyses, de s'appuyer sur des théories ou de formuler des hypothèses de recherche, dans l'optique d'élargir la compréhension, était taxé d'hérétique et refoulé du champ historiographique. C'est le cas d'Eldridge Mohammadou qui s'est tourné vers l'ethnologie, l'anthropologie, la linguistique historique et a même développé des hypothèses notamment sur les Bârê-Tchamba[67]. Son objectif était de rendre intelligible l'histoire des peuples du Cameroun septentrional et central. Cependant, il a très vite été considéré comme un non-historien. Lisbet Holtedahl ne pense pas le contraire lorsqu'elle soutient qu'Eldridge Mohammadou – en dépit de ses travaux sur les peuples et les lamidats du Cameroun septentrional – n'est fondamentalement ni historien, ni anthropologue dans le sens occidental des termes[68]. Ce point de vue de l'anthropologue norvégienne, a suscité l'approbation de nombreux historiographes de pure formation au sein des milieux universitaires[69]. Ces derniers sont restés figés dans leur position à "défendre ce qu'ils considèrent comme la pureté de la discipline"[70], et à la préserver de toute intrusion exogène.

Bien plus, toujours sur le plan disciplinaire, l'historiographie camerounaise s'est engouffrée dans ce que Achille Elvice Bella a qualifié de "division manichéenne des spécialités"[71]. Mieux encore, elle s'est recroquevillée dans des spécialités qui n'ont pas vraiment permis d'appréhender tous les aspects de l'histoire du Cameroun. En effet, la spécialité est un milieu scientifiquement clos[72]. C'est un "espace discursif plus ou moins perméable et protégé par des référents de distinction et de distanciation par rapport aux autres spécialités"[73]. Au sein de l'unique université du Cameroun (l'actuelle Université de

[65] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.31.
[66] Ibid., pp.39-40.
[67] Ibid.
[68] Mouctar Bah, "L'œuvre d'Eldridge Mohammadou : sa contribution à l'historiographie du Cameroun"…, p.56.
[69] Ibid., p.54.
[70] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.31.
[71] Bella, "La production historienne au Cameroun à l'épreuve de la critique historique"…, p. 22.
[72] M. Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p.143.
[73] Bella, "La production historienne au Cameroun à l'épreuve de la critique historique"…, p. 22.

Yaoundé 1) par exemple, de 1962-1990, les spécialités offertes aux étudiants en histoire comprenaient entre autres : l'histoire ancienne, l'histoire africaine, l'histoire des relations internationales, l'histoire des faits économiques et sociaux, l'histoire des civilisations et des religions, l'égyptologie, etc.[74]. Ces domaines susmentionnés ont contribué à la formation de nombreux spécialistes. Cependant, d'autres champs de recherche se caractérisent par leur silence. Il s'agit entre autres de : l'histoire de la mémoire, l'histoire des mentalités, l'histoire de la sexualité, l'histoire des émotions, l'histoire de la famille, l'histoire des sciences, l'histoire de la marginalité, l'histoire de la justice, l'histoire du droit, l'histoire de l'état civil, l'histoire de l'environnement, etc.[75]. C'est dans cette ordre d'idée que l'on est amené à comprendre que l'historiographie camerounaise, au même titre que l'historiographie africaine dans son ensemble, a valorisé certaines formes d'histoire au détriment d'autres régimes d'historicité[76]. La résultante de cette situation est l'exploration limitée de l'histoire du Cameroun. Toutefois, s'il est établi que l'écriture de l'histoire est fonction de la position sociale de l'historiographe et surtout du contexte dans lequel il écrit[77], il faut donc dire que ces champs disciplinaires ne pouvaient être abordés in extenso. La raison pouvant être avancée pour le justifier est liée au fait que les préoccupations épistémiques de ces premiers historiographes étaient plus portées vers la réhabilitation de l'histoire des sociétés camerounaises. L'accent était dès lors mis sur certains aspects ayant été biaisés par l'historiographie coloniale.

Outre ce rigorisme disciplinaire et cet enfermement dans des spécialités on ne peut plus partielles, l'historiographie camerounaise a également été confrontée à d'autres pesanteurs sur les plans spatio-linguistique et thématico-religieux.

5.2. Les contraintes spatio-linguistiques et thématico-religieuses

Sur le plan spatio-linguistique, l'historiographie camerounaise s'est caractérisée par une forme de nombrilisme donnant lieu à un "marketing history"[78]. Autrement dit, elle a été marquée par un fort penchant pour l'historiographie du terroir. Nombreux sont ces

[74] Entretien avec E. Betobo Bokagne, 55 ans, historien, Yaoundé, 06 juillet 2021.
[75] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.50.
[76] S. Dulucq, *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'Époque coloniale (XIX^e^-XX^e^ siècles)*, Paris, Karthala, 2009, p.5. Pour également bien comprendre cette notion de "régimes d'historicité", bien vouloir se référer à l'ouvrage de Offenstadt, *L'historiographie*…, pp.14-15.
[77] Prost, *Douze leçons sur l'histoire*…, p.7.
[78] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.32.

historiographes qui se sont orientés vers leur région ou leur communauté d'origine, dans l'optique de mettre en avant les figures de l'histoire et les hauts faits des souverains qui se sont succédés à la tête de leur groupe d'appartenance[79]. Cette pesanteur a été observée dans les travaux d'Eldridge Mohammadou et bien d'autres historiographes camerounais à l'instar de Bongfen Chem-Langhëë, Zaphariah Lovett Elango, Emmanuel Ghomsi, Joseph-Marie Essomba. Certains comme Engelbert Mveng, Fabien Kange Ewane, Martin Zachary Njeuma se sont démarqués en menant des études soit sur tout le Cameroun, soit sur des communautés différentes des leurs. Cette orientation nombriliste de l'historiographie camerounaise s'est fortement généralisée, au point de donner naissance à une "historiographie de concessions ou de tranchées"[80]. Désormais, chacun prêchant pour sa chapelle communautaire, se lance dans une écriture utilitariste de l'histoire à des fins de sublimation, d'exacerbation des particularités ethniques. Une production historienne visant à blanchir les siens et à vanter leur mérite. Pour tout dire, elle a donné lieu à une forme de "terrorisme intellectuel" au sens d'Ibrahim Baba Kaké[81]. Une telle entreprise pourrait à coup sûr, expliquer les différentes crises sociales que traverse le Cameroun.

Sur le plan thématico-religieux, l'histoire religieuse est restée un domaine marginal de l'historiographie camerounaise. Moins abordée dans les milieux universitaires francophones, elle était appréhendée comme étant réservée aux seuls religieux ou hommes d'églises[82]. Les deux spécialistes qui se sont adonnés à cet aspect sont Engelbert Mveng et Fabien Kange Ewane. Tous deux hommes d'église, ils ont porté leur attention sur l'histoire du christianisme[83]. Cependant, l'Islam a été un peu négligé. Aucun historiographe n'a conduit de manière systématique une étude sur la religion musulmane, encore moins sur les religions traditionnelles camerounaises[84].

Dans la même lancée, on ne saurait clore cette section sans mentionner que l'historiographie camerounaise s'est heurtée aux approches et pratiques historiographiques occidentales. Les historiographes camerounais d'expression anglaise, se sont essentiellement appuyés sur les pratiques historiographiques anglosaxonnes. Tandis que

[79] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", pp.31-32.
[80] Ibid., pp.33-34.
[81] Baba Kaké, *Combats pour l'histoire africaine…*, p.11.
[82] Entretien avec S. Eyezo'o, 64 ans, historien, Yaoundé, 11 avril 2020.
[83] Mouctar Bah, "Quelques centres de production de l'histoire en Afrique de l'Ouest et du Centre"…, p.175.
[84] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.36.

ceux d'expression française n'ont pas pu échapper à l'orthodoxie en vigueur dans les milieux académiques français[85].

Au vu de ce qui précède, il y a lieu de noter que l'historiographie camerounaise a sombré et continue de s'engouffrer dans ces nombreuses contraintes d'ordre structurel, conjoncturel et épistémologique. Toutefois, quelques pistes de solutions sont envisageables en vue de restructurer la production historienne au Cameroun.

II- Les perspectives pour une historiographie camerounaise dynamique

Proposer des perspectives pour juguler les pesanteurs de l'historiographie camerounaise revient ici à présenter quelques pistes en vue de corriger ces lacunes. À ce niveau, il est nécessaire de ressortir des aspects qui ont déjà été abordés par quelques historiens camerounais et de mettre en exergue ce qui reste encore à améliorer. L'objectif est d'interpeller les historiens camerounais à donner une ligne directrice et des moyens adéquats à l'historiographie camerounaise, afin de la débarrasser de ces limites susnommées.

1. Le questionnement des sources

La source est le support de toute information. C'est elle qui en assure la crédibilité. Il n'y a pas d'histoire sans source, car c'est cette dernière qui rend l'analyse historique fiable. Elle permet de retracer le passé humain, à partir des faits. La source est le substrat de base de l'historien ; c'est-à-dire ce sur quoi il se fonde pour écrire l'histoire. Cependant, loin de s'attarder sur sa nature de "pain ou de poison pour l'historien" au sens de Joseph Morsel[86], il est plutôt important ici de statuer sur la nécessité de questionner les sources de l'historiographie camerounaise. Cette historiographie du XX^{e} siècle, bien qu'elle ait été construite autour d'une diversité de sources, n'a pas bénéficié d'une totale objectivité dans les récits. Cet argument se justifie par le fait que les historiens de cette période, phagocytés par diverses idéologies partisanes, n'ont pas assez adopté une posture critique à l'égard des sources. C'est pourquoi de l'avis de Carole Edwards, ils ont été amenés à "écrire une histoire sommaire, sans entrer en profondeur dans les méandres de

[85] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.35.
[86] Pour plus d'informations sur cet aspect, lire J. Morsel, "Les sources sont-elles « le pain de l'historien » ?", *Hypothèses*, n°7, vol. 1, 2004, pp.271-286. [En ligne], disponible sur https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2004-1-page-271.htm, consulté le 02 août 2023 à 01h25 min.

notre mémoire collective, ceci dans le but de répondre aux exigences du pouvoir politique en place"[87]. Partant de ce postulat, il convient de réexaminer les sources de cette historiographie pour lui donner plus d'épaisseur. Cette révision est nécessaire. Elle ne vise pas à remettre en question les sources classiques de l'histoire, très convoquées dans l'historiographie camerounaise. Au contraire, elle interpelle à une prise en considération des sources nouvelles en particulier et à un traitement cartésien de toutes les sources qui s'offrent aux exégètes du passé de manière générale.

Si l'engagement premier de l'historien est d'appréhender les problèmes sociaux dans toute leur complexité, alors il se doit d'interroger toutes les sources disponibles[88]. Ramené à l'historiographie camerounaise, ses spécialistes, à travers une démarche pluridisciplinaire, sont invités à mener leurs analyses à partir d'autres sciences. Mieux encore, leur mission est d'enrichir les sources de la discipline historique avec des sciences nouvelles. Au même titre qu'Engelbert Mveng et Joseph-Marie Essomba, qui ont innové en intégrant l'art et l'archéologie dans la gamme des sources de l'historiographie camerounaise, il est indispensable d'y intégrer d'autres supports plus actualisés, pour fournir à l'historien une certaine grille d'analyse et de compréhension des faits. Parmi ces sources, outre celles iconographiques et égyptologiques, il faut aussi s'appesantir davantage sur les sources littéraires ainsi que sur les sources audiovisuelles et numériques.

D'une part, les sources littéraires font référence à ces documents émanant de divers acteurs sociaux et dont la vraisemblance permet d'appréhender la réalité et de l'expliquer. Dans ce registre, on retrouve entre autres les documents produits par des poètes, des philosophes, des moralistes et apologistes, des rhétoriciens, des romanciers, des géographes, des mathématiciens, des médecins, des juristes, des économistes, des mythographes, des conteurs de miracles, des auteurs de correspondance, des lexicographes[89], etc. Ces documents apportent de la consistance aux récits historiques, mais à condition qu'ils soient soumis à une critique solide. Autrement dit, en plus des

---

[87] C. Edwards, "Réalité ou fiction ? L'histoire à l'épreuve du postmodernisme", *Revue européenne d'histoire*, vol. 18, n°4, 2011, p.489.

[88] M. Bouhaïk-Gironès, "L'historien face à la littérature : à qui appartiennent les sources littéraires médiévales ?", in Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public (dir.), *Être historien du Moyen-Âge au XXI^e siècle,* Actes du 38^e congrès de la SHMESP, Paris, Éd. de la Sorbonne, 2008, p.161.

[89] P. Bonnechere, "Les sources de l'histoire", in P. Bonnechere (Dir.), *Profession historien*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008, pp.27-39. [En ligne], disponible sur http://books.openedition.org/pum/443, consulté le 02 août 2023 à 13h19 min.

sources écrites conventionnelles comme les documents d'archives, l'historien est invité à s'inspirer des œuvres littéraires qui se présentent aussi comme des supports d'appoint pour l'analyse historique. Des historiens de renoms, tels que Tite-Live[90], Guibert de Nogent[91] et plus proche de nous Engelbert Mveng[92], ont abondamment exploité ce type de sources en vue de produire des travaux originaux. Les historiens camerounais sont dès lors invités à se pencher sur les œuvres des auteurs comme Mongo Béti, Bernard Nanga, Célestin Monga, Patrice Nganang, Alexie Tcheuyap, Pierre Fandio, etc. pour trouver des éléments nécessaires à l'analyse historique[93].

D'autre part, les sources audiovisuelles et numériques ne sont pas aussi en reste. Très récentes, ces sources inhérentes à l'analyse historique sont très sollicitées actuellement, compte tenu de l'excroissance de l'environnement médiatique et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Elles renvoient à la somme de documents consignés dans des bandes sonores et/ou visuelles en vue de présenter des faits ou des évènements. Leur caractéristique principale est l'instantanéité tant dans la consultation que dans l'accessibilité aux documents. Dans cette catégorie, interviennent les films documentaires et de fiction, les reportages, les interviews, les ouvrages et revues numériques et divers autres documents accessibles via les TIC (téléviseur, ordinateur, clé USB, CD-Rom, internet, téléphones portables, etc.)[94]. Rentrant dans le domaine de la "*Digital history*", ces sources aident à se constituer une base de données documentaires et bibliographiques et à effectuer une veille scientifique[95]. Une bonne appropriation, une rigueur dans l'exploitation et une contextualisation de ce type de sources, par les spécialistes de l'histoire, apportent également un plus au renouveau de la discipline historique. Lorsqu'ils sont soigneusement conservés, ces supports servent de véritables

---

[90] Dans son célèbre ouvrage intitulé *Histoire romaine* et constitué de près de 142 livres, Tite-Live retrace l'histoire de la cité de Rome sur une très longue période (753 avant J.-C. à 9 avant J.-C.), c'est-à-dire depuis les origines jusqu'à son époque. L'auteur va ainsi s'inspirer des sources littéraires en vigueur pour commettre ses différents livres.

[91] G. de Nogent, *Geste de Dieu par les Francs. Histoire de la première croisade*, Introduction, traduction et notes par M.-C. Garand, Turnhout, Brepols, 1998.

[92] E. Mveng, *Les sources grecques de l'histoire négro-africaine depuis Homère jusqu'à Strabon*, Paris, Présence Africaine, 1972.

[93] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.49.

[94] https://clubcedeao.com/Hist%202nde/Hist_2/co/L_2 -cours_methode_d_etude_en_histoire_6.html, consulté le 14 août 2023 à 11h37 min.

[95] E. Grandi et E. Ruiz, "Ce que le numérique fait à l'historien.ne", *Diacronie*, n°10, Février 2012. [En ligne], disponible sur http://journals.openedition.org/diacronie/2780, consulté le 15 août 2023 à 01h05 min.

archives pour la restitution de la mémoire des peuples. Leur dimension archivistique résulte du fait qu'ils aident à documenter des périodes parfois éloignées de l'histoire.

Ces deux catégories de sources revêtent un caractère inédit. Cette originalité tient du fait leur quasi-absence dans les travaux antérieurs, ceci probablement en raison de leur inaccessibilité, de leur méconnaissance ou encore de leur statut plus ou moins légitime par rapport aux autres sources[96]. Ainsi, n'ayant pas suffisamment été explorées autrefois dans l'historiographie camerounaise, ces sources littéraires et audiovisuelles doivent davantage être mises à profit, afin d'aider l'historien à déployer un raisonnement soutenu.

Outre l'ouverture aux sources nouvelles, l'adoption d'une posture critique à l'égard de toutes les sources est de mise pour les historiens camerounais. En effet, si tant est que les sources fournissent à l'historien des éléments permettant de déchiffrer le passé, elles peuvent cependant être parcellaires, mal utilisées, biaisées, fragmentaires ou inexactes et parfois manipulées à des fins partisanes. Il revient alors à l'historien d'aborder ces sources avec beaucoup de froideur. C'est dire qu'il doit comprendre qu'elles recèlent des insuffisances et par conséquent, il ne doit pas les prendre pour des vérités premières. C'est le cas de la tradition orale qui, bien qu'étant une source de première main et représentant "la mémoire sonore des peuples africains"[97], reste entachée d'irrégularités telles que des imprécisions au niveau de la chronologie ainsi que des faits étriqués. Pour tout dire, face à toutes ses sources, l'historien doit rester rigoureux et méthodique dans sa démarche. Il doit collecter les sources, les critiquer, interpréter les données y figurant, effectuer un croisement des sources (documents écrits, traditions orales, archéologie, linguistique, anthropologie, etc.), élaborer une synthèse historique reposant sur des faits et des preuves, et dégager de nouvelles problématiques. Cette démarche nécessite un travail de fond sur le terrain.

Le travail de terrain est une activité de déplacement sur un territoire donné dans l'optique de recueillir des informations[98]. Cette activité relève de ce que Florence Weber a qualifié d'une "expérience mystique"[99]. C'est un exercice mystique parce qu'il requiert à

[96] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.49.
[97] F. Ploye, "À l'écoute du passé. Une compilation des archives de Radio France Internationale retrace quarante années d'histoire africaine. Utile et passionnant", *Jeune Afrique*, n°2241, 2003, p.122.
[98] B. Pulman, "Pour une histoire de la notion de terrain", *Gradhiva : Revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, n°5, 1988, p.25.
[99] F. Weber, *Manuel de l'ethnographe*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige Manuels », 2009, p.74.

la fois l'expérience personnelle du chercheur, la compréhension et l'imprégnation des aspects étudiés, la collecte et l'analyse des données recueillies. Ce travail n'existe pas en dehors de l'esprit du chercheur, car il met surtout en avant son expérience et est intimement lié à sa présence[100]. Il doit conduire à une analyse théorique des faits observés, des informations glanées et doit servir à l'intelligibilité des phénomènes sociaux révolus. Pour Jean-Pierre Olivier de Sardan, le travail de terrain repose sur le croisement de quatre (04) axiomes :

- L'observation participante, destinée à l'analyse d'objets et de phénomènes sociaux comme l'imprégnation du chercheur ;

- l'entretien oral, permettant de saisir le point de vue de l'acteur ;

- la recension, visant au fur et à mesure de l'enquête à transformer un ensemble d'informations qualitatives en un ensemble qualitatif ;

- la collecte des sources écrites, clef d'entrée dans la contemporanéité des populations étudiées[101].

Les historiens sont donc appelés à faire corps avec cette activité de terrain héritée des autres sciences comme l'ethnographie, l'ethnologie, l'anthropologie, la sociologie[102]. C'est d'ailleurs pourquoi Marc Bloch invitait déjà en son temps, les historiens à s'intéresser au travail de terrain par la collecte des témoignages laissés par les acteurs de l'histoire, que ces témoignages soient volontaires ou involontaires[103]. À cette interpellation de l'historien français, la génération actuelle d'historiens camerounais doit s'impliquer davantage et activement au travail de terrain, toujours porter un regard critique sur les données recueillies et essayer autant que faire se peut d'élargir l'éventail des sources de l'historiographie. Ce travail a pour finalité de donner une forte dose d'objectivité aux évènements, afin de répondre aux impératifs de la scientificité. Pour être plus explicite, il s'agit de ressusciter un passé objectif, indépendant et enraciné dans l'univers culturel des Camerounais.

---

[100] B. Collignon, "L'éthique et le terrain", *L'information géographique*, vol.74, n°1, 2010, p.74.
[101] J.-P. Olivier de Sardan, "La politique du terrain", *Enquête*, n°1, 1995, pp.72-91.
[102] F. Descamps, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière, 2001, p.75.
[103] Bloch, *Apologie pour l'histoire …*, pp.60-61.

Au demeurant, la remise en question des sources interpelle l'historien à briser les frontières, à ouvrir son esprit aux autres disciplines. C'est en menant un travail laborieux de terrain qui allie finesse et intelligence, que l'historien peut parvenir à rendre ses sources solides et à déceler les vérités qu'elles revêtent au sujet d'un contexte particulier[104]. De ce fait, son analyse critique des sources doit lui permettre de "travailler librement et utilement", au sens de Lucien Febvre[105]. En plus d'une intégration de sources nouvelles et d'un dialogue critique avec toutes les autres sources, l'historiographie camerounaise doit aussi se réinventer en revoyant ses terminologies, sa chronologie et ses thématiques.

2. Le recentrage terminologique, chronologique et l'élargissement des thématiques

Depuis une période très récente, de nombreux historiens camerounais sont engagés dans un processus de réflexion et de consolidation des acquis de la discipline historique. Ils militent en faveur du redimensionnement épistémologique de l'historiographie africaine de manière générale[106]. C'est dans ce sillage qu'ils optent pour un recentrage terminologique et chronologique ainsi que pour l'élargissement des thématiques de cette historiographie.

2.1. Le recentrage terminologique et chronologique

Concernant ce point, il consiste à rompre avec cette périodisation inadaptée et ce lexique rébarbatif allègrement utilisés par nombre d'historiens dans leurs différents travaux. Autrement dit, il faut se débarrasser de ces concepts et cadres chronologiques empruntés à l'historiographie coloniale, car ils laissent entrevoir l'épineuse question de l'existence ou non d'une véritable histoire africaine. Achille Mbembé l'avait déjà souligné, lorsqu'il soutenait que c'est une pure utopie de parler d'une histoire africaine. En effet, selon lui, cette histoire est non seulement sous la domination occidentale, mais aussi indissociable de l'histoire occidentale si bien que pour la porter à l'attention du public, l'historien reste accroché aux référents chronologiques et terminologiques qui n'ont rien à voir avec les réalités endogènes. C'est une historiographie dont la temporalité et les

[104] A. Farge, "Écrire l'histoire", *Hypothèses*, vol.7, n°1, 2004, pp.317-320.
[105] Febvre, *Combats pour l'histoire…*, p.484.
[106] À ce sujet, bien vouloir consulter les productions des auteurs comme D. Abwa, A. Mbembé, G. L. Taguem Fah, A. E. Bella, qui sont abondamment citées ici.

rythmes sont conditionnés par la conception occidentale[107]. Resserrée sous l'étau des cadres de référence lexicologique et chronologique exogènes, l'historiographie camerounaise perd sa solidité et son originalité. Elle devient pour ainsi dire, incohérente, illégitime et ne peut conduire vers le progrès[108].

L'effort de recentrage terminologique et chronologique doit être envisagé en tenant compte des particularités sociologiques, de telle sorte qu'il puisse s'adapter à la socio-anthropologie des populations camerounaises. Pour cela, il faut premièrement remplacer tous ces concepts et expressions stéréotypés, ayant cours dans leur historiographie, par des vocables valorisants et mélioratifs. En guise d'illustration, en lieu et place du mot "animisme", on peut plutôt parler de religions traditionnelles africaines ou tout simplement de spiritualités africaines. Le mot "maquisards", utilisé pour désigner les nationalistes camerounais engagés dans la lutte de libération du Cameroun contre la domination européenne, doit être remplacé par nationalistes, combattants pour l'indépendance, martyrs de la résistance. L'expression "société acéphale" doit être remplacée par société égalitaire, etc. Par contre, d'autres concepts doivent purement et simplement être bannis. C'est le cas de : "primitifs", "précolonial", "despote", "sauvages", "paresseux", "Pygmée", "fétichisme" ; "totémisme" ; "indigènes" ; "autochtones", "allogènes", "hommes des cavernes", "homme de petite taille", "société anarchique", etc.

Deuxièmement, il faut redéfinir une périodisation qui sied au passé des Camerounais. Par ce mécanisme, il est possible de s'appuyer sur la chronologie en vigueur et de la débarrasser de ses incohérences. Cette chronologie doit permettre d'endiguer le syndrome de la colonisation qui constitue le socle de l'historicité des sociétés africaines en général. Une telle césure, de l'avis de Daniel Abwa, va éviter une contagion intergénérationnelle ; c'est-à-dire qu'elle ferait en sorte que "les générations n'ayant pas vécu cette période n'en soient contaminées"[109]. C'est une véritable révolution mentale à mettre en branle, pour redonner une dynamique nouvelle à la conception et à l'écriture de l'histoire du Cameroun. Par ce canal, les concepts de périodisation eurocentrés (Antiquité, précolonial, colonial, postcolonial, néocolonial, etc.) utilisés dans l'historiographie

[107] A. Mbembé, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000, pp.21-22.
[108] Nkolo Foé, *Le postmodernisme et le nouvel esprit du capitalisme sur une philosophie globale d'Empire*, Dakar, CODESRIA, 2008, p.103.
[109] Abwa, *Écrire et enseigner une histoire des vaincus…,* p.39.

camerounaise vont tomber en désuétude, ce qui va annihiler la thèse ubuesque de l'anhistoricité de l'Afrique noire. Il est dès lors indispensable de repenser la périodisation de l'histoire du Cameroun en termes de "préhistoire et d'histoire ancienne avec tous les faciès qu'elle comporte jusqu'à la colonisation"[110]. C'est aux historiens qu'il incombe la mission d'effectuer cette lourde tâche. Pour y parvenir, ils sont tenus de faire œuvre utile à la science, en présentant les faits tels qu'ils se sont déroulés et sans altérer la vérité. Chaque camerounais doit pouvoir se retrouver dans cette histoire, l'apprécier à sa juste mesure et tirer ses propres conclusions. Ses moments glorieux et tristes doivent clairement être mis en exergue et portés à l'attention de tous. Cela suppose de reconstituer le passé sans l'idéaliser. Ce projet est possible, mais à condition que ses périodes historiques soient repérables et ancrées dans les réalités locales. Suivant cette logique, la colonisation doit occuper une infime partie et ne doit être considérée que pour le moment auquel elle a eu lieu[111]. Partant sur ce principe, de nombreuses tentatives de périodisation ont été proposées par des historiographes africains. Ces essais de périodisation sont dignes d'intérêt et méritent d'être adoptés. En guise d'exemples, observons ces trois (03) cas de périodisation suggérés par ces historiographes.

Amadou-Mahtar Mbow, Joseph Ki-zerbo et Jean Devisse dans leur collection d'histoire destinée à l'enseignement secondaire pour l'Afrique francophone et Madagascar, proposent une périodisation chronologique qu'ils déroulent comme suit :

- L'Afrique des origines au VI^{e} siècle après J.C.
- L'Afrique du VII^{e} au XVI^{e} siècle.
- La traite négrière du XVII^{e} au début du XIX^{e} siècle.

D'autres producteurs du savoir historique, réunis au sein de la collection "Histoire générale de l'Afrique" constituée par l'UNESCO, ont publié en huit (08) volumes l'histoire générale de l'Afrique dans laquelle ils adoptent aussi une périodisation dénuée de tout ombrage colonial. Chaque volume correspond à une période précise de l'histoire de l'Afrique. Les cadres chronologiques qui y ressortent sont les suivants :

- La Préhistoire africaine (volume 1)[112] ;

[110] Essomba, "L'histoire ancienne du Cameroun est-elle possible ?", in M. Michel (éd.), *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire…*, p.18.
[111] Abwa, *Écrire et enseigner une histoire des vaincus…,* p.35.
[112] Ce volume 1 porte notamment sur la méthodologie et la Préhistoire africaine.

- L'Afrique ancienne (volume 2) ;
- L'Afrique du VII^e^ au XI^e^ siècle (volume 3) ;
- L'Afrique du XII^e^ au XVI^e^ siècle (volume 4) ;
- L'Afrique du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle (volume 5) ;
- L'Afrique du XIX^e^ siècle jusque vers les années 1880 (volume 6) ;
- L'Afrique sous domination coloniale, 1880-1935 (volume 7) ;
- L'Afrique depuis 1935 (volume 8).

Dans cet élan d'essai, Daniel Abwa soumet aussi à l'appréciation des Africains une périodisation de type thématique, qui se décline ainsi :

- L'Afrique ancienne ou l'Afrique des temps immémoriaux :
- L'Afrique de la traite négrière ;
- L'Afrique des colonies ou le temps des colonies africaine ou encore l'Afrique occupée ;
- L'Afrique de la révolution ou l'Afrique de la lutte pour l'indépendance ou le temps de la libération de l'Afrique ;
- L'Afrique depuis les indépendances ou l'Afrique face aux convoitises nouvelles[113].

Qu'importe le fait que cette périodisation soit thématique ou chronologique, le plus important est qu'elle ressorte l'histoire des sociétés africaines en général et camerounaises en particulier dans toute sa trame. Ce recentrage chronologique, soumis par ces chercheurs africains, est déjà une aubaine pour l'essor de l'historiographie du continent africain. Il dédouane l'Africain de l'emprise coloniale et lui donne une vue panoramique pour la compréhension de son histoire. En l'adoptant, la colonisation n'est plus l'épicentre de sa vie, mais elle occupe désormais une portion congrue dans son univers historique. Ces différents découpages chronologiques font aussi ressortir les autres mouvements de l'histoire africaine, en l'occurrence l'histoire ancienne de l'Afrique, les migrations, le peuplement, l'ère des grands empires et des grandes civilisations, les traites négrières, les échanges, etc. Leur approbation pourrait de facto aider l'Africain à sortir de l'anonymat historique, à devenir maître de son destin et entièrement libéré du complexe d'infériorité qui le hante depuis des lustres.

[113] Abwa, *Écrire et enseigner une histoire des vaincus…,* p.46.

2.2. L'élargissement des thématiques

L'élargissement des thématiques de l'historiographie camerounaise est un impératif catégorique, si l'on veut donner la possibilité aux chercheurs de produire des contenus de qualité qui touchent à tous les pans de la vie. Il est question ici de lancer un appel aux historiens, pour qu'ils puissent s'intéresser à d'autres formes d'histoire qui peinent à être développées dans l'historiographie camerounaise. En effet, l'historiographie camerounaise est confrontée à une pusillanimité inouïe quant à son ouverture à certains domaines. Certes, les thématiques explorées actuellement dans l'historiographie camerounaise sont captivantes et circonscrites aux aspects majeurs de l'histoire du Cameroun. Les analyses qui y ressortent sont enrichissantes, même si elles sont parfois dithyrambiques. Des questions liées aux migrations, au peuplement, à l'économie, à la société, aux civilisations et aux religions, à la politique, à la défense, aux relations internationales, etc. bénéficient d'une verve à nulle autre pareille. Les auteurs abordent ces sujets avec tact. Ils restent cohérents dans les démonstrations et fidèles à leurs différents objets d'étude. Pour tout dire, il y a matière à délectation lorsqu'on compulse les sujets abordés par les historiens camerounais. Cependant, certains aspects de la vie courante restent pendants et sont renvoyés très souvent aux calendes grecques. Dès lors, il en découle un mutisme relatif, quant aux questions liées à la famille, aux sciences, au droit, à l'état civil, au patrimoine, aux médias, aux émotions, aux discriminations, aux conflits ethniques, au terrorisme et à l'extrémisme violent, à l'environnement, à la sexualité, aux nouvelles formes de croyance ou de religiosité, etc. Nombre d'historiens, par rigorisme scientifique et par peur de verser dans le champ de la sociologie, préfèrent garder une certaine distance avec ces thématiques. Or, ne dit-on pas que l'histoire est une "science des hommes dans le temps" et que tout est "gibier" pour l'historien, au sens de Marc Bloch[114] ? Comment comprendre qu'avec un monde en pleine mutation, où naissent des problèmes nouveaux, l'historiographie camerounaise peine à s'arrimer à cette évolution, à trouver des explications à ces problèmes et à proposer des solutions ?

S'il est admis que l'histoire sert à "comprendre le présent par le passé" et inversement[115], alors il est important pour l'historiographie camerounaise d'élargir ses horizons en intégrant en son sein de nouvelles branches. Une invitation est donc adressée

[114] Bloch, *Apologie pour l'histoire…*, p.18.
[115] Ibid., pp.25-30.

aux historiens camerounais à se désolidariser de cette "ségrégation historiographique"[116], qui pend comme une épée de Damoclès sur l'historiographie camerounaise et qui tend à marginaliser certains aspects tout aussi cruciaux de la vie. Cette mise à l'écart ne peut aucunement aider l'histoire à résoudre les problèmes existentiels ainsi qu'à apporter sa pleine contribution au développement[117]. Ainsi, pour donner une solide armature à l'historiographie, le gratin d'historiens camerounais doit s'impliquer et investiguer davantage sur les champs d'étude suivants : l'histoire du patrimoine, l'histoire des sciences, l'histoire des industries culturelles et des médias, l'histoire de la mémoire, l'histoire de la famille, l'histoire des mentalités, l'histoire de la sexualité, l'histoire des émotions, l'histoire de la marginalité, l'histoire de la justice, l'histoire du droit, l'histoire de l'état civil, l'histoire du genre, l'histoire de l'environnement et du développement durable, l'histoire de l'urbanisme, etc.

Il faut noter que certaines de ces thématiques brillent par leur timidité scientifique, c'est- à- dire qu'elles tardent à avoir un ancrage épistémologique réel. C'est le cas de l'histoire du patrimoine, l'histoire des industries culturelles et des médias, l'histoire des mentalités, l'histoire du genre, l'histoire de l'environnement et du développement durable ainsi que l'histoire de l'urbanisme. Celles-ci essayent tant bien que mal de sortir du cercle vicieux de l'oubli, mais elles jouissent encore d'une faible attention[118]. Par contre, les

---

[116] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.50.

[117] L'histoire est une source et une ressource du développement. Cet argument a largement été défendu lors du deuxième congrès panafricain des historiens, tenu en décembre 1975 à Yaoundé sous le thème central "Histoire et Développement". Au cours de cette rencontre scientifique, les historiens décident de passer de la prise de conscience à la maturité. Les discussions menées tournent autour de l'organisation de leur corporation, des problèmes de méthode, de pédagogie et des moyens d'une politique scientifique appropriée. Dans un environnement socio-économique caractérisé par l'incertitude, marqué par des questionnements sur l'importance de l'histoire et son rôle dans le développement, les participants ont démontré que l'histoire n'est pas une fuite en arrière. Elle forge la conscience nationale. L'histoire en tant que conscience collective et correctement restituée, participe au développement. En effet, une conception économiste et simpliste du devenir des sociétés avait voulu réduire le développement à la seule accumulation matérielle. Or, au sortir de ce congrès, il est apparu que le développement doit être conçu comme un processus global de transformation des sociétés et des Hommes. Ainsi, si l'histoire est abordée avec objectivité et si elle touche tous les domaines de la vie humaine, alors elle peut avoir un rôle fondamental à jouer dans la réflexion sur le développement.

[118] Certains chercheurs camerounais se sont investis dans ces formes d'histoire. Pour le cas spécifique de l'histoire du patrimoine, les efforts des chercheurs comme B. D. Nizésété, E. Tchumtchoua, A. F. Dikoumé, etc. sont à saluer. Par leurs travaux, ils ont fait de ces éléments civilisationnels légués à la postérité par les générations antérieures, des sujets historiques. Conscients de la fragilité de ces richesses du passé qui ont tendance à disparaître et qui ne sont pas renouvelables, ils se sont donnés pour objectif d'inventorier et de sauvegarder cette mémoire collective des Camerounais qui est dans un état de déliquescence. Via des appels

domaines tels que l'histoire des sciences, l'histoire de la mémoire, l'histoire de la famille, l'histoire de la sexualité, l'histoire des émotions, l'histoire de la marginalité, l'histoire de la justice, l'histoire du droit, l'histoire de l'état civil, etc. sont délaissés dans la pratique historienne. Mieux encore, ils "n'ont même pas encore été effleurées"[119]. C'est la raison pour laquelle ils ont été qualifiés de "branches mortes de l'historiographie du Cameroun"[120]. À défaut d'être érigées en spécialisation au sens conventionnel du terme, ces volets épistémologiques méritent d'être scrutés attentivement par les chercheurs camerounais. De cette manière, les travaux qui y ressortiront vont servir à enrichir les thématiques de l'historiographie camerounaise et plus tard, à constituer ces branches comme des réceptacles de spécialisation à part entière pour les étudiants. C'est le cas de l'histoire des sciences qui connaît actuellement une expansion fulgurante dans le paysage historiographique occidental et suscite l'intérêt des chercheurs[121]. Cette branche de l'histoire s'est même muée en un champ de spécialisation comprenant ses laboratoires de recherche, ses revues savantes, ses programmes d'enseignement et ses problématiques propres[122].

Compte tenu de ce qui précède, il y a lieu de souligner que l'historiographie camerounaise a besoin d'un véritable redimensionnement. Ce n'est qu'à travers des stratégies reposant sur la révision de ses terminologies et de sa périodisation, de même que sur son ouverture aux autres thématiques que ce rééquilibrage est envisageable. Néanmoins, sa concrétisation est intrinsèquement liée à une forte adhésion de tous les

---

à contribution, ils ont massivement interpellé les historiens camerounais à mener des réflexions sur le riche héritage historique du Cameroun, sur les lieux de mémoire et les sites historiques afin de réconcilier les populations avec leur passé. En effet, leur intérêt pour ce domaine part du postulat selon lequel le patrimoine véhicule entre les générations une expertise, des compétences et des connaissances. Ainsi, en travaillant sur cette question, l'historien cherche à donner du sens à la culture et à la rendre intelligible. Il participe à l'œuvre de reconstruction du passé et aide à former des citoyens enracinés culturellement et fiers de leur histoire. Au sujet de ces nombreux appels à contribution sur l'histoire du patrimoine au Cameroun, bien vouloir consulter celui lancé en 2011 et coordonné par E. Tchumtchoua, sous le titre "Douala : histoire et patrimoine", Appel à contribution, *Calenda*, publié le jeudi 23 juin 2011, [en ligne] disponible sur https://calenda.org/204842, consulté le 07 août 2023 à 16h08 min.

[119] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", p.50.

[120] Ibid.

[121] F. Russo, "L'histoire des sciences", *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*, n°7, 1960, pp.209-231. [En ligne], disponible sur https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1960-07-0209-001, consulté le 08 août 2023 à 05h07 min.

[122] Y. Gingras, *Histoire des sciences*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? », 2021, p.11.

chercheurs camerounais, passionnés d'histoire et sans distinction aucune, autour d'un projet de réécriture de l'histoire du Cameroun[123].

3. La mobilisation de tous les chercheurs camerounais autour d'un projet de réécriture de l'histoire

Dans l'optique de corriger les imperfections de l'historiographie camerounaise et de permettre une meilleure connaissance de l'histoire du Cameroun, il est important pour les chercheurs camerounais dans le domaine des sciences humaines et sociales de travailler de commun accord. En effet, l'une des faiblesses de la production historienne au Cameroun entre 1962 et 1990 repose sur l'absence de collaboration ou d'approche croisée dans la plupart des travaux des premiers historiographes camerounais. Ces derniers ont plus brillé par leur caractère solitaire. Ils ont travaillé seuls, sans aucune réelle perspective de groupe. Ils n'ont presque pas initié des projets de recherche en commun, chacun faisant cavalier solitaire[124]. Or, l'historiographie est un projet dont la réalisation nécessite une union de tous les chercheurs pour la rendre réelle, opérante et factuelle. Il est dès lors question d'instaurer une plus grande synergie entre tous ceux-là qui s'intéressent au Cameroun et à son passé, dans leurs disciplines respectives. Cette mobilisation des chercheurs en général et de l'ensemble de la communauté des historiens camerounais en particulier vise à asseoir un mouvement de co-construction d'un véritable savoir historique sur le Cameroun, afin de le transmettre aux générations actuelles et suivantes. Ces professionnels de la recherche doivent se mettre ensemble pour produire des ouvrages collectifs retraçant l'histoire générale du Cameroun, à l'exemple du projet qui avait été initié par l'UNESCO en 1965 à propos de l'écriture de l'histoire générale de l'Afrique[125]. Sur la base des travaux existants et élaborés par nombre de chercheurs depuis plus de cinquante ans, ils doivent produire un savoir commun. Une telle initiative suppose de rester dans une posture critique et d'avoir une certaine ouverture d'esprit pouvant

---

[123] Parler de la réécriture de l'histoire suppose sa réappropriation à travers une déconstruction de l'histoire coloniale dans le but de susciter l'éclosion d'une identité culturelle collective, gage d'unité. Cela implique aussi de se placer dans une perspective de discontinuité, en fragmentant cette histoire en micro-histoires, de telle sorte que l'on puisse ressortir à la fois l'histoire des grands hommes et celle des marginalisés. A ce propos, se référer à J.-G. Bidima, *La philosophie négro-africaine*, Paris, PUF, Coll. "Que sais-je ?", 1995, p.76.

[124] Taguem Fah, "Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne …", pp.40-41.

[125] S. Mbaye, "Sources de l'histoire africaine aux XIX^{e} et XX^{e} siècles", *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome 162, 2004, p.483.

permettre de déconstruire ou de débarrasser l'histoire du Cameroun de toutes ses imperfections. Ce projet est possible, à condition de questionner à nouveau les sources et les auteurs de l'histoire du Cameroun, et surtout s'appuyer sur les hypothèses émises par les devanciers pour creuser davantage les faits. Cet argument est fortement soutenu par François-Xavier Fauvelle, lorsqu'il évoque les modalités de réhabilitation de l'historiographie du Moyen-Âge africain[126].

Des historiographes camerounais s'étaient déjà inscrits dans cette entreprise de reconstitution de l'historiographie camerounaise, à travers un appel à la collaboration de tous les chercheurs. C'est le cas de Daniel Abwa, qui milita pour un travail en synergie entre les historiens camerounais au sein de la Société Camerounaise d'Histoire (SCH) dès 2014. Dans une missive adressée à tous les historiens camerounais, membres ou non de la SCH, Daniel Abwa les invitait à participer au projet d'écriture d'un ouvrage d'Histoire du Cameroun intitulé : "La réécriture de l'Histoire du Cameroun par les Camerounais". Sous la demande du gouvernement camerounais et par l'entremise du Ministre de l'Enseignement Supérieur – Jacques Fame Ndongo – les historiens camerounais et assimilés devaient rendre accessible au public leurs travaux (ouvrages, articles, thèses et mémoires) que l'on retrouve dans les rayons des bibliothèques et qui très souvent ne sont lus que par des spécialistes[127]. Pour parvenir à une telle fin, chaque chercheur (historiens et assimilés) devait produire des synthèses de ses différents travaux. Ces résumés devaient comprendre entre 25 et 30 pages, et s'étaler sur les volets suivants :

- Le Cameroun avant l'arrivée des Européens : Aspects politique, économique, social et culturel.

- L'histoire politique du Cameroun de 1884 à 2014.

- L'histoire militaire du Cameroun de 1884 à 2014.

- L'histoire économique du Cameroun de la période coloniale à 2014.

- Le Christianisme au Cameroun des origines à 2014.

---

[126] F.-X. Fauvelle, *Le rhinocéros d'or : histoires du Moyen-Âge africain*, Paris, Alma, 2013.

[127] Cf. lettre de D. Abwa, président de la SCH, avec pour objet : Appel à communication a/s de l'ouvrage intitulé « La réécriture de l'Histoire du Cameroun par les Camerounais » [ladite lettre figure en annexe de ce travail].

- L'Islam au Cameroun.

- L'enseignement au Cameroun de 1884 à 2014.

- Histoire et environnement au Cameroun.

- Histoire de la santé au Cameroun de 1884 à 2014.

- Histoire de l'environnement au Cameroun.

- Histoire de la technologie et de la science au Cameroun des origines à nos jours.

- Le Cameroun dans les Organisations Internationales de la Société des Nations (SDN) à nos jours.

- Les grands acteurs de l'histoire du Cameroun[128].

Les différentes contributions des auteurs devaient être examinées et validées par un comité scientifique[129]. Après validation, cette commission était chargée de rendre public, par le canal de la SCH, les communications retenues en vue de produire une synthèse d'ensemble. Toutefois, l'on est en passe de questionner le devenir de ce projet. En d'autres termes, il y a lieu de constater que depuis 2014, date du lancement dudit projet, aucune synthèse sur l'Histoire du Cameroun n'a été publiée par la SCH.

Dans le même élan, sept ans plus tard, en 2021, un autre projet d'ensemble est lancé pour la rédaction de l'Histoire générale du Cameroun. Initié une fois de plus par le gouvernement camerounais, les chercheurs en général et les historiens en particulier sont appelés à produire une encyclopédie sur l'histoire générale du Cameroun. Conscients de l'importance de l'histoire dans la construction et la consolidation d'une identité nationale,

[128] Cf. lettre de D. Abwa… En lisant ces différents volets, il est à constater que dans ce projet, les travaux d'égyptologie sont exclus. Cette exclusion pose le problème des racines de l'histoire des peuples du Cameroun. En effet, l'égyptologie permet de retracer les origines des peuples du Cameroun, leurs itinéraires migratoires et les affinités qui existent entre ces peuples, ceci en remontant depuis l'Égypte ancienne.

[129] Ce comité scientifique validé par le Ministre de l'Enseignement Supérieur était composé des membres suivants : Daniel Abwa (Université de Yaoundé 1), Victor Julius Ngoh (Université de Bamenda), Saïbou Issa (Université de Maroua), Hamadou Adama (Université de Ngaoundéré), Samuel Efoua Mbozo'o (Université de Douala), Philippe Blaise Essomba (Université de Yaoundé 1), Robert Kpwang Kpwang (Université de Yaoundé 1), Roger Bernard Onomo Etaba (Université de Yaoundé 1), Albert Pascal Temgoua (Université de Yaoundé 1), Jean Koufan Menkene (Université de Yaoundé 1), David Mokam (Université de Ngaoundéré), Gilbert Lamblin Taguem Fah (Université de Ngaoundéré) et Tatah Ngenge (Université de Bamenda).

les autorités publiques camerounaises vont ainsi chercher à amener les Camerounais à renouer avec leur passé et à léguer aux générations futures les rudiments de leur fierté. Il est donc important de changer de paradigme, en mettant à jour l'histoire réelle du Cameroun. Un comité scientifique élargi est mis sur pied à cet effet et doté d'un budget de fonctionnement de trois cents millions de francs CFA. C'est par la Décision n°00152/MINAC/SG/DLL du 16 décembre 2021 que ce comité voit le jour et est placé sous la tutelle du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)[130]. Ledit comité, créé pour une durée maximale de deux ans éventuellement renouvelable[131], a pour missions de : élaborer des plans détaillés définitifs des volumes ; rédiger les chapitres des différents volumes de l'Histoire générale du Cameroun ; assurer les corrections des textes[132]. De nombreux chercheurs camerounais issus des diverses branches des sciences humaines et sociales sont conviés au sein de ce comité scientifique élargi. Composé de 131 membres, ce comité est présidé par Pierre Ismaël Bidoung Mkpatt en qualité de Ministre des Arts et de la Culture (MINAC). Le MINAC est assisté par les professeurs Daniel Abwa et Victor Julius Ngoh. Les autres membres de cette commission, tous des universitaires, sont d'éminents historiens, archéologues, linguistes, socio-anthropologues, institutionnels, géographes et historiens de l'art[133]. Ces derniers sont chargés d'assurer la rédaction de l'Histoire générale du Cameroun en six (06) volumes décomposés comme suit :

- Volume 1 : "Les temps anciens (Des origines jusqu'au XV^{e} siècle)".

- Volume 2 : "Le Cameroun du XV^{e} siècle au XIX^{e} siècle".

- Volume 3 : "Le Cameroun de la seconde moitié du XIX^{e} siècle à 1960/1961 (Dominations extérieures et luttes pour les indépendances)".

- Volume 4 : "Le Cameroun de 1960/1961 à 1984".

- Volume 5 : "Le Cameroun de 1985 à nos jours".

- Volume 6 : "Les grandes figures de l'histoire du Cameroun".

---

[130]Décision n°00152/MINAC/SG/DLL du 16 décembre 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Comité Scientifique élargi chargé de la rédaction de l'Histoire Générale du Cameroun. [Vous pouvez consulter ladite décision en annexe de ce travail]

[131] Décision n°00152/MINAC/SG/DLL du 16 décembre 2021…, cf. Article 4, alinéa 1.

[132] Décision n°00152/MINAC/SG/DLL du 16 décembre 2021…, cf. Article 2, alinéa 1.

[133] Au sujet de la composition de ce comité élargi et des noms des chercheurs mobilisés pour la circonstance, se référer à l'article 3 de la Décision susmentionnées.

Ces différents volumes, pilotés par des directeurs et des directeurs-adjoints[134], visent à retracer de manière chronologique l'histoire du Cameroun et de ses peuples. Cette invite à une mobilisation des chercheurs camerounais permet ainsi de mettre à la disposition du grand public, des repères chronologiques fondamentaux ayant jalonné l'évolution de leur pays. Lorsqu'on sait la dimension transversale de la discipline historique, alors on comprend pourquoi certains chercheurs issus des sciences sœurs à l'histoire (sociologie, anthropologie, linguistique, archéologie, géographie, etc.) ont été sollicités à prendre part à ce rendez-vous de réflexion épistémologique et de construction du savoir historique sur le Cameroun. Au regard du caractère pluridisciplinaire de ce comité scientifique, diverses sources devront de ce fait être convoquées dans ce projet d'ensemble.

Sur la base des développements précédents, deux observations sont à faire à ce niveau. Premièrement, l'approche chronologique choisie pour l'élaboration des différents volumes est estimable, car elle résout un problème de fond de l'historiographie camerounaise, notamment celui de la périodisation. Celle adoptée ne place plus la colonisation au premier plan, comme si elle occupait essentiellement une position centrale dans l'histoire du Cameroun. Singulièrement, ce découpage circonspect est susceptible de satisfaire aux désidératas des Camerounais qui veulent être maîtres de leur histoire. Toutefois, la difficulté qui demeure est celle d'amener ces Camerounais à voir l'histoire comme une science capable d'apporter des solutions à leurs différents problèmes. Pour atteindre cet objectif, il faut aussi procéder à une thématisation de cette histoire, afin qu'elle puisse répondre aux impératifs du quotidien et donner la possibilité aux différentes sciences impliquées dans la commission de s'exprimer. En d'autres termes, la dimension thématique de l'histoire du Cameroun doit être mise en exergue, de telle enseigne que tous ces volumes puissent ressortir clairement les aspects anthropologique, économique, sociologique, politique, géographique et institutionnelle. Adoptant une posture quelque peu critique au sujet de l'approche chronologique retenue, Joël Narcisse Meyolo reste néanmoins plus explicite lorsqu'il aborde cette dimension thématique à donner à l'écriture de l'histoire du Cameroun en ces termes :

> […] le premier tome au lieu de s'intéresser aux temps anciens, gagnerait à élaborer sur l'histoire des peuples qui constituent la population camerounaise. Dans le même esprit, il ne serait pas

[134] Décision n°00151/MINAC/SG/DLL du 16 décembre 2021 portant désignation des Directeurs des volumes de l'Histoire Générale du Cameroun. [Cette décision figure en annexe de ce travail]

> superfétatoire qu'un tome soit réservé au processus de territorialisation du Cameroun, il engloberait aisément la mise en commun des espaces, la présence occidentale avec les transformations induites. […] Dans le souci de positionner les Camerounais dans un espace monde où se côtoient les identités nationales et les réalités externes, il ne serait pas rédhibitoire qu'un tome soit consacré à la construction d'une conscience nationale, en prenant pour ancrage la création de l'État du Cameroun dès le 1er octobre 1961. Dans ce sens, les formes de résistances à l'occupation étrangère et les formes de solidarité endogène pourraient légitimement contribuer à la construction d'une identité narrative de la résistance. Cette partie pourra également intégrer les formes de résilience contemporaines liées au contexte économique mondial et à la rudesse des relations internationales. Un autre pan important de l'Histoire du Cameroun est l'intense activité politique qui s'y est déroulée et qui s'y déroule, il serait par conséquent important qu'une emphase particulière soit accordée à ce segment, il serait question de revisiter les séquences de la vie politique en mettant en évidence, les différentes formes d'organisations qui ont abouti à la création des partis politiques et le vécu de ceux-ci à travers le temps. Ce qui me semble important de retenir est qu'au cours de son Histoire, le Cameroun a su faire émerger des filles et des fils aux actions hautement impactantes. Il serait par conséquent cohérent que le tome réservé aux grandes figures de l'Histoire, soit tout simplement dilué dans les différents tomes constitutifs du document final[135].

Cette structuration thématique permet de faire sortir l'historiographie camerounaise du schéma de la narration pour la situer dans une perspective constructive et démonstrative. Sans toutefois plonger dans les querelles "scientifico-universitaires"[136], quant à l'approche adoptée, nous suggérons que l'approche mixte ou thématico-chronologique soit davantage mise en exergue dans ce projet de réécriture de l'histoire du Cameroun. Cette juxtaposition des approches chronologique et thématique vise à consacrer à chaque volume, un ensemble de thématiques s'inscrivant dans une période déterminée. À titre illustratif, le volume 1 intitulé "Les temps anciens (Des origines jusqu'au XVe siècle)" maintient sa même formulation et se décline en un ensemble de thématiques propres à cette période. Les thèmes à développer ici sont entre autres les premiers hommes et leur mode de vie, les civilisations du fer et les sites historiques au Cameroun, les migrations et les itinéraires migratoires, la mise en place des populations, la constitution des entités socio-politiques, l'esclavage et la traite négrière au Cameroun, les premiers contacts avec l'extérieur, etc. Il en va de même des autres volumes qui vont mobiliser nombre de thématiques se référant à un cadre chronologique précis. De par cette mixité d'approches, les Camerounais sont à même de comprendre leur univers socio-culturel et de répondre aux multiples attentes que leur impose la société, tout en saisissant l'évolution spatio-temporelle de leur histoire. L'étude d'ensemble intitulée *Histoire des États-Unis* d'Allan Nevins et Henry Steele

---

[135] J. N. Meyolo, "Ce que je pense du Comité Scientifique pour la rédaction de l'Histoire Générale du Cameroun mis en place par le Ministre des Arts et de la Culture", Cameroun Actuel, 20 janvier 2022. [En ligne], disponible sur https://camerounactuel.com/ce-que-je-pense-du-comite-scientifique-pour-la-redaction-de-lhistoire-generale-du-cameroun-mis-en-place-par-le-ministre-des-arts-et-de-la-culture/, consulté le 26 juillet 2022 à 09h55 min.

[136] Cette expression, nous l'empruntons à P. Bourdieu dans "Les apparatchiks de la recherche", *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 141-142, 2002, p.82.

Commager est révélateur de cette approche mixte. Rédigée en quatre (04) tomes, les auteurs ont pris le soin de ressortir dans chaque tome, des thématiques se rapportant aux diverses séquences chronologiques du passé de cette entité territoriale d'Amérique du nord. Ainsi, en lisant les différents tomes, on peut suivre dans les moindres détails l'évolution chronologique de l'histoire des États-Unis[137].

Deuxièmement, il est louable dans cette entreprise de prendre en considération les éléments déjà abordés dans l'historiographie du Cameroun. Il s'agit notamment de puiser dans les travaux préexistants sur le Cameroun et de procéder à des compilations. Pour cela, il serait intéressant de lancer un appel à candidature, tel que l'avait fait Abwa Daniel en 2014. Par cette méthode, il est question de faire en sorte que chaque chercheur ayant écrit sur l'histoire du Cameroun ou fait des recherches en ce sens – indépendamment de son idéologie, de son cercle d'appartenance, de ses sentiments et de sa perception – puisse s'impliquer dans ledit projet[138]. Suivant cette logique, les contributions sur l'élaboration d'une Histoire générale du Cameroun vont reposer sur une assise pluridisciplinaire. Elles pourront être plus enrichissantes, pertinentes et soutenues par une diversité de sources.

C'est dans ce sens qu'il est pertinent de voir en la mobilisation de tous les chercheurs camerounais, surtout dans le champ des sciences humaines et sociales, une opportunité pour l'historiographie camerounaise d'être plus crédible et capable d'aider la société camerounaise à faire face à tous les défis auxquels elle est confrontée. Ces challenges se posent en termes d'inculcation d'une véritable culture historique à la jeunesse camerounaise. Grâce à cette adhésion massive, il est possible de déconstruire le postulat postmoderniste et de favoriser la restitution d'une histoire réelle[139].

---

[137] A. Nevins et H. S. Commager, *Histoire des États-Unis*, Paris, Éd. Inter-nationales/Nouveaux horizons (E 126, 127, 128 &129), 4 tomes, 1968.

[138] Il est bien vrai que l'Article 3 de la Décision n°00152/MINAC/SG/DLL du 16 décembre 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Comité Scientifique élargi chargé de la rédaction de l'Histoire Générale du Cameroun, précise en son alinéa 2 l'ouverture dudit comité pluridisciplinaire à toute personne ayant une expertise réelle ou des compétences avérées dans le domaine de l'historiographie. Cependant, ce tiers n'intervient qu'à titre consultatif. Or, il serait intéressant de lancer un appel à candidature ouvert pour s'assurer de la grande participation des chercheurs de tous bords.

[139] Les postmodernistes, à l'instar d'A. Mbembé, J.-G. Bidima, R. Barthes, J. Derrida, M. Foucault, C. Edwards, etc. ont une vision pessimiste de l'historiographie. Ils ont une conception essentiellement subjectiviste du document historique qu'ils perçoivent comme étant une compilation illusoire des faits à partir de la lunette de l'historien et de ses référents personnels. C'est pourquoi ils pensent que l'histoire est une simple fiction, un amas de mots qui ne met en relief qu'une version de la réalité et non la vérité. Selon eux, il n'existe pas de passé objectif et indépendant relaté par les historiens. C'est ce qui les amènent à

En sus de cette mobilisation des chercheurs, il est aussi indispensable pour la classe des historiens camerounais en particulier de travailler à la réorganisation de leur profession. Pour y parvenir, et sans être exhaustif, ils ont besoin de pouvoir se réinventer tout en se réajustant d'un point de vue épistémologique[140]. Une telle tâche implique pour eux de redéfinir les priorités en accordant une place prépondérante à la recherche. Il s'agit ici de combattre cette forte tendance à la bureaucratisation qui amène certains historiens à ne plus consacrer assez de temps aux activités de recherche et d'encadrement des jeunes chercheurs au profit des métiers de la consultance[141], qu'ils ont intégré dans leur habitus. Bien plus, avec l'accompagnement de l'État, les départements en charge des études historiques doivent être restructurés afin de devenir de véritables laboratoires de recherche. Un laboratoire étant entendu comme un lieu de maturation et de perfectionnement des connaissances scientifiques où les chercheurs acquièrent une expertise variée au travers des colloques, des séminaires et des bourses d'études[142]. Il constitue un pôle intellectuel rythmé par d'intenses activités de socialisation, de recherche, d'échanges, de discussions, de formation, de découverte et de consolidation des acquis[143]. De même, les associations de réflexion sur les questions historiographiques – qui sont des espaces de rassemblement des historiens en vue de promouvoir les échanges, la mise en commun des connaissances et des informations ainsi que la revendication d'un certain nombre de conditions d'ordre socio-professionnel[144] – ont également besoin d'une réelle restructuration afin de fédérer les énergies des chercheurs camerounais vers des projets communs. C'est le cas de la Société Camerounaise d'Histoire (SCH) fondée le 1er mars 2014 et chargée de lever le mystère autour de l'histoire du Cameroun dont la "restitution a été partielle et l'approche biaisée"[145]. En outre, la démocratisation des archives est de

---

considérer les personnages historiques, leurs pensées et leurs actions comme étant celles des historiens qui les relatent. Mieux encore, du point de vue des postmodernistes, il n'y a vraiment pas une histoire qui serait la narration ou la reconstruction réelle des évènements passés sur la base des faits et des preuves objectives, mais seulement des textes d'historiens. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter A. Fogou, "Histoire, conscience historique et devenir de l'Afrique : revisiter l'historiographie diopienne", *Fondation Maison des Sciences de l'Homme*, n°60, janvier 2014, p.16. [En ligne], disponible sur https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00937555, consulté le 14 août 2023 à 17h09 min.

[140] Bella, "La production historienne au Cameroun à l'épreuve de la critique historique"…, p. 24.

[141] J. D. Manga Kalniga, "L'encadrement scientifique au Cameroun : entre défaillances institutionnelles et déclinaison du métier universitaire", *Émulations – Revue de sciences sociales*, n°21, 2017, p.55.

[142] Ibid., p.59.

[143] O. Martin, "Une étude des institutions de la recherche en histoire, philosophie et sociologie des sciences", *La revue pour l'histoire du CNRS*, n°13, 2005, pp.4-5. [En ligne], disponible sur http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1614, consulté le 12 août 2023 à 11h55 min.

[144] Ibid, p.7.

[145] Bella, "La production historienne au Cameroun à l'épreuve de la critique historique"…, p. 15.

mise. Elle consiste à faciliter l'accès des chercheurs aux archives des diverses administrations, tant publiques que privées[146]. Bien entendu, cela suppose la signature des conventions entre les laboratoires de recherche et les différentes administrations. Ces accords visent à promouvoir une intense activité de terrain, oscillant entre collecte des données documentaires et orales, analyse, interprétation et consignation des résultats dans des documents scientifiques[147]. Enfin, les historiens doivent faire connaître leurs différents supports de publication. En fait, de nombreuses revues scientifiques sont mises en place dans les cercles savants, mais leurs promoteurs ne prennent pas le soin de faire part de leur existence au public. Cette vulgarisation doit aussi s'accompagner d'un allègement des conditions et des coûts de publication des travaux scientifiques qui s'avèrent très onéreux. La prise en compte de ces quelques points, au sujet du réaménagement à mettre en place par les historiens camerounais, permet à la recherche historique de se déployer dans des environnements stimulants et de bénéficier des conditions propices à son expansion.

En conclusion, l'objectif de ce chapitre était de ressortir quelques pesanteurs de l'historiographie camerounaise postindépendance et de proposer des pistes de solutions en vue de sa restructuration. Il ressort des analyses faites que l'historiographie camerounaise a été émaillée par de nombreuses contraintes tant structurelles, conjoncturelles qu'épistémologiques. Lesquelles ont porté notamment sur la forte dépendance vis-à-vis du cadre institutionnel étatique, des thématiques limitées, l'ostracisation de la biographie, l'utilisation d'une périodisation et des terminologies inappropriées, la claustration sous des contraintes disciplinaires, spatio-temporels et thématico-religieuses. Certaines de ces pesanteurs ont toujours pignon sur rue et continuent de fragiliser la production historienne ; ce qui ne permet pas de rendre intelligible l'histoire du Cameroun. Ces écueils sont visibles dans de nombreux travaux scientifiques au point de constituer le ventre mou de l'historiographie camerounaise. Toutefois, des mesures sont envisageables

[146] C'est une véritable gageure pour avoir accès aux documents d'archives. L'argument le plus souvent avancé pour justifier ce refus réside dans la nécessité de la sauvegarde du "secret professionnel". Le chercheur est alors parfois contraint de trouver des voies de contournement pour glaner des informations. Soit il peut se faire aider, moyennant quelques subsides, par une tierce personne exerçant au sein de l'institution dans laquelle il veut mener ses investigations, soit il peut profiter de son carnet d'adresse pour contacter des personnes influentes pouvant lui faciliter l'accès à la documentation ou soit encore il peut simplement biaiser son travail en poursuivant sa recherche avec les informations sommaires, facilement obtenues de part et d'autre.

[147] Manga Kalniga, "L'encadrement scientifique au Cameroun…", p.54.

pour mettre en place une historiographie dynamique, apte à porter les Camerounais vers les cimes de la modernité. À cet effet, il est indispensable pour les historiens de réexaminer les sources de l'historiographie camerounaise, de procéder à un recentrage terminologique et chronologique, d'élargir les domaines d'étude de leur discipline et de se mobiliser dans des projets fédérateurs à l'instar de celui portant sur la réécriture de l'histoire générale du Cameroun. L'on ne saurait également faire fi du réaménagement qui doit s'opérer au sein du cercle des historiens camerounais. C'est la combinaison de ces mesures qui contribue à revitaliser l'historiographie camerounaise. En dépit de tout ce qui précède, les historiens camerounais doivent témoigner par leur originalité et leur sens de l'innovation, pour redonner confiance aux Camerounais d'affronter l'avenir avec optimisme. Ils sont appelés à restaurer fidèlement la mémoire des peuples camerounais, en rectifiant les erreurs qu'elle comporte encore, et dans une certaine mesure de développer des mécanismes en vue d'assurer la transmission continuelle de cette histoire authentique aux générations suivantes, tel que le recommande Cheikh Anta Diop[148]. Leur travail doit déboucher à l'affirmation de l'identité des populations camerounaises et au développement de leur personnalité[149]. Par ce travail, ils œuvrent à donner un sens, une orientation et une signification à l'histoire[150]. C'est dans cette perspective que l'historiographie peut remplir sa fonction première, celle de ressusciter le passé réel pour bâtir une société durable et résiliente.

[148] C. A. Diop, *Civilisation ou barbarie*, Paris, Présence Africaine, 1981, p.272.
[149] P. Elungu, *Tradition africaine et rationalité moderne*, Paris, L'Harmattan, 1987, p.52.
[150] F.-X. Fauvelle, *L'Afrique de Cheikh Anta Diop*, Paris, Karthala, 1996, p.43.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de ce travail portant sur *"Les premiers historiographes camerounais et l'écriture de l'histoire du Cameroun au lendemain des indépendances : Cas d'Engelbert Mveng, d'Eldridge Mohammadou, de Martin Zachary Njeuma, de Fabien Kange Ewane, et de Joseph-Marie Essomba (1961-1990)"*, il était question de ressortir la contribution de cette première génération des historiographes à l'écriture de l'histoire et à la promotion de la science historique de façon générale. Pour y parvenir, le choix a été porté sur Engelbert Mveng, Fabien Kange Ewane, Martin Zachary Njeuma, Eldridge Mohammadou et Joseph-Marie Essomba. Ce choix ne s'est pas fait au hasard. Il a été opéré sur la base de leur notoriété, de la disponibilité de leurs publications ainsi que des informations sur eux. À travers une telle thématique, il a été opportun de positionner le débat sur l'épineuse et lancinante question de l'écriture ou de la réécriture de la vraie histoire du Cameroun qui préoccupe actuellement la classe des historiens camerounais. C'est pourquoi, dans l'optique d'apporter sa contribution à l'évolution du débat l'auteur de ce travail s'est décidé d'orienter la réflexion sur cette première génération, afin de voir son apport dans la consolidation de l'historiographie camerounaise et qui permettrait de réécrire aisément l'histoire du Cameroun. Pour conduire à bien cette étude, il a été nécessaire de la structurer en deux (02) parties, disposant chacune de trois (03) chapitres. Pour un total de six (06) chapitres, ce travail expose tour à tour des thèmes bien précis et distincts. À partir des analyses sur lesquelles cette étude a été construite, plusieurs constats s'y dégagent.

Au premier abord, si ces acteurs se sont engagés dans le domaine de la science et particulièrement celui de la recherche historique, il va sans dire que, c'est en raison d'un certain nombre de facteurs tant exogènes qu'endogènes. Le premier mobile est celui du contexte historiographique des XIX^{e} et XX^{e} siècles, c'est-à-dire cette longue marche menée par les Africains et les Africanistes en vue de la reconnaissance d'un passé à l'Afrique. Ce contexte a constitué un facteur exogène ayant motivé la première génération des historiographes camerounais à s'impliquer dans le champ de la recherche historique. En effet, sur la base des représentations sociales ou de mythes et de préjugés européocentristes au sujet de l'histoire négro-africaine, l'Afrique avait été mise, sans vergogne, hors du champ de l'historicité. Cette marginalisation de l'Afrique va sans détour, susciter des élévations de voix. D'où la forte mobilisation des chercheurs africains et étrangers, spécialistes des sciences humaines et sociales se rapportant à l'Afrique. Par le biais de leurs travaux et des différentes conférences qu'ils organisèrent, ces derniers militèrent pour la reconnaissance d'un passé à l'Afrique. Il s'agit d'un véritable éveil des

consciences, qui s'est opéré sur le continent africain et même au-delà du sol africain, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Cette lutte âpre pour la reconnaissance d'un passé à l'Afrique noire s'est matérialisée par une combinaison d'éléments en rapport avec l'influence des écoles historiques occidentales, les plaidoyers portés par les Africains et des Africanistes ainsi que l'intérêt qu'a revêtu l'histoire africaine dans les milieux savants. Ces revendications qui se déroulaient sur le continent et même au-delà, ont d'une manière ou d'une autre galvanisé les premiers historiographes camerounais et suscité en eux par la même occasion, une volonté manifeste d'engagement dans le processus de réhabilitation de l'histoire africaine en général et camerounaise de façon spécifique (chapitre 1).

Dans la même lancée, si la production historienne a réellement pris corps au Cameroun, c'est en raison de la création des structures de recherche en sciences sociales et humaines. Leur mise en place par le gouvernement camerounais visait à promouvoir la recherche fondamentale dans le champ des sciences humaines et sociales, afin d'amener les Camerounais à avoir une meilleure connaissance de leur univers socio-culturel. Ces institutions sont entre autres l'université et de l'Institut des Sciences Humaines (ISH). Elles ont été le cadre organique par excellence de l'émergence de la science historique et de ses premières figures. Dotées des départements en charge des études historiques, c'est en leur sein que va émerger une classe de chercheurs en histoire. Ces derniers, témoins des différents combats ayant cours de part et d'autre pour restituer à l'Afrique sa véritable histoire occultée par l'Europe conquérante, vont également prendre part à ce grand festin. C'est donc dans ces institutions qu'ils vont marquer une rupture épistémologique avec l'historiographie coloniale en repensant la conception, l'écriture et l'enseignement de l'histoire du Cameroun au Cameroun. Par leurs différents travaux, ils vont ainsi permettre à la science historique de gagner en fécondité. Ce facteur endogène s'est donc révélé comme un épisode décisif de l'éclosion des toutes premières figures de cette discipline au Cameroun (chapitre 2).

Bien plus, il ressort de ce travail que les historiographes retenus dans le cadre de la présente étude ont eu chacun à recevoir une éducation solide, intense et dense. C'est surtout grâce à leur formation soutenue, à leur parcours fécond, à l'importance numérique de leur production scientifique ainsi qu'aux multiples sociétés savantes auxquelles ils ont adhéré que ces cinq personnages se sont fait remarquer dans le domaine scientifique. Hommes aux compétences pluridimensionnelles et "amoureux de l'histoire", ils ont été

grandement influencés par le contexte historiographique des XIX^{e} et XX^{e} siècles. Particulièrement cette période pendant laquelle “l’anhistoricité” de l’Afrique était de mise. Héritiers des Écoles historiques occidentales – aussi bien anglo-saxonnes que francophones – ils se sont investis suite à la création des structures de recherche en sciences sociales et humaines, dans ce vaste mouvement de reconstitution de l’histoire des sociétés africaines. En témoigne leurs nombreuses publications, riches et couvrant divers domaines du passé de l’Afrique. Telle est la quintessence du troisième chapitre, qui s’est proposé de faire une présentation succincte des cinq (05) personnages et de dégager leurs différentes publications.

En outre, face à l’extrême et urgente nécessité de la réhabilitation de la véritable histoire de l’Afrique qui se posait avec acuité sur l’ensemble du continent, ces derniers se sont également mobilisés avec entrain à cette tâche. Dans leurs efforts de restitution du passé de l’Afrique, ils se sont appuyés sur des sources authentiquement africaines (l’art, l’archéologie, l’oralité) et sont remontés jusqu’aux premières civilisations de l’Égypte antique. À travers leurs investigations s’étendant aux périodes très anciennes de l’histoire négro-africaine, ils avaient pour objectif de rétablir – sur des bases solides – la vérité historique ou du moins l’historicité de l’Afrique. Par leur manière singulière de revisiter le passé africain, ils cherchent ainsi des éléments d’appoint afin de corriger la représentation biaisée et stéréotypée de l’historiographie coloniale, laquelle plaçait l’Afrique en dehors de l’histoire universelle. C’est ainsi qu’ils vont pénétrer l’histoire africaine par la base, non seulement pour la réhabiliter, mais aussi pour réconcilier l’Africain avec son passé. Cette tâche ardue impliquait pour eux de contrecarrer tout d’abord cette conception européocentriste négatrice d’une histoire à l’Afrique. Ensuite, de trouver des palliatifs aux grands maux qu’a connu l’Africain (traite négrière, colonisation) et qui l’ont dénaturé, dégradé considérablement. De tels défis les ont amenés à revisiter et à redimensionner l’histoire africaine d’un point de vue d’Africain. Leurs divers travaux aident à la compréhension du passé des sociétés africaines, à la reconstruction de leur mémoire et à l’émergence d’une conscience historique dans le contexte africain postcolonial. Bref, ils ont œuvré aussi pour l’insertion de l’histoire des Africains dans l’histoire générale des autres peuples du monde. Il s’agit là, de l’économie du quatrième chapitre qui a été orienté vers l’apport de ces cinq (05) protagonistes dans la conception et l’écriture de l’histoire africaine.

De même, dans la continuité de nos analyses, l'on s'est penché sur la portée des contributions d'Engelbert Mveng, de Fabien Kange Ewane, d'Eldridge Mohammadou, de Martin Zachary Njeuma et de Joseph-Marie Essomba dans la consolidation et dans la diffusion de la science historique. Cette articulation permet de réaliser que, leur apport a eu une portée d'envergure, car il a réellement favorisé l'enracinement de l'historiographie africaine et/ou camerounaise. Que ce soit sur le plan de la recherche - enseignement que celui de la formation, ils ont œuvré chacun à la mouvance, à l'enracinement et à la vulgarisation de la science historique. Ainsi, grâce à leur contribution, l'historiographie africaine a acquis son droit de cité, au point de s'intégrer dans une perspective holistique de l'histoire. Sur un tout autre plan, ces cinq (05) personnages ont également jeté les bases d'une recherche historique pluridisciplinaire. Ils ont élargi et enrichi le champ de la recherche historique en Afrique en général et au Cameroun en particulier. En guise d'illustration, l'africanisation et la *camerounisation* des enseignements ainsi que des programmes universitaires au Cameroun sont imputables à ces premiers acteurs de l'historiographie camerounaise. Soucieux du fait que l'histoire africaine était écrite en majorité par des non-Africains et très souvent tronquée, ils se sont attelés à former des jeunes historiens, à même d'assurer la relève.

Enfin, la dernière articulation de cette étude s'est focalisée sur quelques limites de l'historiographie camerounaise postindépendance. Tout en ressortant ces pesanteurs, elle s'est également proposée de ressortir quelques solutions visant à rendre la production historienne plus dynamique et permettre la restitution d'une histoire factuelle du Cameroun. Sur la base des analyses faites, il ressort que l'historiographie camerounaise a été émaillée par de nombreuses contraintes tant structurelles, conjoncturelles qu'épistémologiques. Ces écueils de l'historiographie camerounaise reposaient notamment sur la forte dépendance de vis-à-vis du cadre institutionnel étatique ; des thématiques limitées, l'ostracisation de la biographie ; l'utilisation d'une périodisation et des terminologies inappropriées ; la claustration sous des contraintes disciplinaires, spatio-temporels et thématico-religieuses. De telles pesanteurs ont fragilisé et continuent de fragiliser la production historienne au Cameroun, rendant ainsi difficile l'intelligibilité de l'histoire du Cameroun. Néanmoins, face à ces limites, un certain nombre de mesures ont été proposées en vue de revitaliser l'historiographie camerounaise, la rendre dynamique et apte à porter les Camerounais vers les cimes de la modernité. Ces mesures invitent les historiens camerounais à réexaminer les sources de l'historiographie camerounaise, à

procéder à un recentrage terminologique et chronologique, à élargir les domaines d'étude de leur discipline. Ils sont également interpellés à procéder au réaménagement de leur corporation et à se mobiliser dans des projets fédérateurs, à l'instar de celui portant sur la réécriture de l'histoire générale du Cameroun. Pour tout dire, les historiens camerounais doivent témoigner par leur originalité et leur sens de l'innovation, pour restaurer fidèlement la mémoire des peuples camerounais et rectifier les erreurs qu'elle comporte encore. Dans une certaine mesure, ils doivent développer des mécanismes en vue d'assurer la transmission continuelle de cette histoire authentique aux générations suivantes.

À la vue de tous ces constats, il est plausible de dire que ces cinq (05) personnages ont joué un rôle de pionniers, de précurseurs. En effet, ils ont effectivement contribué à la promotion de la science historique sur le continent africain en général et au Cameroun en particulier. Illustres personnages, ils ont su, avec dévouement, mettre leur talent et leur énergie au service de cette discipline ; inscrivant de ce fait leur nom dans l'histoire scientifique du Cameroun. D'une façon générale, l'historiographie camerounaise doit avouer sa redevance à ces acteurs nationaux, concepteurs du savoir historique. Mieux encore, elle doit reconnaître à Engelbert Mveng, à Fabien Kange Ewane, à Eldridge Mohammadou, à Martin Zachary Njeuma, à Joseph-Marie Essomba et à d'autres de ses acteurs, le mérite, qui est le leur, d'avoir posé les fondements de la recherche historique au Cameroun et d'avoir proposé des voies et moyens pour sortir l'homme africain moderne de sa léthargie ou de son état de sous-homme qui lui a été collé pendant la période coloniale. Bien plus encore, ils ont œuvré à la consolidation des acquis de l'historiographie camerounaise. Lesquels acquis se déclinent en termes méthodologiques, heuristiques et épistémologiques. Pour ainsi dire, ils ont fait évoluer les sources de notre historiographie (sources écrites, orales, archéologiques, épigraphiques, etc.), en ce sens qu'il est désormais possible de convoquer une multitude de sources dans les productions historiennes. Aussi, ils ont procédé à l'évolution des thématiques de l'historiographie, car avec leurs travaux, on est passé d'une histoire reposant sur les monographies ethniques vers une historiographie régionale et même nationale. Enfin, sur le plan méthodologique grâce à leurs travaux on passe d'une histoire descriptive à une histoire analytique. C'est dire qu'avec leurs contributions, l'histoire acquiert une nouvelle méthode. Elle ne se limite plus à décrire les faits tels qu'ils se sont déroulés, mais à les analyser au travers d'une diversité de sources.

Sans discontinuer, signalons aussi que l'ampleur, l'envergure et la profondeur des travaux de cette première génération ont ouvert la voie à des générations futures de chercheurs. C'est ainsi que ces dernières ont pu acquérir des connaissances solides, leur permettant de s'imprégner davantage de la chose historique et de mieux travailler sur le Cameroun. Ces générations qui émergent à partir des années 1990, sont plus critiques. Elles ne voient plus les choses de la même manière que leurs ascendants. Elles adoptent une posture révisionniste, qui consiste à corriger les lacunes de la première génération. Certes elles ont hérité de cette première génération, mais elles vont plus loin en abordant des aspects plus orientés vers la résolution des problèmes. Bref, avec ces générations suivantes, on assiste davantage à un éclatement de l'historiographie camerounaise et à une plasticité des thématiques. C'est pourquoi de plus en plus des thématiques nouvelles s'invitent dans l'historiographie camerounaise (histoire du patrimoine, histoire de l'environnement, histoire des mentalités, histoire du genre, histoire de l'urbanisme, etc.). Cette mutation qui intervient donc dans le champ historiographique camerounais, avec ces nouvelles générations, est à porter à l'actif de ces premiers historiographes. Ils ont véritablement déblayé le chemin pour la mise en place d'une historiographie factuelle.

Engelbert Mveng, Fabien Kange Ewane, Eldridge Mohammadou, Martin Zachary Njeuma et Joseph-Marie Essomba s'inscrivent dans la mouvance de l'histoire-combat et l'histoire-réhabilitation, qui avait cours au lendemain des indépendances et marquée par des appels pour une rupture épistémologique avec l'historiographie coloniale. Une historiographie coloniale qui plaçait l'Afrique noire hors du champ de la rationalité, c'est-à-dire de l'historicité. Portés vers cette dynamique, ces premiers historiographes camerounais ont réussi à battre en brèche la thèse d'une Afrique anhistorique et à redonner au continent noir son identité d'antan, en vue d'un véritable enracinement de l'homme africain dans son univers historique et culturel. Partisans de la reconstitution de l'histoire africaine, ils ont relevé ce défi en s'appuyant sur les sources typiquement africaines et en puisant dans le passé très ancien des sociétés africaines. Autrement dit, ils ont privilégié d'une part les sources dans toutes leurs diversités (écrites, orales, épigraphiques, archéologiques, etc.), nécessaires à la restitution authentique de l'histoire africaine. D'autre part, ils se sont préoccupés à redonner des fondements objectifs à la personnalité de l'homme africain, longtemps dévalorisée dans la littérature occidentale. C'est d'ailleurs pourquoi, dans leurs travaux, ils remontent tant bien que mal dans le passé lointain de l'Afrique, depuis l'Égypte antique et bien même au-delà, en vue de démontrer l'empreinte

nègre sur la civilisation universelle et de promouvoir la formation d'une conscience historique africaine. Aussi, ils se sont intéressés à des pans de l'histoire africaine comportant des zones d'ombre et nécessitant des éclairages, à l'instar des migrations, du peuplement, de la colonisation, des technologies anciennes, de même que l'histoire restreinte des peuples, etc. Il faut donc dire que, animés par une extrême nécessité de revisiter l'histoire négro-africaine, ces premiers acteurs de la science historique ont employé tous les moyens possibles pour réhabiliter le passé de l'Afrique noire et pour replacer l'homme noir au centre de l'histoire. Pris sous cet angle, ils se positionnent dans les trajectoires historiographiques des origines et des processus. Il s'agit de deux tendances de l'historiographie africaine, nées au cours des années 1950 dans l'optique de déconstruire les thèses européocentristes et de rétablir l'histoire des peuples africains.

Toutefois, en dépit de l'immense contribution de ces premiers historiographes camerounais, l'historiographie camerounaise est demeurée prisonnière d'un ensemble de contraintes l'ayant phagocyté. À ces pesanteurs de l'historiographie camerounaise postindépendance, s'ajoutent les divergences linguistiques ayant divisé les premiers historiographes camerounais. Ceux d'expression française (Adalbert Owona, Engelbert Mveng, Eldridge Mohammadou, Fabien Kange Ewane, Emmanuel Ghomsi, Martin Ntoné Kouo, Joseph-Marie Essomba, etc.) sont imprégnés du système ou de la méthodologie de rédaction suivant le modèle français. En revanche, ceux d'expression anglaise (Martin Zachary Njeuma, Maurice Mveng Ayi, Bongfen Chem-Langhëë, Zaphariah Lovett Elango, etc.) ont été moulés dans le système anglo-saxon dont ils adoptent d'ailleurs la méthode en ce qui concerne l'écriture de l'histoire. Compte tenu de ces pesanteurs et de ces divergences, l'on ne pouvait véritablement faire allusion à l'existence d'une école historique au Cameroun. En effet, une école c'est une conception des idées, un véhicule de la pensée, la perception qu'on a de la science et la manière d'aborder des questions spécifiques. Une école historique c'est aussi des thèmes de recherche et des laboratoires. Elle est pour ainsi dire, caractérisée par l'existence d'une revue comme moteur pour véhiculer la pensée ainsi que des orientations épistémologiques bien précises. C'est le cas des écoles des méthodes, des Annales, de Dakar, d'Ibadan, de Makéréré, etc. Or, au Cameroun, en raison du fait que ces historiographes camerounais étaient partagés entre deux systèmes (francophone et anglophone), il était difficile de parler de l'existence d'une école historique. Chacun d'eux appliquait la méthodologie de l'université dans laquelle il avait fait ses études. Raison pour laquelle sur bon nombre d'aspects, à l'instar de la

méthode d'écriture de l'histoire (mémoires, thèses, articles, ouvrages), il n'y avait pas de consensus entre eux[1]. Face à cette situation, l'on est en passe de se demander s'il existait alors plusieurs écoles historiques. À cette interrogation indirecte, la réflexion reste ouverte.

Fort de ce qui précède, il est dès lors impératif pour l'actuelle communauté historienne du Cameroun en général d'orienter la réflexion vers la mise en place des écoles historiques, en vue de contrôler la production scientifique en histoire. Certes, des efforts dans ce sens ont déjà été entamés et peuvent s'observer à travers l'existence des revues scientifiques (*Habaru, Héritage des Tropiques, Ngaoundéré-Anthropos, Revue de la Société Camerounaise d'Histoire / Journal of the Cameroon History Society, Revue Camerounaise d'Études Internationales, Grassfields*, *Revue camerounaise d'histoire économique et sociale, Gnwt / Genout, etc*.) ainsi que la mise sur pied des guides méthodologiques pour la rédaction des travaux scientifiques (mémoires, thèses, articles, ouvrages). Lesquels guides concilient les deux systèmes. Ces avancées sont aussi visibles à travers l'instauration des laboratoires des sciences historiques au sein des universités camerounaises. C'est le cas du laboratoire d'histoire de l'Université de Yaoundé 1, géré par le chef de département d'histoire et placé sous la tutelle de l'Unité de Recherche et de Formation Doctorale (URFD) en Sciences Humaines et Sociales[2]. Cette initiative est un pas décisif visant à consolider la formation des chercheurs à travers des séminaires et des colloques. Mais, il reste encore à rendre ces laboratoires véritablement opérationnels et à définir des orientations épistémologiques spécifiques, afin de mieux canaliser les différents travaux des chercheurs.

Aussi, dans le contexte actuel qui est marqué par des multiples appels pour l'écriture de la vraie histoire du Cameroun, il est nécessaire de prendre en considération les travaux de ces devanciers. C'est une invite adressée à la classe des historiens camerounais, d'éplucher les différentes publications de cette première génération d'historiographes camerounais. Elles renferment d'importantes données pouvant permettre de faire asseoir le projet de l'écriture de l'histoire du Cameroun sur des bases solides et objectives. Aussi,

[1] Entretien avec A. P. Temgoua, 58 ans, historien et enseignant au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé, 21 juin 2017. [Cet entretien avait été fait dans le cadre de notre mémoire de Master].

[2] L'URFD est chapeautée par le Centre de Recherche et de Formation Doctorale (CRFD) en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives, dont le cadre juridique est défini par l'Arrêté n°13/0087/MINESUP/SG/CJ/UYI du 31 janvier 2013, portant création des CRFD de l'Université à Yaoundé I.

dans les travaux de cette première génération, de nombreuses hypothèses ont été émises et beaucoup d'aspects des sociétés anciennes du Cameroun n'ont pas suffisamment été élucidés. C'est le cas de l'hypothèse au sujet de l'existence dans la partie septentrionale du Cameroun d'une confédération d'États, dénommée empire du Kororafa, abondamment soutenue par Eldridge Mohammadou. Cette hypothèse encore non clarifiée, mérite que la classe des chercheurs camerounais (historiens, archéologues, ethnologues, anthropologues, géographes, linguistes, etc.) s'y penche afin de lever le voile sur cette question. Ce n'est qu'après avoir longuement pris connaissance des travaux de cette première génération, qu'on peut redynamiser notre historiographie. Ce projet d'écriture de l'histoire du Cameroun, débarrassée de toutes ses imperfections, est donc une tâche très délicate. Il ne doit pas seulement se limiter à une compilation des travaux existant, mais nécessite un travail de fond à faire sur le terrain. Ces investigations à effectuer sur le terrain visent à démêler de nombreux faits qui brillent encore par leur mutisme dans l'historiographie camerounaise, à élaguer toutes les productions historiennes des grossièretés qu'elles recèlent et à remédier à leurs insuffisances.

En dernier ressort, nous suggérons aux historiens camerounais d'approfondir la réflexion sur la question du recadrage du temps historique dans l'enseignement de l'histoire, et de revoir les programmes d'histoire enseignés au Cameroun, afin de prendre véritablement en compte les réalités africaines en général et camerounaises en particulier. Il serait également impératif pour eux de revoir les curricula, en intégrant dans l'étude des acteurs de l'histoire du Cameroun, actuellement dispensée aux étudiants, celles du domaine scientifique. En effet, cet enseignement sur l'histoire de ces acteurs de l'histoire est plus consacré aux hommes politiques et acteurs du nationalisme. Et pourtant, le Cameroun dispose également d'une masse critique d'intellectuels, dont leur histoire nécessite d'être aussi enseignée afin de les faire entrer dans le panthéon de l'immortalité. Par ce canal, les jeunes camerounais seront à même de connaître ces grands noms qui ont marqué l'histoire du pays, aussi bien dans les domaines de l'histoire, de la littérature, de la philosophie, de la politique, de l'économie, de la culture, de la santé, du sport, etc.

ANNEXES

Annexe 1 : Publications du Révérend Père Engelbert Mveng.

Annexe 2 : Publications de Martin Zachary Njeuma.

Annexe 3 : Publications de Fabien Kange Ewane.

Annexe 4 : Publications d'Eldridge Mohammadou.

Annexe 5 : Publications de Joseph-Marie Essomba.

Annexe 6 : Annuaire de l'Université Fédérale du Cameroun portant sur le personnel enseignant, année universitaire 1971-1972.

Annexe 7 : Décret n°62-DF-289 du 26 juillet 1962*,* portant création et organisation de l'Université Fédérale du Cameroun.

Annexe 8 : Décret n°62-DF-364 du 2 octobre 1962, portant création du Conseil de la Recherche Scientifique et Appliquée des Études et Enquêtes.

Annexe 9 : Décret n°62-DF-371 du 8 octobre 1962, fixant le régime des études pour les diplômes de licences de lettres et de sciences humaines délivrés par l'Université Fédérale du Cameroun.

Annexe 10 : Loi n°65-LF-5 du 22 mai 1965, portant création de l'Office national de la recherche scientifique et technique.

Annexe 11 : Décret n°74-538 du 6 juin 1974, portant application de la loi n°65-LF-5 du 22 mai 1965, créant l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique.

Annexe 12 : Décret n°76-116 du 16 mars 1976, portant réorganisation de l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST).

Annexe 13 : Décret n°76-121 du 16 mars 1976, portant organisation de l'institut des sciences humaines.

Annexe 14 : Décret n°79-495 du 4 décembre 1979, portant organisation de la Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique.

Annexe 15 : Décret n°80-275 du 18 juillet 1980, portant statut des chercheurs.

Annexe 16 : Décision n°00152/MINAC/SG/DLL du 16 décembre 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Comité Scientifique élargi chargé de la rédaction de l'Histoire Générale du Cameroun.

Annexe 17 : Décision n°00151/MINAC/SG/DLL du 16 décembre 2021 portant désignation des Directeurs des volumes de l'Histoire Générale du Cameroun.

Annexe 18 : Lettre Daniel Abwa : Appel à communication a/s de l'ouvrage intitulé « La réécriture de l'Histoire du Cameroun par les Camerounais ».

Annexe 19 : Curriculum Studiorum de Martin Zachary Njeuma.

Annexe 20 : Curriculum Studiorum de Fabien Kange Ewane.

Annexe 1 : Publications du Révérend Père Engelbert Mveng

QUALITÉS	TITRES
OUVRAGES PUBLIÉS	
Auteur	- *Si quelqu'un… Chemin de croix*, Paris, Mame, 1962.
-//-//-//-//-//-	- *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1963, 534 p.
-//-//-//-//-//-	- *Mon amour pour toi est éternel*, Paris, Mame, 1963.
-//-//-//-//-//-	- *L'art d'Afrique noire. Liturgie cosmique et langage religieux*, Paris, Mame, 1964,159 p.
-//-//-//-//-//-	- *Dossier culturel Pan-Africain*, Paris, Présence Africaine, 1965,236 p.
-//-//-//-//-//-	- *Lève-toi amie*, *viens*, Dakar, Éd. Clairafrique, 1966.
-//-//-//-//-//-	- *Art nègre, Art chrétien ?* Rome, Les Amis Italiens de Présence Africaine, 1967.
-//-//-//-//-//-	- *Manuel du chercheur*, Yaoundé, 1971, 8 p.
-//-//-//-//-//-	- *Les sources grecques de l'histoire négro-africaine depuis Homère jusqu'à Strabon*, Paris, Présence Africaine, 1972.
-//-//-//-//-//-	- *Balafons : Poèmes*, Yaoundé, Éditions CLÉ, 1972.
-//-//-//-//-//-	- *L'Art d'Afrique noire. Liturgie cosmique et langage religieux*, Yaoundé, Éditions CLÉ, 1974.
-//-//-//-//-//-	- *L'art et l'artisanat africains*, Yaoundé, Éditions CLÉ, 1980,163 p.
-//-//-//-//-//-	- *Histoire du Cameroun*, Tome 1, Yaoundé, CEPER, 1984, 290p.
-//-//-//-//-//-	- *Histoire du Cameroun*, Tome 2, Yaoundé, CEPER, 1985.
-//-//-//-//-//-	- *L'Afrique dans l'Église. Paroles d'un croyant*, Paris, L'Harmattan, 1985, 228p.
-//-//-//-//-//-	- *Histoire des Églises chrétiennes au Cameroun : les origines*, Yaoundé, Imprimerie Saint Paul, 1990.
OUVRAGES EN COLLABORATION	
Dir. Pub.[1]	- *Guide bibliographique du monde noir*, Yaoundé, Direction des affaires culturelles, 1971.
Éd. Sc.[2]	- *Perspectives Nouvelles sur l'histoire africaine*, Comptes rendus du congrès international d'historiens de l'Afrique, Dar- es-Salaam, Octobre 1965, Paris, Présence Africaine, 1971.
-//-//-//-//-	- *Jerusalem Congress on Black Africa and the Bible*, April 24-30, New-York, A-D League of B'nai B'rith, 1972[3].
Éd. Sc.	-*Manuel d'histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, 1978, 284 p.
-//-//-//-//-	- *Colloquium on civilization and Education*, Lagos, 17th-31st January 1977.
Dir. Pub.	- *Spiritualité et libération en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987, 123p.
-//-//-//-//-	-*Album du centaire, 1890-1990. L'Eglise catholique au Cameroun : 100 ans d'évangélisation*, Yaoundé, Conférence Épiscopale du Cameroun, 1990[4].

[1] Directeur de Publication.
[2] Éditeur Scientifique.
[3] Cet ouvrage a été réédité en 2013 aux Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, sous la direction de Paulin Poucouta.
[4] Ouvrage conçu et réalisé sous la Direction du R.P. Engelbert Mveng, assisté de Jean-Paul Messina.

Éd. Sc.	**-** *Théologie, libération et cultures africaines. Dialogue sur l'anthropologie négro-africaine*, Yaoundé/Paris, CLÉ/Présence Africaine, 1996, 232 p.
CHAPITRES DANS DES OUVRAGES[5]	
Ct[6]	- "Structures fondamentales de la prière négro-africaine", in *Personnalité Africaine et Christianisme*, Paris, Présence Africaine, 1963, pp.153-200.
-//-//-//-//-	- "Signification africaine de l'art", in S.A.C. (éd.), *Colloque du premier Festival Mondial des Arts Nègres*, Paris, Présence Africaine, 1967, pp.7-22.
-//-//-//-//-	- "Négritude et civilisation, gréco-romaine", in S.A.C. (éd.), *Colloque sur la Négritude*, Dakar, 12-17 Avril 1971, Paris, Présence Africaine, 1972, pp.43-52.
-//-//-//-//-	- "La Bible et l'Afrique noire. Réflexions sur la pénétration de la Bible en Afrique", in Mveng E.et Werblowsky R.J.Z. (éd.), *Jerusalem Congress on Black Africa and the Bible*, April 24-30, New-York, Anti-Defamation League of B'nai B'rith, 1972, pp. 23-39.
-//-//-//-//-	- "Christianity and the religious culture of Africa", in Kenneth. Y. Best (éd.), *African Challenge*, Nairobi, Transafrica Publishers, 1975, pp.1-24.
-//-//-//-//-	- "Introduction à l'herméneutique négro-africaine", in *Le critique africain et son peuple comme producteur de civilisation*, Actes du Colloque de Yaoundé, 16-20 Avril, Paris, Présence Africaine, 1977, pp.121-134.
-//-//-//-//-	- "De la soumission à la succession", in S.A.C. (éd.), *Civilisation noire et Église Catholique*, Colloque d'Abidjan, 12-17 Septembre 1977, Paris/Abidjan/Dakar, Présence Africaine/NEA, 1978, pp.267-276.
-//-//-//-//-	- "Un visage africain du Christianisme ? Pour une ecclésiologie africaine", in Mushete N. (éd.), *Combats pour un christianisme africain. Mélanges en l'honneur du professeur Vincent Mulago*, Kinshasa, Faculté de Théologie Catholique, 1981, pp.131-135.
-//-//-//-//-	- "Protection et conservation du patrimoine culturel. A quand le musée national du Cameroun ?", in Essomba J-M. (dir.), *L'Archéologie au Cameroun*, Actes du premier Colloque international de Yaoundé (6-9 Janvier 1986), Paris, Karthala, 1992, pp.287-293.
-//-//-//-//-	- "La voie initiatique de Saint Jean de la Croix", in Zuazua D. (éd.), *La mystique africaine*, Actes du colloque international à l'occasion du 4e centenaire de la mort de St Jean de la Croix, Kinshasa, Baobab, 1993, pp.321-345.
-//-//-//-//-	- "Impoverishment and Liberation: A Theological approach for Africa and the Third World", in Gibellini R. (ed.), *Paths of African Theology*, New York, Maryknoll Orbis Books, 1994, pp.154-165.
-//-//-//-//-	- "De la mission à l'inculturation", in Ndi-Okalla J. (dir.), *Inculturation et conversion. Africains et Européens face au synode des Églises d'Afrique*, Paris, Karthala, 1994, pp.11-19.

[5]Il s'agit ici des livres auxquels le R.P. Engelbert Mveng a apporté sa contribution.
[6] Contributeur.

ARTICLES SCIENTIFIQUES	
Auteur	**a) Dans le domaine de la Théologie**
-//-//-//-//-	- "La rentrée de l'Afrique dans l'Église", *Parole et Mission*, n°46, 1969, pp.362-376.
-//-//-//-//-	- "Les survivances traditionnelles dans les sectes chrétiennes africaines", *Cahiers des Religions Africaines*, n°13, 1973, pp.63-74.
-//-//-//-//-	- "A la recherche d'un nouveau dialogue entre le christianisme, le génie culturel et les religions africaines actuelles", *Présence Africaine*, n°95, 1975, pp.443-466.
-//-//-//-//-	- "Essai d'anthropologie négro-africaine : la personnalité humaine…", *Cahiers des Religions Africaines*, n°12, 1978, pp.85-96.
-//-//-//-//-	- "Éditorial", *Bulletin de Théologie Africaine*, N°1, 1979, pp.5-7
-//-//-//-//-	- "L'art d'Afrique noire, liturgie cosmique et langage religieux", *Bulletin de Théologie Africaine*, n°1, 1979, pp.99-103.
-//-//-//-//-	- "Communiqué d'Accra, December 20th", *Bulletin de Théologie Africaine*, n°1, 1979, pp.229-239.
-//-//-//-//-	- "La progression continue du christianisme", *Missi*, N°418, 1979, pp.40-62.
-//-//-//-//-	- "L'Association Œcuménique des Théologiens Africains", *Parole de Dieu et langage des hommes*, 1980, pp. 7-12.
-//-//-//-//-	- "Christ, liturgie et culture", *Bulletin de Théologie Africaine*, n°2, 1980, pp.247-255.
-//-//-//-//-	- "L'Église d'Afrique atteint la maturité", *Croissance des jeunes nations*, n°236, 1982, pp.27-29[7].
-//-//-//-//-	- "Spiritualité africaine et spiritualité chrétienne", *Cahiers des Religions Africaines*, n°17, 1983, 263-279.
-//-//-//-//-	- "Récents développements de la théologie africaine", *Bulletin de Théologie Africaine*, n°5, 1983, pp.137-143.
-//-//-//-//-	- "L'Afrique du Sud : un lieu théologique", *Bulletin de Théologie Africaine*, n°6, 1984, pp.203-209.
-//-//-//-//-	- "Religion, paix et idéologie", *Cahiers des Religions Africaines*, N°18, 1984, pp.167-177.
-//-//-//-//-	- "Église et solidarité avec les pauvres", *Bulletin de Théologie Africaine*, N°7, 1985, pp.297-309.
-//-//-//-//-	- "Théologie et langages", *Revue Africaine de Théologie*, N°10, 1986, pp.191-208.
-//-//-//-//-	- "La théologie africaine de la libération", *Concilium*, N°219, 1988, pp. 31-51.
-//-//-//-//-	- "Synode africain, prolégomènes pour un concile africain", *Concilium*, n°239, 1992, pp.149-169.
-//-//-//-//-	- "Un concile Africain est-il opportun ?", *Golias*, n°35, 1994, pp. 80-87.

[7] Cet article a été rédigé en collaboration de C. Buhan et E. Kange.

-//-//-//-//-	- "African theology. A methodological approach", *Voices from the third world*, n°XVIII/1, 1995, pp. 106-115.
b) Dans le domaine de l'histoire, de l'Art, de l'archéologie et des sciences sociales	
Auteur	- "L'art camerounais", *Abbia*, n°3, septembre 1963, pp. 3-24.
-//-//-//-//-	- "L'art africain d'hier et l'Afrique d'aujourd'hui…", *Présence Africaine*, n°46, 2è trimestre, 1963, pp.35-51.
-//-//-//-//-	- "Structures fondamentales de l'art négro-africain", *Présence Africaine*, n°49, 1er trimestre, 1964, pp.116-128.
-//-//-//-//-	- "L'art africain : le rythme", *Présence Africaine*, n°52, 4è trimestre, 1964, pp.104-127.
-//-//-//-//-	- "Les sources de l'histoire négro-africaine : Agatharchide de Cnide", *Présence Africaine*, n°55, 3è trimestre, 1965, pp.92-99.
-//-//-//-//-	- " Les sources de l'histoire négro-africaine II : Homère", *Présence Africaine*, n°60, 4è trimestre, 1966, pp.46-53.
-//-//-//-//-	- "Signification du premier Festival Mondial des Arts Nègres", *Abbia*, N°12-13,1966, pp. 7-11.
-//-//-//-//-	- "Ngoro, nouveau site archéologique du Cameroun", *Abbia,* n° 14-15, Juillet-Décembre 1966, pp. 143-152.
-//-//-//-//-	- "Évolution de l'art négro-africain", Premier Festival Mondial des Arts Nègres, Dakar, 1966, n°1/24, pp.36-43.
-//-//-//-//-	- "La femme dans la sagesse bantoue", *Vivante Afrique*, n°243, Mars-Avril 1966, pp.3-7.
-//-//-//-//-	- "Archéologie Camerounaise, découverte des Poteries à Mimetala", *Bulletin de l'Association Française pour les Recherches et Études Camerounaises*, Bordeaux, Tome 3, 1968, pp. 39-41.
-//-//-//-//-	- "Les sources de l'histoire du Cameroun", *Abbia,* n° 21, Janvier-Avril 1969, pp. 127-137.
-//-//-//-//-	- "Archéologie Camerounaise : Mvolyé", *Revue Camerounaise d'Histoire*, n° 1, Octobre 1971, pp. 123-127.

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des informations recueillies pendant ses recherches et dans certains ouvrages.

Annexe 2 : Publications de Martin Zachary Njeuma

QUALITÉS	TITRES
OUVRAGES PUBLIÉS	
Auteur	- *Fulani Hegemony in Yola (Old Adamawa) 1809-1902*, Yaoundé, CEPER, 1978, 298p.
-//-//-//-//-//-	- *History of St. Joseph's College Sasse, Cameroon*, Yaoundé, CEPER, 1984, 125p.
-//-//-//-//-//-	- *Valiant Soldiers from Fako*, Yaoundé, Méga Impression, 2000, 116p.
OUVRAGES EN COLLABORATION	
Ct. Co.[1]	**-** *Symposium Leo Frobenius,* Stuttgart, West Germany, 1974, 366p.
Ct. Éd.[2]	- *Introduction to the History of Cameroon in the Nineteenth and Twentieth Centuries*, London, Macmillan, 1989, 312p.
Ct. Co	**-** *The Power of Knowledge in Regional Development*, Paris, Karthala, 1999, 326p.
Ct. Ed.	- *A Pilgrimage of Faith (History of Buea Diocese)*, Bamenda, C.P.T. Achidiocese of Bamenda, 2000, 176p.
Ct. Co	**-** *Dynamiques d'Intégration Régionale en Afrique Centrale*, Yaoundé, P.U.Y., 2001, 2 tomes, 791p.[3]
CHAPITRES DANS DES OUVRAGES	
Ct[4]	- "The History of Bamun from Ancient Times to Sultan Njoya", in Haberland et al.(eds.), *Symposium Leo Frobenius*, Stuttgart, West Germany, 1974, pp.249-265.
-//-//-//-//-	- "Sokoto and her Provinces: A Case Study of the Relationship between Sokoto and Yola in the 19th Century", in Bala Usman (ed.), *Studies on the Sokoto Caliphate*, London, Oxford University Press, 1979, pp.71-90.
-//-//-//-//-	- "The Pan-Cameroon Movement. 1949-1961", in Ndiva Kofele (ed.), *An African Experiment in Nation Building. The Bilingual Cameroon since Reunification,* U.S.A., West View Press, 1980, pp.43-52.
-//-//-//-//-	- "Some Observations on the Chronology of North and Central Cameroon from Ethnographic Data", in Tardits C. (éd.), *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des Civilisations du Cameroun,* Vol.1, Paris, Édition du CNRS, 1981, pp. 297-303.
-//-//-//-//-	- "Bamun Chronology : New Insights", in Njiasse-Njoya A. (éd.), *L'Acte de la Conférence de Foumban, 4-9 Janvier 1985*, Yaoundé, SOPECAM, 1987.
-//-//-//-//-	- "Les Lamidats du Nord-Cameroun (1800-1894)", in Njeuma M.Z. (dir.), *Histoire du Cameroun (XIXe-début XXe siècle),* Paris, L'Harmattan, 1989, pp.17-56.

[1] Contributeur et coéditeur.
[2] Contributeur et éditeur.
[3] Ce livre a pour principaux éditeurs scientifiques, D. Abwa, J.-M. Essomba, M. Z. Njeuma et C. De la Roncière.
[4] Contributeur.

-//-//-//-//-	- "L'idée de Cameroun dans l'indépendance du Cameroun (1959-1961)", in Michel M. et Augeron C. (éds.), *La France et les Indépendances des pays d'Afrique noire et de Madagascar*, Paris, Édition du CNRS, 1991, pp.411-423.
-//-//-//-//-	- "The Foundations of Radical Islam in Ngaoundere, Cameroon, 1835-1907", in Boutrais J. (éd.), *Peuples et Cultures de l'Adamaoua (Cameroun)*, Paris, ORSTOM, 1993, pp.87-101.
-//-//-//-//-	- "Extending and Expanding Historical Knowledge in Cameroon : a methodology for national history", in Michel M. (éd.), *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone*, Actes du Colloque international, Marseille, P.U.P, 1997, pp. 63-75.
-//-//-//-//-	- "Humboldt in Cameroon: improving the image of African scholars", in A. von Humboldt Stiftung (hg.), *Wissenschaft Lerastausch und Entwicklungszusammenarbeit vor der Jahrtanusendwende,* (Bestandsaufnahme, Probleme und Perspektiven), 1998, pp. 375-380.
-//-//-//-//-	- "The Federal University of Cameroon and the Development of Knowledge 1961-1972", in Siri G. et al.(eds.), *The Power of Knowledge in Regional Development*, Paris, Karthala, 1999, pp..
-//-//-//-//-	- "The Era of Bishop Rogan", in Njeuma M.Z. (ed.), *A Pilgrimage of Faith (History of Buea Diocese)*, Bamenda, C.P.T. Achidiocese of Bamenda, 2000, pp..
-//-//-//-//-	- "Dynamics of the Lake Chad Basin Commission (LCBC) in Regional Integration in Central Africa", in Abwa D.et al. (éds.), *Dynamiques d'Intégration Régionale en Afrique Centrale*, Tome 2, Yaoundé, P.U.Y., 2001, pp.537-544.
-//-//-//-//-	"Contributions diplomatiques et administratives à la paix sur la frontière entre le Cameroun et le Nigéria (1885-1992), in UNESCO, *Des frontières en Afrique du XII*è *au XX*è *siècle*, Paris, UNESCO, 2005, pp.159-185.
ARTICLES SCIENTIFIQUES	
Auteur	- "Adamawa and Mahdism: The Career of Hayatu ibn Sa'id in Adamawa 1878-1898", *Journal of African History*, vol. 12, n°1, 1971, pp.61-77.
-//-//-//-//-	- "The Foundations of Pre-European Administration in Adamawa: Historical Considerations", *Journal of the Historical Society of Nigeria,* vol. VII, n°1, 1973, pp.3-14.
-//-//-//-//-	- "Uthman Dan Fodio and the Origin of Jihad in Cameroon Hinterland 1809-1847", *Afrika Zamani*, n°3, 1974, pp.51-68.
-//-//-//-//-	- "The Emergence of the Kingdom of Bamum from its Origins to Sultan Njoya", *Habaru*, vol.2, 1978, pp.
-//-//-//-//-	- "Notes on the Sources of Cameroon History from Pre-history to Colonial Times", *Annals of the Faculty of Arts, Letters and Social Sciences*, n°2, 1984.
-//-//-//-//-	- "The Fulani and the Political Economy of the Bamenda Grassland 1940-1960", *Paideuma*, n°36, 1990, pp.

-//-//-//-//-	- “The Usmanuyya System, Radicalism and the Establishment of German Colonial Rule in Northern Cameroon 1890-1907”, *Paideuma*, n°40, 1994, pp.
-//-//-//-//-	- “Reunification and Political Opportunism in the Making of Cameroon’s Independence”, *Paideuma*, n°41, 1995, pp.27-37.
-//-//-//-//-	- “Imperialism of Knowledge: The Fulbe factor in Northern Cameroon”, *Revue Ngaoundéré-Anthropos*, vol.2, 1997, pp.1-18.
-//-//-//-//-	- “Book Report on Philip Burnham. The Politics of Cultural Difference in Cameroon”, *Paideuma*, n°46, 2000, pp.
-//-//-//-//-	- “Making Christianity Work in Africa”, *Cameroon Panorama*, n°511, 2000, pp.
-//-//-//-//-	- “Authority, Religion and the Creation of Northern Cameroon Identity”, *Revue Ngaoundéré-Anthropos*, vol.7, 2002, pp.
-//-//-//-//-	- “Cameroon-Nigeria Frontier: Model for Culture of Peace, 1890-1991”, *Journal of the Cameroon Academy of Sciences*, vol. 2, n°3, 2003, pp.

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des informations recueillies pendant ses recherches et dans certains ouvrages.

Annexe 3 : Publications de Fabien Kange Ewane

QUALITÉS	TITRES
OUVRAGES PUBLIÉS	
Auteur	- *Mon Cahier de comportement*, Yaoundé, Imprimerie Saint-Paul, 1963.
-//-//-//-//-//-	-*L'originalité de la personne selon l'Homme noir de la côte du Cameroun : Éléments d'anthropologie africaine*, Strasbourg, 1965.
-//-//-//-//-//-	- *La Présence africaine (Église d'Afrique) aux conciles de Vatican I (1869-1870) et de Vatican II (1962-1965)*, Strasbourg, Université des Sciences Humaines, 1969.
-//-//-//-//-//-	- *Le politique dans le système religieux catholique romain en Afrique : 1815-1960*, Paris, Honoré Champion, 1976.
-//-//-//-//-//-	- *Semence et moisson coloniales. Un regard d'Africain sur l'histoire de la colonisation*, Yaoundé, CLÉ, 1985.
-//-//-//-//-//-	- *Les effets induits de la coopération Nord-Sud : le développement du sous-développement en Afrique*, Yaoundé, Éd. CLÉ, 1993.
-//-//-//-//-//-	- *Défi aux Africains du III^{ème} millénaire : sortir de la nasse libres, dignes et responsables comme Nelson Mandela*, Yaoundé, CLÉ, 2000.
CHAPITRES DANS DES OUVRAGES	
Ct[5]	- "De la dynamique historique de l'identité culturelle camerounaise : un regard d'historien", in Ministère de l'Information et de la Culture (éd.), *L'identité culturelle du Cameroun*, Yaoundé, 1985, pp.71-78.
-//-//-//-//-	- "L'émergé et l'immergé dans la conférence de Berlin : l'expérience dans la rencontre germano-camerounaise, 1884-1916", in Kum'a Ndumbe III A. (éd.), *L'Afrique et l'Allemagne, de la colonisation à la coopération*, Douala, Africavenir, 1985, pp.3-14.
-//-//-//-//-	- "Doguicimi : une approche de l'histoire africaine", in Mane R. et Huannou A. (éds.), *Doguicimi de Paul Hazoume,* Paris, L'Harmattan, 1987, pp.49-57.
-//-//-//-//-	- "Étude critique des tendances observées dans les universités et instituts de recherches de l'Afrique centrale", in Breda, *Amélioration et rénovation de l'enseignement supérieur en Afrique*, Paris/Dakar, Unesco, 1989, pp.39-57.
-//-//-//-//-	- "L'Université de Yaoundé : réalités et défis", in Glenda Kershaw E., (éd.), *Encyclopedia of Higher Education,* tome 1, Oxford, Pergamon press, 1992.
ARTICLES ET COMMUNICATIONS	
Auteur	- "Les légendes ont la vie dure : image de l'Afrique en Occident", *L'Afrique littérature*, n°58, 1er trimestre, 1981, pp.10-24.
-//-//-//-//-	- "Le mythe d'Alfred Saker dans l'histoire du Cameroun", *Afrique histoire*, n°5, avril 1982.
-//-//-//-//-	- "Alioune Diop et l'encyclique Progressio Populorum : le développement solidaire de l'humanité ?", *Bulletin de théologie africaine*, vol. IV, n°7, janvier-juin 1982, pp.75-86.

[5] Contributeur.

-//-//-//-//-	- “Le phénomène religieux en milieu urbain : le syncrétisme dans les villes africaines modernes”, *Dossier CERPANA*, n°3, décembre 1983, Montpellier, pp. 125-152.
Ct	- “La conférence de Berlin et la colonisation allemande au Cameroun : le visible et l’invisible”, in *Cent ans de relations entre l’Afrique et les Allemagnes*, Actes du colloque de Yaoundé, 1985.
Auteur	- “Nouvelles lectures de l’histoire africaine”, *Mémoire d’un continent*, Paris, R.F.I., 1986.
Ct	- “L’expérience du Cameroun”, in *Démocratie et développement en Afrique*, Actes du colloque de Bonn, Konrad Adenauer Stiftung, 1988.
Auteur	- “In memoria : ma gerbe au regretté Cheikh Anta Diop”, *Nomade*, revue culturelle, numéro spécial 1/2, Paris, 1989, pp.8-17.
-//-//-//-//-	- “High Education and Society”, *Encyclopedia of Higher Education and the International Encyclopedia of Education*, Oxford, Pergamon Imprint, 1990.
-//-//-//-//-	- “La crise, fin des illusions ?”, *Terroirs*, revue africaine des sciences sociales, N°001, mai 1992, pp.120-131.
-//-//-//-//-	- “Les paramètres de base du conflit Nord-Sud”, Yaoundé, 1992, pp.1-12
-//-//-//-//-	- “Engagement religieux et engagement politique pour le développement”, Yaoundé, avril 1993, pp.1-16.
-//-//-//-//-	- “Chrétien-Africain : comment vivre sa foi et évangéliser ?”, Yaoundé, FATP, décembre 1993, pp.1-17.
-//-//-//-//-	- “La conférence africaine française de Brazzaville ou les réflexes de l’instinct de conservation”, in *50ème anniversaire de la conférence africaine française de Brazzaville (30 janvier-8 février 1944)*, 1994.
-//-//-//-//-	- “De la transmigration des âmes et de la réincarnation en Afrique ou le défi de l’incroyance des croyants chrétiens – le temps des interpellations”, *Faculté de Théologie Protestante de Yaoundé*, 1995, pp.1-13.
-//-//-//-//-	- “Cheikh Anta Diop ou le défi à la conscience historique des Africains à l’aube du XXIe siècle”, Célébration du 10è anniversaire de la mort de Cheikh Anta Diop, Dakar, février 1996.
-//-//-//-//-	- Cinquante ans de parlementarisme en Afrique noire francophone. Bilan et perspective, ou un défi du XXIè siècle aux Africains noirs francophones, in 50 ans de parlementarisme en Afrique noire francophone : 1946-1996, Actes de colloque, 1996.
-//-//-//-//-	- “Religion africaine et écologie”, in *Éthique écologique et reconstruction de l’Afrique*, Actes du colloque international organisé par le CIPCRE, Yaoundé, CLÉ, 1997, pp.119-128.
-//-//-//-//-	- “L’historien Cheikh Anta Diop”, *Héritage des Tropiques*, vol.2, n°2, Yaoundé, mars 2000, pp.71-91.

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des informations recueillies pendant ses recherches et dans certains ouvrages.

Annexe 4 : Publications d'Eldridge Mohammadou

QUALITÉS	TITRES
OUVRAGES PUBLIÉS	
Auteur	*L'Histoire de Tibati, chefferie foulbé du Cameroun,* Yaoundé, Abbia & Clé, 1965, 72p.
-//-//-//-//-//-	- *Récits peuls du Macina, du Kounari et du Torodi (Mali, Haute-Volta, Niger),* recueillis et traduits par Gilbert Vieillard de l'IFAN (Dakar), présentés et transcrits par Eldridge Mohammadou, Niamey, Centre Régional de Documentation pour la Tradition Orale, 1969, 253p.
-//-//-//-//-//-	- *Lexique Fulfulde comparé*, tome 1 (A–D), Yaoundé, Centre Fédéral Linguistique et Culturel, 1970, 324p.
-//-//-//-//-//-	- *L'Histoire des Peuls Feroobe du Diamaré : Maroua et Petté*. *Les Traditions historiques des Peuls de l'Adamawa,* vol.1, recueillis, traduites et édités par Eldridge Mohammadou, Niamey, Centre Régional de Documentation pour la Tradition Orale, 1970, 482p. (réédition 1976, Tokyo, ILCAA)
-//-//-//-//-//-	- *Traditions d'origine des peuples du Centre et de l'Ouest du Cameroun (Mboum, Tikar, Bamoun, Bamenda, Banso, Bamiléké, Vouté)*, Yaoundé, Centre Fédéral Linguistique et Culturel & Ministère de l'Education, de la Culture et de la Formation Professionnelle,1971.
-//-//-//-//-	*Lexique Fulfulde comparé*, tome 2 (F–K), Yaoundé, Centre Fédéral Linguistique et Culturel, 1971, 258p.
-//-//-//-//-	- *Lisez et écrivez le fulfulde*, Yaoundé, Direction des Affaires culturelles, 1971, 123 p.
-//-//-//-//-	- *Lexique Fulfulde comparé*, tome 3 (L–S). Yaoundé, Centre Fédéral Linguistique et Culturel, 1972, 294p.
-//-//-//-//-	- *Ray ou Rey Bouba*, Cameroun, ONAREST, 1972, 599 p. (2è édition 1978, Tokyo, ILCAA)
-//-//-//-//-	- *Le catalogue des archives coloniales allemandes du Cameroun. Katalog des deutschen Kolonial-Archivs in Kameroun*, Yaoundé, Service des archives natioinales de Yaoundé, Société Camerounaise d'Histoire, 1972, 284p. (2è édition, 1978, Tokyo, ILCAA).
-//-//-//-//-	- *Le Royaume du Wandala ou Mandara au XIXe siècle,* Paris, ORSTOM/ISH, 1975, 302 p. (réédition 1982, Tokyo, ILCAA)
-//-//-//-//-	- *L'Histoire des Peuls Férôbé du Diamaré : Maroua et Petté*, Tokyo, ILCAA (Institute for the Study of Languages and Cultures of Asia and Africa), 1976, 409p.
-//-//-//-//-	- *L'histoire de Garoua, cité peule du XIXe siècle*, Cameroun, ONAREST, 1977, 296 p. (2è édition 1980, Paris, CNRS)
-//-//-//-//-	- *Fulbe Hooseere. Les Royaumes foulbé du plateau de l'Adamaoua au XIXe siècle (Tibati, Tignère, Banyo, Ngaoundéré). Les Traditions historiques des Peuls de l'Adamawa,* vol.4*,* Tokyo, ILCAA, 1978, 439p.

-//-//-//-//-	- *Catalogue des Archives coloniales allemandes du Cameroun*, 2ème édition, Tokyo, ILCAA, 1978, 282p.
-//-//-//-//-	- *Ray ou Rey Bouba*, Paris, CNRS, 1979.
-//-//-//-//-	- *Le Royaume du Wandala ou Mandara au XIXe siècle,* Tokyo, ILCAA, 1982, 333p.
-//-//-//-//-	- *Peuples et Etats du Fombina et de l'Adamawa (Nord-Cameroun). Etudes de Kurt Strümpell et von Briesen* (traduites de l'Allemand par E. Mohammadou), Collection "Archives Allemandes du Cameroun", n° 1, 1982, Centre de Recherches et d'Etudes Anthropologiques (Département d'Histoire), Yaoundé, DGRST/ISH, 1982.
-//-//-//-//-	- *Idriss Alaoma, ou l'apogée du Kanem-Bornou (XVIe siècle),* Libreville, Ed. Lion & Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, Collection "Grandes figures africaines", 1983, 125p.
-//-//-//-//-	*Peuples et royaumes du Foumbina. Traditions historiques de la Haute-Bénoué (Nord-Cameroun)*, Tokyo, ILCAA, 1983, 307p.
-//-//-//-//-	- *Le Peuplement de la Haute-Bénoué. Les Habitants de la zone centrale*, Garoua, ONAREST/CNRS, 1983, 83p.
-//-//-//-//-	- *Traditions d'origine des peuples du Centre et de l'Ouest du Cameroun*, Tokyo, ILCAA, 1986, 207p.
-//-//-//-//-	- *Peuples et sociétés traditionnelles du Nord-Cameroun. Etude de Leo Frobenius*, (traduit de l'Allemand par E. Mohammadou), Stuttgart, Steiner Verlag, 1987, 175p.
-//-//-//-//-	- *Les Lamidats du Diamare et du Mayo-Louti au XIXe siècle (Nord-Cameroun). Les Traditions historiques des Foulbé de l'Adamawa,* vol.6, Tokyo, ILCAA, 1988, 324p.
-//-//-//-//-	- *Les Lamidats des montagnes Mandara*, Kyoto, *s.n*, 1988.
-//-//-//-//-	- *Traditions historiques des peuples du Cameroun central : Mbere et Mboum, Tikar*, vol.1, Tokyo, ILCAA, 1990, 414p.
-//-//-//-//-	- *Lexique Fulfulde comparé : parler des Jallinko'en de l'Ader (Niger central)*, Yaoundé, Ministère de l'Education et de la Culture & Centre Fédéral Linguistique et Culturel, 1990.
-//-//-//-//-	- *Traditions historiques des peuples au Cameroun central : Ni-zoo, Voute et Kondja*. Tokyo, ILCAA, 1991, 302p.
-//-//-//-//-	- *Adamawa / présentation Siegfried Passarge,* Rapport du Comité Allemand pour le Cameroun dans les années 1893/1894 (traduction de l'Allemand et introduction par E. Mohammadou), Paris, Karthala, 1999.
-//-//-//-//-	- *L'Expédition allemande Niger–Benoue–Lac Tchad (1902–1903) / présentation Fritz Bauer*, (traduction de l'Allemand et introduction par E. Mohammadou), Paris, Karthala, 2002, 186p.
OUVRAGES EN COLLABORATION	
Ct. Éd.[6]	- *Contes et poèmes foulbés de la Bénoué (Nord-Cameroun)*, Yaoundé, Ed.

[6] Contributeur et éditeur avec H. Mayssal.

	Clé, 1965, 84p.
Ct. Éd.[7]	- *Dictionnaire élémentaire Fulfulde-Français-English,* Niamey, Centre Régional de Documentation pour la Tradition Orale, 1971, 166p.
Ct. Éd.[8]	-*Les Yillaga de la Bénoué : Ray ou Rey-Bouba. Les Traditions historiques des Foulbé de l'Adamawa,* vol.2, Paris, CNRS ; Garoua, Musée dynamique du Nord-Cameroun, 1979, 376p.
Ct. Éd.[9]	- *Garoua, tradition historique d'une cité peule du Nord-Cameroun*, Paris, CNRS,1980, 197p.
CHAPITRES DANS DES OUVRAGES	
Ct[10]	- "Kalfu or the Fulbe Emirate of Baguirmi and the Toorobbe of Sokoto", in Usman Y.B. (ed.), *The Sokoto Seminar papers*, Zaria, ABU, 1975, pp.
-//-//-//-//-	- "Introduction à l'histoire des Yilliga de Bindir", in Seignobos Ch. et Tourneux H. (éds.), *Chronique des peuls Bindir*, Ndjaména, Université du Tchad, 1978, pp.6-14.
-//-//-//-//-	- "Kanuri imprint on Adamawa Fulbe and Fulfulde", in Cyffer N. & Geider T. (éds.), *Advances in Kanuri Scholarship*, Cologne, Köppe, 1997, pp.257-311.
-//-//-//-//-	- "Les recherches sur les traditions orales. Cameroun", in *La Tradition Orale*, Niamey, 1972, pp.41-44.
-//-//-//-//-	- "L'implantation des Peuls dans l'Adamawa (approche chronologique)", in Tardits C. (éd.) *Contribution de la recherche ethnologique a l'histoire des` civilisations du Cameroun*, vol. 1, Paris, CNRS (Centre national de la recherche scientifique), 1981, pp.229-247.
-//-//-//-//-	- "Le poney conquérant des savanes du Cameroun central (*c*.1750–1850)", in Baroin C. et Boutrais J. (éds) *L'Homme et l'animal dans le bassin du lac Tchad. Actes du colloque du Réseau Mega-Tchad, Orléans, 15–17 octobre 1997*, Paris, IRD (Institut de recherche pour le développement), 1999, pp. 81-106.
-//-//-//-//-	- "Chronique royale versus histoire : le facteur Baare et le Bamoum au XIX^{e} siècle (Cameroun)', in Ibriszimow D., Leger R. et Seibert U. (eds), *Von Agypten zum Tschadsee.Eine linguistische Reise durch Afrika (Festschrift¨ fur Herrmann Jungraithmayr zum 65. Geburtstag)*, Wurzburg, Deutsche Morgenlandische Gesellschaft, Ergon Verlag, 2001, pp. 273-287.
-//-//-//-//-	- "Climate and History in Central Sudan, 18 – 19 Centuries. Baare-Chamba expansion from upper Benue Region (Nigeria, Cameroon, Chad, C.A.R., Gabon)", in Ibriszimow D. & Eva R. (eds.), *Tesserae of Borno. In memory of Wilhelm Seidensticker (1938-1996)*, Höln, Köppe, 2004,

[7] Contributeur et éditeur avec A. Sow, P.-F. Lacroix et D.W. Arnott.
[8] Contributeur et éditeur avec A. Abdoullaye Hamadjoda.
[9] Contributeur et éditeur avec A. Modibbo Bassoro.
[10] Contributeur.

	pp.51-76.
ARTICLES ET COMMUNICATIONS	
Auteur	- "Introduction à la littérature peule du Nord-Cameroun", *Abbia,* n°3, 1963, pp.66-76.
-//-//-//-//-	- "Pour servir à l'histoire du Cameroun : la chronique de Bouba Njidda Rey", *Abbia,* n°4, 1963, pp.17-55.
-//-//-//-//-	- "L'histoire des lamidats foulbé de Tchamba et Tibati", *Abbia,* n°6, 1964, pp.15-158.
-//-//-//-//-	- "Un manuscrit peul sur l'histoire de Garaoua, par Mal Hammadou Bassoro", *Abbia*, n°8, 1965, pp.
-//-//-//-//-	- "Compte rendu de *Histoire du Cameroun* par Engelbert Mveng", *Abbia*, n°8, 1965, pp.171-191.
-//-//-//-//-	- "Contes foulbé de la Bénoué", *Abbia,* n°9-10, 1965, pp.11-46.
Ct	- "Pour une histoire du Cameroun central : les traditions des Voute ou Baboute", *Abbia,* n°16, 1967, pp.59-127.
Auteur	- "Yeerwa : poème épique des Peuls Yillaga de l'Adamawa", *Camelang,* n°1, 1969, pp.73-111.
-//-//-//-//-	- "Les Peuls du Niger central et oriental : groupes ethniques et dialectiques", Yaoundé, *Camelang*, n°2, 1969, pp.
Ct	- Avec Abbo M., "Un nouveau manuscrit arabe sur l'histoire du Mandara", *Revue camerounaise d'histoire,* n°1, 1971, pp.130-173.
Auteur	- "Notes sur les Tikar et les Mambila", *Société Camerounaise d'Histoire*, n°1, 1972, pp.
-//-//-//-//-	- "De la Bénoué à Bamenda : la chevauchée fantastique des Bali-Tchamba", *Cameroun-Dimanche,* n°13-14, 1974, pp.6-7.
-//-//-//-//-	- "Kalfu ou l'émirat peul de Baguirmi et les Toorobbe de Sokkoto", *Afrika Zamani,* n°4, 1975, pp.67-114.
-//-//-//-//-	- "La région de la Haute-Bénoué avant le XIX^{e} siècle", *Communication au séminaire « L'Histoire du Soudan central avant 1804 »*, Zaria, ABU, 1978.
-//-//-//-//-	- "Les invasions pa'are ou Baare-Tchamba et l'émergence du royaume bamoun au XIX^{e} siècle", Communication à la Table Ronde organisée à l'occasion du centenaire de la naissance du Roi Njoya, Foumban, 14-16 février 1985, 37 p.
-//-//-//-//-	- "Envahisseur du Nord et Grassfields camerounais au XVIII^{e} siècle : le cas du Bamoun", *Sudan-Sahel Studies,* II, Tokyo, ILCAA, 1986, pp.237-

	273.
-//-//-//-//-	- “Islam et urbanisation dans le Soudan central au XIX^{e} siècle : la cité de Maroua (Nord-Cameroun)”, *The Proceedings of International Conference on Urbanism in Islam*. Vol. 4, Research Project ‘Urbanism in Islam’ and The Middle Eastern Culture Center in Tokyo, Japan, 1989, pp. 118-154.
-//-//-//-//-	- “Northern Cameroon or the Cameroonian section of the Emirate of Adamawa”, *Borno Museum Newsletter*, vol.6&7, 1991, pp.39-41.
-//-//-//-//-	- “Le soulèvement mahdiste de Goni Waday dans la Haute-Bénoué (juillet 1907)”, *Senri Ethnological Studies,* n°31, 1992, pp.423-464.
-//-//-//-//-	- “Les sources de l’exploration et de la conquête de l’Adamawa et du Bornou allemands (1893-1903) : Passarge, Dominik, Bauer”, *Paideuma,* vol. 40, 1994, pp.37-66.
-//-//-//-//-	- “L’empreinte du Borno sur les Foulbé de l’Adamawa et leur langue”, *Ngaoundéré-Anthropos*, vol.1, 1996, pp.90-113.
-//-//-//-//-	- “De St. Croix Fulfulde-English dictionary and recent Fulani lexicography”, *Borno Museum Society Newsletter,* vol.38-39, 1999, pp.114-123.
-//-//-//-//-	- “The Fulbe of Eastern Niger: Ethnic groups and dialects”, *Borno Museum Society Newsletter,* vol.40-41, 1999, pp.31-58.
-//-//-//-//-	- “Fulani Lexicography (continued). A Dictionary of Verb Roots in Fulfulde Dialects, Fulfulde-French-English / Dictionnaire pluri-dialectical des racines verbales du Peul, Peul-Français-Anglais”, *Borno Museum Society Newsletter,* vol.40-41, 1999, pp.88-90.
-//-//-//-//-	- “Nouvelles perspectives de recherche sur l’histoire du Cameroun central au tournant du XVIII^{e} siècle (*c*.1750-1850) : l’invasion Baare-Tchamba’, *Ngaoundere-Anthropos,* vol.4, 1999, pp.53-98. Communication présentée au colloque du FENAC à Ngaoundéré, 7-9 décembre 1996]
-//-//-//-//-	- “Environnement-esclavage-ethnogenèse-invasion Baare-Tchamba dans le contact forêt-savane au Sud et Sud-ouest du plateau bamiléké (c. 1750-11850)”. Communication présentée lors du Colloque sur le thème : « Ecologie humaine et gestion du milieu dans l’écotone forêt-savane de l’Afrique Centrale », Yaoundé, MINRESI-IRD, 13-15 2001, 38 p.
-//-//-//-//-	- “History, climatology, and linguistics: Jarawan Bantu expansion from the Upper Benue Valley, *c*.1750”. Communication présentée à la Conference sur le theme: “Environmental and Cultural Dynamics in the West African Savanna”, Maiduguri, March 2002. [En ligne], disponible sur http://www.informatik.unifrankfurt.de/~sfb268/maiduguri.htm

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des informations recueillies pendant ses recherches et dans certains ouvrages.

Annexe 5 : Publications de Joseph-Marie Essomba

QUALITÉS	TITRES
OUVRAGES PUBLIÉS	
Auteur	- *L'histoire ancienne de l'Afrique centrale et ses problèmes*, S.l : s.n, 1975.
-//-//-//-//-//-	- *Introduction à l'étude du fer dans les sociétés traditionnelles du Sud-Cameroun*, Yaoundé, ONAREST, 1979.
-//-//-//-//-//-	- *L'Art traditionnel du Cameroun : Statues et Masques*, Paris, Jean dupusch Surennes, 1982, 93p.
-//-//-//-//-//-	- *L'Art africain et son message*, Yaoundé, Éditions CLÉ, 1985, 73p.
-//-//-//-//-//-	- *Manemba ou les souvenirs d'un enfant de brousse*, Yaoundé, Editions Semences africaines, 1986, 100p.
-//-//-//-//-//-	- *Bibliographie critique de l'Archéologie camerounaise*, Yaoundé, SOPECAM, 1986, 132p.
-//-//-//-//-//-	- *Civilisation du fer et Sociétés en Afrique centrale. Le cas du Cameroun méridional : histoire ancienne et archéologie*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Racines du présent », 1992, 699p.
-//-//-//-//-//-	- *Cheikh Anta Diop et son dernier message à l'Afrique et au monde*, Yaoundé, Éd. AMA/COE, 1996, 149p.
-//-//-//-//-//-	- *Pierre-François Mebe, le missionnaire-bâtisseur : le cours temporel du théâtre de sa vie, 1898-1980*, Yaoundé, Éditions Semences africaines, 1998, 290p.
OUVRAGES EN COLLABORATION	
Ct. Éd.[11]	- *Aperçu sur les sources orales, écrites et iconographiques relatives à la métallurgie du fer chez les Fang-Béti-Bulu du sud Cameroun,* Actes du Colloque sur l'histoire de la métallurgie : de la mine au métal avant l'adoption du procédé indirect, tenu du 21 au 25 mars 1983, Paris, C.R.A. : E.R.H.M.F.M., 1983, 113p.
-//-//-//-//-//-	- *L'Archéologie au Cameroun. Actes du premier Colloque international de Yaoundé (6-9 janvier 1986)*, Paris, Karthala, 1992, 383p.
Ct. Éd[12].	- *Paléo-Anthropologie en Afrique centrale : Un bilan de l'archéologie au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Études africaines », 1998, 368p.
Ct. Éd[13].	- *L'art tikar au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Etudes africaines », 2000, 298p.
Ct. Éd[14].	- *Les Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2000.

[11] Contributeur et éditeur scientifique.
[12] Contributeur et éditeur scientifique avec M. Delneuf et A. Froment.
[13] Contributeur et éditeur scientifique avec M. Elouga.
[14] Contributeur et éditeur scientifique avec D. Abwa, M. Z. Njeuma et C. M. De La Roncière.

Ct. Éd[15].	- *Les civilisations du Cameroun : histoire, art, architecture et sociétés traditionnelles*, Dschang, Ed. La Route des chefferies, 2012, 223p.
Ct. Éd[16].	- *Archaeological reconnaissance studies (storage yard, camp, landfill, roads, Chad Export Project: Belel, Nanga Eboko, Dompta, Meiganga, Batschenga,*, Yaoundé, COTCO, 2001.
CHAPITRES DANS DES OUVRAGES	
Ct[17]	- "Archéologie au Sud-Cameroun : Notes préliminaires de recherches au site de Nkometou (Mfomakap)", in J.-M. Essomba (éd.), *L'archéologie au Cameroun*, Paris, Karthala, 1992, pp.229-245.
-//-//-//-//-	- "Le public et les recherches archéologiques au Cameroun", in J.-M. Essomba (éd.), *L'archéologie au Cameroun*, Paris, Karthala, 1992, pp.
-//-//-//-//-	- "L'archéologie de l'âge du fer au Cameroun méridional", in Delneuf M. et al. (éds.), *Paléo-Anthropologie en Afrique centrale : Un bilan de l'archéologie au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Etudes africaines », 1998, pp231-246.
-//-//-//-//-	- "L'histoire ancienne du Cameroun est-elle possible ?", in Michel M. (éd.), *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone*, Actes du Colloque international organisé à Aix-en-Provence les 24-26 avril 1995, Marseille, P.U.P, 1997, pp.17-34.
ARTICLES SCIENTIFIQUES ET RAPPORTS	
Auteur	- Rapport sur le voyage d'études et échanges culturels effectué aux Etats-Unis du 1er juillet au 10 août 1976, S.l. : s.n, 1976, 13p.
-//-//-//-//-	- "L'Archéologie et le problème de chronologie du fer aux abords du Lac Tchad", *Afrika Zamani*, n°6-7, 1977, pp.1-14.
-//-//-//-//-	- "L'introduction du fer dans les sociétés traditionnelles du Sud-Cameroun", *Cereltra liaison*, ONAREST, Yaoundé, 1979, pp.1-5.
-//-//-//-//-	- "Archéologie et recherches en métallurgie du fer et âge du fer ancien au Cameroun (nécessité d'une intervention des sciences de la nature), in *Archéologie Africaine et sciences de la nature appliquées à l'archéologie*, 1er symposium international de Bordeaux, ACCT, CNRS, CRIAN, 1983.
-//-//-//-//-	- "La métallurgie du fer chez les Pahouins d'après Tesmann", Commentaires et notes de J.-M. Essomba, Université de Yaoundé, Janvier 1983, 89p.
-//-//-//-//-	- "Archéologie et Histoire au Sud-Cameroun : Découverte de hauts-fourneaux en pays Bassa", *Nyame Akuma*, n°26, 1985, pp.2-4.
-//-//-//-//-	- "Metallurgie traditionnelle du fer au Sud-Cameroun : Notes préliminaires de recherches", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, Série Sciences Humaines, vol.2, n°1, 1986, pp.2-28.
-//-//-//-//-	- "Le fer dans le développement des sociétés traditionnelles du Sud-Cameroun", *West African Journal of Archaeology*, vol.16, 1986, pp.1-24.

[15] Contributeur et éditeur scientifique avec S. Djache Nzefa, A. Foka et al.
[16] Contributeur et éditeur scientifique avec R. Assombang, M. Elouga et al.
[17] Contributeur.

-//-//-//-//-	- "Le fer dans le développement des sociétés traditionnelles du Sud-Cameroun", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, Série Sciences Humaines, vol.3, n°2, Juillet 1987, pp.33-65.
-//-//-//-//-	- "Quelques analyses des sites de métallurgie ancienne du fer de Pan-Pan en pays Bassa (Sud-Cameroun)", *NSI : bulletin de liaison des archéologues du monde bantu*, n°4, 1988, pp.15-19.
-//-//-//-//-	- "Trois ans de recherche archéologique au Sud-Cameroun, bilan et perspectives (1984-1987), Université de Yaoundé, *pp.*
-//-//-//-//-	- "Dix ans de recherche archéologiques au Cameroun méridional (1979-1989)", *NSI : bulletin de liaison des archéologues du monde bantu*, n°6, 1989, pp.33-57.
-//-//-//-//-	- "Study on the Development of Museums for Improved Integration of the Cultural Heritage in to the Education System in French-Speaking African Countries", Rapport rédigé en collaboration avec UNESCO/France, 54p.
-//-//-//-//-	- "La question des « fosses » dans le contexte de l'archéologie de l'âge du fer au Sud-Cameroun", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n°1, 1997, pp.157-179.
-//-//-//-//-	- "Un arbuste mythique au Cameroun : le *ndoun'da*", *Mamba vert, organe d'information de la Défense de l'Environnement Camerounais*, n°5 et 6, 2000, pp. -.
-//-//-//-//-	- "Engelbert Mveng, l'un des artisans de l'historiographie africaine", *Héritages des Tropiques*, vol.2, N° 2, mars 2000, pp.93-110.
-//-//-//-//-	- "Yaoundé, l'un des plus vieux villages d'Afrique centrale et vieux carrefour des populations", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n°1, 2001, pp.157-179.

Source : Le tableau a été réalisé par Fabrice Etaka Tsayem sur la base des informations recueillies pendant ses recherches et dans certains ouvrages.

Annexe 6 : Annuaire de l'Université Fédérale du Cameroun portant sur le personnel enseignant, année universitaire 1971-1972.

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Nature des postes	Postes existants en 1971-1972		
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE			
Maîtres de conférences	1 - Géographie	M. LABURTHE-TOLRA	PA
	2 - Anglais	M. BEDE	P
Maîtres-assistants	1 - Anglais	Mme NOAH	CE
	2 - Histoire	M. MARTIN	CE
	3 - Philosophie	M. FRITSCH	CE
	4 - Linguistique	M. RENAUD	A
	5 - Histoire	M. MAINET	CE
	6 - Géographie	M. SUCHEL	CE
	7 - Français	Mme GUERIN	A
	8 - Littérature comparée	vacant	
	9 - Géographie	Mlle LEVRAT	CE
	10 - Linguistique	M. DELTEL	A
	11 - Français	Mme DELTEL	CE
Assistants	1 - Littérature négro-afr.	Vacant	
	2 - Anglais	Mme MARTIN	A
	3 - Sociologie	M. SIRAN	A
	4 - Littérature	Mme NGOUE	A
	5 - Histoire-géographie	M. PELOUx	A
UNIVERSITE FEDERALE DU CAMEROUN			
Professeurs	1 - Littérature négro-Afr.	M. MELONE Th.	P
	2 - Linguistique	M. BOT BA NJOCK	P
Professeurs-adjoints	1 - Histoire africaine	M. NJEUMA	PA
	2 - Anglais	M. MBASSI MANGA	PA
Chargés d'enseignement	1 - Philosophie	M. TOWA	CE
	2 - Langue et Litt.anglaises	M. NGIJOL NGIJOL	CE
	3 - Linguistique	M. ABEGA	CE
	4 - Sociologie	M. MBOUI	P
	5 - Grammaire	M. SOUNDJOCK	CE
	6 - Histoire	M. MVENG	CE
	7 - Sociologie africaine	M. SOO	CE
	8 - Philosophie	M. BWELE	CE
	9 - Géographie	M. LOUNG	CE
	10 - Histoire	M. ONAMBELE	CE
	11 - Philosophie	M. NGOUE	CE
	12 - Histoire	M. MVENG AYI	CE
	13 - Littérature négro-Afr.	M. ONGOUM	CE
	14 - Français	M. ABANDA NDENGUE	CE
	15 - Histoire	Vacant	
	16 - Géographie	M. DONGMO	CE

.../...

Nature des postes	Postes existants en 1971-1972		
Assistants	1 - Littérature	M. ELO	A
	2 - Géographie	M. MOBY ETIA	A
	3 - Anglais	M. OYONO MBIA	A
	4 - Littérature négro-Afr.	M. ELATE	A
	5 - Anglais	Mlle TCHOUNGUI	A
	6 - Géographie	M. ZE NGUELE	A
	7 - Littérature négro-afr.	Mme ETONDE EKOTO (assistante à titre étranger)	A
	8 - Géographie	M. TANDAP	A
	9 - Littérature négro-afr.	Vacant	
	10 - Littérature africaine	M. MOUKOKO	A
	11 - Anglais	M. LIMA	A
SECRETARIAT D'ETAT AUX AFFAIRES ETRANGERES			
	Anglais	M. CASIMIRI	A
FONDATION BRITANNIQUE			
	1 - Langue et Litt.anglaises	M. HILTON	A
	2 - " " "	M. WILLIAMS	A
	3 - " " "	M. CONSTABLE	CE
	4 - " " "	M. CHAPMAN	A
	5 - " " "	M. BUTLER	A
	6 - " " "	M. COOKE	A
	7 - " " "	M. HORNE	A
	8 - " " "	M. SPURLING	A
AIDE EXTERIEURE AMERICAINE			
	Histoire	M. ZOGHBY	PA

TOTAL : 59 postes
55 enseignants

Source : ANCFALSH-UY I, *Annuaire de l'UFC portant sur le personnel enseignant*, année universitaire 1971-1972.

Annexe 7 : Décret n°62-DF-289 du 26 juillet 1962, portant création et organisation de l'Université Fédérale du Cameroun.

Décret n° 62-DF-287 du 26 juillet 1962

portant organisation du service de l'inspection et du contrôle dépendant du ministère délégué à la Présidence.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE,

Vu la Constitution du 1er septembre 1961 ;

Vu le décret n° 61-DF-13 du 20 octobre 1961 portant nomination des ministres et ministres-adjoints de la République fédérale du Cameroun ;

Vu le décret n° 22 du 6 novembre 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement de la République fédérale ;

Vu le décret n° 62-DF-196 du 9 juin 1962 portant organisation des divers directions et services placés sous l'autorité du ministre délégué à la Présidence, chargé de l'administration territoriale, des finances et du plan,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Le service de l'inspection et du contrôle créé par décret susvisé n° 62-DF-196 du 9 juin 1962 est placé sous l'autorité directe du ministre délégué à la Présidence.

Art. 2. — Le service de l'inspection et du contrôle est chargé de contrôler et de vérifier les services de l'administration territoriale fédérale. Il peut, en outre, à la demande de tout membre du Gouvernement procéder à des études, enquêtes ou contrôles en ce qui concerne le fonctionnement des services fédéraux, des établisseemnts et organismes administratifs et para-administratifs du territoire fédéral.

Art. 3. — Le service de l'inspection et du contrôle assure également le contrôle de la gestion des crédits mis à la disposition des services, établissements et organismes visés à l'article 2 du présent décret. Il assure en outre le contrôle de l'application des lois, règlements et instructions ministériels.

Il a, pour ce faire, libre accès à tous les documents et archives administratifs et aux caisses publiques et semi-publiques.

En ce qui concerne les services dits « techniques » le contrôle ne porte que sur la gestion administrative et financière des services.

Art. 4. — Le service de l'inspection et du contrôle est essentiellement itinérant et mobile.

Il ne peut avoir la responsabilité d'aucune décision.

Il reçoit des instructions directement du ministre délégué, auquel il rend compte de son activité.

Art. 5. — Les fonctionnaires chargés de l'inspection et du contrôle sont nommés par décret présidentiel.

Le chef de service de l'inspection et de contrôle a rang d'inspecteur fédéral de l'administration et, à ce titre, bénéficie des mêmes avantages que ceux assurés aux inspecteurs fédéraux d'administration.

Art. 6. — Le présent décret sera enregistré et publié au *Journal officiel* de la République fédérale du Cameroun en français et en anglais, la version française faisant foi.

Yaoundé, le 26 juillet 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Décret n° 62-DF-289 du 26 juillet 1962

portant création et organisation de l'Université fédérale du Cameroun.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE,

Vu la Constitution du 1er septembre 1961 ;

Vu le décret n° 62-DF-84 du 12 mars 1962 portant réorganisation du ministère de l'éducation nationale,

Decree No. 62-DF-287 of the 26th of July, 1962

organising the service of Inspection and Control at the Ministry Delegate at the Presidency.

THE PRESIDENT OF THE FEDERAL REPUBLIC,

By virtue of the Constitution of the 1st of September, 1961 ;

By virtue of decree No. 61-DF-13 of the 20th of October 1961 appointing Ministers and Deputy-Ministers of the Federal Republic of Cameroon ;

By virtue of decree No. 22 of the 6th of November, 1961 fixing the duties of members of the Government of the Federal Republic ;

By virtue of decree No. 62-DF-196 of the 9th of June 1962 organising the different departments and services placed under the authority of the Minister Delegate at the Presidency, in charge of Federal Territorial Administration, Finance and Planning,

DECREES :

Article 1. — The service of Inspection and Control, created by the aforementioned decree No. 62-DF-196 of the 9th of June 1962 shall be placed under the direct authority of the Minister Delegate at the Presidency.

Article 2. — The service of Inspection and Control shall be responsible for controlling and inspecting the services of Federal Territorial Administration. It can in addition upon demand of any member of the Government engage in studies, enquiries or controls relating to the running of the Federal services, and administrative and quasi-administrative establishments and bodies of the Federal Territory.

Article 3. — The service of Inspection and Control shall also, ensure control over the administration of credits placed at the disposal of the services, establishments and bodies mentioned in article 2 of this decree. It shall likewise ensure control over the implementation of laws, regulations and ministerial instructions.

To carry this out, it shall have free access to all administrative documents and archives and to the public or semi-public Treasuries.

With regard to the so-called « technical » services, its control shall be limited to the administrative and financial management of the services.

Article 4. — The service of Inspection and Control is essentially itinerant and mobile.

It cannot be responsible for taking decisions.

It shall receive instructions directly from the Minister Delegate to whom it reports on its activities.

Article 5. — Officials responsible for Inspection and Control shall be appointed by presidential decree.

The head of the service of Inspection and Control shall have the status of a Federal Inspector of Administration and in this capacity shall benefit from the same advantages as those guaranteed to Federal Inspectors of Administration.

Article 6. — The present decree shall be registered and published in the *Official Gazette* of the Federal Republic of Cameroon in French and English, the French text being authentic.

Yaoundé, the 26th of July, 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Decree No. 62-DF-289 of the 26th of July, 1962

instituting and organizing the Federal University of Cameroon.

THE PRESIDENT OF THE FEDERAL REPUBLIC,

By virtue of the Constitution of the 1st of September, 1961 ;

By virtue of decree No. 62-DF-84 of the 12th of March 1962, reorganising the Ministry of National Education,

DÉCRÈTE :

CHAPITRE I

Dispositions générales

Article premier. — Il est créé sous le nom d'Université fédérale du Cameroun un organisme groupant les établissements publics (Facultés, Ecoles et Centres Supérieurs, Instituts d'Université) qui dispensent l'enseignement supérieur au Cameroun et assurent de ce fait la formation et le perfectionnement des cadres supérieurs scientifiques, pédagogiques, et administratifs de la République fédérale du Cameroun.

Un décret ultérieur précisera la liste des établissements qui constitueront cette Université.

Art. 2. — L'Université fédérale du Cameroun est une personne morale de droit public disposant de la capacité juridique.

Elle a le monopole de la collation des grades et diplômes.

Art. 3. — L'Université fédérale du Cameroun a un rôle de promotion sociale.

Art. 4. — La République fédérale du Cameroun garantit au personnel enseignant de l'Université, l'exercice des franchises et libertés universitaires traditionnelles.

CHAPITRE II

Dispositions administratives.

Art. 5. — A la tête de l'Université fédérale du Cameroun sont placés deux conseils :

— Le conseil de l'enseignement supérieur et le conseil d'administration de l'Université.

Art. 6. — Le conseil de l'enseignement supérieur est présidé par le Président de la République fédérale du Cameroun. La Vice-Présidence est confiée au ministre de l'éducation nationale. Sont membres de droit du conseil de l'enseignement supérieur :

— le ministre délégué à la Présidence, chargé de l'administration territoriale fédérale des finances et du plan;
— le ministre de la santé publique et de la population;
— le ministre de la justice;
— le ministre de l'économie nationale;
— un représentant du Gouvernement de l'Etat fédéré du Cameroun oriental;
— un représentant du Gouvernement de l'Etat fédéré du Cameroun occidental;
— le président du conseil économique et social;
— le chancelier et le vice-chancelier de l'Université fédérale du Cameroun;
— le directeur de l'enseignement du second degré;
— le directeur de l'enseignement technique.

Les autres membres du conseil sont choisis en raison de leurs responsabilités politiques ou professionnelles, de leur notoriété ou des services qu'ils rendent ou ont rendu à l'Université fédérale du Cameroun. Ils sont nommés par décret.

Art. 7. — Le conseil de l'enseignement supérieur se réunit au moins une fois par an. Il élabore et arrête le plan de développement de l'Université. Il prend connaissance des résultats de l'année universitaire passée, fait des suggestions concernant l'orientation de l'Université, les enseignements à créer, la promotion sociale, les sources de financement possible. Il peut former des vœux sur tous les problèmes généraux intéressant la vie de l'Université.

Art. 8. — En l'absence du Président, les travaux du conseil de l'enseignement supérieur s'effectuent sous l'autorité du ministre de l'éducation nationale, vice-président.

DECREES :

CHAPTER I

General Provisions.

Article 1. — There shall be instituted, under the name of The Federal University of Cameroon, a body grouping the public institutions (Faculties, Advanced Schools and Centres, University Institutes) which offer higher education in Cameroon and thereby ensure the formation and training of the advanced scientific, teaching and administrative staffs of the Federal Republic of Cameroon.

A further decree shall specify the list of Institutions which will constitute this University.

Article 2. — The Federal University of Cameroon shall be a corporate body of public status with legal competency.

It shall have the monopoly of the conferment of degrees and diplomas.

Article 3. — The Federal University of Cameroon shall have a responsibility in social development.

Article 4. — The Federal Republic of Cameroon shall guarantee the use of the traditional university franchises and freedoms to the teaching staff of the University.

CHAPTER II

Administrative Provisions.

Article 5. — Two boards shall be placed at the head of the Federal University of Cameroon :

— the board of higher Education;
— and the board of directors of the University.

Article 6. — The board of higher education shall be presided over by the President of the Federal Republic of Cameroon. The Vice-Chairmanship shall be entrusted to the Minister of National Education. The following shall be members ex officio of the board of higher education :

— the Minister Delegate at the Presidency in charge of Federal Territorial Administration, Finance and Planning;
— the Minister of Public Health and Population;
— the Minister of Justice;
— the Minister of National Economy;
— a representative of the Federated State of East Cameroon;
— a representative of the Federated State of West Cameroon;
— the President of the Economic and Social Council;
— the Chancellor and Vice-Chancellor of the Federal University of Cameroon;
— the director of Secondary Education;
— the director of Technical Education.

The other members of the board shall be chosen by reason of their political or professional responsibilities, their reputation or the services they are rendering or have rendered to the Federal University of Cameroon. They shall be appointed by decree.

Article 7. — The board of higher Education shall meet at least once a year. It shall elaborate and lay down the development plan of the University. It shall obtain knowledge of the results of the past university year, propose suggestions concerning the orientation of the University, courses to be instituted, social development and possible sources of financing. It may express wishes on all general problems related to University life.

Article 8. — In the absence of the Chairman, the work of the board of Higher Education shall be carried out under the authority of the Minister of National Education, the Vice-Chairman.

Le secrétariat est assuré par les soins du secrétaire de l'Université nommé par décret sur proposition du ministre de l'Education nationale.

Art. 9. — Le conseil d'administration de l'Université est présidé par un chancelier nommé par décret pour trois ans. Son mandat est renouvelable.

Le chancelier est assisté par un vice-chancelier élu pour la même durée parmi les professeurs membres du conseil d'administration de l'Université. Il est rééligible.

Sont membres de droit du conseil d'administration de l'Université :

— Le représentant du ministre des finances et du plan;
— Les doyens des facultés;
— Les directeurs des écoles et centres supérieurs;
— Les directeurs des instituts d'Université.

Le conseil d'administration de l'Université comprend en outre trois membres élus par la Faculté : un professeur, un chargé de cours et un assistant. Les membres élus ont un mandat de deux ans. Ils sont renouvelables par moitié.

Deux délégués des étudiants pourront participer aux séances ou parties de séances au cours desquelles seront évoquées des questions intéressant directement les étudiants

Art. 10. — Le conseil d'administration de l'Université se réunit normalement tous les mois ou exceptionnellement à tout moment sur convocation du chancelier ou du vice-chancelier. Le conseil est compétent :

— Pour assurer l'exécution du plan de développement de l'enseignement supérieur élaboré par le conseil de l'enseignement supérieur.

— Pour établir le budget des établissements d'enseignement supérieur dans la limite des crédits et des moyens disponibles.

— Pour donner son avis sur les modifications et adaptations de programme et méthodes d'enseignement universitaires ainsi que sur les problèmes de recherche.

— Pour statuer sur les infractions disciplinaires concernant le corps enseignant et les étudiants des divers établissements.

— Pour donner son avis sur toutes les mesures concernant la carrière et en particulier l'avancement du corps professoral.

— Pour donner son avis sur toutes les questions qui lui seraient soumises par le chancelier ou le vice-chancelier.

Le secrétariat du conseil d'administration de l'Université est assuré par le secrétaire de l'Université fédérale du Cameroun.

Art. 11. — Pendant la période de mise en place de l'Université fédérale du Cameroun. Le ministre de l'éducation nationale de la République fédérale du Cameroun est chancelier de l'Université fédérale du Cameroun.

Pendant cette même période, le conseil d'administration comprendra tous les professeurs et chargés de cours de l'Université fédérale du Cameroun.

Il sera mis fin par décret à cette période transitoire.

CHAPITRE III

Dispositions en matière de personnel enseignant.

Art. 12. — Le personnel enseignant de l'Université fédérale du Cameroun se divise en trois catégories :

— les professeurs;
— les chargés de cours;
— les assistants.

The Secretary of the University, appointed by decree on the proposal of the Minister of National Education, shall be responsible for the Secretariat.

Article 9. — The board of directors of the University shall be presided over by a Chancellor appointed by decree for three years. His mandate shall be renewable.

The Chancellor shall be assisted by a Vice-Chancellor elected for the same period of time from amongst the professors who are members of the board of directors of the University. He may be re-elected.

The following shall be members ex officio of the board of directors of the University :

— The representative of the Minister of Finance and Planning;
— The deans of the faculties;
— The directors of advanced schools and centres;
— The directors of University Institutes.

The board of directors of the University shall include in addition three members elected by the Faculty : one professor, one reader and one assistant. The elected members shall have a two years mandate. They shall be re-elected by half.

Two student delegates may participate in those meetings or parts of meetings in which questions directly concerning students are brought up.

Article 10. — The board of directors of the University shall meet normally every month or, in exceptional cases, at any time upon convocation of the Chancellor or Vice-Chancellor. The board shall be competent :

— to ensure the carrying out of the developpement plan for Higher Education drawn up by the board of Higher Education;

— to lay down the budget of institutions of higher learning within the limits of the credits and means available;

— to give its advice on modifications and adaptations of programmes and university teaching methods as well as research problems;

— to rule on breaches of discipline concerning the teaching body and students of the divers institutions;

— to give its advice on any measures concerning the career and in particular the promotion of the professional staff;

— to give its advice on any questions which may be submitted to it by the Chancellor or Vice-Chancellor.

The secretariat of the board of directors of the University shall be ensured by the secretary of the Federal University of Cameroon.

Article 11. — During the period of time needed to set up the Federal University of Cameroon, the Minister of National Education of the Federal Republic of Cameroon shall be Chancellor of the Federal University of Cameroon.

During this same period, the board of directors shall include all the Professors and Readers of the Federal University of Cameroon.

This transitional period shall be ended by decree.

CHAPTER III

Provisions concerning teaching staff.

Article 12. — The teaching staff of the Federal University of Cameroon shall be divided into three categories :

— professors;
— readers;
— assistants.

Le professeur occupe les fonctions d'enseignement les plus élevées. Il est nommé par décret dans une chaire d'enseignement correspondant à sa spécialité. Il a la charge d'un cours magistral, coordonne les activités des autres membres du corps enseignant dans sa spécialité, leur propose des sujets de recherche, de thèse ou de mémoire.

Le chargé de cours exerce ses fonctions sous l'autorité du professeur, chef du département. Il est nommé par décret. Il peut, dans le cadre de sa spécialité, être chargé d'un ou plusieurs enseignements. Il peut aussi avec l'aide des assistants organiser et diriger les travaux pratiques.

L'assistant est chargé des travaux pratiques sous la direction des professeurs et chargés de cours responsables de l'enseignement. Il est nommé par arrêté du ministre de l'éducation nationale. Il assure la liaison entre les professeurs et les étudiants. Il conseille ces derniers pour l'adoption des méthodes de travail.

Art. 13. — Les fonctions d'assistant sont en principe réservées aux Camerounais. Les étrangers pourront cependant y accéder, faute de candidature camerounaise valable.

Ils devront alors remplir les conditions exigées des candidats camerounais.

Art. 14. — Peut postuler des fonctions d'assistant le Camerounais qui, ayant passé de façon satisfaisante les premiers grades des études universitaires, prépare soit un concours, soit une thèse lui ouvrant les plus hauts grades d'une carrière universitaire.

L'intéressé devra prendre l'engagement de se consacrer exclusivement à ses fonctions d'enseignement et de recherche.

La nomination est faite sur proposition du conseil d'administration.

Art. 15. — Peuvent être nommés aux fonctions de chargés de cours :

— Les titulaires du doctorat d'Etat ou du doctorat de troisième cycle français;

— Les ingénieurs-docteurs;

— Les docteurs en droit, en sciences économiques ou en médecine préparant une agrégation;

— Les agrégés de l'enseignement secondaire préparant une thèse de doctorat;

— Toute personne présentant les titres équivalents aux précédents ou possédant une renommée particulière dans sa spécialité, appuyée sur des publications ou sur des travaux de recherche et justifiant d'une expérience directe de l'enseignement dans une université;

— L'assistant qui aura donné satisfaction pendant au moins trois ans et qui aura passé avec succès la thèse ou le concours qu'il préparait.

La nomination est faite sur proposition du conseil d'administration visée par le ministre de l'éducation nationale.

Les fonctions de chargé de cours ne peuvent être cumulées avec aucune autre fonction publique ou privée rémunérée sauf avec une profession libérale exercée par les intéressés dans le cadre de leur spécialité : médecine, barreau.

Art. 16. — Peuvent être nommés professeurs à l'Université fédérale du Cameroun :

a) Les ressortissants camerounais occupant ces fonctions dans une Université française ou anglaise ou qui ayant exercé pendant au moins quatre ans en qualité de chargés de cours auront montré dans leur enseignement les qualités pédagogiques et morales indispensables. Ils devront être âgés de trente ans au minimum.

The professor shall occupy the highest teaching offices. He shall be appointed by decree to a teaching chair corresponding to his specialization. He shall have the responsibility of a magisterial course; co-ordinate the activities of the other members of the staff teaching in his field and propose research, thesis or dissertation subjects to them.

The offices of the reader shall be under the authority of the professor who is head of the department. The reader shall be appointed by decree. He may be charged with one or several courses within the field of his specialization. He may also, aided by his assistants, organise and direct practical courses.

The assistant shall be in charge of practical courses under the direction of the professors and readers responsible for teaching. He shall be appointed by order of the Minister of National Education. He shall act as liaison between the professors and students. He shall advise the latter on the adoption of work methods.

Article 13. — The offices of assistant shall be reserved as a rule for Cameroonians. Foreigners may however be appointed assistants in the absence of any valid Cameroon candidacy.

They shall then fulfil the conditions demanded of Cameroon candidates.

Article 14. — Any Cameroon national having successfully passed the first degrees of university studies or a competitive examination, or written a thesis in preparation of the highest university degrees may apply for the position of assistant.

The person concerned shall contract to devote himself solely to teaching and research.

The nomination shall be made on the proposal of the board of directors.

Article 15. — The following may be appointed to the offices of reader :

— Those holding the degree of « Doctorat de l'Etat » or the French Doctorate (3rd cycle);

— Doctors in Engineering;

— Doctors in Law, Economic Sciences or in Medicine preparing an « agrégation »;

— « Agrégés » in secondary education preparing a doctor's thesis.

Any person presenting degrees the equivalent of the abovementioned and having a special representation in his field supported by publications or research work and giving proof of direct experience of university teaching :

— an assistant who shall have given satisfaction for at least three years and successfully passed his thesis and the entrance examination.

Appointments shall be made on the proposal of the board of directors approved by the Minister of National Education.

Readers may not hold a plurality of paid offices, public or private, except that of a liberal profession within the framework of their field : medicine, bar.

Article 16. — The following may be appointed professors at the Federal University of Cameroon :

a) Cameroon Nationals occupying these offices in a French or English University or who, having taught as readers for at least four years, shall have given evidence in their teaching of the necessary moral and pedagogical qualifications. They must be at least thirty years of age.

La proposition de nomination est faite par le conseil d'administration sur rapport d'un jury composé de professeurs titulaires de l'établisseemnt dont dépend le candidat ou, en cas de bsoin, de professeurs titulaires de plusieurs établissements.

b) Les ressortissants étrangers exerçant les plus hautes fonctions d'enseignement dans les Universités de leur pays.

Ils sont nommés dans les mêmes conditions que les chargés de cours.

Art. 17. — Il sera fait appel en tant que de besoin à des professeurs, chargés de cours et assistants associés ou visiteurs auxquels pourra être confié tout ou partie d'un enseignement théorique ou pratique.

Il ne pourra être confié à ce personnel des fonctions de direction au sein de l'Université fédérale du Cameroun.

Art. 18. — Le personnel enseignant de l'Université fédérale du Cameroun ne peut être l'objet de sanctions que sur décision du conseil d'administration de l'Université.

CHAPITRE IV

Dispositions concernant les étudiants.

Art. 19. — Sont admis dans les Facultés de l'Université fédérale du Cameroun en vue de la préparation d'une licence ou d'un diplôme d'ingénieur, de médecin, de pharmacien, etc :

— Les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat, General Certificate of Education Advanced Level, High School certificate ou tout autre titre équivalent).

— Les candidats reçus à un examen probatoire d'entrée à l'Université.

Art. 20. — Les étudiants de l'Université fédérale du Cameroun ne peuvent être exclus de l'Université que sur décision du conseil d'administration de l'Université.

Art. 21. — Sont abrogées les dispositions du décret n° 61-55 du 25 avril 1961 contraires au présent décret.

Art. 22. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République fédérale du Cameroun en français et en anglais, le texte français faisant foi.

Yaoundé, le 26 juillet 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Décret portant nomination de sous-préfets.

Par décret n° 62-DF-252 en date du 16 juillet 1962 :

Sont nommés pour compter de la date de prise de service :

M. Abessolo (René), adjoint administratif, précédemment chef de district à Bot-Makak, sous-préfet de Sangmélima en remplacement de M. Mbianda (François), appelé à d'autres fonctions.

M. Bouh Nkoulé (Ernest), adjoint administratif, précédemment 2e adjoint préfectoral à Edéa, sous-préfet de Ngambé, en remplacement de M. Mbock Mbock (Eleazar).

M. Maah Essindi (Mracel), adjoint administratif, précédemment sous-préfet de Mouloundou, sous-préfet de Kribi, en remplacement de M. Mindjos, muté.

Décret remettant M. Mbock Mbock à la disposition de la fonction publique.

Par décret n° 62-DF-253 en date du 16 juillet 1962 :

M. Mbock Mbock (Eleazar), adjoint administratif, précédemment sous-préfet de Ngambé, est à compter de la date de signature du présent décret, remis à la disposition de la fonction publique.

The proposal for appointment shall be made by the board of directors on the basis of a report by a committee composed of titular professors of the institution which the candidate attends or, if need be, by titular professors of several institutions.

b) Foreign Nationals holding the highest teaching offices in the Universities of their country.

They shall be appointed under the same conditions as readers.

Article 17. — The services shall be called upon of associate or visiting professors, readers and assistants to whom may be entrusted all or part of a theoretical or practical course.

This staff may not be entrusted with administrative offices within the Federal University of Cameroon.

Article 18. — The teaching staff of the Federal University of Cameroon may be subject to penalties only on the decision of the board of directors of the University.

CHAPTER IV

Provisions concerning students.

Article 19. — The following shall be admitted to the Faculties of the Federal University of Cameroon in order to prepare a licence or degree of engineer, doctor, pharmacist, etc...

— Holders of a school leaving certificate (baccalauréat, general certificate of Education Advanced Level, High School certificate or any other equivalent degree);

— Candidates passing a University entrance examination.

Article 20. — Students of the Federal University of Cameroon may be excluded from the University only on the decision of the board of directors of the University.

Article 21. — The provisions of decree No. 61-55 of the 25th of April 1961, contrary to the present decree shall be annulled.

Article 22. — The Minister of National Education shall be charged with carrying out this decree which shall be published in the *Official Gazette* of the Federal Republic of Cameroon, in French and English, the French text being authentic.

Yaoundé, the 26th of July 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Decree appointing Sub-Prefects.

By decree No. 62-DF-252 of the 16th of July, 1962 :

The following shall be appointed as from their date of assuming duties :

— Mr. Abessolo (René), administrative assistant, formerly district head at Bot-Makak, as sub-prefect at Sangmélima in replacement of Mr. Mbianda (François), transferred to other duties;

— Mr. Bouh Nkoulé (Ernest), administrative assistant, formerly 2nd deputy prefect at Edéa, as sub-prefect at Ngambé in replacement of Mr. Mbock Mbock (Eléazar);

— Mr. Maah Essindi (Marcel), administrative assistant, formerly sub-prefect at Moloundou, as sub-prefect at Kribi in replacement of Mr. Mindjos, on transfer.

Decree placing Mr. Mbock Mbock (Elezar) at the disposal of the Public Service.

By decree No. 62-DF-253 of the 16th of July, 1962 :

Mr. Mbock Mbock (Eléazar), administrative assistant, formerly sub-prefect of Ngambé, shall be placed, as from the date of signature of the present decree, at the disposal of the Public Service.

Annexe 8 : Décret n°62-DF-364 du 2 octobre 1962, portant création du Conseil de la Recherche Scientifique et Appliquée des Études et Enquêtes.

2e Année — N° 20 PAIX — TRAVAIL — PATRIE. 15 octobre 1962

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN

OFFICIAL GAZETTE OF THE FEDERAL REPUBLIC OF CAMEROON

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS A YAOUNDE

VOIE ORDINAIRE

ABONNEMENTS	CAMEROUN Ordinaire	CAMEROUN Recommandé	ETRANGER
Un an	4.000	5.500	5.700
Six mois	2.200	3.000	3.500
Le numéro			100
Le numéro de l'année		150	200
Le numéro des années antérieures		180	
Le numéro de l'année pris à l'Imprimerie	110		
Le numéro des années antérieures pris à l'Imprimerie	130		

PAR AVION

CAMEROUN	EUROPE	EX-A.E.F.	EX-A.O.F.	AUTRES TERRITOIRES D'AFRIQUE	TOUS PAYS HORS D'EUROPE
4.300	6.000	4.900	5.300	6.400	7.700
2.300	2.350	2.600	2.800	3.400	4.050
120	165	125	135	170	185

Les abonnements et insertions sont payables d'avance par mandat-postal ou chèque au nom de M. le Chef de l'Imprimerie Nationale B. P. 1001 — Yaoundé.
Les abonnements ne sont pas reconduits automatiquement. Ils ne sont renouvelés que sur demande des intéressés.
Les bandes du J.O R.F.C. portent la date de la fin d'abonnement.

TARIF DES ANNONCES
- Annonces et avis, la ligne (56 lettres, signes et espaces) .. 100 francs
- Publication relative à la propriété foncière, forestière et minière, la ligne ..... 135 francs

Le journal légalisé : 200 francs. — Prix franco ..... 220 francs
Demande de changement d'adresse ..... 150 francs

SOMMAIRE

PAGES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret 62-DF-115 du 9 avril 1962 ratifiant la Convention de Coopération en matière de justice, conclue à Tananarive, le 12 septembre 1961 1160

Décret 62-DF-363 du 2 octobre 1962 relatif au régime du travail à bord de certains navires armés ou navigant au Cameroun 1172

Décret 62-DF-364 du 2 octobre 1962 créant un conseil de la recherche scientifique et appliquée, des études et enquêtes 1172

Décret 62-DF-366 du 2 octobre 1962 portant agrément de la Société S.F.I.D. au bénéfice du régime A du code des investissements 1174

Décret 62-DF-367 du 5 octobre 1962 portant rectificatif au décret n° 62-DF-283 du 26 juillet 1962 1175

Décret 62-DF-368 du 5 octobre 1962 fixant le régime d'inscription des hypothèques maritimes 1175

Décret 62-DF-369 du 6 octobre 1962 portant création d'un comité technique national pour le développement auprès du ministre délégué à la Présidence chargé du plan et de la coopération technique 1177

Décret 62-DF-371 du 8 octobre 1962 fixant le régime des études pour les diplômes de licences de lettres et de sciences humaines délivrés par l'Université fédérale du Cameroun 1179

Décret 62-DF-372 du 8 octobre 1962 précisant la liste des établissements d'enseignement supérieur qui composent l'Université fédérale du Cameroun 1186

Décret 62-DF-373 du 8 octobre 1962 prorogeant l'état d'urgence dans une portion du territoire du Cameroun occidental 1187

SUMMARY

PAGES

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

Decree 62-DF-115 of the 9th of April, 1962 ratifying the Convention for Cooperation in matters of Justice, concluded in Tananarive, on the 12th of September, 1961 1160

Decree 62-DF-363 of the 2nd of October, 1962 concerning the regime of labour on board certain vessels equipped or sailing in Cameroon 1172

Decree 62-DF-364 of the 2nd of October, 1962 creating a Council for Scientific and applied Research, for studies and inquiries 1172

Decree 62-DF-366 of the 2nd of October, 1962 on the acceptance of the Company S.F.I.D. to benefit from regime A of the Code of Investments 1174

Decree 62-DF-367 of the 5th of October, 1962 amending decree No. 62-DF-283 of the 26th of July, 1962 1175

Decree 62-DF-368 of the 5th of October, 1962 laying down the rules governing the registration of maritime mortgages 1175

Decree 62-DF-369 of the 6th of October, 1962 setting up a National Technical Committee for Development under the Minister Delegate at the Presidency, responsible for Planning and Technical Cooperation 1177

Decree 62-DF-371 of the 8th of October, 1962 fixing the scheme of studies for diplomas for « licences de lettres et de sciences humaines » (arts and human sciences) conferred by the Federal University of Cameroon 1179

Decree 62-DF-372 of the 8th of October, 1962 listing the higher education establishments composing the Federal University of Cameroon 1186

Decree 62-DF-373 of the 8th of October, 1962 extending the state of emergency in part of the territory of West Cameroon 1187

Décret n° 62-DF-363 du 2 octobre 1962

relatif au régime du travail à bord de certains navires armés ou navigant au Cameroun.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE,

Vu l'ordonnance n° 62-OF-30 du 31 mars 1962 portant code de la marine marchande et notamment son article 119,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Les conditions minima de travail et d'emploi des équipages des navires non immatriculés au Cameroun mais armés dans un port de la République fédérale et navigant exclusivement en eaux camerounaises ou ne touchant pas habituellement un port étranger, ne peuvent être inférieures à celles dont bénéficient en vertu des dispositions du code de la marine marchande et de ses textes d'application les équipages des navires camerounais pratiquant le même genre de navigation.

Art. 2. — Les règles de compétence et de procédure applicables en matière de litige du travail des marins embarqués à bord de ces navires sont celles prévues par le code de la marine marchande.

Ces dispositions ne s'appliquent cependant pas aux officiers et marins étrangers embarqués sur lesdits navires et ayant passé avec leur armateur devant les autorités qualifiées de leur pays d'origine ou du pays dont relève le navire un contrat stipulant des règles de compétence et de procédure différentes.

Art. 3. — Le présent décret sera enregistré et publié au *Journal officiel* de la République fédérale du Cameroun en français et en anglais, le texte français faisant foi.

Yaoundé, le 2 octobre 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Décret n° 62-DF-364 du 2 octobre 1962

créant un conseil de la recherche scientifique et appliquée des études et enquêtes.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE,

Vu la Constitution du 1er septembre 1961;

Vu le décret n° 61-DF-22 du 6 novembre 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement de la République fédérale;

Vu le décret n° 59-184 du 19 octobre 1959 créant les organismes de préparation du plan de développement camerounais;

Vu le décret n° 62-DF-196 du 9 juin 1962 portant organisation des divers directions et services placés sous l'autorité du ministre délégué à la Présidence, chargé de l'administration territoriale fédérale, des finances et du plan;

Vu le vœu exprimé par la commission générale de planification,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Il est créé un conseil de la recherche scientifique et appliquée, des études et enquêtes, chargé dans le cadre du plan de développement économique et social de la coordination de la recherche dans la République fédérale du Cameroun.

Le conseil de la recherche comprend un comité directeur et des commissions spécialisées.

Art. 2. — Le conseil de la recherche est dotée des attributions suivantes :

— fixer ou approuver les programmes de recherches et d'études fondamentales ou appliquées et déterminer leur degré d'urgence;

Decree No. 62-DF-363 of the 2nd of October, 1962

concerning the regime of labour on board certain vessels equipped or sailing in Cameroon.

THE PRESIDENT OF THE FEDERAL REPUBLIC,

By virtue of ordinance No. 62-OF-30 of the 31st of March, 1962 on the Merchant Shipping Code and especially of article 118 of the said Ordinance,

DECREES :

Article 1. — The minimum labour and employment conditions for the crews of ships not registered in Cameroon but fitted out in a port of the Federal Republic of Cameroon and sailing exclusively in Cameroon waters and not calling habitually at a foreign port, may not be inferior to those which the crews of Cameroon vessels engaged in the same kind of navigation enjoy by virtue of the provisions of the Merchant Shipping Code and of its texts of application.

Article 2. — Rules of competence and procedure applicable in litigation involving the labour of sailors taken on board these ships shall be those laid down by the Merchant Shipping Code.

These provisions do not, however, apply to foreign officers and sailors taken on board the competent authorities of their country of origin or of the country to which the ship belongs, a contract stipulating different rules of competence and procedure.

Article 3. — The present decree shall be registered and published in the *Official Gazette* of the Federal Republic of Cameroon, in French and in English, the French text being authentic.

Yaoundé, the 2nd of October, 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Decree No. 62-DF-364 of the 2nd of October, 1962

creating a Council for Scientific and applied Research, for studies and inquiries.

THE PRESIDENT OF THE FEDERAL REPUBLIC,

By virtue of the Constitution of the 1st of September, 1961;

By virtue of decree No. 61-DF-22 of the 6th of November, 1961, fixing the powers of the members of the Government of the Federal Republic;

By virtue of decree No. 59-184 of the 19th of October, 1959, setting up the bodies to prepare the Cameroon Development Plan;

By virtue of decree No. 62-DF-196 of the 9th of June, 1962 on the organisation of different directorates and services placed under the authority of the Minister Delegate at the Presidency in charge of Federal Territorial Administration, Finance and Planning;

By virtue of the desire expressed by the Planning General Commission,

DECREES :

Article 1. — There is hereby created a Council for Scientific and applied Research, for studies and inquiries entrusted, within the framework of the Plan for Economic and Social Development, with the co-ordination of research in the Federal Republic of Cameroon.

The Research Council comprises a Directing Committee and specialised Commissions.

Article 2. — The Research Council has as its prerogatives :

— to fix or approve programmes of fundamental or applied research and studies and to determine their degree of urgency;

— assurer les coordinations indispensables entre les programmes, tant dans leur conception que dans leur réalisation, entre les services publics et les organismes implantés au Cameroun et éventuellement sur le plan technique, entre ces derniers et les organismes de recherche étrangers ou internationaux;

— étudier en fonction des programmes définis les moyens de tous ordres à mettre en œuvre pour leur réalisation, déterminer le service compétent, ou en cas de pluralité, désigner le service chef de file et au cas où les études ne seraient pas confiées à un service public camerounais désigner le service chargé du contrôle;

— définir les normes de présentation des rapports d'études et des documents cartographiques;

— recevoir et examiner les rapports rendant compte de l'exécution des programmes, formuler les recommandations fondées sur leurs résultats, se tenir informé de la suite donnée à ces recommandations par les services compétents;

— centraliser les résultats des études, assurer ou faire assurer la diffusion des rapports au Cameroun et à l'étranger;

— se prononcer sur les réunions internationales ou missions à caractère scientifique auxquelles le Cameroun devra participer, proposer la désignation d'experts, chercheurs ou techniciens chargés de représenter le Cameroun dans ces réunions ou au sein de ces missions, donner son avis sur les projets de réunions internationales à caractère scientifique au Cameroun.

Art. 3. — Le comité directeur du conseil de la recherche est placé sous la présidence du Président de la République fédérale du Cameroun. Il comprend les membres suivants ayant voix délibérative :

Le ministre chargé du plan, vice-président;

Le ministre de l'éducation nationale;

Le ministre de l'économie nationale;

Le ministre de la santé publique;

Le ministre des transports, des mines et des télécommunication;

Le président du conseil économique et social;

Les secrétaires d'Etat des Etats fédérés chargés de l'agriculture ou du développement rural, des forêts et de l'élevage;

Le directeur de l'IRCAM;

Le chef du service de la statistique générale;

Les présidents des assemblées consulaires;

Les présidents des commissions spécialisées créées par le présent décret ou qui viendraient à être créées par la suite;

Le directeur du plan.

Le comité directeur peut se faire assister de tout technicien dont l'audition semble nécessaire.

Art. 4. — Dans le cadre du conseil de la recherche sont créés :

— La commission de recherches agronomiques, pastorales, piscicoles, maritimes et forestières;

— Le bureau des sols;

— La commission de l'hydraulique et de la géologie;

— La commission des enquêtes et études statistiques, économiques et de sciences humaines;

— La commission des études pour l'amélioration de la santé publique.

— to provide the co-ordination indispensable between programmes in their conception as well as in their realisation, between the public services and bodies implanted in Cameroon and should the need arise, in the technical sphere, between these latter and external or international research bodies;

— to study, with reference to defined programmes, means of every sort to be employed for their realisation, to determine the competent service, or where several exist to designate the chief one, and in the case where the studies are not to be entrusted to a Cameroon public Service, to designate the service entrusted with control;

— to define the norms of presentation of reports of studies and of cartographical documents;

— to receive and examine report, rendering account of the execution of programmes, to formulate recommendations based on their findings, to get informed as to how these recommendations have been followed up by the responsible services;

— to centralise the findings of these studies, to difluse or get these reports diffused in Cameroon and abroad;

— to decide on the international meetings of a scientific nature at which Cameroon should participate, to propose the expert researchers or technicians to represent Cameroon at such meetings or on such missions, to give its recommendations on proposed international meetings of a scientific character to be held in Cameroon.

Article 3. — The Directing Committee of the Research Council shall be placed under the chairmanship of the President of the Federal Republic of Cameroon. It shall comprise the following members entitled to speak and vote :

The Minister in charge of Planning, Deputy Chairman;

The Minister of National Education;

The Minister of the National Economy;

The Minister of Public Health;

The Minister of Transport, Mines and Telecommunications;

The Chairman of the Social and Economic Council;

The Secretaries of State in charge of Agriculture, Community Development, Forests and Veterinary Services;

The Director of IRCAM (the Cameroon Research Institute);

The Head of the General Statistics Services;

The Chairman of the Consular Assemblies;

The Chairman of Specialised Commissions created by the present decree or which shall be created subsequently;

The Director of Planning.

The Directing Committee may seek the help of any technician whom it deems necessary to hear.

Article 4. — Within the framework of the Research Council, the following are hereby created :

— The Commission for agronomic, pastoral, piscicultural, maritime and forest Research,

— The Soils Bureau,

— The Hydraulic and Geological Commission,

— The Commission for the investigation and Study of the Statistics, economics and human Sciences,

— The Commission of Studies for the amelioration of Public Health.

Des arrêtés du ministre chargé du plan pris en application du présent décret détermineront la composition, la compétence et le mode de fonctionnement de ces commissions.

Art. 5. — Le conseil de la recherche est doté d'un secrétariat permanent assuré sous l'autorité du ministre chargé du plan par le centre de documentation, d'information et d'études du plan, lequel prépare les délibérations du conseil et assure l'exécution de ses décisions.

Ce secrétariat permanent est chargé de :

— tenir le répertoire des études intéressant le Cameroun;

— assurer la centralisation des rapports;

— établir les fiches d'analyse et les diffuser.

Il peut, à la demande du conseil, établir des rapports de synthèse.

Art. 6. — Le comité directeur du conseil se réunit au moins deux fois par an et sur convocation de son président. Tout membre peut demander une réunion extraordinaire dans l'intervalle des sessions ordinaires.

Art. 7. — Le ministre chargé du plan est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au *Journal officiel* de la République fédérale du Cameroun en français et en anglais, le texte français faisant foi.

Yaoundé, le 2 octobre 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Décret n° 62-DF-366 du 2 octobre 1962

portant agrément de la Société S.F.I.D. au bénéfice du régime A du code des investissements.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE,

Vu la Constitution du 1er septembre 1961;

Vu le décret n° 61-DF-22 du 6 novembre 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement de la République fédérale du Cameroun;

Vu la loi n° 60-64 du 27 juin 1960 instituant un code des investissements au Cameroun;

Sur avis de la commission des investissements prévue à l'article 2 de la loi portant code des investissements,

DÉCRÈTE :

Article premier. — La S.F.I.D., Société Forestière et industrielle de la Doume installée au Cameroun (département du Haut-Nyong) pour la coupe et l'usinage du bois, est agréée au régime A du code des investissements.

Art. 2. — Le ministre délégué à la Présidence chargé de l'administration territoriale, des finances et du plan et le ministre de l'économie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Art. 3. — Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de signature, sera enregistré et publié au *Journal officiel* de la République fédérale du Cameroun en français et en anglais, le texte français faisant foi.

Yaoundé, le 2 octobre 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Decisions by the Minister of Planning taken in application of this decree shall determine the composition, the powers and the mode of functioning of those commissions.

Article 5. — The Council of Research shall be provided with a permanent Secretariat which shall be run, under the authority of the Ministry of Planning, by the Centre for documentation, information and studies in the Ministry of Planning, which Secretariat shall prepare the deliberations of the Council and execute its decisions.

This permanent Secretariat shall be charged :

— to keep a repertory of studies concerning Cameroon,

— to centralise reports,

— to draw up analyses and diffuse them.

It may, at the request of the Council, draw up synthesis reports.

Article 6. — The Directing Committee of the Council shall meet at least twice a year on convocation by its chairman. Any member may ask for an extraordinary meeting between the ordinary sessions.

Article 7. — The Minister of Planning is charged with the putting into effect of this decree which shall be registered and published in the *Official Gazette* of the Federal Republic of Cameroon in French and in English, the French text being authentic.

Yaoundé, the 2nd of October, 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Decree No. 62-DF-366 of the 2nd of October, 1962

on the acceptance of the Company S.F.I.D. to benefit from regime A of the Code of Investments.

THE PRESIDENT OF THE FEDERAL REPUBLIC,

By virtue of the Constitution of the 1st of September, 1961;

By virtue of decree No. 61-DF-22 of the 6th of November, 1961 fixing the powers of the members of the Government of the Federal Republic of Cameroon;

By virtue of Law No. 60-64 of the 27th of June, 1960, instituting a Code of Investments in Cameroon;

On the advice of the Commission of Investments provided for in article 2 of the Law instituting the Code of Investments,

DECREES :

Article 1. — The S.F.I.D. (the Industrial Forest Company of Doume, Department of Upper Nyong) set up in Cameroon to fell and work wood, is admitted to Regime A of the Code of Investments.

Article 2. — The Minister Delegate at the Presidency in charge of Territorial Administration, Finance and Planning and the Minister of the National Economy shall, each in his own sphere, be responsible for the application of this decree.

Article 3. — This decree shall come into effect as from the date on which it is signed; it shall be registered and published in the *Official Gazette* of the Federal Republic of Cameroon, in French and in English, the French text being authentic.

Yaoundé, the 2nd of October, 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Annexe 9 : Décret n°62-DF-371 du 8 octobre 1962, fixant le régime des études pour les diplômes de licences de lettres et de sciences humaines délivrés par l'Université Fédérale du Cameroun.

Art. 6. — Sur l'initiative du président, le secrétaire convoque les membres et prépare les travaux du comité.

Celui-ci se réunit obligatoirement au début de chaque trimestre en session d'études dont la durée ne peut excéder deux jours. Il peut cependant se réunir à tout moment sur convocation de son président.

A l'issue de chaque session, le secrétaire rédige un rapport qui doit être approuvé par le président de séance et adressé au président du comité.

Art. 7. — Lors des séances de travail du comité, le ministre délégué à la Présidence, chargé de l'administration territoriale fédérale, des finances et du plan peut adjoindre aux membres titulaires toute personne choisie en raison de sa compétence et des avis qu'elle serait susceptible d'apporter.

Art. 8. — Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de signature sera publié en français et en anglais au *Journal officiel* de la République fédérale du Cameroun, le texte en français faisant foi.

Yaoundé, le 6 octobre 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Décret n° 62-DF-371 du 8 octobre 1962

fixant le régime des études pour les diplômes de licences de lettres et de sciences humaines délivrés par l'Université fédérale du Cameroun.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE,

Vu la Constitution du 1er septembre 1961 ;

Vu le décret n° 62-DF-289 du 26 juillet 1962 portant création et organisation de l'Université fédérale du Cameroun ;

Vu le décret n° 62-DF-84 du 12 mars 1962 portant réorganisation du ministère de l'éducation nationale,

DÉCRÈTE :

CHAPITRE I

Dispositions générales.

Article premier. — La faculté des lettres et sciences humaines délivre les diplômes de licencié ès lettres et de licencié en sciences humaines aux étudiants ayant subi avec succès les examens sanctionnant les cinq certificats d'études supérieures qui composent chaque type de licence et dont la liste pour chaque licence est indiquée dans le présent décret.

Art. 2. — La scolarité normale pour toute licence est de trois années donnant lieu à une inscription chaque année. Les étudiants peuvent se présenter aux examens de deux certificats d'études supérieures par an. Cependant la première inscription à la faculté des lettres et sciences humaines n'est valable que pour un seul certificat. Les certificats d'études supérieures doivent être préparés par les candidats dans l'ordre indiqué par le doyen de la faculté.

Art. 3. — Tout étudiant candidat à la licence ès lettres ou à la licence en sciences humaines doit d'abord préparer le certificat d'études supérieures de littérature générale ou le certificat d'études supérieures d'histoire des civilisations dont l'obtention conditionne l'inscription à l'examen de l'un des quatre autres certificats d'études supérieures.

Art. 4. — Les enseignements à la faculté des lettres et des sciences humaines sont dispensés du 1er novembre au 15 juin. Ces dates peuvent cependant être modifiées par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Article 6. — Upon the Chairman's initiative, the Secretary shall convene members and prepare the Committee's business.

The latter shall meet compulsorily at the beginning of each quarter for a study session which may not last more than two days. It can however meet at any time upon the convening notice of its Chairman.

At the end of each session, the Secretary shall draw up a report which must be approved by the Chairman of the meeting and forwarded to the Committee Chairman.

Article 7. — In the course of working meetings of the Committee, the Minister Delegate at the Presidency in charge of Federal Territorial Administration, Finance and Planning may, in addition to the regular members, coopt any person selected for his competence and advice which he may offer.

Article 8. — This decree which shall come into operation from its date of signature shall be published in French and in English in the *Official Gazette* of the Federal Republic of Cameroon, the French text being authentic.

Yaoundé, the 6th of October, 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Decree No. 62-DF-371 of the 8th of October, 1962

fixing the scheme of studies for diplomas for « licences de lettres et de sciences humaines » (arts and human sciences) conferred by the Federal University of Cameroon.

THE PRESIDENT OF THE FEDERAL REPUBLIC,

By virtue of the Constitution of the 1st of September, 1961 ;

By virtue of decree No. 62-DF-289 of the 26th of July, 1962, instituting and organising the Federal University of Cameroon ;

By virtue of decree No. 62-DF-84 of the 12th of March, 1962, reorganising the Ministry of National Education,

DECREES :

PART I

General provisions.

Article 1. — The Faculty of Arts and human Sciences shall confer diplomas for arts and human science licences upon students who have successfully passed the approved examinations in respect of the five Advanced Studies certificates comprising each kind of licence, and which are listed for each licence in the present decree.

Article 2. — The normal curriculum for any licence shall be of three years duration and shall entail registration each year. Students may present themselves for examinations for two Advanced Study Certificates per year. The first registration however in the Faculty of Arts and Human Sciences shall only be valid for a single Certificate. Candidates must read for Advanced Study Certificates in the order specified by the Dean of the Faculty.

Article 3. — Any student who is a candidate for the Licence of Arts and Human Sciences must firstly read for the Advanced Study Certificate of General Litterature or the Advanced Study Certificate of the History of Civilisations, the registration for the examination for one of the four other Advanced Study Certificates being dependent upon its acquirement.

Article 4. — Courses for the Faculty of Arts and Human Sciences shall be given from the 1st of November to the 15th of June. Such dates may however be modified by order of the Minister of National Education.

Art. 5. — L'enseignement en vue des licences de lettres et des sciences humaines est théorique et pratique. Il est organisé par le doyen de la faculté. Sa mise en œuvre est placée sous la direction et la responsabilité des professeurs et chargés de cours.

L'horaire des cours, conférences et travaux pratiques est fixé au début de chaque année scolaire.

Art. 6. — L'assiduité aux cours et travaux pratiques est obligatoire. Elle est l'objet d'un contrôle spécial du secrétariat de la faculté. Des dispenses d'assiduité sont exceptionnellement accordées pour tout ou partie des cours et travaux.

Art. 7. — A titre exceptionnel l'enseignement pratique peut être remplacé par des travaux susceptibles d'être effectués à domicile pour les étudiants malades ou ne résidant pas à Yaoundé. Cette autorisation est accordée par le doyen de la faculté après consultation des professeurs intéressés qui fixent la nature des travaux personnels imposés.

L'assiduité à l'enseignement pratique est constatée sur le livret de l'étudiant et contrôlée à l'entrée des salles d'examen.

L'enseignement pratique donne lieu à l'attribution de notes qui sont communiquées aux jurys et dont il est tenu compte lors des délibérations.

CHAPITRE II

Types de licences et leur composition.

Art. 8. — Les licences que peuvent préparer les étudiants à la faculté des lettres et sciences humaines sont les suivantes :

1°) La licence de lettres classiques;

2°) La licence de lettres modernes;

3°) La licence d'histoire et géographie;

4°) La licence de sciences humaines, mention philosophie;

5°) La licence de sciences humaines, mention sociologie;

6°) La licence de sciences humaines, mention psychologie.

Toutes ces licences sont valables tant pour l'enseignement que pour la recherche.

Art. 9. — La licence de lettres classiques se compose des certificats suivants :

1°) Certificat d'études supérieures de littérature générale (option lettres classiques);

2°) Certificat d'études supérieures de latin;

3°) Certificat d'études supérieures de grec;

4°) Certificat de grammaire et philologie françaises ou Certificat de grammaire et philologie anglaises;

5°) Certificat de littérature d'expression française ou Certificat de littérature d'expression anglaise, le quatrième et le cinquième certificats étant choisis dans la même langue.

Art. 10. — La licence de lettres modernes comporte deux options : l'option langue anglaise et l'option langue française.

Ces deux options ont de commun les certificats suivants :

1°) Certificat d'études supérieures de littérature générale (option lettres modernes);

2°) Certificat d'histoire des idées et des civilisations.

Les certificats propres à l'option langue anglaise sont les suivants :

1°) Certificat de grammaire et philologie anglaises;

2°) Certificat de littérature d'expression anglaise;

3°) Certificat de littérature et civilisation françaises.

Article 5. — Tuition for arts and human science licences shall be organised by the Dean of the Faculty. Professors and readers shall direct and be responsible for its organisation.

The syllabus of courses, lectures and practical studies shall be drawn up at the start of each university year.

Article 6. — Regular attendance at courses and practical studies shall be compulsory. It shall be subjected to special control by the Secretariat of the Faculty. Exemptions from regular attendance for part of all of the courses and studies shall be accorded in exceptional cases.

Article 7. — As an exceptional measure, practical instruction can be replaced by studies which can be carried out at their domicile by sick students or those not residing at Yaounde. The Dean of the Faculty shall grant such authorisations after consulting the Professors concerned, who shall determine the kind of personal study to be carried out.

Regular attendance at practical courses shall be recorded in the students' register and controlled on entry to the examination rooms.

Practical courses shall entail the awarding of marks which shall be notified to the examination boards, the latter taking these into account in the course of their proceedings.

PART II

Types of licences and composition thereof.

Article 8. — Licences for which students in the Faculty of Arts and Human Sciences may read shall be as follows :

1. The classics licence;
2. The Moderns Licence;
3. The History and Geography Licence;
4. The Human Science Licence, in philosophy;
5. The Human Science Licence, in sociology;
6. The Human Science Licence, in psychology.

All such licences shall be valid both for teaching and research.

Article 9 .— The Classics Licence shall comprise the following certificates :

1. Advanced Study Certificate in General Literature (classical literature optional).
2. Advanced Study Certificate in Latin.
3. Advanced Study Certificate in Greek.
4. Certificate of French Grammar and Philology or Certificate of English Grammar and Philology.
5. Certificate of Literature of the French language or Certificate of Literature of the English language, the fourth and fifth certificates being selected from the same language.

Article 10. — The Moderns Licence shall comprise two optional subjects : the English language and the French language.

These two optional subjects shall each require the following certificates :

1. Advanced Study Certificate in General Literature (Modern Literature optional).
2. Certificate of the History of Ideas and Civilisations.

The Certificates peculiar to the English Language option shall be as follows :

1. Certificate of English Grammar and Philology;
2. Certificate of Literature of the English language;
3. Certificate of French Literature and Civilisation.

Les certificats propres à l'option langue française sont les suivants :

1°) Certificat de grammaire et philologie françaises;

2°) Certificat de littérature d'expression française;

3°) Certificat de littérature et civilisation anglaises et nord-américaines.

Art. 11. — La licence d'histoire et géographie comporte deux options : l'option histoire et l'option géographie.

Ces deux options ont de commun les certificats suivants :

1°) Certificat d'histoire des civilisations;

2° Certificat d'histoire du Cameroun et des Pays du tiers Monde;

3°) Certificat d'histoire moderne et contemporaine.

Les certificats propres à l'option histoire sont :

1°) Certificat d'histoire ancienne et médiévale;

2°) Certificat général de géographie.

Les certificats propres à l'option géographie sont :

1°) Certificat de géographie générale;

2°) Certificat de géographie régionale.

Art. 12. — La licence de sciences humaines mention « philosophie » comporte les certificats suivants :

1°) Certificat d'histoire des civilisations;

2°) Certificat de psychologie et philosophie morale;

3°) Certificat d'épistémologie et histoire des sciences;

4°) Certificat d'histoire des idées philosophiques;

5°) Certificat de sociologie générale.

Art. 13. — La licence de sciences humaines mention « Sociologie » comporte les certificats suivants :

1°) Certificat d'histoire des civilisations;

2°) Certificat de sociologie générale;

3°) Certificat de psychologie sociale;

4°) Certificat d'ethnologie;

5°) Certificat d'économie politique et sociale.

Art. 14. — La licence de sciences humaines mention « Psychologie » comporte les certificats suivants :

1°) Certificat d'histoire des civilisations;

2°) Certificat de psychologie générale;

3°) Certificat de psychologie sociale;

4°) Certificat de psychophysiologie;

5°) Certificat de psychologie de l'enfant et de l'adolescent.

Art. 15. — Les étudiants peuvent aussi préparer des licences libres. La réglementation concernant ces licences fera l'objet d'un texte ultérieur.

CHAPITRE III

Considérations particulières sur l'enseignement des lettres et des sciences humaines.

Art. 16. — Le certificat de littérature générale dont la possession par l'étudiant conditionne la poursuite des études de lettres classiques ou de lettres modernes comporte deux options : l'option lettres classiques et l'option lettres modernes.

Les matières enseignées dans le cadre de chacune de ces options sont les suivantes :

The Certificates peculiar to the French Language option shall be as follows :

1. Certificate of French Grammar and Philology;

2. Certificate of Literature of the French Language;

3. Certificate of English and North American Literature and Civilisations.

Article 11. — The History and Geography Licence shall comprise two optional subjects : history and geography.

These two options shall each require the following certificates :

1. Certificate of the History of Civilisations;

2. Certificate of the History of Cameroon and Underdeveloped Countries;

3. Certificate of Modern and Contemporary History.

The Certificates peculiar to the History option shall be :

1. Certificate of ancient and mediaeval History;

2. General Certificate of Geography.

The Certificates peculiar to the Geography option shall be :

1. Certificate of General Geography;

2. Certificate of Regional Geography.

Article 12. — The Human Sciences Licence in philosophy shall comprise the following certificates :

1. Certificate of the History of Civilisations;

2. Certificate of Psychology and Moral Philosophy;

3. Certificate of Epistemology and the History of Sciences;

4. Certificate of the History and Philosophical Ideas;

5. Certificate of General Sociology.

Article 13. — The Human Sciences Licence, in Sociology shall comprise the following certificates :

1. Certificate of the History of Civilisations;

2. Certificate of General Sociology;

3. Certificate of Social Psychology;

4. Certificate of Ethnology;

5. Certificate of Political and Social Economics.

Article 14. — The Human Sciences Licence in Psychology shall comprise the following certificates :

1. Certificate of the History of Civilisations;

2. Certificate of General Psychology;

3. Certificate of Social Psychology;

4. Certificate of Psychophysiology;

5. Certificate of child and adolescent Psychology.

Article 15. — Students may also read for « licences libres ». Regulations concerning such licences shall be fixed by a subsequent enactment.

PART III

Special considerations on arts and human sciences courses.

Article 16. — The Certificate of General Literature upon whose possession by the student shall depend his reading for classics or moderns, shall comprise two optional subjects : classics and moderns.

Subjects taught within each of these options shall be as follows :

a) *Option lettres classiques :*

1. Histoire littéraire;
2. Linguistique générale et phonétique;
3. Latin ou grec.

Option lettres modernes :

1. Histoire littéraire;
2. Linguistique générale et phonétique;
3. Anglais ou français selon les étudiants, ceux qui sont principalement anglophones devant choisir le français et vice versa.

Art. 17. — Le certificat d'histoire des civilisations dont la possession par l'étudiant conditionne la poursuite des études d'histoire et géographie ou de sciences humaines comporte les enseignements suivants :

a) Histoire littéraire (même programme que pour le certificat de littérature générale). Obligatoire pour les candidats à la licence d'histoire et géographie et à la licence de sciences humaines, mention philosophie, cet enseignement peut être remplacé pour les autres licences de sciences humaines par des cours sur les civilisations précolombiennes d'Amérique et les civilisations anciennes du Moyen et de l'Extrême Orient.

b) Histoire des civilisations proprement dite avec obligatoirement une question sur les civilisations anciennes d'Egypte, de Grèce et de Rome, une question sur les civilisations africaines et une sur la civilisation industrielle.

c) Géographie physique et humaine de l'Afrique ou question d'histoire des doctrines philosophiques selon que l'étudiant prépare ensuite la licence d'histoire et géographie ou l'une des licences de sciences humaines.

Dans le cadre de la licence de lettres modernes, le certificat d'histoire des idées et des civilisations comporte les enseignements suivants :

a) Histoire des civilisations proprement dite (même programme que pour le certificat d'histoire des civilisations).

b) Questions d'histoire et des doctrines philosophiques.

c) Etude des civilisations asiatiques et des civilisations précolombiennes d'Amérique.

Art. 18. — Dans le cadre de la licence d'histoire et géographie (option histoire) :

1. L'enseignement d'histoire ancienne et médiévale pourra comporter cinq questions dont trois porteront sur l'histoire ancienne (une obligatoirement sur l'Egypte) et deux sur le Moyen-Age (dont une ayant trait à l'Afrique).

2. L'enseignement de l'histoire moderne et contemporaine devra être conçu de manière à permettre l'étude des questions intéressant chacun des siècles du seizième au vingtième une ou plusieurs d'entre elles pouvant englober plusieurs siècles.

3. Le certificat d'histoire du Cameroun et des Pays du Tiers Monde devra comporter les enseignements suivants :

a) Histoire du Cameroun (des origines à nos jours);

b) Histoire d'un ou plusieurs Etats d'Amérique Latine;

c) Histoire d'un ou plusieurs Etats d'Afrique;

d) Histoire d'un ou plusieurs Etats d'Asie.

La moitié du cours pourra être consacrée à la seule histoire du Cameroun.

4. Pour l'enseignement du certificat général de géographie l'accent devra être mis sur la géographie générale des pays tropicaux ainsi que sur les problèmes du développement économique.

Art. 19. — Dans le cadre de la licence d'histoire et géographie (option géographie) :

a) *Classics Option :*

1. Literary History;
2. General linguistics and phonetics;
3. Latin or Greek.

b) *Moderns Option :*

1. Literary history;
2. General linguistics and phonetics;
3. English or French according to the students, those being principally English-speaking having to select French, and vice-versa.

Art. 17. — The Certificate of the History of Civilisations upon whose possession by the student shall depend his reading for History and Geography or Human Sciences shall comprise the following subjects :

a) Literature : (Same syllabus as for the Certificate of General Literature). Compulsory for candidates for the History and Geography Licence and the Human Sciences Licence in Philosophy, this course can be replaced, in the case of other human sciences licences by courses upon Pre-Columbian American Civilisations and ancient Middle and Far East Civilisations.

b) The History of Civilisations, properly so-called, with compulsorily one question upon the ancient civilisations of Egypt, Greece and Rome, one question upon African civilisations and one upon industrial civilisation.

c) The Physical and Human Geography of Africa or a question upon the History of philosophical doctrines, according to whether the student will afterwards read for the History and Geography Licence or one of the Human Sciences Licences.

Coming under the Moderns Licence, the Certificate of the History of Ideas and Civilisations shall comprise the following subjects :

a) History of Civilisations, properly so-called (same syllabus as for the Certificate of the History of Civilisations).

b) Questions upon history and philosophical doctrines.

c) Study of Asiatic Civilisations and pre-Columbian American Civilisations.

Article 18. — Coming under the History and Geography Licence (History option).

1. The course in ancient and mediaeval history can comprise five subjects, three of which shall be upon ancient history (one compulsorily upon Egypt) and two upon the Middle Ages (one dealing with Africa).

2. The course in modern and contemporary history must be planned so as to permit the study of subjects relating to each century, from the 16th to the 20th : one or several amongst them may cover several centuries.

3. The Certificate of the History of Cameroon and Underdeveloped Countries must comprise the following subjects :

a) History of Cameroon (from its origins to the present day).

b) History of one or several States of Latin America.

c) History of one or several African States.

d) History of one or several Asiatic States.

Half of the course may be devoted solely to the History of Cameroon.

4. For the course for the General Certificate of Geography emphasis must be laid upon the general geography of tropical countries as well as upon economic development problems.

Article 19. — Coming under the History and Geography licence (geography option) :

1. Le certificat de géographie générale comportera au moins six questions dont trois de géographie générale proprement dite, une de géographie humaine et deux de géographie économique (dont une intéressant les Pays du Tiers Monde).

2. En géographie régionale on étudiera obligatoirement :

a) Le Cameroun;

b) Au moins deux Etats africains;

c) Au moins un Etat d'Amérique latine et un d'Asie;

d) Au moins deux des grandes puissances économiques mondiales.

Art. 20. — Dans le cadre de la licence de sciences humaines (option philosophie) l'enseignement de la psychologie générale sera réparti entre le certificat de psychologie et philosophie morale et le certificat d'épistémologie et histoire des sciences selon les indications données en annexe. Figurent également en annexe, les indications sur les programmes des autres certificats.

CHAPITRE IV

Des examens.

Art. 21. — Les épreuves des examens pour chacun des certificats d'études supérieures sont subies à la fin de l'année universitaire.

Une seconde session pour les étudiants dont la défaillance à la première, pour cause de maladie notamment, a été régulièrement rédimée par décision du doyen de la faculté ou qui ont subi un échec à la première, a lieu au début de l'année universitaire suivante.

Les jours, heures et lieux des examens sont fixés par le doyen de la faculté.

Art. 22. — Les deux sessions d'examen comportent des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les épreuves écrites sont anonymes et éliminatoires. Elles peuvent porter sur toutes les matières enseignées ou sur certaines matières seulement.

Un arrêté du ministre de l'éducation nationale précisera pour chaque certificat les matières des épreuves écrites.

Les épreuves orales portent sur toutes les matières enseignées.

Cependant en ce qui concerne les deux certificats préliminaires de littérature générale et d'histoire des civilisations, les examens ne comportent que des épreuves écrites.

Celles-ci portent sur toutes les matières enseignées.

Art. 23. — Les sujets d'examen sont fixés par le doyen de la faculté sur proposition des professeurs ou chargés de cours enseignant les matières choisies pour les épreuves écrites.

Le jury des épreuves écrites et orales est composé d'au moins un professeur ou chargé de cours de chaque discipline sujette à épreuve. Il est présidé par le doyen de la faculté ou en cas d'empêchement de celui-ci par un professeur désigné par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 24. — La valeur de chaque épreuve écrite et orale est exprimée par une note variant de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible aux épreuves orales s'il n'a obtenu au moins la moitié du maximum des points, calculée sur l'ensemble des épreuves écrites.

Pour être admis, les candidats doivent avoir obtenu la moitié du maximum des points, calculée sur l'ensemble des épreuves écrites et orales et, sauf dérogation spéciale du jury, sur l'ensemble des notes obtenues aux travaux pratiques effectués en cours d'année.

1. The Certificate of General Geography shall comprise at least six questions of which three on general geography, properly so called, one on human geography and two on economic geography (one of them relating to underdeveloped countries).

2. In regional geography, studies shall compulsorily comprise :

a) Cameroon;

b) At least two African States;

c) At least one Latin American State and one Asiatic State;

d) At least two of one great economic world powers.

Article 20. — Coming under the Human Sciences Licence (Philosophy option) the course in general psychology shall be divided between the Certificate of Psychology and Moral philosophy and the Certificate of Epistemology and the History of Sciences in accordance with the indication given in the annex. Indications regarding the syllabuses for other certificates likewise appear in the annex.

PART IV

Examinations.

Article 21. — Examinations for each of the Advanced Study Certificates shall be taken at the end of the University Year.

A second session for students whose failure in the first, especially as a result of illness, has been regularly excused by decision of the Dean of the Faculty or who failed to pass the first, shall be held at the start of the following University year.

The dates, hours and places of examination shall be fixed by the Dean of the Faculty.

Article 22. — The two examination sessions shall comprise written and oral tests.

Written tests shall be anonymous and eliminatory. They may cover all subjects taught or certain subjects only.

An order of the Minister of National Education shall specify the subjects of the written tests for each certificate.

Oral tests cover all subjects taught. However, as regards the two preliminary Certificates of General Literature and the History of Civilisations, examinations shall consist only of written tests.

The latter shall cover all subjects taught.

Article 23. — The examination questions shall be fixed by the Dean of the Faculty upon proposal of the Professors or readers teaching the subjects selected for the written tests.

The Examination Board for the written and oral tests shall include at least one Professor or Reader of each discipline subject to examination. It shall be presided over by the Dean of the Faculty or in the event of the unavoidable absence of the latter by a Professor designated by order of the Minister of National Education.

Article 24. — The value of each written and oral examination shall be expressed in marks ranging from 0 to 20.

No one may be eligible for the oral examinations unless he has obtained half the maximum marks calculated for the whole of the written examinations.

To be successful, candidates must have obtained half the maximum marks, calculated over the whole of the written and oral examinations, and, unless specially exempted by the examination board, over the whole of the marks obtained in practical studies undertaken during the year.

Art. 25. — L'admissibilité aux épreuves orales vaut pour la première et la seconde session. Exceptionnellement elle peut être acquise sur décision du doyen pour l'une des trois sessions qui suivront celle où le candidat a été déclaré admissible.

Art. 26. — L'admission est affectée de l'une des mentions suivantes :

— Passable, quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 13;

— Assez bien, quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 13 et inférieure à 15;

— Bien, quand le candidat a obtenu une moyenne égale au moins à 15 et inférieure à 17;

— Très bien, quand le candidat a obtenu une moyenne égale au moins à 17.

Ces moyennes sont calculées sur l'ensemble des épreuves écrites et orales et des notes obtenues aux travaux pratiques.

CHAPITRE V.

Dispositions diverses.

Art. 27. — Les modalités d'application du présent décret seront fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 28. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République fédérale du Cameroun en français et en anglais, le texte français faisant foi.

Yaoundé, le 8 octobre 1962.

AHMADOU AHIDJO.

ANNEXE

Programme des certificats particuliers à la licence de sciences humaines mention philosophie.

CERTIFICAT DE PSYCHOLOGIE ET PHILOSOPHIE MORALE

Généralités sur la psychologie :

— La psychologie, ses divers objets et ses méthodes.

— Notions d'histoire de la psychologie. Principales théories.

— Notions élémentaires de psycho-physiologie et de psychopathologie.

— Psychologie générale et psychologie différentielle.

— Psychologie individuelle et psychologie sociale.

Psychologie de la motivation et de la personnalité :

— La notion de conduite. Formes de comportement et de conduites.

— La motivation de la conduite et l'affectivité.

— Les différentes structurations de la conscience (la psychanalyse).

— Les déterminants de la personnalité : hérédité, éducation, maturation.

— La caractérologie (les tests caractérologiques).

— La personnalité, synthèse et originalité. Les transformations et les altérations de la personnalité.

— La connaissance d'autrui.

Psychologie de la vie sociale :

— La personnalité et le milieu social : la personnalité de base, le personnage.

— Méthodes d'enquête et d'étude des relations inter-personnelles : la sociométrie, le psychodrame.

Article 25. — Eligibility to enter for oral examinations shall be valid for the first and second session. It may exceptionally be accorded by decision of the Dean for one of the three sessions following that for which the candidate has been declared eligible.

Article 26. — The successful candidate shall acquire one of the following classifications :

— Pass, when the candidate has obtained a minimum average of 10 and below 13.

— Fairly good, when the candidate has obtained a minimum average of 13 and below 15.

— Good, when the candidate has obtained a minimum average of 15 and below 17.

— Very good, when the candidate has obtained a minimum average of 17.

These averages shall be calculated over the whole of the written and oral examinations and marks obtained in Practical Studies.

PART V

Sundry provisions.

Article 27. — The means of implementation of this decree shall be fixed by order of the Minister of National Education.

Article 28. — The Minister of National Education shall be responsible for the implementation of this decree which shall be published in the *Official Gazette* of the Federal Republic of Cameroon in French and in English, the French text being authentic.

Yaoundé, the 8th of October, 1962.

AHMADOU AHIDJO.

ANNEX

Syllabus of certificates for the human sciences licence in philosophy.

CERTIFICATE OF PSYCHOLOGY AND MORAL PHILOSOPHY

Generalities upon Psychology :

— Psychology, its different purposes and methods.

— Notions on the history of psychology. Principal theories.

— Elementary notions on psycho-physiology and psychopathology.

— General psychology and differential psychology.

— Individual psychology and social psychology.

Psychology of Motivation and Personality :

— Notions upon conduct. Forms of behaviour and conduct.

— The motivation of conduct and affectivity;

— The different structurations of the conscience (psychoanalysis).

— The determinants of personality : heredity, education, maturation.

— Characterology (characterological tests).

— Personality, synthesis and originality. The transformations and alterations of personality.

— The knowledge of others.

Psychology of the social life :

— Personality and the social milieu : the basic personality, the individual.

— Methods of enquiry and study of inter-personal relations : sociometry, psychodrama.

— Les comportements en groupe restreint et en groupe large; étude de quelques structures et de quelques relations :
institutions;
opinion publique information, publicité, propagande;
la famille, éducation domestique, les conflits familiaux;
l'école, l'adaptation à la vie scolaire;
la vie professionnelle, la sélection professionnelle;
l'intégration des individus dans la société. La conscience de classe. Les révoltés et les réfractaires;

les conflits intragroupes : hostilité et refus, les préjugés (le racisme, le nationalisme...), les révolutions, les guerres.

Etude de quelques problèmes moraux :

— Originalité de la morale. Normatif et impératif.
— Les valeurs. L'idée de perfection.
— Etude de quelques grandes attitudes morales : formalisme, optimisme, pessimisme, humanisme.
— La conscience morale, le devoir, la responsabilité.
— Justice et charité.
— Le progrès moral. Le problème du mal.

CERTIFICAT DE SOCIOLOGIE GENERALE

Histoire et méthodologie :

— Les grandes théories et doctrines sociologiques.
— Définition de la sociologie; les sciences sociales.
— Sociologie et psychanalyse.
— L'enquête sociologique; méthodes et techniques de recherche sur le terrain.
— Ethnologie et sociologie; signification de l'archaïsme.

Problèmes sociologiques :

— Les niveaux d'interprétation des phénomènes sociaux.
— Typologie des groupements; morphologie sociale;
— Sociologie du langage.
— Les types d'organisation de la famille.
— Le contrôle social et la sociologie politique.

Matières à option :

— Sociologie économique et sociologie du travail.
— Ethnologie africaine.

CERTIFICAT D'EPISTEMOLOGIE ET D'HISTOIRE DES SCIENCES

Notions de psychologie de l'intelligence :

— La perception, l'image du monde.
— L'attention.
— La pensée conceptuelle et l'activité du jugement. La croyance.
— L'esprit critique.
— Formes et degrés de l'intelligence. Les formes du raisonnement.
— La raison. Raison constituante et raison constituée. Les mentalités et leurs déterminants sociaux.

Notions fondamentales de la connaissance :

Identité; raison suffisante; essence; existence, être; devenir; qualité; quantité; nombre; espace; temps; substance; causalité; finalité; contingence et déterminisme; fini et infini, etc.

Etude de quelques attitudes philosophiques (au choix du professeur).

Réalisme et idéalisme, empirisme et rationalisme; pragmatisme; probabilisme; dogmatisme; scepticisme; criticisme, positivisme, phénoménisme...

Notions d'histoire des sciences :

— Magie, technique et science.

— Restricted and general group-behaviour : study of certain structures and certain relations :
institutions;
public opinion, information, publicity, propaganda;
the family, family education, family conflicts;
the school, adaptation to school life;
the professional life, professional selection;
the integration of individuals into society. Class consciousness. Rebels and recalcitrants;

intergroup conflicts : hostility and insubordination, prejudice (racism, nationalism), revolutions, wars.

Study of certain moral problems :

— Originality of morals. Normative and imperative.
— Values. The idea of perfection.
— Study of certain important moral attitudes : formalism, optimism, pessimism, humanism...
— The moral consumer, duty, responsibility.
— Justice and charity.
— Moral progress. The problem of evil.

CERTIFICATE OF GENERAL SOCIOLOGY

History and methodology :

— Important sociological theories and doctrines.
— Definition of sociology : the social sciences.
— Sociology and psychoanalysis.
— Sociological enquiry : methods and technique of research in the field.
— Ethnology and sociology : meaning of archaism.

Sociological problems :

— The levels of interpretation of social phenomena.
— Typology of groups : social morphology.
— Sociology of language.
— Types of family organisation.
— Social control and political sociology.

Optional subjects :

— Economic sociology and working sociology.
— African ethnology.

CERTIFICATE OF EPISTEMOLOGY AND THE HISTORY OF SCIENCES

Notions of Psychology of the Intelligence :

— Perception, impression of the world.
— Attention.
— Conceptual thought and judgement activity. Belief.
— The critical mind.
— Forms and degrees of intelligence. Forms of reasoning.
— Reason. Constituent and constituted reason. Mentalities and their social determinants.

Basic notions of consciousness :

Identity; sufficient reason; essence; existence, being; becoming; quality; quantity; number; space; time; substance; causality; finality, contingency and determinism; finite and infinite, etc... Study of certain philosophical attitudes (chosen by the professor).

Realism and idealism, empiricism and rationalism; pragmatism; probabilism; dogmatism; scepticism; criticism; positivism, phenomenalism...

Notions of the History of Sciences :

— Magic, technique and science.

— L'éveil de l'esprit scientifique en Grèce du septième au onzième siècle.

— Les sciences hors d'Europe jusqu'à la Renaissance : exemples.

— La science médiévale en Europe. La pensée scientifique de la Renaissance. L'essor de la science moderne au dix neuvième siècle; son évolution jusqu'au vingtième siècle. La nouvelle conception de l'univers.

Méthodologie des sciences :

— Diverses conceptions de la logique. Son originalité.

— Le raisonnement mathématique : nature des notions mathématiques et des définitions. Géométrie et Algèbre. Analyse, synthèse, généralisation, récurrence. Conceptions intuitives et formalistes. L'axiomatique. Notions de logistique.

— L'induction expérimentale et ses problèmes :

Les faits scientifiques. Classification et mesure.

La mise en ordre inductive. Les lois : diverses espèces divers degrés de certitude. La vérification expérimentale induction et déduction. Le fondement de l'induction. Les schémas explicatifs : la notion de cause, les hypothèses figuratives, les explications formelles. Valeur des théories scientifiques.

— Les problèmes propres aux sciences de la vie:

Classification, causalité, déterminisme, finalité. Hérédité et évolution. Matière et vie.

— Les sciences humaines et leurs problèmes :

Les problèmes de l'histoire résultant de son objet, de ses méthodes, de ses perspectives. L'objectivité historique. La philosophie de l'histoire. Hégelianisme et marxisme.

Les problèmes de la sociologie et de la psychologie.

Les notions de liberté, de personne et de destinée humaines face aux présupposés des sciences humaines.

— La notion de vérité.

CERTIFICAT D'HISTOIRE DES IDEES PHILOSOPHIQUES

1° Etude de quatre ou cinq auteurs philosophiques (ou écoles philosophiques).

Le renouvellement du programme pourrait s'effectuer en deux ans, l'une des questions devant se rapporter aux philosophies du dix-neuvième ou du vingtième siècle.

2° Etude de deux textes suivis, appartenant à l'œuvre de deux auteurs étudiés au premier paragraphe, et traduits en français ou en anglais.

3° Etude historique et critique de deux problèmes de philosophie générale choisis dans la liste suivante :

— la vie, l'âme et le corps, la notion d'immortalité, l'esprit et la matière, Dieu, la raison et la foi, la liberté, contingence et nécessité. Ces problèmes devront être abordés aussi bien sous l'angle des philosophies non africaines que sous l'angle de la philosophie africaine.

— The awakening of the scientific spirit in Greece from the 7th to the 11th century.

— Sciences outside Europe up to the Renaissance. Examples.

— Mediaeval science in Europe. Scientific thought during the Renaissance. The rise of modern science in the 17th century : its evolution to the 20th century. The new conception of the universe.

Methodology of sciences :

— different conceptions of logic. Its originality.

— mathematical reasoning : nature of mathematical notions and definitions. Geometry and Algebra. Analysis, synthesis, generalisation, recurrence. Intuitive and formalist conceptions. Axiomatics. Notions of logistics.

— Experimental induction and its problems :

Scientific facts. Classification and measure.

Putting into inductive order : Laws; different kinds, different degrees of certitude. Experimental verification. Induction and deduction. The foundation of induction. Explanatory plans : the notion of cause, figurative hypotheses, formal explanations. Value of scientific theories.

— Problems peculiar to the sciences of life :

Classification, causality, determinism, finality.

Heredity and evolution. Matter and life.

— Human sciences and their problems :

Problems of history resulting from its purpose, methods and perspectives. Historical objectivity. Philosophy of history. Hegelianism and Marxism. Sociological and psychological problems. Notions of liberty, the person and human destiny as against the postulates of human sciences.

— The notion of truth.

CERTIFICATE OF THE HISTORY OF PHILOSOPHICAL IDEAS

1. Study of four or five philosophy writers or schools of philosophy.

The course can be changed after two years, one of the questions necessarily dealing with 19th and 20th century philosophies.

2. Study of two texts belonging to the work of two authors studied in 1) and translated into French or English.

3. Historical and critical study of two problems of general philosophy selected from the following list :

— life, soul and body, the notion of immortality, spirit and matter, God, reason and faith, liberty, contingency and necessity. These problems must be approached from the angle of both non-African philosophies and African philosophy.

Décret n° 62-DF-372 du 8 octobre 1962

précisant la liste des établissements d'enseignement supérieur qui composent l'Université fédérale du Cameroun.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE,

Vu la Constitution du 1er septembre 1961, notamment son article 5;

Vu le décret n° 62-DF-289 du 26 juillet 1962 portant création et organisation de l'Université fédérale du Cameroun, notamment son article premier;

Vu le décret n° 62-DF-84 du 12 mars 1962 portant réorganisation du ministère de l'éducation nationale,

Decree No. 62-DF-372 of the 8th of October, 1962

listing the higher educational establishments composing the Federal University of Cameroon.

THE PRESIDENT OF THE FEDERAL REPUBLIC,

By virtue of the Constitution of the 1st of September, 1961, particularly article 5 thereof;

By virtue of decree No. 62-DF-289 of the 26th of July, 1962 instituting and organising the Federal University of Cameroon, particularly article 1 thereof;

By virtue of decree No. 62-DF-84 of the 12th of March, 1962 reorganising the Ministry of National Education,

DÉCRÈTE :

Article premier. — A l'exception de l'école camerounaise d'administration et de l'école militaire inter-armes, tous les établissements d'enseignement supérieur existant ou à créer font partie de l'Université.

Art. 2. — De par leurs caractères particuliers, les écoles et centres supérieurs (Ecole Normale Supérieure, Ecoles Nationales d'Ingénieurs, Centre de Formation et de Perfectionnement pour la gestion des entreprises, etc...) jouissent d'une certaine autonomie au sein de l'Université. Ils peuvent notamment faire appel à titre permanent à des enseignants ne remplissant pas les conditions exigées des professeurs et chargés de cours de l'université mais présentant de hautes qualifications professionnelles. Cependant ces enseignants ne pourront dispenser que des enseignements non prévus dans les licences délivrées par l'Université fédérale du Cameroun.

Art. 3. — Les modalités d'application du présent décret seront fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République fédérale du Cameroun en français et en anglais, le texte français faisant foi.

Yaoundé, le 8 octobre 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Décret n° 62-DF-373 du 8 octobre 1962

prorogeant l'état d'urgence dans une portion du territoire du Cameroun occidental.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE,

Vu la Constitution du 1er septembre 1961 et notamment ses articles 5 et 15;

Vu l'ordonnance n° 61-OF-1 du 1er octobre 1961 relative à la publication des lois, ordonnances, décrets et actes réglementaires;

Vu l'ordonnance n° 61-OF-5 du 4 octobre 1961 relative à l'état d'urgence et notamment son article 2;

Vu le décret n° 61-DF-11 du 20 octobre 1961 relatif à la Sûreté intérieure de l'Etat et notamment son article 12 (2e alinéa);

Vu le décret n° 61-DF-13 du 20 octobre 1961 portant constitution du Gouvernement fédéral;

Vu le décret n° 62-DF-125 du 17 avril 1962 proclamant l'état d'urgence dans une portion du territoire du Cameroun occidental;

Après consultation du Vice-Président de la République fédérale, premier ministre du Gouvernement du Cameroun occidental,

DÉCRÈTE :

Article premier. — L'état d'urgence proclamé dans une portion du territoire du Cameroun occidental par décret n° 62-DF-125 du 17 avril 1962 susvisé est, pour compter du 10 octobre 1962 prorogé pour une nouvelle durée de six mois dans les portions des départements de Bamenda, Mamfé, Kumba et Victoria définies ci-après :

— Département de Bamenda : partie au Sud de la route Mamfé-Bamenda-Kumba de la limite Ouest du département jusqu'à Bamessi, cette localité et celles traversées par la route, incluses.

— Département de Mamfé : partie à l'Est d'une ligne jalonnée par Sabes, Atebong, Etawang, Béka, ces localités incluses.

DECREES :

Article 1. — Except for the Cameroon School of Administration and the Inter-Arms Military School, all Institutions of Higher Education, existing or to be established, shall form part of the University.

Article 2. — By virtue of their special nature, advanced schools and centres (the Higher Teachers Training College, National Engineering Schools, the Formation and Training Centre for Business Management, etc...) shall enjoy a certain autonomy within the University. In particular they may call upon the assistance, in a permanent capacity, of teaching personnel who whilst not satisfying the conditions required of professional staff and readers for University courses, possess important professional qualifications. Such teaching personnel may, however, only offer courses not comprised within the licences and degrees conferred by the Federal University of Cameroon.

Article 3. — The means of implementation of this decree shall be fixed by order of the Minister of National Education.

Article 4. — The Minister of National Education shall be responsible for the implementation of this decree which shall be published in the *Official Gazette* of the Federal Republic of Cameroon in French and in English, the French text being authentic.

Yaoundé, the 8th of October, 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Decree No. 62-DF-373 of the 8th of October, 1962

extending the state of emergency in part of the territory of West Cameroon.

THE PRESIDENT OF THE FEDERAL REPUBLIC,

By virtue of the Constitution of the 1st of September, 1961 and particularly articles 5 and 15 thereof;

By virtue of ordinance No. 61-OF-1 of the 1st of October, 1961 relating to the publication of laws, ordinances, decrees and regulations;

By virtue of ordinance No. 61-OF-5 of the 4th of October, 1961 on the state of emergency and particularly Article 2 thereof;

By virtue of decree No. 61-DF-11 of the 20th of October, 1961 concerning the internal security of the State and, particularly, article 12 (2) thereof;

By virtue of decree No. 61-DF-13 of the 20th of October, 1961 appointing the Federal Government;

By virtue of decree No. 62-DF-125 of the 17th of April, 1962 proclaiming the state of emergency in part of the territory of West Cameroon;

After consulting the Vice-President of the Federal Republic, Prime Minister of West Cameroon,

DECREES :

Article 1. — The state of emergency proclaimed in part of the territory of West Cameroon by decree No. 62-DF-125 of the 17th of April, 1962, aforementioned, is, as from the 10th of October, 1962 extended for a fresh period of six months in those portions of the department of Bamenda, Mamfe, Kumba and Victoria hereinafter defined :

— Bamenda Department : Area to the South of the road Mamfe-Bamenda-Kumba from the Western limit of the department to Bamessi, this locality and those crossed by the said road being included.

— Mamfe Department : Area to the East of a line staked out by Sabes, Atebong, Etawang, Beka these localities being included.

Annexe 10 : Loi n°65-LF-5 du 22 mai 1965, portant création de l'Office national de la recherche scientifique et technique.

Loi n° 65-LF-3 du 22 mai 1965

utorisant le Gouvernement de la République fédérale u Cameroun à conclure avec la Société Camerounaise de Cacao une convention d'établissement.

Assemblée nationale fédérale a délibéré et adopté ;

Président de la République fédérale promulgue la loi dont la ur suit :

rticle premier. — Le Gouvernement de la République rale du Cameroun est autorisé, dans le cadre des dispo- ns du titre II, section 3, de la loi n° 64-LF-6 du 6 avril tendant à adapter aux institutions fédérales la loi 0-64 du 27 juin 1960 portant code des investissements meroun oriental, à conclure avec la Société Camerou- de Cacao une convention d'établissement.

t. 2. — La présente loi sera enregistrée, publiée au *rnal officiel*, en français et en anglais, et exécutée comme de la République fédérale du Cameroun.

Yaoundé, le 22 mai 1965.

AHMADOU AHIDJO.

Loi n° 65-LF-4 du 22 mai 1965

utorisant le Gouvernement de la République fédérale u Cameroun à conclure avec la Société Cotonnière ustrielle du Cameroun une convention d'établissement.

Assemblée nationale fédérale a délibéré et adopté ;

Président de la République fédérale promulgue la loi dont la ur suit :

rticle premier. — Le Gouvernement de la République rale du Cameroun est autorisé, dans le cadre des dispo- on du titre II, section 3, de la loi n° 64-LF-6 du 6 avril tendant à adapter aux institutions fédérales la loi 60-64 du 27 juin 1960 portant code des investissements Cameroun oriental, à conclure avec la Société Cotonnière ustrielle du Cameroun une convention d'établissement.

rt. 2. — La présente loi sera enregistrée, publiée au *rnal officiel*, en français et en anglais, et exécutée comme de la République fédérale du Cameroun.

Yaoundé, le 22 mai 1965.

AHMADOU AHIDJO.

Loi n° 65-LF-5 du 22 mai 1965

portant création de l'Office national de la recherche scientifique et technique.

Assemblée nationale fédérale a délibéré et adopté ;

Président de la République fédérale promulgue la loi dont la ur suit :

rticle premier. — Il est créé, sous la dénomination d'Office ional de la recherche scientifique et technique (ONAREST), établissement public doté de la personnalité civile et de utonomie financière, et placé sous la tutelle du Gouver- ment.

rt. 2. — L'Office national de la recherche scientifique et hnique a, dans le cadre du plan de développement, pour et notamment :

° d'orienter, de coordonner et de contrôler la recherche toute l'étendue de la République fédérale du Cameroun ;

° de suciter et de faciliter les recherches scientifiques et hniques destinées à promouvoir le développement écono- ique et social de la nation ;

Law No. 65-LF-3 of the 22nd May 1965

to authorize the Government of the Federal Republic of Cameroon to conclude a Convention of Establishment with the Cameroon Cocoa Corporation.

The National Federal Assembly debated and adopted ;

The President of the Federal Republic enacts the law set out below :

1. The Government of the Federal Republic of Cameroon is hereby authorized to conclude a Convention of Establishment with the Cameroon Cocoa Corporation within the framework of the provision of part II, section 3, of law No. 64-LF-6 of the 6th April 1964 to adapt law No. 60-64 of the 27th June 1960 establishing the Investments Code of East Cameroon to the institutions of the Federation.

2. This law shall be recorded, published in English and French in the *Official Gazette*, and enforced as a law of the Federal Republic of Cameroon.

Yaoundé, the 22nd May 1965.

AHMADOU AHIDJO.

Law No. 65-LF-4 of the 22nd May 1965

to authorize the Government of the Federal Republic of Cameroon to conclude a Convention of Establishment with the Cameroon Industrial Cotton Corporation.

The National Federal Assembly debated and adopted ;

The President of the Federal Republic enacts the law set out below :

1. The Government of the Federal Republic of Cameroon is hereby authorized, in pursuance of the provisions of part II, section 3, of law No. 64-LF-6 of the 6th April 1964 to adapt law No. 60-64 of the 27th June 1960 establishing the Investments Code of East Cameroon to the institutions of the Federation, to conclude a Convention of Establishment with the Cameroon Industrial Cotton Corporation.

2. This law shall be recorded, published in English and French in the *Official Gazette*, and enforced as a law of the Federal Republic of Cameroon.

Yaoundé, the 22nd May 1965.

AHMADOU AHIDJO.

Law No. 65-LF-5 of the 22nd May 1965

to set up the National Office for Scientific and Technical Research (ONAREST).

The National Federal Assembly debated and adopted ;

The President of the Federal Republic enacts the law set out below :

1. There shall be set up under the style of the National Office for Scientific and Technical Research (ONAREST) a public establishment endowed with legal status and financial autonomy, and placed under Government supervision.

2. Within the framework of the Development Plan, the objects of the National Office for Scientific and Technical Research shall be inter alia :

1) to orientate, co-ordinate and control research throughout the Federal Republic of Cameroon ;
2) to encourage and facilitate scientific and technical research intended to promote the economic and social development of the Nation ;

3° de poursuivre l'exécution de ces recherches et, dans la mesure du possible dans ses propres laboratoires, de réunir des collections, de constituer une documentation scientifique et de procéder à la publication des travaux de recherche;

4° d'assurer au nom du Gouvernement la liaison avec les organismes scientifiques étrangers et internationaux;

5° d'assurer la formation des chercheurs et techniciens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Art. 3. — Dans le cadre de cet office, il pourra être créé des instituts spécialisés pour la recherche appliquée. Les rapports de ces instituts avec l'Office national de la recherche scientifique et technique seront déterminés par le texte de création.

Art. 4. — L'Office national de la recherche scientifique et technique reçoit toutes les attributions dévolues à l'ORSTOM-IRCAM à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Les modalités de cette dévolution seront déterminées par décret.

Art. 5. — Les dépenses, tant d'investissement que de fonctionnement, de l'Office national de la recherche scientifique et technique sont couvertes :

1° par les ressources publiques déterminées par la loi de finances;

2° par les subventions, dons, legs, libéralités et fonds de concours de toutes natures approuvés par le Gouvernement;

3° par ses recettes propres et les revenus de ses biens.

Art. 6. — Des décrets du Président de la République pris en application de la présente loi détermineront l'organisation, le fonctionnement et le régime administratif et financier de l'Office national de la recherche scientifique et technique.

Art. 7. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente loi.

Art. 8. — La présente loi sera enregistrée, publiée au *Journal officiel*, en français et en anglais, et exécutée comme loi de la République fédérale du Cameroun.

Yaoundé, le 22 mai 1965.

AHMADOU AHIDJO.

Loi n° 65-LF-6 du 22 mai 1965

autorisant le Président de la République fédérale à ratifier le traité instituant une Union Douanière et Economique de l'Afrique centrale.

L'Assemblée nationale fédérale a délibéré et adopté;

Le Président de la République fédérale promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — L'Assemblée nationale fédérale du Cameroun autorise le Président de la République fédérale à ratifier le traité instituant une Union douanière et économique de l'Afrique centrale, signé à Brazzaville le 8 décembre 1964 entre :

— la République du Congo-Brazzaville,
— la République centrafricaine,
— la République gabonaise,
— la République du Tchad,
— la République fédérale du Cameroun.

Art. 2. — Le Président de la République fédérale est autorisé à prendre par décret toutes mesures d'ordre économique, douanier ou fiscal permettant la réalisation des objectifs définis audit traité.

3) to carry on such research and, as far as possible in its own laboratories, to assemble collections, constitute a scientific documentation and undertake the publication of research works;

4) to ensure liaison on behalf of the Government with foreign and international scientific organisations;

5) to ensure the training of the research workers and technicians necessary for the accomplishment of its mission.

3. Falling within the scope of this Office, there may be set up Specialized Institutes for Applied Research. The relations of such Institutes with the National Office for Scientific and Technical Research shall be fixed by the organic enactment.

4. (1) The National Office for Scientific and Technical Research shall have all of the terms of reference devolving upon ORSTOM-IRCAM as from the date of entry into force of the present law.

(2) The terms and conditions of such devolution shall be fixed by decree.

5. The expenses, both with regard to investment and functioning, of the National Office for Scientific and Technical Research shall be defrayed out of :

1) public resources determined by the Finance law;

2) subsidies, donations, legacies, bounties and grants in aid of any kind approved by the Government;

3) its own revenue and income from its property.

6. Decrees of the President of the Republic made under this law shall fix the organization, functioning and the administrative and financial regulations of the National Office for Scientific and Technical Research.

7. All provisions repugnant to this law are hereby repealed.

8. This law shall be recorded, published in English and French in the *Official Gazette*, and enforced as a law of the Federal Republic of Cameroon.

Yaoundé, the 22nd May 1965.

AHMADOU AHIDJO.

Law No. 65-LF-6 of the 22nd May 1965

to authorize the President of the Federal Republic to ratify the treaty setting up a Customs and Economic Union of Central Africa (U.D.E.A.C.)

The National Federal Assembly debated and adopted;

The President of the Federal Republic enacts the law set out below :

1. The National Federal Assembly of Cameroon hereby authorizes the President of the Federal Republic to ratify the treaty setting up a Customs and Economic Union of Central Africa, as signed at Brazzaville on the 8th December 1964 between :

— the Republic of Congo-Brazzaville,
— the Central African Republic,
— the Republic of Gabon,
— the Republic of Chad,
— the Federal Republic of Cameroon.

2. The President of the Federal Republic is hereby authorized to take by decree any measure of an economic, customs or fiscal nature to permit the realization of the objects defined in the said treaty.

Annexe 11 : Décret n°74-538 du 6 juin 1974, portant application de la loi n°65-LF-5 du 22 mai 1965, créant l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique.

TITRE X

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Art. 42. — Les activités de la société sont contrôlées par le commissaire du gouvernement conformément à la réglementation en vigueur.

Décret n° 74-537 du 6 juin 1974

modifiant l'article 1er du décret n° 69-DF-259 du 14 juin 1969 autorisant certains fonctionnaires de catégorie « B » du corps des services civils et financiers à présenter les concours professionnels d'accès en catégorie « A1 ».

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution du 2 juin 1972 ;

Vu le décret n° 66-DF-53 du 3 février 1966 portant statut général de la fonction publique fédérale et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 68-DF-223 du 10 juin 1968 portant modalités communes d'application du statut général de la fonction publique fédérale ;

Vu le décret n° 67-DF-35 du 27 janvier 1967 portant statut particulier du corps des services civils et financiers,

DÉCRÈTE :

Article premier. — L'article 1er du décret n° 69-DF-259 du 14 juin 1969 autorisant certains fonctionnaires de catégorie « B » du corps des services civils et financiers à présenter les concours professionnels d'accès en catégorie « A1 » est modifié comme suit :

Au lieu de :

Article premier. — Par dérogation aux dispositions de l'article 9 du décret n° 67-DF-35 portant statut particulier du corps des services civils et financiers les secrétaires d'administration qui, à la date de parution du décret n° 66-DF-53 du 3 février 1966 portant statut général de la fonction publique fédérale, réunissaient au moins quatre années de service effectif en cette qualité sont à titre exceptionnel, autorisés à participer trois fois au concours professionnel pour le recrutement des administrateurs civils.

Lire :

Article premier. — Par dérogation aux dispositions de l'article 9 du décret n° 67-DF-35 du 27 janvier 1967 portant statut particulier du corps des services civils et financiers les secrétaires d'administration qui, à la date de parution dudit décret, réunissaient au moins quatre années de service effectif en cette qualité sont, à titre exceptionnel, autorisés à participer trois fois au concours professionnel pour le recrutement des administrateurs civils.

(Le reste sans changement.)

Yaoundé, le 6 juin 1974.

Le Président de la République,
EL HADJ AHMADOU AHIDJO.

Décret n° 74-538 du 6 juin 1974

portant application de la loi n° 65-LF-5 du 22 mai 1965, créant l'office national de la recherche scientifique et technique.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution de la République unie du Cameroun ;

PART X

GOVERNMENT COMMISSIONER

42. The activities of the Corporation shall be controlled by a Government Commissioner in accordance with the regulations in force.

Decree No. 74-537 of 6 June 1974

to amend Article 1 of Decree No. 69-DF-259 of 14 June 1969 authorizing certain civil servants in category B of the corps of civil and finance services to sit the professional competitive examination for entry into category A1.

THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC,

Mindful of the Constitution of 2 June 1972;

Mindful of Decree No. 66-DF-53 of 3 February 1966: General Rules and Regulations of the Federal Public Service as amended by subsequent enactments;

Mindful of Decree No. 68-DF-223 of 10 June 1968: common terms and Regulations of the Federal Public Service;

Mindful of Decree No. 67-DF-35 of 27 January 1967: Special Rules and Regulations of the civil and finance service corps,

HEREBY DECREES AS FOLLOWS:

1. Article 1 of Decree No. 69-DF-259 of 14 June 1969 authorizing certain civil servants in category B of the corps of civil and finance services to sit the professional competitive examinations for entry into category A1 shall be amended as follows:

Instead of:

1. Notwithstanding the provisions of Article 9 of Decree No. 67-DF-35, Special Rules and Regulations of the Civil and Finance Service Corps, executive officers who, on the date of publication of Decree No. 66-DF-53 of 3 February 1966 to esthablish the General Rules and Regulations of the Federal Public Service, totalled at least four years' effective service in that capacity are exceptionnally authorized to sit three times the professional competitive examination for the recruitment of Administrative officers.

Read:

1. Notwithstanding the provisions of Article 9 of Decree No. 67-DF-35 of 27 January 1967: Special Rules and Regulations of the civil and finance service corps, executive officers who, on the date of publication of the said decree, totalled at least four years' effective service in that capacity are exceptionnally authorized to sit three times the professional competitive examinations for the recruitment of Administrative Officers.

(The rest shall remain unchanged.)

Yaounde, 6 June 1974.

EL HADJ AHMADOU AHIDJO,
President of the Republic.

Decree No. 74-538 of 6 June 1974

to apply Law No. 65-LF-5 of 22 May 1965 setting up the National Office for Scientific and Technical Research.

THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC,

Mindful of the Constitution of the United Republic of Cameroon;

Vu la loi n° 65-LF-5 du 22 mai 1965 créant l'office national de la recherche scientifique et technique;

Vu le décret du 8 juin 1972 portant organisation du gouvernement de la République Unie du Cameroun;

Vu le décret n° 72-710 du 14 décembre 1972 portant organisation du ministère du plan et de l'aménagement du territoire;

Vu le décret n° 72-381 du 7 août 1972 portant organisation du ministère de l'éducation nationale;

Vu le décret n° 67-DF-566 du 28 décembre 1967 mettant fin à la période transitoire de l'université fédérale du Cameroun et tous les textes modificatifs subséquents l'ayant modifié ou complété,

DÉCRÈTE :

TITRE PREMIER

OBJET

Article premier. — L'Office national de la recherche scientifique et technique (ONAREST) est un établissement public à caractère scientifique, créé par la loi n° 65-LF-5 du 22 mai 1965.

Il est doté de la personnalité civile et de l'autonimie financière.

Il est placé sous la tutelle du ministre du plan et de l'aménagement du territoire.

Le siège de l'office est à Yaoundé.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de la loi n° 65-LF-5 du 22 mai 1965, l'Office national de la recherche scientifique et technique a, dans le cadre du plan de développement, pour objet notamment :

1) d'orienter, de coordonner et de contrôler la recherche sur toute l'étendue de la République Unie du Cameroun ;

2) de susciter et de faciliter les recherches scientifiques et techniques destinées à promouvoir le développement économique et social de la nation ;

3) de poursuivre l'exécution de ces recherches et, dans la mesure du possible dans ses propres laboratoires, de réunir des collections, de constituer une documentation scientifique et de procéder à la publication des travaux de recherche ;

4) d'assurer au nom du gouvernement la liaison avec les organismes scientifiques étrangers et internationaux ;

5) d'assurer la formation des chercheurs et techniciens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Art. 3. — Dans le cadre de la compétence qui lui est dévolue par la loi, l'ONAREST,

1) se substitue aux laboratoires, instituts et centres de recherches fonctionnant sur toute l'étendue de la République,

2) entretient avec l'université des rapports particuliers définis au titre IV du présent décret.

Art. 4. — Pour remplir sa mission de promotion dans le développement technologique de la nation, l'Office national de la recherche scientifique et technique est également chargé d'enregistrer les procédés techniques sous forme de dépôts de brevets et licences auprès des organismes compétents pour le Cameroun ainsi que de négocier ceux-ci en vue de leur exploitation.

TITRE II

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

CHAPITRE PREMIER

Du conseil d'administration.

Art. 5. — L'Office national de la recherche scientifique et technique est administré par un conseil d'administration présidé par le ministre du plan et de l'aménagement du territoire. Sont en outre membres du conseil d'administration :

1) Avec voix délibérative :

— le ministre de l'éducation nationale : vice-président ;

Mindful of Law No. 65-LF-5 of 22 May 1965 to set up the National Office for Scientific and Technical Research;

Mindful of the Decree of 8 June 1972 organizing the Government of the United Republic of Cameroon;

Mindful of Decree No. 72-710 of 14 December 1972 to organize the Ministry of Planning and Territorial Development;

Mindful of Decree No. 72-381 of 7 August 1972 to organize the Ministry of National Education;

Mindful of Decree No. 67-DF-566 of 28 December 1967 to terminate the transitional period provided for the installation of the Federal University of Cameroon, as amended and completed by subsequent enactments,

HEREBY DECREES AS FOLLOWS:

PART ONE

PURPOSE

1. (1) The National Office for Scientific and Technical Research (ONAREST) is a public establishment of a scientific nature, set up by Law No. 65-LF-5 of 22 May 1965.

(2) It shall have legal status and financial autonomy.

(3) It shall be placed under the supervision of the Minister of Planning and Territorial Development.

(4) The headquarters of ONAREST shall be in Yaounde.

2. In pursuance of the provisions of Law No. 65-LF-5 of 22 May 1965, the National Office for Scientific and Technical Research, within the framework of the Development Plan, shall have inter alia the following objectives:

1) to orientate, co-ordinate and supervise research throughout the United Republic of Cameroon;

2) to encourage and facilitate scientific and technical research intended to promote the economic and social development of the nation;

3) to carry on such research and, as far as possible in its own laboratories, to assemble collections, constitute scientific documentation and undertake the publication of research works;

4) to ensure liaison on behalf of the Government with foreign and international scientific organizations;

5) to ensure the training of researchers and technicians necessary for the accomplishment of its mission.

3. Within its scope of competence prescribed by the law, ONAREST shall:

1) replace Laboratories, Institutes and Research Centres operating throughout the Republic.

2) maintain a special relationship with the University as laid down in Part IV of this decree.

4. To accomplish its role of promotion in the technological development of the Nation, the National Office for Scientific and Technical Research shall also be charged with registering technical processes by depositing with the competent organizations, on behalf of Cameroon, Patents and Licences, as well as negociating these with a view to exploiting them.

PART II

ADMINISTRATION AND ORGANIZATION

CHAPTER ONE

Executive Board.

5. The National Office for Scientific and Technical Research shall be administered by the Executive Board presided over by the Minister of Planning and Territorial Development. The following shall also be members of the Executive Board:

1. Entitled to vote:

— The Minister of National Education: Vice-Chairman;

— le chancelier de l'université ;
— le vice-chancelier de l'université ;
— le directeur des affaires scientifiques et techniques ;
— le directeur de l'enseignement supérieur ;
— le représentant de la Présidence de la République ;
— le représentant du ministre de l'agriculture ;
— le représentant du ministre de l'élevage et des industries animales ;
— le représentant du ministre du développement industriel et commercial ;
— le représentant du ministre de l'équipement, de l'habitat et des domaines ;
— le représentant du ministre des mines et de l'énergie ;
— le représentant du ministre de la santé et de l'assistance publiques ;
— le représentant du ministre de l'information et de la culture ;
— le représentant du ministre des finances.

2) Avec voix consultative :
— le directeur général de l'ONAREST ;
— le directeur général-adjoint de l'ONAREST ;
— les directeurs des instituts de l'ONAREST.

Assistent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration et sur convocations spéciales :
— les directeurs-adjoints des instituts et les directeurs des centres de recherches ;
— les chefs de départements des centres et instituts de recherches ;
— l'agent comptable de l'Office ;
— toute autre personne dont l'avis apparaît utile.

Le secrétariat du conseil d'administration est assuré par la direction générale de l'ONAREST.

Art. 6. — Les fonctions de membre du conseil d'administration sont normalement gratuites.

Toutefois, le conseil d'administration étudiera les modalités de prise en charge par l'Office des frais occasionnés par les sessions du conseil.

Art. 7. — Le président convoque le conseil aussi souvent que l'intérêt de l'Office l'exige, et au moins deux fois par an.

Sauf cas d'urgence, les convocations ainsi que l'ordre du jour doivent parvenir aux membres du conseil dix jours au moins avant la date de réunion.

Art. 8. — Le conseil délibère valablement si les deux tiers au moins de ses membres sont présents. Les décisions du conseil sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre tenu au siège de l'ONAREST, signés par le président et transmis dans les dix jours aux membres du conseil d'administration.

Art. 9. — Le conseil d'administration arrête la politique générale de l'ONAREST. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de l'Office. A cet effet,
— il établit le règlement intérieur de l'ONAREST ;
— il approuve les programmes de recherches élaborés par le conseil scientifique de l'ONAREST ;
— il propose à l'approbation du gouvernement les conditions dans lesquelles peuvent être exécutés, dans le cadre des structures de l'Office, les programmes de recherches présentés par les organismes étrangers ou internationaux ;
— il définit les priorités en matière de recherches en fonction des objectifs du plan de développement du pays et

— The Chancellor of the University;
— The Vice-Chancellor of the University;
— The Director of Scientific and Technical Affairs;
— The Director of Higher Education;
— The Representative of the Presidency of the Republic;
— The Representative of the Minister of Agriculture;
— The Representative of the Minister of Animal Breeding and Industries;
— The Representative of the Minister of Commercial and Industrial Development;
— The Representative of the Minister of Equipment, Housing and Lands;
— The Representative of the Minister of Mines and Power;
— The Representative of the Minister of Public Health and Social Welfare;
— The Representative of the Minister of Information and Culture;
— The Representative of the Minister of Finance.

2) In an advisory capacity:
— The Director-General of ONAREST;
— The Deputy Director-General of ONAREST;
— Director of Institutes of ONAREST.

By special invitation, the following shall sit in on an advisory capacity during meetings of the Executive Board:
— The Deputy Directors of the Institutes and the Directors of Research Centres;
— Department Heads of Centres and Institutes of Research;
— The Accountant of ONAREST;
— All other persons whose opinions appear useful.

The Office of the Director-General of ONAREST shall be responsible for the secretarial work of the Executive Board.

6. (1) The office of member of the Executive Board shall normally be unpaid.

(2) However, the Executive Board shall study the conditions under which expenses resulting from Board sessions may be settled by ONAREST.

7. (1) The President shall convene Board Meetings whenever the interests of ONAREST so require, and at least twice a year.

(2) Except in case of emergency, notice of the meeting accompanied by the agenda must reach members of the Board at least ten days before the date of the meeting.

8. (1) Deliberations of the Board shall be valid if at least two-thirds of its members are present. Board decisions shall be taken by a majority of those present. In case of a tie, the President shall have the casting vote.

(2) The decisions of the Executive Board shall be recorded in minutes entered in a register kept at the headquarters of ONAREST, duly signed by the Chairman and sent within ten days to the members of the Executive Board.

9. The Executive Board shall draw up general policy for ONAREST. It shall have the widest powers to manage and administer ONAREST. In this regard,
— it shall draw up the internal regulations of ONAREST;
— it shall approve research programmes drawn up by the Scientific Council of ONAREST;
— it shall propose for government approval conditions under which research programmes presented by foreign or international organizations, within the framework of ONAREST structures, may be carried out;
— it shall define research priorities based on the goals of the nation's development plan and on research requests

des demandes émanant du conseil supérieur compétent en matière de recherche, des divers organes de recherches de l'ONAREST et notamment du conseil scientifique de l'ONAREST;

— il fixe les programmes généraux d'investissement ;

— il contrôle l'exécution des programmes approuvés ;

— il délibère sur le budget et le vote ;

— il approuve les comptes administratifs ;

— il gère le patrimoine de l'Office ;

— il accepte les dons et legs ;

— il contracte les emprunts ;

— il approuve les propositions de recrutement et d'avancement des chercheurs ;

— il connaît les infractions disciplinaires commises par les cadres de la recherche et propose les sanctions éventuelles ;

— il propose au gouvernement, en tant que de besoin, la création d'établissements de recherche, de stations et domaines expérimentaux ;

— il crée les services au bon fonctionnement de l'Office ;

— il examine chaque année le rapport d'activités de l'Office présenté par le directeur général.

Art. 10. — Le conseil peut déléguer certains de ses pouvoirs au directeur général ou au conseil scientifique de l'ONAREST.

CHAPITRE II

Du conseil scientifique.

Art. 11. — Outre le conseil d'administration, l'Office national de la recherche scientifique et technique comprend un conseil scientifique dont le but est de permettre à l'Office de jouer pleinement son rôle en matière de recherche scientifique et technique.

Art. 12. — Le conseil scientifique siège sous la présidence du directeur général de l'ONAREST et la vice-présidence du vice-chancelier de l'université.

Les directeurs et directeurs-adjoints des instituts sont membres de droit du conseil scientifique de l'Office. Les autres membres seront nommés par arrêté du ministre de tutelle sur proposition du conseil d'administration de l'Office.

Le conseil scientifique comprend des commissions spécialisées dont la nature, le nombre et la composition seront déterminés par le règlement intérieur de l'Office.

Art. 13. — Le conseil scientifique de l'ONAREST assure, dans le cadre des projets et des programmes de recherches approuvés par le conseil d'administration, une répartition harmonieuse des activités de recherches entre les divers organes de l'Office ;

— il évalue les programmes de recherches établis par les divers organes de la recherche ainsi que les propositions de programmes de recherches des organismes étrangers ou internationaux et élabore des projets à soumettre à l'approbation du conseil d'administration ;

— il examine toute question que peut lui soumettre le conseil d'administration ou les organes de recherches de l'ONAREST ;

— il examine les projets de budget préparé par le directeur général de l'Office.

CHAPITRE III

De la direction générale.

Art. 14. — L'administration de l'Office national de la recherche scientifique et technique est assurée, sous l'autorité du président du conseil d'administration, par une direction générale, ayant à sa tête, un directeur général, nommé par décret avec rang de secrétaire général de l'administration centrale.

from the appropriate Higher Council as well as from the various research branches of ONAREST, particularly the Scientific Council;

— it shall decide on general investment programmes;

— it shall supervise the execution of approved programmes;

— it shall deliberate and vote on the budget;

— it shall approve the administrative accounts;

— it shall manage the property of ONAREST;

— it shall accept or consent to all gifts and bequests;

— it shall contract loans;

— it shall approve the nominations for recruitment and promotion of researchers;

— it shall hear breaches of discipline on the part of the research personnel and recommend possible punitive action;

— it shall propose to the Government, as the need arises, the creation of research establishments, experimental stations and areas;

— it shall create services for the proper running of ONAREST;

— it shall examine each year the activities report of ONAREST presented by the Director-General.

10. The Board may delegate some of its powers to the Director General or to the Scientific Council of ONAREST.

CHAPTER II

The Scientific Council.

11. Besides the Executive Board, the National Office for Scientific and Technical Research shall include a Scientific Council the goal of which shall be to enable ONAREST to play its full role in scientific and technical research matters.

12. (1) The Scientific Council shall meet under the chairmanship of the Director-General of ONAREST and the vice-chairmanship of the Vice-Chancellor of the University.

(2) Directors and Deputy Directors of Institutes shall be ex-officio members of the Scientific Council of ONAREST. The other members shall be appointed by order of the Minister with supervisory powers on the proposal of the Executive Board of ONAREST.

(3) The Scientific Council shall comprise specialized Commissions whose nature, number and composition shall be determined by the internal regulations of ONAREST.

13. The Scientific Council, within the framework of research projects and programmes approved by the Executive Board shall ensure a harmonious allocation of research activities to the various branches of ONAREST.

— it shall evaluate the research programmes drawn up by the various research branches as well as research programme proposals from foreign or international organizations; it shall also draw up drafts to be submitted to the Executive Board for approval;

— it shall study all problems that either the Executive Board or the appropriate research branches of ONAREST shall submit to it;

— it shall study draft budgets prepared by the Director-General of ONAREST.

CHAPTER III

The Office of the Director-General.

14. (1) The National Office for Scientific and Technical Research shall be run under the authority of the Chairman of the Executive Board and by a Director-General appointed by decree with the rank of Secretary-General in the Central Administration.

Le directeur général est assisté d'un directeur général-adjoint nommé par décret avec rang de directeur d'administration centrale.

Art. 15. — Le directeur général veille à l'exécution des décisions du conseil d'administration et du conseil scientifique de l'Office.

— il exerce les compétences que le conseil d'administration ou le conseil scientifique lui ont déléguées ;

— il est responsable de la gestion de l'Office, sous le contrôle du conseil d'administration ;

— il prépare le budget de l'Office et en est l'ordonnateur ;

— il représente, par délégation du conseil d'administration, l'Office en justice et dans les actes de la vie civile ;

— il est chargé de suivre l'harmonisation et la coordination des activités de l'Office à tous les niveaux ;

— il prépare le règlement intérieur de l'Office ;

— il signe les ordres de mission des directeurs des instituts et centres nationaux de recherche, ainsi que ceux des personnels de l'administration centrale de l'Office ;

— il gère les personnels de l'Office ;

— il peut, sous sa responsabilité, donner délégation de signature à ses collaborateurs immédiats ou aux directeurs des organismes de recherches de l'Office pour les actes de la gestion courante ;

— il présente au conseil d'administration le rapport annuel d'activités ;

Le directeur général adjoint assiste le directeur général dans toutes ses activités.

Art. 16. — La direction générale de l'Office comprend en outre quatre divisions :

— la division de la promotion et de la valorisation scientifiques et techniques ;

— la division des études et programmes ;

— la division de la documentation et des publications ;

— la division administrative et financière.

Nommés par arrêté du Président de la République avec rang de sous-directeur d'administration centrale, les chefs de ces divisions sont placés sous l'autorité du directeur général de l'Office. Chaque chef de division est éventuellement assisté d'un ou de deux chargés d'études assistants nommés dans les mêmes conditions avec rang de chef de service d'administration centrale.

Art. 17. — La division de la promotion et de la valorisation scientifiques et techniques est chargée :

— de transmettre les résultats acquis de la recherche aux organismes intéressés ;

— d'enregistrer les procédés et techniques sous forme de brevets et licences auprès des organes compétents, et de négocier ces brevets et licences en vue de leur exploitation ;

— de préparer, exécuter ou faire exécuter les contrats de recherche et de développement expérimental auprès des organismes publics et des entreprises privées;

— d'encourager les chercheurs et inventeurs nationaux ;

— d'assumer l'animation scientifique et technique notamment par l'organisation des conférences, d'expositions, des émissions radiophoniques ;

— de favoriser la constitution des associations et des clubs scientifiques et d'aider à leur développement.

Art. 18. — La division des études et programmes est chargée :

— de la coordination des divers organes de recherche, sur les plans;

— de la prévision technologique et du transfert des techniques ;

(2) The Director-General shall be assisted by a Deputy Director-General appointed by Decree with the rank of Director in the Central Administration.

15. (1) The Director-General shall supervise the execution of decisions of the Executive Board and of the Scientific Council.

— he shall exercise the powers delegated to him by the Executive Board or the Scientific Council;

— he shall be responsible for running ONAREST and shall be overseen by the Executive Board;

— he shall prepare the budget of ONAREST and be its vote holder;

— by delegation of the Executive Board, he shall represent ONAREST in judicial and civil affairs;

— he shall be responsible for supervising the harmonization and co-ordination of the activities of ONAREST at all levels;

— he shall draw up the internal regulations of ONAREST;

— he shall sign mission orders for Institute and National Research Centre Directors as well as those of the Central Administration personnel of the Office;

— he shall manage the personnel of ONAREST;

— he may, on his own responsibility, delegate the right to sign to his immediate subordinates or to research branch directors of the Office for matters involving the routine management of ONAREST;

— he shall present an annual report of activities to the Executive Board;

(2) The Deputy Director-General shall assist the Director-General in all his activities.

16. (1) The Office of the Director-General shall, in addition, have four divisions:

— the Division for the Advancement and Development of Science and Technology;

— the Studies and Programmes Division;

— the Documentation and Publications Division;

— the Administrative and Financial Division.

(2) The Heads of these Divisions, appointed by order of the President of the Republic, with the rank of Deputy Director in the Central Administration, shall be placed under the authority of the Director-General of ONAREST. Should the occasion arise, each Head of Division shall be assisted by one or two Chargés d'Etudes Assistants appointed under the same conditions, with the rank of Services Head in the Central Administration.

17. The Division for the Advancement and Development of Science and Technology shall be responsible for:

— transmitting results from research to interested organizations;

— preparing, executing or causing to be executed research and experimental development contracts with government bodies and private concerns;

— carrying out scientific and technical awakening especially through the organization of conferences, exhibitions and radio programmes;

— encouraging national researchers and inventors;

— encouraging the creation of scientific clubs and societies and promoting their development.

— registering processes and techniques in the form of patents and licences with the appropriate organizations, and negociating these patents and licences with a view to exploiting them;

18. The Studies and Programmes Division shall be responsible for:

— co-ordinating the work of the various research branches, based on the plans;

— technological planning and the transfer of techniques;

— de la définition des programmes à court, moyen et long terme sur le plan sectoral en vue d'en établir les priorités suivant les recommandations des divers organes spécialisés de recherche ;

— du contrôle de l'exécution des programmes et de l'harmonisation des activités scientifiques entre différents organismes de recherche ;

— de la gestion éventuelle des laboratoires à utiliser en commun par les divers organes de la recherche notamment en vue de la formation des cadres de la recherche ;

— de l'étude des modalités de financement des travaux de recherche et de leur publication.

Art. 19. — La division de la documentation et des publications est chargée :

— d'assurer la publication des bulletins scientifiques et techniques des organes de l'Office ;

— de réunir des collections, de constituer une documentation scientifique et de procéder à la publication des travaux de recherhes ;

— d'entretenir des échanges de publication scientifique avec les organismes de recherches étrangers et internationaux ;

— d'entretenir les bibliothèques de l'Office.

Art. 20. — Responsable de la gestion administrative et financière, la division administrative et financière comprend un service administratif et financier chargé des personnels, des finances et du matériel.

CHAPITRE IV

Des instituts.

Art. 21. — Dans le cadre de l'Office sont créés les instituts suivants :

1) L'institut des cultures perennes ;
2) L'institut des cultures vivrières et textiles ;
3) L'institut de recherches forestières et piscicoles ;
4) L'institut de recherches zootechniques, pastorales et vétérinaires ;
5) L'institut de recherches hydrologiques, géologiques et minières ;
6) L'institut de recherches industrielles et technologiques ;
7) L'institut de recherches médicales et d'étude des plantes médicinales ;
8) L'institut des sciences humaines ;
9) L'institut national d'éducation.

D'autres instituts pourront être créés au sein de l'Office par décret du Président de la République.

Les instituts sont placés sous l'autorité d'un directeur nommé par décret avec rang de directeur de l'administration centrale.

Le directeur relève de l'autorité du directeur général de l'ONAREST ; il peut être assisté d'un directeur-adjoint nommé par arrêté du Président de la République avec rang de directeur-adjoint d'administration centrale.

Chacun des instituts mentionnés ci-dessus pourra comprendre des centres, des stations et des antennes de recherche.

Des décrets du Président de la République détermineront l'organisation et le fonctionnement de chacun de ces instituts ainsi que le rapport de chacun d'eux avec les établissements et les départements de l'université.

Art. 22. — Conformément aux dispositions de l'article 3 du présent décret,

1) L'institut des cultures perennes intègre notamment l'ensemble des activités du Centre national de recherches agronomiques d'Ekona, ainsi que celles précédemment exercées dans ce domaine par l'Institut de recherches pour les huiles et oléagineux (I.R.H.O.), l'Institut français du café, du cacao

— defining programmes in terms of sectors on a short, medium and long term basis with a view to establishing priorities following recommendations of various specialized research branches;

— supervising the execution of programmes and the harmonization of scientific activities among the various research branches;

— the management, as the case may be, of laboratories to be used in common by the various research branches, the chief goal being to train research cadres;

— studying terms and conditions of financing and publishing research work.

19. The Documentation and Publications Division shall be responsible for:

— ensuring the publication of scientific and technical bulletins of the branches of ONAREST;

— assembling collections, constituting a scientific documentation and publishing research work;

— maintaining an exchange of scientific publications with foreign and international research organizations;

— maintaining ONAREST's librairies.

20. The Administration and Financial Division which shall be in charge of financial and administrative management shall comprise an administrative and financial service responsible for personnel, finance and equipment.

CHAPTER IV

The Institutes.

21. (1) The following Institutes shall be set up within the framework of ONAREST:

1) The Institute for Perennial Crops.
2) The Institute for Food crops and Textiles.
3) The Institute of Forestry and Inland Fisheries Research.
4) The Institute of Zootechnical, Pastoral and Veterinary Research.
5) The Institute of Hydrological, Geological and Mining Research.
6) The Institute of Industrial and Technological Reasearch.
7) The Institute of Medical Research and Medicinal Plant Studies.
8) The Institue of Human Sciences.
9) The National Institute of Education.

(2) Other Institutes may be created within ONAREST by decree of the President of the Republic.

(3) The Institutes shall be placed under the authority of a Director appointed by decree with the rank of Director in the Central Administration.

(4) The Director shall fall under the authority of the Director-General of ONAREST; he may be assisted by a Deputy Director appointed by order of the President of the Republic with the rank of Assistant Director in the Central Administration.

(5) Each of the above-mentioned Institutes may be made up of Centres, Stations and research units.

Decrees of the President of the Republic shall determine the organization and funtioning of each of these Institutes as well as the relationship between each of them and the Establishments and Departments of the University.

22. In pursuance of the provisions of Article 3 of this decree,

1) The Institute for Perennial Crops shall take over in particular all the activities of the National Centre for Agricultural Research at Ekona and those activities formerly carried out in this sphere by the Institute for Research on Oils and Oleaginous Plants (I.R.H.O.), the French Institute

et autres plantes stimulantes (I.F.C.C.), l'Institut de recherches sur le caoutchouc en Afrique (I.R.C.A.), l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM).

2) L'institut de cultures vivrières et textiles intègre notamment l'ensemble des activités du Centre d'études, d'instruction et de production de semences de Dschang (C.E.I.P.S.) ainsi que celles précédemment exercées dans ce domaine par l'Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (I.R.A.T.), l'Institut français de recherches fruitières outre-mer (I.F.A.C.), l'Institut de recherches du coton et des textiles exotiques (I.R.C.T.), l'ORSTOM.

3) L'Institut de recherches forestières et piscicoles intègre notamment les activités de recherches du projet forestier ainsi que celles précédemment exercées dans ce domaine par le Centre technique forestier tropical (C.T.F.T.). Cet institut est également chargé des recherches sur la faune.

4) L'Institut de recherches zootechniques, pastorales et vétérinaires intègre notamment l'ensemble des activités précédemment exercées par l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (I.E.M.V.T.).

5) L'Institut de recherches hydrologiques, géologiques et minières intègre notamment les activités de recherches du laboratoire des mines ainsi que celles précédemment exercées dans ce domaine par l'ORSTOM. Cet institut est également chargé d'effectuer des recherches dans le domaine de l'énergie.

6) L'Institut de recherches industrielles et technologiques intègre notamment les activités du laboratoire des travaux publics, du Centre d'études et d'expérimentation du machinisme agricole (C.E.N.E.E.M.A.), du Centre de bois de Nkolbisson.

7) L'Institut de recherches médicales et d'études des plantes médicinales intègre notamment les activités de l'Institut de recherches médicales de Kumba ainsi que celles précédemment exercées dans ce domaine par l'ORSTOM et l'Institut Pasteur.

8) L'Institut des sciences humaines intègre notamment les activités de recherches du centre linguistique, du service de la recherche du ministère de l'information et de la culture (Direction des affaires culturelles) ainsi que celles précédemment exercées dans ce domaine par l'ORSTOM, l'Institut géographique national (I.G.N.), l'Institut de formation et de recherche démographique (I.F.O.R.D.).

TITRE III

DISPOSITIONS FINANCIERES

Art. 23. — Les ressources de l'Office sont constituées par :

— les subventions accordées par l'Etat, les collectivités et organismes publics ;
— les produits des prestations de services ;
— le revenu de ses biens propres ;
— les emprunts ;
— tous dons et legs ;
— toute aide éventuelle.

Art. 24. — Le budget de l'Office national de la recherche scientifique prévoit et autorise les charges et les ressources de l'Office et en détermine la nature et le montant.

Le budget primitif est délibéré et voté annuellement par le conseil d'administration de l'Office. Le budget additionnel fait suite au budget primitif dans les mêmes conditions.

Le budget de l'Office est présenté par chapitre, article et éventuellement par paragraphe. Il doit présenter un équilibre réel de recettes et des dépenses et est voté chapitre par chapitre.

for Coffee, Cocoa and other stimulant plants (I.F.C.C.), the Institute for Research on Rubber in Africa (I.R.C.A.) and the Office for Overseas Scientific and Technical Research (O.R.S.T.O.M.).

2) The Institute of Food crops and Textiles shall take over all the activities of the Dschang Centre for Studies, Instruction and Production of Seeds (C.E.I.P.S.) as well as those activities previously carried out in this sphere by the Institute for Tropical Agricultural Research and Food crops (I.R.A.T.), the French Institute for Overseas Fruit Research (I.F.A.C.), the Institute for Research on Cotton and Exotic Textiles (I.R.C.T.) and O.R.S.T.O.M.

3) The Institute of Forestry and Inland Fisheries Research shall take over the activities of the Forestry Project as well as those formerly carried out in this area by the Tropical Forestry Technical Centre. This Institute is also in charge of research on fauna.

4) The Institute of Zootechnical, Pastoral and Veterinary Research shall take over, among things, all the activities previously carried out by the Institute for Stock Farming and Veterinary Medicine for Tropical Countries (I.E.M.V.T.).

5) The Institute of Hydrological, Geological and Mining Research shall take over, among other things, all the research activities of the Mines Laboratory as well as those previously carried out in this area by O.R.S.T.O.M. This Institute shall also be responsible for carrying out research on Energy.

6) The Institute of Industrial and Technological Research shall take over, among other things, the activities of the Public Works Laboratory, the Agricultural Mechanization Study and Experimentation Centre (C.E.N.E.E.M.A.), and the Nkolbisson Timber Centre.

7) The Institute of Medical Research and the Study of Medicinal Plants shall take over, among other things, the activities of the Kumba Medical Research Institute as well as those activities previously carried out in this area by O.R.S.T.O.M. and the Pasteur Institute.

8) The Institute of Human Sciences shall take over, among other things, the research activities of the Linguistic Centre, the Research Service of the Ministry of Information and Culture (Department of Cultural Affairs) as well as those previously carried out in this sphere by O.R.S.T.O.M., the National Geographic Institute (I.G.N.) and the Institute for Training and Demographic Research (I.F.O.R.D.).

PART III

FINANCIAL PROVISIONS

23. ONAREST shall get its resources from:

— subsidies granted by the State, by local authorities or by public bodies;
— proceeds from services rendered;
— revenue from its own property;
— loans;
— all grifts and bequests;
— any possible aid.

24. (1) The budget of the National Office for Scientific and Technical Research shall provide for and authorize the nature and amount of ONAREST's revenue and expenditure.

(2) The initial budget shall be deliberated and voted upon annually by the Executive Board of ONAREST. The supplementary budget shall follow the initial budget under the same conditions.

(3) ONAREST's budget shall be presented in Heads, Subheads, and, as the case may be, Paragraphs. It must show a true balance of revenue against expenditure and be voted upon Head by Head.

Art. 25. — L'exercice financier pour l'Office englobe, pour une période de douze mois allant du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante, la totalité des charges et des ressources de l'Office. La période d'engagement des dépenses est close le 30 juin.

Une période complémentaire allant du 1er juillet au 30 septembre est accordée pour régler toutes les opérations qui n'auraient pu l'être au cours de l'exercice. Cet exercice est définitivement clos au 30 septembre.

Art. 26. — Le budget de l'Office, préparé par le directeur général est examiné par le conseil scientifique et présenté au conseil d'administration qui en délibère au plus tard le 1er mars précédant l'ouverture de l'exercice pour lequel il est préparé.

Le budget additionnel est délibéré et voté avant le 1er décembre de l'exercice auquel il se rapporte.

Art. 27. — Le budget additionnel comprend les crédits supplémentaires reconnus nécessaires depuis l'ouverture de l'exercice, les recettes non prévues au budget primitif ainsi que les opérations tant en recettes qu'en dépenses reportées de l'exercice précédent.

Art. 28. — Les différents budgets de l'Office sont approuvés par décret du Président de la République après avis du ministère des finances.

Art. 29. — Le budget est exécuté par le directeur général de l'Office qui en est l'ordonnateur.

Le directeur général, procède à l'établissement des ordres de recettes, à la liquidation et à l'émission des ordres de paiement.

Il peut, sous sa responsabilité, délégner à cet effet et à titre permanent sa signature à un ou plusieurs agents de l'Office préalablement agréés par le ministre de tutelle.

Art. 30. — Le directeur général établit un compte administratif par exercice qu'il soumet au plus tard le 30 novembre suivant la clôture dudit exercice à l'approbation du conseil d'administration.

Ce compte est arrêté par décret du Président de la République.

Art. 31. — Le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses s'effectuent par l'agent comptable de l'Office nommé par le ministre des finances.

Art. 32. — Les opérations comptables de l'Office sont effectuées et constatées conformément au régime financier de la République Unie du Cameroun.

Art. 33. — L'agent comptable, étant responsable de la caisse et du porte-feuille, a seul qualité pour opérer tout maniement de fonds ou de valeurs dont il assure la conservation.

Art. 34. — Les fonds libres de l'Office sont déposés dans un compte ouvert dans les divers livres du trésor intitulé « Office national de recherche scientifique et technique ».

Le teneur de ce compte est le trésorier payeur de Yaoundé.

Art. 35. — Toute saisie-arrêt ou opposition sur les sommes dues par l'Office, toute signification de cession, de transfert desdites sommes et toute autre signification ayant pour objet d'en arrêter le paiement doivent être faites entre les mains de l'agent comptable.

Art. 36. — Les motifs de tout refus de paiement d'un mandat sont portés par l'agent comptable à la connaissance du directeur général.

25. (1) For ONAREST, the financial year, a twelve-month period from July 1 to June 30 of the following year, shall include all the revenue and expenditure of ONAREST. The period for the commitment of expenditure shall end on June 30.

(2) A complementary period from July 1 to September 30 shall be granted for the settlement of all transactions that could not be settled during the fiscal year. The latter shall end definitively on September 30.

26. (1) The budget of ONAREST, prepared by the Director-General, shall be examined by the Scientific Council and submitted to the Executive Board which shall deliberate on it, at the latest, by March 1 preceding the start of the fiscal year for which the budget was prepared.

(2) The supplementary budget shall be deliberated and voted upon before December 1 of the fiscal year for which it is destined.

27. The supplementary budget shall include the supplementary credits deemed necessary since the beginning of the fiscal year, revenue not provided for in the initial budget, and revenue-expenditure transactions brought forward from the preceding fiscal year.

28. The various budgets of ONAREST shall be approved by decree of the President of the Republic after consulting with the Ministry of Finance.

29. (1) The budget shall be executed by the Director-General of ONAREST who shall be its vote holder.

(2) The Director-General shall establish collection orders, and issue and settle payment orders.

(3) In this regard, he may, on his own responsibility, permanently delegate his signature to one or more employees of ONAREST approved beforehand by the Minister with supervisory powers.

30. (1) The Director-General shall establish an Administrative Account per fiscal year and submit it for the approval of the Executive Board not later than November 30 following the end of the said fiscal year.

(2) This account shall be closed off by decree of the President of the Republic.

31. The collection of receipts and the payement of expenses shall be done by the Accountant of ONAREST who shall be appointed by the Minister of Finance.

32. Accounting transactions of ONAREST shall be settled and recorded in accordance with the financial regulations of the United Republic of Cameroon.

33. The Accountant, as caretaker of the cash and securities of ONAREST, shall be the only person authorized to handle transactions on funds or securities in his custody.

34. (1) The uncommitted funds of ONAREST shall be deposited in an account opened in the various books of the Treasury and entitled « The National Office for Scientific and Technical Research ».

The keeper of this account shall be the Paying Treasurer of Yaounde.

35. Any attachment on stop payment made on monies owed by ONAREST, any notification of assignment or transfer of the said monies, and any other notification intended to stop the payment of such monies shall be made by the Accountant himself.

36. (1) Reasons for any refusal to make a payment shall be brought to the notice of the Director-General by the Accountant.

Si le directeur général requiert, par écrit et sous sa responsabilité personnelle, qu'il soit passé outre, l'agent comptable doit se conformer à cette réquisition qu'il annexe au titre de paiement. Il en rend compte au ministre de tutelle, président du conseil d'administration.

Art. 37. — A la fin de chaque exercice comptable, l'agent comptable établit le compte de gestion, lequel, visé par l'ordonnateur qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandatements est conforme à ses écritures, est soumis à la délibération du conseil d'administration en la présence de l'agent comptable en même temps que le compte administratif concernant l'exercice considéré.

Ce compte est ensuite transmis au directeur du trésor pour être examiné conformément au décret n° 69-DF-265 *bis* du 30 juin 1969 par l'inspection générale de l'Etat.

Art. 38. — L'agent comptable est personnellement et pécuniairement responsable de la gestion qui lui incombe.

En sa qualité de comptable public, il est astreint au paiement d'un cautionnement dont le montant est fixé par le conseil d'administration. Ce cautionnement est constitué par un prélèvement de 50 % de l'indemnité de responsabilité dont bénéficie l'agent comptable.

Le montant de l'indemnité de responsabilité est fixé par le conseil d'administration.

TITRE IV

RAPPORTS UNIVERSITE — ONAREST

Art. 39. — Compte tenu de la double mission d'enseignement et de recherche qu'assume l'université, l'Office national de la recherche scientifique et technique entretient avec elle des rapports particuliers qui doivent conférer à la recherche une unité d'action et lui permettre d'une manière générale :

— d'être en rapport constant avec les réalités économiques et culturelles du pays en vue d'en assurer la mutation et le progrès ;

— d'éclairer l'avenir du pays dans des secteurs déterminés par les résultats de ses analyses et de ses travaux ;

— de traduire en pratique les résultats de ses travaux (recherches appliquées aux domaines social, économique et culturel).

Art. 40. — Les programmes de recherches de l'Université sont appelés à s'intégrer autant que possible dans ceux de l'Office dans le cadre du rôle d'orientation, de coordination et de contrôle général de la recherche dévolu à l'Office par la loi du 22 mai 1965 portant création de l'Office.

Art. 41. — Dans le cadre des conditions établies d'un commun accord entre les autorités des deux organismes, l'université et l'ONAREST devront :

— faciliter l'accès des laboratoires, des instituts et centres de recherches aux chercheurs attachés à l'un ou l'autre organisme en vue de la promotion de la recherche et de la formation des chercheurs ;

— permettre l'expérimentation des travaux des chercheurs dans le cadre desdits laboratoires, instituts ou centres de recherches ;

— faire appel l'un à l'autre soit pour l'exécution d'un travail de recherches ou d'enseignement déterminé soit pour assumer des fonctions de responsabilité dans le domaine de la recherche ;

— entretenir des échanges constants d'informations scientifiques sur le plan national et international ;

— contribuer à la publication des bulletins et revues scientifiques.

(2) If the Director-General requests in writing and on his personal responsibility, that the Accountant's refusal be overruled, the Accountant shall abide by this request which he shall attach to the payment voucher. He shall then report it to the Minister with supervisory powers who is Chairman of the Executive Board.

37. (1) At the end of each financial year, the Accountant shall establish the management account which, visaed by the vote holder who shall certify that the amount of outstanding bills agrees with his entries, shall be presented for deliberation to the Executive Board, along with the administrative account of the fiscal year under consideration, in the presence of the Accountant.

(2) This account shall then be transmitted to the Director of the Treasury to be studied in accordance with Decree No. 69-DF-265 *a* of 30 June 1969 by the General Inspectorate of the State.

38. (1) The Accountant shall be personally and monetarily responsible for the management devolving upon him.

(2) As a public accountant, he shall be obliged to pay a security the amount of which shall be fixed by the Executive Board. This security shall be made up of a deduction of 50 % from the Accountant's responsibility allowance.

(3) The amount of the responsibility allowance shall be set by the Executive Board.

PART IV

UNIVERSITY — ONAREST RELATIONSHIP

39. Taking into account the dual role of the University in teaching and research, the National Office for Scientific and Technical Research shall maintain a special relationship with it. Such a relationship shall give research concerted action and enable it in general:

— to be in constant touch with the economic and cultural realities of the country so as to derive change and progress from it:

— to direct the future of the country in specific sectors through the results of its work and analysis;

— to put into practice the results of its work (research applied to social, economic and cultural problems).

40. The research programmes of the University shall be integrated as much as possible into those of ONAREST within the context of the role of orientation, co-ordination and general supervision of research assigned to the latter upon its creation by the law of 22 May 1965.

41. Within the framework of conditions set up by joint agreement between authorities of the two bodies, the University and ONAREST shall:

— permit researchers attached to both bodies easy access to Laboratories, Institutes and Research Centres, in order to advance research and train researchers;

— permit the experimentation of the work of researchers in the aforementioned Laboratories, Institutes or Research Centres;

— consult among themselves in matters concerning the execution of some research work, special teaching, or the assumption of roles of responsibility in the area of research;

— maintain constant exchanges of scientific information at national and international levels;

— contribute to the publication of scientific reviews and bulletins.

Art. 42. — Les travaux de recherches effectués à l'ONAREST et conduisant à un diplôme sont parrainés par les autorités académiques de l'université et sanctionnés dans les conditions requises à l'université.

Art. 43. — L'Office contribue au financement des recherches effectuées à l'université dans le cadre des programmes et des conditions fixés par le conseil d'administration de l'Office.

L'Office contribue de la même manière au financement des publications des travaux de recherches effectués à l'université conformément aux programmes de l'Office.

Art. 44. — En application des dispositions des articles 39 et 40 précédents, le Centre de recherches africanistes de l'université (C.R.A.), créé par le décret n° 71-DF-284 du 15 juin 1971, est supprimé. Les activités précédemment exercées par ce centre sont dévolues à l'ONAREST.

TITRE V

DISPOSITIONS GENERALES

Art. 45. — Doivent recevoir l'approbation :

1) du ministre de tutelle : le recrutement et le licenciement du personnel assimilable aux cadres A et B autres que les directeurs nommés par décrets du Président de la République ;

2) du ministre de tutelle et du ministre des finances :

— les budgets et comptes administratifs ;

— toute disposition de réalisation du patrimoine dont le montant excède 1 million de francs ;

3) du Président de la République : l'acceptation des subventions, dons, legs, libéralités et fonds de concours.

Art. 46. — Le personnel de l'Office national de la recherche scientifique et technique est composé :

— de fonctionnaires relevant des cadres de la recherche ;

— de fonctionnaires se trouvant en service détaché ;

— de fonctionnaires en service dans d'autres institutions de recherches et de développement expérimental et qui poursuivent en même temps à l'office des recherches déterminées ;

— d'agents non fonctionnaires engagés conformément à la législation du travail en vigueur.

Les fonctionnaires détachés à l'Office peuvent à tout moment être remis par le ministre de tutelle à la disposition de leur administration d'origine sur proposition du directeur général de l'Office. Les agents nommés par décrets et arrêtés du Président de la République peuvent être relevés de leurs fonctions sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 47. — A titre exceptionnel le premier exercice financier de l'Office commencera à la date de signature du présent décret.

Art. 48. — Sont abrogés toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Art. 49. — Des arrêtés du ministre du plan et de l'aménagement du territoire fixeront, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent décret.

Art. 50. — Le ministre du plan et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au *Journal officiel* de la République unie du Cameroun en français et en anglais.

Yaoundé, le 6 juin 1974.

Le Président de la République,

EL HADJ AHMADOU AHIDJO.

42. Research work undertaken at ONAREST and leading to a diploma shall be sponsored by University academic authorities and approved under conditions laid down by the University.

43. (1) ONAREST shall contribute to the financing of research undertaken at the University within the framework of programmes and conditions laid down by the Executive Board of ONAREST.

(2) ONAREST shall contribute in like manner to the financing of research work publications undertaken at the University in accordance with the programmes of ONAREST.

44. In pursuance of the provisions of Articles 39 and 40 above, the African Research Centre (A.R.C.) of the University set up by Decree No. 71-DF-284 of 15 June 1971 is hereby abolished. Activities previously carried out by this centre shall devolve upon ONAREST.

PART V

GENERAL PROVISIONS

45. 1) Recruitment and dismissal of personnel deemed to be of the categories A and B grades other than Directors appointed by decree of the President of the Republic, shall receive the approval of the Minister with supervisory powers.

2) the budgets and administrative accounts, and

— all measures taken to acquire property exceeding 1 million francs in value, shall receive the approval of the Minister with supervisory powers and of the Minister of Finance;

— the acceptance of subsidies, gifts, bequests, acts of liberality and aid funds shall receive the approval of the President of the Republic.

46. (1) The Personnel of the National Office for Scientific and Technical Research shall be made up of:

— civil servants belonging to the research cadres;
— civil servants on secondment;
— civil servants working in other research and experimental development institutions and who are, at the same time, carrying out specific research at ONAREST;
— non-established staff employed in accordance with the labour legislation in force.

Civil servants seconded to ONAREST may at any time be placed back by the Minister with supervisory powers at the disposal of their original service upon the proposal of the Director-General of ONAREST. Personnel appointed by Decrees and Orders of the President of the Republic may be relieved of their duties upon the proposal of the Minister with supervisory powers.

47. As an exceptional case, the first fiscal year of ONAREST shall commence on the date of signature of this decree.

48. All former provisions repugnant to this decree are hereby abolished.

49. Orders of the Minister of Planning and Territorial Development shall, as the need arises, determine the conditions under which the present decree shall be applied.

50. The Minister of Planning and Territorial Development, the Minister of Finance, and the Minister of National Education shall be responsible, each in his own sphere, for the application of the present Decree which shall be registered, notified wherever necessary and published in the *Official Gazette* of the United Republic of Cameroon in French and in English.

Yaounde, 6 June 1974.

EL HADJ AHMADOU AHIDJO,

President of the Republic.

Annexe 12 : Décret n°76-116 du 16 mars 1976, portant réorganisation de l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST).

16e Année — N° 7
16th Year — No. 7

PAIX — TRAVAIL — PATRIE
PEACE — WORK — FATHERLAND

1er avril 1976
1 April 1976

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN

OFFICIAL GAZETTE OF THE UNITED REPUBLIC OF CAMEROON

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS A YAOUNDE
PUBLISHED AT YAOUNDE ON THE 1st AND 15th OF EACH MONTH

ABONNEMENTS

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 1964.

CAMEROUN :
(Voie recommandée exclusivement.)
1 an : 5.500 francs C.F.A. — *6 mois :* 3.000 francs C.F.A.

ETRANGER :
(Voie aérienne recommandée)
1 an : 7.700 francs CFA — *6 mois :* 3.850 francs CFA

Vente au numéro :
Cameroun : 230 francs CFA — *Etranger :* 320 francs CFA

SUBSCRIPTIONS

Subscription rates applicable from 1st Jan. 1964.

CAMEROON
(By registered post exclusively.)
1 year: 5,500 CFA francs — *6 months:* 3,000 CFA francs

ABROAD
(By registered air mail.)
1 year: 7,700 CFA francs — *6 months:* 3,850 CFA francs

Price per issue
Cameroon: 230 CFA francs — *Abroad:* 320 CFA francs

AVIS IMPORTANT

Les abonnements et insertions sont payables d'avance par mandat postal ou chèque au nom de M. le Directeur de l'Imprimerie nationale, B. P. 1603 - Yaoundé.

Les abonnements ne sont pas reconduits automatiquement. Ils ne sont renouvelés que sur demande des intéressés.

Les bandes du J.O.R.U.C portent la date de la fin d'abonnement.

Pour les changements d'adresse, joindre la dernière bande et un mandat de 150 francs au nom de M. le Directeur de l'Imprimerie nationale, B. P. 1603 - Yaoundé.

IMPORTANT NOTICE

Subscriptions and insertions are payable in advance by postal order or cheque made out to the Director of the National Printing Press, P. O. Box 1603 - Yaounde.

Subscriptions are not renewed automatically but only upon application by subscribers.

The wrappers of the Official Gazettes of the United Republic of Cameroon indicate the date of expiry of the subscription.

In case of a change of address, send the last wrapper and a postal order for 150 francs to the Director of the National Printing Press, P. O. Box 1603, - Yaounde.

TARIF DES ANNONCES

Annonces et avis, la ligne (56 lettres, signes et espaces) ..... 150 francs

Publications relatives à la propriété foncière, forestière et minière, la ligne ..... 185 francs

CHARGES FOR ADVERTISEMENTS

Advertisements and notices, per line (56 letters, signs and spaces) .. 150 francs

Notices concerning landed estate, forestry, or mining property, per line ..... 185 francs

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret 76-96 du 6 mars 1976 portant ratification de l'accord pour l'établissement de la banque islamique de développement 777

Décret 76-102 du 8 mars 1976 autorisant un changement de nom 796

Décret 76-103 du 8 mars 1976 autorisant un changement de nom 796

Décret 76-104 du 8 mars 1976 autorisant un changement de nom 797

Drcret 76-105 du 8 mars 1976 autorisant un changement de nom 797

Décret 76-106 du 11 mars 1976 portant l'arrangement particulier entre la Réapublique unie du Cameroun et la République fédérale d'Allemagne 797

Décret 76-110 du 12 mars 1976 portant ratification de l'accord culturel entre la République rwandaise et la République unie du Cameroun 800

Décret 76-111 du 13 mars 1976 portant suppression de l'indemnité de sujétion allouée au personnel de l'assistance technique française 802

Décret 76-112 du 13 mars 1976 portant publication de l'accord entre la République unie du Cameroun et la Confédération suisse 802

SUMMARY

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

Decree 76-96 of 6 March 1976 to ratify the Agreement establishing the Islamic Development Bank 777

Decree 76-102 of 8 March 1976 to authorize a change of name . 796

Decree 76-103 of 8 March 1976 to authorize a change of name. 796

Decree 76-104 of 8 March 1976 to authorize a change of name . 797

Decree 76-105 of 8 March 1976 to authorize a change of name. 797

Decree 76-106 of 11 March 1976 to publish the Special Arrangement between the United Republic of Cameroon and the Federal Republic of Germany 797

Decree 76-110 of 12 March 1976 to ratify the Cultural Agreement between the Republic of Rwanda and the United Republic of Cameroon 800

Decree 76-111 of 13 March 1976 to abolish the special duty allowance granted to French Technical Assistance personnel . 802

Decree 76-112 of 13 March 1976 to publish the Agreement between the United Republic of Cameroon and the Swiss Confederation 802

Décret n° 76-116 du 16 mars 1976

portant réorganisation de l'office national de la recherche scientifique et technique (ONAREST).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 2 juin 1972 modifiée par la loi n° 75-1 du 9 mai 1975 ;

Vu la loi n° 65-LF-5 du 22 mai 1965 créant l'office national de la recherche scientifique et technique ;

Vu le décret n° 74-538 du 6 juin 1974 portant application de ladite loi ;

DÉCRÈTE :

Article premier. — L'office national de la recherche scientifique et technique (ONAREST), établissement public à caractère scientifique doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche scientifique et technique est réorganisé conformément aux dispositions du présent décret.

Art. 2. — Il a pour objet dans le cadre de la loi n° 65-LF-5 du 22 mai 1965 :

1° d'orienter, de coordonner et de contrôler la recherche sur toute l'étendue de la République unie du Cameroun ;

2° de susciter et de faciliter les recherches scientifiques et techniques destinées à promouvoir le développement économique et social de la nation ;

3° de poursuivre l'exécution de ces recherches et, dans la mesure du possible dans ses propres laboratoires, de réunir des collections, de constituer une documentation scientifique et de procéder à la publication des travaux de recherche ;

4° d'assurer au nom du gouvernement la liaison avec les organismes scientifiques étrangers et internationaux ;

5° d'assurer en liaison avec les départements ministériels compétents la formation de ses chercheurs et des techniciens nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;

6° d'enregistrer les procédés techniques sous forme de dépôts de brevets et licences auprès des organismes compétents pour le compte de la République unie du Cameroun ainsi que de négocier ceux-ci en vue de leur exploitation.

Art. 3. — Dans le cadre de la compétence qui lui est dévolue par la loi, l'ONAREST :

— se substitue aux laboratoires, instituts et centres de recherches fonctionnant sur toute l'étendue de la République ;

— entretient avec l'Université de Yaoundé des rapports particuliers définis au titre V du présent décret.

TITRE II

Organisation.

Art. 44. — L'ONAREST comprend une direction générale et cinq instituts spécialisés :

1. l'institut de recherches agricoles et forestières (I.R.A.F.) ;
2. l'institut de recherches zootechniques (I.R.Z.) ;
3. l'institut de recherches médicales et d'études des plantes médicinales (I.M.P.M.) ;
4. l'institut de recherches sur les techniques, l'industrie et le sous-sol (I.R.T.I.S.S.) ;
5. l'institut des sciences humaines (I.S.H.).

D'autres instituts pourront être créés au sein de l'office par décret du Président de la République.

Chaque institut sera organisé par un texte particulier.

Art. 5. — Conformément aux dispositions de l'article 3 du présent décret :

Decree No. 76-116 of 16 March 1976

to reorganize the National Office for Scientific and Technical Research (ONAREST).

THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC,

Mindful of the Constitution of 2 June 1972 as amended by Law No. 75-1 of 9 May 1975 ;

Mindful of Law No. 65-LF-5 of 22 May 1965 to set up the National Office for Scientific and Technical Research (ONAREST) ;

Mindful of Decree No. 74-538 of 6 June 1974 to apply the said Law ;

HEREBY DECREES AS FOLLOWS :

1. The National Office for Scientific and Technical Research (ONAREST), a public establishment of a scientific nature enjoying legal status and financial autonomy and placed under the supervisory authority of the Minister in charge of Scientific and Technical Research, shall be reorganised in accordance with the provisions of this decree.

2. In pursuance of Law 65-LF-5 of 22 May 1965, the aims of the office shall be :

(1) to orientate, co-ordinate and supervise research throughout the United Republic of Cameroon ;

(2) to encourage and facilitate scientific and technical research intended to promote the economic and social development of the Nation ;

(3) to perform research of that kind and, as far as possible in its own laboratories, to assemble collections, compile scientific documentation and undertake the publication of the results of research ;

(4) to ensure liaison on behalf of the Government with foreign and international scientific organizations ;

(5) to ensure, in conjunction with the competent ministries, the training of the research workers and technicians it needs to achieve its aims ;

(6) to register technical processes by obtaining patents and licences from the competent bodies on behalf of the United Republic of Cameroon, and to undertake negociations with a view to turning them to economic account.

3. Acting within the powers conferred upon it by law, ONAREST shall :

— take the place of the research laboratories, institutes and centres operating throughout the Republic ;

— maintain special relationships with the University of Yaounde, as defined in Part V of this decree.

PART II

Organization.

4. ONAREST shall comprise an office of the Director-General and five specialized institutes :

a) The Institute of Agricultural and Forestry Research (I.A.F.R.) ;

b) The Institute of Zootechnical Research (I.Z.R.) ;

c) The Institute of Medical Research and Medicinal Plant Studies (I.M.R.M.P.S.) ;

d) The Institute of Technological, Industrial and Mineral Resources Research (I.T.I.M.R.R.) ;

e) The Institute of Human Sciences (I.H.S.).

Other institutes may be set up within the Office by decree of the President of the Republic.

Each institute shall be organized by a special enactment.

5. In accordance with the provisions of Article 3 of this decree :

1° *L'institut de recherches agricoles et forestières* intègre notamment :

— l'ensemble des activités du centre régional de recherches agronomiques d'Ekona ainsi que celles précédemment exercées dans ce domaine par l'institut de recherches pour les huiles et oléagineux (I.R.H.O.) ;

— l'institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes (I.F.C.C.) ;

— l'institut de recherches sur le caoutchouc en Afrique (I.R.C.A.) ;

— l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (ORSTOM) ;

il intègre également l'ensemble des activités précédemment exercées dans ce domaine par l'institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (IRAT) ;

— l'institut français de recherches fruitières d'outre-mer (IFAC) ;

— l'institut de recherches du coton et des textiles exotiques (IRCT) ;

Les activités de recherches précédemment exercées par le centre technique forestier tropical((CTFT). Cet institut est également chargé des recherches sur la faune.

2° *L'institut de recherches zootechniques* intègre l'ensemble des activités précédemment exercées par l'institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (IEMVT).

3° *L'institut de recherches médicales et des études des plantes médicales* intègre notamment les activités de l'institut de recherches médicales de Kumba ainsi que celles précédemmen exercées dans le domaine par l'ORSTOM et l'institut Pasteur.

4° *L'industrie de recherches sur les techniques, l'industrie et le sous-sol* intègre notamment :

— les activités du laboratoire des travaux publics, du centre d'études et d'expérimentation du machinisme agricole (CENEEMA) ;

— les activités de recherches précédemment exercées dans ce domaine par l'ORSTOM. Cet institut est également chargé d'effectuer des recherches dans les domaines de l'énergie et du sous-sol.

5° *L'institut des sciences humaines* intègre notamment :

— les activités de recherches précédemment exercées par le service de la recherche du ministère de l'information et de la culture, par l'ORSTOM, l'institut géographique national (IGN), l'institut national d'éducation (INE) et le centre de recherches sur les langues et traditions orales africaines.

Art. 6. — La direction générale de l'office national de la recherche scientifique et technique à sa tête un directeur général assisté d'un directeur général adjoint, tous nommés par décret. Elle comprend deux divisions :

— la division des affaires administratives et financières ;

— la division technique.

Art. 7. — Placée sous l'autorité d'un chef de division nommé par arrêté présidentiel, la division des affaires administratives et financières est chargée :

— de la gestion administrative et financière de l'office.

Elle comprend deux services placés chacun sous l'autorité d'un chef de service nommé par arrêté présidentiel :

— le service administratif ;

— le service financier.

Art. 8. — Placé sous l'autorité d'un chef de division nommé par arrêté présidentiel, la division technique est chargée :

(1) *The Institute of Agricultural and Forestry Research* shall incorporate:

— all the activities of the National Centre for Agricultural Research, Ekona as well as those previously undertaken in this field by the Institute for Research on Oils and Oleaginous Plants (I.R.O.O.P.) ;

— the French Institute for Coffee, Cocoa and other Stimulant Plants (I.F.C.C.) ;

— the Institute for Research on Rubber in Africa (I.R.R.A.) ;

— the Office for Overseas Scientific and Technical Research (ORSTOM).

It shall also incorporate all the activities formerly carried out in this field by the Institute for Tropical Agricultural Research and Food Crops (I.T.A.R.):

— the French Institute for Overseas Fruit Research (I.F.A.C.) ;

— the Institute for Research on Cotton and Exotic Textiles (I.R.C.T.).

It shall also incorporate the research activities previously carried out by the Tropical Forestry Technical Centre (T.F.T.C.), and shall be responsible for research on wild-life.

(2) *The Institute of Zootechnical Research* shall incorporate all the activities previously carried out by the Institute for Stock Farming and Veterinary Medicine for Tropical Countries (I.S.V.M.T.C.).

(3) *The Institute of Medical Research and Medicinal Plant Studies* shall incorporate the activities of the Kumba Medical Research Institute as well as those previously carried out in this field by ORSTOM and the Pasteur Institute.

(4) *The Institute of Technological, Industrial and Mineral Resources Research* shall incorporate:

— the activities of the Public Works Laboratory and the Agricultural Mechanization Studies and Experimentation Centre (CENEEMA) ;

— the research activities previously carried out in this field by ORSTOM.

It shall also be responsible for carrying out research in the fields of power and mineral resources.

(5) *The Institute of Human Sciences* shall incorporate:

— the research activities previously carried out by the Research Service of the Ministry of Information and Culture, by ORSTOM, the National Geographic Institute (N.G.I.) the National Institute of Education (N.I.E.) and the Centre for Research on African Languages and Oral Traditions.

6. The office of the Director- General of the National Office for Scientific and Technical Research shall comprise, in addition to the Director-General and Deputy Director-General who are both appointed by decree, two divisions:

— the Administrative and Financial Affairs Division;

— the Technical Division.

7. (1) Placed under the authority of a division head appointed by presidential decree, the Administrative and Financial Affairs Division shall be responsible for administrative and financial management of the Office.

(2) It shall comprise two services each placed under the authority of aservice head appointed by presidential order:

— the Administrative Service;

— the Finance Service.

8. (1) Placed under the authority of a division head appointed by presidential order, the Technical Division shall:

— de suivre les activités techniques des divers organes de recherche et d'assurer l'harmonisation et le contrôle de ces programmes;

— de la gestion éventuelle des laboratoires à utiliser en commun par les divers organes de la recherche;

— de l'étude des modalités de financements des travaux de recherche et de leur publication;

— d'encourager les chercheurs et inventeurs nationaux;

— d'assumer l'animation scientifique et technique du pays;

— de préparer, exécuter ou faire exécuter les contrats de recherche et de développement d'art auprès des organismes publics et des entreprises privées;

— d'enregistrer les procédés et techniques sous forme de brevets et licences en vue de leur exploitation;

— de transmettre les résultats acquis de la recherche aux organismes intéressés;

— de favoriser la constitution d'associations et de clubs scientifiques et d'aider à leur développement.

La division technique comprend deux services placés chacun sous l'autorité d'un chef de service nommé par arrêté présidentiel :

— le service des études et programmes;

— le service de la promotion et de la valorisation scientifique et technique.

Art. 9. — Chaque institut dispose de centres, de laboratoires et des auteurs de recherches ainsi que d'un conseil de direction.

TITRE III

Administration et fonctionnement.

CHAPITRE I. — Du conseil d'administration.

Art. 10. — L'office national de la recherche scientifique et technique est administré par un conseil d'administration présidé par le ministre chargé de la recherche scientifique et technique. Il est composé de membres suivants :

1° *Avec voix délibérative :*

— le ministre de l'éducation nationale (vice-président);
— le chancelier de l'université;
— le vice-chancelier de l'université;
— un représentant de la Présidence de la République;
— un représentant des services du premier ministre;
— un représentant du ministère de l'économie et du plan;
— un représentant du ministère de d'agriculture;
— un représentant du ministère de l'élevage et des industries animales;
— un représentant du ministère de l'équipement et de l'habitat;
— un représentant du ministère des mines et de l'énergie;
— un représentant du ministère de la santé publique;
— un représentant du ministère des affaires sociales;
— un représentant du ministère de l'information et de la culture;
— un représentant du ministère des finances;

2° *Avec voix consultative :*

— les présidents des conseils de direction des instituts de l'ONAREST;
— le directeur général de l'ONAREST;
— le directeur général adjoint de l'ONAREST;
— et les directeurs des instituts de l'ONAREST.

— supervise the technical activities of the various research bodies and ensure the harmonization and control of their programmes;

— manage, if need be, the laboratories to be used in common by the various research bodies;

— study the methods of financing research activities and of publishing their results;

— encourage national research workers and inventors;

— stimulate scientific and technical activities in the country;

— draw up, execute or supervise the execution of technical research and development contracts with public bodies and private companies;

— register processes and techniques in the form of patents and licences with a view to turning them to economic account;

— inform any interested bodies of the results obtained from research;

— encourage the constitution of scientific associations and clubs and assist in their development.

(2) The Technical Division shall comprise two services each placed under the authority of a service head appointed by presidential order:

— the Studies and Programmes Service;

— the Scientific and Technical Promotion and Development Service.

9. Each institute shall have centres, laboratories and research co-ordinators as well as a Management Board.

PART III

Administration and funtioning.

CHAPTER I. — The Board of Governors.

10. (1) The National Office for Scientific and Technical Research shall be administered by a Board of Governors presided over by the Minister in charge of Scientific and Technical Research. It shall be composed of the following members:

1) *Entitled to vote:*

— the Minister of National Education, Vice-Chairman;
— the Chancellor of the University;
— the Vice-Chancellor of the University;
— a representative of the Presidency of the Republic;
— a representative of the Prime Minister's Office;
— a representative of the Ministry of Economic Affairs and Planning;
— a representative of the Ministry of Agriculture;
— a representative of the Ministry of Animal Husbandry and Industries;
— a representative of the Ministry of Equipment and Housing;
— a representative of the Ministry of Mines and Power;
— a representative of the Ministry of Public Health;
— a representative of the Ministry of Social Affairs;
— a representative of the Ministry of Information and Culture;
— a representative of the Ministry of Finance.

2) *In an advisory capacity:*

— the Chairmen of the Management Boards of ONAREST Institutes;
— the Director-General of ONAREST;
— the Deputy Director-General of ONAREST;
— and the Directors of ONAREST institutes.

ssiste également avec voix consultative aux réunions du nseil d'administration et sur convocation spéciale, toute utre personne dont l'avis paraît utile..

Le secrétariat du conseil d'administration est assuré par la d rection générale de l'ONAREST.

Art. 11. — Les fonctions de membre du conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, l'office prend en charge les frais de session des conseils.

Art. 12. — Le président convoque le conseil aussi souvent que l'intérêt de l'office l'exige, au moins deux fois par an, sauf cas d'urgence. Les convocations ainsi que l'ordre du jour doivent parvenir aux membres dix jours au moins avant la date de la réunion.

Art. 13. — Le conseil délibère valablement si les deux tiers au moins de ses membres sont présents. Les décisions du conse'l sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante.

Art. 14. — Le conseil d'administration arrête la politique générale de l'ONAREST. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de l'office. A cet effet:

— il établit le règlement intérieur de l'ONAREST;
— il approuve les programmes de recherches élaborés par la direction générale de l'ONAREST;
— il propose à l'approbation du gouvernement les conditions dans lesquelles peuvent être exécutés, dans le cadre des structures de l'office, les programmes de recherches présentés par les organismes étrangers ou internationaux;
— il définit les priorités en matière de recherches en fonction des objectfs du plan de développement du pays et des demandes émanant du conseil de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et technique, des divrs organes de recherches de l'ONAREST;
— il fixe les programmes généraux d'investissement;
— il contrôle l'exécution des programmes approuvés;
— il délibère sur le budget et le vote:
— il approuve les comptes administratifs;
— il gère le patrimoine de l'office;
— il accepte les dons et legs;
— il contracte les emprunts;
— il approuve les propositions de recrutement et d'avancement des chercheurs;
— il connaît des infractions disciplinaires commises par les cadres de la recherche et propose les sanctions éventuelles;
— il propose au gouvernement, en tant que de besoin, la création d'établissements de recherche, de stations et domaines expérimentaux;
— il crée les services nécessaires au bon fonctionnement de l'office;
— il examine chaque année le rapport d'activités de l'office présenté par le directeur général.

Art. 15. — Le conseil d'administration peut déléguer certains de ses pouvoirs au directeur général de l'office.

CHAPITRE II. — La direction générale.

Art. 16. — L'administration de l'office national de la recherche scientifique et technique est assurée sous l'autorité du président du conseil d'administration par la direction générale de l'office.

Art. 17. — Le directeur général veille à l'exécution des décisions du conseil d'adminstration.

Any other person whose opinion is deemed useful shall also be specially invited to attend the meetings of the Board of Governors in an advisory capacity.

(2) The Office of the Director-General of ONAREST shall be responsible for the secretarial work of the Board of Governors.

11. The services of the members of the Board of Governors shall be unpaid. Provided that the Office shall defray the expenses resulting from the sessions of the Boards.

12. The Chairman shall convene the Board of Governors as often as required in the interests of the Office, and at least twice a year, except in case of emergency. The notices and the agenda of the meeting must reach members at least ten days before the date of the meeting.

13. The deliberations of the Board shall be valid if at least two-thirds of its members are present. Board decisions shall be taken by a majority of those present. In case of a split vote, the Chairman shall have the casting vote.

14. The Board of Governors shall decide upon the general policy of ONAREST. It shall have the widest powers to manage and administer the Office. In this connection it shall:

— establish the internal regulations of ONAREST;
— approve the research programmes drawn up by the office of the Director-General of ONAREST;
— submit for the approval of the Government the conditions under which the research programmes proposed by foreign and international bodies may be executed within the structures of the Office;
— define research priorities based on the goals of the National Development Plan and the requests received from the Council of Higher Education and Scientific and Technical Research, and from the various research bodies of ONAREST:
— decide upon the general investment programmes;
— supervise the execution of the approved programmes;
— examine and vote on the budget;
— approve the administrative accounts;
— manage the property of the Office;
— accept donations and legacies;
— contract loans;
— approve proposals for the recruitment and advancement of research workers;
— take note of any disciplinary offences committed by the senior research staff and propose penalties as and when necessary;
— make proposals to the Government, for setting up such research establishments and experimental stations and zones as may be necessary;
— set up the necessary services for the smonth running of the Office;
— examine each year the report on the work of the office presented by the Director-General.

15. The Board of Governors may delegate some of its powers to the Director-General of the Office.

CHAPTER II. — The Office of the Director-General.

16. The National Office of Scientific and Technical Research shall be administered under the authority of the Chairman of the Board of Governors by the Director-General of the Office.

17. The Director-General shall supervise the implementation of the decisions of the Board of Governors.

— il exerce les compétences que le conseil d'administration lui a déléguées;
— il est responsable de la gestion de l'office, sous le contrôle du conseil d'administration;
— il prépare le budget de l'office et en est l'ordonnateur principal;
— il représente l'office en justice et dans les actes de la vie civile;
— il est chargé de suivre l'harmonisation et la coordination des activités de l'office à tous les niveaux;
— il prépare le règlement intérieur de l'office;
— il signe les ordres de mission des directeurs des instituts et de personnels de l'adminitration centrale de l'office;
— il est responsable de la gestion de l'office;
— il peut, sous sa responsabilité donner délégation de signature à ses collaborateurs immédiats ou aux directeurs des organismes de recherches de l'office pour les actes de la gestion courante;
— il présente au conseil d'administration le rapport annuel d'activités.

TITRE IV

Dispositions financières.

Art. 18. — Les ressources de l'office sont constituées par:
— les subventions accordées par l'Etat, les collectivités et organismes publics;
— les produits des prestations de services;
— le revenu des biens propres;
— les emprunts;
— tous dons et legs;
— toute aide éventuelle.

Art. 19. — 1° Il est institué une commission financière de l'ONAREST dont le rôle est d'assurer en permanence le contrôle de la gestion financière de l'office. Cette commission de quatre membres est composée ainsi qu'il suit:
— un représentant de l'inspection générale de l'Etat : président;
— un représentant des services du premier ministre: membre;
— un représentant du ministère des finances: membre;
— un représentant du ministère de l'économie et du plan : membre.

2° Cette commission dispose de tous les pouvoirs d'investigation tant sur pièces que sur place pour le contrôle général et permanent de la getion financière de l'ONAREST. La commission financière est habilitée à adresser toutes les observations utiles au directeur général de l'ONAREST et à l'agent comptable.

3° La commission financière apure les comptes de l'office et est tenue d'adresser un rapport annuel sur la gestion financière de l'ONAREST au président du conseil d'administration.

4° Il est alloué aux membres de cette commission une indemnité dont le montant est fixé par le conseil d'administration. Cette indemnité est supportée par le budget de l'ONAREST.

Art. 20. — L'exercice budgétaire de l'office va du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.

Art. 21. — La gestion financière et comptable de l'office est soumise aux règles de la comptabilité commerciale. A cet effet, un plan comptable approuvé par arrêté conjoint du ministre de tutelle et du ministre des finances détermine les modalités d'après lesquelles sont effectuées les opérations financières et comptables de l'office.

— he shall exercise the powers delegated to him by the Board;
— he shall be responsible for the management of the Office, under the control of the Board;
— he shall prepare the budget of the Office and shall be its principal authorizing officer;
— he shall represent the Office in judicial and civil affairs;
— he shall be responsible for harmonizing and co-ordinating the activities of the Office at all levels;
— he shall draw up the internal regulations of the Office;
— he shall sign mission warrants for the directors of the institutes and the personnel of the central administration of the Office;
— he shall manage the personnel of the Office;
— he may, on his own responsibility, grant delegation of signature to his immediate associates or to the directors of the research institutes of the Office for affairs of routine management;
— he shall submit an annual report on the work of the Office to the Board of Governors.

PART IV

Financial provisions.

18. The resources of the Office shall consist of:
— subsidies granted by the State, local authorities and public bodies;
— payments for services rendered;
— revenue from its own property;
— loans;
— any donations and legacies;
— any other forms of assistance.

19. (1) A finance board for ONAREST shall be set up with responsibility for ensuring the constant control of the financial management of the Office. This board shall be composed of four members:
— a representative of the Prime Minister's Office: Member; Chairman;
— a representative of the Prime Minister's Office: Member;
— a representative of the Ministry of Finance: Member;
— a representative of the Ministry of Economic Affairs and Planning: Member.

(2) This Board shall have full powers of investigation, as regards both documentary and spot checks, for the general and continuing control of the financial management of ONAREST. The Finance Board shall be authorized to communicate any pertinent remarks to the Director-General of ONAREST and to the Accountant.

(3) The Finance Board shall audit the accounts of the office and shall be required to submit an annual report on the financial management of ONAREST to the Chairman of the Board of Governors.

(4) Members of this Board shall receive an allowance of an amount to be fixed by the Board of Governors. Such allowances shall be charged to the ONAREST budget.

20. The financial year of the Office shall run from 1 July to 30 June.

21. The financial and accounting management of the Office shall be subject to the rules governing commercial accounting. In this connection, an accounting plan, approved by a joint order of the Minister with supervisory authority and the Minister of Finance, shall lay down the terms and conditions governing the financial and accounting operations of the Office.

Art. 22. — Le projet de budget est préparé par le directeur général de l'office, ordonnateur principal du budget. Il doit être en équilibre. Il est approuvé par le conseil d'administration. Il devient exécutoire par arrêté du premier ministre.

Art. 23. — L'office dispose de comptes bancaires et d'un compte ouvert dans les divers livres du trésor intitulé « Office national de la recherche scientifique et technique ».

Le teneur du compte du trésor est le trésorier-payeur de Yaoundé.

Art. 24. — L'Office dispose d'un agent comptable éventuellement assisté d'un adjoint. L'agent comptable s'assure de la régularité de l'exécution du budget de l'office. Il est nommé par un arrêté du premier ministre sur proposition conjointe du ministre des finances et du ministre chargé de la recherche scientifique et technique.

Art. 25. — Les créances de l'office sont assimilées aux créances de l'Etat. Le privilège y afférent prend rang immédiatement après le privilège du trésor prévu par le code civil; ce privilège s'exerce pendant une période de 2 ans à compter du jour où la créance devient exigible.

En matière de détournement, soustraction de fonds ou d'effets mobiliers, faux et usage de faux, concussion et corruption, les agents de l'office sont assimilés aux fonctionnaires de l'Etat, tant en ce qui concerne les juridictions compétentes que les peines encourues.

TITRE V

Rapports Université-ONAREST.

Art. 26. — Compte tenu de la double mission d'enseignement et de recherche qu'assume l'université, l'office national de la recherche scientifique et technique entretient avec elle des rapports particuliers qui doivent conférer à la recherche une unité d'action et permettre d'une manière générale :

— d'être en rapport constant avec les réalités économiques et culturelles du pays en vue d'en assurer la mutation et le progrès;

— d'éclairer l'avenir du pays dans des secteurs déterminés par les résultats de ses analyses et de ses travaux ;

— de traduire en pratique les résultats de ses travaux (recherches appliquées aux domaines social, économique et culturel).

Art. 27. — Les programmes de recherches de l'université sont appelés à s'intégrer autant que possible dans ceux de l'office dans le cadre du rôle d'orientation, de coordination et de contrôle général de la recherche dévolu à l'office par la loi du 22 mai 1965, portant création de l'office.

Art. 28. — Dans le cadre des conditions établies d'un commun accord entre les autorités des deux organismes, l'université et l'ONAREST devront :

— faciliter l'accès des laboratoires, des instituts et centres de recherches aux chercheurs attachés à l'un ou l'autre organisme en vue de la promotion de la recherche et de la formation des chercheurs;

— permettre l'expérimentation des travaux des chercheurs dans le cadre desdits laboratoires, instituts ou centres de recherches;

— faire appel l'un à l'autre soit pour l'exécution d'un travail de recherches ou d'enseignement déterminé, soit pour assumer des fonctions de responsabilité dans le domaine de la recherche;

— entretenir des échanges constants d'informations scientifiques sur le plan national et international;

22. The draft budget shall be prepared by the Director-General of the Office, principal authorizing officer of the budget. It must be balanced. It shall be approved by the Board of Governors and rendered enforceable by order of the Prime Minister.

23. (1) The Office shall open bank accounts and shall have an account opened in the various books of the Treasury entitled « National Office for Scientific and Technical Research ».

(2) The keeper of this Treasury account shall be the Treasurer Paymaster of Yaounde.

24. The Office shall have an accountant assisted if need be by a deputy. The accountant shall ensure the correct execution of the budget of the Office. He shall be appointed by Order of the Prime Minister on the joint recommendation of the Minister of Finance and the Minister in charge of Scientific and Technical Research.

25. (1) The debts of the Office shall be assimilated to the State debts. The preference attaching to them shall rank immediately after that of the Treasury as provided for in the Civil Code; such preference shall hold good for a period of two years with effect from the date the debt becomes payable.

(2) For embezzlement, misappropriation of funds or personal effects, forgery and making use of forged instruments, extortion and corruption, the employees of the Office shall be assimilated to civil servants of the State, as regards both the competent tribunals and the penalties incurred.

PART V

Relations between the University and ONAREST.

26. Taking into account the dual role of the University in teaching and research, the National Office for Scientific and Technical Research shall maintain a special relationship with it designed to ensure unity of research action and generally to make it possible for research activities:

— to be in constant touch with the economic and cultural realities of the country, thus encouraging change and progress;

— to influence the future of the country in specific sectors through its practical and analytical results;

— to be put to practical use by applying their results in the social, economic and cultural spheres.

27. The research programmes of the University shall be integrated as far as possible with those of the Office within the context of the role of orientation, co-ordination and general supervision of research assigned to the Office by the Law of 22 May 1965, to set up the Office.

28. In line with the conditions jointly agreed upon by the authorities of the two bodies, the University and ONAREST shall:

— give research worker from both bodies easy access to research laboratories, institutes and centres in order to promote research and to train research workers;

— make it possible for the results of research to be experimentally tested in the aforementioned research laboratories, institutes and centres;

— work together either in specific research or teaching undertakings or with regard to the allocation of responsibility in the field of research;

— maintain regular exchanges of scientific information at both the national and the international level;

— contribuer à la publication des bulletins et revues scientifiques.

Art. 29. — Les travaux de recherches effectués à l'ONAREST et conduisant à un diplôme sont parainés par les autorités académiques de l'université et sanctionnés dans les conditions requises à l'université.

Art. 30. — L'office contribue au financement des recherches effectués à l'université dans le cadre des programmes et des conditions fixées par le conseil d'administration de l'office.

L'office contribue de la même manière au financement des publications des travaux de recherches effectués à l'université conformément aux programmes de l'office.

Art. 31. — En application des dispositions des articles 19 et 20 précédents, le centre de recherches africanistes de l'université (CRA) créé par le décret n° 71-DF-284 du 15 juin 1971, est supprimé. Les activités précédemment exercées par ce centre sont dévolues à l'ONAREST.

TITRE VI

Dispositions générales.

Art. 32. — Doivent recevoir l'approbation du ministre de tutelle, le recrutement et le licenciement du personnel assimilable aux cadres A et B autres que les directeurs nommés par décrets du président de la République.

Art. 33. — Le personnel de l'office national de la recherche scientifique et technique est composé :

— de fonctionnaires relevant des cadres de la recherche;

— de fonctionnaires se trouvant en service détaché;

— de fonctionnaires en service dans d'autres institutions de recherche et de développement expérimental et qui poursuivnt en même temps à l'office des recherches déterminées;

— d'agents non fonctionnaires engagés conformément à la législation du travail en vigueur.

Les fonctionnaires détachés à l'office peuvent à tout moment être remis par le ministre du tutelle à la disposition de leur administration d'origine, sur proposition du directeur général de l'office. Les agents nommés par décrets et arrêtés du Président de la République peuvent être relevés de leurs fonctions sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 34. — Les avantages accordés au directeur général, au directeur général adjoint, aux directeurs des instituts et à leurs adjoints, à l'agent comptable, aux chefs des divisions et des services, aux chefs de centres et de laboratoires, aux coordonnateurs de recherches, sont déterminés par un texte spécial.

Art. 35. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret, notamment les décrets :

N°s 74-883, 74-884, 74-885, 74-886, 74-887, 74-888, 74-889, 74-890 et 74-891 du 31 octobre 1974.

Art. 36. — Le ministre de l'économie et du plan, le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au *Journal officiel* en français et en anglais.

Yaoundé, le 16 mars 1976.

EL HADJ AHMADOU AHIDJO.

— contribute to the publication of scientific bulletins and reviews.

29. Research work carried out at ONAREST and leading to a diploma shall be sponsored by the University academic authorities and approved under the conditions required by the University.

30. (1) The Office shall contribute to the financing of the research carried out at the University as part of the programmes and under the conditions fixed by the Board of Governors of the Office.

(2) The Office shall likewise contribute to the financing of the publication of the results of research carried out at the University in accordance with the programmes of the Office.

31. Pursuant to the provisions of Article 26 and 27 above, the African Research Centre of the University (A.R.C.) set up by Decree No. 71-DF-284 of 15 June 1971 is hereby abolished. The activities previously carried out by that Centre shall devolve upon ONAREST.

PART VI

General provisions.

32. The recruitment and dismissal of the personnel of rank equivalent to categories A and B, other than the Directors appointed by decree of the President of the Republic, must receive the approval of the Minister with supervisory authority.

33. (1) The personnel of the National Office for Scientific and technical Research shall comprise:

— civil servants of the research cadres;

— civil servants on secondment;

— civil servants who are working in other research and experimental development institutions and are, at the same time, carrying out specific research at the Office;

— non-established personnel employed in accordance with the labour legislation in force.

(2) Civil servants seconded to the Office may at any time be sent back to their original service by the Minister with supervisory authority acting on the recommendation of the Director-General of the Office. Employees appointed by decrees and orders of the President of the Republic may be relieved of their duties on the recommendation of the Minister with supervisory authority.

34. The benefits granted to the Director-General, the Deputy Director-General, the directors of the institutes, and their deputies, the accountant, the division heads, service, centre and laboratory heads, and research co-ordinators, shall be determined by a separate enactment.

35. All previous provisions repugnant to this decree, and in particular Decrees Nos. 74-883, 74-884, 74-885, 74-886, 74-887, 74-888, 74-889, 74-890 and 74-891 of 31 October 1974 are hereby repealed.

36. The Minister of Economic Affairs and Planning, the Minister of National Education and the Minister of Finance shall be responsible, each in his own sphere, for the implementation of this decree which shall be registered, and published in the *Official Gazette* in French and English.

Yaounde, 16 March 1976.

EL HADJ AHMADOU AHIDJO.

Annexe 13 : Décret n°76-121 du 16 mars 1976, portant organisation de l'institut des sciences humaines.

Art. 12. — Placé sous la responsabilité d'un chef de service éventuellement assisté d'un adjoint, le service de documentation et des publications est chargé :

— D'assurer la publication des bulletins scientifiques et techniques de l'institut;

— De réunir les collections, de constituer une documentation scientifique et de procéder à la publication des travaux de recherches;

— D'entretenir des échanges de publications scientifiques avec les organismes de recherches étrangers et internationaux;

— D'approvisionner la bibliothèque et les archives centrales de l'office en documentations scientifiques.

TITRE IV

Dispositions générales.

Art. 13. — Dans l'accomplissement de sa mission, l'I.R.T.I.S.S. s'appuie autant que possible sur des centres et laboratoires nationaux de recherches inter-disciplinaires et inter-instituts et points d'observation locaux existants dans le cadre d'une coordination générale qui sera définie par le directeur général de l'O.N.A.R.E.S.T.

L'I.R.T.I.S.S. peut également utiliser, en tant que de besoin et selon des conventions particulières, les installations des structures de développement existantes.

Art. 14. — Les liens de coordination scientifique, technique, administrative et financière entre l'I.R.T.I.S.S. et la direction générale de l'O.N.A.R.E.S.T. se conforment aux dispositions du règlement intérieur de l'office.

Art. 15. — Le directeur adjoint de l'institut, les chefs de centre et leurs adjoints, les chefs de service, les conseillers techniques, les coordinateurs de recherche sont nommés par arrêtés présidentiels.

Art. 16. — Les rapports qu'entretient l'I.R.T.I.S.S. avec les organismes de l'Université conformément aux dispositions du titre V du décret n° 76-116 du 16 mars 1976 font l'objet d'un programme spécifique de coopération, élaboré conjointement par l'O.N.A.R.E.S.T. et l'Université.

Art. 17. — Le ministre chargé de la recherche scientifique et technique est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au *Journal officiel* en français et en anglais.

Yaoundé, le 16 mars 1976.

EL HADJ AHMADOU AHIDJO.

Décret n° 76-121 du 16 mars 1976

portant organisation de l'institut des sciences humaines.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 2 juin 1972 modifiée et complétée par la loi n° 75-1 du 9 mai 1975;

Vu la loi n° 65-LF-5 du 22 mai 1965 créant l'office national de la recherche scientifique et technique;

Vu le décret n° 76-116 du 16 mars 1976 portant réorganisation de l'office national de la recherche scientifique et technique;

DÉCRÈTE :

TITRE PREMIER

Objet.

Article premier. — L'institut des sciences humaines (I.S.H.) créé dans le cadre de l'ONAREST, est un établissement public dont le siège est à Yaoundé.

12. Placed under the authority of a service head assisted if need be by a deputy, the Documentation and Publications Service shall be responsible for:

— arranging for the publication of the scientific and technical bulletins of the Institute;

— assembling collections, compiling scienitfic documentation and taking steps to publish the results of research;

— organizing exchanges of scientific publications with foreign and international research bodies;

— supplying the library and central records section of the Office with scientific documents.

PART IV

General provisions.

13. (1) In the accomplishment of its objectives, ITIMRR shall draw support as much as possible from the national inter-disciplinary and inter-Institute research centres and laboratories and the existing local observation posts within the framework of a general scheme of co-ordination to be defined by the Director-General of ONAREST.

(2) ITIMRR may also use, where necessary and following special agreements, the existing installations of development structures.

14. The links existing between ITIMRR and the Office of the Director-General of ONAREST as concerns scientific, technical, administrative and financial co-ordination shall be in accordance with the provisions of the internal regulations of the Office.

15. The Deputy-Director of the Institute, the centre heads, and their deputies, the service heads, technical advisers and research co-ordinators, shall be appointed by presidential order.

16. The relations which the ITIMRR maintains with University bodies in pursuance of the provisions of Part V of Decree No. 76-116 of 16 March 1976 shall be the subject of a specific co-operation programme drawn up jointly by ONAREST and the University.

17. The Minister in charge of scientific and technical research shall be responsible for the implementation of this decree which shall be registered and published in the *Official Gazette* in French and English.

Yaounde, 16 March 1976.

EL HADJ AHMADOU AHIDJO.

Decree No. 76-121 of 16 March 1976

to organize the Institute of Human Sciences.

THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC,

Mindful of the Constitution of 2 June 1972 as amended by Law No. 75-1 of 9 May 1975;

Mindful of Law No. 65-LF-5 of 22 May 1965 to set up the National Office for Scientific and Technical Research;

Mindful of Decree No. 76-116 of 16 March 1976 to reorganize the National Office for Scientific and Technical Research,

HEREBY DECREES AS FOLLOWS:

PART I

Purpose.

1. The Institute of Human Sciences (I.H.S.) set up within the framework of the National Office for Scientific and Technical Research shall be a public establishment with headquarters in Yaounde.

Art. 2. — 1° L'I.S.H. a pour mission :

a) D'une part d'élaborer les programmes, de réaliser les recherches et le développement expérimental en vue de favoriser l'épanouissement du potentiel humain et de revaloriser l'élément humain dans le développement national, notamment :

— par la meilleure connaissance de la personnalité nationale et du patrimoine historique et culturel;

— par la plus grande compréhension de l'environnement humain, aussi bien l'environnement physique, géographique qu'économique, social, ethnique ou culturel;

— par l'étude des lois économiques et sociales, l'analyse des facteurs, des données et des contraintes du développement ainsi que par la promotion expérimentale, à travers des réalisations concrètes et contrôlées;

D'autre part d'élaborer les programmes de recherches, de réaliser des recherches et le développement expérimental en vue de l'amélioration et de la rénovation de l'ensemble du système éducatif national en rapport direct avec les exigences du plan de développement du pays et conformément aux vœux exprimés par le conseil national de l'éducation et le conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technique, notamment :

— dans l'étude scientifique et sociologique des relations et des interactions entre l'éducation et la vie socio-économique et culturelle en vue de l'intégration de l'individu à la société et d'une promotion permanente du processus de développement de la nation et de l'épanouissement de l'individu;

— dans la conception, la confection, l'harmonisation et la réforme des programmes d'enseignement;

— dans la connaissance théorique et pratique de tous processus et de toutes formes d'éducation, ainsi que toutes institutions de transmission de connaissances et d'aptitudes, depuis l'initiation à la vie dans la famille et à l'école jusqu'à l'éducation permanente en vue de la cohésion du système social, dans le respect des principes de l'humanisme et du génie national;

— dans l'évaluation quantitative et qualitative du système éducatif dans ses relations avec les autres systèmes : démographique, sociologique, socio-économique, culturel, etc. en vue de permettre une coordination et une planification cohérente et efficace des ressources et des moyens existants ou à créer aux fins d'éducation, formation et de perfectionnement sur toute l'étendue du territoire national.

b) De diffuser les résultats en liaison avec les services et organismes compétents.

c) D'assurer la formation des chercheurs et techniciens pour ses propres besoins et ceux exprimés par les autres secteurs et organismes nationaux.

2° L'I.S.H. intègre notamment les activités de recherches :

— du service de la recherche du ministère de l'information et de la culture;
— des sections de sciences humaines de l'ORSTOM;
— de l'institut géographique national (I.G.N.);
— de l'institut national d'éducation.

2. (1) The purpose of the Institute of Human Sciences shall be:

(*a*) On the one hand to draw up programmes and undertake research and development of experimental activities with a view to promoting the full development of human potential and to giving the human element a greater role in national development, inter alia:

— Through a better knowledge of the national personality and of the historical and cultural heritage;

— Through a wider understanding of the human environment in its physical, geographical, economic, social, ethnic and cultural aspects;

— Through the study of economic and social laws, and the analysis of development factors, data and constraints, as well as through the promotion of practical activity, through concrete and controlled experiments;

and on the other hand, to draw up research programmes and undertake research and development of experimental activities with a view to improving and recasting the overall national system of education in order to relate it directly to the requirements of the national development plan in accordance with the recommendations of the National Council for Education and the Council of Higher Education and Scientific and Technical Research and, in particular, to undertake:

— The Scientific and Sociological study of relations and interactions between education and Socio-economic and cultural life with a view to integrating the individual into society and constantly promoting the national development process and individual progress;

— The development, drafting, harmonization and reform of teaching syllabuses;

— The development of theoretical and practical knowledge of all processes and forms of education, and the development of all institutions responsible for transmitting knowledge and skills starting from the family environment, through school and right or to continuing education, in order to ensure the cohesion of the social system and respect for the principles of humanism and for the national spirit;

— The quantitative and qualitative evaluation of the educational system vis-à-vis demographic, sociological, socio-economic, cultural or other systems, with a view to ensuring the co-ordination and the coherent and effective planning of resources and means, whether already existing or to be developed, to serve the purpose of education, training and further training throughout the national territory.

(*b*) To disseminate results, in conjunction with the competent services and bodies.

(*c*) To ensure the training of research workers and technicians for its own needs and those expressed by other sectors and national bodies.

(2) The Institute of Human Sciences shall incorporate the research activities of:

— The Research Service of the Ministry of Information and Culture;
— The Human Sciences Section of ORSTOM;
— The National Geographic Institute (N.G.I.);
— The National Institute of Education.

TITRE II
Organisation.

Art. 3. — L'I.S.H. comprend un service administratif et financier, un service de documentation, des centres, des laboratoires, des stations et des antennes.

Les centres, au nombre de quatre, sont :
— le centre national d'éducation à Yaoundé;
— le centre géographique national à Yaoundé;
— le centre des sciences économiques et sociales à Yaoundé;
— le centre de recherches sur les langues et les traditions orales africaines à Yaoundé, dans le cadre duquel fonctionne le centre régional de recherche et de documentation sur les traditions orales et le développement des langues africaines pour les Etats de l'Afrique centrale.

Art. 4. — Chaque centre est chargé de l'exécution des programmes de recherche qui lui sont confiés dans le cadre de la mission de l'institut. Il comprend des unités de recherche dirigées par des coordonnateurs de recherches, et dont le nombre sera déterminé par arrêté du ministre chargé de la recherche scientifique et technique.

Les attributions et le fonctionnement des centres sont précisés par le règlement intérieur de l'institut.

Art. 5. — Chaque centre est placé sous l'autorité d'un chef de centre éventuellement assisté d'un adjoint. Le chef de centre est chargé :

— de la préparation du programme de recherche et de l'évaluation des coûts;
— de la mise en œuvre des moyens en vue de l'exécution du programme approuvé;
— de la coordination des activités du centre et de ses dépendances;
— du contrôle d'exécution du programme et de la centralisation des résultats;
— de la présentation du rapport annuel d'activités du centre au directeur de l'institut;
— de l'exécution effective des recherches, relevant de sa spécialité.

D'une manière générale, le chef de centre est chargé d'assister le directeur dans la réalisation de la mission de l'institut et dans la coordination des activités entre les différents centres en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de l'établissement.

TITRE III
Administration et fonctionnement.

CHAPITRE I. — *Du conseil de direction.*

Art. 6. — L'I.S.H. dispose d'un conseil de direction chargé d'orienter et d'examiner les programmes de recherche conformément aux recommandations du conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technique. Les membres du conseil de direction sont désignés par arrêté du ministre de la recherche scientifique et technique.

Le secrétariat du conseil de direction est assuré par la direction de l'institut.

Les fonctions de membres du conseil de direction sont gratuites. Toutefois, l'institut prend en charge les frais de session du conseil.

PART II
Organization.

3. (1) The Institute of Human Sciences shall comprise an Administration and Finance Service, a Documentation Service, centres, laboratories, stations and antennae.

(2) There shall be four centres as follows:
— The National Education Centre, Yaounde;
— The National Geographic Centre, Yaounde;
— The Centre for Economic and Social Sciences, Yaounde;
— The Centre for Research on African Languages and Oral Traditions, Yaounde, within whose framework the Regional Centre for Research and Documentation on Oral Traditions and the Development of African Languages for the States of Central Africa shall function.

4. (1) Each Centre shall be responsible for executing the research programmes entrusted to it within the framework of the objectives of the Institute. It shall comprise research units under the authority of research co-ordinators. The number of such units shall be fixed by order of the Minister in charge of Scientific and Technical Research.

(2) The duties and organization of the centres shall be defined by the internal regulations of the Institute.

5. (1) Each Centre shall be placed under the authority of a centre head assisted if need be by a deputy. The Centre Head shall be responsible for:

— Preparing the research programme and evaluating its cost;
— Employing resources as required for the implementation of the approved programme;
— Co-ordinating the activities of the Centre and its annexes;
— Supervising the execution of the programme and the centralization of results;
— Submitting the annual report on the work of the Centre to the Director of the Institute;
— Ensuring the effective execution of research work in his special field.

(2) In general, the Centre Head shall be responsible for assisting the Director in the realization of the objectives of the Institute and in the coordination of activities between the various Centres with a view to ensuring the proper functioning of the whole establishment.

PART III
Administration and Functioning.

CHAPTER I
The Management Board.

6. (1) The Institute of Human Sciences shall have a Management Board responsible for guiding and scrutinizing research programmes in accordance with the recommendations of the Council of Higher Education and Scientific and Technical Research. Members of the Management Board shall be appointed by order of the Minister in charge of Scientific and Technical Research.

(2) The office of the Director of the Institute shall be responsible for the secretarial work of the Board.

(3) The services of members of the Management Board shall be unpaid. Provided that the Institute shall defray the expenses resulting from the Board's sessions.

Art. 7. — Le conseil de direction assiste l'institut dans l'organisation et le bon fonctionnement de l'établissement. Il émet son avis sur :

— le projet de règlement intérieur de l'institut;
— le projet de budget;
— le compte administratif et le compte de gestion de l'institut;
— la suppression ou la création des postes;
— le recrutement et l'avancement des chercheurs;
— toute autre question touchant la vie de l'institut.

Art. 8. — Le conseil de direction siège aussi souvent que l'intérêt de l'institut l'exige et au moins deux fois par an. En tout état de cause, il doit nécessairement siéger avant la session budgétaire de l'ONAREST afin de préparer des propositions concrètes à soumettre à ladite session.

Les convocations et l'ordre du jour doivent parvenir aux membres du conseil de direction au moins dix jours avant la date de la réunion.

Les procès-verbaux, signés par le président du conseil, sont transmis dans les 20 jours aux membres du conseil de direction.

CHAPITRE II. — *De la direction.*

Art. 9. — L'I.S.H. est placé sous l'autorité d'un directeur nommé par décret. Le directeur est assisté d'un directeur adjoint et éventuellement par un ou deux conseillers techniques.

Art. 10. — Le directeur de l'I.S.H. assure l'administration et la gestion de l'institut et est responsable de l'exécution des programmes de recherches ainsi que des résultats obtenus.

A cet effet :

— il est l'ordonnateur délégué du budget de l'institut;
— il prépare le projet de budget de son établissement;
— il signe les ordres de mission des personnels de l'institut;
— il présente à la direction générale de l'ONAREST :
  — les projets de programmes de recherches;
  — le projet de budget annuel;
  — les rapports trimestriels et annuels d'activités;
  — le compte administratif et le compte de gestion;
  — la situation trimestrielle des crédits de l'institut;
— il représente l'institut en toutes circonstances;
— il peut déléguer une partie de ses attributions à ses collaborateurs après avis du directeur général de l'ONAREST.

D'une manière générale, le directeur de l'I.S.H. est chargé d'assister le directeur général de l'ONAREST dans la réalisation de la mission de l'office et dans la coordination des programmes et des activités entre les différents instituts de l'office.

7. The Management Board shall assist the Institute in the organization and proper functioning of the establishment. It shall make recommendations on:

— The draft internal regulations of the Institute;
— The draft budget;
— The administrative and management accounts of the Institute;
— The abolition and creation of posts;
— The recruitment and advancement of research workers;
— Any other matter affecting the affairs of the Institute.

8. (1) The Management Board shall meet at least twice a year and as often as the interests of the Institute so require. It must however meet before the budget Session of ONAREST in order to draft firm proposals to be submitted at the said Session.

(2) The notice and agenda of the meeting must reach members of the Management Board at least ten days before the date of the meeting.

(3) Minutes, signed by the Chairman of the Management Board, shall be sent to members of the Board within twenty days of the meeting.

CHAPTER II

Management of the Institute.

9. The Institute of Human Sciences shall be placed under the authority of a director appointed by decree. He shall be assisted by a deputy director and if need be by one or two technical advisers.

10. (1) The Director of I.H.S. shall supervise the administration and management of the Institute, and shall be responsible for the execution of research programmes and for the results obtained.

(2) In this connection:

— He shall act as the delegated authorizing officer for the budget of the Institute;
— He shall prepare the draft budget of the Institute;
— He shall sign all mission warrants for members of staff of the Institute;
— He shall submit to the Office of the Director General of ONAREST:
  — The draft research programmes of the Institute;
  — The draft annual budget;
  — The quarterly and annual reports on the Institute's work;
  — The administrative and management accounts;
  — The quarterly financial situation of the Institute.
— He shall represent the Institute on all occasions;
— He may delegate part of his powers to his collaborators after consulting the Director-General of ONAREST.

(3) In general, the Director of I.H.S. shall be responsible for assisting the Director General of ONAREST in achieving the objectives of the Office and in coordinating the programmes and activities of the various Institutes of the Office.

Art. 11. — Placé sous la responsabilité d'un chef de service éventuellement assisté d'un adjoint, le service administratif et financier est chargé de :

— la confection du projet de budget annuel de l'institut;
— la préparation du compte administratif et du compte de gestion;
— la gestion du matériel et des bâtiments;
— la gestion financière.

Art. 12. — Placé sous la responsabilité d'un chef de service éventuellement assisté d'un adjoint, le service de documentation et des publications est chargé :

— d'assurer la publication des bulletins scientifiques et techniques de l'institut;
— de réunir des collections, de constituer une documentation scientifique et de procéder à la publication des travaux de recherches;
— d'entretenir des échanges de publications scientifiques avec les organismes de recherches étrangers et internationaux;
— d'approvisionner la bibliothèque et les archives centrales de l'office de documentations scientifiques.

TITRE IV

Dispositions générales.

Art. 13. — Dans l'accomplissement de sa mission, l'I.S.H. s'appuie autant que possible sur des centres et laboratoires nationaux de recherches interdisciplinaires et inter-instituts et points d'observation locaux existants dans le cadre d'une coordnation générale qui sera définie par le directeur général de l'ONAREST.

L'I.S.H. peut également utiliser, en tant que de besoin et selon des conventions particulières, les installations des structures de développement existantes.

Art. 14. — Les liens de coordination scientifique, technique, administrative et financière entre l'I.S.H. et la direction générale de l'ONAREST se conforment aux dispositions du règlement intérieur de l'office.

Art. 15. — Le directeur adjoint de l'institut, les chefs de centre et leurs adjoints, les chefs de service, les conseillers techniques, les coordonnateurs de recherches sont nommés par arrêtés présidentiels.

Art. 16. — Les rapports qu'entretien l'I.S.H. avec les organismes de l'université, conformément aux dispositions du titre V du décret n° 76-116 du 16 mars mars 1976 font l'objet d'un programme spécifique de coopération, élaboré conjointement par l'ONAREST et l'université.

Art. 17. — Le ministre chargé de la recherche scientifique et technique est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au *Journal officiel* en français et en anglais.

Yaoundé, le 16 mars 1976.

EL HADJ AHMADOU AHIDJO.

Décret n° 76-122 du 17 mars 1976

réglementant le remboursement des insignes ainsi que la délivrance des brevets et diplômes des ordres de la Valeur et du Mérite camerounais.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

Vu la Constitution du 2 juin 1972 modifiée et complétée par la loi n° 75-1 du 9 mai 1975;

11. Placed under the authority of a service head assisted if need be by a deputy, the Administration and Finance Service shall be responsible for:

— Drawing up the draft annual budget of the Institute;
— Preparing the administrative and management accounts;
— Managing the equipment and buildings;
— The financial management.

12. Placed under the authority of a service head assisted if need be by a deputy, the Documentation and Publications Service shall be responsible for:

— Arranging for the publication of the Technical bulletins of the Institute;
— Assembling collections, compiling tation and taking steps to research work;
— Organizing exchanges of scientific foreign and international research bodies;
— Supplying the library and central records section of the Office with scientific documentation.

PART IV

General provisions.

13. (1) In the accomplishment of its objectives, I.H.S. shall draw support as much as possible from the national interdisciplinary and inter-Institute research centres and laboratories and the existing local observation posts within the framework of a general scheme of coordination to be defined by the Director-General of ONAREST.

(2) I.H.S. may also use, where necessary and following special agreements, the existing installations of development structures.

14. The links existing between I.H.S. and the Office of the Director General of ONAREST as concerns scientific, technical, administrative and financial coordination shall be in accordance with the provisions of the internal regulations of the Office.

15. The Deputy Director of the Institute, the centre heads and their deputies, the service heads, technical advisers and research co-ordinators shall be appointed by Presidential Order.

16. The relations which I.H.S. maintains with the University bodies, in pursuance of the provisions of Part V of Decree No. 76-116 of 16 March 1976 shall be the subject of a specific co-operation programme drawn up jointly by ONAREST and the University.

17. The Minister in charge of Scientific and Technical Research shall be responsible for the implementation of this decree which shall be registered and published in the *Official Gazette* in French and English.

Yaounde, 16 March 1976.

EL HADJ AHMADOU AHIDJO.

Decree No. 76-122 of 17 March 1976

to regulate payments for insignia and the award of certificates and diplomas of the Cameroon Orders of Valour and of Merit.

THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC,

GRAND MASTER OF THE NATIONAL ORDERS,

Mindful of the Constitution of 2 June 1972 as amended by Law No. 75-1 of 9 May 1975;

Annexe 14 : Décret n°79-495 du 4 décembre 1979, portant organisation de la Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique.

Art. 2. — Le présent cautionnement est constitué pour un montant total maximum égal à 125 % (cent vingt cinq pour cent) du crédit ouvert soit l'équivalent dans les monnaies dues par la Société des cimenteries du Cameroun (CIMENCAM) de six millions six cent mille unités de compte (environ 1.925 millions de francs CFA).

Art. 3. — Le ministre des finances de la République unie du Cameroun est autorisé, avec faculté de substitution et de délégation, à signer au nom de la République unie du Cameroun, les documents contractuels, constitutifs du cautionnement ci-dessus, ainsi que les annexes et autres documents y afférents.

Art. 4. — Le présent décret sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et publié au *Journal officiel* en français et en anglais.

Yaoundé, le 1er décembre 1979.

Le Président de la République,
AHMADOU AHIDJO.

Décret nº 79-495 du 4 décembre 1979

portant organisation de la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution du 2 juin 1972 et les textes modificatifs subséquents;

Vu le décret nº 79-473 du 15 novembre 1979 portant réorganisation du gouvernement,

DÉCRÈTE :

TITRE PREMIER

Dispositions générales.

Article premier. — La Délégation générale à la Recherche scientifique et technique a pour mission de concevoir, d'orienter et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la science et de la technologie.

A ce titre, elle est chargée notamment :

— d'animer, de coordonner et de contrôler l'activité scientifique sur toute l'étendue du territoire;

— de susciter et de faciliter les recherches scientifiques et techniques destinées à promouvoir le développement économique, social et culturel de la Nation dans ses organismes propres ou dans ses organismes associés;

— d'assurer la formation et la promotion des chercheurs et des techniciens nécessaires à l'accomplissement de sa mission;

— de réunir des collections, de constituer une documentation scientifique et technique et de procéder ou faire procéder à la publication des résultats;

— de faciliter l'enregistrement des procédés techniques sous forme de dépôts de brevets et licences auprès des organismes compétents ainsi que leur valorisation et leur exploitation;

— de veiller aux transferts des technologies adaptées et efficaces;

— d'entretenir avec les institutions universitaires et les organismes techniques rattachés à certaines administrations des rapports particuliers de nature à conférer à la recherche scientifique et technique camerounaise une unité d'orientation et d'action;

2. This guarantee shall be constituted for a total amount equivalent to not more than 125 % (one hundred and twenty-five per cent) of the available credit or the equivalent in the currencies owed by the « Société des Cimenteries du Cameroun » (CIMENCAM), of six million six hundred thousand units of account (about 1,925 million CFA francs).

3. The Minister of Finances of the United Republic of Cameroon shall be authorized, with powers of substitution and delegation, to sign on behalf of the United Republic of Cameroon, the contractual documents of the aforementioned guarantee, as well as the annexes and other documents relating thereto.

4. This decree shall be registered and notified wherever necessary and published in the *Official Gazette* in Franch and English.

Yaounde, 1 December 1979.

AHMADOU AHIDJO,
President of the Republic.

Decree No. 79-495 of 4 December 1979

to organize the Delegation General for Scientific and Technical Research.

THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC,

Mindful of the Constitution of 2 June 1972 and the subsequent amendments thereto;

Mindful of Decree No. 79-473 of 15 November 1979 to reorganize the Government,

HEREBY DECREES AS FOLLOWS:

PART ONE

General Provisions.

1. The purpose of the Delegation General for Scientific and Technical Research shall be to formulate, orientate and implement Government policy in the field of science and technology.

It shall in this respect be responsible, *inter alia*, for:

— stimulating, coordinating and supervising scientific activity throughout the country;

— encouraging and facilitating scientific and technical research intended to promote the economic, social and cultural development of the Nation within its own institutes or in associate bodies;

— ensuring the training and promotion of the research workers and technicians it needs to achieve its aims;

— assembling collections, compiling scientific and technical documentation and publishing or ensuring the publication of results;

— facilitating the registration of inventions by submitting applications for patents and licences to the competent bodies, and developing and using them for economic purposes;

— ensuring the transfer of adapted and efficient technology;

— maintaining special relations with the University institutions and technical bodies attached to certain services, so as to confer a united approach to scientific and technical research in Cameroon;

— d'assurer au nom du gouvernement la liaison avec les organismes scientifiques et techniques étrangers nationaux et internationaux.

Art. 2. — La Délégation générale à la Recherche scientifique et technique comprend :

— un secrétariat particulier ;
— une administration centrale ;
— des organismes de recherche.

TITRE II

Du secrétariat particulier.

Art. 3. — Placé sous l'autorité d'un chef de secrétariat ayant rang de chef de service de l'administration centrale, le secrétariat particulier comprend :

— un bureau du courrier ;
— un bureau des archives ;
— un bureau de la traduction.

TITRE III

De l'administration centrale.

Art. 4. — L'administration centrale comprend :

— des conseillers techniques ;
— une direction de l'administration générale ;
— une direction des programmes.

CHAPITRE PREMIER

Des conseillers techniques.

Art. 5. — Nommés par décret présidentiel, les conseillers techniques assistent le Délégué général dans l'accomplissement de sa mission. Ils ont rang de directeurs d'administration centrale.

CHAPITRE II

De la direction de l'administration générale.

Art. 6. — Placée sous l'autorité d'un directeur éventuellement assisté d'un adjoint, la direction de l'administration générale est notamment chargée :

— de l'élaboration et de l'exécution du budget ;

— de la gestion des personnels et des biens ;

— des procédures contentieuses.

Elle comprend trois services :

— un service des affaires générales ;
— un service des affaires financières ;
— un service du personnel.

Art. 7. — Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service des affaires générales est chargé :

— du traitement de toutes les affaires à caractère administratif ;
— du contrôle de la gestion administrative des organismes de recherche ;
— de la réglementation ;
— du traitement des affaires contentieuses ;
— des contrats de location et des hypothèques.

Il comprend :

— un bureau des affaires générales ;
— un bureau du contrôle et du contentieux.

— ensuring liaison, on behalf of the Government, with foreign, national and international scientific and technical organizations.

The Delegation General for Scientific and Technical Research shall comprise:

— a Private Secretariat ;
— a Central Administration ;
— Research Bodies.

PART II

The private secretariat.

3. Under the authority of a Head of Secretariat ranking as a central administration service head, the Private Secretariat shall comprise:

— a Mail Office ;
— a Records Bureau ;
— a Translation Bureau.

PART III

The Central Administration.

4. The Central Administration shall comprise:

— technical advisers ;
— a Department of General Administration ;
— a Department of Programmes.

CHAPTER ONE

Technical Advisers.

5. Appointed by Presidential decree, the technical advisers shall assist the Delegate General in the accomplishment of his mission. They shall rank as central administration directors.

CHAPTER II

The Department of General Administration.

6. Under the authority of a director assisted if need be by a deputy, the Department of General Administration shall, *inter alia*, be responsible for:

— drawing up and executing the budget ;

— managing the personnel and property of the Delegation General ;

— Contentious matters.

It shall comprise three services:

— a General Affairs Service ;
— a Financial Affairs Service ;
— a Personnel Service.

7. Under the authority of a service head assisted if need be by a deputy, the General Affairs Service shall.

— deal with all administrative matters ;

— supervise the administrative management of research bodies ;

— handle matters pertaining to the regulations ;

— handle any disputes ;

— deal with contracts relating to rentals and mortgages.

It shall comprise:

— a General Affairs Bureau ;
— a Control and Contentious Matters Bureau.

Art. 8. — Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service des affaires financières est chargé :

— de l'élaboration et de l'exécution du budget;

— des approvisionnements;

— de la gestion du matériel;

— du contrôle de la gestion financière des instituts.

Il comprend deux bureaux :

— un bureau des finances;

— un bureau du matériel.

Art. 9. — Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service du personnel est chargé :

— de la gestion des personnels de l'administration centrale et du contrôle de la gestion des personnels des organismes de recherche;

— de l'application de la législation du travail;

— de la formation professionnelle des personnels autres que les chercheurs et les techniciens.

CHAPITRE III

De la direction des programmes.

Art. 10. — Placée sous l'autorité d'un directeur éventuellement assisté d'un adjoint, la direction des Programmes est chargée :

— de la conception et de l'orientation de la politique scientifique;

— du choix des thèmes de recherche et de l'élaboration des programmes;

— de la coordination et du contrôle des activités de recherches sur toute l'étendue du territoire;

— de la formation et de la promotion des personnels scientifiques et techniques;

— de l'animation scientifique, de la valorisation des activités de recherche et du transfert des technologies;

— de la recehrche des sources de financement extérieures;

— de la coopération scientifique internationale;

— de la publication des travaux;

— du secrétariat du Conseil de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et technique en collaboration avec la direction de l'Enseignemnt supérieur.

Elle comprend :

— Deux chargés d'études;

— une sous-direction de la Programmation;

— une sous-direction du Suivi.

Art. 11. — Les chargés d'études suivent le traitement des affaires qui leur sont confiées par le directeur des Programmes. Ils ont rang de sous-directeur d'Administration centrale.

Art. 12. — Placée sous l'autorité d'un sous-directeur, la sous-direction de la Programmation est chargée :

— de l'élaboration de la politique scientifique;

— de susciter l'expression des besoins des utilisateurs des résultats de la recherche;

— de suivre en conséquence l'élaboration des programmes par la mise au point de projets précis par les organismes de recherche;

8. Under the authority of a service head assisted if need be by a deputy, the Financial Affairs Service shall be responsible for:

— drawing up and executing the budget;

— supplies;

— the management of equipment;

— supervising the financial management of the institutes.

It shall comprise two bureaux:

— a Finance Bureau;

— an Equipment Bureau.

9. Under the authority of a service head assisted if need be by a deputy, the Personnel Service shall be responsible for:

— managing the Central Administration personnel and supervising the management of the personnel of the research bodies;

— implementing labour legislation;

— the vocational training of personnel other than research workers and technicians.

CHAPTER III

The Department of Programmes.

10. Under the authority of a director assisted if need be by a deputy, the Department of Programmes shall be responsible for:

— the formulation and orientation of scientific policy;

— choosing research projects and drawing up programmes;

— the coordination and supervision of research activities throughout the country;

— the training and promotion of scientific and technical personnel;

— stimulating scientific activities, developing research work and ensuring the transfer of technology;

— the search for external sources of financing;

— international scientific cooperation;

— the publication of research projects;

— providing secretarial services for the meetings of the Council of Higher Education and Scientific and Technical Research in conjunction with the Department of Higher Education.

It shall comprise:

— two research officers;

— a Sub-Department of Programming;

— a Research Project Support Sub-Department.

11. The research officers shall follow up matters assigned to them by the Director of Programmes. They shall rank as central administration Sub-Directors.

12. Under the authority of a sub-director, the Sub-Department of Programmes shall be responsible for:

— formulating scientific policy;

— encouraging users of the results of research to express their needs;

— consequently setting up programmes by following up the preparation of specific projects by research bodies;

— de doter les organismes de recherche des ressources humaines nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, en veillant notamment à la formation et à la promotion des personnels scientifiques et techniques;

— d'assurer la coopération scientifique et technique à l'intérieur comme à l'extérieur du Cameroun.

Elle comprend deux services :

— un service des projets;

— un service de la formation et de la coopération.

Art. 13. — Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un ou de deux adjoints, le service des projets est chargé de suivre la mise au point des projets des organismes de recherche.

Art. 14. — Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté par un ou deux adjoints, le service de la formation et de la coopération est chargé :

— des ressources humaines;

— des bourses et stages de formation et de perfectionnement des personnels scientifiques et techniques;

— de la coordination et de la coopération entre les organismes scientifiques, techniques et universitaires camerounais selon des protocoles bien définis, notamment sur l'élaboration et la conduite des programmes communs, l'échange des personnels et la sanction académique des travaux des chercheurs;

— de la coopération scientifique et technique internationale;

— de la recherche des sources de financement extérieures.

Il comprend :

— un bureau des bourses et stages;

— un bureau de la coordination;

— un bureau de la coopération internationale.

Art. 15. — Placée sous l'autorité d'un sous-directeur, la sous-direction du Suivi est chargée :

— de suivre la réalisation des projets définitivement adoptés par les instances compétentes;

— d'apporter son appui au développement économique, social et culturel par la valorisation des résultats, l'exploitation des brevets et inventaires et le transfert des technologies;

— de veiller à la publication des résultats.

Elle comprend :

— un service du contrôle de l'exécution;

— un service de la valorisation;

— un service des publications.

Art. 16. — Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un ou deux adjoints, le Service du contrôle de l'exécution des projets de recherche s'assure du bon déroulement des projets en dégageant notamment les éléments de nature à compromettre ou retarder la réalisation des programmes.

Art. 17. — Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un ou deux adjoints, le service de la valorisation est chargé :

— d'orienter l'activité scientifique vers la recherche-développement;

— de faire connaître les résultats aux utilisateurs et de contribuer à leur mise en pratique;

— d'encourager le développement expérimental;

— d'assurer l'animation scientifique;

— providing research bodies with the necessary manpower resources to enable them accomplish their mission, particularly by seeing to the training and promotion of scientific and technical personnel;

— ensuring scientific and technical cooperation both within and outside Cameroon.

It shall comprise two services:

— a Projects Service;

— a Training and Cooperation Service.

13. Under the authority of a service head assisted if need be by one or two deputies, the Projects Service shall be responsible for following up the finalization of projects by the research bodies.

14. Under the authority of a service head assisted if need be by one or two deputies, the Training and Cooperation Service shall be responsible for:

— the manpower resources;

— scholarships and training and career development courses for scientific and technical personnel;

— coordination and cooperation between Cameroonian scientific, technical and University bodies based on well defined protocols, particularly with regard to the preparation and conduct of common programmes, the exchange of personnel and the academic validation of research works;

— international scientific and technical cooperation;

— the search for external sources of financing.

It shall comprise:

— a Scholarship and Training Bureau;

— a Coordination Bureau;

— an International Cooperation Bureau.

15. Under the authority of a sub-director, the Research Projects Support Sub-Department shall be responsible for:

— following up the execution of the finalized projects by the competent authorities;

— providing its support to economic, social and cultural development by projecting research results, exploiting patents and inventories and ensuring transfer of technology;

— ensuring the publication of results.

It shall comprise:

— Project Execution Control Service;

— a Project Valorization Service;

— a Publications Service.

16. Under the authority of a service head assisted if need be by one or two deputies, the Project Execution Control Service shall be responsible for ensuring the smooth execution of projects by specifying particularly those factors which may inhibit or delay the implementation of the programmes.

17. Under the authority of a service head assisted if need be by one or two deputies, the Projects Valorization Service shall be responsible for:

— granting a development research orientation to scientific activity;

— making research results known to the users and assisting in their implementation;

— encouraging the development of experimental activities;

— stimulating scientific activity;

— de faire enregistrer les procédés techniques sous forme de dépôts de brevets et licences auprès des organismes compétents et de contribuer à leur exploitation;

— de veiller aux transferts des technologies appropriées;

— de favoriser la constitution des associations et des clubs scientifiques et d'aider à leur développement.

Art. 18. — Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service des publications veille à la publication des travaux de recherche intéressant le Cameroun.

A ce titre, il prend toutes mesures en vue de la parution des bulletins scientifiques et techniques et des ouvrages tant au niveau des instituts que par le biais de la coopération entre les organismes scientifiques et universitaires ou entre ceux-ci et leurs homologues étrangers.

TITRE IV

Des organismes de recherche.

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales.

Art. 19. — Les organismes de recherche se constituent en instituts spécialisés en vue de la mise en œuvre de la politique scientifique et technologique du gouvernement.

Ils bénéficient d'une gestion financière déconcentrée en vue de faciliter leur action et disposent chacun d'un budget propre.

Chaque institut comprend des structures opérationnelles de recherche telles que centres, laboratoires, stations, antennes.

Art. 20. — Il est créé cinq instituts de recherche dénommés ainsi qu'il suit :

— Institut de la recherche agronomique (IRA);

— Institut des recherches médicales et d'études des plantes médicinales (IMPM);

— Institut des recherches géologiques et minières (IRGM);

— Institut des recherches zootechniques (IRZ);

— Institut des sciences humaines (ISH).

Le siège de ces instituts est fixé à Yaoundé.

D'autres instituts peuvent être créés par décret en tant que de besoin.

Art. 21. — L'Institut de la recherche agronomique a pour mission d'élaborer les programmes et de réaliser des recherches dans toutes les branches de l'agronomie et le développement expérimental en vue de l'amélioration de la production agricole et forestière.

L'Institut des recherches médicales et d'études des plantes médicinales a pour mission d'élaborer les programmes et de réaliser les recherches et le développement expérimental en vue de l'amélioration des conditions de santé des citoyens.

L'Institut des recherches géologiques et minières a pour mission d'élaborer les programmes et de réaliser les recherches en vue d'une meilleure maîtrise des données géologiques, hydrologiques, énergétiques et minières du pays.

L'Institut des recherches zootechniques a pour mission d'élaborer des programmes et de réaliser des recherches et le développement expérimental en vue de l'amélioration de la productivité de l'élevage et de la pêche.

L'Institut des sciences humaines a pour mission d'élaborer les programmes et de réaliser des recherches et le développement expérimental pour une meilleure connaissance de l'environnement humain, socio-culturel, historique, économique et démographique du pays.

— ensuring the registration of inventions by submitting applications for patents and licences to the competent bodies and contributing to their exploitation;

— ensuring the transfer of appropriate technology;

— encouraging the creation of scientific associations and clubs and assisting in their development.

18. Under the authority of a service head assisted if need be by a deputy, the Publications Service shall see to the publication of research works concerning Cameroon.

It shall in this respect, take all steps to ensure the publication of scientific and technical journals and works by the institutes and through cooperation between scientific and University bodies or between the latter and their foreign counterparts.

PART IV

Research Bodies.

CHAPTER ONE

General provisions.

19. Research bodies shall be made up of specialized institutes charged with implementing the scientific and technical policy of the Government.

They shall have a decentralized system of financial management so as to facilitate the performance of their activities. They shall each have their own budgets.

Each institute shall be made up of research operational structures such as centres, laboratories, stations and posts.

20. Five research institutes to be known as follows are hereby set up:

— the Institute of Agricultural Research (IAR);

— the institute of Medical Research and Medicinal Plant Studies (IMRMPS);

— the Institute of Geological and Mining Research (IGMR);

— the Institute of Zootechnical Research (IZR);

— the Institute of Human Sciences (IHS).

The head office of these institutes shall be in Yaounde.

Other institutes may be set up by decree as and when necessary.

21. The purpose of the Institute of Agricultural Research is to draw up programmes, carry out research in all branches of agronomy and develop experimental activities with a view to improving agricultural and forestry production.

The purpose of the Institute of Medical Research and Medicinal Plant Studies is to draw up programmes, carry out research and develop experimental activities with a view to improving the health conditions of citizens.

The purpose of the Institute of Geological and Mining Research is to draw up programmes and carry out research to ensure a better mastery of the data on the geological, hydrological, energy and mineral resources of the country.

The purpose of the Institute of Zootechnical Research is to draw up programmes, carry out research and develop experimental activities with a view to improving livestock and fisheries production.

The purpose of the Institute of Human Sciences is to draw up programmes, carry out research and develop experimental activities to ensure a better knowledge of the human, socio-cultural, historical, economic and demographic environment of the country.

CHAPITRE II

Organisation et fonctionnement des instituts.

Art. 22. — Chaque institut comprend :

— un conseil de direction;
— un comité des programmes;
— une direction;
— des structures opérationnelles de recherche telles que centres, laboratoires, stations, antennes.

Art. 23. — Présidé par le Délégué général à la Recherche scientifique et technique, le conseil de direction est chargé :

— d'orienter et d'adopter les programmes de recherche conformément aux recommandations du Conseil de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et technique, aux besoins des utilisateurs des résultats de la recherche et aux directives du Délégué général;

— de veiller au bon fonctionnement de l'institut;

— d'approuver le projet du budget rendu exécutoire par arrêté du Premier ministre;

— d'approuver les comptes et autres documents comptables;

— d'émettre son avis sur :

— le rapport d'activités de l'institut;

— le projet de règlement intérieur;

— le recrutement et l'avancement des cadres scientifiques, techniques et administratifs ainsi que la suppression des postes.

Il se réunit deux fois par an et lorsque cela est jugé nécessaire, sur convocation de son président.

Il rassemble la direction de l'Institut, les utilisateurs des résultats, les responsables des structures opérationnelles et des établissements universitaires concernés ainsi que les personnalités choisies en raison de leurs compétences selon les modalités arrêtées par le Délégué général.

Art. 24. — Les fonctions de membre du conseil de direction sont gratuites. Toutefois, l'Institut prend en charge les frais de session des conseils.

Art. 25. — Le comité des programmes est une émanation du conseil de direction; il a pour objet d'effectuer la sélection des programmes et opérations de recherche de manière à en faire des projets conformes aux besoins des utilisateurs et aux impératifs de l'avancement des sciences et du progrès des techniques.

A cet effet, le comité des programmes est chargé :

— d'inventorier les besoins des utilisateurs;

— de proposer au Conseil de direction la sélection et la classification des opérations de recherche en fonction des priorités nationales et dans l'intérêt de la science;

— d'évaluer les moyens matériels, financiers et humains nécessaires à la réalisation des programmes;

— d'évaluer les résultats des opérations de recherche.

Un arrêté du Délégué général fixe les modalités de fonctionnement du comité des programmes de chaque institut.

Art. 26. — Chaque institut est placé sous l'autorité d'un directeur nommé par décret présidentiel et ayant rang de directeur de l'Administration centrale. Il peut être éventuellement assisté d'un adjoint ayant rang de directeur adjoint de l'Administration centrale.

CHAPTER II

Organization and functioning of the Institutes.

22. Each institute shall have:

— a Management Board;
— a Programmes Committee;
— a Management;
— research operational structures such as centres, laboratories, stations, posts.

23. The Delegate General for Scientific and Technical Research shall preside over the Management Boards which shall:

— guide and adopt research programmes in accordance with the recommendations of the Council of Higher Education and Scientific and Technical Research and based on the needs of the users of the results of such research project and the instructions of the Delegate General;

— see to the smooth running of the institutes;

— approve the draft budget made enforceable by order of the Prime Minister;

— approve the accounts and other accounting documents;

— give its opinion on:

— the activity reports of the institutes;

— the draft internal regulations;

— the recruitment and promotion of the scientific, technical and administrative staff and on the abolition of posts.

It shall meet twice a year and as often as is deemed necessary, on the invitation of its Chairman.

It shall comprise the Management of the Institute, the users of the research project results, officials in charge of the operational structures and the university establishments concerned as well as persons chosen in view of their competence in accordance with procedures to be determined by the Delegate General.

24. The services of the members of the Management Board shall be unpaid. Provided that the Institute shall defray the expenses resulting from the Board's sessions.

25. The Programme Committee shall be an auxiliary body of the Management Board; it shall be responsible for selecting programmes and research projects in such manner as to ensure that they are in conformity with the needs of users and the criteria for the advancement of science and technology.

To this end, the Programmes Committee shall:

— compile a list of the needs of users;

— propose to the Management Board the research projects that have been selected and classified based on national priorities and in the interest of science;

— assess the material, financial and manpower resources necessary for the execution of the programmes;

— evaluate the results of research projects.

An order of the Delegate General shall determine the conditions of operation of the Programmes Committee of each institute.

26. Each institute shall be placed under the authority of a director appointed by Presidential decree and ranking as central administration director. He may be assisted, if need be by a deputy ranking as central administration deputy director.

L'institut dispose en outre d'un service administratif et financier et d'un service de la recherche. En cas de besoin, il peut être doté d'un service de la bibliothèque, de la documentation et des publications.

Art. 27. — Le directeur de l'Institut :

— est soumis à l'autorité du Délégué général à la Recherche scientifique et technique dont il reçoit les directives et auquel il rend compte de ses activités;

— préside le comité des programmes;

— assure le secrétariat du conseil de direction;

— prépare les programmes de recherche et assure leur bonne exécution;

— délivre les autorisations de recherche n'excédant pas trois mois;

— administre et gère les personnels et les biens de l'Institut;

— prépare le projet de budget de l'Institut et exécute ce dernier en tant qu'ordonnateur principal;

— élabore le compte administratif et les autres documents comptables à soumettre à l'examen du conseil de direction;

— prépare le rapport d'activités;

— représente l'Institut en toutes circonstances;

— délègue des pouvoirs d'ordonnancement aux responsables des structures opérationnelles de recherche pour faciliter leur bon fonctionnement.

Art. 28. — Placé sous l'autorité d'un chef de service ayant rang de chef de service de l'Administration centrale et éventuellement assisté d'un adjoint, le service de la recherche est chargé :

— de l'élaboration du projet de budget de l'institut;

— de la gestion des personnels et des biens;

— de la préparation des comptes et autres documents comptables;

— de la gestion des matériels;

— de la réglementation et du contentieux.

Art. 29. — Placé sous l'autorité d'un chef de service ayant rang de chef de service de l'Administration centrale et éventuellement assisté d'un adjoint, le service de la recherche est chargé :

— de l'élaboration des programmes de recherche;

— du suivi de l'exécution des programmes;

— de toute question relative aux activités de recherche.

Art. 30. — Les structures opérationnelles de recherche (centres, laboratoires, stations, antennes) sont des cellules où se déroulent effectivement les activités de recherche. A ce titre, les chefs de centres, les chefs de laboratoires, les chefs de stations et les chefs d'antennes reçoivent du directeur de l'institut délégation du pouvoir administratif et financier pour leur permettre d'accomplir leurs missions.

Les responsables des programmes autres que ceux énumérés à l'alinéa ci-dessus peuvent également recevoir une délégation de pouvoirs pour conduire une opération précise.

La création et la localisation des structures opérationnelles d'un institut sont fixées par arrêté du Premier ministre, sur proposition du Délégué général à la Recherche scientifique et technique.

Each institute shall, in addition, have an administrative and financial service and a research service. It may also have a library, documentation and publications service if and when necessary.

27. The Directors of the Institutes shall:

— be subject to the authority of the Delegate General for Scientific and Technical Research from whom they shall receive instructions and to whom they shall report on their activities;

— preside over the Programmes Committee;

— be responsible for providing secretarial services for the meetings of the Management Board;

— prepare research programmes and ensure their proper execution;

— issue research authorizations not exceeding three months;

— administer and manage the personnel and property of the Institutes;

— prepare the draft budget of their respective Institutes and be responsible for their execution as the principal authorizing officer;

— prepare the administrative accounts and other accounting documents to be submitted for review to the Management Board;

— prepare their activity reports;

— represent their Institutes in all circumstances;

— delegate the authority to pay to officials in charge of the research operation structures in order to facilitate their smooth running.

28. Under the authority of a service head ranking as central administration service head and assisted if need be by a deputy, the Administrative and Financial Service shall:

— prepare the draft budget of the Institute;

— manage the personnel and property of the Institute;

— prepare the accounts and any other accounting documents;

— manage the equipment;

— handle matters pertaining to the regulations and disputes.

29. Under the authority of a service head ranking as central administration service head and assisted if need be by a deputy, the Research Service shall:

— prepare research programmes;

— follow up the execution of the programmes;

— handle all matters relating to research activities.

20. The research operational structures (centres, laboratories, stations, posts) shall be the units within research activities will actually take place. Heads of centres, laboratories, stations and posts shall, in that capacity receive delegation of administrative and financial authority to enable them carry out their duties.

Officials in charge of programme other than those listed in the above paragraph may also receive delegation of power to carry out specific projects.

The establishment and location of the operational structures of an Institute shall be determined by order of the Prime Minister on the recommendation of the Delegate General for Scientific and Technical Research.

L'acte de création détermine le rang administratif du responsable ainsi que l'organigramme de la structure opérationnelle concernée.

Art. 31. — La conduite de certains programmes communs à plusieurs instituts ou à caractère spécial ou très général peut être assurée au niveau de l'Administration centrale de la Délégation générale ou d'un coordonnateur nommé par le Délégué général.

TITRE V

Dispositions financières.

Art. 32. — La Délégation générale à la Recherche scientifique et technique est soumis aux règles de la comptabilité publique.

Art. 33. — Seront créées, en tant que de besoin, au sein de la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique, des régies chargées d'effectuer des dépenses au moyen des caisses d'avances dont les modalités de fonctionnement seront fixées par le ministre des finances.

Art. 34. — Les ressources des instituts sont constituées par :

— les subventions accordées par l'Etat, les collectivités et les organismes publics;

— les recettes propres;

— les emprunts;

— tous dons et legs;

— toute aide éventuelle.

Art. 35. — Chaque institut dispose d'une ligne de crédit dans un compte ouvert dans les livres du Trésor au nom de la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique.

Le teneur de ce compte est le trésorier de Yaoundé.

Les instituts, les structures opérationnelles de recherche et, éventuellement, les programmes particuliers, ouvrent des comptes bancaires sur autorisation du ministre des finances.

Art. 36. — Des textes particuliers préciseront en tant que de besoin, les modalités d'application des dispositions financières ci-dessus.

TITRE VI

Dispositions diverses et finales.

Art. 37. — Le Comité national permanent de l'homme et la biosphère (*Man and Biosphere*), le Centre régional d'Information et de Documentation scientifiques sur la biosphère en écologie tropicale et le Comité national de Transfert des technologies sont placés sous l'autorité du Délégué général à la Recherche scientifique et technique.

Art. 38. — Des arrêtés du Délégué général à la Recherche scientifique et technique fixeront, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent décret.

Art. 39. — Les chefs de bureau de la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique sont nommés par arrêté du Délégué général.

Art. 40. — Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 76-116 du 16 mars 1976 ensemble les textes subséquents, sera enregistré et publié au *Journal officiel* en français et en anglais.

Yaoundé, le 4 décembre 1979.

Le Président de la République,

AHMADOU AHIDJO.

The instrument setting up such structures shall specify the administrative rank of the official in charge as well as outline the organizational chart of the operational structure concerned.

31. Certain programmes involving several Institutes or of a special nature or of a very general nature may be undertaken by the central administration of the Delegation General or by a coordinator appointed by the Delegate General.

PART V

Financial provisions.

32. The Delegation General for Scientific and Technical Research shall be subject to public accounting regulations.

33. Imprests to cover expenditure shall be set up as and when necessary, within the Delegation General for Scientific and Technical Research. Their operation shall be determined by the Minister of Finance.

34. The resources of the Institutes shall consist of:

— subsidies granted by the State, local authorities and public bodies;

— revenue from their own activities;

— loans;

— donations and legacies;

— any other form of assistance.

35. Each Institute shall have a credit line in an account opened in the Treasury on behalf of the Delegate General for Scientific and Technical Research.

The Treasurer of Yaounde shall be responsible for keeping the said account.

The institutes, research operational structures and, if need be, special programmes, shall open bank accounts on the authorization of the Minister of Finance.

36. Separate instruments shall specify, as and when necessary, the conditions of application of the aforementioned financial provisions.

PART VI

Miscellaneous and final provisions.

37. The National Standing Committee on Man and the Biosphere, the Regional Centre for Scientific Information and Documentation on the Biosphere in Tropical Ecology and the National Committee for the Transfer of Technology shall be placed under the authority of the Delegate General for Scientific and Technical Research.

38. Orders of the Delegate General for Scientific and Technical Research shall fix, as and when necessary, the conditions of application of this decree.

39. Heads of Bureau of the Delegation General for Scientific and Technical Research shall be appointed by order of the Delegate General.

40. This decree which repeals all previous provisions repugnant hereto, particularly those of Decree No. 76-116 of 16 March 1976 and subsequent amendments thereto, shall be registered and published in the *Official Gazette* in French and English.

Yaounde, 4 December 1979.

AHMADOU AHIDJO,

President of the Republic.

Annexe 15 : Décret n°80-275 du 18 juillet 1980, portant statut des chercheurs.

Les chefs de bureau ont rang de chefs de bureau de l'administration centrale.

Art. 3.— Le service provincial des marchés est rattaché au secrétariat général de la Présidence (direction centrale des marchés) et placé sous l'autorité du gouverneur.

A ce titre il rend compte par écrit au secrétaire général de la Présidence de la République sous le couvert du gouverneur de tous les marchés passés au cours du mois au nom de l'Etat et des collectivités publiques locales.

Art. 4.— Le chef de service et son adjoint sont nommés par arrêté présidentiel.

Les chefs de bureau sont nommés par décision présidentielle.

Art. 5.— Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de signature sera enregistré et publie au *Journal officiel* en français et en anglais.

Yaoundé, le 18 juillet 1980.

Le Président de la République,

Ahmadou Ahidjo.

Décret N° 80-275 du 18 Juillet 1980

portant statut des chercheurs.

Le Président de la République,

Vu la constitution du 2 Juin 1972 modfiée et complétée par les lois n°s 75-1 du 9 mai 1975 et 79-2 du 29 juin 1979 ;

Vu le décret n° 79-473 du 15 novembre 1979 portant réorganisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79-495 du 4 décembre 1979 portant organisation de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique,

Décrète :

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales

Article premier.— (1) Le présent décret porte statut des chercheurs dont la fonction est d'assurer de façon permanente les tâches de conception, de programmation et d'exécution des recherches scientifiques et techniques.

2) Les chercheurs sont :

a) soit des fonctionnaires mis à la disposition de la Délégation générale à la Recherche Scientifique et Technique.

b) soit des contractuels.

Art. 2.— 1) Les chercheurs fonctionnaires sont régis par le présent statut et par leur statut d'origine qui s'applique d'office dans tous les cas non réglés par le présent décret.

The bureau heads shall have the rank of bureau heads of the central administration.

3. (1) The provincial contracts service shall be attached to the secretariat general of the Presidency of the Republic (Central contracts department) and placed under the authority of the Governor.

(2) In this respect, it shall give an account in writing to the Secretariat General of the Presidency of the Republic through the Governor of all contracts awarded each month on behalf of the State and local authorities.

4. (1) The service head and his deputy shall be appointed by Presidential order.

(2) The bureau heads shall be appointed by Presidential decision.

5. This decree, which shall take effect from the date of signature, shall be registered and published in the *Official Gazette* in French and English.

Yaounde, 18 July 1980.

Ahmadou Ahidjo,

President of the Republique.

Decree No. 80-275 of 18 July 1980

Rules and regulations governing researchers.

The President of the Republic,

Mindful of the constitution of 2 June 1972 as amended by laws Nos. 75-1 of 9 May 1975 and 79-2 of 29 June 1979;

Mindful of decree No. 79-473 of 15 November 1979 to reorganize the Government;

Mindful of decree No. 79-495 of 4 December 1979 to reorganize the Delegation general for scientific and technical research ,

Hereby decrees as follows :

CHAPTER 1

General provisions

1. This decree lays down the rules and regulations governing researchers who shall permanently be responsible for performing tasks related to the conception, programming and conducting of scientific and technical research.

Researchers shall be either :

a) civil servants placed at the disposal of the Delegation general for scientific and technical research ; or

b) contract officers.

2. Researchers who are civil servants shall be governed by these rules and regulations and by the rules and regulations of their service of origin which shall automatically apply to all cases not defined in this decree.

2) Les chercheurs contractuels sont régis par le présent statut et par le décret n° 78-484 du 9 novembre 1978 fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du Code du Travail qui s'applique d'office dans tous les cas non réglés par le présent décret.

Art. 3.— 1) Les personnels régis par le présent décret sont classés dans l'un des grades suivants :

— Attaché de Recherche

— Chargé de Recherche

— Maître de Recherche

— Directeur de Recherche.

2) L'échelonnement indiciaire de chaque grade des chercheurs est fixé en annexe I du présent décret.

Art. 4.— Les attachés de recherche sont des chercheurs débutants qui doivent, pendant la période définie à l'article 10 ci-dessous, confirmer leurs aptitudes à la recherche, grâce notamment à l'acquisition des connaissances, des méthodes et des techniques approfondies de recherche dans leurs spécialités.

Art. 5.— Les chargés de recherche sont des chercheurs en pleine maturation professionnelle attestée notamment par la production des travaux originaux contribuant à l'avancement des sciences ou au développement des techniques.

Parallèlement à leurs travaux personnels, ils guident les attachés de recherche placés sous leur responsabilité dans l'exécution de leurs programmes de travail et dans la présentation des travaux nécessaires à leur confirmation.

Art. 6.— Les maîtres de recherche sont des chercheurs qualifiés qui assistent les directeurs de recherche parallèlement à la poursuite de leurs propres travaux.

Ils animent des équipes de recherche soit sous leur propre responsabilité, soit sous la responsabilité d'un directeur de recherche.

Art. 7.— Les directeurs de recherche assurent des responsabilités scientifiques ou techniques du plus haut niveau dans le cadre de leurs spécialités où ils doivent avoir obtenu les diplômes les plus élevés et acquis une expérience et une notoriété professionnelles reconnues.

Ils animent des équipes de recherche dont ils coordonnent les activités en procédant à la mise au point du tableau de service individuel et collectif des unités de recherche placées sous leur responsabilité.

Art. 8.— Les besoins en chercheurs des différents grades sont définis par le délégué général à la recherche scientifique et technique, sur proposition des directeurs des instituts concernés.

Researchers on contract shall be governed by the present rules and regulations and by Decree No. 78-484 of 9 November 1978 to fix the common provisions applicable to Government employees governed by the Labour Code ; these provisions shall automatically apply to all cases falling outside the ambit of this decree.

3. Personnel governed by this decree shall be placed in one of the following grades :

— Research Assistant

— Research officer

— Senior Research Officer

— Chief research officer.

The salary scale applicable to each grade of researchers is hereby fixed in annex I of this decree.

4. Research Assistants shall be beginner researchers who, during the period defined in Article 10 below, must prove their ability to carry out research, in particular through the acquisition of knowledge, thorough research methods and techniques in their areas of specialization.

5. (1) Research officers shall be researchers who are in the process of attaining full professional maturity which can be vouched for in particular by the production of original work contributing to the advancement of science or to the development of technology.

(2) Alongside their own research work, they shall guide research assistants placed under their authority in the implementation of their work programmes and in the presentation of work necessary for their confirmation as researchers.

6. (1) Senior Research Officers shall be qualified researchers who assist Chief Research Officers in addition to carrying out their own research activities.

(2) They shall supervise research teams placed either under their authority or under the authority of a Chief Research Officer.

7. (1) Chief Research Officers shall assume scientific and technical responsibilities at the highest level within the framework of their area of specialization in which they must have obtained the highest certificates and acquired recognized professional experience and reputation.

(2) They shall direct research teams placed under their responsibility and coordinate their activities by drawing up work programmes for their individual members and the group as a whole.

8. The number of researchers needed at the various levels shall be determined by the Delegate General for Scientific and Technical Research on a proposal by the Directors of the Institutes concerned.

CHAPITRE II

Recrutement

SECTION I

Des attachés de recherche

Art. 9.– Les attachés de recherche sont, compte tenu des besoins et des spécialités, recrutés :

1) Sous forme de mise à disposition, parmi les fonctionnaires des divers corps de l'Etat titulaires au moins d'une licence ou d'un diplôme équivalent et désireux d'entreprendre des recherches dans l'un des instituts relevant de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique.

2) Sur contrat

a) parmi les assistants des institutions universitaires,

b) parmi les candidats titulaires au moins d'une licence ou d'un diplôme équivalent, âgés de 30 au plus au 1er janvier de l'année de recrutement.

Art. 10.– 1) Les attachés de recherche sont recrutés pour une période de deux ans renouvelable une fois en tout ou partie.

2) A l'issue de la période de 2 ans, les résultats de leurs travaux sont évalués par la commission prévue à l'article 17 al.b ci-dessous. Au vu du rapport de ladite commission, l'autorité ayant pouvoir de recrutement décide, sur proposition du délégué général à la recherche scientifique et technique, soit de la promotion au grade de chargé de recherche ou du maintien dans le grade actuel, soit de la remise à la disposition de son administration d'origine, s'il est fonctionnaire ou de son licenciement, s'il est contractuel.

Au bout de quatre ans, le chercheur non promu chargé de recherche est soit remis à la disposition de son administration d'origine, s'il est fonctionnaire, soit licencié, s'il est contractuel.

SECTION II

Des chargés de recherche

Art. 11.– Les chargés de recherche sont, compte tenu des besoins et des spécialités, recrutés :

1) parmi des attachés de recherche ayant occupé cet emploi pendant au moins deux ans et ayant satisfait aux conditions de section de la commission prévue à l'article 17 al. b ci-dessous,

2) sous forme de mis à disposition, parmi les fonctionnaires de divers corps de l'Etat titulaires au moins d'un doctorat de spécialité de 3ème cycle ou d'un diplôme équivalent et parmi les chargés de cours des institutions universitaires, qui désirent entreprendre ou poursuivre des recherches dans l'un des instituts relevant de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique.

3) sur contrat parmi les candidats titulaires au moins d'un doctorat de 3è cycle ou d'un diplôme équivalent âgés de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année de recrutement et justifiant d'au moins 2 années de travaux de recherche, y compris les années consacrées à la rédaction de la thèse dudit doctorat.

CHAPTER II

Recruitment

SECTION I

Research Assistants

9. Research Assistants shall, taking into account research needs and areas of specialization, be recruited as follows :

(1) from among civil servants made available by the various corps of the State who hold at least a first degree or an equivalent qualification and who desire to carry out research in one of the Institutes under the Delegation General for Scientific and Technical Research ;

(2) on contract

(a) from among assistant lecturers of university institutions ;

(b) from among candidates who hold at least a first degree or equivalent qualification and who are at most 30 years old on 1 January of the recruitment year.

10 (1) Research Assistants shall be recruited for a period of two years that shall be wholly or partially renewed once.

(2) At the end of the two-year period, the results of their research work shall be assessed by the board provided for in Article 17 (b) below. On the basis of the report of the said board, the authority empowered to make recruitments shall, on a proposal by the Delegate General for Scientific and Technical Reseach, decide either to promote a Research Assistant to the grade of Research Officer, maintain him in his grade or place him back at the disposal of his service of origin, where he is a civil servant or terminate his appointment, where he was recruited on a contract basis.

(3) After four years, a researcher who has not been promoted to the grade of research officer shall either be placed at the disposal of his service of origin, where he is a civil servant, or have his appointment terminated, where he was recruited on a contract basis.

SECTION II

Research Officers

11. Research Officers shall, taking into account research needs and areas of specialization, be recruited as follows :

(1) from among research assistants who have held that grade for at least two years and who meet the selection requirements of the board provided for in Article 17 (b) hereinafter ;

(2) from among civil servants made available by the various State corps who hold at least a Master's degree or an equivalent qualification and from among lecturers of university institutions who desire to undertake or pursue research in one of the institutes falling under the Delegation General for Scientific and Technical Research :

(3) on contract from among candidates who hold at least a Master's degree or an equivalent qualification, are not more than 35 years old on 1 January of the recruitment year and have been carrying out research for at least two years, including the years spent in writing the thesis for the Master's degree.

Art. 12.– 1) Les chargés de recherche sont recrutés pour une durée de 4 ans éventuellement renouvelable une fois pour deux ans.

2) A la fin de la période de 4 ans, leurs travaux sont évalués par la commission prévue à l'article 17 al.b ci-dessous. Au vu du rapport de ladite commission, l'autorité ayant pouvoir de recrutement décide, sur proposition du délégué général à la Recherche scientifique et technique, soit de la promotion au grade de maître de recherche ou du maintien dans le grade actuel, soit de la remise à la disposition de son administration d'origine, s'il est fonctionnaire ou de son licenciement, s'il est contractuel.

Au bout de 6 ans, le chercheur non promu maître de recherche est soit remis à la disposition de son administration d'origine, s'il est fonctionnaire, soit licencié, s'il est contractuel.

SECTION III

Des maîtres de recherche

Art. 13.– Les maîtres de recherche sont, compte tenu des besoins et des spécialités, recrutés :

1) parmi les chargés de recherche ayant occupé cet emploi au moins pendant quatre ans et ayant satisfait aux conditions de la commission prévue à l'article 17 al.b ci-dessous;

2) sous forme de mise à disposition, parmi les fonctionnaires des divers corps de l'Etat titulaires au moins d'un doctorat d'Etat des institutions universitaires camerounaises ou d'un diplôme équivalent et parmi les maîtres de conférences des institutions universitaires, qui désirent entreprendre ou poursuivre des recherches dans l'un des Instituts relevant de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique.

3) sur contrat parmi les candidats titulaires d'un doctorat d'Etat des institutions universitaires camerounaises ou d'un diplôme équivalent, âgés de 40 ans au plus au 1er janvier de l'année de recrutement et justifiant d'au moins 4 années de travaux de recherche, y compris les années consacrées à la rédaction de la thèse dudit doctorat.

Art. 14. – 1) Les maîtres de recherche sont recrutés pour une durée de 4 ans renouvelable 3 fois.

2) A la fin de chaque période de 4 ans, leurs travaux sont évalués par la commission prévue à l'article 17 al.b ci-dessous. Au vu du rapport de ladite commission, l'autorité ayant pouvoir de recrutement décide, sur proposition du délégué général à la recherche scientifique et technique, soit de la promotion au grade de directeur de recherche, compte tenu des dispositions de l'article 15 al. 1 ci-dessous, ou du maintien dans le grade actuel, soit de la remise à la disposition de son administration d'origine, s'il est fonctionnaire ou de son licenciement, s'il est contractuel.

12. (1) Research Officers shall be recruited for a period of 4 years that may be renewed once for two years.

(2) At the end of the 4-year period, and assessment of their research work shall be made by the board provided for in Article 17 (b) hereinafter. On the basis of the report of the said board the authority empowered to make recruitments shall, on a proposal by the Delegate General for Scientific and Technical Research, decide either to promote a research officer to the grade of senior research officer, maintain him in the grade he already holds or place him back at the disposal of his service of origin, where he is civil servant, or terminate his appointment, where he was recruited on contract basis.

(3) After 6 years, a researcher who has not been promoted to the grade of senior research officer shall either be placed back at the disposal of his service of origin, where he is a civil servant, or have his appointment terminated, where he was recruited on a contract basis.

SECTION III

Senior Research Officers

13. Senior Research Officers shall, taking into account research needs and areas of specialization, be recruited as follows :

(1) from among research officers who have worked as such for at least four years and who meet the selection requirements of the board provided for in Article 17 (b) hereinafter ;

(2) from among civil servants made available by various State corps who hold at least a Ph.D. degree from Cameroonian university institutions or an equivalent qualification and from among senior lecturers of university institutions who desire to undertake or pursue research in one of the institutes falling under the Delegation General for Scientific and Technical Research;

(3) on contract from among candidates who hold a Ph.D. degree from Cameroonian university institutions or an equivalent qualification, are not more than 40 years old on 1 January of the recruitment year and have been carrying out research for at least four years including the years devoted to the writing of the thesis for the said doctorate.

14. (1) Senior Research Officers shall be recruited for a period of 4 years that may be renewed three times.

(2) At the end of each 4-year period, an assessment of their research work shall be made by the board provided for in Article 17(b) hereinafter. On the basis of the report of the said board, the authority empowered to make recruitment shall, on a proposal by the Delegate General for Scientific and Technical Research, decide either to promote a senior research officer to the grade of Chief Research Officer, taking into account the provisions of Article 15(1) hereinafter, maintain him in the grade he already holds, place him back at the disposal of his service of origin, where he is a civil servant, or terminate his appointment, where he was recruited on a contract basis.

3) Au bout de 16 ans, le chercheur non promu directeur de recherche est soit maintenu dans son grade, soit remis à la disposition de son administration d'origine, s'il est fonctionnaire, ou licencié, s'il est contractuel.

SECTION IV

Des directeurs de recherche

Art. 15.– Les directeurs de recherche sont, compte tenu des besoins et des spécialités, recrutés :

1) parmi les maîtres de recherche ayant occupé cet emploi au moins pendant huit ans et ayant satisfait aux conditions de selection de la commission prévue à l'article 17 al. b ci-dessous,

2) parmi les professeurs des institutions universitaires

3) sur contrat parmi les candidats titulaires d'un doctorat d'Etat des institutions universitaires camerounaises ou d'un diplôme équivalent ayant une reputation confirmée de chercheur et reconnue internationalement, dans le domaine de la recherche, ceux qui ont contribué à enrichir, dans le domaine concerné, le patrimoine scientifique de l'humanité.

Art. 16.– Les directeurs de recherche sont recrutés pour une période de quatre ans revouvelable par tacite reconduction.

SECTION V

Dispositions communes

Art. 17.– Il est institué une commission de recrutement et des commissions ad hoc d'évaluation des travaux des chercheurs composées ainsi qu'il suit :

a) Commission de recrutement :

Président

Le délégué général à la Recherche scientifique et technique

Membres

– Le vice-chancelier de l'université de Yaoundé.

– Le directeur des programmes à la DGRST

– Le directeur de l'institut concerné

– Le directeur et le maître de recherche appelés à encadrer le nouveau chercheur.

– Un enseignant de rang magistral (professeur ou maître de conférences) de l'institution universitaire dont s'apparente la spécialité du candidat.

– Le directeur de l'enseignement supérieur

– Un représentant du ministre de la Fonction publique

– Un représentant du ministre chargé des Finances

(3) After 16 years a researcher who has not been promoted to the grade of Chief Research Officer shall either be maintained in his grade or placed back at the disposal of his service of origin, where he is a civil servant, or have his appointment terminated, where he was employed on a contract basis.

SECTION IV

Chief Research Officers

15. Chief Reseach Officers shall, taking into account research needs and areas of specialization, be recruited as follows :

(1) from among senior research officers who have held that grade for at least eight years and who meet the selection requirements of the board provided for in Article 17(b) hereinafter ;

(2) from among professors of university institutions ;

(3) on contract from among candidates who hold a Ph.D. degree from Cameroonian university institutions or an equivalent qualification and who have a good and internationally recognized reputation in the field of research as a result of research work that has contributed to enriching, in the area concerned, mankind's scientific heritage.

16. Chief Research Officers shall be recruited for a period of four years that may be renewed by tacit agreement.

SECTION V

General provisions

17. A recruitment board and *ad hoc* boards for the assessment of work done by researchers are hereby set up and shall comprise the following persons :

(a) The Recruitment Board :

Chairman

– The Delegate General for Scientific and Technical Research.

Members

– The Vice-Chancellor of the University of Yaounde

– The Director of Programmes at the Delegation General for Scientific and Technical Research (DGSTR)

– The Director of the Institute concerned

– The Chief and Senior Research Officers called upon to guide the new researcher

– A professor or Senior Lecturer of the University institution under which falls the area of studies in which the candidate specialized

– The Director of Higher Education

– A representative of the Minister of Public Service

– A representative of the Minister of Finance

b) Commission d'évaluation :

Président

– Le directeur de l'institut concerné

Membres

– Le directeur et le maître de recherche sous l'autorité desquels travaille le chercheur concerné.

– Deux enseignants de rang magistral des institutions universitaires dont s'apparente la spécialité du candidat.

Art. 18.– 1) La commission de recrutement ne peut se réunir que si cinq au moins de ses membres dont trois scientifiques sont présents.

2) La commission d'évaluation ne peut se tenir qu'en présence au moins de trois membres tous scientifiques.

Art. 19.– 1) La commission de recrutement et les commissions d'évaluation sont constituées, pour chaque cas ou groupe de cas, par décision du délégué général à la Recherche scientifique et technique.

2) Les membres scientifiques doivent être désignés de telle sorte qu'aucun ne puisse être appelé à siéger dans une commission qui examine le dossier d'un chercheur plus gradé que lui.

Art. 20.– 1) La commission de recrutement se réunit sur convocation de son président. Celui-ci communique à chaque membre, au moins 15 jours à l'avance, les dossiers des candidats, dont obligatoirement :

– l'avis de la commission ad hoc d'évaluation

– leur curriculum vitae et studorium détaillés

– leurs travaux de recherche et leurs publications éventuelles

– toute autre pièce pouvant permettre une évaluation exacte du niveau de connaissance des intéressés.

2) Le candidat peut être entendu par la commission, s'il est disponible.

Art. 21.– L'avis scientifique émis par la commission de recrutement lie l'autorité ayant pouvoir de recrutement, en ce qui concerne le grade du candidat.

Toutefois, cette autorité n'est pas tenue de recruter un candidat même en cas d'avis scientifique favorable de la commission.

Art. 22.– La commission d'évaluation se réunit sur l'initiative du délégué général à la recherche scientifique et technique, soit pour évaluer les travaux d'un chercheur à la fin d'une période donnée, soit au bout d'une année de recherche, lorsqu'il s'avère que le chercheur ne donne pas satisfaction.

Dans cette dernière hypothèse et au cas où un chercheur montre des signes d'insuffisance notoire, le délégué général sur avis de ladite commission, peut :

(b) The Assessment Board :

Chairman

– The Director of the Institute concerned.

Members

– The Chief and Senior Research Officers under whose authority the researcher is carrying out his activities

– 2 lecturers (professor or senior lecturer rank) of university institutions under which falls the area of studies in which the candidate specialized.

18. (1) The recruitment board may only meet if at least five of its members, three of whom shall be scientists, are present.

(2) The assessment board may only meet if at least three members all of whom shall be scientists are present.

19. (1) The recruitment board and the assessment boards shall be set up for each case or group of cases by decision of the Delegate General for Scientific and Technical Research.

(2) Members who are scientists must be appointed in such a way that none of them shall be called upon to sit on a board examining the file of a more senior researcher.

20. (1) The recruitment board shall meet when convened by its Chairman. The Chairman shall forward to each board member, at least 15 days in advance, candidates' application files which must include :

– the recommendation of the *ad hoc* assessment board ;

– the candidate's detailed curriculum vitae and studorium;

– the candidate's research work and his publications if any ;

– any other document that may be useful in making a correct assessment of the candidate's knowledge

(2) A candidate may be interviewed by the board if he is availabe.

21. (1) The opinion of the recruitment board based on scientific considerations shall be binding on the authority empowered to make recruitments insofar as concerns the grade to be given to the candidate.

(2) Provided that the authority shall not be bound to recruit a candidate even where the opinion of the recruitment board is favourable.

22. (1) The assessment board shall meet when convened by the Delegate General for Scientific and Technical Research to make an assessment of the work of a researcher at the end of a given period or after a year's research where the researcher fails to perform his duties satisfactorily.

(2) In the last case and where the researcher obviously proves to be incompetent, the Delegate General, on the recommendation of the said board, may :

– soit proposer immédiatement sa remise à la disposition de son administration d'origine, s'il est fonctionnaire ou son licenciement, sous réserve de préavis, s'il est contractuel,

– soit lui donner un délai supplémentaire de 6 mois à l'issue duquel il est ou confirmé pour la partie restante de la période concernée ou rayé des cadres dans les conditions définies au paragraphe précédent.

Art. 23.– 1) Les fonctionnaires désireux d'entreprendre ou de poursuivre des travaux de recherche dans l'un des instituts de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique sont, sur leur demande, mis à la disposition du délégué général à la recherche scientifique et technique par le ministre chargé de la gestion du personnel concerné, après avis de la commission de recrutement.

Ils rejoignent leur administration d'origine dans les mêmes conditions, soit sur leur demande, à l'issue de la période concernée, soit sur la demande du délégué général à la recherche scientifique et technique, après avis de la commission d'évaluation.

2) Les chercheurs contractuels sont recrutés et licenciés par le ministre de la Fonction Publique, sur propostion du délégué général à la recherche scientifique et technique, après avis de la commission de recrutement ou de la commission d'évaluation, selon le cas.

Art. 24.– 1) L'avis favorable de la commission de recrutement est exprimé à la majorité simple des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas de partage.

2) L'avis favorable de la commission d'évaluation doit être exprimé à la majorité des 4/5. Lorsque cette majorité n'est pas réunie et en cas de majorité absolue (3/5), le délégué général à la recherche scientifique et technique tranche.

3) Le délégué général à la recherche scientifique et technique peut adjoindre avec voix consultative à une commission de recrutement ou d'évaluation, toute personnalité dont la compétence est reconnue dans le domaine scientifique concerné.

CHAPITRE III

Avancement

SECTION I

Avancement de grade

Art. 25.– L'avancement de grade des chercheurs se fait au choix après avis favorable émis par la commission d'évaluation des travaux de recherche effectué par le candidat sur proposition du délégué général à la recherche scientifique et technique.

Art. 26.– Un attaché de recherche ne peut être promu chargé de recherche avant 2 ans d'ancienneté dans son grade.

Un chargé de recherche ne peut être promu maître de recherche avant 4 ans d'ancienneté dans son grade.

– immediately propose that the person concerned be placed back at the disposal of his service of origin, where he is a civil servant, or his appointment be terminated, subject to prior notice, where he was employed on a contract basis ;

– grant him an additional period of 6 months at the end of which he shall be confirmed for the remaining part of the period concerned or struck off the cadres under the conditions set out in the preceding paragraph.

23. (1) Civil servants who wish to carry out or pursue research in one of the institutes of the Delegation General for Scientific and Technical Research shall, at their request, be placed at the disposal of the Delegate General for Scientific and Technical Research by the Minister with authority over them on the recommendation of the recruitment board.

They shall return to their service of origin under the same conditions either at their request, upon expiry of the period concerned, or at the request of the Delegate General for Scientific and Technical Research on the recommendation of the assessment board.

(2) Researchers on contract shall be recruited and have their appointment terminated by the Minister of Public Service on a proposal by the Delegate General for Scientific and Technical Research on the recommendation of the recruitment board or the assessment board as the case may be.

24. (1) The favourable opinion of the recruitment board shall be reached by a simple majority of the members present. The Chairman of the board shall have a casting vote in the event of a tie.

(2) The favourable opinion of the assessment board shall be reached by a four-fifths majority. Where this majority is not obtained and in the event of an absolute majority (3/5), the Delegate General for Scientific and Technical Research shall make the final ruling.

(3) The Delegate General for Scientific and Technical Research may co-opt anybody of recognized competence in the scientific area concerned to a recruitment or an assessment board in an advisory capacity.

CHAPTER III

Promotion

SECTION I

Promotion in Grade

25. The promotion in grade of researchers shall be done by selection on a proposal by the Delegate General for Scientific and Technical Research after a favourable opinion has been given by the board assessing the research work done by the candidate.

26. (1) A research assistant may not be promoted to the grade of research officer if he has not completed two years of service in his grade.

(2) A research officer may not be promoted to the grade of senior research officer if he has not completed four years of service in his grade.

Un maître de recherche ne peut être promu directeur de recherche avant 8 ans d'ancienneté dans son grade.

Art. 27.– Par dérogation aux dispositions de l'article 26 ci-dessus, les chargés et maîtres de recherche qui ont montré des aptitudes exceptionnelles à la recherche, concrétisées par des découvertes importantes susceptibles de contribuer de manière décisive au progrès de la science et de la technique dans le domaine concerné, peuvent être promus au grade supérieur après 2 et 4 ans dans le grade actuel.

Art. 28.– L'avancement exceptionnel prévu à l'article 27 ci-dessus ne peut être décidé qu'après l'avis conforme et unanime de la commission spéciale prévue à l'article 39 du présent décret.

SECTION II

Avancement d'échelon

Art. 29.– 1) L'avancement d'échelon à l'intérieur d'un grade a lieu tous les deux ans sur la base de la note administrative favorable des deux dernières années du chercheur.

2) Cet avancement est de droit après 4 années, sauf retard décidé par mesure disciplinaire.

Art. 30.– Nonobstant les dispositions de l'article 29 al. 2 ci-dessus, un chercheur parvenu au dernier échelon de son grade et qui n'a pas pu être promu au grade supérieur, reste à cet échelon, s'il n'est pas remis à la disposition de son administration d'origine ou licencié, selon qu'il est fonctionnaire ou contractuel.

Art. 31.– Les fonctionnaires mis à la disposition de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique perçoivent une indemnité compensatrice dégressive, lorsque leur salaire indiciaire actuel est supérieur à celui de leur grade d'assimilation dans le cadre des personnels de la recherche scientifique et technique.

CHAPITRE IV

Positions

Art. 32.– Tout chercheur est dans l'une des positions suivantes :

1) activité,

2) mise à la disposition de l'Etat ou d'un organisme étatique,

3) disponibilité ou suspension du contrat de travail.

Art. 33.– La position d'activité est celle du chercheur qui, régulièrement nommé dans l'un des grades prévus à l'article 3 ci-dessus, exerce effectivement les fonctions de l'un des emplois correspondant à ce grade dans l'un des instituts relevant de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Art. 34.– Le chercheur en congé annuel ou de maladie dans les conditions fixées par son statut d'origine est considéré comme étant en activité.

(3) A senior research officer may not be promoted to the grade of chief research officer if he has not completed eight years of service in his grade.

27. By way of derogation from the provisions of Article 26 hereinabove, research and senior research officers who have shown exceptional ability in research through important discoveries that could make a significant contribution to the progress of science and technology in the field concerned may be promoted, after 2 or 4 years, to the grade immediately above the one they hold.

28. The exceptional promotion provided for in Article 27 hereinabove may only be granted with the concurring opinion of all members of the special board provided for in Article 39 of this decree.

SECTION II

Advancement in incremental position

29. (1) Advancement in incremental position within a grade shall be made every two years on condition that the researcher obtains good service marks for the last two years.

(2) Advancement shall be automatic after 4 years, unless it has been deferred as a disciplinary measure.

30. Notwithstanding the provisions of Article 29(2) hereinabove, a researcher who has reached the last incremental position of his grade and who has not been promoted to a higher grade, shall maintain that incremental position, where he has not been placed back at the disposal of his service of origin or had his appointment terminated, depending on whether he is a civil servant or a contract employee.

31. Civil servant placed at the disposal of the Delegation General for Scientific and Technical Reseach shall receive a degressive compensatory allowance where their current index salary is higher than that of the grade to which they are assimilated as personnel of Scientific and Technical Research.

CHAPTER IV

Positions

32. Every researcher shall be placed in one of the following positions :

(1) in active employment

(2) at the disposal of the State or a State body

(3) on reserve or suspension of contract.

33. A researcher shall be said to be in active employment where he is officially appointed in one of the grades provided for in Article 3 hereinabove and is in fact performing his duties in one of the posts corresponding to this grade in one of the institutes under the Delegation General for Scientific and Technical Research.

34. A researcher on annual or sick leave under the conditions laid down in the Rules and Regulations of his service of origin shall be considered to be in active employment.

Art. 35.– 1) La Délégation générale à la recherche scientifique et technique peut, dans le cadre des échanges scientifiques avec des organismes nationaux ou étrangers avec lesquels elle collabore, mettre des chercheurs à leur disposition. Ces derniers continuent à être régis par leur statut d'origine et par le présent décret.

2) Cependant lorsque le chercheur est appelé à exercer hors des structures de recherche des fonctions qui ne font pas appel à ses connaissances scientifiques et techniques, il cesse pendant la durée de ces fonctions de bénéficier des avantages liés à la qualité de chercheur.

Art. 36.– Le chercheur peut demander sa mise en disponibilité, s'il est fonctionnaire ou la suspension de son contrat s'il est contractuel, pour une durée n'excédant pas 3 ans, éventuellement renouvelable une fois.

Toutefois, la disponibilité ou la suspension de contrat ne peuvent intervenir pour entreprendre des études ou des recherches programmées par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Art. 37.– 1) A la fin de la disponibilité ou de la suspension du contrat, le chercheur réintègre son grade d'origine.

2) Il ne peut éventuellement être reclassé à un grade supérieur sur la base de nouveaux titres que dans le cadre des dispositions relatives au recrutement des chercheurs du grade postulé.

CHAPTER V

Avantages attachés à la qualité de chercheur

Art. 38.– La prime de recherche et la prime de technicité fixées en annexe II du présent décret sont mensuellement attribuées aux chercheurs exerçant effectivement en cette qualité dans les services centraux ou dans les organismes de recherche de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique ou auprès d'un organisme dans les conditions de l'article 35, al. 1 ci-dessus.

Ces primes sont cumulables avec les indemnités de responsabilité et de sujétion perçues dans le cadre des fonctions occupées dans un organisme de recherche, à l'administration centrale de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique ou dans un emploi correspondant aux dispositions de l'article 35 ci-dessus.

Art. 39.– Il est créé une prime d'invention et de découverte dont les modalités d'attribution seront fixées par un texte particulier.

Art. 40.– Les inventions ou découvertes faites par les chercheurs régis par le présent statut sont la propriété de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique qui est habilitée à prendre, le cas échéant, au Cameroun ou hors du Cameroun, le ou les brevets s'y rapportant. Le brevet peut porter le nom de l'inventeur. En cas d'exploitation commerciale du brevet, la Délégation générale à la recherche scientifique et technique peut intéresser les inventeurs.

Si la Délégation générale à la recherche scientifique et technique déclare qu'elle ne peut s'intéresser à l'invention ou découverte, l'inventeur est libre d'en disposer.

35. (1) The Delegation General for Scientific and Technical Research may, as part of scientific exchange programmes with national or foreign bodies with which it collaborates, place researchers at their disposal. Such researchers shall continue to be governed by the Rules and Regulations of their service of origin and by this decree.

(2) Provided that where a researcher is called upon to perform, outside research structures, duties which do not require the use of his scientific and technical knowledge he shall, during the course of such duties, cease to receive the benefits granted to researchers.

36. (1) A researcher may ask to be placed on reserve where he is a civil servant or for the suspension of his contract where he is a contract employee for a period not exceeding 3 years that may be renewed once.

(2) Provided that the placement on reserve or the suspension of contract may not be requested for the purposes of pursuing studies or carrying out research work programmed by the Delegation General for Scientific and Technical Research.

37. (1) On the expiry of the period during which the researcher was placed on reserve or his contract was supended, he shall return to his grade of origin.

(2) He may not be reclassified in a higher grade on the basis of new qualifications except under the provisions relating to the recruitment of researchers in the grade applied for.

CHAPTER V

Benefits accruing to researchers

38. (1) The research and technical bonuses provided for in Annex II of this decree shall be paid on a monthly basis to researchers who actually work in that capacity in the central services or in the research bodies of the Delegation General for Scientific and Technical Research or who are attached to a body under the conditions laid down in Article 35(1) hereinabove.

(2) These bonuses may be received together with the responsibility and special duty allowances granted for posts held in a research body, in the Central Administration of the Delegation General for Scientific and Technical Research or for duties pursuant to the provisions of Article 35 herinabove.

39. A bonus for invention and discovery is hereby created and the conditions for granting it shall be laid down by a special instrument.

40. (1) The inventions or discoveries made by researchers governed by the present rules and regulations shall be the property of the Delegation General for Scientific and Technical Reseach which shall be empowered, where necessary, to obtain a patent or patents therefor within or outside Cameroon. The patent may bear the name of the inventor. Where the patent is put into commercial use, the Delegate General for Scientific and Technical Research may give the inventors financial benefits therefrom.

(2) Where the Delegation General for Scientific and Technical Research declares that it is not interested in an invention or discovery, the inventor or discoverer shall be free to dispose of it as he deems fit.

CHAPITRE VI

Régime disciplinaire

Art. 41.— Le régime disciplinaire des chercheurs fonctionnaires est celui de leur statut d'origine.

Le délégué général à la recherche scientifique et technique met en œuvre la procédure disciplinaire conformément aux dispositions du statut concerné.

Il peut, concomitamment à la mise en œuvre de la procédure disciplinaire, remettre le fonctionnaire mis en cause à la disposition de son administration d'origine.

Art. 42.— Le délégué général à la recherche scientifique et technique peut prendre, à l'encontre du chercheur fonctionnaire, les mesures conservatoires prévues à l'article 145 du statut général de la fonction publique.

Art. 43.— Le régime disciplinaire des chercheurs contractuels est celui du décret 78-484 du 9 novembre 1978.

Art. 44.— Nonobstant les dispositions des articles 41 et 43 ci-dessus, aucune sanction disciplinaire ne doit avoir pour effet de ramener un chercheur d'un grade à un grade inférieur.

CHAPITRE VII

Dispositions diverses et finales

Art. 45.— Les chercheurs fonctionnaires et contractuels en activité dans les structures de recherche relevant de l'Etat camerounais doivent, dans un délai de 6 mois à partir de la date de signature du présent décret, introduire une demande en vue de bénéficier des dispositions du présent décret.

Art. 46.— 1) Les personnels visés à l'article 45 ci-dessus seront classées dans l'un des grades de la recherche scientifique et technique par la commission prévue à l'article 48 ci-dessous, sur la base :

de leurs diplômes et grades universitaires,

de l'état d'avancement de leurs travaux de recherche et des résultats atteints,

de leur expérience.

2) Le chercheur reclassé perçoit une indemnité compensatrice dégressive lorsque son salaire indiciaire ou catégoriel actuel est supérieur à celui de son grade d'assimilation dans le cadre des personnels de la recherche scientifique et technique.

Art. 47. — 1) Les chercheurs qui, à la date d'entrée en vigueur des dispositions du présent décret, perçoivent à un titre ou à un autre, une ou plusieurs indemnités compensatrices de traitement dont le montant se trouve être supérieur au montant cumulé des primes fixées par l'article 38 ci-dessus conservent à titre personnel le bénéfice desdites indemnités, non cumulables avec les primes susvisées.

2) Les chercheurs qui, à la date d'entrée en vigueur des dispositions du présent décret perçoivent, à un titre ou à un autre une ou plusieurs indemnités compensatrices de traitement dont le montant se trouve être inférieur ou égal au montant cumulé des primes fixées à l'article 38 ci-dessus, bénéficient de ces primes, non cumulables avec les indemnités compensatrices sus-visées.

CHAPTER VI

Discipline

41. (1) The rules of discipline applicable to researchers who are civil servants shall be those by which they were governed in their service of origin.

(2) The Delegate General for Scientific and Technical Research shall apply the disciplinary procedure in accordance with the provisions of the Rules and Regulations concerned.

(3) He may, besides applying the disciplinary procedure, place the civil servant concerned at the disposal of his service of origin.

42. The Delegate General for Scientific and Technical Research may take safeguard measures as provided for in Article 145 of the General Rules and Regulations of the Public Service against a researcher who is a civil servant.

43. The rules of discipline applicable to researchers on contract shall be those contained in Decree No . 78-484 of 9 November 1978.

44. Notwithstanding the provisions of Articles 41 and 43 hereinabove, no disciplinary sanction shall entail the reduction in grade of a researcher.

CHAPTER VII

Miscellaneous and final provisions

45. Researchers who are civil servants or contract employees working in State research institutions shall within a period of 6 months beginning from the date of signature of this decree submit their applications in order to be governed by the provisions of this decree.

46. (1) The personnel referred to in Article 45 hereinabove shall be classified in one of the grades of scientific and technical research by the board provided for in Article 48 hereinafter on the basis of :

– their qualifications and university status ,

– the progress made in their research work and the results obtained ,

– their experience.

(2) A researcher who has been reclassified shall receive a degressive compensatory allowance, where his present index salary or contract salary is higher than the salary of the grade to which he has been assimilated in the corps of Scientific and Technical Research staff.

47. (1) Researchers who, on the date of entry into force of the provisions of this decree, are receiving, in any capacity whatsoever, one or more salary compensatory allowances, the amount of which is higher than the total amount of the bonuses provided for in Article 38 hereinabove shall continue to benefit from such allowances which may not be received together with the bonuses mentioned above.

(2) Researchers who, on the date of entry into force of of the provisions of this decree, are receiving, in any capacity whatsoever, one or more salary compensatory allowances, the amount of which is lower than or the same as the total amount of the bonuses provided for in Article 38 hereinabove, shall benefit from these bonuses which may not be received together with the compensatory allowances mentioned above.

Art. 48.– 1) Présidée par le délégué général à la recherche scientifique et technique ou son représentant, la commission de reclassement des chercheurs en service dans les grades de la recherche scientifique et technique est composée de :

a) membres permanents :

– le vice-chancelier de l'Université de Yaoundé,

– le directeur des programmes à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique,

– le directeur de l'enseignement supérieur,

– un représentant du ministre de la fonction publique,

– un représentant du ministre des finances,

b) membres désignés compte tenu des spécialités :

– le directeur général du centre universitaire concerné,

– le directeur de l'institut concerné,

– le chef de l'établissement de l'institution universitaire concerné,

– un enseignant de rang magistral.

2) Cette commission cesse d'office d'exister à la fin de ses travaux.

Art. 49.– Un protocole établi entre la Délégation générale à la recherche scientifique et technique et les institutions universitaires détermine les conditions de coopération et d'assistance mutuelle, ainsi que d'échanges de chercheurs et d'enseignants relevant du corps de l'enseignement supérieur.

Art. 50.– Le ministre de la fonction publique, le ministre de l'éducation nationale et le délégué général à la recherche scientifique et technique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de la date de signature et sera enregistré et publié au *Journal officiel* en français et en anglais.

Yaoundé, le 18 juillet 1980.

Le Président de la République,

Ahmadou Ahidjo.

48. (1) Chaired by the Delegate General for Scientific and Technical Research or his representative, the board for the reclassification of researchers in service into the grades of scientific and technical research shall comprise the following members :

a) permanent members :

– the Vice-Chancellor of the University of Yaounde,

– the Director of Programmes at the Delegation General for Scientific and Technical Research.

– the Director of Higher Education,

– a representative of the Minister of Public Service,

– a representative of the Minister of Finance,

b) members chosen on account of their areas of specialization :

– the Director General of the University Campus concerned,

– the Director of the Institute concerned,

– the Head of the University Institution concerned,

– a Senior Lecturer or Professor.

(2) This board shall automatically cease to exist when it has completed its work.

49. An agreement reached between the Delegation General for Scientific and Technical Research on the one hand and University Institutions on the other, shall lay down the conditions for cooperation and mutual assistance as well as for the exchange of researchers and Higher Education teachers.

50. The Minister of Public Service, the Minister of National Education and the Delegate General for Scientific and Technical Research shall be responsible, each in his own sphere for the implementation of this decree which shall enter into force from the date of signature and shall be registered and published in the *Official Gazette* in French and English.

Yaounde, 18 July 1980.

Ahmadou Ahidjo,
President of the Republic.

Annexe 16 : Décision n°00152/MINAC/SG/DLL du 16 décembre 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Comité Scientifique élargi chargé de la rédaction de l'Histoire Générale du Cameroun.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ARTS AND CULTURE

SECRETARIAT GENERAL

Décision n° - 00152 /MINAC/SG/DLL DU 16 DEC 2021
portant création, organisation et fonctionnement du Comité Scientifique élargi chargé de la rédaction de l'Histoire Générale du Cameroun.-

LE MINISTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime financier de l'État ;
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime finances de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
Vu le décret n° 77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles financiers auprès des départements ministériels ;
Vu le décret n° 2012/381 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Arts et de la Culture ;
Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2018/9387/CAB/PM du 30 novembre 2018 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des Comités et Groupes de travail interministériel et ministériel ;
Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/004 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n°005/MINFI du 19 septembre 2018 portant nomination d'un contrôleur financier auprès du Ministère des Arts et de la Culture ;
Vu L'arrêté n°0025/CAB/PM du 05 février 2019 fixant le montant des indemnités de session versées lors des travaux des comités et Groupes de Travail interministériels et Ministériels ;
Vu la Décision N° 0070/MINAC/SG/CEPLAC du 04 Mai 2017, portant création du Comité interne de gestion de la chaine de planification, Programmation-Budgétisation, suivi-Evaluation du MINAC ;
Vu la Décision N°0012/MINAC/CAB du 06 Mars 2020, Portant désignation des responsables des Programmes, Action et Contrôleurs de Gestion du Ministère des Arts et de la Culture ;
Vu la Décision N°0101/MINAC/SG/DLL du 31 août 2020, portant création, organisation et fonctionnement du Comité Scientifique chargé de la rédaction de l'Histoire Générale du Cameroun ;
Vu la circulaire n°008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, du Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2020 ;
Vu la note de service n°0027/MINAC/SG/CS du 03 octobre 2017 portant Charte Ministérielle de Gestion des Programmes du Ministère des Arts et de la Culture ;
Vu les disponibilités budgétaires ;
Vu la correspondance n°B772/SG/PR du 9 juin 2020 relative au déblocage de la somme de 300 millions au profit du MINAC pour la publication d'un ouvrage sur l'Histoire Générale du Cameroun ;
Vu la correspondance du 5 novembre 2021 du Vice-président du Comité Scientifique proposant un Comité Scientifique élargi ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er.- – Il est créé au sein du Ministère des Arts et de la Culture, un Comité Scientifique élargi chargé de la rédaction de l'Histoire Générale du Cameroun, ci-après appelée « Comité Scientifique élargi »

Article 2.- (1) Placée sous l'autorité du Ministre des Arts et de la Culture, le Comité Scientifique élargi a pour mission de faciliter la rédaction de l'Histoire Générale du Cameroun. A ce titre, il exerce les missions suivantes, en relation notamment avec le Comité Interministériel :

- Élaborer des plans détaillés définitifs des volumes
- Rédiger les chapitres des différents volumes de l'Histoire Générale du Cameroun ;
- Assurer les corrections des textes.

(2) Le Comité Scientifique élargi se réunit en tant que de besoin et produit à chaque session un rapport d'étape et un plan de travail.

Article 3.- (1) Le Comité Scientifique élargi est composé ainsi qu'il suit :

PRESIDENT
Dr BIDOUNG MKPATT, Ministre des Arts et de la Culture

VICE-PRESIDENTS
ABWA Daniel **(Pr)**
NGOH Victor Julius **(Pr)**

MEMBRES

A. HISTORIENS

1. KUM'A NDUMBE III **(Pr)**
2. SAIBOU Issa **(Pr)**
3. EFOUA MBOZO'O Samuel **(Pr)**
4. HAMADOU Adama **(Pr)**
5. KPWANG KPWANG Robert **(Pr)**
6. MOKAM David**(Pr)**
7. TSALA TSALA Célestin Christian **(Pr)**
8. KOUFAN MENKENE Jean**(Pr)**
9. WANYAKA Virginie OYONGMEN **(Pr)**
10. TAGUEM FAH Gilbert **(Pr)**
11. TASSOU André**(Pr)**
12. FUNTEH Mark BOLAK **(Pr)**
13. TATA NGENGE Simon **(Pr)**
14. NGWA Canute **(Pr)**
15. ESSOMBA Philippe Blaise **(Pr)**
16. ONOMO ETABA Roger **(Pr)**
17. FOMIN Stephen **(MC)**
18. SAHA Zacharie **(MC)**
19. NDJOCK NYOBE **(MC)**
20. SOULEY Mane **(MC)**
21. DZE-NGWA Willibroad **(MC)**
22. ATOUKAM Liliane **(MC)**
23. PAHIMI Patrice **(MC)**
24. BOKAGNE BETOBO Edouard **(MC)**
25. TEGNA Edith Mireille **(MC)**
26. KENNE Faustin **(MC)**
27. OUBA ABDOUL BAGUY**(MC)**
28. TAGUE KAKEU A. **(MC)**
29. MAMOUDOU BOUBA **(MC)**
30. IDRISSOU ALIOUM **(MC)**
31. NZOGUE Jean Baptiste **(MC)**
32. NGO NLEND Nadege **(MC)**
33. DONG MOUGNOL.G.M **(MC)**
34. BELLA Achille **(MC)**
35. TAKOR Nixon **(MC)**
36. NDILLE Roland **(MC)**
37. MOUSSA II **(MC)**
38. KOUEUSSEU Jules **(MC)**
39. BOUH MASSITNA Kisito **(MC)**
40. ADA DJABOU **(CC)**
41. NENKAM Chamberlain **(CC)**
42. MESSINA MVOGO Ernest **(CC)**
43. APISAY Evelyn **(CC)**
44. ETOA NDENDE Arlette **(CC)**
45. BITONG Emmanuel **(CC)**
46. YANG Linda **(CC)**
47. ENOKA Paul **(CC)**
48. MBENG DANG **(CC)**
49. NGEK MONTEH René **(CC)**
50. PEGHA Alain **(CC)**
51. MOUSSONGO Née KEMENGNE **(CC)**
52. ASSEMBE NDI Alvine **(Ass)**

53. KAMPOER KAMPOER **(Ass)**
54. KAMANDA Jean **(Ass)**
55. SINANG Jules **(Ass)**
56. BIGOMBE LOGO Patrice

B. ARCHEOLOGUES

57. ASSOMBANG NEBA Raymond **(Pr)**
58. MBIDA MINDZIE Christophe **(Pr)**
59. ELOUGA Martin **(Pr)**
60. OSSAH MVONDO Jean Paul **(Pr)**
61. FOUELLEFACK KANA Epse DONGMO **(MC)**
62. NZOU TSANGA Remi **(MC)**
63. TALLA Richard **(MC)**
64. MEZOP Alice Epse MOUMISSING **(CC)**
65. TOLLO Cyrille **(CC)**
66. HASSIMI SAMBO **(CC)**
67. NGA ONDIGUI Brigitte

C. LINGUISTES

68. BEBAN Sammy CHUMBOW **(Pr)**
69. TABI MANGA Jean **(Pr)**
70. ESSONO Jean Marie **(Pr)**
71. SADEMBOUO Etienne **(Pr)**
72. BITJA KODY **(Pr)**
73. MBA Gabriel **(MC)**
74. NDONGO SEMENGUE **(MC)**
75. CHIA BLASIUS **(MC)**
76. OUM NDIGUI **(MC)**
77. BINGONO BINGONO François
78. NDJOMBOG Roger
79. DABA Daniel

D. SOCIO-ANTHROPOLOGUES

80. Paul NCHOJI NKWI **(Pr)**
81. SOPCA Antoine **(Pr)**
82. BIOS Christian **(MC)**
83. LEKA ESSOMBA Armand **(MC)**
84. AWAH Pascal **(MC)**
85. ABOUNA Paul **(MC)**
86. AFU Isaieh NUNOCK **(CC)**
87. MBALLA ELANGA Edmond VII **(CC)**

E. INSTITUTIONNELS

88. PONDI Jean-Emmanuel **(Pr)**
89. ONDOA Magloire **(Pr)**
90. OWONA NGUINI Mathias Éric **(Pr)**
91. NSOH Christopher **(MC)**

F. GEOGRAPHES

92. ELONG Joseph Gabriel **(Pr)**
93. MOUPOU Moïse **(Pr)**
94. ASSAKO ASSAKO René Joly **(Pr)**
95. TCHAWA Paul **(Pr)**
96. KOUSSOUMNA LIBA Natalie **(Pr)**
97. TCHOTSOUA Michel **(Pr)**
98. YOUTA HAPPY **(MC)**
99. PRISO Dickens **(MC)**
100. TCHEKOTE Hervé **(MC)**
101. MBANGA Laurence AKET **(MC)**
102. ELENO MANKA'A FUBE **(MC)**
103. SIMEU KAMDEM Michel **(Dir Rech)**
104. DJALA **(CC)**

G. HISTORIENS DE L'ART

105. BELA Cyrille **(MC)**
106. ASSAKO ASAKO Paul Henri **(CC)**
107. ABOUNA Vandellin **(CC)**
108. TCHANDEU Narcisse **(CC)**

109. ONDOBO Luc Bertrand **(Ass)**
110. FANDIO NGAHANE Roméo **(Ass)**
111. YADIA Calvin Boris **(Ass)**
112. TAMI YOBA Guy Francis **(Ass)**
113. NGUFOR EMELDA AMBO **(Ass)**
114. HILARION WIRDZELIA Faison **(Ass)**

H- SECRETARIAT TECHNIQUE

CO-PRESIDENTS
NKENE Blaise Jacques **(Pr)**, Secrétaire Général a.i., MINAC
EYANGO Théophile Roger, Inspecteur Général ai, MINAC

VICE-PRESIDENTS
MBALLA ELANGA Edmond VII, Directeur du Livre et de la Lecture, MINAC
BEKONO Daniel, Directeur des Affaires Générales, MINAC

MEMBRES
OLEMBE Esther, Directrice des Archives Nationales
ABANDA MAYE Armand, Directeur de la Promotion et du Développement des Arts, MINAC
MBIYDZENYUY Bonaventure SALA **(Pr)**, Chef de la Cellule de Traduction, MINAC
ZOMBO André Fernand, Sous-directeur du Budget du Matériel et de la Maintenance, MINAC

RAPPORTEURS
BEMB Casimir Geoffroy
ATANGANA Pascal
HAROUNA SADJO
BA'ANA ABAH Suzanne Larissa
EBALE MBOLO Stéphane
ESSANGUI ETEKI Mélanie

(2) En fonction des travaux à l'ordre du jour, peuvent être invités à participer au Comité Scientifique élargi, à titre consultatif, toute personne qualifiée au-regard de ses compétences.

Article 4.- (1) Le Comité Scientifique élargi est créé pour une durée maximale de deux (02) ans, éventuellement renouvelable, à compter de la date de signature de la présente décision.

(2) Il adresse au Ministre en charge de la Culture, un rapport final de son activité.

(3) Il est dissout de plein droit à l'issue du délai visé à l'alinéa (1) ci-dessus.

Article 5.- Les frais liés au fonctionnement du Comité Scientifique élargi sont pris en charge sur financement spécial accordé par le Président de la République, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6.- La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 16 DEC 2021

Le Ministre des Arts et de la Culture

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
PEACE-WORK-FATHERLAND
LE MINISTRE
MINISTRY OF ARTS AND CULTURE

BIDOUNG MKPATT

Annexe 17 : Décision n°00151/MINAC/SG/DLL du 16 décembre 2021 portant désignation des Directeurs des volumes de l'Histoire Générale du Cameroun.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ARTS AND CULTURE

SECRETARIAT GENERAL

Décision n° - - 00151 /MINAC/SG/DLL DU 16 DEC 2021
portant désignation des Directeurs des volumes de l'Histoire Générale du Cameroun.-

LE MINISTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime financier de l'État ;
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime finances de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
Vu le décret n° 77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles financiers auprès des départements ministériels ;
Vu le décret n° 2012/381 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Arts et de la Culture ;
Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2018/9387/CAB/PM du 30 novembre 2018 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des Comités et Groupes de travail interministériel et ministériel ;
Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/004 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n°005/MINFI du 19 septembre 2018 portant nomination d'un contrôleur financier auprès du Ministère des Arts et de la Culture ;
Vu L'arrêté n°0025/CAB/PM du 05 février 2019 fixant le montant des indemnités de session versées lors des travaux des comités et Groupes de Travail interministériels et Ministériels ;
Vu la Décision N° 0070/MINAC/SG/CEPLAC du 04 Mai 2017, portant création du Comité interne de gestion de la chaine de planification, Programmation-Budgétisation, suivi-Evaluation du MINAC ;
Vu la Décision N°0012/MINAC/CAB du 06 Mars 2020, Portant désignation des responsables des Programmes, Action et Contrôleurs de Gestion du Ministère des Arts et de la Culture ;
Vu la Décision N°0101/MINAC/SG/DLL du 31 août 2020, portant création, organisation et fonctionnement du Comité Scientifique chargé de la rédaction de l'Histoire Générale du Cameroun ;
Vu la circulaire n°008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, du Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2020 ;
Vu la note de service n°0027/MINAC/SG/CS du 03 octobre 2017 portant Charte Ministérielle de Gestion des Programmes du Ministère des Arts et de la Culture ;
Vu les disponibilités budgétaires ;
Vu la correspondance n°B772/SG/PR du 9 juin 2020 relative au déblocage de la somme de 300 millions au profit du MINAC pour la publication d'un ouvrage sur l'Histoire Générale du Cameroun ;
Vu la correspondance du 5 novembre 2021 du Vice-président du Comité Scientifique proposant un Comité Scientifique élargi ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er.- – Sont à compter de la date de signature de la présente décision, désignés à la Direction des volumes de l'Histoire Générale du Cameroun, ainsi qu'il suit :

VOLUME 1 : LES TEMPS ANCIENS (DES ORIGINES AU XVE SIECLE)

Directeur :	Paul NCHOJI NKWI **(Pr)**
Directeurs-adjoints :	TAGUE KAKEU Alexis **(MC)**
	BELLA Cyrille Bienvenue **(MC)**

VOLUME 2 : LE CAMEROUN DU XVE AU XIXE SIECLES

Directeur :	KUM'A NDUMBE III **(Pr)**
Directeurs-adjoints :	MOUPOU Moïse **(Pr)**
	FOMIN Stephen **(MC)**

VOLUME 3 : LE CAMEROUN DE LA SECONDE MOITIE DU XIXE SIECLE À 1960/1961 (DOMINATIONS EXTERIEURES ET LUTTES POUR LES INDEPENDANCES)

Directeur :	NGOH Victor Julius **(Pr)**
Directeurs-adjoints :	ESSOMBA Philippe Blaise **(Pr)**
	WANYAKA BOYONGMEN Virginie **(Pr)**

VOLUME 4 : LE CAMEROUN DE 1960/1961 À 1984

Directeur :	SAIBOU Issa **(Pr)**
Directeurs-adjoints :	FUNTEH Mark BOLAK **(Pr)**
	TSALA TSALA Célestin Christian **(Pr)**

VOLUME 5 : LE CAMEROUN DE 1985 À NOS JOURS

Directeur :	PONDI Jean Emmanuel **(Pr)**
Directeurs-adjoints :	DZE-NGWA Willibroad **(MC)**
	LEKA ESSOMBA Armand **(MC)**

VOLUME 6 : LES GRANDES FIGURES DE L'HISTOIRE DU CAMEROUN

Directeur :	ABWA Daniel **(Pr)**
Directeurs-adjoints :	BEBAN Sammy CHUMBOW **(Pr)**
	TAKOR Nixon **(MC)**

Article 2.- Les Directeurs et les Directeurs-adjoints des volumes sont chargés de :

- Organiser le travail au sein des volumes ;
- Coordonner le calendrier de rédaction ;
- S'assurer de la qualité scientifique des contenus ;
- Toute autre activité pertinente nécessaire à la réalisation des volumes dont ils ont la charge.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 16 DEC 2021

Le Ministre des Arts et de la Culture

BIDOUNG MKPATT

Annexe 18 : Lettre Daniel Abwa : Appel à communication a/s de l'ouvrage intitulé « La réécriture de l'Histoire du Cameroun par les Camerounais ».

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

RECTORAT
Tél./fax : (237) 22.22.13.20

Cabinet du Vice-Recteur Chargé des Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication
---

THE REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

RECTOR'S OFFICE

Yaoundé, le_____

Le Président de la Société Camerounaise d'Histoire (SCH)
À
Tous les Historiens camerounais membres ou non de la Société Camerounaise d'Histoire

Objet : *Appel à communication a/s de l'ouvrage intitulé «La réécriture de l'Histoire du Cameroun par les Camerounais».*

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, le Professeur Jacques FAME NDONGO, vient de nous engager à écrire un ouvrage d'Histoire du Cameroun intitulé « La Réécriture de l'Histoire du Cameroun par les Camerounais ». C'est une occasion unique qui est ainsi accordée aux Historiens Camerounais et assimilés de rendre public leurs travaux de thèses et de Mémoires qui dorment dans les bibliothèques et ne sont lus que par des spécialistes.

Le principe retenu est de donner à chaque Historien et Assimilé la possibilité de faire une bonne synthèse de sa thèse ou son Mémoire en 25 et 30 pages dans l'un des aspects d'histoire ci-après :

I) Le Cameroun avant l'arrivée des Européens : aspects politique, économique, social et culturel.
II) L'Histoire politique du Cameroun de 1884 à 2014.
III) L'Histoire militaire du Cameroun de 1884 à 2014.
IV) L'Histoire économique de la période coloniale à 2014.
V) Le Christianisme au Cameroun des origines à 2014.
VI) L'Islam au Cameroun.
VII) L'Enseignement au Cameroun de 1884 à 2014.
VIII) Histoire et environnement au Cameroun
IX) Histoire de la santé au Cameroun de 1884 à 2014.
X) Histoire de l'environnement au Cameroun.
XI) Histoire de la technologie et de la science au Cameroun des origines à nos jours.

XII) Le Cameroun dans les organisations internationales de la SDN à nos jours.
XIII) Les Grands Acteurs de l'Histoire du Cameroun.

Le comité Scientifique validé par Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et devant examiner toutes les propositions de communication, est composé ainsi qu'il suit :

Président : M. Daniel ABWA, Pr, Université de Yaoundé I

Vice-présidents : M. Victor Julius NGOH, Pr, Université de Bamenda
M. SAIBOU ISSA, Pr, Université de Maroua
M. Hamadou ADAMA, Pr, Université de Ngaoundéré

Rapporteur : M. EFOUA MBOZO'O, MC, Université de Douala
M. ESSOMBA Philippe Blaise, MC, Université de Yaoundé I

Membres : M. KPWANG KPWANG R., MC, Université de Yaoundé I
M. ONOMO ETABA Roger, MC, Université de Yaoundé I
M. TEMGOUA Albert Pascal, MC, Université de Yaoundé I
M. FOMIN EFUETNKENG, MC, Université de Yaoundé I
M. KOUFAN MENKENE Jean, MC, Université de Yaoundé I
M. MOKAM David, MC, Université de Ngaoundéré
M. TAGHEM FAH LAMLEN, MC, Université de Ngaoundéré
M. TATAH NGENGE, MC, Université de Bamenda.

La date limite de recevabilité des propositions de communication est fixée au 31 décembre 2014.

Le comité scientifique se réunira pour valider les communications le 31 janvier 2015. Les auteurs des communications retenues seront informés des résultats le 15 février 2015.

Les textes des communications devront parvenir à la Société Camerounaise d'Histoire au plus tard le 31 mai 2015.

Les auteurs des communications seront informés des modalités pratiques de ce projet dès qu'elles seront délivrées par Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Veuillez croire, chers collègues, à l'expression de ma parfaite considération.

Le Président de la Société Camerounaise
d'Histoire

Prof. Daniel ABWA

Copie : à M. le MINESUP (atrc)

Annexe 19 : Curriculum Studiorum de Martin Zachary Njeuma.

CURRICULUM STUDIORUM
MARTIN ZACHARY NJEUMA

Date of Birth: 9th April 1940 at Buea.
Nationality: Cameroonian
Family Status Married London, October 1967 with children, Dorothy Embelle, Communication Engineer, Christiana Bonbankal, Pilot Cameroon Airlines, Douala Cameroon.
Father Deceased Isaac Njeuma Mase
Mother Deceased Sophie Ewusi Mondinde
Spouse Dorothy Limunga Njeuma nee Effange, University Professor
Permanent Address
History Department, University of Yaounde 1, P. O. Box 337 Yaounde.
Tel/Fax(237) 22 –13-20, Mobile 995 88 89.
Email zacfako@yahoo.com

Education:
Primary School
-1946-54, Government School Buea, Diploma First School Leaving Certificate
Secondary Schools
-1954-58, St. Joseph's College Sasse, Buea, Diploma, West African School Certificate, (First Division) Highest Ranking.
-1959-60, King's College Lagos, Nigeria. Diploma, HSC three papers at principal level: Latin, History and Geography. Economics at GCE A-level.
-1961-1964, University of Ghana, Legon, Accra. Diploma, BA (Hons.) History.
-1964-I969, SOAS, University of London, Diploma, Ph.D. (African History).

Language Courses
-1965-1966, University of Paris, Sorbonne I, Alliance Française French Language Course. Diploma, Certificat de Langue et Civilisation Française.
-1972 August-December, Goethe Institut Grafin bei Munchen and at Marborg, Federal Republic of Germany.

Professional positions held:
-January-September: First appointment, Forestry Department Buea. Third Class Clerk, Southern Cameroons Public Service.
-1970 March-September, Director National Archives, Buea, West Cameroon Public Service. Launched Campaigns for collection and codification of old files from government offices and (Government owned Companies (parastatetal); prepared Organigram and organised a program to train personnel in and out of the country; made catalogues of archival holdings.
-1970-1981, Maitre de Conferences (University of Yaounde)
-1970-1979, Research Co-ordinator, History Department, University of Yaounde; initiated post graduate studies, including programmed interdisciplinary seminars; developed a bilingual post graduate curriculum and supervised several dissertations.
-1974-1979, Head of History Department, University of Yaounde.

-1978-1993, Moderator and Chief Examiner for the GCE Examinations A-L History; trained in London, subsequently led training exercises of early batches of Cameroonian GCE Examiners and Curriculum Development in Cameroon.
-1979-1981, Dean, Faculty of letters and Human Sciences: initiated several internal and external academic support programs, e.g. students' Clubs, Department and Faculty Libraries, Monthly Newsletter of the Faculty, etc. Externally, I initiated and personally followed up inter-university exchange programs with British, French, American and German universities which have continued until recently. Ex-officio and UNESCO Head of Equivalence of Diplomas in Human Sciences for the Ministry of Education as well as Chairman at several Board Meetings in and out of the University; represented the Chancellor, Fouman Akame on missions to Britain, USA and the Republic of Congo, Brazzaville to establish inter-university cooperation (1979-81). As Head of Department and Dean, the major challenges were to reconcile the Francophone and Anglophone systems of Higher Education and increase Anglophone student registration in the sole University in the country. I introduced student evaluation of courses and instructors against heavy resistance.
-I981-present, Full Professor.
-1993-1995, Pioneer Dean, Faculty of Arts (University of Buea), undertook curriculum development and laying foundations for an Anglo-Saxon type University take-off.

Research records:

Author of 3 books:

-1978, Fulani Hegemony in Yola (Old Adamawa) 1809-1902, CEPER, Yaounde, pp.298.
-1984, History of St. Joseph's College Sasse, Cameroon, CEPER, Yaounde, pp.125.
-2000, Valiant Soldiers from Fako, Mega Impression, Yaounde, pp.116.

Contributor and co-editor 3 Books:

-1974, "Symposium Leo Frobenius" Stuttgart, Germany, pp. 366.
-1999, The Power of Knowledge in Regional Development, Karthala, Paris, pp. 326.
-2001, Abwa, Daniel, Essomba, Joseph-Marie, Njeuma, Martin Zachary, De la Roncière Charles (eds.), Dynamiques d'Intégration Régionale en Afrique Centrale, pp. 791, 2 tomes, Presses Universitaires de Yaounde.

Contributor and editor 2 Books:

-1989, Introduction to the History of Cameroon in the Nineteenth and Twentieth Centuries, Macmillan, London and translated into French by Harmattan, Paris. Pp. 312.
-2000, A Pilgrimage of Faith (History of Buea Diocese). C.P.T. Archdiocese of Bamenda, Bamenda. pp. 176.

Chapters in Books 14 Contributions:

Chapters in Books 14 Contributions:

-1974 "The History of Bamun from Ancient Times to Sultan Njoya" in Haberland, Njeuma, Wenter-Lukas, (eds,), Symposium Leo Frobenius, West Germany, pp. 249-265.

-1979 "Sokoto and her Provinces: A Case Study of the Relationship between Sokoto and Yola in the 19th Century" In Bala Usman (ed.). Studies on the Sokoto Caliphate, Oxford University Press, London, pp. 71-90.

-1980 with Bongfen Chem-langhee, "The Pan-Cameroon Movement. 1949-61" In Ndiva Kofele (ed.) An African Experiment in Nation Building. The Bilingual Cameroon since Reunification, West View Press, USA. **

-1981 "Some Observations on the Chronology of Northern and Central Cameroon from Ethnographic Data". In Claude Tardits (ed), Contribution de la ethnologique a l'histoire des civilisation du Cameroun. Edition, CNRS, Paris, France, pp.194-207.

-1987 "Bamun Chronology: New Insights". In A. Njiasse-Njoya, (ed), L'Acte de la Conference de Foumban, 49 Janvier 1985. SOPECAM. Yaounde. Cameroon.

-1991 "L'idée de Cameroun dans l'indépendance du Cameroun (1959-1961)" In M. Michel, C. Augeron (ed.) "La France et les Indépendances des pays d'Afrique noire et de Madagascar, CNRS Paris, France, pp.411-423.

-1993 "The Foundations of Radical Islam in Ngaoundere, Cameroon, 1835 – 1907". In J. Boutrais (ed), Peuples et Cultures de l'Adamoua (Cameroun). ORSTOM, Paris, pp. 87-101

-1997 "Extending and Expanding Historical Knowledge in Cameroon: a methodology for national history". In Marc Michel (ed), La recherché en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique Centrale Francophone, pp.63-75).

-1998, "The Fulbe Factor in Northern Cameroon". Revue Ngaoundere- Anthropos, Vol. no 2, 1-18.

-1998, Humboldt in Cameroon: improving the image of African scholars". In Alexander von Humboldt Stiftung (hg), Wissenschaft lerastausch und Entwicklungszusammenarbeit vor der Jahrtanusendwende, (Bestandsaufnahme, Probleme und Perspektiven), pp.375-380.

-1999, "The Federal University of Cameroon and the Development of Knowledge 1961-1972". In Siri Gerrard, Lisbet Holtedahl, Martin Njeuma, and Jean Boutrais (eds.), The Power of knowledge in Regional Development. Karthala, Paris. **

-2000, "The Era of Bishop Rogan". In M.Z. Njeuma, A Pilgrimage of Faith (History of Buea Diocese). C.P.T. Archdiocese of Bamenda, Bamenda.

-2000, "Making Christianity Work in Africa". Cameroon Panorama, no 511.

-2001, "Dynamics of the Lake Chad Basin Commission (LCBC) in Regional Integration in Central Africa", In Abwa, Daniel, Essomba, Joseph-Marie, Njeuma, Martin Zachary, De la Ronciere, Charles, Dynamiques d'Integration Regionale en Afrique Centrale, tomes 2, Presses Universitaires de Yaounde, Yaounde.

Articles in International Journals: 12 Contributions.

-1971, Ädamawa and Mahdism: The Career of Hayatu ibn Sa'id in Adamawa. 1878-1898". Journal of African History, University of Cambridge Press, London. **

-1973, "The Foundations of Pre-European Administration in Adamawa: Historical Considerations". Journal of the Historical Society of Nigeria. Vol. VII, no, 1, pp. 3-14.

-1974, "Uthman dan Fodio and the Origin of Jihad in Cameroon Hinterland 1809-1847". AFRIKA ZAMANI, No. 3, Yaounde.

-1984, "Notes on the Sources of Cameroon History from Pre-history to Colonial Times". Annals of the Faculty of Arts, no 11 Yaounde.

-1990, With Nicodemus Awasom, "The Fulani and the Political Economy of the Bamenda Grasslands, 1940-1960". PAIDEUMA, NO. 36, Frankfurt/Main, Germany.

-1994, "The Usmanuyya System, Radicalism and the Establishment of German Colonial Rule in Northern Cameroon. 1890-1907". PAIDEUMA, no. 40.

-1995. "Reunification and Political Opportunism in the Making of Cameroon's Independence". PAIDEUMA, no. 41, pp. 27-37.

-2000. "Book Report on Philip Burnham, The Politics of Cultural Difference in Cameroon, Edinburgh University Press for International African Institute, London, 1996", PAIDEUMA no. 46.

-2001, "Dynamics of the Lake Chad Basin Commission (LCBC) in Regional Integration in Central Africa", In Abwa, Daniel, Essomba, Joseph-Marie, Njeuma, Martin Zachary, De la Ronciere, Charles (eds.), Dynamiques d'Integration Regionale en Afrique Centrale, 2 tomes. Presses Universitaires de Yaounde, Yaounde.

-2002, "Authority, Religion and the Creation of 'Northern Cameroon' Identity", Revue Ngaoundere Anthropos, tome.7,

-2003, "Cameroon-Nigeria Frontier: Model for Culture of Peace, 1890-1991", Journal of the Cameroon Academy of Sciences, Vol. 2, no. 3, University of Buea, Cameroon.

Research and Visiting Professorships:

Several book reviews; unpublished Conference papers; supervision of theses: (Doctorat d'Etat, Ph.D., Doctorat de 3e Cycle, including two German students); visiting professorship at the University of South Carolina, Columbia, USA 1975; North Western University, Evanston, 1983; Head of Delegation of Historians at a German-Cameroon Dialogue on the theme: "Apartheid, Present and Future Perspectives". Munich, April 1986, an ice breaking event; University of Florida, Gainsville, Florida, 1990; University of El Paso, Texas, 1994; University of Tromso, Norway, 1995; University of Oslo, 1997; Universities of Ngaoundere, Buea and Yaounde 1, Cameroon, 1991-present. These academic associations and opportunities have enabled me to travel to several continents and build an extensive international network as well as train a plethora of postgraduate students and young colleagues in scholarly work with success.

Participation, Chairperson, Member of Epoch Making Events

-Founder and Vice President of the Association of Cameroon Historian.

-Foundation Member of "Class of 1953/58, Record Club, St. Joseph's College Sasse", 1971. I have held the post of National Treasurer since the first election of

officials; active and one time executive member of the Sasse Old Boys Association SOBA. As a member of the organising committee for the SOBA Golden Jubilee 1989, I prepared drafts of speeches, participated at roundtable conferences to stimulate interest in the event and founded and edited a Newsletter and two Magazines, which were dedicated for the occasion. The exceptional importance of this Jubilee was that the Government of the Republic of Cameroon joined to celebrate it as a national event because Sasse College is the first Secondary School in Cameroon and many important foreign persons and institutions, including the papacy, were present and represented. I have published articles in the Cameroon Panorama, a monthly publication of the Diocese of Cameroon as well as participated regularly at the annual pilgrimage of the Diocese of Buea. I was an unwilling retired Mass Servant at age 21+.

-Foundation and executive member of a nationwide, across the ocean, Bakweri meeting, the "Fako Elements Cultural Association (FECA).

-Member, Cameroon National Frontier Commission, 1990/1994 before outbreak of hostilities between Nigeria and Cameroon; attended several meetings on Cameroon's International Frontiers in Nigeria, Cameroon and Equatorial Guinea.

-Member, Executive Council, International African Institute, one of the foremost international organisations for African Studies founded since 1921, publishes the journal Africa, London. From 1990-1994 attended all Board Meetings and participated at the Colloquia organised by the Institute in European Countries.

-Presented two papers at the XIX International Congress of Historical Sciences at the University of Oslo, Norway 6-13 August, 2000.

-Foundation Member Fulbright Alumni Association of Cameroon (FAAC).

-Member, Editorial Board of the Fontes Historiea Africanae, North Western University, Evanston, USA, since 1987; collects and treats Arabic Sources from Cameroon.

-Executive Board Member, Pan African Association of African Historians, 1975-presen.

-Member, Historical Society of Nigeria, participates at meetings and publishes in its journal.

-Member, Association of Borderland Scholars, University of Texas, El Paso, USA.

-Founder, HABARU, Journal of the Historical Society of Cameroon, 1971.

-Founder and Board Member of the Scientific Committee of the Ngaoundere Anthropos (Norway-Cameroon Research Programme) 1992-present.

-Member, Cameroon Academy of Sciences.

-Since 1978, Book reviewer for The African Book Publishing Record, by Hans M. Zell, Oxford University.

-Chairman Organising Committee, UNESCO Symposium Leo Frobenius; Second Pan African Congress of African Historians 1975; International History Week, University of Yaounde, 1980; One Hundred Years 1884-1984 of German/Cameroon relation, 1985.

Teaching in Cameroon and Overseas

-History of Africa (all periods)

Teaching in Cameroon and Overseas
-History of Africa (all periods)
-Research Methodology, writing theses and projects
-Religions in Africa
-Borderlands in Africa in comparative perspectives

Current Research Interests
-Religious co-existence in Cameroon from 1800 to Present
-African Borderlands: historiography and forms of conflict resolution in Central Africa
-History of Institutions

Major Awards:
-Honorary Citizen of Sioux City, Iowa with effect from 23 July 1968.
-Alexander von Humboldt-Foundation, Germany (1972 until-present).
-Frobenius- Gesellschaft E.V. (Deutsche Gesellchaft für Kulturmophologie) (1998).
-Fulbright–Hays (USA) 1976, 1984, 1987, 1994. Awarded Fulbright Certificate "for increasing mutual understanding between the Republic of Cameroon and the peoples of the United Sates of America through academic achievement as a Fulbright Scholar" (September 1, 1983).
-Rockefeller Foundation, Bellagio, Italy, 1996.
-Honorary Member of the American Historical Association (since 1993), one distinguished in his field and who has notably aided the work of American historians in his country.

Cameroon country scholar (University of Yaounde) in charge of managing the following inter-university cooperation (1972-2003):
(1). Frobenius Institute, Germany, with Pr. Eike Haberland.
(2.) University of South Carolina, Columbia, USA, with Pr. Mark Delancey.
(3) Penn State University, Pennsylvania, USA, with Pr. LaMarr Kopp.
(4) University of Hamburg, Germany with Pr. Leonard Harding.
(5) University of Aix-en-Province France, with Pr. Charles de la Ronciere.

Member, International Scientific Committees
-Journal of World History (USA).
-PAIDEUMA (Germany).
-AFRIKA ZAMANI (Yaounde).
-Revue ANTHROPOS (Ngaoundere).
-Journal of the Academy of Science Cameroon (Buea)

Language competence
English, French, German, Bakweri, Bassa, Fulfulde, Pidgin English.

Recent Participation as Foreign Examiner in Europe
-Universite Aix-en-Province, France, December 2004 ("Habilitation" Dr Hamman Adama)
-University of Tromso, Norway, December 2005 (Ph.D. Dr Hamadou).

Source : Documentation de Verkijika Godfrey Fanso, Yaoundé, 21 juillet 2017

Annexe 20 : Curriculum Studiorum de Fabien Kange Ewane.

Curriculum Studiorum de Fabien Kangè Éwané

CURRICULUM STUDIORUM
FABIEN KANGE EWANE

Date et lieu de naissance : 1er février 1932 à Yabwadibe.

Nationalité : Camerounaise.

I- CURSUS ACADEMIQUE

1943-1948 : École primaire-mission catholique de Bonabéri (C.E.P.E.)

1949-1955 : Études secondaires :

1) Petit séminaire de Melong :
- B.E.P.C.
- Baccalauréat (première partie)

2) Séminaire moyen de Mvaa
- Baccalauréat (deuxième partie)

1955-1962 : 1ère étape des études supérieures :

1) Grand séminaire d'Otélé (deux années de philosophie)
2) Grand séminaire d'Otélé/Mvolyé (quatre années de théologie)

N.B. : Ces institutions ne présentent pas aux examens officiels.

1962-1964 : 1ère expérience pédagogique :

1) Enseignement et encadrement des élèves du Collège et de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Nkongsamba ;
2) Cofondateur et directeur du Collège Herbert (privé catholique) de Souza.

1964-1969 : 2ème étapes des études supérieures :

1) Université des Sciences Humaines de Strasbourg :
- Licence en Théologie ;
- D.E.S. en Histoire des institutions.

2) Université grégorienne de Rome (Biblicum) :
- Licence en Exégèse Biblique (langues et civilisations orientales).

3) Université des Sciences Humaines de Strasbourg :
- Doctorat 3ème cycle en Histoire des institutions (1969), mention T.B.

1969-1971 : 2ème expérience pédagogique :

- Professeur de l'histoire de l'Eglise et de l'Exégèse Biblique au grand séminaire international de Nkolbisson.

1971-1975 : 3ème et dernière étapes des études supérieures :

1) Université des Sciences Humaines de Strasbourg :
- Préparation du Doctorat d'Etat.

2) Centre de Droit International de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques, Juridiques et Sociales de Strasbourg :
- Admissibilité en doctorat de droit international (Juin 1973).

3) Université des Sciences Humaines de Strasbourg :
- Doctorat d'Etat ès Lettres (Histoire), 16 Juin 1975, mention Très Honorable.

1976-1981 : - Recrutement à l'Université de Yaoundé le 10 octobre 1976 ;

- Ancien Vice-Doyen de la FLSH de l'Université de Yaoundé de 1978 à 1981.

II- ACTIVITES D'ORDRE SCIENTIFIQUE

A- PARTICIPATION AUX COLLOQUES

1) "Cent ans de relations entre l'Afrique et les Allemagnes", Yaoundé, 1985.
- **Contribution :** "La Conférence de Berlin et la colonisation allemande au Cameroun : le visible et l'invisible".

2) "L'Afrique et son avenir : les voies africaines pour le développement intégral", Kinshasa, 1986.
- **Contribution :** "L'émergé et l'immergé de la Conférence de Berlin ou l'impact de la Conférence de Berlin sur le devenir de l'Afrique".

3) "Amélioration et rénovation de l'enseignement supérieur en Afrique", Dakar, 1987.
- **Contribution :** "Etude critique des tendances observées dans les universités et instituts de recherches de l'Afrique Centrale".

4) "Démocratie et développement en Afrique", Bonn, Konrad Adenauer Stiftung, 1988.
- **Contribution :** "L'expérience du Cameroun".

5) "Quelle identité pour le Cameroun et l'Afrique de demain ?", Yaoundé, 1985.
- **Contribution :** "De la dynamique historique de l'identité culturelle camerounaise : un regard d'historien".

6) "50 ans de parlementarisme en Afrique Noire francophone : 1946-1996".

- **Contribution :** "Cinquante ans de parlementarisme en Afrique Noire francophone. Bilan et perspective, ou un défi du XXIe siècle aux Africains noirs francophones", 1996.

7) "Les paramètres de base du conflit Nord-Sud", Yaoundé 1992, pp.1-12 (texte ci-joint).
8) "Engagement religieux et engagement politique pour le développement", Yaoundé, Avril 1993, pp.1-16 (texte ci-joint).
9) "Chrétien-Africain : comment vivre sa foi et évangéliser", Yaoundé, FATP, Décembre 1993, pp.1-17.
10) "La Conférence Africaine Française de Brazzaville ou les reflexes de l'instinct de conservation", in 50ème anniversaire de la Conférence Africaine Française de Brazzaville (30 Janvier - 08 Février 1944), 1994.
11) "De la transmigration des âmes et de la réincarnation en Afrique ou le défi de l'incroyance des croyants chrétiens - le temps des interpellations", in Semaine interdisciplinaire Faculté de Théologie Protestante de Yaoundé, 1995.
12) "Religion africaine et écologie", in Éthique écologique et reconstruction de l'Afrique, Actes du Colloque international organisé par le CIPCRE, Yaoundé, CLE, 1997, pp.119-128.

B- MISSIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHES

1) Penn State University (Avril-Mai 1986) : Enseignement et recherches ;
2) Basse et Haute Egypte (Juillet-Octobre 1986) : Recherches ;
3) (ex) R.F.A. : Bonn, Coblenz, Berlin (Juillet-Septembre 1985) : Recherches ;
4) (ex) R.F.A. : Hambourg, Berlin (Août-Octobre 1988) : Recherches et participation au colloque ;
5) Université Marien NGOUABI (Février 1989) : Mission enseignement AUPELF ;
6) Université Marien NGOUABI (Novembre 1989) : Mission enseignement AUPELF.

N.B. : Il s'agit des activités postérieures à ma promotion au grade de Maître de conférences le 30 Juillet 1984.

C- PUBLICATIONS

Postérieures à ma promotion au grade de Maître de conférences.

1) Livres

- Semence et moisson colonialés : un regard d'Africain sur l'histoire de la colonisation, Yaoundé, CLE, 1985.
- Les effets induits de la coopération Nord-Sud : le développement du sous-développement en Afrique, Préface

d'Ibrahima BABA KAKE, manuscrit déposé à CLE, 17 Juin 1993 (attestation ci-jointe).

- Le défi aux Africains du XXIè siècle : sortir de la nasse, sous presse aux éditions Afrique Avenir, Paris, en coédition avec CLE, Yaoundé.

2) Articles (8)

- "De la dynamique historique de l'identité culturelle camerounaise : un regard d'historien", in **L'identité culturelle du Cameroun**, Ministère de l'Information et de la Culture (éd.), Yaoundé, 1985, pp.71-78, texte anglais ci-joint.
- "L'émergé et l'immergé dans la Conférence de Berlin : l'expérience dans la rencontre germano-camerounaise, 1884-1916", **in L'Afrique et l'Allemagne, de la colonisation à la coopération**, éd. Kum'a NDUMBE III, Douala, Africavenir, 1985, pp.3-14. (texte ci-joint).
- "Nouvelles lectures de l'histoire africaine", in **Mémoire d'un continent**, Paris, R.F.I., 1986, extraits ci-joints.
- "Doguicimi : une approche de l'histoire africaine", in R.Mane et Adrien Huannou, **Doguicimi de Paul HAZOUME**, Paris, l'Harmattan, 1987, pp.49-57, texte ci-joint.
- "Étude critique des tendances observées dans les universités et instituts de recherches de l'Afrique Centrale", in **Amélioration et rénovation de l'enseignement Supérieur en Afrique**, Paris, UNESCO, Dakar ; Breda, 1989, pp.39-57, texte ci-joint.
- "In memoriam : ma gerbe au regretté Cheikh Anta Diop", in **Nomade**, revue culturelle, n° spécial ½, Paris, Rue Louis Morard, 12, 1989, pp.8-17, texte ci-joint.
- "L'Université de Yaoundé : réalités et défis", in **Encyclopedia of Higher Education**, tome 1, ed. Glenda E. KERSHAW, Pergamon Press, Oxford, 1992, texte ci-joint.
- "La crise, fin des illusions ?", in **Terroirs**, revue africaine des sciences sociales, n°001, Mai 1992, pp.120-131, texte ci-joint.

D- APPUI A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Ancien vice-doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH) de l'université de Yaoundé, de 1978 à 1981 ;
- Fondateur du Centre d'Égyptologie et de la Réactualisation des Valeurs Africaines (SCAT-CERVA) ;
- Ancien membre du comité consultatif sur l'Enseignement Supérieur en Afrique (1987) ;
- Ancien membre de l'association française d'histoire religieuse et contemporaine, Paris, Créteil ;

- Ancien membre du Centre d'Études et de Recherches sur les Pays d'Afrique Noire Anglophone (CERPANA), Université Paul Valéry, Montpellier ;
- Ancien membre du Centre d'Études et de Recherches sur les Civilisations, Langues et Littératures d'Expression Française (CERCLEF), Université de Paris XII, Créteil ;
- Ancien membre du comité international Paul Hazoumé, Université de Paris XII, Créteil ;
- Membre du comité scientifique de la revue Syllabus, ENS, Yaoundé ;
- Membre du comité scientifique de la revue Héritages des Tropiques, ENS, Yaoundé ;
- Directeur du projet de recherche "Cent ans de politique domaniale des missionnaires au Cameroun (1845-1945)", Université de Yaoundé ;
- Supervision de séminaires d'initiation à la direction des travaux des étudiants (mémoires) par les assistants (Ex : FALSH et à l'ENS).

Source : Archives de Fabien Kangè Éwané, Yaoundé, 23 avril 2016

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ouvrages publiés

- Abwa D., *Commissaires et Hauts-Commissaires de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, P.U.Y. et PUCAC, 1998.

-_____, *Cameroun, histoire d'un nationalisme (1884-1961)*, Yaoundé, éditions CLÉ, 2010.

-_____ et al. (éds.), *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réunifié*, Paris, L'Harmattan, 2012.

-_____, *Écrire et enseigner une histoire des vaincus pour une Afrique qui gagne*, Yaoundé, Éd. CLÉ, 2020.

- Adama H., *Traditions historiques et développement. Mélanges offerts aux Professeurs Thierno Mouctar Bah et Eldridge Mohammadou*, Université de Ngaoundéré, Annales de la FALSH, numéro spécial, vol. XV, 2016.

- Afigbo A. E., *K.O. Dike and The African Historical Renascence*, Owerri, Nigeria : Rada Publishing Compagny, 1984.

- Ahidjo A., *Anthologie des discours*, Tome 1, Abidjan, NEA, 1980.

- Akono F. X., Sj (dir.), *Engelbert Mveng : Chantre de la libération du Muntu. Relecture plurielle de son œuvre*, Yaoundé, PUCAC, 2014.

- Aly Dieng A., *Hegel et l'Afrique noire. Hegel était-il raciste ?*, Dakar, CODESRIA, 2006.

- Amengual M., *Une Histoire africaine est-elle possible ?,* Dakar-Abidjan, NEA, 1975.

- Aron R., *La philosophie critique de l'histoire. Essai sur une théorie allemande de l'histoire*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1969.

- Atangana E., *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996.

- Baba Kaké I., *Combats pour l'histoire africaine*, Paris, Présence Africaine, 1982.

- Badie B., *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.

- Barthes R., *Le bruissement de la langue. Essais critique IV*, Paris, Éd. Seuil, 1984.

- Beaud M., *L'art de la thèse*, Paris, Éd. La Découverte, 1985.

- Becker C. L., *Everyman His Own Historian: Essays on History and Politics*, New York, F.S. Crofts, 1935.

- Béténé P. L. (dir.), *L'enseignement Catholique au Cameroun 1890-1990*, Bologna, Grafiche Dehoniane, 1992.

- Bidima J.-G., *La philosophie négro-africaine*, Paris, PUF, Coll. "Que sais-je ?", 1995.

- Bloch M., *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1949.

- Boudon R., *La logique du social. Introduction à l'analyse sociologique*, Paris, Hachette, 1979.

- Bourdé G. et Martin H., *Les écoles historiques*, Paris, Seuil, 1983.

- Bwele G. (dir.), *Encyclopédie de la République Unie du Cameroun*, Dakar, NEA, 1981.

- Capelle J., *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances (1945-1958)*, Paris, Karthala, 1990.

- Carbonell C.-O., *L'Historiographie*, Coll. « Que sais-je », Paris, PUF, 1993.

- Carr E. H., *What is History ?*, New York, Alfred A. Knopf, 1964.

- Césaire A., *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence Africaine, 1955.

- Chindji-Kouleu F., *Histoire cachée du Cameroun*, Yaoundé, Saagraph, 2006.

- Colliard C.-A., *Les institutions internationales*, Paris, Tours Dalloz, 1970.

- Collingwood R. G., *The Idea of History*, Oxford, Oxford University Press, 1993.

- Commager H. S., *L'historien et l'histoire*, Paris, Éd. Seghers/Nouveaux horizons, 1967.

- Cornevin R., *Histoire des peuples de l'Afrique Noire*, Paris, Éd. Berger-Levrault, 1962.

- Criaud J., *Histoire du Cameroun. De la Préhistoire à nos jours*, Yaoundé, Éd. St-Paul, 1982.

- Croce B., *L'histoire comme pensée et comme action*, Genève, Droz, 1968.

- De Gobineau J-A., *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Tome 1, Paris, Firmin Didot, 1940.

- De Nogent G., *Geste de Dieu par les Francs. Histoire de la première croisade*, Introduction, traduction et notes par M.-C. Garand, Turnhout, Brepols, 1998.

- Deltombe Th., Domergue M. et Tatsitsa J., *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, Paris, Éd. La Découverte, 2011.

- Descamps F., *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière, 2001.

- Descartes R., *Discours de la méthode*, Paris, Bordas, 1982.

- Deschamps H., *Traditions orales et archives au Gabon : Contribution à l'ethno-histoire (L'homme d'Outre-mer)*, Paris, Berger-Levrault, 1962.

- Diop B. M. et Dieng D. (dir.), *La conscience historique africaine*, Paris, L'Harmattan, 2008.

- Diop C. A., *Nations nègres et culture : de l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*, Paris, Présence Africaine, 2ème éd., 1954.

-_____, *Antériorités des civilisations nègres : mythe ou vérité historique ?* Paris Présence Africaine, 1967.

-_____, *Civilisation ou barbarie*, Paris, Présence Africaine, 1981.

- Diouldé L., *La tradition orale : Problématique et méthodologie des sources de l'histoire africaine*, Niamey, UNESCO et CRDTO, 1972.

- Dulucq S., *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'Epoque coloniale (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Karthala, 2009.

- Ebalé R., *Initiation aux méthodes et techniques de l'histoire économique*, Yaoundé, Éd. CLÉ, 2011.

- Ela J. M., *Cheikh Anta Diop ou l'honneur de penser*, Paris, L'Harmattan, 1999.

- Elungu P., *Tradition africaine et rationalité moderne*, Paris, L'Harmattan, 1987.

- Engels F. et Marx K., *L'Idéologie allemande*, Paris, Éditions Sociales, 1982.

- Essomba J.-M., *Introduction à l'étude du fer dans les sociétés traditionnelles du Sud*-Cameroun, Yaoundé, ONAREST, 1979.

-_____, *L'art africain et son message*, Yaoundé, éd. CLÉ, 1985.

-_____, *Manemba ou les souvenirs d'un enfant de brousse*, Yaoundé, Éditions Semences africaines, 1986.

-_____, *Bibliographie critique de l'Archéologie camerounaise*, Yaoundé, SOPECAM, 1986.

-_____, *Civilisation du fer et sociétés en Afrique Centrale : Le cas du Cameroun Méridional (Histoire ancienne et archéologie)*, Paris, L'Harmattan, 1992.

-_____ (dir.), *L'Archéologie au Cameroun. Actes du premier Colloque international de Yaoundé (6-9 janvier 1986)*, Paris, Karthala, 1992.

-_____ et al., *Paléo-Anthropologie en Afrique centrale : Un bilan de l'archéologie au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Études africaines »,1992.

- Etounga-Manguellé D., *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?*, Ivry-sur-Seine, 4è édition, Éd. Nouvelles du Sud, 1991.

- Eyinga A., *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, 1978.

-_____, *Mandat d'arrêt pour cause d'élections. De la démocratie au Cameroun (1970-1978)*, Paris, L'Harmattan, 1978.

-_____, *Démocratie de Yaoundé : Syndicalisme d'abord (1914-1946)*, T.1, Paris, L'Harmattan, 1985.

- Fauvelle F.-X., *L'Afrique de Cheikh Anta Diop*, Paris, Karthala, 1996.

-_____, *Le rhinocéros d'or : histoires du Moyen-Âge africain*, Paris, Alma, 2013.

- Febvre L., *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1992.

- Fonkeng Epah G., *The History of Education in Cameroon (1844-2004)*, Ceredigion, Wales Edwin Mellen, 2007.

- Foucault M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

- Fragnière J.-P., *Comment réussir un mémoire ?*, Paris, Dunod-Bordas, 1986.

- Fukuyama F., *The End of History and the Last Man*, New York, The Free Press Edition, 1992.

- Gassama M. (dir.), *L'Afrique répond à Nicolas Sarkozy. Contre le discours de Dakar*, Paris, Philippe Rey, 2008.

- Gbegnonvi R., *L'Afrique entre enfer et purgatoire*, Cotonou, Éd. Multi-Schèmes, 2012.

- Gingras Y., *Histoire des sciences*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? », 2021.

- Gould S. J., *La mal-mesure de l'homme*, Paris, Éd. Nouveaux Horizons, 1983.

- Guenée S., *Les universités françaises : des origines à la révolution. Notices historiques*, Paris, Picard, 1982.

- Guimont F., *Les étudiants africains en France (1950-1965)*, Paris, L'Harmattan, 1997.

- Gutierrez M. et al. (Dir.), *La recherche archéologique en Afrique : Hommage au Professeur Jean Devisse. Actes du colloque*, Paris, Éd. Sépia, 2015.

- Hanotaux G., *De l'Histoire et des historiens*, Paris, Éd. L. Conard, 1919.

- Hartog F., *Le XIX^{e} siècle et l'histoire : Le cas de Fustel de Coulanges*, Paris, Seuil, 2001.

- Hegel G.W.F., *Phénoménologie de l'esprit,* trad. par Jean Hyppolite, Paris, Aubier, 1941.

-_____, *La Raison dans l'histoire*, Trad. K. Papaioannou, Paris, UGE, 1965.

-_____, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Trad. J. Gibelin, 3 éd. Paris, Vrin, 1987.

- Joseph R., *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC (1946-1958)*, Paris, Karthala, 1986.

- Kä Mana, *L'Afrique va-t-elle mourir ?*, Paris, Karthala, 1993.

-_____, *Le souffle pharaonique de Jésus-Christ : Réinventer le christianisme dans ses sources, sa lumière et ses fondements africains*, Yaoundé, Éd. SHERPA, 2001.

- Kaba L., *Lettre à un ami sur la politique et le bon usage du pouvoir*, Paris, Présence Africaine, 1995.

- Kabou A., *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan, 1991.

- Kange Ewane F., *Semence et moisson coloniales : un regard d'africain sur l'histoire de la colonisation*, Yaoundé, éd. CLÉ, 1985.

-_____, *Défi aux Africains du III^{ème} millénaire : sortir de la nasse libres, dignes et responsables comme Nelson Mandela*, Yaoundé, CLÉ, 2000.

- Kanmogne Tamuedjon J.-C., *Histoire de l'Art Pharmaceutique latin et de la Pharmacie au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2013.

- Kesteloot L., *Histoire de la littérature négro-africaine*, Paris, Karthala, 2001.

- Ketchoua Th., *Contribution à l'histoire du Cameroun de 450 avant Jésus-Christ à nos jours*, S.L, 1962.

- Kete Asante M., *The Afrocentric Idea*, Philadelphia, Temple University Press, 1987.

- _____, *L'Afrocentricité*, Trad. A. Mazama, Paris, Menaibuc, 2003.

- _____, *An afrocentric manifesto: toward an African renaissance*, Cambridge, Polity Press, 2007.

- Ki-Zerbo J., *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.

-_____ (dir.), *Histoire générale de l'Afrique. Méthodologie et préhistoire africaine*, Tome 1, Paris, UNESCO, 1980.

-_____, *Histoire générale de l'Afrique. Méthodologie et Préhistoire Africaine,* Tome 1, Paris, Présence Africaine, 1986.

-_____, *A quand l'Afrique ?*, La tours d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2003.

- Kouosseu J. et Noumbissie Tchouake M., *Figures de l'histoire du Cameroun (XIX^{è}-XX^{è} siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2012.

- Langlois Ch.-V. et Seignobos Ch., *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette, 1ère édition, 1898.

- Loung J.-F. et Guetang Boyomo L., *L'Université Fédérale du Cameroun*, Yaoundé, CEPMAE, 1971.

- Marx K., *Le Capital*, Trad. M. J. Roy, Paris, Maurice Lachatre et C^{ie}, 1872.

- Mazama A., *L'impératif afrocentrique*, Paris, Menaibuc, 2003.

- Mbala Owono R., *Éducation traditionnelle et développement endogène en Afrique Centrale*, Yaoundé, CEPER, 1990.

- Mbembé A., *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun*, Paris, Karthala, 1996.

-_____, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000.

-_____, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, Éd. La Découverte, 2013.

- M'bokolo E., *Le roi Dénis. La première tentative de modernisation du Gabon*, Paris, ABC, 1976.

- Merle M., *Sociologie des relations internationales*, 23ème éd., Paris, Dalloz, 1982.

- Messina J.-P., *Engelbert Mveng : La plume et le pinceau. Un message pour l'Afrique du III^{e} millénaire (1930-1995)*, Yaoundé, PUCAC, 2003.

- Michel M. (éd.), *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone*, Actes du Colloque international, Marseille, P.U.P, 1997.

- Mohammadou E., *Traditions d'origine des peuples du centre et de l'ouest du Cameroun*, Yaoundé, ORSTOM, 1971.

-_____, *Le royaume du Wandala ou Mandara au XIX^{e} siècle*, Tokyo, ILCAA, 1982.

-_____, *Peuples et royaumes du Foumbina : Traditions historiques de la haute Bénoué (Nord-Cameroun)*, Tokyo, ILCAA, 1983.

-_____, *Idriss Aloma, ou l'apogée du Kanem-Bornou (XVI^e siècle),* Libreville, Éd. Lion & Dakar, NEA, Collection "Grandes figures africaines", 1983.

-_____, *Traditions historiques des peuples du Cameroun central : Mbere et Mboum, Tikar*, vol.1, Tokyo, ILCAA, 1990.

-_____, *Traditions historiques des peuples du Cameroun central : Ni-zoo, Voute et Kondja*, vol.2, Tokyo, ILCAA, 1991.

- Mongo Béti, *Main basse sur le Cameroun : Autopsie d'une décolonisation*, Paris, Éd. François Maspero, 1972.

- Mouctar Bah T., *Historiographie africaine : Afrique de l'Ouest-Afrique Centrale*, Dakar, CODESRIA, 2015.

- Moumouni A., *L'éducation en Afrique*, Paris, Maspéro, 1957.

- Mudimbe V.-Y., *L'autre face du royaume. Une introduction à la critique des langages en folie*, Lausanne, Éd. L'Âge d'Homme, 1973.

- Mumford W. B., *African learns to be French*, New-York, Negro University Press, 1970.

- Mveng E., *Histoire du Cameroun*, 1ère édition, Paris, Présence Africaine, 1963.

-_____, *L'enseignement de l'Histoire dans les universités africaines*, Yaoundé, Université Fédérale du Cameroun, 1968.

-_____, *Perspectives Nouvelles sur l'histoire africaine*, *Comptes rendus du congrès international d'historiens de l'Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1971.

-_____, *Les sources grecques de l'histoire négro-africaine depuis Homère jusqu'à Strabon*, Paris, Présence Africaine, 1972.

-_____, *L'art et l'artisanat africains*, Yaoundé, Éd. CLÉ, 1980.

-_____, *Histoire du Cameroun*, Tome 1, Yaoundé, CEPER, 1984.

-_____, *Histoire du Cameroun*, Tome 2, Yaoundé, CEPER, 1985.

_____, *L'Afrique dans l'Église. Paroles d'un croyant*, Paris, L'Harmattan, 1985.

-_____ (dir.), *Spiritualité et libération en Afrique*, Paris, Karthala, 1987.

- Nevins A. et Commager H. S., *Histoire des États-Unis*, Paris, Éd. Internationales/Nouveaux horizons (E 126, 127, 128 &129), 4 tomes, 1968.

- Ngoh V. J., *Cameroun 1884-1985. Cent Ans d'Histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.

- Njeuma M. Z., *Fulani Hegemony in Yola (Old Adamawa) 1809-1902*, Yaoundé, CEPER, 1978.

-_____ (dir.), *Histoire du Cameroun (XIX^e^-début XX^e^ siècle),* Paris, L'Harmattan, 1989.

- Njoh Mouellé E., *De la médiocrité à l'excellence. Essai sur la signification humaine du développement*, Yaoundé, éd. CLÉ, 3ème édition, 1998.

- Nkolo Foé, *Le postmodernisme et le nouvel esprit du capitalisme sur une philosophie globale d'Empire*, Dakar, CODESRIA, 2008.

- Obenga Th., *La dissertation historique en Afrique*, Dakar, NEA, 1980.

- _____, *Pour une nouvelle histoire,* Paris, Présence Africaine, 1980.

-_____, *Le sens de la lutte contre l'Africanisme eurocentriste*, Paris, Éd. Khepera/L'Harmattan, 2001.

- Offenstadt N., *L'historiographie*, Coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 1ère édition, 2011.

- Oman Ch., *On the writing of History*, Londres, Routledge Library Editions, 2016.

- Omotunde J.-P., *Discours afrocentriste sur l'aliénation culturelle*, Paris, Menaibuc, 2006.

- Pirotte J., Sappia C. et Servais O. (dir.), *Images et diffusion du christianisme. Expressions graphiques en contexte missionnaire XVI^e^-XX^e^ siècle*, Paris, Karthala, 2012.

- Prost A., *Douze leçons sur l'histoire*, Paris Seuil, 1996.

- Ricœur P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.

- Rouveyran J. C., *Mémoires et thèse : l'art et les méthode*s, Paris, édition Maison et Larose, 1990.

- Sarr F., *Afrotopia*, Paris, Philippe Rey, 2016.

- Seligman C. G., *Races of Africa*, London, University Library of Modern Knowledge, 1930.

- Servais O. et Van't Spijker G. (dir.), *Anthropologie et missiologie XIX^e^-XX^e^ siècles. Entre connivence et rivalité*, Paris, Karthala, 2004.

- Simeu Kamdem M. et Schamp E. W. (éd.), *L'université africaine et sa contribution au développement local : L'exemple du Cameroun*, Paris, Karthala, 2014.

- Simmel G., *La forme de l'histoire et autres essais, Trad. K. Winkelvoss*, Paris, Gallimard, 2004.

- Suret-Canale J., *Essai d'histoire africaine. De la traite des Noirs au néocolonialisme*, Paris, Éds. Sociales, 1980.

- Tamsir Niane D., *Soundjata ou l'épopée Mandingue*, Paris, Présence Africaine, 1960.

- Tardits C. (éd.), *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des Civilisations du Cameroun,* Vol.1, Paris, Édition du CNRS, 1981.

- Teferra Damtew et P. G. Altbach (eds), *African Higher Education: An International Reference Handbook*, Bloomington & Indianapolis, Indiana University Press, 2003.

- Vansina J., *De la tradition orale : Essai de méthodologie historique,* Tervuren, Musée royal d'Afrique centrale, 1961.

-_____ et al. (éd.), *The Historian in Tropical Africa*, Londres, Routledge, 1964.

- Vercoutter J., *L'Égypte ancienne*, Paris, PUF, 1963.

- Verger J., *Les Universités au Moyen-Âge*, Paris, PUF, 1973.

- Veyne P., *Comment on écrit l'histoire ?*, Paris, Seuil, 1971.

- Weber F., *Manuel de l'ethnographe*, Paris, PUF, Coll. « Quadrige Manuels », 2009.

- Yagnye Tom D., *L'UPC face au marasme camerounais*, Paris, L'Harmattan, 2004.

2. Articles des ouvrages et des revues

2.1. Articles dans des ouvrages

- Arambasin N., “Le savoir sur la peinture à l’épreuve des récits biographiques contemporains : vers une critique postmoderne de l’histoire de l’art”, in Minary D. (éd.), *Savoirs et littérature*, Vol. 2, 2001, pp.109-136.

- Blum F., “Marx en Afrique francophone”, in Ducange J.-N. et Burlaud A., *Marx, une passion française*, Paris, La Découverte, 2018, pp.320-329.

- Bonnechere P., “Les sources de l’histoire”, in Bonnechere P. (Dir.), *Profession historien*, Montréal, Presses de l’Université de Montréal, 2008, pp.27-39.

- Bouhaïk-Gironès M., “L’historien face à la littérature : à qui appartiennent les sources littéraires médiévales ?”, in Société des historiens médiévistes de l’Enseignement supérieur public (dir.), *Être historien du Moyen-Âge au XXI^e siècle,* Actes du 38^e congrès de la SHMESP, Paris, Éd. de la Sorbonne, 2008, pp.151-161.

- Dasen V., “Nains et Pygmées : Figures de l’altérité en Egypte et en Grèce anciennes”, in Prost F. et Wilgaux J. (Eds.), *Penser et représenter le corps dans l’Antiquité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, pp.95-113.

- Enyegue J. L., Sj, “Engelbert Mveng : nouvelles pistes pour une épistémologie de l’histoire”, in Akono F. X., Sj (dir.), *Engelbert Mveng : Chantre de la libération du Muntu. Relecture plurielle de son œuvre*, Yaoundé, PUCAC, 2014, pp.193-207.

- Essomba J.-M., “Le public et les recherches archéologiques au Cameroun”, in Essomba J.-M. (dir.), *L’Archéologie au Cameroun*, Actes du premier Colloque international de Yaoundé (6-9 janvier 1986), Paris, Karthala, 1992, pp.327-337.

-_____, “L’histoire ancienne du Cameroun est-elle possible ?”, in Michel M. (éd.), *La recherche en histoire et l’enseignement de l’histoire en Afrique centrale francophone*, Actes du Colloque international, Marseille, P.U.P, 1997, pp.17-34.

- Eyezo’o S., “L’enseignement de l’histoire dans le secondaire au Cameroun”, in Michel M. (éd.), *La recherche en histoire et l’enseignement de l’histoire en Afrique centrale francophone*, Actes du Colloque international, Marseille, P.U.P, 1997, pp.383-397.

-_____, “Les missionnaires chez les Béti du Sud-Cameroun d’après le R.P. Mveng et le Pasteur Cosendai”, in Servais O. et Van’t Spijker G. (dir.), *Anthropologie et missiologie XIX^e^-XX^e^ siècles. Entre connivence et rivalité*, Paris, Karthala, 2004, pp. 323-339.

-_____, “L’art chrétien africain et l’inculturation de l’évangile au Cameroun. De Max Mintsa à Engelbert Mveng”, in Pirotte J., Sappia C.et Servais O. (dir.), *Images et diffusion du christianisme. Expressions graphiques en contexte missionnaire XVI^e^-XX^e^ siècle*, Paris, Karthala, 2012, pp.127-138.

- Fage J. D., “L’évolution de l’historiographie de l’Afrique”, in Ki-Zerbo J. (éd.), *Histoire générale de l’Afrique : Méthodologie et préhistoire africaine*, Paris, Unesco/NEA, 1980, pp.45-64.

- Fanso V. G., “Commerce et hégémonie sur la côte du Cameroun (1879-1887)”, in Njeuma M. Z. (dir), *Histoire du Cameroun (XIX^e^-début XX^e^ siècle),* Paris, L’Harmattan, 1989, pp.99-133.

- Folefack E., “L’architecture du système universitaire camerounais : évolution historique et dynamique actuelle”, in Ngwé L. et De Prince Pokam H. (dir.), *L’enseignement supérieure au Cameroun depuis la réforme de 1993 : dynamiques et perspectives*, Dakar, CODESRIA, 2016, pp.31-56.

- Kaptué L., “Historiographie et enseignement de l’histoire au Cameroun. Problèmes et perspectives”, in Michel M. (éd.), *La recherche en histoire et l’enseignement de l’histoire en Afrique centrale francophone*, Actes du Colloque international, Marseille, P.U.P, 1997, pp.323-334.

- Laburthe-Tolra Ph., “L’adaptation au Cameroun de la négritude selon Senghor dans l’art du R.P. Engelbert Mveng”, in Pirotte J., Sappia C. et Servais O. (dir.), *Images et diffusion du christianisme. Expressions graphiques en contexte missionnaire XVI^e^-XX^e^ siècle*, Paris, Karthala, 2012, pp. 363-374.

- Marrou H.-I., “Qu’est-ce que l’histoire”, in Samaran Ch. (dir.), *L’Histoire et ses méthodes*, Collection Encyclopédie de la pléiade, Paris, Gallimard, 1961, pp.1-33.

- Meizoz J., “Avant-propos”, in Kaenel Ph. et al. (éd.), *« La vie et l’œuvre » ? Recherches sur le biographique*, Actes du colloque de relève organisé à l’Université de Lausanne les

8-9 novembre 2007 par la Formation doctorale interdisciplinaire, Université de Lausanne, 2008, pp.4-5.

- Michel M., "Entre fédéralisme et nationalisme : un témoignage sur les débuts de l'enseignement en Afrique francophone", in Abwa D.et al. (éds.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale,* Yaoundé, P.U.Y., 2001, Tome 1, pp.283-299.

- Mouctar Bah T., "L'œuvre d'Eldridge Mohammadou : sa contribution à l'historiographie du Cameroun", in Michel M. (éd.), *La recherche en histoire et l'enseignement de l'histoire en Afrique centrale francophone*, Actes du Colloque international, Marseille, P.U.P, 1997, pp.45-61.

-_____, "L'historiographie africaine et ses tendances", in Mouctar Bah T., *Historiographie africaine : Afrique de l'Ouest-Afrique Centrale*, chapitre 2, Dakar, CODESRIA, 2015, pp.21-30.

-_____, "Les antécédents et les fondements de l'historiographie de l'Afrique de l'ouest et du Centre", in Mouctar Bah T., *Historiographie africaine : Afrique de l'Ouest-Afrique Centrale*, chapitre 1, Dakar, CODESRIA, 2015, pp.7-19.

-_____, "Quelques figures de proue de l'historiographie", in Mouctar Bah T., *Historiographie africaine : Afrique de l'Ouest-Afrique Centrale*, chapitre 9, Dakar, CODESRIA, 2015, pp.195-226.

- Mveng E., "Signification africaine de l'art", in S.A.C. (éd.), *Colloque du premier Festival Mondial des Arts Nègres*, Paris, Présence Africaine, 1967, pp.7-22.

-_____, "Protection et conservation du patrimoine culturel. A quand le musée national du Cameroun ?", in Essomba J.-M. (dir.), *L'Archéologie au Cameroun*, Actes du premier Colloque international de Yaoundé (6-9 janvier 1986), Paris, Karthala, 1992, pp.287-293.

- Ndongo J., "L'art comme testament universel et infalsifiable de l'œuvre d'Engelbert Mveng", in Akono F. X., Sj (dir.), *Engelbert Mveng : Chantre de la libération du Muntu. Relecture plurielle de son œuvre*, Yaoundé, PUCAC, 2014, pp. 25-38.

- Njeuma M. Z., "Some Observations on the Chronology of North and Central Cameroon from Ethnographic Data", in Tardits C. (éd.), *Contribution de la recherche ethnologique à*

l'histoire des Civilisations du Cameroun, Vol.1, Paris, Édition du CNRS, 1981, pp.297-303.

- Ossama N., Sj "Père Engelbert Mveng, historien", in Akono F. X., Sj (dir.), *Engelbert Mveng : Chantre de la libération du Muntu. Relecture plurielle de son œuvre*, Yaoundé, PUCAC, 2014, pp.209-216.

- Simmel G., "Le problème du temps historique", in Simmel G. *La forme de l'histoire et autres essais, Trad. K. Winkelvoss*, Paris, Gallimard, 2004, pp.21-45.

- Thioub I., "L'espace dans les travaux des historiens de « l'École de Dakar » : entre héritage colonial et construction nationale", in Waquet J.-C. et al. (Dir.), *Les espaces de l'historien*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2000, pp.91-110.

- Vansina J., "La tradition orale et sa méthodologie", in Ki-Zerbo J. (dir.), *Histoire générale de l'Afrique. Méthodologie et Préhistoire Africaine,* Tome 1, Paris, Présence Africaine, 1986. pp.167-190.

- Veysey L., "Intellectual History and the New Social History", in Hingham J. and Conkin P. (eds), *New Directions in American Intellectual History*, Baltimore, The Johns Hopkins UP, 1979, pp.3-26

- Zelao A., "Le développement universitaire au Cameroun : Trajectoires Nord-Sud", in Simeu Kamdem M. et Schamp E. W. (éd.), *L'université africaine et sa contribution au développement local : L'exemple du Cameroun*, Paris, Karthala, 2014, pp.41-55.

2.2. Articles dans des revues

- Abbo H., Lebeuf J.-P. et Rodinson M., "Coutumes du Wandala", *Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire*, n°11, 1949, pp.471-490.

- Abbo M. et Mohammadou E., "Un nouveau manuscrit arabe sur l'histoire du Mandara", *Revue Camerounaise d'Histoire*, n°1, 1971, pp.130-174.

- Abwa D., "Plaidoyer pour l'écriture de l'histoire du Cameroun", *Ngaoundéré-Anthropos*, vol.2, 2002, pp.5-22.

-_____, “Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma”, *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n° 12, 2011, pp.19-22.

-_____, “Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba”, *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, n°16, 2ème semestre, Septembre 2014, pp.29-33.

- Adeoye Lambo T., “La place de l’art dans la vie affective de l’Africain”, *Présence Africaine*, n°60, 4e trimestre, 1966, pp.6-15.

- Baba Kaké I., “L’histoire, une dimension de l’unité ”, *Présence Africaine*, n°49, 1er trimestre, 1964, pp.64-80.

- Bahuchet S., “Les Pygmées d’aujourd’hui en Afrique centrale”, *Journal des Africanistes*, tome 61, fascicule 1, pp.5-35.

- Bakole M. “L’Université : Signification, mesure et conditions de l’Africanisation ”, *Présence Africaine*, n° LIII, 1er trimestre, 1965, pp.149-161.

- Barry B., “Rapport moral des trois années d’activités du bureau sortant de l’Association des Historiens Africains”, *Afrika Zamani*, n°5, décembre 1975, pp.66-72.

- Basto M. B., “Le Congrès de 1956, la SAC et Présence Africaine et la genèse des luttes de libération nationale des colonies portugaises : cosmopolitisme et écritures de soi”, *Présence Africaine*, n°175-176-177, 2007, pp.93-94.

- Bella A. E., “La production historienne au Cameroun à l’épreuve de la critique historique”, *Revue du CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l’Enseignement Supérieur)*, vol.1, n°5, 2015, pp.11-26.

- Boulègue J., “Raymond Mauny”, *Revue française d’histoire d’Outre-Mer*, n°305, 1994, pp.501-502.

- Bourdieu P., “L’illusion biographique”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, 1986, pp.69-72.

-_____, “Les apparatchiks de la recherche”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 141-142, 2002, pp.82-85.

- Brunschwig H., “Éditorial du n°7”, *Cahiers d’Études Africaines*, vol.2, 3e cahier, 1962, pp.337-338.

- Bury J. B., “Is history a science ?”, *Cambridge Historical Journal*, vol.2, n°2, 1927, pp.194-197.

- Chelli M., “L’évolution historique de l’organisation des recherches sur l’Afrique en URSS”, *Revue d’études comparatives Est-Ouest*, vol.8, n°1, mars 1977, pp.165-178.

- Collignon B., “L’éthique et le terrain”, *L’information géographique*, vol.74, n°1, 2010, pp.63-83.

- Coquery-Vidrovitch C., “Réflexions comparées sur l’historiographie africaniste de langue française et anglaise”, *Politique africaine* ; n°66, janvier 1997, pp.91-100.

-_____, “De la périodisation en histoire africaine. Peut-on l’envisager ? À quoi sert-elle ?”, *Afrique et histoire*, vol.2, n°1, 2004, p.31-65.

-_____, “L’historiographie africaine en Afrique”, *Revue Tiers Monde*, n°216, 2013, pp.111-127.

- Defert D., “Sur la Revue anthropologique de Londres (suite)”, *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 1ère série, tome 5, fascicule 1, 1864. pp. 852-867.

- Diouf M., “Des Historiens et des histoires, pour quoi faire ? L’Histoire africaine entre l’État et les communautés”, *Revue Canadienne des Etudes Africaines*, vol.34, n°2, 2000, pp.337-374.

- Edwards C., “Réalité ou fiction ? L’histoire à l’épreuve du postmodernisme”, *Revue européenne d’histoire*, vol. 18, n°4, 2011, pp.487-498.

- Elouga M., “Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba”, *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, n°16, 2ème semestre, Septembre 2014, pp.17-21.

- E.M., “La recherche historique au Cameroun”, *Revue Camerounaise d’Histoire*, n°1, octobre 1971, pp.217-218.

- Essomba J.-M., “Archéologie et Histoire au Sud du Cameroun. Découverte des hauts fourneaux en pays Bassa”, *Nyame Akuma*, n°26, juin 1985, pp.2-4.

-_____, “Le fer dans le développement des sociétés traditionnelles du Sud-Cameroun”, *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, Série Sciences Humaines, vol.3, n°2, Juillet 1987, pp.33-65.

-_____, “La question des « fosses » dans le contexte de l’archéologie de l’âge du fer au Sud-Cameroun”, *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n°1, 1997, pp.157-179.

-_____, “Engelbert Mveng, l’un des artisans de l’historiographie africaine”, *Héritages des Tropiques*, vol.2, n° 2, mars 2000, pp.93-110.

- Essomba Ph. B., “L’Institut des Sciences Humaines (ISH) : une histoire inachevée”, *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n°12, Nouvelle série, premier semestre, 2011, pp.220-236.

-_____, “Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma”, *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n° 12, 2011, pp.11-17.

-_____, “Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba”, *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, n°16, 2ème semestre, Septembre 2014, pp.9-15.

- Fall Y. K., “L’histoire et les historiens en Afrique contemporaine”, *Actes du Colloque de Nice*, 1986, pp.181-207.

- FALSH, “Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma”, *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n° 12, 2011, pp. 3-33.

- Fardon R., “Eldridge Mohamadou : 15 January 1934 – 18 February 2004”, *Africa. Revue de l’Institut Africain International*, vol. 74, n°4, 2004, pp.662-669.

- Farge A., “Écrire l’histoire”, *Hypothèses*, vol.7, n°1, 2004, pp.317-320.

- Ferro M., “La biographie, cette handicapée de l’histoire”, *Le Magazine littéraire*, 1989, pp.85-86.

- Guedj P. et Yala Kisukidi N., “Présentation”, *Tumultes*, n°52, 2019, pp.5-11.

- Havard J. F., “Identité(s), mémoire(s) collective(s) et construction des identités nationales dans l’Afrique subsaharienne post-coloniale”, *Cités*, n°29, 2007, pp.71-79.

- Iroko A. F., “Problèmes de périodisation en histoire africaine”, *Afrika Zamani*, n°6 et 7, décembre 1977, pp.103-140.

- Jehan D., “Mveng (R.P. Engelbert) : Les sources grecques de l’histoire négro-africaine depuis Homère jusqu’à Strabon”, *Revue française d’histoire d’outre-mer*, tome 60, n°219, 2è trimestre, 1973, pp.270-271.

- Kaba L., “Histoire africaine et idéologie”, *Afrika Zamani*, n°2, Yaoundé, avril 1974, pp.9-21.

- Kange Ewane F., “In memoria : ma gerbe au regretté Cheikh Anta Diop”, *Nomade*, numéro spécial 1/2, Paris, 1989, pp.8-17.

-_____, “L’historien Cheikh Anta Diop”, *Héritage des Tropiques*, vol.2, n°2, Yaoundé, mars 2000, pp.71-91.

- Ki-Zerbo J., “Histoire et conscience nègre”, *Présence Africaine*, n°16, octobre-novembre 1957, pp.53-69.

- Kipré P., “L’historiographie de la formation de l’État contemporain en Afrique noire : du devoir de mémoire à la construction de l’avenir”, *Présence Africaine*, Nouvelle série, n°173, 1er semestre, 2006, pp.145-160.

- Kodjo A., “La représentation du passé dans la littérature africaine pour la jeunesse”, *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, vol.11, n°2, 2008, pp.151-159.

- Lecolle M., “Le discours de Dakar. Représentations et stéréotypes dans un discours en Afrique sur l’Afrique”, *Textes et Cultures*, vol. XIX, n°1, 2014, pp.1-13.

- Le Goff J., “Comment écrire une biographie aujourd’hui”, *Le Débat*, n°54, 1989, pp.48-53.

- Lepore J., “Historians Who Love Too Much: Reflections on Microhistory and Biography”, *Journal of American History*, n°88, 2001, pp.129-144.

- Lévesque A., “Réflexion sur la biographie historique en l’an 2000”, *Revue d’histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n°1, 2000, pp.95-102.

- Lovett Elango Z., “Hommages académiques au professeur Matin Zachary Njeuma”, *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, vol.1, n° 12, 2011, pp.27-30.

- Mafa Asseu G., “L’Afrique et la Mâat : Pour une éthique existentielle”, *Rev. ivoir. anthropol. sociol. KASA BYA KASA*, n°33, 2016, pp.51-67.

- Manga Kalniga J. D. “L’encadrement scientifique au Cameroun : entre défaillances institutionnelles et déclinaison du métier universitaire”, *Émulations – Revue de sciences sociales*, n°21, 2017, pp.53-66.

- Marchand C., “Aperçu sur le contenu de l’enseignement au Cameroun sous le mandat français (1921-1939)”, *Annales de la FLSH*, n°4, Yaoundé, 1972, pp.45-55.

- Marfurt L., “ABBIA. Un jeu des Béti du Sud-Cameroun”, *Abbia : Revue culturelle camerounaise*, n°25, CEPMAE, 1971, pp.69-80.

- Mauny R., “Nations nègres et culture et l’Afrique noire précoloniale de Cheikh Anta Diop”, *Bulletin de l’IFAN*, B, n° 3-4, juillet-octobre 1960, pp.6-17.

- Maurel C., “L’histoire générale de l’Afrique de l’Unesco. Un projet de coopération intellectuelle transnationale d’esprit afro-centré (1964-1999)”, *Cahiers d’Etudes Africaines*, n°215, 2014, pp.715-737.

- Mbaye S., “Sources de l’histoire africaine aux XIX^{e} et XX^{e} siècles”, *Bibliothèque de l’École des chartes*, tome 162, 2004, pp.483-496.

- Mbembé A. “A propos des écritures africaines de soi”, *Politique Africaine*, n°77, 2000, pp.16-43.

- Mbengué Nguimè M., “Pratiques démocratiques au Cameroun actuel : étude comparée avec la période de l’accession à l’indépendance”, *Outre-mers*, tome 97, n°368-369, 2e semestre, 2010, pp.115-135.

-_____, “Académie, diplôme et marche à l’indépendance intellectuelle au Cameroun de 1961 à 2010”, *Revue du CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l’Enseignement Supérieur)*, vol.1, n°3, 2014, pp. 13-24.

- Mbock C. G. et al., “Utilisation des résultats de la recherche dans l’action publique au Cameroun”, *Revue internationale des sciences sociales*, n°179, 2004, pp.43-51.

- Michel M., “Henri Brunschwig (1904-1989)”, *Revue française d’histoire d’Outre-Mer*, n°286, 1990, pp.99-101.

- Mohammadou E., “Histoire du Cameroun par Engelbert Mveng”, *Abbia : Revue culturelle camerounaise*, n° 8, février-mars 1965, pp.171-191.

-_____, “Pour une histoire du Cameroun central : Les traditions historiques des Vouté ou Babouté”, *Abbia*, n°16, Mars 1967, pp.59-127.

-_____, “Les sources de l’exploration et de la conquête de l’Adamawa et du Bornou allemands (1893-1903) : Passarge, Dominik, Bauer”, *Paideuma,* vol. 40, 1994, pp.37-66.

- Monceaux P., “La légende des Pygmées et les nains de l’Afrique équatoriale”, *Revue Historique*, vol. 47, n°1, 1891, pp.1-64.

- Morsel J., “Les sources sont-elles « le pain de l’historien » ?”, *Hypothèses*, n°7, vol. 1, 2004, pp.271-286.

- Motaze Akam, “Le marché de l’expertise et la place du socio-anthropologique : Le chercheur en sciences sociales en Afrique. Illustrations camerounaises”, *Bulletin de l’APAD*, n°7, 1994, pp.1-11.

- Mouctar Bah T., “Le rôle de l’histoire dans les sciences sociales en Afrique : Passée, présent et futur”, *Africa Development*, vol. XIX, n°1, CODESRIA, 1994, pp.17-27.

-_____, “Mohammadou (Eldridge) : Ray ou Rey Bouba, traditions historiques de l’Adamâwa ; Mohammadou (E.) et Bassoro (Modibbo A.) : Traditions historiques d’une

cité peule du Nord-Cameroun", *Outre-Mer. Revue française d'histoire*, tome LXVII, n° 246-247, 1980, pp.182-184.

-_____, "Acteurs de l'histoire : la biographie comme genre historique et l'histoire locale", *Ngaoundéré-Anthropos*, vol. III, n° spécial 1, 1998, pp.103-110.

- Mveng E., "L'Art africain d'hier et l'Afrique d'aujourd'hui…", *Présence Africaine*, n°46, 2e trimestre, 1963, pp.35-51.

-_____, "Structures fondamentales de l'art négro-africain", *Présence Africaine*, n°49, 1er trimestre, 1964, pp.116-128.

-_____, "L'art camerounais", *Abbia : Revue culturelle camerounaise*, n°3, septembre 1963, pp.3-24.

-_____, "L'Art africain : le rythme", *Présence Africaine*, n°52, 4e trimestre, 1964, pp.104-127.

-_____, "Ngoro, nouveau site archéologique du Cameroun", *Abbia : Revue culturelle camerounaise,* n° 14-15, juillet-décembre 1966, pp.143-152.

-_____, "Archéologie Camerounaise, découverte des Poteries à Mimetala", *Bulletin de l'Association Française pour les Recherches et Études Camerounaises*, Bordeaux, Tome 3, 1968, pp. 39-41.

_____, "Archéologie Camerounaise : Mvolyé", *Revue Camerounaise d'Histoire*, n° 1, octobre 1971, pp.123-127.

-_____, "Synode africain, prolégomènes pour un concile africain", *Concilium*, n°239, 1992, pp. 149-169.

- Ndaywel è Nziem I., "L'historiographie congolaise. Un essai de bilan", *Civilisations : Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, vol.54, n°1-2, 2006, pp.237-254.

- Njeuma M. Z., "Uthman Dan Fodio and the Origin of Jihad in Cameroon Hinterland 1809-1847", *Afrika Zamani*, n°3, 1974, pp.51-68.

-_____, “Imperialism of Knowledge : The Fulbe factor in Northern Cameroon”, *Revue Ngaoundéré-Anthropos*, vol.2, 1997, pp.1-18.

- N’Sougan Agblemagnon F., “1er Congrès International des Africanistes (Accra, 10-18 décembre 1962)”, *Revue française de Sociologie*, 4e année, n°2, 1963, p.207.

- Nyerere J. K., “The University in a developing society”, *Présence Africaine*, n°61, 1er trimestre, 1967, pp.3-10.

- Nzemeke A. D., “African historian and the quality of his sources”, *Afrika Zamani*, n°20 et 21, juillet 1989, pp.34-46.

- Obenga Th., “Méthode et conception historiques de Cheikh Anta Diop”, *Présence Africaine*, n°74, 2è trimestre, 1970, pp.3-28.

-_____, “Nouveaux acquis de l’historiographie africaine”, *Éthiopiques*, n° 27, juillet 1981, pp.33-38.

- Ofusu-Appiah L. H., “Réflexions sur les universités africaines”, *Présence Africaine*, n°36, 1er trimestre, 1961, pp.71-78.

- Olivier de Sardan J.-P., “La politique du terrain”, *Enquête*, n°1, 1995, pp.72-91.

- Omgba R. L., “Hommage au Professeur Joseph-Marie Essomba”, *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, n°16, 2ème semestre, Septembre 2014, pp.5-7.

- Owona A., “La naissance du Cameroun (1884-1914)”, *Cahiers d’Etudes Africaines*, vol.13, n°49, 1973, pp.16-36.

- Owona Ntsama J., “Humanisme et conscience historique ou les voies de l’afro-renaissance chez Engelbert Mveng”, *Patrimoine*, n°0036, avril 2003, pp.1-14.

- Perrot C.-H. et Mouctar Bah T., “Eldridge Mohammadou”, *Cahiers d’Etudes Africaines*, n°176, 2004, pp.741-744.

- Person Y., “Traditions orales et chronologie”, *Cahiers d’Etudes africaines*, n°7, 1962, pp.462-476.

- Piketty G., “La biographie comme genre historique ? Étude de cas”, *Vingtième siècle. Revue d’histoire*, n°63, 1999, pp.119-126.

- Ploye F., “À l’écoute du passé. Une compilation des archives de Radio France Internationale retrace quarante années d’histoire africaine. Utile et passionnant”, *Jeune Afrique*, n°2241, 2003, pp.122-130.

- Pulman B., “Pour une histoire de la notion de terrain”, *Gradhiva : Revue d’histoire et d’archives de l’anthropologie*, n°5, 1988, pp.21-30.

- Robillard M. et Bahuchet S., “Les Pygmées et les autres : terminologie, catégorisation, politique”, *Journal des Africanistes*, tome 82, fascicule 1, 2ème trimestre, 2013, pp.15-51.

- Rodinson M., et Lebeuf J.-P., “L’origine et les souverains du Mandara”, *Bulletin de l’Institut Français d’Afrique Noire*, Série B, n°18, 1956, pp.227-255.

- S.A.C., “1er Pré-Colloque du 3e Festival Mondial des Arts Nègres”, *Présence Africaine*, n°117-118, 1er et 2e trimestre, 1981, pp.5-8.

- Seignobos C., “Eldridge Mohammadou (1934-2004)”, *Journal des Africanistes*, tome 75, fascicule 1, 3ème trimestre, 2005, pp.299-306.

- Seignobos R., “L’autre Éthiopie : la Nubie chrétienne et la croisade (XIIe et XIVe siècles)”, *Annales d’Éthiopie*, n°27, 2012, pp.49-69.

- Siran J.-L., “Mohammadou, Eldridge. – Traditions historiques des peuples du Cameroun Central, Vol.2”, *Cahiers d’Études Africaines*, vol.34, n°133-135, 1994, pp.508-510.

- Taguem Fah G. L., “Questionnement épistémologique, débat historiographique et pratique historienne : Considérations générales sur un demi-siècle de production de l’Histoire du Cameroun”, *African Humanities*, vol. II et III, Septembre 2017, pp.17-55.

- Tamsir Niane D., “Le Congrès de 1956 : un programme d’action pour le monde noir”, *Présence Africaine*, nouvelle série, n°175-177, 2008, pp.26-32.

- Tchala Abina F., “Requiem pour l’ISH ou la fin de l’approche pluridisciplinaire inter-institutionnelle au Cameroun”, *Bulletin de l’APAD*, n°3, 1992, pp.1-3.

- Trevor-Roper H., “The Rise of Christian Europe”, *The Listener*, vol.17, n°2, november 1963, pp.871-895.

- Triaud, J.-L. “Claude-Hélène Perrot (1928-2019)”, *Journal des Africanistes*, n°89, 2019, pp.193-195.

- Verhaegen B. “L’université et les étudiants (sociologie d’une grève)”, *Présence Africaine*, n°52, 4ème trimestre, 1964, pp.128-142.

- Von Duisburg A., “Zur Geschichte der Sultanate Bornu und Wandala (Mandara)”, *Anthropos*, n°22, 1927, pp.187-196.

- Vossart J., “Histoire du sultanat du Mandara. Province de l’empire du Bornou”, *Études camerounaises*, n°35-36, 1952, pp.19-52.

- Wade A., “Examen critique des méthodes pédagogiques”, *Présence africaine*, n°7, mai-juin 1956, pp.56-73.

3. Mémoires et Thèses

3.1. Mémoires

- Boto S. I., “L’Institut des Sciences Humaines et sa contribution à la production historique au Cameroun : 1974-1991”, Mémoire de DIPES 2 en Histoire, ENS de Yaoundé, Université de Yaoundé I, 2016.

- Bouopda A., “La genèse de l’enseignement supérieur au Cameroun (1945-1965)”, Mémoire de Master en Histoire contemporaine de l’Afrique, IMAF, Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, 2016.

- Essian Simvem E., “L’apport de l’archéologie à l’histoire du Sud-Cameroun”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, FLSH, Université de Yaoundé, 1981.

- Etaka Tsayem F., “Le Cameroun face à la question transnationale du vocabulaire discriminant en milieux urbains : Étude menée auprès des Jeunes de la ville de Yaoundé”, Mémoire de Master en Relations Internationales / Coopération Internationale et Coopération Décentralisée pour le Développement, IRIC, Université de Yaoundé II, 2018.

-_____, “Les acteurs camerounais de l’historiographie camerounaise : Cas d’Engelbert Mveng, de Martin Zachary Njeuma et de Fabien Kange Ewane (1961-1993)”, Mémoire de Master en Histoire, FALSH, Université de Yaoundé 1, 2018.

- Mbembé A., “La vie quotidienne dans le maquis du Sud-Cameroun de 1955 à 1960”, mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé, 1980.

- Mouyoula P., “Aux sources de l’histoire africaine, la religion traditionnelle”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, FLSH, Université de Yaoundé, 1990.

3.2. Thèses

- Bella A. E., “L’institution universitaire au Cameroun : Dynamiques, Ruptures et Permanences d’une réalité plurielle. Des origines à 2001”, T.1, Thèse de Doctorat/Ph. D. en Histoire, FALSH, Université de Yaoundé I, 2010.

- Mveng E., “Les sources grecques de l’histoire négro-africaine depuis Homère jusqu’à Strabon”, Thèse de Doctorat d’État en Histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Paris-Sorbonne, 1970.

- Nkada Mvondo J. R., “Les revues internationales au Cameroun et la valorisation des cultures africaines : Les cas Abbia - Afrika Zamani - Ozila (1961-2001)”, Thèse de Doctorat/Ph. D. en Histoire, FALSH, Université de Yaoundé I, 2024.

4. Rapports reliés

- Centre ORSTOM de Yaoundé, *Dictionnaire des villages de Kribi*, 2e édition, Sciences Humaines, n°54, Octobre 1969.

- GTES, “La réforme d’un système national d’enseignement supérieur : L’exemple du Cameroun”, Rapport du Groupe de Travail sur l’Enseignement Supérieur de l’ADEA, Washington, juillet 1999, pp.1-25.

- Kange Ewane F., “Engagement religieux et engagement politique pour le développement”, Rapport de la conférence donnée à l’Institut Goethe de Yaoundé le 21 avril 1993, pp.1-16.

-_____, “De la transmigration des âmes et de la réincarnation en Afrique ou le défi à l’incroyance des croyants chrétiens – le temps des interpellations”, Rapport du séminaire interdisciplinaire organisé à la Faculté de Théologie protestante de Yaoundé du 27 février au 04 mars 1995, pp.1-13.

- Programme National de Développement Participatif (PNDP), *Plan Communal de Développement de Mvengue*, Yaoundé, Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation, Décembre 2013.

5. Dictionnaires édités et guides méthodologiques

5.1. Dictionnaires édités

- Dictionnaire Le Nouveau Littré de la langue française, Paris, Éd. Garnier, Novembre 2004.

- Dictionnaire Le petit Larousse Illustré 2008, Paris, Éd. Larousse, Juillet 2007.

- Dictionnaire Hachette, Paris, Éd. Hachette, 2009.

- Dictionnaire Le Nouveau Petit Robert de la langue française. Edition entièrement revue et amplifiée du Petit Robert, 2011, Paris, Éd. Millésime, 2013.

- Dortier J.-F. (dir.), *Le dictionnaire des sciences sociales*, Paris, Éd. Sciences Humaines, 2013.

- Echaudemaison C.-D. (dir.), *Dictionnaire d’économie et de sciences sociales*, 7è édition revue et augmentée, Paris, Nathan, 2006.

5.2. Guides méthodologiques

- Département d’histoire de la FALSH de l’Université de Yaoundé I, *Guide méthodologique pour la rédaction des thèses, mémoires, ouvrages et articles*, Yaoundé, CEPER, 2006.

- Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l’Université de Yaoundé I, *Normes de présentation et d’évaluation des mémoires et des thèses*, Yaoundé, Imprimerie Les Grandes Éditions, 2011.

- St-Georges V. et Vallières G., *Guide méthodologique en Histoire*, 1ère édition, Département d'histoire, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, 2019.

II- SOURCES

1. Sources d'archives et autres textes

1.1. Archives Nationales de Yaoundé (ANY)

- ANY, J.O.R.F.C, Décret n°61-65 du 25 avril 1961 portant création d'un Institut National d'Études Universitaires (INEU).

- ANY, J.O.R.F.C., Décret n°62-DF-84 du 12 mars 1962 portant réorganisation du Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Professionnelle.

- ANY, J.O.R.F.C., Décret n°62-DF-289 du 26 juillet 1962, portant création et organisation de l'Université Fédérale du Cameroun.

- ANY, J.O.R.F.C., Décret n°62-DF-371 du 8 octobre 1962, fixant le régime des études pour les diplômes de licences de lettres et de sciences humaines délivrés par l'Université Fédérale du Cameroun.

- ANY, J.O.R.F.C., Décret n°62-DF-372 du 8 octobre 1962, précisant la liste des établissements d'enseignement supérieur qui composent l'Université Fédérale du Cameroun.

- ANY, J.O.R.F.C., Ordonnance n°62/OF/18 du 12 mars 1962, portant répression de la subversion au Cameroun.

- ANY, J.O.C, Décret n°73-326 du 23 juin 1973 modifiant la dénomination de l'Université Fédérale du Cameroun, de l'École Fédérale Supérieure d'Agriculture et de l'École Fédérale Supérieure Polytechnique.

- ANY, J.O.C, Décret n° 93/036 du 29 janvier 1993, portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I.

ANY, J.O.C., Décret n°88/1328 du 28 septembre 1998 portant organisation, régime des études et statut de l'ENS.

1.2. Archives de l'Imprimerie Nationale (A.I.N.)

A.I.N., JORFC, Décret n°62-DF-364 du 2 octobre 1962, portant création du Conseil de la Recherche Scientifique et Appliquée des Études et Enquêtes.

- A.I.N., JORFC, Loi n°65-LF-5 du 22 mai 1965, portant création de l'Office national de la recherche scientifique et technique.

- A.I.N., JORUC, Décret n°74-538 du 6 juin 1974, portant application de la loi n°65-LF-5 du 22 mai 1965, créant l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique.

- A.I.N., JORUC, Décret n°76-116 du 16 mars 1976, portant réorganisation de l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST).

- A.I.N., JORUC, Décret n°76-121 du 16 mars 1976, portant organisation de l'institut des sciences humaines.

- A.I.N., JORUC, Décret n°79-495 du 4 décembre 1979, portant organisation de la Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique.

- A.I.N., JORUC, Décret n°80-275 du 18 juillet 1980, portant statut des chercheurs.

1.3. Archives non Classés de la FALSH-Université de Yaoundé I (ANCFALSH-UYI)

- ANCFALSH-UYI, Arrêté n°7/E1/MEJEC/ES du 12 février 1969 portant création des départements à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

- ANCFALSH-UYI, Annuaire de l'UFC portant sur le personnel enseignant, année universitaire 1971-1972.

- ANCFALSH-UYI, Arrêté n°13/0087/MINESUP/SG/CJ/UYI du 31 janvier 2013, portant création des Centres de Recherche et de Formation Doctorale (CRFD) à l'Université de Yaoundé I.

1.4. Autres textes

- Décision n°00152/MINAC/SG/DLL du 16 décembre 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Comité Scientifique élargi chargé de la rédaction de l'Histoire Générale du Cameroun.

- Décision n°00151/MINAC/SG/DLL du 16 décembre 2021 portant désignation des Directeurs des volumes de l'Histoire Générale du Cameroun.

- Lettre Daniel Abwa : Appel à communication a/s de l'ouvrage intitulé « La réécriture de l'Histoire du Cameroun par les Camerounais ».

2. Sources électroniques

- Adama H. et al., "Eldridge Mohammadou (1934-2004)", *Vestiges : Traces of Record*, vol. 5, 2019. [En ligne], disponible sur http://vestiges-journal./, consulté le 21 juillet 2021 à 08h10 min.

- Bouraima Z., « La place de l'Afrique dans l'Histoire et dans le monde ». [En ligne], disponible sur : *http://www.fondationki-zerbo.org/IMG/pdf/CONFERENCE_ZAKARI-2.pdf*, consulté le 17 avril 2018 à 21h38 min.

- Butel P., "Philip D. Curtin, The Rise and Fall of the Plantation Complex, Essays in Atlantic History", *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 47e année, n°4-5, 1992, pp.936-938. [En ligne], disponible sur https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1992_num_47_4_279085_t1_0936_0000_001, consulté le 19 juin 2022 à 07h54 min.

- "Cheikh Anta Diop", *Encarta* ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, 2009. [DVD].

- "Chronique de l'I.H.E.O.M.)", *La Revue administrative*, 15ème année, n°85, Janvier-Février 1962. [En ligne], disponible sur https://www.jstor.org/stable/40763498, consulté le 22 juillet 2021 à 05h55min.

- "Chronologie", *Encarta* ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, 2009. [DVD].

- Cohen W. B., "Français et Africains : L'Afrique vue par les Européens". [En ligne], disponible sur : *http://les.traitesnegrieres.free.fr/03_esclavage_vue_par_les_europeens.html.,* consulté le 09 juin 2018 à 09h52 min.

- Darrigol A., “Les congrès internationaux des écrivains et artistes noirs (1956 et 1959)”, HistoireEngagee.ca, (8 décembre 2016), [en ligne], disponible sur http://histoireengagee.ca/?p=5993, consulté le 25 juin 2020 à 17h06 min.

- De Ceccatty M., “Les missions de l’Université et leur fonction sociale”, *Esprit*, n°328 (5/6), 1964, pp.768-775. [En ligne], disponible sur http://www.jstor.org/stable/24256823, consulté le 27 juin 2022 à 02h33 min.

- De Moraes Farias P.F. et al., “J.D. Fage (1921-2002)”, *History in Africa*, vol.30, 2003, pp.1-9. [En ligne], disponible sur http://www.jstor.org/stable/3172079, consulté le 20 juin 2021 à 03h15 min.

- *Dictionnaire Encarta* ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, 2009. [DVD].

- *Dictionnaire Encyclopædia Universalis 2011*, Paris, 2010. [DVD].

- Fauvelle F.-X., “La périodisation de l’histoire africaine”, cours du vendredi 08 mai 2020, [en ligne], disponible sur https://www.aphg.fr, consulté le 03 septembre 2021 à 09h31min.

- Fernandes, “Histoire et mémoire au Cameroun”, Appel à contribution, *Calenda*, publié le mardi 21 février 2017. [En ligne], disponible sur https://calenda.org/393735., consulté le 25 avril 2021 à 02h18 min.

- Fogou A., “Histoire, conscience historique et devenir de l’Afrique : revisiter l’historiographie diopienne”, *Fondation Maison des Sciences de l’Homme*, n°60, Janvier 2014. [En ligne], disponible sur https://halshs.archives-ouvertes.fr/ halshs-00937555, consulté le 14 août 2023 à 17h09 min.

- Fonlon B., “Rencontre des Africanistes au Ghana”. [En ligne], disponible sur http://www.vestiges-journal.info/Abbia/Abbia_2_1963/Abbiav2n6.pdf, consulté le 25 mai 2020 à 19h35min.

- Gaillard J. et Khelfaoui H., “La science au Cameroun”, rapport d’étude sur la science en Afrique à l’aube du 21ème siècle, sous la direction de Waast R. et Gaillard J., Institut de Recherches pour le Développement (IRD), Décembre 2000. [En ligne], disponible sur https://www.researchgate.net/publication/282170268_La_science_en_Afrique_a_l’aube_du_21eme_siecle_la_science_au_Cameroun, consulté le 23 juin 2022 à 04h08 min.

- Grandi E. et Ruiz E., “Ce que le numérique fait à l’historien.ne”, *Diacronie*, n°10, Février 2012. [En ligne], disponible sur http://journals.openedition.org/diacronie/2780, consulté le 15 août 2023 à 01h05 min.

- Hirsch B., “Transmettre l’histoire de l’Afrique”, *Afriques* [En ligne], Débats et lectures, mis en ligne le 27 juillet 2015. Disponible sur http://journals.openedition.org/afriques/1698, consulté le 03 mai 2018 à 11h47 min.

- *https://ma.prehistoire.free/blombos.htm* [archives], consulté le 10 février 2014 à 19h42 min.

-https://www.google.cm/search?q=google&ie=utf-8&oe=utf-8&rls=org.mozilla:fr:official&client=firefoxa&channel=sb&gws_rd=cr&ei=Itr1U63dB4iN7Qa_xIFA#channel=sb&q=engelbert+mveng&rls=org.mozilla:fr:official., consulté le 18 août 2017 à 21h53 min.

- *https://www.contrepointphilosophique.ch*, consulté le 26 août 2017 à 19h40 min.

- *https://www.idref.fr/028163141*, consulté le 04 septembre 2017 à 21h42 min.

-*https://books.google.fr/books?id=iPa2-FtffvcC&pg=PA37&lpg=PA37&dq=Engelbert+MVENG,+Y+a-t-il+une+identit%C3%A9+culturelle+camerounaise+?&source=b1&ots=fQNvTKLmdJ&sig=9QDHNxTJYjILDq_D_TtrYdsjujk&hl=en&sa=X&ei=0A8SUs_aK5Kw7AbDp4CACA&ved=0CC8Q6AEwAA#v=onepage&q=Engelbert%20MVENG%2C%20Y%20a-t-il%20une%20identit%C3%A9%20culturelle%20camerounaise%20%3F&f=false*, consulté le 06 février 2018 à 16h13 min.

- *https://www.wikipédia/wiki/historiographie.html*, consultée le 14 mai 2018 à 22h57min.

- *https://www.wikipédia/wiki/historiographie.html*, consulté le 02 septembre 2019 à 06h47 min.

- http://www.northwestern.edu/african-studies/publications/WILKS%20PAPER-8-3-11.pdf, consulté le 11 août 2020 à 06h41 min.

- *https://fr.m.wikipedia.org/wiki/helene_d_almeida-topor*, consulté le 25 janvier 2021 à 11h22 min.

- https://www.Icom-unesco-cameroun.org, site consulté le 23 juillet 2021 à 11h27 min.

- "Inculturation", *Encarta* ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, 2009. [DVD].

- Kounkou C., « L'ontologie négative de l'Afrique », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 198-199-200/2010, disponible sur http://journals.openedition.org/etudesafricaines/16349, consulté le 02 juin 2021 à 10h44 min.

- "L'école des Annales", *Encarta* ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, 2009. [DVD].

- Larané A., "Karl Marx (1818-1883). Das Kapital", *Herodote.net. Le média de l'histoire*, pp.1-3. [En ligne], disponible sur https://www.herodote.net/Das_Kapital-synthese-256.php, consulté le 07 juillet 2024 à 8h43min.

- Larousse P., "Grand Dictionnaire universel du XIX^{e} siècle, 1866-1876", in *Encarta* ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, 2009. [DVD].

- Lévy-Dumoulin O., « Périodisation, histoire », *Encyclopædia Universalis*. [En ligne], disponible sur : *http://www.universalis.fr/encyclopedie/periodisation-histoire/*, consulté le 06 septembre 2017 à 21h45min.

- Martin O., "Une étude des institutions de la recherche en histoire, philosophie et sociologie des sciences", *La revue pour l'histoire du CNRS*, n°13, 2005, pp.1-10. [En ligne], disponible sur http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1614, consulté le 12 août 2023 à 11h55 min.

- Meyolo J. N., "Ce que je pense du Comité Scientifique pour la rédaction de l'Histoire Générale du Cameroun mis en place par le Ministre des Arts et de la Culture", Cameroun Actuel, 20 janvier 2022. [En ligne], disponible sur https://camerounactuel.com/ce-que-je-pense-du-comite-scientifique-pour-la-redaction-de-lhistoire-generale-du-cameroun-mis-en-place-par-le-ministre-des-arts-et-de-la-culture/, consulté le 26 juillet 2022 à 09h55 min.

- Mintoogue Y., "La recherche scientifique au Cameroun : essai d'histoire et de mémoire", in Eboussi Boulaga F. (dir.), *Contribution à la rédaction d'un Rapport de synthèse sur l'élaboration d'un plan directeur de la recherche au Cameroun*, mai 2010. [En ligne],

disponible sur http://www.academia.edu/10289953/La_recherche_scientifique_au_Cameroun_essai_d_histoire_et_de_m%C3%A9moire, consulté le 28 juillet 2021 à 04h27 min.

- Ngagoum E. F., "Le Cameroun d'hier à aujourd'hui : état des lieux d'un Etat-nation sexagénaire", Appel à contribution, *Calenda*, publié le lundi 15 juin 2020, [En ligne], disponible sur https://calenda.org/775304, consulté le 27 août 2021 à 15h47min.

- Nkemjika Chimee I., "L'historiographie africaine et les défis de la périodisation européenne : un commentaire historique", in *TRAFO – Blog for Transregional Research*, 06.04.2021. [En ligne], disponible sur https://trafo.hypotheses.org/26846, consulté le 30 juin 2021 à 06h47 min.

- Perrot C.-H. et Ba I., "Jean Boulègue (1936-2011)", *Outre-mers*, Tome 98, n° 372-373, 2e semestre, 2011, pp.331-336. [En ligne], disponible sur https://www.persee.fr/doc/outree_1631-0438_2011_num_98_372_4777, consulté le 07 juillet 2021 à 07h24 min.

- "Religion", *Encarta* ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation, 2009. [DVD].

- Russo F., "L'histoire des sciences", *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*, n°7, 1960, pp.209-231. [En ligne], disponible sur https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1960-07-0209-001, consulté le 08 août 2023 à 05h07 min.

- Sawa J. R., "Ligue des intellectuels africains", in *http://www.AllAfrica.com*, édition du 03 août 2013, consulté le 04 avril 2017 à 17h 48 min.

- Ségnou E., "Le nationalisme dans le programme et manuels d'histoire : réalités et enjeux". HistoireEngagee.ca (16 avril 2014), [en ligne], disponible du http://histoireengagee.ca/?p=4178, consulté le 27 août 2021 à 10h26 min.

- Seignobos C., *Biographie succincte d'Eldridge Mohammadou*, Réseau Méga-Tchad, 2011. [En ligne], disponible sur http://lah.soas.ac.uk/projects/megachad/divers.html, consulté le 20 juillet 2021 à 16h05 min.

- Stewart Ch. C., "John Owen Hunwick", *Islamic Africa*, vol.7, n°1, 2016, pp.1-3. [En ligne], disponible sur https://www.jstor.org/stable/90017584, consulté le 17 juillet 2021 à 02h50 min.

- Tadajeu Kenfack U., "La Société Camerounaise d'Histoire est née !", [en ligne], disponible sur https://tamaafrika.mondoblog.org, consulté le 14 juin 2021 à 23h01 min.

- Talla J.-B. et al., " Engelbert Mveng : Itinéraire prométhéen d'un prophète incompris", in *Patrimoine*, n°0013, avril 2001. [En ligne], disponible sur :*https://www.google.cm/search?q=google&ie=utf8&oe=utf8&rls=org.mozilla:fr:official&client=firefoxa&channel=sb&gws_rd=cr&ei=Itr1U63dB4iN7Qa_xIFA#channel=sb&q=engelbert+mveng&rls=org.mozilla:fr:official*, consulté le 18 août 2017 à 15h33 min.

- Tchumtchoua E., "Douala : histoire et patrimoine", Appel à contribution, *Calenda*, publié le jeudi 23 juin 2011. [En ligne] disponible sur https://calenda.org/204842, consulté le 07 août 2023 à 16h08 min.

- Triaud J.-L., "John O. Hunwick, Sharî'n in Songhay. The Replies of Al-Maghîlî to the Questions of Askia al-hâjj Muhammad", *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, 43e année, n°6, 1988, p.1378. [En ligne], disponible sur www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1988_num_43_6_283562_11_1378_0000_001, consulté le 06 août 2020 à 7h55min.

- Wulf N., "Biographie et histoire dans la jeune République. Réflexions méthodologique", *Transatlantica*, [En ligne], 1|2002, mis en ligne le 30 juin 2006, disponible sur http://journals.openedition.org/transatlantica/392, consulté le 29 avril 2021 à 17h26 min.

3. Sources orales

Noms et Prénoms	Genre	Âge	Fonction ou Statut	Lieu et date de l'entretien
Abéga Prosper	M	82 ans	Prêtre retraité	Yaoundé, 19 juillet 2014
Abwa Daniel	M	68 ans	Historien	Yaoundé, 06 octobre 2021
Asombang Neba'ane Raymond	M	61 ans	Archéologue	Yaoundé, 15 novembre 2017

Azeufack Philippe	M	81 ans	Frère jésuite	Yaoundé, 20 août 2018
Bella Achille Elvice	M	44 ans	Historien	Yaoundé, 03 août 2017
Béténé Pierre Lucien	M	77 ans	Prêtre retraité	Yaoundé, 17 août 2019
Betobo Bokagne Edouard	M	55 ans	Historien	Yaoundé, 06 juillet 2021
Efoua Mbozo'o Samuel	M	62 ans	Historien	Yaoundé, 10 octobre 2014
Elouga Martin	M	63 ans	Archéologue	Yaoundé, 11 mai 2017
Eloundou Eugène Désiré	M	58 ans	Historien	Yaoundé, 16 février 2017
Enokenwa Tanyi Anderson	M	57 ans	Historien	Yaoundé, 07 juin 2017
Essomba Philippe Blaise	M	67 ans	Historien	Yaoundé, 16 juillet 2021
Eyezo'o Salvador	M	64 ans	Historien	Yaoundé, 11 avril 2020
Fanso Verkijika Godfrey	M	73 ans	Historien	Yaoundé, 19 août 2019
Fomin Stephen Denis Efuetkeng	M	60 ans	Historien	Yaoundé, 08 mai 2017
Idrissou Alioum	M	50 ans	Historien	Yaoundé, 08 avril 2019
Kange Ewane Fabien	M	85 ans	Historien	Yaoundé, 23 avril 2016 ; 15 avril et 11 août 2017
Kpwang Kpwang Robert	M	56 ans	Historien	Yaoundé, 17 septembre 2020
Madiba Essiben Antoine	M	73 ans	Historien	Yaoundé, 27 avril 2018
Mayi Thérèse	F	60 ans	Enseignant retraitée	Yaoundé, 16 avril 2020
Messi Thomas	M	46 ans	Enseignant	Yaoundé, 17 mars 2018
Messina Jean-Paul	M	64 ans	Historien	Yaoundé, 25 juillet 2021

Mouctar Bah Thierno	M	77 ans	Historien	Dakar, 17 janvier 2020
Ndobegang Michaël	M	63 ans	Historien	Yaoundé, 18 juin 2020
Ngongo Louis Paul	M	82 ans	Prêtre retraité	Yaoundé, 23 septembre 2014
Njoh Mouellé Ebénézer	M	82 ans	Philosophe	Yaoundé, 10 juillet 2020
Ntoné Kouo Martin	M	77 ans	Historien	Douala, 17 août 2016
Onomo Etaba Roger Bernard	M	52 ans	Historien	Yaoundé, 15 mai 2019
Ossah Mvondo Jean Paul	M	61 ans	Archéologue	Yaoundé, 21 novembre 2019
Tague Kakeu Alexis	M	52 ans	Historien	Yaoundé, 13 novembre 2022
Taguem Fah Gilbert Lamblin	M	55 ans	Historien	Yaoundé, 03 septembre 2021
Tanga Onana Joseph	M	62 ans	Historien	Yaoundé, 26 mars 2020
Tchouala Barnabé	M	67 ans	Enseignant retraité	Bafoussam, 18 janvier 2018
Temgoua Albert Pascal	M	58 ans	Historien	Yaoundé, 21 juin 2017
Tollo Cyrille Eloi	M	45 ans	Archéologue	Yaoundé, 11 mai 2017
Zouya Mimbang Lucie	F	62 ans	Chercheur	Yaoundé, 09 avril 2019

INDEX

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

ABEGA, Prosper, iii, 29, 30, 96, 123, 241, 243, 469

ABU SAÏD, 174

ABWA, Daniel, iii, 3, 16, 21, 83, 150, 155, 163, 164, 191, 248, 255, 257, 261, 262, 263, 264, 265, 274, 275, 282, 291, 305, 306, 307, 308, 313, 314, 315, 318, 334, 339, 340, 349, 436, 448, 449, 464, 469

ADAMA, Hamadou, 137, 138, 139, 141, 145, 253, 314, 435, 464

ADAMA, Modibbo, 210, 211, 212, 225

ADE AJAYI, Jacob Festus, 63, 70

ADEAGBO AKINJOGBIN, Isaac, 70

ADEOYE LAMBO, Thomas, 179, 450

ADJI, Taïmou, 255

ADLER, Max, 54

ADU BOAHEN, Albert, 17, 63

AFIGBO, Adiele Eberechukwu, 74, 436

AGATHARCHIDE DE CNIDE, 128, 176, 338

AGULHON, Maurice, 244

AHIDJO, Ahmadou, 86, 87, 141, 174, 247, 436

AKONO, François Xavier, 7, 13, 115, 120, 121, 126, 158, 171, 435, 445, 447, 448

AL IDRISSI, 174

AL MAKRISI, 174

AL YAKOUBI, 174

ALIOUM, Idrissou, iii, 272, 470

ALTBACH, Philip G., 82, 445

ALTHUSSER, Louis, 54

ALY DIENG, Ahmady, 48, 56, 436

AMENGUAL, Michel, 169, 436

AMIN, Samir, 56

AMOUGOU, Jean, 120

APOLLODORE, 176

ARAMBASIN, Nella, 290, 446

ARISTOTE, 26, 43

ARMENGAUD, André, 52

ARON, Raymond, 9, 436

ASOMBANG NEBA'ANE, Raymond, 114, 163, 181, 234, 242, 277, 469

ATANGANA NTSAMA, Charles, 241

ATANGANA, Christiane, 114, 232

ATANGANA, Engelbert, 85, 436

AUGÉ, Marc, 69

AYISSI, Lucien, 261

B

BABA KAKÉ, Ibrahima, 17, 46, 56, 60, 61, 63, 171, 189, 190, 299, 436, 450

BADEN POWELL, Robert, 138

BADIE, Bertrand, 283, 437

BAHUCHET, Serge, 222, 293, 450, 458

BAKER, Joséphine, 72

BALDWUIN, James, 72

BARLEY, Nigel, 251

BARRY, Boubacar, 259, 450

BARTH, Henry, 192

BARTHES, Roland, 280, 318, 437

BASTO, Maria Benedita, 71, 450

BAUER, Fritz, 252, 345

BAUER, Otto, 54

BECKER, Carl Lotus, 10, 437

BEGOUMENIE, Bertrand, 271

BELA, Bienvenu Cyrille, 277

BELLA, Achille Elvice, iii, 17, 79, 80, 83, 87, 88, 89, 90, 94, 96, 98, 123, 271, 297, 305, 319, 450, 460, 470

BEMONT, Charles, 49

BERNSTEIN, Eduard, 54

BERR, Henri, 2, 52

BETENE, Pierre Lucien, iii, 29, 30, 149, 470

BETOBO BOKAGNE, Edouard, iii, 97, 271, 298, 470

BIDIMA, Jean-Godefroy, 312, 318, 437

BIDOUNG MKPATT, Pierre Ismaël, 315

BINET, Jacques, 45

BIRMINGHAM, David, 68

BIYA, Paul, 7, 174

BIZIERE, Jean Maurice, 96

BLUM, Françoise, 56, 445

BONAPARTE, Napoléon, 49

BONNECHERE, Pierre, 301, 446

BOSTON, J.S., 192

BOT BA NJOCK, Henri Marcel, 96

BOTO, Sonia Inès, 113, 114, 459

BOUCHARD, Pierre-François-Xavier, 197

BOUCHAUD, Joseph, 45, 242

BOUHAÏK-GIRONES, Marie, 301, 446

BOULÈGUE, Jean, 63, 64, 65, 450, 468

BOUOPDA, Alexandrine, 80, 81, 82, 83, 85, 459

BOURAIMA, Zakari, 43, 464

BOURDE, Guy, 2, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 244, 437

BOURDIEU, Pierre, 289, 317, 450

BOUTARIC, Edgar, 49

BOUTRAIS, Jean, 251, 253

BRAUDEL, Fernand, 3, 52

BRÜHL, Lévy, 53

BRUNSCHWIG, Henri, 17, 38, 39, 63, 64, 65, 294, 451, 455

BRUTSCH, Jean-René, 45

BUISSON, Emile-M., 182, 242

BUOBAKU, Saburi, 70

BURGHARDT DUBOIS, William Edward, 25

BURLAUD, Antony, 56, 446

BURY, John Bagnell, 10, 451

BUTEL, Paul, 67, 464

BWELE, Guillaume, 6, 96, 437

C

CALLIMAQUE DE CYRENE, 176

CAPELLE, Jean, 84, 437

CARBONELL, Charles-Olivier, 12, 437

CARR, Edward Hallet, 10

CESAIRE, Aimé, 44, 55, 72, 170, 437

CHAMPOLLION, Jean-François, 197, 241

CHATAP EKINDI, Odile, 114

CHAUNU, Pierre, 52

CHELLI, Milena, 70, 450

CHEM-LANGHËË, Bongfen, xii, xiii, 8, 97, 273, 299, 329

CHIABI, Emmanuel, 114

CLAPPERTON, Hugh, 192

COHEN, William B., 44

COLLIARD, Claude-Albert, 6, 437

COLLIGNON, Béatrice, 304, 451

COLLINGWOOD, Robin George, 10, 437

COMMAGER, Henry Steele, 10, 318, 437, 444

COMTE, Auguste, 49

CONKIN, Paul, 290, 291, 449

COPANS, Jean, 56

COQUERY-VIDROVITCH, Cathérine, 2, 17, 56, 58, 63, 64, 65, 70, 185, 186, 295, 451

CORNEVIN, Marianne, 68

CORNEVIN, Robert, 68, 189, 247, 437

COUPLAND, Reginald, 40

CRIAUD, Jean, 38, 45, 173, 202, 242, 438

CROCE, Benedetto, 10, 438

CROWDER, Michael, 68, 70

CURTIN, Philip Deamond, 63, 67, 71, 464

D

D'ALMEIDA-TOPOR, Hélène, 63, 66

DAN FODIO, Ousman, 193, 211

DARRIGOL, Adeline, 72, 73, 465

DARWIN, Charles, 5

DASEN, Véronique, 222, 446

DAVID, Nicolas, 144

DE CECCATTY, Max, 87, 465

DE COULANGES, Fustel, 11, 49, 139, 440

DE GOBINEAU, Joseph-Arthur, 43, 438

DE MORAES FARIAS, Paulo Fernando, 68, 465

DE NOGENT, Guibert, 302, 438

DE PRINCE POKAM, Hilaire, 88, 447

DE ROSNY, Éric, 122

DEFERT, Daniel, 41, 451

DELAFOSSE, Maurice, 68

DELAROZIERE, Roger, 45

DELTOMBE, Thomas, 282, 438

DELUMEAU, Jean, 244

DESCAMPS, Florence, 304, 438

DESCARTES, René, 42, 438

DESCHAMPS, Hubert, 63, 65, 187, 188, 438

DEVISSE, Jean, 63, 67, 160, 175, 199, 307, 440

DIABATE, Hienriette, 17, 63

DIABATÉ, Hienriette, 17, 63

DIEU, Michel, 251

DIGARA, Jean Claude, 114, 163, 277

DIKA AKWA NYA MBONAMBELA, 113, 114, 170

DIKOUME, Albert François, 275, 310

DIODORE DE SICILE, 174, 176

DIOP, Alioune, 71, 72, 124, 126, 135, 170, 243, 342

DIOP, Cheikh Anta, 2, 17, 20, 25, 26, 56, 60, 61, 62, 72, 135, 163, 170, 171, 177, 195, 196, 198, 199, 219, 229, 243, 246, 248, 264, 321, 343, 349, 438, 439, 453, 454, 457, 464

DIOUF, Mamadou, 59, 451

DIOULDE, Laya, 188, 189, 438

DIZIAIN, Roland, 142

DJINGUI, Mahmoudou, 255

DOMERGUE, Manuel, 282, 438

DORTIER, Jean-François, 5, 11, 52, 118, 121, 184, 461

DOUKJE, Tloujé, 207

DOUKWAN, 221

DUBY, Georges, 118, 244

DUCANGE, Jean-Numa, 56

DULUCQ, Sophie, 298, 437

DUMONT, René, 140

DURKHEIM, Emile, 196

DURUY, Victor, 49

DUVERGER, Maurice, 140

E

EBALE, Raymond, 50, 438

EBALLE YALLA, 113

EBOUSSI BOULAGA, Fabien, 78, 101, 133, 159, 467

EDWARDS, Carole, 300, 301, 318, 451

EFOUA MBOZO'O, Samuel, 269, 271, 278, 314, 470

EIFFEL, Gustave, 5

EINSTEIN, Albert, 5

EKASSI NYEBELE, Joseph, 271

EKOLLO, Thomas, 72

EL-BEKRI, 174

ELDRIDGE, Georges William, 137, 138

ELIMBI, André, 252

ELOUGA, Martin, 114, 163, 229, 242, 262, 263, 264, 265, 266, 275, 276, 277, 292, 349, 350, 470

ELOUNDOU, Eugène Désiré, iii, 273, 274, 275, 278, 294, 470

ELUNGU, Pea, 321, 439

EMOG, Paul Valentin, 114, 269

ENGELS, Friedrich, 54, 56, 439

ENOKENWA TANYI, Anderson, 257, 470

ENYEGUE, Jean Luc, 171, 446

ESSIAN SIMVEM, Elisé, 181, 183, 459

ESSOMBA, Joseph-Marie, vi, vii, xii, xiii, 2, 4, 8, 15, 28, 31, 60, 63, 97, 114, 116, 118, 123, 124, 127, 148, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 167, 169, 170, 172, 175, 182, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 242, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 275, 276, 277, 286, 291, 292, 295, 299, 301, 307, 323, 326, 327, 328, 329, 333, 339, 350, 439, 446, 448, 450, 451, 452, 457, 505, 507

ESSOMBA, Patrice, 157

ESSOMBA, Philippe Blaise, iii, 97, 109, 112, 113, 115, 157, 158, 159, 160, 185, 265, 266, 314, 452, 470

ETAKA TSAYEM, Fabrice, 126, 129, 134, 145, 154, 162, 249, 268, 270, 272, 274, 276, 293, 338, 341, 343, 348, 351, 459

ETEKI MBOUMOUA, William Aurélien, 139

ETONDE EKOTTO, Grâce, 96

ETOUNGA-MANGUELLE, Daniel, 203, 439

EUCLIDE, 43

EUSEBE DE CESAREE, 176

ÉWUSI MONDINDE, Sophie, 149

EYEZO'O, Salvador, iii, 8, 16, 18, 28, 29, 179, 180, 188, 197, 240, 244, 245, 271, 299

EYINGA, Abel, 139, 283, 438

EZE, Léopold, 97

F

FAGE, John Donnelly, 40, 63, 68, 70, 447, 465

FAGNIEZ, Gustave, 49

FALL, Yoro Khary, 58, 452

FAME NDONGO, Jacques, 246, 313

FANDIO, Pierre, 302

FANON, Franzt, 72

FANSO, Verkijika Godfrey, iii, 29, 153, 258, 260, 275, 282, 447, 470

FARDON, Richard, 137, 141, 143, 145, 251, 252, 452

FARGE, Arlette, 305, 452

FAUVELLE, François-Xavier, 295, 313, 321, 439, 465

FEBVRE, Lucien, 12, 52, 53, 60, 61, 64, 165, 305, 440

FERNANDES, Juan, 21, 285, 465

FERRO, Marc, 289, 451

FICHTE, Johann Gottlieb, 49

FLEGEL, Eduard Robert, 192

FOGOU, Anatole, 319, 465

FOLEFACK, Ernest, 88, 89, 447

FOMIN EFUETNKENG, Stephen Denis, iii, 268, 275

FONKENG EPAH, George, 80, 440

FONLON, Bernard, 56, 74, 142, 159, 465

FOUCAULT, Michel, 297, 318, 440

FRAGNIERE, Jean-Pierre, 30, 440

FROBENIUS, Leo, 146, 154, 252, 259, 339, 346

FRU AWASOM, Nicodemus, 275

FUKUYAMA, Francis, 48, 440

G

GAILLARD, Jacques, 101, 102, 103, 104, 105, 465

GALILEE, 5, 43

GALLISTEL COLVIN, Lucie Ann, 17, 68

GARAN KOUYATE, Tiémoko, 56

GARAUDY, Roger, 140

GAUTHIER, Jean-Gabriel, 231

GAXOTTE, Pierre, 40

GBEGNONVI, Roger, 203, 439

GHEERBRANDT, Alain, 142, 143

GHOMSI, Emmanuel, xii, xiii, 8, 17, 113, 114, 206, 255, 299, 329

GIBELLINI, Rosino, 127, 336

GINGRAS, Yves, 311, 440

GONTRAN DAMAS, Léon, 55

GOUBERT, Pierre, 52

GOULD, Stephen Jay, 41, 440

GOURHAN, André Leroi, 189

GRAMSCI, Antonio, 54

GRANDI, Elisa, 302, 466

GUEDJ, Pauline, 25, 453

GUERPILLON, Michel, 45

GUETANG BOYOMO, Léonard, 86, 87, 88, 92, 93, 95, 442

GUILBOT, Jacques, 45

GUILLOU, François-Marie, 45, 182

GUIMONT, Fabienne, 84, 440

GUIRAUD, Pierre, 49

GUTIERREZ, Manuel, 67, 440

GWANFOGBE BASUNG, Mathew, 275

H

HAÏLE SELASSIE, 170

HALPHEN, Louis, 49

HAMPÂTÉ BÂ, Amadou, 17, 72

HAMY, Ernest, 293

HANOTAUX, Gabriel, 9, 189, 440

HANS DOMINIK, 192, 221, 253

HARDING, Leonhard, 68, 70

HARGREVES, John, 68, 70

HARTOG, François, 11, 440

HEBRARD, Laurent, 121

HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich, 5, 24, 39, 40, 48, 49, 51, 53, 54, 177, 203, 293, 436, 440

HERODOTE, d'Halicarnasse, 20, 176, 244, 256, 266

HILFERDING, Rudolf, 54

HILTON, Rodney, 54

HINGHAM, John, 290, 291, 449

HIRSCH, Bertrand, 185, 466

HITLER, Adolf, 49

HOBSBAWM, Éric, 54

HOLL, Augustin, 114, 251, 277

HOLTEDAHL, Lisbet, 253, 255, 297

HOMERE, 26, 38, 123, 127, 128, 172, 175, 176, 302, 335, 338, 443, 453, 460

HUME, David, 41, 43

HUNWICK, John Owen, 17, 63, 64, 469

HUTTER, Franz, 192

I

IBN KHALDUN, 20, 172

IBN-BATOUTA, 174

IROKO, Abiola Félix, 185, 187, 453

IYEBI-MANDJEK, Olivier, 251

J

JAURES, Jean, 54

JAUZE, Jean-Baptiste, 45, 182, 242

JEFFREYS, Mervyn David Waldegrave, 182

JEHAN, Desanges, 176, 453

JOHNSON, Samuel, 68

JOHNSON, Thomas, 202

JOOS, Louis Cosme Damien, 45

JOSEPH, Richard, 282, 287, 441

K

KÄ MANA, 197, 198, 199, 200, 203, 441

KABA, Lansiné, 41, 71, 203, 441, 453

KABOU, Axelle, 203, 441

KAGAME, Alexis, 269

KALAMI, Igzofa-Malé, 207

KAMSOULOUM, Arouna, 207

KANE, Oumar, 17, 63

KANGE EWANE, Fabien, iii, vi, vii, xii, xiii, 2, 4, 8, 22, 28, 29, 30, 31, 62, 63, 97, 116, 118, 119, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 156, 165, 167, 169, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 237, 239, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 259, 268, 269, 270, 271, 273, 277, 288, 299, 323, 326, 327, 328, 329, 333, 334, 441, 453, 460, 470, 505, 506, 507

KANMOGNE TAMUEDJON, Jean-Claude, 90, 441

KANT, Emmanuel, 49

KANYA-FORSTNER, Alexander Sydney, 69, 71

KAPTUE, Léon, 172, 269, 447

KARENGA, Maulana, 25

KAYIBANDA, Grégoire, 56

KAZUHISA OGUSHI, Paul, 71, 144, 251

KESTELOOT, Lilyan, 126

KETCHOUA, Thomas, 173, 242, 441

KETE ASANTE, Molefi, 25, 441

KHELFAOUI, Hocine, 102, 103, 104, 105, 465

KIARI, Tlija, 207

KIPLING, Rudyard, 43, 138

KIPRE, Pierre, 285, 453

KI-ZERBO, Joseph, 3, 17, 20, 39, 40, 43, 56, 60, 63, 169, 170, 171, 187, 188, 243, 295, 296, 441, 447, 449, 453

KLEIN, Martin A., 17, 69, 71

KODJO, Attikpoé, 237, 452

KODOCK, Augustin Frédéric, 139

KOLA, Issoufa, 207

KONARÉ, Alpha Oumar, 70

KOUFAN MENKENE, Jean, 314

KOUNKOU, Charles, 42, 467

KOUOSSEU, Jules, 261, 442

KOUYATE, Djéli Mamoudou, 190

KPWANG KPWANG, Robert, iii, 123, 246, 268, 269, 271, 314, 470

L

L'AFRICAIN, Jean-Léon, 43

LABROUSSE, Ernest, 52

LABURTHE-TOLRA, Philippe, 124, 247, 447

LACROIX, Pierre-François, 45

LADURIE, Emmanuel Le Roy, 52, 244

LANGLOIS, Charles Victor, 49, 50, 442

LARANE, André, 55, 467

LAROUSSE, Pierre, 9

LAST, Murry, 70

LAVISSE, Ernest, 49

LAVOISIER, 43

LE GOFF, Jacques, 244, 290, 453

LEBEUF, Annie, 68, 174, 182, 191, 231, 242

LEBEUF, Jean-Paul, 68, 182, 191, 208, 231, 242, 449, 458

LECLANT, Jacques, 175, 199

LECOLLE, Michelle, 42, 453

LENINE, Vladimir Ilitch, 54

LEPORE, Jill, 290, 454

LEVESQUE, Andrée, 290, 454

LEVI, Giovanni, 291

LEVY-DUMOULIN, Olivier, 187, 467

LIMA, 221

LIMAN MAHAMMA, Hachimi, 207

LISSOU, Moussa II, iii, 277

LOUNG, Jean-Félix, 86, 87, 88, 92, 93, 95, 96, 139, 142, 442

LOVETT ELANGO, Zaphariah, xii, xiii, 8, 97, 258, 273, 299, 329, 454

LUBBOCK, John, 184

LUCAS, Charles, 189

LUKÁCS, Georg, 54

LY TALL, Madina, 17, 63

LY, Abdoulaye, 17, 56, 63

M

M'BOKOLO, Élikia, 3, 37, 64, 442

MADIBA ESSIBEN, Antoine, 29, 30, 470

MAFA ASSEU, Georges, 26, 454

MAHTAR M'BOW, Amadou, 56, 63, 170, 199, 307

MANDELA, Nelson, 200, 202, 203, 342, 441

MANGA KALNIGA, José Donadoni, 319, 320, 454

MARCHAND, Claude, 46, 47, 454

MARET, Pierre, 232

MARFURT, Luitfrid, 241, 454

MARIÁTEGUI, José Carlos, 54

MARLIAC, Alain, 114, 231

MARROU, Henri-Irénée, 10, 447

MARTIN, Henri, 45

MARTIN, Hervé, 2, 437

MARTIN, Jean, 96

MARTIN, Olivier, 319, 467

MARX, Karl, 5, 49, 54, 56, 439, 442

MASSI GAMS, Dieudonné, 271

MAUNY, Raymond, 17, 62, 63, 65, 73, 159, 175, 199, 450, 454

MAUREL, Chloé, 67, 454

MAYI, Thérèse, 243, 470

MAYRHAMA, 137

MAZAMA, Ama, 25, 441, 442

MAZRUI, Ali, 63, 71

MBALA OWONO, Rigobert, 83, 442

MBALLA NGUELE, 271

MBARGA, Émile, 96

MBASSI MANGA, Françis, 142

MBAYE GUÈYE, 17, 63

MBAYE, Saliou, 312, 454

MBELLA MBAPPE, 247

MBEMBE, Achille, 203, 282, 283, 305, 306, 318, 442, 454, 460

MBEMBE, Joseph-Achille, 154

MBENGUE NGUIME, Martin, 7, 82, 85, 455

MBIDA MINDZIE, Christophe, 163, 232, 242, 266, 277

MBOCK, Charly Gabriel, 78, 98, 455

MBOW, Penda, 63

MEILLASSOUX, Claude, 56

MEIZOZ, Jérôme, 291, 447

MELONE, Thomas, 96

MERLE, Marcel, 27, 140, 442

MERRICK, Joseph, 202

MESSINA, Jean-Paul, 14, 119, 120, 121, 122, 125, 129, 181, 240, 241, 269, 335, 442, 470

MEUVRET, Jean, 52

MEYOLO, Joël Narcisse, 316, 317, 467

MICHEL, Marc, 15, 64, 68, 83, 96, 97, 155, 163, 172, 295, 307, 341, 351, 442, 446, 447, 448, 455

MICHELET, Jules, 49

MIÈGE, Jean-Louis, 68

MIMNERME DE COLOPHON, 176

MINARY, Daniel, 290, 446

MINTOOGUE, Yves, 78, 101, 159, 467

MINTSA, Max, 18, 447

MIZON, Louis, 192

MODY CISSOKO, Sékéné, 17, 63

MOHAMMADOU, Eldridge, vi, vii, xii, xiii, 2, 4, 8, 14, 15, 17, 28, 31, 63, 71, 95, 114, 116, 118, 119, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 156, 165, 167, 169, 173, 191, 192, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 237, 239, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 271, 272, 277, 286, 291, 296, 297, 299, 323, 326, 327, 328, 329, 331, 333, 344, 345, 436, 442, 448, 449, 455, 457, 458, 464, 468, 505, 506, 507

MOKAM, David, 271, 314

MOLIERE, 5

MONAH, James George Granville, 25

MONCEAUX, Paul, 222, 455

MONGA, Célestin, 302

MONGO BETI, 139, 159, 283, 302, 443

MONOD, Gabriel, 49

MONOD, Théodore, 65

MORSEL, Joseph, 300

MOTAZE AKAM, 78, 104, 107, 108, 110, 114, 455

MOUCTAR BAH, Thierno, 6, 9, 12, 15, 17, 20, 24, 38, 57, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 114, 123, 135, 136, 137, 142, 144, 145, 153, 206, 243, 250, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 259, 260, 271, 273, 275, 286, 288, 289, 291, 297, 299, 436, 443, 448, 455, 457, 471

MOUMOUNI, Abdou, 47, 443

MOUSSA, Pierre, 140

MOUYOULA, Prosper, 199, 460

MUDIMBE, Valentin-Yves, 38, 443

MUMFORD, William Bryant, 84, 443

MURDOCK, George Peter, 189

MVENG AYI, Maurice, xii, xiii, 8, 63, 97, 255, 288, 329

MVENG, Engelbert, vii, xii, xiii, 2, 4, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 28, 31, 48, 51, 56, 63, 97, 115, 116, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 133, 135, 156, 158, 164, 165, 167, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 192, 197, 228, 231, 232, 235, 237, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 247, 248, 251, 266, 267, 268, 269, 273, 274, 277, 288, 299, 301, 302, 323, 326, 327, 328, 329, 333, 335, 336, 347, 351, 436, 442, 443, 446, 447, 448, 449, 452, 455, 456, 457, 460, 469, 505, 506, 507

MVOKE, 221

N

N'SOUGAN AGBLEMAGNON, Ferdinand, 74

NANGA, Bernard, 302

NCHOJI NKWI, Paul, 114, 139, 252

NDAYWEL È NZIEM, Isidore, 69, 456

NDOBEGANG, Michaël, 261, 273, 471

NDOH KINGUE, Michel, 139, 142

NDONGMO, Albert, 131

NDONGO, Julien, 120, 177, 448

NENKAM, Chamberlain, iii, 271

NEVINS, Allan, 317, 318, 444

NEWTON, Isaac, 5

NGA OWONA, Marie, 157

NGAGOUM, Edmond François, 282, 468

NGANANG, Patrice, 302

NGENGE, Tatah, 314

NGIJOL NGIJOL, Pierre, 96

NGILA, 221

NGNIMAN, Zakari, 252

NGOH, Victor Julius, 7, 150, 151, 314, 315, 444

NGONGO, Joseph, 130

NGONGO, Louis Paul, iii, 29, 30, 471

NGOUE, Joseph, 96

NGOUO WOUNGLY MASSAGA, 139

NGOUTE, 220, 221

NGU FONCHA, John, 141

NGUEMATCHA, Emmanuel, 154

NGUMU, Pie-Claude, 114

NGWE, Luc, 88, 446

NIZESETE, Bienvenu Denis, 277, 310

NJEUMA MASE, Isaac, 149

NJEUMA, Martin Zachary, vii, xii, xiii, 2, 4, 8, 17, 28, 29, 31, 63, 70, 97, 116, 118, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 160, 163, 165, 167, 169, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 204, 205, 237, 239, 244, 245, 247, 248, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 273, 274, 275, 277, 282, 286, 296, 299, 323, 326, 327, 328, 329, 333, 334, 339, 349, 444, 447, 448, 456, 460, 505, 506, 507

NJIASSE NJOYA, Aboubacar, 114

NJIKAM, Martin, 114

NJOH MOUELLE, Ebénézer, 200, 444, 471

NJOYA, Ibrahim, 79

NKADA MVONDO, Jonasse Roland, 75, 460

NKEMJIKA CHIMEE, Ihediwa, 41, 58, 74, 468

NKEN, Simon, 271

NKOLO FOE, 306, 444

NLENDE NZUME, Anastasie, 114

NOTUE, Jean-Paul, 240

NOUMBISSIE TCHOUAKE, Maginot, 261, 442

NSHARE, 224

NTIMA NKANZA, 177

NTOLO, Barbe, 120

NTONE KOUO, Martin, 8, 28, 29, 30, 51, 128, 329, 471

NYA, Elodie, 114

NZIE TAM, 139

NZINTCHOUM, Ernest, 271

O

OBENGA, Théophile, 9, 11, 17, 26, 56, 63, 170, 177, 178, 195, 198, 243, 246, 444, 457

OBICHERE, Boniface, 71

OFFENSTADT, Nicolas, 5, 10, 11, 12, 13, 54, 115, 298, 444

OFUSU-APPIAH, Lawrence Henry, 79, 87, 457

OGOT, Bethwell Allan, 63

OLIVER, Roland Antony, 68, 70, 151

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, 304, 457

OMGBA, Richard Laurent, 159, 160, 161, 264, 457

OMOTUNDE, Jean-Philippe, 26, 444

ONAMBELE ÉLA, Raphaël, 8

ONOMO ETABA, Roger Bernard, 268, 269, 271, 314, 471

ONWUKA DIKE, Kenneth, 63, 70, 74

OSSAH MVONDO, Jean-Paul, 234, 242, 267

OSSAMA, Nicolas, 7, 115, 130, 165, 240, 241, 449

OUM NDIGUI, Pierre, 247

OWONA NTSAMA, Joseph, 120, 456

OWONA, Adalbert, xii, xiii, 8, 17, 20, 63, 97, 288, 329, 457

OYONO, Ferdinand, 72

P

PALMER, Robert Roswell, 70

PASSARGE, Siegfried, 192, 252, 345

PASSERON, Jean-Claude, 291

PAULME, Denise, 63

PELOUX, Alain, 97

PERROIS, Louis, 114

PERROT, Claude-Hélène, 17, 63, 65, 66, 137, 145, 252, 457, 459, 468

PERSON, Yves, 17, 63, 64, 66, 188, 457

PICHON, Pierre, 121

PIKETTY, Guillame, 118, 458

PINDARE DE CYNOCEPHALES, 176

PIROTTE, Jean, 18, 124, 247, 443, 447

PLINE L'ANCIEN, 174

PLOYE, François, 303, 458

POLYBE, 20, 266

POMPONIUS MELA, 174

POUSSOU, Jean-Pierre, 52

PRE, Roland, 292

PROST, Antoine, 53, 298, 444

PROST, Francis, 222, 446

PULMAN, Bertrand, 303, 458

R

RAMBAUD, Alfred, 49

RENAN, Ernest, 49

RICŒUR, Paul, 50, 53, 444

ROBILLARD, Marine, 293, 458

RODINSON, Maxime, 45

RODNEY, Walter, 68

ROPPER REGIUS, 189

ROUME, Ernest Nestor, 46

RUDIN, Harry R., 192

RUDIN, Harry Rudolph, 68, 70

RUIZ, Émilien, 302, 466

RUSSO, François, 311, 468

S

SAGNAC, Philippe, 49

SAÏBOU, Issa, 314

SAKER, Alfred, 135, 202, 342

SALASC, Léon, 45

SAPPIA, Caroline, 18, 124, 247, 444, 447

SARKOZY, Nicolas, 41, 42, 440

SARR, Felwine, 27, 445

SAWA, J. R., 198, 468

SCHAMP, Eike W., 93, 445, 449

SCHWAB, 182

SCHWEINFURTH, Georg August, 293

SEDAR SENGHOR, Léopold, 55, 56, 72, 75, 124, 170, 243

SEGNOU, Étienne, 284, 285, 468

SEIGNOBOS, Charles, 49, 50, 346, 442

SEIGNOBOS, Christian, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 250, 251, 252, 254, 271, 458, 468

SEIGNOBOS, Robin, 177, 458

SELIGMAN, Charles Gabriel, 41, 445

SENGAT-KUO, François, 139

SENGHOR, Lamine, 56

SERVAIS, Olivier, 16, 18, 124, 247, 444, 445, 447

SIGNIE, Christophe, 277

SIK, Endre, 68

SIMEU KAMDEM, Michel, 93, 445, 449

SIMMEL, Georg, 253, 445, 449

SIMONIDE DE CEOS, 176

SINE, Babacar, 56

SMITH, Robert, 70

SOLINUS, 43

SONG, Jean Richard, 269

SOUMHET, 221

SOUNDJATA KEÏTA, 190

SOUNDJOCK SOUNDJOCK, Emmanuel, 269

STANLEY, Henry Morton, 293

STEWART, Charles C., 64, 469

STRABON, 123, 127, 172, 174, 175, 176, 302, 335, 443, 453, 460

STRÜMPELL, Kurt, 252, 345

SURET-CANALE, Jean, 17, 56, 60, 63, 67, 140, 445

T

TADADJIEU, Maurice, 113

TADAJEU KENFACK, Ulrich, 21, 469

TAGUE KAKEU, Alexis, iii, 247, 269, 271, 471

TAGUEM FAH, Gilbert Lamblin, iii, 7, 8, 11, 18, 19, 29, 30, 44, 45, 252, 280, 281, 282, 283, 284, 286, 287, 288, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 302, 303, 305, 310, 311, 312, 314, 458, 471

TAINE, Hippolyte, 49

TALBA YAKOUBA GONI, Hachimi, 207

TALLA Jean-Baptiste, 122, 469

TAMSIR NIANE, Djibril, 17, 63, 72, 445, 458

TANDENG MUNA, Salomon, 141

TANGA ONANA, Joseph, iii, 152, 240, 270, 283, 471

TATSITSA, Jacob, 282, 438

TCHALA ABINA, François, 110, 458

TCHEUYAP, Alexie, 302

TCHOUAKE KANGUELIEU, Mesmin, 271

TCHOUALA, Barnabé, 271, 471

TCHUMTCHOUA, Emmanuel, 271, 310, 311

TEFERRA DAMTEW, 82, 445

TEMGOUA, Albert Pascal, iii, 29, 30, 51, 191, 242, 247, 255, 273, 275, 314, 330, 471

TERRAY, Emmanuel, 56

THEOCRITE DE SYRACUSES, 176

THIOUB, Ibrahima, 58, 59, 62, 449

THOMAS, Louis-Vincent, 73

THOMPSON, Edward Palmer, 54

THUCYDIDE, 20, 257, 266

TITE-LIVE, 289, 302

TLIKSE BICHAÏR, Omar, 207

TOUGUERI, 221

TOURE, Samory, 66

TOWA, Marcien, 113

TRAORE, Amadou, 56

TREVOR-ROPER, Hugh, 40, 459

TRIAUD, Jean-Louis, 38, 64, 66, 68, 469

TROTSKI, Léon, 54

TSALA TSALA, Christian Célestin, 261, 271

TYMOWSKI, Michal, 68, 70

V

VAN EFFENTERRE, Henri, 123, 184

VAN SERTIMA, Ivan, 25

VANSINA, Jan, 63, 67, 68, 73, 188, 445, 449

VERCOUTTER, Jean, 198, 445

VERGER, Jacques, 79, 93, 445

VERGES, Jacques, 140

VEYNE, Paul, 6, 445

VEYSEY, Laurence, 290, 449

VILAR, Pierre, 54

VOGT, Carl, 41

VON BRIESEN, Kurt, 252

VON KAMPTZ, 221

VON RANKE, Leopold, 49

VOSSART, Jacques, 45

VROUMSIA TCHINAYE, 139

W

WAAST, Roland, 102, 465

WADE, Arthur, 46, 459

WANG SONNE, Adolphe, 165, 275

WARNIER, Jean-Paul, 114

WEBER, Florence, 303, 445

WEBER, Max, 54, 196

WERBLOWSKY, Raphael Judah Zwi, 127, 336

WILGAUX, Jérôme, 222, 446

WILKS, Ivor, 63, 66

WILLIAMS, Chancellor, 25

WILMOT BLYDEN, Edward, 25

WRIGHT, Richard, 72

WULF, Naomi, 291, 469

Y

YALA KISUKIDI, Nadia, 25, 453

Z

ZELAO, Alawadi, 93, 449

ZELTNER, Jean Claude, 45

ZOUNAÏDOU, Moussa, 252

ZOUYA MIMBANG, Lucie, 114, 471

ZUAZUA, Damase, 127, 336

INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE GROUPES ETHNIQUES (*Les noms des groupes ethniques sont en italique*)

A

Accra, 56, 74, 124, 151, 189, 337, 456

Adamawa, 144, 146, 147, 148, 151, 154, 155, 190, 192, 193, 208, 209, 210, 214, 225, 252, 257, 274, 339, 340, 344, 345, 346, 347, 348, 444, 455

Addis-Abeba, 74

Akan, 66, 237

Akok-Oveng, 235

Allemagne, 5, 11, 13, 42, 64, 70, 135, 152, 221, 248, 259, 260, 264, 265, 273, 275, 282, 287, 342

Angas, 215

Antilles, 72

Atlanta, 264, 265

Awae, 234

Awyoka, 215

B

Bafeuk, 219, 220

Bafia, 182, 219, 220

Bafout, 215, 223

Bafreng, 215, 216, 223

Bagam, 215, 223

Baguirmi, 146, 147, 208, 346, 347

Baham, 215, 223

Bakwéri, 152

Baleng, 215, 223

Balom, 219, 220

Bambili, 215, 216, 223

Bamboui, 215, 216, 223

Bamenda, 21, 113, 146, 147, 213, 215, 216, 223, 314, 339, 340, 344, 347

Bamendjo, 215

Bamessing, 215, 223

Bameyam, 215

Bamiléké, 146, 182, 213, 215, 223, 224, 226, 344, 491

Bamoun, 79, 146, 147, 182, 213, 215, 217, 219, 222, 223, 224, 225, 226, 344, 347, 492

Bamounka, 215, 223

Bandeng, 215, 223

Bandjoun, 215, 223

Bangui, 265

Banso, 146, 215, 226, 344

Bantou, 124, 182, 183, 217, 233, 235

Banyo, 146, 217, 219, 221, 227, 228, 344

Bapi, 215, 223

Bârê-Tchamba, 216, 217, 218, 223, 225, 226, 297, 492

Bassa, 157, 164, 234, 350, 351, 452

Bata, 209, 212, 214, 226, 227

Batoua, 221

Béka, 210, 225

Belgique, 121, 122, 124

Bénoué-Kabi, 209

Berlin, 42, 135, 226, 249, 264, 265, 342, 343

Béti, 16, 120, 125, 139, 159, 163, 234, 241, 243, 283, 302, 349, 443, 447, 454

Biwong-Bane, 157

Bonabéri, 130, 131

Bonn, 248, 249, 343

Bordeaux, 128, 139, 183, 338, 350, 456

Borno, 147, 148, 225, 346, 348

Bornou, 146, 147, 208, 210, 212, 213, 216, 220, 252, 291, 345, 348, 443, 455, 459

Boum, 215, 216, 223

Boussa, 215

Brazzaville, 81, 83, 137, 138, 343

Brésil, 265

Buéa, 149, 150, 151, 152, 153, 244

Burkina Faso, 265

C

Cameroun, v, vi, ix, x, xi, xii, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 31, 32, 34, 36, 38, 44, 45, 46, 47, 48, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 108, 110, 113, 114, 115, 116, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 132, 133, 134, 135, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 167, 169, 171, 172, 173, 174, 175, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 186, 191, 194, 197, 202, 204, 205, 206, 207, 209, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 277, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 299, 300, 306, 307, 309, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 333, 334, 335, 336, 338, 339, 340, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 436, 437, 438, 439, 441, 442, 443, 444, 445,

446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 462, 463, 464, 465, 467, 468, 490, 491

Canada, 71, 164, 273, 275

Cannes, 139

Caroline du Sud, 259

Coblenz, 249

Congo, 6, 81, 121, 137, 138, 140, 213, 243, 248

Côte d'Ivoire, 66, 81

Crète, 184

D

Dakar, 6, 9, 41, 42, 48, 58, 59, 62, 67, 73, 74, 75, 78, 83, 88, 121, 122, 123, 124, 126, 127, 135, 153, 169, 173, 243, 248, 258, 259, 260, 264, 271, 275, 291, 306, 329, 335, 336, 338, 342, 343, 344, 345, 436, 437, 440, 443, 444, 447, 448, 449, 453, 471

Dakha, 225

Dar-es-Salaam, 75, 124, 170, 171

Dibombari, 130

Dja et Lobo, 232, 234

Djoukoun, 213

Djuma, 121

Douala, 28, 51, 78, 113, 122, 128, 130, 135, 158, 202, 261, 278, 282, 311, 314, 342, 469, 471

Doumé, 221

E

Ebolowa, 157

Édéa, 158

Égypte, 26, 39, 61, 62, 81, 82, 175, 176, 177, 195, 197, 198, 199, 222, 223, 237, 246, 247, 249, 265, 314, 325, 328, 445, 492

Énamngal, 120

États-Unis, 72, 74, 83, 152, 259, 260, 265, 273, 275, 317, 318, 444

Éthiopie, 176, 177, 458

Étoudi, 159, 184

Evanston, 259

Éwondo, 120, 241

F

Fali, 212, 227, 251

Faro-Déo, 209

Fezzan, 137, 138

Floride, 259

Fomopéa, 215

Fort-Archambault, 138

Fort-Lamy, 137, 138

Foulbé, 146, 148, 209, 210, 212, 214, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 225, 226, 227, 345, 346, 348, 493

Foumban, 103, 106, 122, 219, 251, 339, 347

Foumbina, 205, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 225, 226, 227, 345, 443

France, vii, ix, 3, 5, 42, 46, 47, 49, 50, 55, 61, 70, 71, 74, 78, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 96, 121, 122, 123, 125, 139, 155, 159, 247, 261, 264, 265, 273, 282, 287, 292, 303, 311, 340, 351, 436, 440, 458, 468

G

Gabon, 3, 6, 164, 188, 258, 264, 265, 346, 438, 442

Gainville, 259

Galim, 217, 218, 223, 251

Garoua, 113, 137, 138, 140, 144, 146, 231, 232, 251, 252, 344, 345, 346

Ghana, 36, 56, 66, 70, 74, 80, 81, 124, 151, 189, 237, 259, 465

Gobir, 211

Golfe de Guinée, 120, 183

Gourin-Bélel, 211

Grafin, 151

Grande Bretagne, 83, 287

Grands Lacs, 177

Grèce, 62, 184, 222, 265, 446

Guéré, 221

H

Hambourg, 175, 249

Haut-Mbam, 223

I

Ibadan, 57, 74, 81, 164, 329

Illo, 215

Iowa, 260

J

Japon, 71

K

Kaka, 215, 216, 223

Kano, 212, 213

Kanouri, 215

Kapsiki, 187

Kasku, 251

Katsina, 213

Kenya, 81, 259, 264

Kom, 215, 216, 223

Kondja, 146, 217, 218, 220, 221, 222, 227, 345, 443, 492

Kororafa, 209, 212, 213, 214, 215, 331

Kotoko, 208

Kwilu, 121

L

Lac Tchad, 6, 159, 160, 164, 210, 212, 216, 220, 255, 265, 345, 350

Lagos, 75, 124, 151, 175, 335

Legon, 151

Lékié, 232, 234

Libéria, 81, 259

Libreville, 164, 264, 265, 291, 345, 443

Linté, 219, 221

Liverpool, 137

Lolodorf, 157, 158

Lomonosov, 70

Londres, 10, 41, 70, 73, 75, 151, 152, 175, 186, 273, 444, 445, 451

Louvain, 121, 122

Lovanium, 74, 81

Lyon, 121, 122, 123, 265

M

Magba, 224, 225

Maiduguri, 144, 271, 348

Makak, 157

Makéréré, 58, 329

Mali, 64, 70, 227, 344

Mambila, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 227, 347, 492

Mandara, 146, 147, 187, 207, 208, 209, 215, 344, 345, 347, 442, 449, 458, 459

Mandingue, 190, 445

Mangaï, 221

Marburg, 151

Maroua, 21, 145, 314, 344, 348

Massa, 187

Matakam, 187

Matsa, 221

Mayo-Darlé, 218

Mbalmayo, 157, 183

Mbam, 213, 216, 219, 221

Mbem, 215, 216, 223

Mbéwé, 209, 210, 214, 227

Mbororo, 212, 219, 220

Mboum, 146, 210, 212, 213, 215, 216, 217, 220, 227, 344, 345, 443

Melong, 131

Mfoundi, 232, 234

Mimetala, 128, 182, 183, 241, 338, 456

Minlaba, 121, 183

Montpellier, 133, 135, 343

Moscou, 74, 264

Mousgoum, 187

Mvaa, 131

Mvélé, 219, 220

Mvengue II, 157, 158

Mvila, 157

Mvolyé, 128, 131, 182, 183, 184, 241, 338, 456

N

Nairobi, 81, 175, 264, 336

Namur, 121

Nanga-Eboko, 219, 220, 221

Ndéwé, 212

Ndjaména, 146, 265, 346

Ndjanti, 217

Ngaoundéré, 21, 28, 136, 144, 146, 148, 152, 153, 155, 194, 216, 252, 253, 254, 255, 265, 271, 272, 289, 314, 330, 341, 344, 348, 436, 448, 456, 457

Ngila, 221

Ngomedzap, 157

Ngoro, 128, 182, 183, 219, 220, 241, 338, 456

Ngoulmakong, 120

Niamey, 143, 188, 189, 252, 344, 346, 438

Niger, 70, 137, 148, 189, 258, 344, 345, 347, 348

Nigéria, 6, 57, 70, 74, 75, 80, 81, 124, 144, 150, 151, 153, 155, 164, 215, 216, 225, 258, 259, 340

Nkolbisson, 100, 132, 245

Nkolmebong, 235

Nkometou, 163, 233, 234, 350

Nkongsamba, 131

Nkoumou, 235

Norvège, 253

Noun, 223

Nsimalen, 183

Nsò, 215, 223

Nsoungli, 215, 216, 223

Ntem, 120, 215, 216, 223

Nyamfendé, 158

Nyem-Nyem, 217, 218, 227

Nyô, 221

Nyong et Kellé, 157, 232, 234

Nyong et So'o, 157

O

Obala, 184

Odza, 184

Oliga, 233, 234

Otélé, 121, 131

Otetek, 235

Ouagadougou, 265

Ouganda, 58, 81, 259

Oxford, 10, 40, 155, 339, 342, 343, 437

P

Pan-Pan, 164, 233, 234, 351

Paris, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 16, 18, 25, 26, 27, 30, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 47, 50, 53, 54, 55, 56, 60, 61, 62, 63, 67, 70, 71, 79, 80, 81, 84, 85, 90, 93, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 127, 132, 133, 135, 139, 140, 144, 147, 151, 154, 155, 158, 159, 160, 163, 171, 173, 175, 177, 179, 184, 186, 188, 189, 194, 196, 198, 199, 203, 230, 253, 261, 264, 273, 280, 282, 283, 292, 297, 298, 301, 302, 303, 304, 306, 311, 312, 313, 318, 321, 335, 336, 339, 340, 342, 343, 344, 345, 346, 349, 350, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 451, 453, 459, 460, 461, 465

Peuls, 145, 146, 193, 212, 217, 218, 225, 227, 344, 346, 347

Pologne, 70

Pygmées, 219, 220, 221, 222, 293, 446, 450, 455, 458

R

République Centrafricaine, 6, 138, 265

République Fédérale d'Allemagne, xi, 151

République Sud-Africaine, 202

Rey-Bouba, 144, 146, 346

Ribadou, 211

Rom, 215, 216, 223, 302

Rome, 62, 72, 131, 243, 264, 265, 302, 335

Royaume-Uni, 68

Rwanda, 222

S

Saaka, 233, 234

Sao, 174, 182, 187, 231

Sassé, 150, 152

Semi-Bantou, 222

Sénégal, 58, 65, 73, 78, 81, 82, 121, 124, 248, 258, 264

Sénégambie, 64, 65

Sengbé, 221

Shira, 215

Sierra Leone, 81, 82, 259

Sioux, 260

Sokoto, 146, 154, 155, 193, 210, 211, 339, 346

Sonayo, 251

Soudan, 80, 81, 208, 347

Souza, 131

Strasbourg, 58, 131, 132, 139, 342, 449

T

Tanzanie, 75, 81, 124, 170, 259

Taraba, 225

Tchad, 6, 64, 136, 137, 138, 146, 147, 265, 346, 468

Tchamba-Léko, 225

Tervuren, 68, 175, 444

Teshena, 215

Tibati, 145, 146, 147, 216, 217, 219, 221, 227, 228, 251, 344, 347

Tikar, 146, 215, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 344, 345, 347, 443

Tombouctou, 64, 70

Toupouri, 187

Tromso, 253

Tsinga, 219, 220

Tunis, 74

V

Vals-Chantilly, 122

Varsovie, 70

Vouté, 146, 205, 217, 218, 219, 220, 221, 226, 227, 344, 455

W

Wandala, 146, 207, 208, 209, 215, 344, 345, 442, 449, 459

Wawa, 219, 220, 227

Wiya, 215, 216, 223

Wollarbé, 209, 210, 214

Wum, 251

Y

Yangafouk, 219, 220

Yangba, 221

Yaoundé, i, iii, iv, viii, 3, 7, 8, 14, 16, 21, 22, 27, 28, 29, 30, 37, 38, 41, 46, 48, 50, 51, 62, 75, 80, 83, 86, 87, 94, 96, 97, 108, 112, 113, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 137, 140, 143, 150, 152, 153, 155, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 169, 171, 174, 180, 181, 183, 184, 188, 190, 191, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 204, 221, 230, 234, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 255, 257, 258, 259, 260, 261, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275,

276, 278, 281, 282, 283, 291, 293, 294, 298, 299, 310, 314, 330, 335, 336, 339, 340, 342, 343, 344, 345, 347, 348, 349, 350, 351, 436, 437, 438, 439, 441, 442, 443, 444, 446, 448, 449, 453, 454, 459, 460, 461, 462, 463, 469, 470, 471

Yassem, 217

Yillaga, 146, 209, 210, 214, 227, 346, 347

Yoko, 217, 219, 221

Yola, 154, 155, 190, 192, 193, 210, 211, 212, 225, 257, 339, 444

Yorouba, 190, 215

Z

Zambie, 259

Zaria, 146, 212, 213, 346, 347

Zoétélé, 233, 234, 235

INDEX DES NOTIONS

A

Abbia, 14, 56, 74, 75, 128, 142, 143, 147, 180, 182, 205, 241, 338, 344, 347, 454, 455, 455, 460, 465

Africanisation, 96, 277, 326, 450

Africaniste, 56, 57, 58, 59, 64, 65, 66, 67, 69, 71, 74, 76, 123, 137, 142, 187, 222, 293, 323, 324, 450, 451, 457, 458, 459, 465,

Afrika Zamani, 41, 75, 124, 147, 152, 155, 161, 164, 185, 194, 259, 340, 347, 350, 450, 453, 456, 457, 460

Afrocentricité, 24, 25, 26, 440, 493

Afrotopia, 24, 27, 444, 493

Âge du fer, 159, 163, 164, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 350, 351, 451

Allogène, 228

Analyse historique, 51, 54, 300, 302

Anhistoricité, 25, 34, 41, 42, 44, 48, 57, 62, 148, 165, 293, 307, 325

Anhistorique, 20, 24, 39, 40, 60, 61, 177, 328

Animisme, 45, 292, 306

Anthropophagie, 40, 45

Anthropos, 21, 144, 148, 152, 153, 155, 194, 208, 253, 254, 289, 330, 341, 348, 449, 456, 457, 459

Antiquité, 43, 169, 171, 174, 176, 187, 222, 306, 446

Archéologie, viii, 27, 28, 48, 52, 53, 56, 61, 67, 73, 74, 113, 114, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 156, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 171, 177, 178, 181, 182, 183, 184, 186, 228, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 240, 241, 242, 243, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 301, 303, 316, 325, 336, 338, 349, 350, 351, 439, 446, 448, 452, 456, 459, 497

Archives, viii, 21, 27, 45, 50, 61, 64, 68, 70, 112, 144, 146, 151, 178, 180, 188, 204, 252, 284, 302, 303, 319, 320, 344, 345, 438, 458, 462, 463, 465, 466

Art africain, 14, 47, 128, 178, 179, 229, 235, 236, 237, 262, 338, 439, 456, 497,

Autochtone, 228

B

Biographie, 14, 16, 17, 18, 31, 118, 120, 130, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 149, 157, 251, 252, 254, 271, 281, 289, 290, 291, 320, 326, 452, 453, 454, 456, 458, 468, 469

C

Camerounisation, 96, 108, 277, 326

Causalité, 9, 10, 257

Christianisme, 16, 18, 123, 124, 197, 247, 288, 299, 313, 336, 337, 441, 444, 447

Chronologie, 6, 36, 64, 75, 164, 184, 185, 186, 188, 190, 192, 208, 229, 234, 261, 263, 290, 296, 303, 305, 306, 350, 457, 464

Civilisations africaines, 14, 25, 41, 59, 126, 236, 237, 262, 265

Colonisation, 8, 37, 38, 42, 44, 46, 56, 66, 97, 130, 134, 135, 170, 174, 194, 195, 200, 201, 202, 226, 286, 287, 288, 294, 306, 307, 308, 316, 325, 329, 342, 343, 441, 495

Conscience historique, 6, 44, 46, 120, 237, 246, 288, 319, 325, 329, 343, 438, 457, 465

Critique historique, 17, 51, 123, 172, 235, 267, 297, 319, 320, 450

D

Darwinisme, 42

Datation des faits, 185, 235, 253

Décolonisation, 27, 72, 74, 282, 283, 288, 443

Digital history, 302

Discontinuité, 42, 312

Discours historique, 10, 229

E

École des Annales, 49, 52, 53, 57, 64, 118, 289, 291

École historique, 2, 11, 36, 37, 38, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 70, 76, 165, 244, 324, 325, 329, 330, 437

École marxiste, 49, 54, 55, 495

École méthodique, 49, 50, 51, 52, 53, 118, 495

École positiviste, 51, 55

Écriture de l'histoire, xii, 2, 4, 5, 7, 11, 12, 20, 21, 22, 23, 25, 27, 31, 36, 45, 49, 53, 55, 65, 66, 70, 74, 169, 184, 191, 204, 240, 262, 263, 273, 280, 284, 298, 306, 312, 316, 323, 325, 329, 330, 331, 449

Égyptologie, xi, 123, 131, 132, 195, 197, 199, 246, 247, 248, 250, 264, 269, 298, 314

Enquête, ix, 8, 53, 65, 66, 98, 176, 235, 254, 256, 257, 271, 304, 333, 463

Entretien oral, 304

Épigraphie, 53, 171, 241, 243

Épistémologie, 3, 11, 32, 73, 171, 446

Érudition, 2, 51, 172

Esprit critique, 10

Ethnologie, 38, 52, 53, 58, 61, 297, 304

Européocentristes, xii, 5, 12, 24, 26, 27, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 48, 51, 56, 61, 62, 63, 64, 66, 69, 76, 122, 167, 177, 187, 232, 292, 294, 323, 325, 329

Éveil nationaliste, 57, 72, 157, 495

Évènements historiques, 72, 186, 187

Évolutionnisme, 42

F

Fait historique, xii, 10, 12, 46, 51, 173, 179, 204, 297

Fétichisme, 40, 45, 292, 306

Fouilles archéologiques, 181, 241, 242, 251, 262

G

Garvéyisme, 25

Génération, xii, 4, 8, 10, 11, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 34, 36, 51, 58, 59, 66, 69, 70, 76, 94, 119, 135, 148, 185, 188, 195, 229, 233, 243, 263, 265, 266, 271, 272, 276, 280, 284, 286, 296, 304, 306, 310, 311, 312, 315, 321, 323, 327, 328, 330, 331

H

Habaru, 153, 330, 340

Histoire africaine, vi, 5, 16, 24, 32, 36, 40, 41, 45, 46, 47, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 73, 74, 75, 76, 123, 127, 135, 142, 148, 149, 151, 155, 165, 167, 169, 170, 171, 178, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 193, 194, 197, 199, 237, 240,260, 261, 262, 273, 277, 294, 295, 296, 298, 299, 303, 305, 308, 324, 325, 326, 328, 329, 335, 342, 343, 436, 443, 445, 451, 453, 458, 465

Histoire culturelle, 36, 134, 244, 246

Histoire de l'art, 123, 159, 161, 243, 267, 290, 445

Histoire de l'environnement et du développement durable, 298, 310, 328

Histoire de l'état civil, 298, 310, 311

Histoire de l'historiographie, 13

Histoire de l'urbanisme, 310, 328

Histoire de la famille, 298, 310, 311

Histoire de la justice, 298, 310, 311

Histoire de la marginalité, 298, 310, 311

Histoire de la mémoire, 298, 310, 311

Histoire de la sexualité, 298, 310, 311

Histoire des émotions, 298, 310, 311

Histoire des industries culturelles et des médias, 310

Histoire des mentalités, 53, 54, 244, 298, 310, 328

Histoire des relations internationales, 269, 273, 288, 298

Histoire des religions, 132, 152, 195, 244, 245, 260, 267

Histoire des sciences, 5, 298, 310, 311, 439, 467

Histoire du droit, 298, 310, 311

Histoire du genre, 310, 328

Histoire du patrimoine, 310, 311, 328

Histoire économique et sociale, 53, 54, 65, 273, 290, 330

Histoire événementielle, 289

Histoire militaire, 288, 313

Historicité, v, xii, 6, 10, 12, 26, 31, 34, 37, 39, 42, 44, 48, 53, 57, 59, 60, 61, 122, 287, 289, 306, 323, 325, 328, 495

Historiographie, vi, xii, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 29, 31, 32, 34, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 48, 49, 51, 54, 56, 57, 58, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 78, 95, 97, 110, 115, 116, 118, 135, 137, 142, 144, 145, 148, 156, 164, 165, 167, 169, 170, 172, 175, 177, 178, 184, 191, 192, 194, 195, 204, 209, 216, 218, 222, 228, 229, 237, 239, 240, 243, 244, 245, 248, 249, 250, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 260, 262, 263, 267, 272, 277, 278, 280, 281, 282, 283, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 303, 304, 305, 306, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 331, 351, 437, 443, 444, 447, 448, 451, 452, 453, 456, 457, 460, 465, 466, 468

Historiographie camerounaise, vi, xii, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 13, 15, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 24, 31, 32, 34, 36, 44, 45, 49, 76, 78, 95, 97, 110, 115, 145, 156, 167, 204, 209, 216, 222, 228, 239, 244, 245, 248, 250, 253, 256, 257, 262, 267, 272, 277, 278, 280, 281, 283, 285, 286, 287, 288, 289, 291, 292, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 303, 305, 306, 307, 309, 310, 311, 312, 313, 316, 317, 318, 320, 321, 323, 326, 327, 328, 329, 331, 460,

Historiographie coloniale, xii, 2, 6, 20, 24, 44, 47, 48, 56, 73, 115, 229, 280, 298, 305, 324, 325, 328

Historiographie du terroir, 298

Historiographie révisionniste, 8, 291

I

Iconographie, 52

Idéalisme, 11, 49, 50

Identité culturelle, 62, 134, 135, 312, 342

Idolâtrie, 40, 45

Inculturation, viii, 18, 121, 125, 127, 179, 180, 247, 336, 446, 466

Intelligibilité, 4, 38, 206, 304, 326

Islam, 64, 66, 152, 155, 185, 191, 211, 212, 214, 227, 256, 260, 299, 314, 340, 347, 348

J

Jihad, 155, 193, 194, 211, 212, 227, 340, 456

K

Kawaida, 25

L

Laboratoires de recherche, 69, 99, 106, 110, 112, 230, 311, 319, 320, 329, 330

M

Mâat, 26, 197, 453

Maquisards, 45, 292, 306

Marketing history, 298

Matérialisme historique, 54

Mémoire historique, 237

Métallurgie du fer, 163, 229, 231, 233, 234, 262, 349, 350

Méthodologie, 11, 12, 17, 23, 40, 60, 63, 68, 73, 75, 123, 152, 170, 171, 188, 189, 260, 267, 288, 307, 329, 438, 441, 445, 447, 449

Mission civilisatrice, 44, 47, 201

Monographie, 286, 287, 327

Moyen-Âge, 48, 65, 79, 93, 118, 174, 187, 233, 236, 263, 292, 294, 301, 313, 440, 445, 446

Musée, x, 68, 124, 127, 143, 160, 161, 175, 188, 236, 251, 336, 346, 445, 448

N

Nationalisme, 8, 83, 282, 283, 284, 285, 331, 436, 448, 468

Négritude, 25, 36, 55, 56, 124, 127, 247, 336, 447

Néocolonialisme, 42, 60, 445

Néolithique, 182, 183, 184, 234, 263, 292, 295

Nouvelle histoire, 63, 75, 118, 169, 170, 171, 244, 289, 291, 444

Nouvelle historiographie africaine, 15, 63, 75, 169, 170, 171, 172

O

Objectivité, 10, 13, 21, 23, 50, 51, 63, 74, 86, 98, 99, 104, 106, 109, 110, 112, 171, 173, 232, 256, 300, 304, 310, 328

Observation participante, 304

Oralité, 27, 38, 52, 61, 73, 181, 189, 204, 228, 237, 325

P

Paléolithique, 182, 183, 263, 292, 295

Périodisation, vi, 41, 58, 74, 184, 185, 186, 187, 192, 253, 261, 262, 263, 281, 291, 292, 294, 295, 296, 305, 306, 307, 308, 311, 316, 320, 326, 451, 453, 465, 467, 468

Philosophie de l'histoire, 39, 40, 160, 194, 239, 266, 269, 440

Postindépendances, 31, 281, 288, 291, 296

Postmoderniste, 318, 319

Préhistoire, 38, 40, 60, 63, 65, 114, 171, 173, 174, 175, 184, 236, 243, 261, 263, 292, 294, 295, 296, 307, 438, 441, 447, 449

Production historienne, 14, 15, 21, 23, 38, 56, 113, 114, 206, 242, 280, 290, 292, 294, 297, 327, 331, 459

R

Rationalité, 38, 48, 293, 295, 321, 328, 439

Recherche documentaire, 240

Récit historique, 217, 301

Réécriture de l'histoire, 15, 18, 245, 289, 312, 317, 321, 327

Régime d'historicité, 298

Religion, 18, 44, 48, 56, 74, 120, 121, 180, 195, 196, 197, 199, 201, 211, 212, 214, 245, 269, 273, 296, 298, 299, 306, 309, 337, 341, 343, 460, 468

Renaissance africaine, 20, 26

Représentations sociales, 37, 42, 76, 323, 495

Revue historique, 50, 124, 153, 258

Revues scientifiques, 100, 115, 162, 258, 320, 330

Rigueur méthodologique, 10

Rupture épistémologique, 50, 56, 58, 115, 229, 261, 280, 324, 328

S

Savoir historique, 3, 11, 12, 14, 17, 19, 27, 51, 115, 119, 145, 148, 250, 251, 253, 260, 276, 282, 307, 312, 316, 327

Science historique, v, xii, 4, 5, 8, 9, 17, 19, 20, 22, 23, 28, 31, 32, 36, 52, 55, 63, 69, 70, 78, 79, 80, 94, 95, 97, 115, 118, 128, 130, 155, 164, 167, 174, 185, 188, 237, 239, 240, 243, 244, 248, 249, 250, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 262, 263, 264, 266, 267, 269,272, 273, 274, 275, 277, 280, 323, 324, 326, 327, 329

Seconde Guerre mondiale, 20, 36, 52, 57, 65, 72, 76, 83, 157, 324

Ségrégation historiographique, 310

Sources de l'histoire, 57, 61, 128, 178, 181, 188, 195, 199, 204, 229, 237, 241, 296, 301, 312, 338, 438, 446, 454, 460

Sources écrites, 19, 28, 38, 50, 51, 60, 61, 64, 170, 174, 175, 177, 178, 186, 188, 205, 208, 229, 230, 264, 302, 304, 327

Sources littéraires, 301, 302, 303, 446

Spiritualité, 124, 125, 127, 195, 199, 306, 335, 337, 444

Subjectivité, 10, 21, 50, 290

T

Technologies anciennes, 229, 263, 329

Temps moderne, 292, 294

Théologie, 82, 121, 123, 125, 126, 127, 128, 131, 135, 196, 270, 336, 337, 342, 343, 461

Tradition orale, vi, 10, 15, 64, 66, 67, 68, 71, 73, 74, 103, 141, 142, 143, 144, 157, 159, 170, 178, 180, 184, 186, 188, 189, 190, 191, 192, 204, 205, 206, 208, 209, 217, 220, 223, 226, 241, 243, 250, 252, 272, 296, 303, 347, 438, 445, 449,

Traite négrière, 37, 42, 67, 169, 175, 307, 308, 317, 325

Travail de terrain, 102, 303, 304

U

Unité culturelle, 195, 196, 197

Université, i, v, vii, viii, xi, xii, 2, 3, 5, 7, 21, 28, 30, 31, 34, 40, 47, 48, 55, 57, 58, 59, 67, 69, 70, 71, 74, 75, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 113, 115, 121, 122, 123, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 144,146, 151, 152, 153, 158, 159, 160, 161, 164, 181, 191, 199, 241, 242, 243, 245, 246, 247, 249, 253, 255, 257, 258, 259, 260, 261, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 278, 280, 281, 283, 284, 291, 293, 294, 297, 301, 314, 324, 329, 330, 333, 335, 342, 346, 350, 351, 436, 440, 442, 443, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 457, 459, 460, 461, 462, 463, 465

V

Vérité historique, 13, 50, 51, 58, 62, 177, 230, 280, 325, 438

Vestige, 10, 50, 56, 60, 137, 175, 181, 182, 231, 232, 464, 465

Vocabulaire discriminant, 228, 293, 459

INDEX DES MOUVEMENTS SOCIAUX, GROUPES POLITIQUES, ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET ORGANISMES DIVERS

A

Afrique Équatoriale Française (AEF), viii, 83, 84, 85, 138

Afrique Occidentale Française (AOF), viii, 46, 65, 83, 84, 85

C

Centre d'Égyptologie et de la Réactualisation des Valeurs Africaines (SCAT-CERVA), xi, 132, 199

Centre de Recherche sur les Langues et les Traditions Orales Africaines (CERELTRA), viii, 112, 143

Centre Fédéral Linguistique et Culturel (C.F.L.C.), viii, 143, 344, 345

Centre Régional de Documentation pour la Tradition Orale (CRDTO), ix, 143, 188, 252, 344, 346, 438

Congrès International d'Historiens de l'Afrique (C.I.H.A.), viii, 73, 75, 170, 171, 173, 175

Conseil de la Recherche Scientifique et Appliquée des Études et Enquêtes (CRSAEE), ix, 98, 333, 463

D

Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique (DGRST), ix, 98, 104, 105, 106, 107, 111, 333, 345, 463, 500

F

Fédération des Étudiants d'Afrique Noire (FEAN), ix, 82, 139, 140

Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF), ix, 82

Fondation Française de l'Enseignement Supérieur au Cameroun (FFESC), ix, 89, 90, 92, 96

Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES), ix, 78, 85

I

Institut de Recherche Scientifique du Cameroun (IRCAM), x, 78, 98, 102

Institut des Hautes Études d'Outre-Mer (IHEOM), x, 139, 140

Institut des Sciences Humaines (ISH), v, x, xii, 31, 78, 97, 98, 101, 103, 104, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114,

115, 144, 251, 281, 324, 344, 345, 451, 457, 458

Institut Français d'Afrique Noire (IFAN), x, 45, 62, 65, 78, 175, 208, 344, 449, 454, 458

Institut National d'Études Universitaires (INEU), x, 7, 88, 462

M

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Professionnelle (MECFOP), xi, 88, 90, 124, 462

Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique (MESRES), xi, 107, 111

Ministère des Arts et de la Culture (MINAC), xi, 315, 316, 318, 334, 463, 464

O

Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM), xi, 78, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 109, 155, 157, 158, 204, 232, 340, 344, 442, 460

Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST), xi, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 111, 143, 230, 333, 344, 345, 349, 350, 439, 463

Organisation des Nations Unies (ONU), xi, 82, 282, 287

Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), xi, 63, 74, 142, 143, 155, 171, 188, 260, 307, 312, 340, 351, 438, 441

S

School of Oriental and African Studies (SOAS), xi, 64, 68, 69, 70, 151, 186, 273

Société Africaine de Culture (S.A.C), xi, 71, 72, 74, 75, 76, 124, 127, 179, 336, 448, 450, 458

Société Camerounaise d'Histoire (SCH), xi, 21, 313, 314, 319, 330, 344, 347, 469

Société d'Études Camerounaises (SECAM), 78

Société des Nations (SDN), xi, 282, 287, 314

U

Union des Populations du Cameroun (UPC), xi, 86, 141, 281, 282, 283, 288, 292, 441, 445

Union des Républiques socialistes et Soviétiques (URSS), 70, 74, 451

Union Nationale des Étudiants du Kamerun (UNEK), xi, 82

Université Fédérale du Cameroun (UFC), xi, 7, 28, 47, 48, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 115, 123, 151, 152, 158, 257, 267, 274, 333, 442, 443, 462, 463

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT i
DÉDICACE ii
REMERCIEMENTS iii
SERMENT DE PROBITÉ INTELLECTUEL OBLIGATOIRE iv
SOMMAIRE v
LISTE DES ILLUSTRATIONS vii
ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES viii
RÉSUMÉ xii
ABSTRACT xiii
INTRODUCTION GÉNÉRALE 1
1- Présentation du sujet 2
2- Raisons du choix du sujet 3
3- Intérêt du sujet 4
4- Délimitation spatio-temporelle de l'étude 6
5- Cadre conceptuel de la recherche 8
5.1. La notion d'histoire 8
5.2. Le concept d'historiographe 11
6- Revue critique de la littérature 13
7- Problématique 19
7.1. Problème et questions de recherche 19
7.2. Hypothèses de la recherche 22
7.3. Objectifs du travail 23
8- Théories explicatives du sujet 24
8.1. La théorie du "vase vide" 24
8.2. La théorie de l'Afrocentricité 25
8.3. La théorie de l'Afrotopia 27
9- Démarche méthodologique envisagée 27
10- Difficultés rencontrées 29
11- Plan du travail 30

PREMIÈRE PARTIE : LA MISE EN PLACE D'UNE HISTORIOGRAPHIE CAMEROUNAISE ET SES PREMIERS ACTEURS 33
CHAPITRE I : LE CONTEXTE HISTORIOGRAPHIQUE DES XIX^{E} ET XX^{E} SIÈCLES : LA LONGUE MARCHE POUR LA RECONNAISSANCE D'UNE HISTOIRE AFRICAINE 35
I- Du déni à la reconnaissance d'une historicité aux sociétés négro-africaines 37
1. Les représentations sociales européocentristes au sujet de l'histoire négro-africaine 37
1.1. Mythes et préjugés comme instruments de négation de l'historicité du continent africain 37
1.2. La colonisation et son influence manifeste sur l'historiographie africaine 42
2. Les écoles historiques occidentales, annonciatrices d'une historiographie africaine ... 49
2.1. L'École méthodique 49
2.2. L'École des Annales 52
2.3. L'École marxiste 54
II- Les plaidoyers pour la reconnaissance d'un passé à l'Afrique 57
1. L'éveil nationaliste à la fin de la Seconde Guerre mondiale 57
2. Les combats des chercheurs africains et africanistes pour la valorisation de l'histoire africaine 59
3. L'intérêt pour l'histoire africaine dans les milieux savants 69
3.1. La place des études africaines dans les universités occidentales 69
3.2. Le rôle des grandes conférences dans la promotion de l'histoire africaine 71
CHAPITRE II : LA CRÉATION DES INSTITUTIONS DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES AU CAMEROUN POSTINDÉPENDANCES 77
I- L'université au Cameroun ou les prémices de la science historique 79
1. Naissance et organisation de l'université au Cameroun 79
1.1. Le contexte de création de l'université au Cameroun 80
1.2. L'organisation de l'université camerounaise 90
2. La mise en place du département d'histoire ou l'éclosion de la discipline historique au Cameroun 94
II- L'Institut des Sciences Humaines (ISH) : Un catalyseur de la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales 97
1. Contexte de création de l'ISH : un organisme de recherche subsidiaire 97
1.1. L'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST) 98

1.2. La Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique (DGRST)..... 104
2. Missions de l'ISH..... 108
3. Organisation et fonctionnement de l'ISH..... 110
CHAPITRE III : BIOGRAPHIE ET BIBLIOGRAPHIE D'ENGELBERT MVENG, DE FABIEN KANGE EWANE, D'ELDRIDGE MOHAMMADOU, DE MARTIN ZACHARY NJEUMA ET DE JOSEPH-MARIE ESSOMBA..... 117
I- Les historiographes camerounais au parcours atypique..... 119
1. Engelbert Mveng : un personnage multidimensionnel..... 119
1.1. L'homme et les principaux moments de son parcours..... 120
1.2. Ses principales productions scientifiques..... 125
2. Fabien Kange Ewane : l'historien, sa formation et ses publications..... 128
2.1. Les grands moments du parcours de l'homme..... 130
2.2. Essai d'esquisse bibliographique du personnage..... 133
3. Eldridge Mohammadou : Un administrateur doté du zèle de la recherche..... 135
3.1. Les principaux moments du parcours d'Eldridge Mohammadou..... 137
3.1.1. Une jeunesse difficile..... 137
3.1.2. De l'administration publique à la recherche..... 140
3.2. Les principales publications d'Eldridge Mohammadou..... 144
II- Les historiographes camerounais de formation classique en histoire..... 148
1. Martin Zachary Njeuma : parcours et publications majeures de l'historien..... 149
1.1. Les grandes phases de l'itinéraire de l'homme..... 149
1.2. Des écrits de références sur l'histoire du Cameroun..... 153
2. Joseph-Marie Essomba, un historien-archéologue de formation..... 156
2.1. Esquisse biographique de l'homme..... 157
2.2. Les publications de Joseph-Marie Essomba..... 162
DEUXIÈME PARTIE : LES CONTRIBUTIONS DES PREMIERS HISTORIOGRAPHES À L'HISTORIOGRAPHIE ET PESANTEURS..... 166
CHAPITRE IV : DE LA NÉCESSITÉ DE REVISITER L'HISTOIRE AFRICAINE D'UN POINT DE VUE D'AFRICAIN..... 168
I- La conception *mvengienne* de l'histoire africaine : une approche basée sur la diversité et le renouvellement des sources..... 169
1. Engelbert Mveng, artisan de la nouvelle historiographie africaine..... 170

2. Engelbert Mveng et la question des sources : pour une approche plurielle et renouvelée de l'histoire africaine à travers l'art et l'archéologie 178
2.1. L'art négro-africain comme archives de l'histoire chez Engelbert Mveng 178
2.2. Engelbert Mveng, pionnier parmi les Camerounais dans la recherche archéologique.. 181
II- Les orientations njeumaennes de l'histoire africaine : la périodisation et les sources.... 184
1. Martin Zachary Njeuma face à la double problématique de la périodisation et des sources 184
1.1. Martin Zachary Njeuma et la question de la chronologie dans l'histoire africaine. 184
1.2. L'intérêt de la tradition orale comme source de l'histoire chez Martin Zachary Njeuma 188
2. Un apport considérable à l'écriture de l'histoire du Cameroun septentrional..... 191
III- Fabien Kange Ewane ou la réaffirmation de l'histoire africaine 194
1. Fabien Kange Ewane, un artisan de l'unité culturelle de l'Afrique 195
1.1. La religion, vectrice de l'unité culturelle de l'Afrique chez Fabien Kange Ewane 195
1.2. Fabien Kange Ewane ou l'honneur de repenser l'Afrique à travers sa mamelle nourricière : l'Égypte antique 197
2. Une contribution inestimable de Fabien Kange Ewane dans la prise de conscience négro-africaine 200
IV- Eldridge Mohammadou, l'ethno-historiographe en quête de traditions orales..... 204
1. Aperçu général de l'immensité des travaux d'Eldridge Mohammadou..... 204
1.1. Sources, zones d'études et thématiques d'Eldridge Mohammadou..... 204
1.2. Essai de synthèse de quelques publications d'Eldridge Mohammadou..... 206
2. Pour une connaissance des sociétés et des peuples du Cameroun 219
2.1. Les peuples du Cameroun central..... 219
2.1.1. Les Vouté ou Babouté 220
2.1.2. Les Pygmées, Kondja, Mambila et Tikar..... 221
2.2. Les peuples du Cameroun occidental 223
2.2.1. Les Bamiléké..... 223
2.2.2. Les Bamoun..... 223
2.3. Les peuples du Cameroun septentrional..... 225
2.3.1. Les Bâré-Tchamba 225
2.3.2. Les Foulbé 227

V- Joseph-Marie Essomba ou la reconstitution de l'histoire ancienne des sociétés du Sud-Cameroun 228
1. Les préoccupations épistémologiques de Joseph-Marie Essomba 229
2. Pour une restitution du passé des sociétés du Sud-Cameroun via l'archéologie 231
2.1. L'intérêt de Joseph-Marie Essomba pour la recherche archéologique dans le Sud-Cameroun 231
2.2. Les résultats de quelques sites fouillés par Joseph-Marie Essomba 233
3. L'art africain comme livre d'histoire des sociétés africaines 235
CHAPITRE V : PORTÉE DES CONTRIBUTIONS DES PREMIERS HISTORIOGRAPHES CAMEROUNAIS À L'ÉVOLUTION DE LA SCIENCE HISTORIQUE 238
I- Impact de leur contribution dans les domaines de la recherche et de l'enseignement ... 239
1. Engelbert Mveng ou la volonté d'enrichir et d'étendre les domaines de la science historique 240
2. La profusion de la nouvelle histoire dans l'approche diffusionniste de la science historique chez Fabien Kange Ewane 244
3. Eldridge Mohammadou : un facilitateur dans l'historiographie des sociétés anciennes du Cameroun septentrional et central 250
4. Martin Zachary Njeuma : la nécessité de redonner des bases objectives à l'écriture et à l'enseignement de l'histoire au Cameroun 256
5. Joseph-Marie Essomba ou la valorisation de l'archéologie comme archétype de reconstitution du passé anciens des sociétés camerounaises 262
II- Une contribution inestimable à la formation des chercheurs en sciences sociales 266
1. Engelbert Mveng ou la formation pluridimensionnelle des étudiants 267
2. Fabien Kange Ewane et sa contribution à la formation des étudiants 269
3. Eldridge Mohammadou et sa contribution à la formation des étudiants 271
4. Martin Zachary Njeuma et sa contribution à la formation des étudiants 273
5. Joseph-Marie Essomba et sa contribution à la formation des étudiants 275
CHAPITRE VI : PESANTEURS DE L'HISTORIOGRAPHIE CAMEROUNAISE POSTINDÉPENDANCE ET PERSPECTIVES 279
I- Les pesanteurs de l'historiographie camerounaise au lendemain des indépendances 281
1. Une historiographie dépendante du cadre institutionnel étatique 281

2. Des thématiques limitatives 285
3. L'abandon systématique de la biographie 289
4. L'utilisation d'une périodisation et des terminologies inappropriées 292
4.1. Des terminologies inadéquates 292
4.2. Une périodisation inadaptée 294
5. La claustration sous des contraintes disciplinaires, spatio-linguistiques et thématico-religieuses 296
5.1. Les contraintes d'ordre disciplinaire 296
5.2. Les contraintes spatio-linguistiques et thématico-religieuses 298
II- Les perspectives pour une historiographie camerounaise dynamique 300
1. Le questionnement des sources 300
2. Le recentrage terminologique, chronologique et l'élargissement des thématiques 305
2.1. Le recentrage terminologique et chronologique 305
2.2. L'élargissement des thématiques 309
3. La mobilisation de tous les chercheurs camerounais autour d'un projet de réécriture de l'histoire 312
CONCLUSION GÉNÉRALE 322
ANNEXES 332
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 435
INDEX 472
TABLE DES MATIÈRES 509